



HAL
open science

La contribution de la Pologne au capitalisme de l'Europe du Centre-Est depuis 1989 : configuration institutionnelle et dépendances

Weronika Pisarek

► To cite this version:

Weronika Pisarek. La contribution de la Pologne au capitalisme de l'Europe du Centre-Est depuis 1989 : configuration institutionnelle et dépendances. Economies et finances. Université Paris Cité, 2019. Français. NNT : 2019UNIP7018 . tel-03008352

HAL Id: tel-03008352

<https://theses.hal.science/tel-03008352>

Submitted on 16 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE DE PARIS

École doctorale ED382 : Économies, Espaces, Sociétés, Civilisations : Pensée critique,
politique et pratiques sociales

Laboratoire : LADYSS

**La contribution de la Pologne au capitalisme de l'Europe du
Centre-Est depuis 1989 : configuration institutionnelle et
dépendances**

Présentée par **Weronika PISAREK**

Thèse de doctorat de sciences économiques

Dirigée par **Éric MAGNIN**

Présentée et soutenue publiquement à Paris le 27 septembre 2019

JURY

Mme. Nathalie RODET-KROICHVILI	Maître de conférence, HDR à l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, Rapporteur
M. Julien VERCUEIL	Professeur à l'INALCO, Rapporteur
M. Bernard CHAVANCE	Professeur émérite à l'Université Paris Diderot
M. Nicolay NENOVSKY	Professeur à l'Université de Picardie Jules Verne
M. Yorgos RIZOPOULOS	Professeur à l'Université Paris Diderot
M. Éric MAGNIN	Maître de conférence, HDR à l'Université Paris Diderot, Directeur

Remerciements

L'achèvement de ce travail mené sur plusieurs années me fait prendre conscience à quel point la thèse est loin d'être un travail solitaire. Je profite donc de ce moment privilégié que sont les remerciements pour rendre hommage aux personnes qui ont rendu possible sa réalisation.

Mes premiers remerciements vont à mon directeur de thèse, Éric Magnin, pour avoir accepté de diriger cette recherche. Je le remercie pour sa confiance, son soutien, ses remarques qui ont pu désamorcer les points de blocage plusieurs fois. Merci pour votre accompagnement et votre présence tout au long de ces années et tout particulièrement à la fin.

Je tiens à remercier Nathalie Rodet-Kroichvili et Julien Vercueil d'avoir accepté d'être rapporteurs de cette thèse. Je remercie Bernard Chavance, Nicolay Nenovsky et Yorgos Rizopoulos de m'avoir fait l'honneur de faire partie du jury.

Je remercie les membres du laboratoire Ladyss et en particulier les maîtres de conférence et les professeurs de Paris 7 pour leur attitude bienveillante, l'intérêt manifesté pour mon travail et surtout la confiance qu'ils m'ont accordée en me confiant le poste d'ATER. Sans ce soutien cette thèse n'aurait jamais vu la fin. Je tiens également à remercier l'équipe de secrétariat du laboratoire, Béatrice Moellic, Faïza Mohamed-Said et Jeff Alexandre pour leur travail qui rend possible la recherche.

Je remercie Petia Koleva et Assen Slim pour avoir accepté de faire partie de mon comité de suivi. Je les remercie pour leurs remarques, conseils, pistes de réflexion et leurs encouragements.

Je tiens à remercier les collègues de bureau des doctorants, Clémence, Kévin, Fanny, Lawrency, Simon, Loubna, Justine, Pauline et Sergey. Merci de m'avoir rendu service tant de fois, pour votre aide, vos remarques, votre soutien, les relectures et l'ambiance de travail.

Je remercie également les personnes qui ont accepté de relire cette thèse. Je remercie particulièrement Clara et Petra pour leur travail consciencieux.

Je remercie ma famille et mes amis pour l'intérêt qu'ils ont manifesté pour ce tra-

vail tout au long de ces six dernières années. Merci à ma mère et mon frère Tomasz pour leur apport très concret dans la relecture de la bibliographie et la mise en forme des figures.

Mes derniers remerciements vont à Krystian, mon époux, qui m'a accompagnée dès les début de ce travail. Merci pour ta patience, ton soutien et tous les sacrifices auxquels tu as consenti afin de rendre cette thèse possible.

L'université de Paris Diderot n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

Table des matières

<i>Remerciements</i>	3
<i>Table des matières</i>	7
<i>Introduction générale</i>	17
<i>partie I Le cadre théorique : l'analyse comparative des capitalismes</i>	31
1. <i>Une variété d'approches théoriques pour penser la diversité du capitalisme</i>	35
1.1 Les origines de l'analyse comparative des capitalismes	36
1.1.1 Les précurseurs	36
1.1.2 L'analyse comparative des systèmes	37
1.2 Premières typologies	39
1.2.1 L'approche de la modernisation (Shonfield, 1965)	39
1.2.2 L'approche néo-corporatiste	40
1.2.3 Une typologie des capitalismes financiers (Zysman 1983)	41
1.2.4 Capitalisme contre capitalisme (Albert, 1991)	42
1.2.5 Les institutions nationales comme sources de la variété des modèles capitalistes (Crouch et Streeck, 1996)	42
1.2.6 Théorie de la régulation et systèmes sociaux d'innovation et de production (SSIP)	43
1.3 Approches contemporaines de la comparaison des systèmes capi- talistes	49
1.3.1 Les concepts de complémentarité et de hiérarchie institu- tionnelle au cœur de l'analyse comparative des capitalismes	49
1.3.2 L'approche de la variété du capitalisme (VoC)	52

1.3.3	L'approche de la diversité du capitalisme (DdC)	64
1.3.4	Études de la diversité du capitalisme : la perspective des auteurs est-européens	70
1.3.5	Les approches contemporaines dans l'analyse comparative des capitalismes : une tentative de synthèse	77
2.	<i>Quelle grille de lecture théorique pour penser le capitalisme polonais ?</i> .	81
2.1	Dépasser les limites des approches contemporaines de l'analyse comparative des capitalismes pour penser le capitalisme polonais .	81
2.1.1	Dépasser les limites de la VoC et des approches spécifiques	81
2.1.2	Intérêts et limites de l'approche de la DdC	82
2.2	Élargir l'approche de la diversité du capitalisme : le mode d'insertion dans l'économie internationale	84
2.2.1	Le mode d'insertion dans l'économie internationale dans la théorie de la régulation	84
2.2.2	Les fondements théoriques des trois composantes du mode d'insertion dans l'économie internationale	86
	<i>partie II Le capitalisme d'Europe du Centre-Est</i>	93
3.	<i>Analyse statistique des six formes institutionnelles</i>	97
3.1	La démarche méthodologique	97
3.1.1	Échantillon et base de données	97
3.1.2	Outils statistiques : ACP et CAH	98
3.2	Formes de la concurrence	99
3.2.1	Concurrence et régulation	99
3.2.2	Analyse statistique des formes de la concurrence	100
3.2.3	Résultats et la mise en perspective	109
3.3	Rapport salarial - marché du travail	109
3.3.1	Les trois dimensions du marché du travail	112
3.3.2	Analyse statistique du marché du travail	113
3.3.3	Résultats et la mise en perspective	119
3.4	Le système financier	121

3.4.1	Composantes du système financier	121
3.4.2	Analyse statistique	123
3.4.3	Résultats dans la perspective des recherches antérieures . .	129
3.5	Protection sociale	132
3.5.1	Cadre théorique pour l'analyse des régimes de protection sociale	133
3.5.2	Analyse statistique	134
3.5.3	Résultats dans la perspective des recherches antérieures . .	139
3.6	Le système éducatif	142
3.6.1	Analyse statistique du système éducatif	143
3.6.2	Résultats dans la perspective des recherches antérieures . .	149
3.7	Le mode d'insertion dans l'économie internationale	152
3.7.1	L'analyse statistique	152
3.8	Analyse statistique agrégée de six domaines institutionnelles . . .	159
3.8.1	Les résultats de l'analyse agrégée	159
3.8.2	Résultats de l'analyse agrégée dans la perspective des études antérieures	165
4.	<i>Les conditions d'émergence du capitalisme d'Europe du Centre-Est</i> . .	169
4.1	La régulation sur le marché de produits dans les PECE	170
4.1.1	Liberté économique et régulation	170
4.1.2	Privatisation et propriété publique	171
4.1.3	Le rôle des acteurs internationaux dans la régulation sur les marchés de produits	172
4.2	Le rapport salarial dans le modèle centre-est européen	173
4.2.1	La protection légale de l'emploi	173
4.2.2	Les relations industrielles	175
4.2.3	Les politiques de l'emploi	176
4.3	Les caractéristiques du système financier	178
4.3.1	L'importance de l'héritage socialiste	178
4.3.2	Transition - le système financier en construction	179
4.3.3	Les caractéristiques du système financier des PECE depuis l'adhésion à l'Union européenne	180

4.4	Le modèle centre-est européen du régime de protection sociale et du système fiscal	190
4.4.1	Les origines historiques	190
4.4.2	La protection sociale durant la transition	191
4.4.3	Le système de protection sociale et fiscal depuis l'adhésion à l'Union européenne	197
4.4.4	Le système de protection sociale : une tentative d'analyse	200
4.5	Les systèmes d'éducation dans les pays d'Europe du Centre-Est	205
4.5.1	L'héritage socialiste	205
4.5.2	Les réformes durant la transition	205
4.5.3	Les caractéristiques du système éducatif centre-est européen	213
4.6	Le mode d'insertion dans l'économie internationale dans des PECE	215
4.6.1	Commerce international	216
4.6.2	Investissements directs à l'étranger	231
4.6.3	Les migrations	249
4.7	Le modèle de capitalisme des PECE : une tentative de synthèse	256
4.7.1	Caractéristiques des formes institutionnelles	256
4.7.2	Complémentarités et hiérarchie institutionnelles	258

partie III La Pologne : un cas particulier de capitalisme dépendant d'Europe du Centre-Est 269

5.	<i>Héritage socialiste et transition</i>	275
5.1	La mise en place de l'économie de marché	276
5.1.1	La création du secteur privé : liberté d'entreprendre et accroissement de la réglementation	276
5.1.2	La privatisation	277
5.1.3	L'impact de la réglementation européenne	279
5.1.4	La transition des formes de concurrence : les points clés	281
5.2	Le « marché du travail »	281
5.2.1	Contexte historique de la formation du marché du travail	281
5.2.2	La formation des institutions du marché du travail durant la transition	282

5.2.3	Les éléments marquants de la transition du marché du travail	286
5.3	Le système financier	286
5.3.1	Le système bancaire en Pologne	286
5.3.2	Marché financier	292
5.3.3	Le capital-investissement	295
5.3.4	Le système financier durant la transition : les points clés .	295
5.4	Le système de protection sociale	297
5.4.1	Bref rappel historique sur le système de santé en Pologne .	297
5.4.2	Le système de santé	299
5.4.3	Le régime de retraite en Pologne	300
5.4.4	L'aide sociale et son cadre légal	304
5.4.5	La politique familiale	305
5.4.6	Le système fiscal en Pologne	306
5.4.7	Le système de protection sociale durant la transition : les points clés	309
5.5	Le système éducatif	310
5.5.1	L'éducation primaire et secondaire	310
5.5.2	L'éducation tertiaire	316
5.5.3	Formation continue	320
5.5.4	Éléments d'analyse	320
5.6	Le mode d'insertion dans l'économie internationale	322
5.6.1	Le commerce international	322
5.6.2	Les IDE	324
5.6.3	Les migrations	329
5.6.4	IDE et commerce international dans le contexte de la mondialisation croissante	334
5.7	L'émergence d'un modèle de capitalisme polonais : quelques points à retenir	334
5.7.1	Le poids du passé dans la formation des institutions	334
5.7.2	Le caractère dépendant du capitalisme polonais	335
5.7.3	Un modèle décentralisé	336

6.	Consolidation du capitalisme polonais après l'adhésion à l'UE	339
6.1	La régulation sur le marché des produits depuis l'adhésion à l'UE	340
6.1.1	Analyse de l'indicateur PMR (<i>Product Market Regulation</i>) en Pologne	340
6.1.2	L'impact de la réglementation européenne	340
6.1.3	Éléments d'analyse de la régulation sur le marché des produits	341
6.2	Le « marché du travail » en Pologne	342
6.2.1	La PLE	342
6.2.2	Les relations industrielles	343
6.2.3	Les politiques du marché du travail depuis l'adhésion à l'UE	346
6.2.4	Les institutions du marché du travail après 25 ans de d'éco- nomie capitaliste	348
6.3	Le système financier	349
6.3.1	Le système bancaire depuis l'adhésion à l'UE	349
6.3.2	Le marché financier	355
6.3.3	Les performances du marché du capital en Pologne	355
6.3.4	Le capital-investissement	357
6.3.5	Le système financier polonais : synthèse et éléments clés .	358
6.4	La protection sociale	360
6.4.1	Le système de santé	360
6.4.2	Le régime de retraite	362
6.4.3	Les caractéristiques de l'aide sociale en Pologne	365
6.4.4	Le système fiscal actuel	368
6.4.5	L'organisation de l'administration fiscale	369
6.4.6	Éléments d'analyse du système fiscal polonais	369
6.4.7	Le système de protection sociale en Pologne : les points clés	370
6.5	Le système éducatif	371
6.5.1	Le financement du système d'éducation primaire et secon- daire en Pologne	371
6.5.2	L'enseignement supérieur	373
6.5.3	Les caractéristiques de la formation continue en Pologne .	380
6.5.4	Éléments d'analyse	380
6.6	Le mode d'insertion dans l'économie internationale	383

6.6.1	Le commerce international après l'adhésion à l'UE	383
6.6.2	Les investissements directs à l'étranger depuis l'adhésion à l'UE	390
6.6.3	Les migrations	395
6.6.4	Le mode d'insertion dans l'économie internationale - les points clés	396
6.7	Le capitalisme polonais : éléments de complémentarité institutionnelle	398
6.8	Le capitalisme polonais : les performances du modèle	400
7.	<i>Le capitalisme polonais : quelle évolution ?</i>	403
7.1	Le retour de l'État dans le système bancaire	404
7.2	Un capitalisme plus « social » : les réformes de la protection sociale	404
7.2.1	L'abaissement de l'âge du départ à la retraite	404
7.2.2	Les retraites pour les mères de familles nombreuses	404
7.2.3	Le programme « Famille 500+ »	406
7.2.4	La lutte contre la fraude à la TVA	406
7.3	Le système éducatif : les réformes de 2009 et de 2016	406
7.4	L'augmentation de l'immigration	407
7.5	Résultats macroéconomiques depuis 2015	409
	<i>Conclusion générale</i>	413
	<i>Bibliographie</i>	423
	<i>Annexes</i>	457
	<i>Listes des tableaux, des figures et des acronymes</i>	479
	<i>Résumé</i>	492

INTRODUCTION GÉNÉRALE

À la fin des années deux-mille, l'économie mondiale est plongée dans une crise économique majeure. La Pologne est l'un des rares pays européens dont les performances économiques et notamment la croissance du PIB semblent être moins impactées par cette crise et conservent des valeurs positives. L'économie polonaise interroge. Dans la presse, mais également dans les publications scientifiques, les journalistes, les experts et les chercheurs tentent d'apporter des éléments de réponse à ce phénomène. Les mesures de la politique budgétaire et fiscale prises avant le déclenchement de la crise, le rôle des fonds européens, le faible développement du système bancaire et par conséquent le faible niveau des actifs toxiques détenus par les banques sont évoqués. Au-delà de l'analyse de la réaction de l'économie polonaise à la crise économique, son histoire récente nous incite à mener une réflexion plus en profondeur sur sa structure et ses caractéristiques.

Le contexte historique et économique

L'entre-deux-guerres

Lorsque à la sortie de la Première Guerre mondiale, la Pologne retrouve son indépendance, son territoire est composé de trois parties ayant appartenu à trois pays différents. Dans un contexte politique, géopolitique et économique très tendu, les pouvoirs publics tentent de mettre en place des institutions capables d'assurer une stabilité politique et économique pour l'État. Les mesures qui sont prises s'inspirent d'une part, des solutions qui sont en place dans d'autres pays européens et, d'autre part, tentent de répondre aux attentes d'une société diverse et multiculturelle. Elles tentent de mettre en place un système économique capitaliste. Outre les difficultés liées à la nécessité de l'unification, le pays doit faire face au contexte international très mouvementé de la période de l'entre-deux-guerres. En effet, la période de l'indépendance commence avec la guerre soviéto-polonaise (1919-1921) et le pays doit se construire durant la crise économique des années trente qui se termine par l'agression allemande de 1939. D'une manière générale,

bien que cette période soit marquée par quelques réformes majeures et par plusieurs projets d'infrastructures importants, elle se caractérise par une stagnation économique et la baisse de la production industrielle.

Le système socialiste

Les efforts de la construction de la Deuxième République sont rompus par la Seconde Guerre mondiale, au sortir de laquelle la Pologne rejoint le bloc soviétique. La période de presque un demi-siècle qui va suivre se caractérise à ses débuts par un détournement des choix institutionnels qui ont été faits pendant l'entre-deux-guerres. Le gouvernement autoritaire, lié à l'Union soviétique met en place un système économique socialiste. Il se caractérise par la nationalisation des moyens de production et l'instauration des institutions de la planification centralisée. Cette dernière se définit par la conception et l'accomplissement d'un plan sur une période de temps donnée.

La période socialiste n'a pas été homogène et on peut y distinguer différentes étapes. La première (1945-1955) consiste en la mise en place du système socialiste. Les pouvoirs publics ont mené la nationalisation, la réforme agraire et monétaire. Il s'agit de la période de la reconstruction du pays dévasté par la guerre. La deuxième étape (1956-1975) se caractérise par de nombreuses réformes et expérimentations qui ont pour but de trouver les moyens d'une stabilisation du système socialiste. La période se caractérise par des efforts d'industrialisation du pays. Plusieurs grands établissements industriels voient le jour et les infrastructures sont développées. Ce développement, notamment dans les années soixante-dix, repose en grande partie sur les crédits octroyés par les banques des pays de l'Ouest. Il privilégie l'industrie lourde aux dépens de la production des biens de consommation. Les produits sont rapidement obsolètes et l'économie ne parvient plus à satisfaire les besoins de la population. La troisième étape (1970-1989) commence donc avec une crise économique amplifiée par la crise internationale et notamment la stagflation à la suite des chocs pétroliers. Pour la population, elle se caractérise par l'augmentation des prix et la baisse du niveau de vie. Les pouvoirs publics ne sont pas parvenus à surmonter la crise, ce qui a conduit à des grèves et des protestations en 1980. Par la suite, plusieurs réformes sont menées

durant les années quatre-vingt. Toutefois, elles n'ont pas permis la sortie de la crise. Les grèves éclatent en 1988 conduisant aux négociations de la table ronde et à la décision d'un changement du système politique et économique.

La transition et l'adhésion à l'Union européenne

Le processus de transition¹ a commencé en Pologne en 1989 et représente le passage du système socialiste à l'économie de marché. Les pouvoirs publics polonais ont fait le choix de la thérapie de choc, c'est-à-dire de conduire plusieurs réformes à la fois de façon très précipitée. La mesure principale de la transition est la libéralisation des prix. Le gouvernement a entamé très rapidement des réformes structurelles dont la plus importante était la privatisation. La priorité de la politique économique durant les premières années de la transition est la lutte contre l'inflation par la désindexation des salaires et une politique budgétaire restrictive. Les années 1992-1993 sont marquées par une crise de transformation qui éclate à la suite de l'effondrement de la production et conduit à l'augmentation du chômage. Après la crise, la Pologne signe plusieurs accords internationaux, notamment pour développer son commerce extérieur. L'engagement le plus important est la demande d'adhésion à l'Union européenne (UE). Le processus de transition se déroule dans le contexte de la mondialisation, ce qui constitue un défi supplémentaire pour les États. En effet, le processus de mondialisation reprend au début des années quatre-vingt avec le consensus de Washington comme symbole (Williamson, 1990). Les premières mesures entraînent une déréglementation des flux financiers au niveau international. Elle se poursuivent avec la libéralisation des échanges, notamment par le GATT² et plus tard dans le cadre de l'Organisation Mondiale de commerce (OMC). Le phénomène de la mondialisation est accentué par le développement très rapide des nouvelles technologies. Elle est

¹ Le terme de transition vers l'économie de marché sous-entend un retour à l'équilibre initial d'une économie, cet équilibre ayant été perdu par l'économie socialiste. Cette notion exclut de l'analyse le temps et les institutions et insiste sur les mesures politiques et économiques qui permettent au système ce retour. Le terme de transformation du système socialiste vers le capitalisme implique une réflexion plus globale qui inclut dans l'analyse du passage d'un système à l'autre des facteurs historiques, institutionnels, économiques et politiques (Koleva *et al.*, 2006; Koleva et Magnin, 2017). Dans un souci de simplification, nous utiliserons principalement le terme de transition.

² *General Agreement on Tariffs and Trade*

pour les économies en transition à la fois une source de nouvelles possibilités et de nombreux dangers.

La période de transition s'est achevée en 2004 par l'adhésion de la Pologne avec neuf autres pays à l'UE. Pour la Pologne, la période de participation à l'UE se caractérise par plusieurs aspects positifs : une croissance économique élevée, une baisse du chômage, l'amélioration du niveau de vie, le développement des infrastructures. Cependant de bons résultats économiques ne doivent pas cacher une réalité économique et politique plus complexe. Pour beaucoup de commentateurs, ils seraient dus au fait que la Pologne soit toujours en situation de rattrapage économique des pays développés. En même temps, l'attention est attirée par le fort niveau d'ouverture du pays à l'économie internationale dont elle serait devenue dépendante. De son côté, la société polonaise est traversée par des évolutions majeures. L'évolution la plus importante concerne les changements démographiques. Plus de deux millions de Polonais ont quitté le pays depuis l'adhésion à l'UE. En parallèle, au cours des dernières années le pays a accueilli environ un million de migrants venus principalement d'Ukraine. Le creusement des inégalités au sein de la société apparaît comme un changement majeur. Les bons résultats économiques n'ont pas profité de la même façon aux différentes parties de la population polonaise.

Enjeux du sujet et problématique

Le sujet de recherche que nous abordons participe à une meilleure compréhension de l'économie polonaise. Compte tenu de sa taille, la Pologne constitue un sujet privilégié de recherche. En effet, il s'agit de l'un de plus grands pays européens et le plus grand « pays de l'Est » désormais membre de l'UE. Du fait de sa taille, la structure et les résultats de l'économie polonaise peuvent influencer les économie des autres pays européens. Nous cherchons à mieux comprendre les processus économiques, politiques et sociaux qui la traversent. Bien que la Pologne soit un sujet de recherche fréquent, la majorité des études la traitent comme une composante d'un ensemble plus grand, notamment celui des « pays de l'Est » ou des pays d'Europe centrale et orientale. Cette perspective est pertinente, car les pays de

cette partie de l'Europe partagent de nombreuses caractéristiques économiques et institutionnelles communes. Cependant, elle apparaît aussi comme réductrice car elle ne permet pas de mettre en valeur les spécificités du pays. Il nous semble important de conduire une recherche qui permet d'associer les deux perspectives, c'est-à-dire de situer le modèle de capitalisme polonais par rapport aux autres économies et d'étudier ses spécificités.

Une autre caractéristique des travaux sur l'économie polonaise est le fait qu'ils se concentrent généralement sur un aspect particulier. De ce fait, ils permettent de comprendre la formation, la structure ou les résultats d'une ou de quelques composantes du système économique. En revanche, ces études manquent d'une vision d'ensemble et ne donnent aucune information sur l'articulation de ces différentes composantes. Il nous semble donc nécessaire d'apporter une vision plus complexe du capitalisme polonais.

Les trois décades qui ont passé depuis le début de la transition donnent une perspective suffisante pour réfléchir aux conséquences des décisions politiques et économiques prises durant cette période. Il est important d'explorer le rôle de la structure institutionnelle socialiste dans la formation du capitalisme en Pologne. En effet, la transition n'a pas fait *tabula rasa* du système socialiste, mais a permis l'émergence d'institutions capitalistes qui composent avec son héritage économique et institutionnel. L'étude des mécanismes qui ont régi la formation du modèle de capitalisme polonais, peut constituer un exemple à prendre en compte dans l'analyse du changement institutionnel dans d'autres pays ou régions du monde. Un autre aspect à prendre en compte dans la réflexion sur le rôle de la transition est le contexte international des années quatre-vingt-dix et notamment celui de la mondialisation. Cette dernière se manifeste principalement par l'augmentation de l'ouverture internationale de l'économie et par l'influence des organisations internationales dans la formation des institutions polonaises. C'est néanmoins l'UE qui a joué le rôle le plus important, notamment à travers les négociations d'adhésion. Après 2004, les liens avec l'UE sont devenus encore plus étroits et ils vont façonner la place de la Pologne dans l'économie mondiale. Il est important de comprendre le rôle de l'UE dans l'émergence du capitalisme polonais et, plus généralement, du capitalisme dans les nouveaux pays membres, car cela peut servir d'enseignement pour les élargissements futurs.

Les élections de 2015 ont conduit à un changement de majorité au pouvoir en Pologne. Les conséquences en ont été des choix politiques contestés sur le plan international, en particulier dans l'UE. Bien qu'il soit trop tôt pour pouvoir faire un bilan des mesures prises par l'actuelle majorité au pouvoir, il est intéressant de s'interroger sur la direction qu'elles donnent à l'évolution du modèle économique polonais.

Compte tenu de l'héritage particulier et du contexte de l'adhésion à l'UE nous souhaitons savoir si la Pologne constitue un modèle de capitalisme original et comprendre le processus de son émergence et ses spécificités le cas échéant. L'existence d'un « modèle » spécifique suppose une certaine stabilité des principaux éléments qui le composent, pouvant soutenir une dynamique de croissance. Si cette dynamique est vertueuse, le modèle peut servir d'exemple ou d'inspiration pour les autres pays qui rencontrent des défis similaires. L'expérience de la Pologne pourrait donc être utile à d'autres économies qui doivent faire face à des changements institutionnels. Mettre en évidence des spécificités implique deux démarches complémentaires. Premièrement, il s'agit de situer ce modèle de capitalisme par rapport aux autres modèles identifiés dans la littérature. De ce fait, nous mèneront une analyse quantitative pour savoir si le modèle économique polonais appartient à un ensemble plus vaste. Les résultats des recherches antérieures, montrent en effet l'existence d'un modèle de capitalisme post-socialiste qui rassemble les pays d'Europe du Centre-Est et dont la Pologne fait partie. Le trait qui distingue ce modèle des autres variétés de capitalisme est, en particulier, le caractère dépendant de ces économies. Notre recherche s'inscrit dans la lignée des travaux concernés par cette thématique sur des sujets similaires. Dans un contexte plus large, le modèle dépendant suggère l'existence d'une UE à deux vitesses. Les économies des nouveaux pays membres seraient moins développées et n'arriveraient pas à mettre en place des dynamiques de croissance permettant un développement autonome. Deuxièmement, la mise en évidence des spécificités du capitalisme polonais nécessite d'explicitier les caractéristiques du modèle et de les comparer à d'autres pays du même groupe. Nous allons donc réfléchir et mettre en évidence les éléments qui différencient la Pologne. Notre thèse sera centrée autour ces deux angles d'approche. La réflexion sur le modèle de capitalisme doit nécessairement s'inscrire dans un contexte his-

torique, politique et économique plus large qui influence ces évolutions. Elle devra donc prendre en compte deux grands aspects : l'histoire et notamment l'héritage de l'ère socialiste mais aussi le processus de la mondialisation.

Quelle grille de lecture ?

La mobilisation de la notion de « modèle de capitalisme » sous-entend l'existence de plusieurs composantes liées par des interactions. Cela nous amène naturellement à placer notre réflexion dans le champ de l'économie institutionnelle, car les composantes que nous étudierons sont les institutions économiques et sociales. L'économie institutionnelle offre une multitude d'approches et de concepts qui pourront nous servir de grille d'analyse afin de répondre à nos questions de recherche. La voie que nous privilégions sera celle proposée par l'approche hétérodoxe qui nous paraît la plus appropriée pour répondre à notre problématique. En effet, la théorie néo-classique a longtemps ignoré le rôle des institutions. C'est seulement dans les années soixante-dix et les travaux du courant appelé plus tard la nouvelle économie institutionnelle, que l'analyse orthodoxe reconnaît leur rôle et leur importance. Cependant, cette ouverture reste très partielle et ne se fait qu'au prix du relâchement de plusieurs hypothèses de la concurrence parfaite (Coase, 1937; Williamson, 1975; Aoki, 2001). La grille théorique néo-classique n'est sans doute pas la plus adaptée pour analyser les spécificités d'un modèle économique de façon systémique. En revanche, le courant hétérodoxe offre des approches beaucoup plus abouties qui peuvent apporter une trame solide afin de mener une réflexion sur le sujet abordé par cette thèse.

Plusieurs approches partagent le constat que « les institutions comptent », mais elles restent très différentes les unes des autres. Cette perspective institutionnaliste que nous adoptons dans notre travail nécessite, en premier lieu, de définir le concept d'institution. Nous proposons ici d'adopter la définition de Douglass North, qui reste une référence importante pour de nombreux travaux : « les institutions sont les contraintes établies par les hommes qui structurent les interactions humaines. Elles se composent de contraintes formelles (règles, lois, constitutions), informelles (normes de comportement, conventions, codes de conduite imposés) ainsi que des caractéristiques d'application » (North, 1994, p.

361). Dans le contexte de notre recherche, il est également intéressant de rappeler la définition des institutions proposée par Marchal (1959, p. 143). Celui-ci les considère comme « des règles sanctionnées juridiquement, de l'ensemble des règles consacrées qui dominent l'activité politique et [l]es dispositions juridiques qui régissent les rapports entre individus ». Marchal fait la distinction entre les « institutions-choses » qui sont des règles qui encadrent les rapports entre individus (par exemple le contrat ou les lois) et les « institutions-groupes » qui forment un corps constitué dont les exemples sont l'État et les syndicats (Deiss et Gugler, 2012). Plusieurs systèmes économiques ont existé dans l'histoire, les plus étudiés étant sans doute le capitalisme et le socialisme. Un système économique peut être défini comme « un ensemble cohérent, pouvant être expliqué dans son fonctionnement d'une manière simple et homogène, qu'il s'agisse du fonctionnement d'une organisation limitée ou qu'il s'agisse de celui de la société économique tout entière » (Garrigou-Lagrange, 1976, p. 215 et 225). La notion d'« ensemble cohérent » implique que le système est constitué d'éléments reliés de façon cohérente. Le système économique englobe l'économie dans son ensemble.

Nous inscrirons notre recherche dans le courant de l'analyse comparative des capitalismes. Ancré dans l'analyse comparative des systèmes économiques, ce champ de recherche s'est développé de façon importante durant les trois dernières décennies. Les recherches ont été notamment suscitées par la formation des institutions capitalistes dans des économies en transition post-socialiste, mais aussi dans d'autres régions du monde, notamment en Asie Sud-Est et en Amérique latine, mais également par l'évolution du capitalisme dans les pays développés. Plusieurs approches se sont développées dont la plus connue est celle de la variété du capitalisme (Hall et Soskice, 2001). En se plaçant dans la perspective de l'entreprise, elle analyse les interactions entre les sous-systèmes institutionnels et distingue deux modèles de capitalisme : les économies de marché libérales et les économies de marché coordonnées. L'approche de la diversité du capitalisme (Amable, 2003) se situe dans le cadre théorique de la théorie de la régulation. Elle repose sur l'analyse statistique de cinq formes institutionnelles à partir de laquelle elle distingue plusieurs modèles de capitalisme. L'analyse comparative des capitalismes inclut également d'autres approches, plus

spécifiques, construites pour étudier des groupes de pays définis, comme les pays centre-est européens (Bohle et Greskovits, 2012). La réflexion autour du choix de la grille de lecture théorique est toutefois plus large, parce qu'il ne s'agit pas uniquement de décider quelle approche suivre. En effet, l'ambition de ce travail est à la fois de situer le capitalisme polonais par rapport aux autres économies capitalistes et d'étudier ses spécificités et plus particulièrement sa relation avec le système économique international qui est caractérisée dans la littérature comme « dépendante » (Nölke et Vliegenthart, 2009). La grille d'analyse choisie devra donc tenir compte de ces exigences. Cela suppose une relation à l'économie internationale intégrée dans la grille d'analyse.

Plan de la thèse

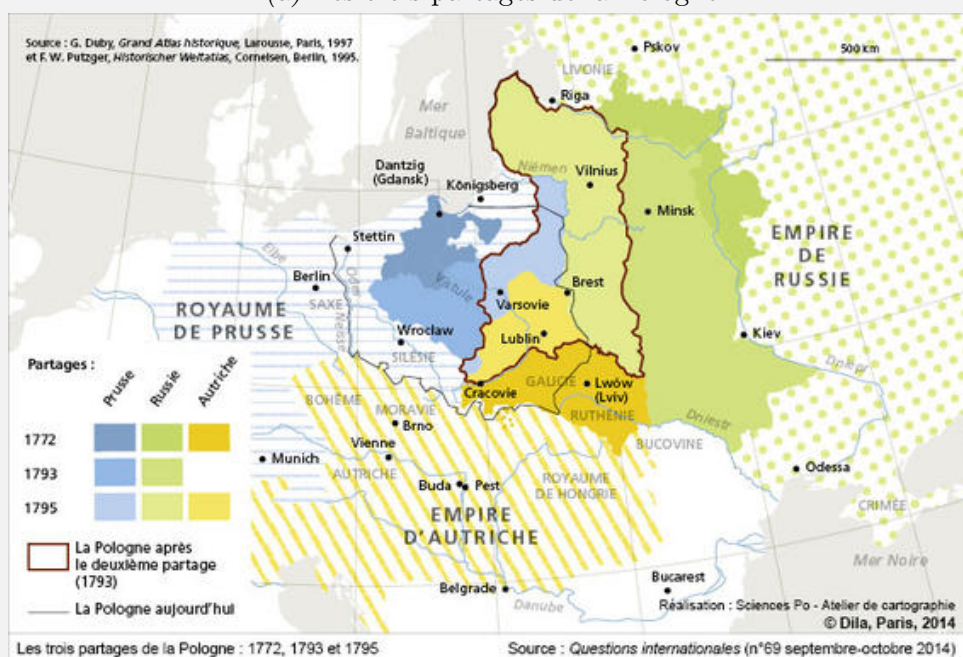
Cette thèse est composée de trois parties. Dans la première partie nous présentons le champ de recherche de l'analyse comparative des capitalismes. Le but de cette partie est double. Nous souhaitons en premier lieu inscrire notre sujet de recherche au sein de ce champ. Deuxièmement, nous expliquons pourquoi la grille de lecture théorique de Bruno Amable, nous semble la plus à même de répondre à notre problématique. Toutefois, nous soulignons les modifications qui peuvent être apportées afin de la rendre plus pertinente pour tenir compte des particularités du capitalisme centre-est européen et notamment du capitalisme polonais. Dans la deuxième partie, à l'aide de la grille de lecture choisie, nous effectuerons une analyse statistique des formes institutionnelles qui structurent le modèle économique de plusieurs pays développés. Cela nous permettra de situer le modèle économique polonais par rapport aux autres modèles de capitalisme. L'analyse statistique sera complétée par une analyse qualitative des formes institutionnelles des pays qui forment le modèle de capitalisme auquel appartient la Pologne. La troisième partie a pour objectif de réfléchir aux formes institutionnelles du capitalisme polonais. Nous y étudierons plus en profondeur le rôle de l'héritage socialiste et de la mondialisation dans l'émergence du capitalisme polonais et les spécificités de ce modèle. Nous structurons notre analyse autour de la grille choisie dans la première partie. Notre réflexion sera divisée en trois périodes afin de

Encadré 1. Quelques éléments clés de l'histoire de la Pologne

Traditionnellement, c'est la date du baptême de Mieszko 1^{er} en 966 qui est considérée comme le début de la formation de l'État polonais. Le royaume est fondé en 1025 et le pouvoir est aux mains de deux dynasties : la dynastie des Piast dès la création et à partir de XIV^e siècle la dynastie des Jagiellons. En 1569, l'alliance du royaume avec le Grand-Duché de Lituanie forme la République des deux Nations qui est une monarchie élective. La République subit la perte d'une partie de son territoire en 1772 qui annexé par ses trois voisins : l'Empire Russe, le Royaume de Prusse et l'Empire d'Autriche. Une grave crise politique et internationale conduit à l'élaboration de la Constitution du 3 mai 1791 qui instaure la monarchie constitutionnelle. Cette décision provoque l'hostilité des voisins qui annexent le territoire de la République en deux étapes successives d'abord en 1793 et puis en 1795 (figure a). Le pays cesse d'exister jusqu'en 1918 (123 ans). En 1815 le Congrès de Vienne crée le Royaume Polonais qui est placé sous tutelle russe.

Source : Texte de l'auteur

(a) Les trois partages de la Pologne



Source : La Documentation Française

Encadré 1. Quelques éléments clés de l'histoire de la Pologne (suite)

En 1918, le Traité de Versailles permet la création de l'État polonais (figure b). Après la Deuxième Guerre Mondiale, les accords de la conférence de Yalta (1945) modifient les frontières de la Pologne, en lui enlevant ses territoires de l'Est et en annexant des territoires à l'Ouest (figure 1.4 a). À partir de cette date, le pays demeure dans le bloc soviétique. Les événements de 1989 et la chute de l'URSS font entrer la Pologne dans une période de transition. En 2004, la Pologne adhère avec sept autres pays à l'UE.

Source : Texte de l'auteur

(b) Pologne entre 1918 et 1939



Source : Małkowski et Rzeźniowiecki, 2011

Encadré 2. Caractéristiques institutionnelles et administratives de la Pologne

Les fondements de l'État polonais (III^e République) sont inscrits dans la Constitution de 1997. Celle-ci définit la Pologne comme un pays unitaire ayant le régime politique de république parlementaire. Le pouvoir législatif repose dans les mains d'un Parlement bicaméral. L'Assemblée Nationale^a compte 460 députés et le Sénat 100 sénateurs. Ils sont élus au suffrage direct pour le mandat de 4 ans. Le pouvoir exécutif est bicéphale. Le président de la République (actuellement Andrzej Duda) est élu au suffrage direct universel pour un mandat de quatre ans. Il représente le pays et assure la continuité du pouvoir. Le Conseil des ministres à laquelle est nommé un Président du Conseil des ministres (actuellement Mateusz Morawiecki) mène toutes les politiques intérieures et étrangères du pays. Concernant le pouvoir judiciaire, la Constitution définit quatre type de tribunaux : la Cour Suprême, les cours générales, les cours administratives et les cours militaires. En termes de division administrative, suite à la réforme de 1999, la Pologne est divisée en 16 voïvodie (a), 379 *powiats* (district) et 2478 *gminy* (communes). Cette réforme a pour but de décentraliser une partie du pouvoir et de renforcer l'autonomie des collectivités territoriales.

^a *Sejm Rzeczpospolitej Polskiej*

(a) Les voïvodies en Pologne



mieux comprendre la trajectoire du modèle vers une forme de dépendance, depuis le début de la transition jusqu'aux choix politiques très récents.

Première partie

LE CADRE THÉORIQUE : L'ANALYSE
COMPARATIVE DES CAPITALISMES

INTRODUCTION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Répondre à notre problématique nécessite, en premier lieu, de dessiner les contours scientifiques de notre réflexion et de choisir la grille de lecture théorique que nous allons suivre pour la suite de cette thèse. C'est l'objectif que nous nous donnons dans sa première partie. Bien que la comparaison des modèles capitalistes soit un champ de recherche relativement récent, il s'inscrit dans la longue tradition de réflexion sur les systèmes économiques, impulsée par les travaux d'économie comparative. De ce fait, dans notre travail nous allons mobiliser les concepts de l'économie comparative. L'analyse comparative des systèmes économiques et l'analyse comparative des capitalismes (ACC) s'inscrivent dans la perspective institutionnaliste. Cette perspective a progressivement trouvé sa place au sein des sciences sociales au cours du XX^e siècle. Nous allons donc dans le premier chapitre de cette partie parcourir les principales contributions à ce champ de recherche qui est l'analyse comparative des systèmes économiques et de l'ACC. L'économie comparative remonte au XIX^e siècle et se concentre à l'origine sur l'analyse des systèmes économiques à travers deux perspectives : l'approche descriptive et l'approche analytique. Un bref rappel des principales contributions fera l'objet du premier sous-chapitre. Ce n'est que plus tard, à partir de la deuxième moitié du XX^e siècle, que commencent à se développer les réflexions autour de la comparaison de différents systèmes capitalistes. Ces analyses se caractérisent par une grande diversité méthodologique et elles vont faire l'objet du deuxième sous-chapitre. Enfin, suite à l'effondrement de l'Union soviétique, l'attention des chercheurs se concentre sur le capitalisme, dans la mesure où il s'impose comme le seul système économique. Initialement, les travaux se focalisent sur les pays développés. Ensuite, ils s'étendent progressivement pour inclure les pays d'Europe de l'Est mais également ceux d'Amérique latine et ceux d'Asie du Sud-Ouest. Nous allons analyser, dans le troisième sous-chapitre, plus en profondeur plu-

sieurs approches censées expliquer la variété de modèles à l'intérieur du système capitaliste. Cette analyse nous permettra de choisir le cadre théorique le plus à même de répondre à notre problématique. La contribution qui a particulièrement attiré notre attention est l'approche de diversité du capitalisme proposée par Bruno Amable (2003). Dans le deuxième chapitre de cette partie nous allons préciser les raisons du choix de cette grille de lecture théorique (premier sous-chapitre). Nous allons également expliquer la contribution que nous voulons apporter à la méthodologie de la diversité du capitalisme. En effet, inspirés par la théorie de la régulation où l'une de formes institutionnelles est le mode d'insertion dans l'économie internationale, nous souhaitons ajouter l'analyse de cette forme dans la démarche méthodologique (deuxième sous-chapitre). La première partie de cette thèse nous permettra d'inscrire ce travail dans le cadre de l'étude des systèmes économiques nationaux des pays capitalistes. Cela nous permettra dans la suite de notre travail de réfléchir sur les modèles de capitalisme, c'est-à-dire sur l'articulation spécifique des différentes institutions constitutives du système économique capitaliste, présentes dans un ou plusieurs pays, notamment dans le cas de la Pologne.

1. UNE VARIÉTÉ D'APPROCHES THÉORIQUES POUR PENSER LA DIVERSITÉ DU CAPITALISME

Introduction du chapitre

Notre travail s'inscrit dans la longue tradition de l'économie comparative. Le but de ce chapitre est de rappeler les principales contributions à ce champ de recherche. L'analyse plus approfondie de plusieurs théories que nous allons évoquer ici va nous permettre de choisir la démarche à suivre afin de répondre à notre problématique. Les racines de l'économie comparative atteignent les travaux de Marx et de l'école historique allemande. Ensuite, tout au long du XX^e siècle apparaissent les travaux qui abordent les systèmes économiques sous des angles très variés. Ils reposent sur des méthodologies originales et débouchent sur des typologies intéressantes. À compter du début des années quatre-vingt-dix, le capitalisme devient l'unique système économique au monde. Les travaux étudiant les différents modèles de capitalisme prennent alors de plus en plus d'importance. Ils se composent principalement de deux approches : celle de la variété du capitalisme¹ (VoC), proposée par Hall et Soskice (2001), et l'autre de la diversité du capitalisme (DdC), de Bruno Amable (2003). Compte tenu de l'objet de la thèse, les travaux sur les pays d'Europe du Centre-Est seront mis en lumière. D'autant plus qu'ils proposent des démarches spécifiques. Dans le premier sous-chapitre, nous évoquerons les premières contributions à l'étude des systèmes économiques. Le deuxième sous-chapitre présentera les grandes avancées dans le domaine de l'ACC jusqu'au début des années quatre-vingt-dix. La description des approches élaborées pour étudier le capitalisme depuis le début des années deux-mille sera l'objet du troisième sous-chapitre.

¹ *Varieties of capitalism*

1.1 *Les origines de l'analyse comparative des capitalismes*

L'analyse des grands systèmes économiques peut être appréhendée de deux façons. La première est l'approche descriptive qui s'attache à caractériser et à comparer les systèmes économiques tout en insistant sur leur dimension institutionnelle. La deuxième est l'approche analytique qui tente d'échapper au caractère souvent idéologique de l'analyse historique en proposant un cadre plus conceptuel.

1.1.1 *Les précurseurs*

L'approche descriptive des systèmes économiques émerge au XIX^e siècle avec les travaux de l'école historique allemande ainsi que de Marx. Les premiers s'attachent à décrire les processus d'évolution des formes économiques « fondé[es] sur un critère unique : (...) la production pour List, la consommation pour Bucher, la monnaie pour Hildebrand » (Chavance *et al.*, 1999, p. 12). Dans son œuvre, Marx adopte également une perspective historique et une problématique évolutionniste. Le caractère institutionnel des modes de production (relations entre les forces productives et les rapports de production) contribue à la dimension systémique des phénomènes étudiés. Marx décrit trois modes de production (antique, féodal et capitaliste) et explique pour chacun les conditions de son apparition, de son développement et de son déclin. L'approche descriptive a naturellement été utilisée dans les premiers travaux qui comparaient le système capitaliste au système socialiste.

Dans la première moitié du XX^e siècle, alors que le système capitaliste est traversé par des crises majeures et que le système socialiste se développe, les travaux descriptifs montrent leurs limites. Une approche analytique se développe alors progressivement. Le processus débute avec le célèbre débat Hayek-Lange dans le cadre de la théorie néo-classique dans les années trente, qui entame la réflexion sur « la coordination et rationalité, rôle des prix, centralisation et décentralisation des décisions, efficacité respective des systèmes capitaliste et socialiste » (Chavance *et al.*, 1999, p. 12). Au fur et à mesure de l'accroissement des différences de ces systèmes économiques, un programme de recherche appelé « systèmes économiques comparés » se met en place (Ananyin et Chavance, 2003). Les travaux s'inscrivant dans ce programme permettent alors d'élaborer des définitions claires

des concepts étudiés. Le système économique y est notamment théorisé comme structure institutionnelle et des critères sont institués pour permettre l'évaluation comparative des systèmes. Un autre groupe de travaux concentre son attention sur la formalisation de l'analyse. Leur but est d'« identifier et lier étroitement les principes opérationnels de différents systèmes économiques et de révéler les hypothèses sous-jacentes à ces principes » (Prybyla, 1969, p. VX). L'incitation et la prise de décision se trouvent au cœur de la réflexion (Prybyla, 1969; Chavance *et al.*, 1999).

1.1.2 L'analyse comparative des systèmes

1.1.2.0.1 Grossman (1967)

Grossman (1967) modélise les systèmes économiques en fonction des mécanismes de contrôle et des droits de propriété. Il s'intéresse aux trois mécanismes de contrôle (coordination) que sont le marché, la planification² et la tradition. Le premier type de coordination repose sur le jeu de l'offre et de la demande, le deuxième sur l'autorité centrale, et le troisième, rapidement écarté de l'analyse, sur les us et coutumes. Ces types de mécanismes sont ensuite entrecroisés avec les types de propriété (privée ou collective). Les résultats (tableau 1.1) donnent des types de systèmes possibles qui sont ensuite attachés à l'organisation politique (démocratie ou « totalitarianism »³). Deux idéaux-types se distinguent : l'économie planifiée absolue⁴ et l'économie du marché proche de celui décrit par la théorie néo-classique. Entre les deux extrêmes se situent des types mixtes qui s'approchent des économies réelles (Prybyla, 1969).

1.1.2.0.2 Koopmans and Montias (1971)

Dans le contexte du questionnement sur les définitions, la démarche scientifique et le contenu du champ de recherche sur les systèmes économiques comparés, Koopmans et Montias (1971) ont apporté des propositions qui sont devenues la trame pour les recherches ultérieures. Ils ont défini le système économique comme

² *Command economy*

³ « *A dictatorial regime which, through a single part and police intimidation, seeks to exercise total control over society and to maximally impose its ideology on the mind of its subjects* » (Grossman, 1967, p. 137)

⁴ *Absolute command economy*

Tab. 1.1: Types de capitalisme en fonction de la propriété et du contrôle de l'activité économique

		Propriété des facteurs de production		
		Privée (P)	Mixe (PC)	Collective (C)
Contrôle de l'activité économique	Marché (M)	M/P	M/PC	M/C
	Mixe (MK)	MK/P	MK/PC	MK/C
	Planifié (K)	K/P	M/PC	K/C

Source : Prybyla 1969, p. 26

« structure institutionnelle » et élaboré un langage neutre permettant la description des systèmes. Ils ont proposé des « critères dominants » de comparaison des objectifs des systèmes économiques (Koopmans et Montias, 1971, p. 42-43). Ce travail, qui a ensuite été poursuivi par Montias (1976), peut être synthétisé en cinq points :

- « a. identifier la variété des systèmes économiques à l'aide de termes universels, neutres au regard des systèmes,
- b. élaborer une taxinomie des systèmes économiques,
- c. identifier les économies nationales par rapport à cette taxinomie,
- d. sélectionner des exemples d'économies comparables pour les comparaisons inter-systèmes afin d'isoler (ou de minimiser) les influences venant de l'environnement ou des politiques suivies,
- e. mesurer la performance des économies prises comme exemples en tant que représentantes des systèmes,
- f. choisir des critères et évaluer les systèmes à l'aide de ces derniers » (Ananyin et Chavance, 2003, p. 10).

1.1.2.0.3 Neuberger et Duffy (1976)

Neuberger et Duffy (1976) s'inscrivent entièrement dans la trame définie par Koopmans et Montis (1976). Leur apport principal consiste en une précision de la notion de système économique (Conn 1978). En effet, le système économique

est « *a socially established mechanism for resolving economic decisions [...] of production, consumption, and distribution* » (Neuberger et Duffy, 1976, p. 6). Il est composé de trois structures : information, prise de décision et motivation. Le cadre d'analyse ainsi défini a permis aux auteurs d'effectuer une analyse de nombreux systèmes économiques (Conn, 1978).

1.1.2.0.4 Holesovsky (1977)

L'apport principal de l'ouvrage de Holesovsky (1977) est de penser les systèmes économiques comme une composante d'un ensemble plus grand, qui est le système social. En effet, il considère que chaque activité n'est jamais purement économique, mais est caractérisée par d'autres dimensions (politique, artistique, sociale, etc.). Dans la description des systèmes économiques, Holesovsky (1977) distingue plusieurs composantes : ressources (eau, air, travail, technologie), participants (individus, firmes, pouvoirs publics), objectifs et préférences, hiérarchie, organisation du système. Il a également proposé deux classifications des systèmes économiques. La première a été effectuée en fonction du type de propriété, c'est-à-dire où la prise de décision découle du droit de propriété. Holesovsky y a distingué entre autres le féodalisme, l'esclavage, le capitalisme corporatif, les économies tribales ou les camps de travail forcé. La deuxième repose sur le mode d'allocation des ressources, c'est-à-dire sur la façon d'organiser la production et la distribution des ressources. Il y a distingué par exemple les économies tribales, les cartels ou les économies planifiées (Roszkowski, 2015).

1.2 Premières typologies

Loin d'être uniforme, le capitalisme apparaît comme un système économique diversifié en fonction des pays. Les différences peuvent être appréhendées par l'analyse et la comparaison d'une seule composante (par exemple le système financier) ou des systèmes économiques dans leur intégralité.

1.2.1 L'approche de la modernisation (Shonfield, 1965)

Les travaux de Shonfield (1965) sont considérés traditionnellement comme le point de départ des réflexions en matière de capitalisme comparé. Fondant l'approche de

modernisation⁵, ils se concentrent sur les caractéristiques du capitalisme observées après la Seconde Guerre mondiale. Shonfield élabore ses travaux sur l'évolution du capitalisme en s'inscrivant dans la tradition de l'école historique allemande. Il décrit le passage du capitalisme privé au capitalisme interventionniste de l'État. Dans les économies nationales dotées d'industries modernes, mais où les pratiques sont encore d'avant-guerre, les États doivent assurer des taux de croissance élevés. À travers les exonérations fiscales consenties aux épargnants (industriels qui investissaient), les États réussissent à renverser les pressions qu'ils subissaient pour les faire jouer en faveur de la consommation. Ils développent alors les politiques sociales qui accompagnent la croissance. Les États réussissent également à maintenir le partage de la valeur ajoutée entre les profits et les salaires. Le capitalisme d'après-guerre est donc dominé par l'action de l'État et un certain degré de planification économique. Shonfield (1965) propose une typologie du capitalisme qui se limite aux trois idéaux-types : l'étatisme, dont l'exemple est la France, le libéralisme, dont l'exemple est le Royaume-Uni et le corporatisme, représenté par l'Allemagne. Cette typologie consiste, en résumé, à distinguer les pays dotés d'un État fort (France et Japon sont considérés comme modèles) de ceux dotés d'un État faible (Grande-Bretagne, dont les performances sont moins bonnes). Bien que l'exercice typologique n'ait pas été le but du travail, il a permis à Shonfield de montrer que chaque « modèle » est le résultat des interactions entre l'histoire du capitalisme et les caractéristiques nationales.

1.2.2 *L'approche néo-corporatiste*

L'approche néo-corporatiste s'est développée dans les années soixante-dix lorsque les scientifiques ont cherché à expliquer les conséquences des différentes réponses que les pays ont apportées aux chocs pétroliers. Le néo-corporatisme se définit comme : « la capacité d'un État à négocier les accords durables avec les employeurs et les syndicats concernant les salaires, les conditions du travail et la politique économique et sociale » (Hall et Soskice, 2001, p. 3). Il s'agit de penser un système de représentation qui est différent du pluralisme ou syndicalisme. La relation entre l'État et les corps représentatifs constitue un lien entre les confi-

⁵ *Modernization approach*

gurations institutionnelles, les politiques publiques et leurs résultats (Molina et Rhodes, 2002). Cela permet de distinguer différents types d'organisation. Le premier est le corporatisme libéral. Il se caractérise par une large participation à l'élaboration des politiques de nombreux groupes bien organisés et fortement coopératifs (Lehmbruch et Schmitter, 1979). Le deuxième type de corporatisme est le corporatisme sociétal⁶. Il est rencontré dans les systèmes multipartistes et son trait principal est la décentralisation. Un autre type est le corporatisme d'État. Il caractérise les systèmes à parti unique où l'État contrôle les organisations (Lehmbruch et Schmitter, 1979).

1.2.3 Une typologie des capitalismes financiers (Zysman 1983)

L'objet du travail de Zysman (1983) est de montrer comment les systèmes financiers influencent le développement industriel et l'action gouvernementale d'un pays. Son travail consiste en une analyse centrée sur trois critères : l'importance des marchés de capitaux, le mode de fixation des taux d'intérêt et le mode d'intervention du gouvernement en matière de politique monétaire (Paguet, 1998). Zysman (1983) distingue trois variétés de capitalisme financier : *government-led credit-based* (GLCB), *bank credit-based* (BCB) et *capital market-based* (CMB). Le premier type (GLCB) repose sur le crédit. Bien que les banques y jouent le rôle principal, l'État a une place essentielle en ce qui concerne la coordination de l'économie. En effet, il contrôle le taux d'intérêt des prêts à long terme et privilégie les institutions qui interviennent dans les secteurs prioritaires. Les exemples de ce type de capitalisme pour Zysman sont la France et le Japon. Aujourd'hui, cette variété n'existe plus (Hardie et Howarth, 2013). Le deuxième type (BCB) repose également sur le crédit, cependant l'État y joue un rôle mineur. Bien que les prix soient fixés indépendamment des institutions publiques, le marché n'est pas le seul déterminant. En effet, il y existe des mécanismes de coordination coopératifs. La République fédérale d'Allemagne est la référence principale pour ce type de capitalisme. Dans le troisième modèle (CMB), c'est le marché qui assure la coordination. Les pays représentatifs de ce système sont les États-Unis et le Royaume-Uni.

⁶ *Societal corporatism*

1.2.4 *Capitalisme contre capitalisme (Albert, 1991)*

En 1991, l'effondrement de l'Union soviétique a permis à Albert de faire le constat que le capitalisme est devenu l'unique système dans le paysage économique. Dans ce contexte l'analyse comparative des systèmes économiques a commencé à céder la place à la réflexion sur le capitalisme et les différentes formes que celui-ci peut prendre. Dès lors c'est l'approche comparative des capitalismes qui a commencé à prendre de l'importance. Albert (1991) était l'un des premiers à étudier les différentes voies que le capitalisme peut prendre. Il commence alors par distinguer le capitalisme rhénan du capitalisme néo-américain. Le premier, représenté par l'Allemagne, la Suisse et les pays d'Europe du Nord, repose sur une vision de l'entreprise perçue comme une communauté qui associe le capital au travail. Les banques y jouent le rôle principal et les liens spécifiques entre banques et industrie contribuent à sa stabilité et à son caractère fermé. La perspective de long terme y prédomine. Le deuxième type de capitalisme est caractéristique des pays anglo-saxons et met au centre le marché. Les mécanismes concurrentiels investissent des domaines tels que le logement, l'enseignement et la santé, ce qui contribue à l'accroissement des inégalités. Le dynamisme et le succès de ce modèle repose sur les marchés financiers tandis que l'impératif de profit financier contraint les acteurs à adopter en majorité une perspective de court terme.

1.2.5 *Les institutions nationales comme sources de la variété des modèles capitalistes (Crouch et Streeck, 1996)*

L'ouvrage collectif sous la direction de Crouch et Streeck (1996) tente de rendre compte de la diversité des réponses institutionnelles dans les pays capitalistes face au changement technique, la mondialisation des marchés financiers mais aussi les changements géopolitiques. Cette diversité s'explique pour les auteurs par l'existence des institutions sociales (État, entreprise hiérarchique, associations d'entrepreneurs ou réseaux informels) qui déterminent les dynamiques économiques dans un pays. En effet, ces institutions interviennent dans les processus économiques et « complètent [ainsi] les forces du marché par d'autres mécanismes de gouvernance » (Diemer, 2004, p. 13). De ce fait les différences des arrangements institutionnels constituent un avantage ou un désavantage pour les économies na-

tionales. Les auteurs ont l'ambition d'aller au-delà de la dichotomie proposée par Albert (1991) en s'opposant ainsi à la thèse qui prévoit l'homogénéisation des types de capitalisme sur le modèle libéral.

1.2.6 *Théorie de la régulation et systèmes sociaux d'innovation et de production (SSIP)*

1.2.6.1 *Théorie de la régulation*

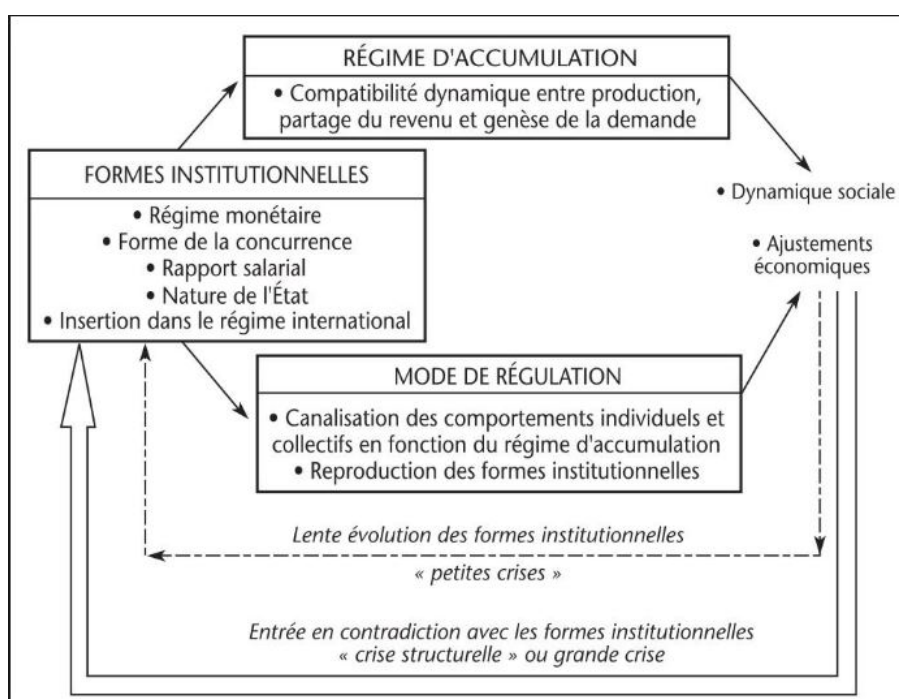
Inspirée par la pensée de Marx, la théorie de la régulation a initialement cherché à expliquer la crise de la croissance des Trente Glorieuses. Progressivement, la réflexion a été étendue au capitalisme, à ses variétés et à ses crises. La théorie de la régulation repose sur plusieurs concepts qui expliquent le fonctionnement d'une économie (figure 1.1). Les cinq formes institutionnelles interviennent à deux niveaux. D'une part elles canalisent les comportements individuels en mettant en place un mode de régulation et, d'autre part, elles mettent en place un régime d'accumulation.

1.2.6.1.1 *Les formes institutionnelles*

Les formes de la concurrence

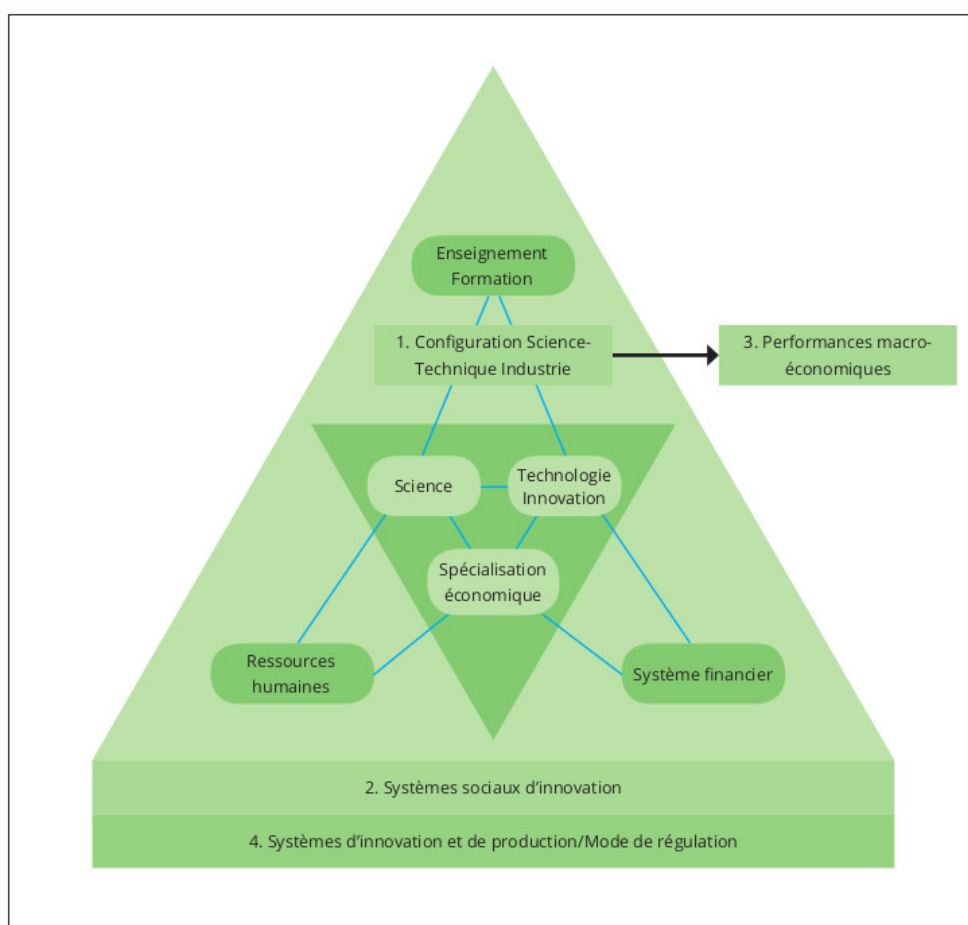
Dans la théorie de la régulation cette forme institutionnelle permet de décrire les relations entre les entreprises. En effet, (Boyer, 1986, p. 48) note que la concurrence « décrit les modalités de mise en rapport des foyers d'accumulation ». Concrètement, deux cas opposés sont mobilisés pour illustrer ces relations : « mécanismes concurrentiels dès lors que c'est la confrontation *ex post* sur le marché qui définit la validation ou non des travaux privés [ou] (...) le monopolisme si prévalent certains règles de socialisation *ex ante* de la production par une demande sociale d'un montant et d'une composition sensiblement équivalents ». Cependant, la structure du marché qui est au centre de cette distinction n'est pas la seule dimension de cette forme institutionnelle. En effet, son analyse doit intégrer également l'organisation de la production et notamment les relations inter-entreprises, « des formes du marché (ses règles de fonctionnement), des règles de gestion, des objets de la concurrence (services ou biens, information) et l'articulation entre les entreprises et le système financier » (Hollard, 2002, p. 169).

Fig. 1.1: La théorie de la régulation



Source : Boyer, 2004a

Fig. 1.2: Du profil scientifique et technique aux systèmes d'innovation et de production



Source : Amable et al., 1997

Le rapport salarial

Le rapport salarial est défini comme « la configuration du rapport capital/travail, composée des relations entre différents types d'organisation du travail, le mode de vie et les modalités de reproduction des salariés » (Boyer, 2003, p. 82). Cette définition souligne deux éléments du rapport salarial qui sont les principes encadrant l'organisation du travail et les modalités de la consommation. Concernant le premier, il s'agit d'un « ensemble des conditions juridiques et institutionnelles qui régissent l'usage du travail salarié » (Boyer, 2002b, p. 107). Le deuxième définit « le mode d'existence des travailleurs ». L'analyse du rapport salarial permet de comprendre la formation du salaire, la productivité et l'emploi.

Le régime monétaire

La troisième forme institutionnelle met au centre la monnaie, qui dans la théorie de la régulation est considérée comme une institution sociale. En effet, elle « revêt, pour un pays et une époque donnés, le rapport social fondamental qui institue les sujets marchands » (Boyer, 2003, p. 82). Les configurations institutionnelles spécifiques, qui sont la politique monétaire, la politique financière, les mécanismes du prêt en dernier ressort et les règles de transfert financier entre les pays constituent le régime monétaire (Guttman, 2002, p. 86). Le rôle du régime monétaire est de servir d'intermédiaire entre les salariés et les autres entités marchandes (Boyer, 2003, p. 82).

Le mode d'insertion dans l'économie internationale

Boyer (2003, p. 82) définit cette forme institutionnelle comme « la conjonction des règles qui organisent les relations entre l'État-nation et le reste du monde ». Cette relation s'opère par l'échange de biens et de services, les investissements directs à l'étranger, les financements des flux et soldes extérieurs.

Les formes de l'État

La dernière forme institutionnelle comprise dans la théorie de la régulation est un « ensemble de compromis institutionnalisés qui, une fois noués, créent des règles et des régularités dans l'évolution des dépenses et recettes publiques » (Boyer, 2004b, p. 20). Elle permet d'intégrer dans la théorie le rôle des pouvoirs publics.

1.2.6.1.2 *Le mode de régulation*

Les formes institutionnelles disposent de plusieurs moyens d'action : la loi, le règlement, la règle, les compromis, les conventions, le système de valeurs ou la routine. La façon dont ces moyens sont utilisés pour influencer les comportements individuels et déterminer les mécanismes d'ajustement sur les marchés est appelée le mode de régulation.

1.2.6.1.3 *Le régime d'accumulation*

Les formes institutionnelles interviennent dans la détermination du régime d'accumulation soit : « [d']un ensemble de médiations qui maintiennent les distorsions produites par l'accumulation du capital dans les limites compatibles avec la cohésion sociale au sein des nations » (Aglietta, 1997, p. 412). En effet, leurs configurations particulières influencent la croissance d'une économie donnée. L'étude de cet impact permet de définir le régime d'accumulation, c'est-à-dire « un modèle de croissance d'une économie nationale à une certaine époque » (Juillard, 2002, p. 225).

1.2.6.1.4 *La théorie de la régulation et les modèles de capitalisme*

À l'origine, la théorie de la régulation a été pensée pour analyser « (...) des conditions qui assurent *ex post* la viabilité d'un processus d'accumulation par nature soumis à des déséquilibres, à des contradictions et à des conflits » (Boyer, 2002a, p. 138). La recherche a permis de rendre compte de la diversité des trajectoires nationales des régimes d'accumulation dans le temps et dans l'espace en se plaçant dans la problématique de Nicolas Kaldor (Boyer, 1986). Des travaux de comparaisons internationales ont été entrepris dans le but de généraliser la théorie. La comparaison des capitalismes américain et français a mis en évidence que « deux architectures institutionnelles différentes – l'une dominée par le marché, l'autre par les interventions multiformes de l'État – avaient pu piloter deux régimes d'accumulation de même type » (Boyer, 2004b, p. 51). La diversité des formes de capitalisme est donc un des aspects du projet de la théorie de la régulation qui apporte « (...) une contribution à la compréhension des diverses phases du capitalisme » (Boyer, 2002a, p. 138). La théorie de la régulation a inspiré les travaux sur les systèmes sociaux d'innovation et de production et l'approche de

la diversité du capitalisme de Bruno Amable (2003). Dans ce sens, la théorie de la régulation était précurseur de l'étude de la diversité des modèles capitalistes.

1.2.6.2 *Systèmes sociaux d'innovation et de production*

La notion de système d'innovation s'inscrit dans un ensemble de travaux qui étudient la relation entre les institutions et l'innovation et, par conséquent, la production. Elle se situe dans la perspective institutionnaliste en postulant que les comportements économiques et, en conséquence, les performances économiques dépendent des configurations institutionnelles. L'unité d'analyse privilégiée pour les systèmes d'innovation sont les économies nationales (systèmes nationaux d'innovation), plus rarement des régions ou un ensemble des pays. Les contributions principales à ce champ de recherche sont les travaux sur les structures sociales d'accumulation (Bowles *et al.*, 1986), les systèmes nationaux d'innovation (Lundvall, 1992; Nelson, 1993) et les systèmes de production (Streeck, 1992; Hollingsworth, 1997).

Le travail qui a particulièrement attiré notre attention est celui sur les systèmes sociaux d'innovation et de production (SSIP) d'Amable, Barré et Boyer (1997). Les auteurs mobilisent la théorie de la régulation, la nouvelle économie institutionnelle, les concepts de globalisation ainsi que de diversité et complémentarité institutionnelles. Ils caractérisent par un certain nombre d'indicateurs les institutions et les formes d'organisation de six sous-systèmes qui les forment : le marché du travail, la finance, l'éducation et la formation, l'industrie, la science et la technologie. Le but est de comprendre comment des configurations institutionnelles particulières favorisent l'innovation et la production. Le concept sous-jacent de leur analyse est celui de la complémentarité institutionnelle. Le travail conduit à distinguer quatre SSIP qui se différencient en matière de spécialisation scientifique, technologique et industrielle. Il s'agit de SSIP fondés sur le marché (États-Unis, Royaume-Uni, Canada et Australie), méso-corporatistes (Japon, Corée), européens (France, Allemagne, Pays-Bas) et social-démocrates (Suède, Danemark).

1.3 *Approches contemporaines de la comparaison des systèmes capitalistes*

Les méthodologies de l'ACC fondées le plus récemment se veulent plus intégrales, car elles mobilisent plusieurs éléments des systèmes économiques à la fois. Les travaux qui les constituent apportent de la compréhension sur l'organisation du capitalisme, mais ils enrichissent également la théorie des institutions, notamment à travers plusieurs concepts originaux. Nous souhaitons donc les analyser plus en profondeur.

1.3.1 *Les concepts de complémentarité et de hiérarchie institutionnelle au cœur de l'analyse comparative des capitalismes*

1.3.1.1 *Complémentarité institutionnelle et ses limites*

1.3.1.1.1 *La complémentarité institutionnelle*

Théorisé par Aoki (1994), le concept de complémentarité des institutions signifie que « la présence d'une institution accroît l'efficacité de l'autre [institution] » (Amable, 2003, p. 6). De leur côté, Hall et Gingerich (2004, p. 22) en proposent la définition suivante : « *one set of institutional practices can be said to be complementary to another when each raises the returns available from the other* ». La complémentarité institutionnelle exprime donc le fait que l'interdépendance des institutions a un impact sur les individus et l'économie (Campbell, 2011). Cette notion ne doit pas être confondue avec celles de compatibilité et de cohérence institutionnelles (Boyer, 2005; Deeg, 2007; Magnin, 2013). La compatibilité des institutions signifie que deux ou plusieurs institutions vont pouvoir exister dans un même pays ou dans une même économie sans avoir forcément d'impact les unes sur les autres. La cohérence des institutions est un état intermédiaire entre la compatibilité et la complémentarité. Les institutions coexistent dans un espace économique ou politique et leur fonctionnement est favorisé par leur présence mutuelle sans qu'il soit possible de parler de complémentarité. Le concept de complémentarité doit également être distingué de l'isomorphisme structurel⁷, c'est-à-dire de la

⁷ *Structural isomorphism*

similarité des mécanismes qui influencent des institutions différentes. Les deux notions sont indépendantes (Amable, 2003). La complémentarité institutionnelle est importante pour l'étude de la coordination et du changement institutionnels. Qui plus est, le concept a des conséquences sur l'étude comparative des capitalismes. En effet, « les modèles économiques ne devraient pas être considérés seulement comme un ensemble de formes plus ou moins institutionnelles, mais comme un ensemble de relations complémentaires entre ces institutions, qui forment les bases de la cohérence entre les formes institutionnelles spécifiques de chaque modèle » (Amable, 2003, p. 6). Dans la mesure où différentes configurations institutionnelles peuvent donner de « bonnes » performances économiques, ceci explique la coexistence de différents modèles économiques. Il n'est pas possible de choisir une configuration optimale dont différentes économies devraient s'approcher. L'ensemble des institutions d'une économie doit être considéré comme un système et par conséquent une forme institutionnelle peut donner différentes performances en fonction des autres éléments du système. L'importance de la complémentarité institutionnelle repose donc sur le fait qu'en fonction de l'architecture institutionnelle et de la nature des interactions entre les institutions, le caractère de la coordination du système n'est pas le même. La notion de complémentarité explique plusieurs aspects de l'évolution et de la diversité institutionnelles. Elles servent notamment à justifier le nombre limité de variétés du capitalisme, le fait que le benchmarking institutionnel ne donne pas forcément les résultats attendus ainsi que les difficultés de réformes institutionnelles (Boyer, 2005). La complémentarité institutionnelle est un concept commun aux approches de la variété du capitalisme (Hall et Soskice, 2001) et celle de la diversité du capitalisme (Amable, 2003), bien que quelques différences méritent d'être soulignées. En effet, les deux approches abordent la complémentarité comme un « renforcement⁸ », c'est-à-dire que la présence d'une institution renforce le processus induit par une autre institution (Campbell, 2011)⁹. Dans l'approche de la variété du capitalisme, les complémentarités observées au niveau des entreprises servent à comprendre les

⁸ *Reinforcement*

⁹ Une autre compréhension de la complémentarité institutionnelle est celle de compensation (Crouch *et al.*, 2005). Elle est plus répandue dans les travaux cités par Crouch *et al.* (2005, p. 60) où il est considéré que la présence d'une institution compense les manques d'une autre institution.

complémentarités constatées à l'échelle du système économique (Boyer, 2005). Le niveau micro influence le niveau macro. Inspirée par la théorie de la régulation, l'approche de la diversité du capitalisme cherche au contraire à comprendre comment les arrangements institutionnels (le niveau macro) a un impact sur le niveau micro, soit le comportement des agents économiques (Boyer, 2005).

1.3.1.1.2 Les limites du concept de complémentarité institutionnelle

Bien qu'il soit très utile dans l'étude des institutions en général et dans celle des systèmes économiques en particulier, le concept de complémentarité institutionnelle montre certaines limites (Boyer, 2005; Deeg, 2007). La principale difficulté est d'ordre méthodologique et concerne le choix et la définition précise des « performances » qui permettent de constater la complémentarité entre deux ou plusieurs institutions ainsi que de mesurer sa force. Le choix de critères de performance permet de construire des modèles de comportement des agents et des indexes comparatifs. Cependant, ces modèles restent abstraits et ne prennent pas en compte le caractère évolutif de la complémentarité (Boyer, 2005). Par ailleurs, le choix de ces critères dépend du type d'institutions étudiées : niveau micro ou macro, institutions internationales, nationales ou petits groupes d'acteurs dans différents domaines (Deeg, 2007). L'étude de la complémentarité institutionnelle nécessite donc l'examen du contexte et de l'histoire des institutions concernées (Boyer, 2005).

1.3.1.2 Avantage comparatif institutionnel

Le concept consiste en ce que « (...) la structure institutionnelle d'une économie particulière fournit aux entreprises les avantages dans l'engagement dans des activités données (...) » (Hall et Soskice, 2001, p. 37). La complémentarité institutionnelle est à la source de l'avantage comparatif institutionnel¹⁰. Sa présence augmente la préservation du système par la création de conditions d'ajustement en cas de difficultés. L'un des aspects essentiels dans le cadre d'économies nationales est l'impact de l'avantage comparatif institutionnel sur l'innovation qui permet d'expliquer pourquoi certaines nations se spécialisent dans la production de certains biens.

¹⁰ *Comparative institutional advantage*

1.3.1.3 Hiérarchie institutionnelle

La notion de hiérarchie institutionnelle « *reflects the idea that at a given point in time, an institutional form plays a decisive role in relation to other institutions* » (Magnin *et al.*, 2018, p. 1147). Elle décrit les situations dans lesquelles à un moment et dans un certain système institutionnel donnés une institution va influencer de façon plus importante les relations entre les institutions de ce système. Ce concept s'inscrit dans la tradition de la théorie de la régulation où la hiérarchie entre les institutions résulte de rapports de force et de compromis politiques. Elle est l'une des clés pour comprendre la variété des modes de régulation et leur succession (Boyer, 2003). Par exemple, durant les trente glorieuses c'est le rapport salarial qui dominait les autres formes institutionnelles. Son articulation spécifique avec les formes de la concurrence a permis la constitution du mode de régulation fordiste. L'analyse de la hiérarchie institutionnelle est particulièrement présente dans l'approche de la DdC, qui s'inscrit dans la théorie de la régulation. Les travaux récents (Magnin, 2018) sur le capitalisme dépendant insistent sur la dominance du mode d'insertion dans l'économie internationale. Ainsi, les relations qu'une économie noue avec l'économie internationale influencent les autres formes institutionnelles et leur donnent leur caractère dépendant.

1.3.2 L'approche de la variété du capitalisme (VoC)

1.3.2.1 Des différentes formes de relations d'entreprises à la source des variétés du capitalisme

Dans l'ouvrage fondateur de l'approche de la variété du capitalisme (VoC) Hall et Soskice (2001) ont mis au centre de leur réflexion l'entreprise, qu'ils considèrent comme l'acteur principal de l'économie. Les auteurs adoptent une perspective relationnelle, c'est-à-dire qu'ils considèrent que l'entreprise établit des relations avec les acteurs à l'intérieur d'elle-même, mais également avec les acteurs à l'extérieur. Cela conduit à la problématique de la coordination dont dépend la réussite de l'entreprise et, par extension, de toute économie. Le travail repose sur l'analyse de cinq domaines (sous-systèmes¹¹) institutionnels qui en s'articulant se

¹¹ *Sub-systems*

complètent et coordonnent le système économique. Il s'agit du système financier (l'accès au financement), la structure interne de l'entreprise (s'assurer qu'il n'y a pas de problèmes d'opportunisme et que les salariés se coordonnent bien pour atteindre les objectifs de la firme), les relations industrielles (la négociation salariale et les relations avec les représentants des salariés), l'éducation et le système de formation et les relations entre les entreprises (avoir accès à la main-d'œuvre formée). En analysant les différentes configurations de la façon dont les relations sont coordonnées, les auteurs distinguent deux types d'économies : les économies de marché libérales¹² (EML) et les économies de marché coordonnées¹³ (EMC). Cette dichotomie correspond à celle décrite par Albert (1991). Les EML sont les économies où les entreprises « coordonnent leurs activités principalement par les hiérarchies et les accords concurrentiels » (Hall et Soskice, 2001, p. 8). Le cas étudié est celui des États-Unis, mais le Royaume-Uni, le Canada et l'Australie sont également exemples de ce type d'économies. Les entreprises se financent principalement sur les marchés financiers. Par conséquent, elles accordent plus d'importance aux prix et aux résultats à court terme. Les relations industrielles¹⁴ s'organisent sur le marché du travail. Les managers ont une grande liberté pour embaucher et licencier les employés. Cela facilite la poursuite de nouvelles opportunités et décourage les employés de s'engager dans une entreprise en vue de garder un emploi à long terme. Le système d'éducation et de formation favorise la formation générale qui permettra aux employés d'utiliser leurs compétences dans des différentes entreprises. Les formations spécialisées ne sont pas privilégiées, car elles représentent des risques de pertes en cas de départ d'un employé. Les relations inter-entreprises reposent sur les contrats. Les déplacements des professionnels d'une entreprise à l'autre assurent les transferts de technologie. Les EMC se caractérisent par des entreprises qui « dépendent plus des relations qui se nouent en dehors du marché pour construire leurs principales compétences et coordonner leurs efforts avec les autres acteurs » (Hall et Soskice, 2001, p. 8). Les auteurs étudient le cas de l'Allemagne, mais ils citent également les pays scandinaves (Danemark, Finlande), la France, l'Italie, la Belgique et le Japon.

¹² *Liberal market economies*

¹³ *Coordinated market economies*

¹⁴ *Industrial relationships*

Les entreprises sont financées en grande partie par le « capital patient », c'est-à-dire par des fonds qui recherchent la rentabilité à long terme. Les investisseurs s'informent auprès des tiers¹⁵ qui surveillent les résultats, mais la réputation des entreprises à travers les réseaux professionnels a également de l'importance. Les relations intra-entreprises reposent sur la négociation et le consensus. Les salaires sont déterminés au niveau des branches par les négociations entre les syndicats et les employeurs. Ce système permet aux entreprises de garder leurs employés qui, étant très spécialisés, ont peu d'intérêt à changer d'employeur. De cette façon, les entreprises se protègent des départs des employés spécialisés et favorisent les carrières longues au sein d'une même entreprise. Le système éducatif et de formation favorise les compétences spécialisées qui permettent d'embaucher un employé bien formé. Les relations inter-entreprises s'organisent principalement par les réseaux professionnels. De nombreux programmes de recherches sont organisés mutuellement par plusieurs entreprises.

1.3.2.2 De la complémentarité des institutions à l'avantage comparatif institutionnel et à son impact sur l'innovation

1.3.2.2.1 Les complémentarités

La figure 1.3 schématise les complémentarités institutionnelles des économies de type EML. Les entreprises emploient de la main-d'œuvre dont les compétences sont très générales. Les syndicats ne jouent pas de rôle significatif dans la défense des intérêts des employés, qui peuvent être licenciés facilement. Le système éducatif favorise l'acquisition de compétences générales ce qui facilite la mobilité de la main-d'œuvre. Les entreprises se financent auprès des marchés où la perspective de court terme prévaut. Les complémentarités institutionnelles des économies de type EMC sont schématisées dans la figure 1.4. Les entreprises dans les économies de type EMC emploient de la main-d'œuvre hautement qualifiée et engagée pour l'entreprise à qui elles offrent de l'emploi sur le long terme. Les intérêts de cette main-d'œuvre sont défendus par des syndicats puissants. Ses qualifications sont assurées par un système éducatif auquel les entreprises participent activement. Le système financier puise l'information dans les réseaux professionnels et permet un

¹⁵ *Business associations*

financement dans une perspective de long terme. En ce qui concerne l'avantage institutionnel, selon Hall et Soskice (Hall et Soskice, 2001), la configuration particulière des institutions dans les EML favorise l'innovation radicale. En revanche, les institutions dans les EMC favorisent l'innovation incrémentale. Conformément à la théorie des avantages comparatifs, on s'attend à la spécialisation nationale dans des activités et produits qui conduisent à l'un ou l'autre type d'innovation.

1.3.2.3 Limites de l'approche de la VoC

1.3.2.3.1 Le rôle de l'État et du travail sous-estimé

Comme mentionné précédemment, l'approche de la VoC s'est constituée en mettant au centre de l'analyse les entreprises. Celles-ci sont perçues comme les principaux acteurs des ajustements nécessaires dans des économies nationales. Cette démarche est intéressante, dans la mesure où les entreprises sont la source de l'innovation. Elle permet d'inclure dans l'analyse plusieurs types d'acteurs tels que les intermédiaires financiers, les employés ou d'autres firmes (Kang, 2006). Le peu d'importance accordée à l'État et au travail¹⁶ rend cependant l'approche de la VoC réductrice, incomplète et, par conséquent, constitue une de ses faiblesses (Howell, 2003; Kang, 2006). Cette lacune s'explique par le fait que l'État a perdu de la puissance à la fin du XX^e siècle et le rôle des syndicats ainsi que des employés dans la construction des institutions a changé (Howell, 2003). Or, bien que le rôle de l'État ait évolué au cours des dernières décennies, son influence reste toujours importante dans les économies nationales. Comme le dit Kang (2006), il n'a pas été réduit, mais réorienté. De même, le rôle des organisations salariales et patronales est sous-estimé par l'approche de la VoC. Or, malgré le déclin de l'industrialisation et donc des syndicats, leur rôle dans l'économie reste significatif (Kang, 2006).

1.3.2.3.2 Le rôle incomplet des institutions

L'approche de la VoC représente un « cadre analytique [qui est] original [et] très ambitieux » (Howell, 2003, p. 10). Les concepts de coordination du système¹⁷ et de complémentarité institutionnelle sont très utiles dans l'étude comparative des

¹⁶ *Labour*

¹⁷ *System coordination*

capitalismes, car ils expliquent des liens entre les institutions et donnent au modèle capitaliste une cohérence (Kang, 2006). Toutefois, l'analyse des interactions institutionnelles que Hall et Soskice (2001) font du point de vue des entreprises n'est pas suffisamment développée pour être appliquée à l'étude d'un système au niveau macroéconomique. En effet, la complémentarité institutionnelle implique également les aspects sociaux et politiques (Amable, 2003). Dans le contexte des relations entre entreprises, les deux concepts sont intéressants, mais ils sont très vite dépassés si on élargit le champ de l'analyse à l'économie politique (Kang, 2006).

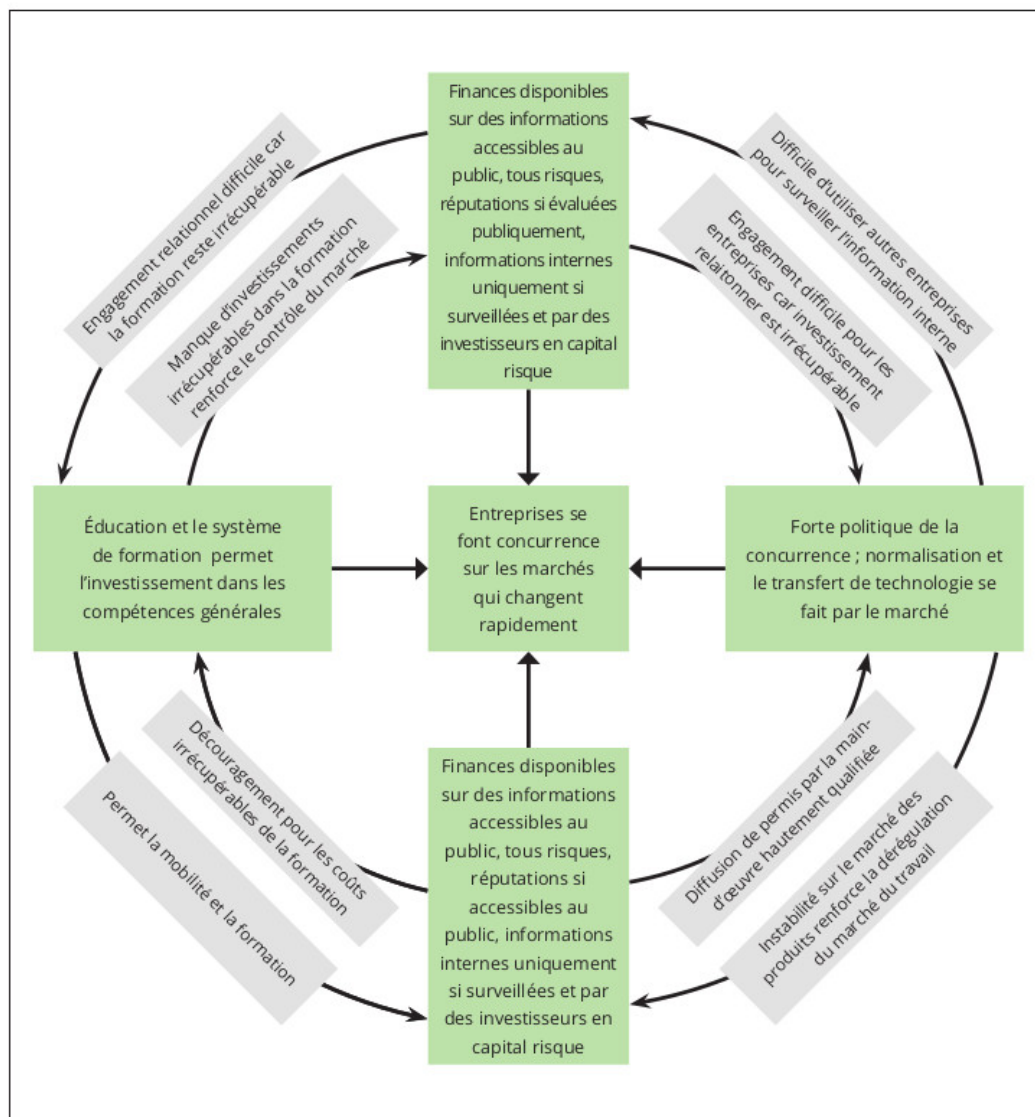
1.3.2.3.3 *L'absence de conflit*

L'approche de la VoC ne laisse pas de place au conflit qui pourtant est « une partie centrale de l'économie politique comparée » (Howell, 2003, p. 112). Il n'y a donc pas de place pour analyser les relations de pouvoir entre différents acteurs et institutions. Cette analyse « *privileges regime stability over crisis, institutional continuity over discontinuity, internal coherence and equilibrium over internal contradiction and crisis, coordination and mutual accommodation over conflict and contention, policy over politics, and business over the state and labour* » (Howell, 2003, p. 121). De ce fait, l'approche de la VoC manque de caractère universel. Elle est par exemple plus intéressante pour expliquer les modèles économiques de la période des années quatre-vingt-dix que ceux des années soixante-dix (Howell, 2003).

1.3.2.3.4 *La diversité enfermée dans une logique binaire*

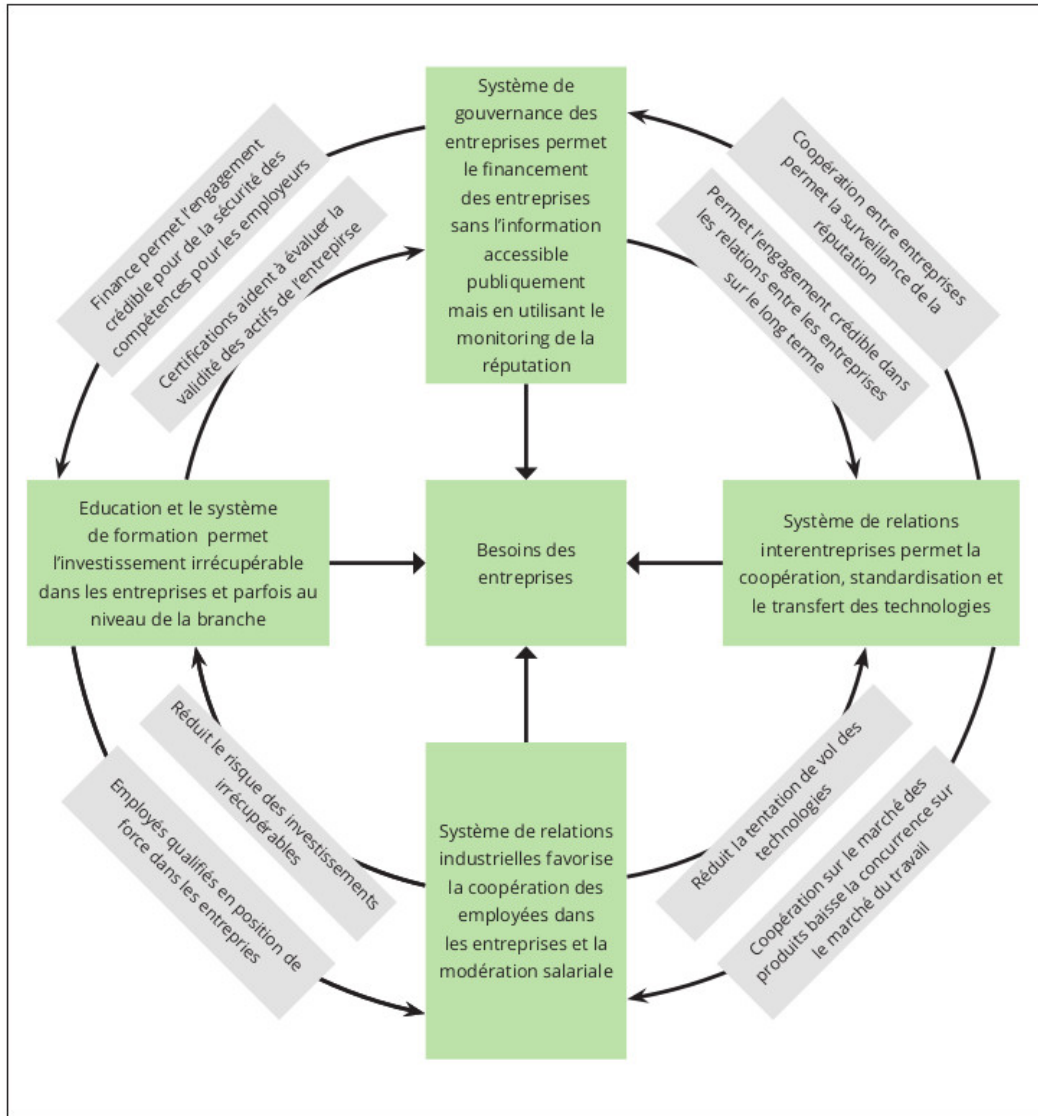
En introduisant la notion d'avantages comparatifs institutionnels, l'approche de la VoC permet d'expliquer l'existence de systèmes capitalistes différents (Kang, 2006). Cette diversité reste cependant enfermée dans une logique binaire, ce qui représente la plus grande faiblesse de l'approche (Howell, 2003; Blyth, 2003). Les travaux empiriques analysés plus loin semblent donner raison à cette critique.

Fig. 1.3: Complémentarités institutionnelles dans les EML



Source : Hall et Soskice, 2001, p. 32

Fig. 1.4: Complémentarités institutionnelles dans les EMC



Source : Hall et Soskice, 2001, p. 28

1.3.2.4 Études empiriques de l'approche de la VoC

1.3.2.4.1 Étude de la typologie

La typologie des modèles de capitalisme proposée par Hall et Soskice (2001) a été reprise dans plusieurs études de cas concernant des pays (Haake, 2002; Allen, 2006; Campbell et Pedersen, 2007). L'étude empirique de Hall et Gingerich (2004) confirme la distinction entre les EML et les EMC. Les auteurs effectuent leur analyse sur 20 pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) entre 1990 et 1995 en faisant « *factor analysis to generate a single time-invariant measure of coordination (...) that they argue, captures the proposed distinction between CMEs and LMEs* » (Geffen et Kenyon, 2006, p. 7). Schneider et Paunescu (2012) ont analysé les 26 pays de l'OCDE. En utilisant le « *single-linkage method in the cluster analysis* », ils distinguent cinq types d'économies : EMC, EML et « presque-EML¹⁸ », les économies dominées par l'État¹⁹ et les économies hybrides. Selon les auteurs, les économies hybrides incluant le Japon, la Norvège, la Corée du Sud et les économies d'Europe centrale ne peuvent pas être considérées comme un type de capitalisme à part entière. Ils voient ce groupe plutôt comme une preuve que la dichotomie de l'approche de la VoC n'est pas pertinente (Schneider et Paunescu, 2012). Les économies dominées par l'État se caractérisent par « *stricter employment protection index and longer average tenure than CMEs, a reflection of the strong state intervention in these economies, most of which have had a long tradition of heavy labor market regulation* » (Schneider et Paunescu, 2012, p. 9). Les études empiriques semblent confirmer la fragilité de l'approche en ce qui concerne le nombre de modèles économiques. Cependant, il convient de remarquer que Hall et Soskice (2001) laissent ouverte la possibilité d'existence d'un troisième type, le capitalisme méditerranéen : « *(...) six in more ambiguous positions (France, Italy, Spain, Portugal, Greece, and Turkey) (...) show some signs of institutional clustering as well, indicating that they may constitute another type of capitalism, sometimes described as "Mediterranean" (...)* » (Hall et Soskice, 2001, p. 21). Les travaux de Schneider et Paunescu (2012) et de Geffen et Kenyon (2006) montrent que les pays peuvent changer de

¹⁸ *LME-like economies*

¹⁹ *State-dominated economies*

catégories selon la période étudiée.

1.3.2.4.2 *Innovation et spécialisation*

L'étude de Taylor (2004) confirme la validité de la théorie de l'innovation de l'approche de la VoC²⁰. Les indicateurs de l'innovation sont les brevets et les publications scientifiques analysés sur plusieurs décennies. Les résultats ne permettent pas de confirmer les prédictions de l'approche de la VoC. Taylor (2004) suggère que la difficulté vient de la minimisation de l'importance de l'État dans l'innovation, bien que les entreprises en soient des acteurs majeurs. En revanche, le travail de Schneider & Paunescu (2012) confirme les prédictions de l'approche de la VoC. Les résultats montrent un grand avantage comparatif dans les industries *high-tech* pour les EML et un avantage comparatif dans les industries « *medium high-tech* » pour les EMC.

1.3.2.5 *Ouverture de l'approche de la VoC*

1.3.2.5.1 *Le capitalisme d'État renforcé*

Schmidt (2003) soutient que l'introduction d'une troisième variété du capitalisme est nécessaire. Il s'agit du capitalisme d'État renforcé²¹ dont l'exemple est la France. Dans le cadre de la mondialisation et de l'eupéanisation qui s'accompagnent de dynamiques de dérégulation, de privatisation et de libéralisation, le rôle de l'État semble reculer et par conséquent sort de l'analyse économique du capitalisme (l'approche de la VoC en est l'exemple). Cependant, et bien que l'État n'ait plus la même influence qu'il avait dans les années d'après-guerre dans des pays comme la France, l'Italie, la Corée du Sud, il continue à jouer un rôle important. Le capitalisme d'État renforcé est le résultat de l'évolution du capitalisme étatique d'après-guerre. Comme les autres types, il se caractérise par une nette réduction de l'interventionnisme de l'État, bien que celui-ci reste très actif et continue à jouer un rôle significatif dans l'économie. L'État occupe également un rôle important dans la conduite du changement, notamment dans des domaines où « *neither business nor labour can exercise leadership (...) or where the state*

²⁰ *VoC innovation theory*

²¹ *State-enhanced capitalism*

ses a need to reshape the general economic environment to promote competitiveness » (Schmidt, 2003, p. 548). Même si elles se financent sur les marchés financiers davantage que par le passé, les entreprises sont plus autonomes que les entreprises allemandes, qui dépendent davantage des réseaux, et les entreprises britanniques, qui dépendent plus des marchés. Le travail de Schneider et Paunescu (2012) confirme l'existence d'un modèle où l'État joue un rôle prédominant.

1.3.2.5.2 *Les économies de marché mixtes*

Comme mentionné précédemment, Hall et Soskice (2001) et Hall et Gingerich (2009) laissent supposer l'existence d'une troisième variété du capitalisme qui serait représentée par les pays méditerranéens (Italie et Espagne), où l'État joue un rôle important dans l'économie. Molina et Rhodes (2007) développent cette idée et proposent une nouvelle variété de capitalisme à laquelle ils donnent le nom d'économies de marché mixtes²² (EMM). Dans ce type d'économie, les mécanismes de coordination sont assurés par le marché, mais il existe aussi d'autres formes de coordination pour lesquelles le marché ne joue pas de rôle²³. Le système productif y est très divisé du point de vue de la taille des entreprises (petites et grandes entreprises). Grâce à son système de protection sociale, l'État joue un rôle important dans la coordination de l'économie. Les relations industrielles reposent sur les syndicats dont le rôle et l'impact sont de niveau intermédiaire entre les EML et les EMC. La formation de la main-d'œuvre repose sur la recherche de compétences faiblement spécifiques ou généralistes.

1.3.2.5.3 *Les économies de marché hiérarchiques*

Dans son article théorique, Schneider (2009) propose d'élargir la typologie des capitalismes en ajoutant deux variétés : les économies de marché hiérarchiques²⁴ (EMH) et les économies de marché en réseau²⁵(EMR). Dans le cas des EMH, la coordination est assurée par la hiérarchie dans les entreprises multinationales. Ce type d'économie peut être observé dans les pays en développement (Amérique Latine, pays d'Asie du Sud-Ouest, Turquie). Le financement est interne aux entre-

²² *Mixed market economies*

²³ *Non-market coordination*

²⁴ *Hierarchical market economies*

²⁵ *Network market economies*

prises ou aux groupes. De ce fait, ces économies ralentissent le développement du marché de capitaux. Comme dans le cas des EML, la protection légale de l'emploi est faible. Le niveau de compétences de la main-d'œuvre est faible. Les entreprises ne proposent pas d'emploi à haut niveau de qualification, ce qui n'incite pas les employés à investir dans leurs compétences. Les entreprises multinationales dominent ce type d'économies, car elles détiennent les avantages technologiques. Par ailleurs, les relations industrielles sont peu développées, car d'une part les syndicats n'y jouent pas de rôle significatif, et d'autre part, les conditions de travail sont meilleures que dans les entreprises nationales. Le manque de perspectives n'incite pas la main-d'œuvre à investir dans la formation. Bien que les entreprises multinationales tentent d'entrer dans les réseaux professionnels locaux, elles n'y sont pas très actives, car le pouvoir décisionnel se trouve dans les sièges situés à l'étranger. Le financement provient des entreprises elles-mêmes qui apportent le capital pour développer leurs activités (Schneider et Paunescu, 2012).

1.3.2.5.4 *Les économies de marché en réseau*

Dans ce type d'économie, ce sont les relations qui se construisent en dehors du marché et les normes informelles qui jouent un rôle important dans la coordination de l'économie. Dès lors, les réseaux d'affaires font figure de pivot, notamment dans les relations inter-entreprises. Le Japon, Taïwan et dans une certaine mesure la Chine sont des exemples de ce type d'économies. Du point de vue des relations de l'emploi, la négociation syndicale se joue surtout au niveau de l'entreprise qui offre l'emploi à vie. Les compétences des salariés sont spécifiques à l'entreprise.

1.3.2.6 *L'approche de la VoC dans l'étude des pays d'Europe du Centre-Est*

1.3.2.6.1 *La binarité de l'approche*

La distinction entre seulement deux types d'économies apparaît comme la faiblesse la plus importante de l'approche de la VoC, qui a été relevée dans de nombreuses études de cas et études empiriques. Les deux catégories sont trop larges pour pouvoir mettre en valeur les spécificités des capitalismes des pays développés et *a fortiori* des pays en transition. Cependant, il convient de remarquer que l'idée de Hall était d'élaborer « *a new framework for understanding the institutional similarities and differences among the developed economies* » (Hall et

Soskice, 2001, p. 1). Leurs exemples empiriques prennent en compte des pays de l'OCDE. Il semble donc peu intéressant d'utiliser cette approche pour l'étude des économies en transition ou émergentes, dans la mesure où elle n'a pas été conçue à cette fin. Malgré son incontestable originalité, l'utilisation de cette approche serait donc encore plus compliquée dans le cas des pays d'Europe du Centre-Est et notamment la Pologne. Outre les critiques déjà développées, peu de place est accordée par l'approche de la VoC à l'aspect politique et historique, ce qui aurait pour effet d'omettre des éléments très importants pour comprendre le développement du capitalisme dans le cas de pays en transition.

1.3.2.6.2 *L'élargissement de l'approche de la VoC*

Malgré certaines simplifications, l'approche de la VoC est cohérente et repose sur des observations empiriques. Les observations dans des pays d'Europe du Centre-Est et notamment en Pologne, en République tchèque, en République slovaque et en Hongrie ont conduit Nölke et Vliegthart (2009) à distinguer une nouvelle forme de variété du capitalisme : les économies de marché dépendant²⁶ (EMD). Ce type de capitalisme présente des avantages comparatifs au niveau de l'assemblage et production de biens de consommation relativement complexes (Nölke et Vliegthart, 2009). Cet avantage repose sur des complémentarités institutionnelles entre la main-d'œuvre formée et bon marché, le financement par les investissements directs à l'étranger et l'innovation qui s'effectue dans les entreprises multinationales. La coordination de l'économie est assurée par la hiérarchie dans les entreprises multinationales. Le financement de ces économies est effectué en grande partie par les investissements directs à l'étranger. Le système bancaire représente une seconde voie de financement et est également largement dominé par les entreprises multinationales. La gouvernance des entreprises se caractérise par la supervision directe des managers locaux par les entreprises mères. La relation emploi est très spécifique, car la main-d'œuvre bon marché est un avantage recherché par les entreprises multinationales. Celles-ci sont donc hostiles aux négociations et aux avantages salariaux, mais redoutent en même temps des grèves qui leur seraient trop coûteuses. Il semblerait donc qu'un certain équilibre s'installe quand les entreprises offrent des conditions qui satisfont suffisamment les

²⁶ *Dependent market economies*

employés. Le système éducatif et de formation restent dominés par l'État, qui cependant baisse régulièrement sa dépense dans ce domaine. Les entreprises quant à elles ne sont pas intéressées par l'organisation de la formation de leurs employés. L'innovation est transférée aux EMD par les entreprises multinationales sous le contrôle strict des maisons mères. L'innovation qu'on y observe est principalement imitative et non créative.

1.3.3 *L'approche de la diversité du capitalisme (DdC)*

Le travail d'Amable (2003) sur la diversité du capitalisme²⁷ (DdC) est le prolongement de l'étude des SSIP (Amable et al., 1997) et s'inscrit dans la perspective régulationniste. L'analyse en composantes principales de cinq formes institutionnelles résulte en cinq groupes qui correspondent chacun à un modèle de capitalisme. Les différents modèles économiques, leur existence, leurs performances et leur pérennité s'expliquent par différentes configurations institutionnelles. Le raisonnement repose sur les notions de complémentarité et de hiérarchie des institutions.

1.3.3.1 *Cinq formes institutionnelles étudiées*

Dans son travail, Amable (2003) tente de répondre à la principale limite de l'approche de la VoC qui est le caractère dichotomique de la typologie. Selon lui, cette faiblesse est le résultat du caractère réducteur de la méthodologie de Hall et Soskice (2001) qui se concentre sur les structures de coordination de la firme. De ce fait, les autres aspects institutionnels au niveau macroéconomique ne sont pas suffisamment explorés. Cependant, il souligne que la nécessité d'élargissement de la typologie ne peut pas, à l'inverse, conduire à une extension des modèles, car cela résulterait en une multiplication des cas particuliers. Amable (2003) décide donc d'élargir les composantes étudiées en s'appuyant sur l'étude des SSIP. Cinq formes institutionnelles sont prises en compte : la concurrence sur le marché des biens et services, la relation d'emploi, le système financier et la gouvernance des entreprises, la protection sociale et l'éducation. Les indicateurs du degré de concurrence sur les marchés de biens et de services sont ceux de la régulation

²⁷ *Diversity of capitalism*

(réglementation) du marché des produits. Le marché du travail est étudié sous trois angles : la protection de l'emploi, l'évolution du salaire et des relations industrielles, et enfin la politique d'emploi. Le système financier et la gouvernance des entreprises sont mesurés par des indicateurs comme les sources de financement, le développement et la dynamique des marchés financiers, la gouvernance des entreprises et le développement du capital-risque. La protection sociale est caractérisée par le type et l'extension du risque couvert. Elle est mesurée par la dépense publique totale dans ce domaine, mais aussi par les parts de la dépense publique dans le total des dépenses pour la protection sociale. Enfin, l'éducation est analysée sur la base d'indicateurs tels que la structure de dépense dans le système d'éducation nationale, le taux de scolarisation, le pourcentage de diplômés, l'orientation du système d'éducation.

1.3.3.2 L'analyse empirique : les cinq modèles de capitalisme

1.3.3.2.1 L'analyse statistique

L'analyse statistique constitue la première partie du travail. Chaque forme institutionnelle est étudiée séparément, ce qui permet de montrer les différences en fonction des pays. Celles-ci sont suffisamment importantes pour constater qu'il ne s'agit pas seulement des variantes d'une même version générique. Cette analyse s'opère en deux étapes : l'analyse en composantes principales (ACP) et la classification ascendante hiérarchique (CAH). L'ACP permet de distinguer les principales caractéristiques qui différencient les modèles de capitalisme. Le but de la CAH est de trouver des groupes de pays partageant des caractéristiques communes. Les différents groupes²⁸ de pays forment un modèle spécifique. La démarche est effectuée pour chaque forme institutionnelle. Ensuite une CAH est effectuée au niveau agrégé afin de distinguer les modèles de capitalisme.

1.3.3.2.2 Les cinq modèles de capitalisme

Le résultat de l'ACP donne cinq groupes qui correspondent aux cinq formes de capitalisme : les économies de marché, les économies social-démocrates, les économies asiatiques, les économies européennes continentales et les économies méditerranéennes. Les économies libérales sont : les États-Unis, le Royaume-Uni, le

²⁸ *Clusters*

Canada et l'Australie. La base du modèle libéral²⁹ est la dérégulation du marché des biens et des services, du marché du travail et du système financier. L'organisation de la protection sociale peut avoir des dimensions différentes en fonction du pays étudié. Le système d'éducation est également organisé autour des marchés. Le modèle social-démocrate comprend la Finlande, la Suède, la Norvège et le Danemark. Le marché de biens et de services très compétitif impose une flexibilité importante de l'emploi. Cette flexibilité est contrebalancée par une protection sociale très développée et un accès facile à la formation. Le modèle continental réunit la France, l'Allemagne, la Belgique, l'Autriche, l'Irlande et la Norvège. Ces pays peuvent être considérés comme une version « allégée » du modèle social-démocrate. Ils se caractérisent par une protection sociale et une protection de l'emploi élevées, mais moins importante que dans le modèle social-démocrate. Le modèle financier centralisé facilite les stratégies des entreprises à long terme, la négociation salariale est coordonnée et la politique de solidarité salariale est développée, mais pas aussi fortement que dans le modèle social-démocrate. Le modèle asiatique, qui comprend la Corée et le Japon, repose sur les stratégies de grandes entreprises en collaboration avec l'État. Le système financier est centralisé. L'emploi est protégé et les possibilités de formation sont proposées à l'intérieur des entreprises. La stabilité offerte par les grandes entreprises est la base de ce modèle. Le modèle méditerranéen repose sur une grande protection de l'emploi et une protection sociale moins importante que dans le modèle continental. La concurrence sur le marché des biens et services est moins importante et le marché financier est centralisé. Ce groupe comprend la Grèce, l'Espagne, le Portugal et l'Italie. D'autres caractéristiques de chaque modèle sont détaillées dans l'annexe (tableau A1).

1.3.3.3 *Complémentarité institutionnelle et cohérence des modèles de capitalisme*

La deuxième partie du travail consiste en l'analyse des interactions entre des formes institutionnelles qui montrent la cohérence du modèle de capitalisme concerné. C'est dans cette deuxième étape qu'intervient la notion de complémen-

²⁹ *Liberal, market-based model of capitalism*

tarité institutionnelle. Les interactions entre les différentes formes institutionnelles sont analysées. En effet, « *the pattern of interactions between institutional forms determines the set of institutional complementarities at the origin of each model* » (Amable, 2003, p. 103). Les complémentarités institutionnelles décrites par Amable (2003) sont retranscrites dans l'annexe A2-A6. Amable (2003) s'intéresse ensuite au lien entre les caractéristiques institutionnelles d'un modèle et la structure des activités que l'on y observe, le but étant de détecter l'avantage comparatif de chaque modèle.

1.3.3.4 *Limites de l'approche de la diversité du capitalisme*

La typologie de capitalismes dans l'approche d'Amable (2003) repose sur l'analyse des *clusters* de différentes dimensions institutionnelles. Ces dimensions sont caractérisées par des indicateurs quantitatifs. Ce type d'analyse ne permet pas d'inclure les éléments plus qualitatifs qui sont également importants dans l'étude des institutions. En effet, il est impossible d'exprimer certaines caractéristiques en termes quantitatifs (par exemple le contenu des programmes scolaires pour caractériser le système éducatif). L'image des institutions est donc partiellement biaisée. L'analyse CAH offre l'image de différentes dimensions institutionnelles ou modèles de capitalisme à un instant donné. En revanche, elle ne renseigne pas sur l'histoire et le changement des institutions ni sur l'évolution des modèles de capitalisme. Il s'agit donc d'une vision statique qui a besoin d'être complétée par des éléments qualitatifs, notamment en ce qui concerne la complémentarité et la hiérarchie institutionnelles.

1.3.3.5 *Approche de la diversité du capitalisme dans l'étude des pays d'Europe du Centre-Est*

L'approche de la DdC a été utilisée pour vérifier l'existence d'un modèle de capitalisme centre-est européen. Les premiers à s'y intéresser ont été Berrou et Carrincazeaux (2005). Leur étude a repris la méthodologie d'Amable en ajoutant trois pays d'Europe du Centre-Est (Hongrie, Pologne et République tchèque) ainsi que la Turquie et le Mexique³⁰ afin de comprendre si l'introduction de ces

³⁰ Les pays pris en compte dans chaque étude sont indiqués dans le tableau 1.2

nouveaux pays modifierait la typologie établie par Amable (2003). L'analyse des données de la fin des années quatre-vingt-dix montre une stabilité relative de la typologie établie par Amable (2003). L'interprétation des auteurs reste très prudente, en ce qui concerne l'apparition d'un nouveau modèle de capitalisme « post-communiste ». Par la suite, c'est Farkas (2011) qui applique la méthodologie de la diversité du capitalisme à l'étude des pays de l'Union européenne (UE). Elle ajoute aux cinq domaines institutionnels étudiés par Amable (2003) les paramètres de la R&D et innovation. L'étude montre l'existence de quatre groupes de pays dont un est composé uniquement des nouveaux membres de l'Union européenne étudiés (Bulgarie, République tchèque, Estonie, Pologne, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie, Slovénie). Farkas (2011) soutient que les différences entre ce groupe et les autres sont plus importantes que les différences à l'intérieur du groupe, ce qui est un argument pour considérer ce groupe de pays comme une forme de capitalisme spécifique.

Tab. 1.2: Pays étudiés dans les différentes études qui suivent la méthodologie de la DdC de Bruno Amable (2003)

Pays	Amable (2003)	Berrou et Carrincazeaux (2005)	Farkas (2011)	Étude présente
Pays non européens				
Australie	x	x	-	x
Canada	x	x	-	x
Japon	x	x	-	x
Corée du Sud	x	x	-	x
États-Unis	x	x	-	x
Mexique	-	x	-	-
Nouvelle Zélande	-	-	-	x
Pays qui ne sont pas membres de UE				
Norvège	x	-	-	x
Suisse	x	-	-	x
Turquie	-	x	-	-

Pays	Amable (2003)	Berrou et Carrincazeaux (2005)	Farkas (2011)	Étude présente
Pays membres de UE				
Allemagne	x	x	x	x
Autriche	x	x	x	x
Belgique	x	x	x	x
Bulgarie	-	-	x	-
Danemark	x	x	x	x
Espagne	x	x	x	x
Estonie	-	-	x	x
Finlande	x	x	x	x
France	x	x	x	x
Grèce	x	x	x	x
Hongrie	-	x	x	x
Irlande	x	x	x	x
Italie	x	x	x	x
Lettonie	-	-	x	-
Lituanie	-	-	x	-
Luxembourg	-	-	x	-
Pays-Bas	x	x	x	x
Pologne	-	x	x	x
Portugal	x	x	x	x
République slovaque	-	-	x	x
République tchèque	-	x	x	x
Roumanie	-	-	x	-
Royaume-Uni	x	x	x	x
Slovénie	-	-	x	x
Suède	x	x	x	x

1.3.4 *Études de la diversité du capitalisme : la perspective des auteurs est-européens*

Face aux approches de la variété ou de la diversité du capitalisme, certains auteurs ont développé des cadres d'analyse spécifiques pour expliquer la naissance, le développement et les variétés du capitalisme des pays post-socialistes. En effet, les approches de la VoC et de la DdC reposent sur des hypothèses et des méthodologies destinées à l'étude des économies développées. Dans ces approches, il s'agit d'expliquer la compétitivité internationale qui repose sur divers facteurs tels que l'avantage institutionnel comparatif, le rôle de l'État et la forme de protection sociale. Or les composantes d'un modèle économique privilégiées dans les approches mentionnées ne jouent pas le même rôle dans le capitalisme des pays post-socialistes. D'autres types de facteurs doivent être privilégiés afin de rendre compte de la diversité des modèles capitalistes des pays de l'Est. Deux approches ont retenu notre attention, notamment celle des variétés du capitalisme émergent (Myant et Drahokoupil, 2011) et celle de la diversité du capitalisme dans les pays d'Europe du Centre-Est (Bohle et Greskovits, 2012).

1.3.4.1 *Les variétés du capitalisme émergent (Myant et Drahokoupil, 2011)*

1.3.4.1.1 *Le cadre de la VoC inadapté à l'étude du capitalisme des pays d'Europe du Centre-Est*

Étudiant le processus de transition dans des pays d'Europe du Centre-Est, et ceux d'Asie centrale, Myant et Drahokoupil (2011) relèvent plusieurs difficultés que rencontre l'approche de la VoC dans l'étude des capitalismes des pays en transition. La première est que dans l'approche de la VoC la variable qui permet de comparer les économies, c'est-à-dire la capacité d'un pays à être un leader d'une branche particulière de l'économie par l'innovation, ne concerne pas ces pays. En effet, les économies de ces pays ne sont pas suffisamment développées pour pouvoir exporter des biens sophistiqués. En revanche, ils se sont spécialisés dans l'exportation de biens moins complexes qui intègrent la technologie importée. La deuxième est que l'analyse des économies de pays de l'Est repose sur d'autres thèmes que celle des pays développés. Des facteurs tels que l'application de la loi, la gouvernance des entreprises, la stabilité du système financier, une

propriété des entreprises clairement définie, la séparation entre le politique et les affaires sont souvent considérés comme une évidence. Or, dans les économies de l'Est ces critères sont encore loin d'être bien établis. La troisième difficulté est que l'intégration internationale ne repose pas seulement sur les facteurs institutionnels, mais aussi sur des structures économiques héritées de l'ancien système économique. Enfin, la quatrième difficulté repose sur le fait que l'approche de la VoC repose sur l'hypothèse d'une stabilité à long terme des économies. Or, les pays de l'Est sont ou sortent de transition par définition passagère.

1.3.4.1.2 *Les types d'intégration internationale*

Myant et Drahokoupil (2011) construisent leur analyse du capitalisme des pays de l'Est autour des types de l'intégration internationale. Ils en distinguent six formes. Les investissements directs à l'étranger (IDE) orientés vers l'exportation dans des secteurs complexes³¹ (1) est la forme la plus solide qui offre les meilleurs revenus. En revanche, elle demande d'importantes conditions préalables (environnement économique, d'affaires et légal suffisamment stable et efficace, infrastructures, stabilité politique). Les pays d'Europe du Centre-Est ont pu remplir ces conditions et ont attiré de nombreuses entreprises multinationales. Ce type d'investissements s'est concentré surtout dans les pays de Visegrád où les entreprises multinationales ont été très sensibles aux avantages et incitations offertes par les États. Les secteurs produisant des biens complexes destinés à l'exportation sans IDE³² (2) représentent une forme d'intégration internationale peu présente dans les pays d'Europe du Centre-Est. En effet, dans la confrontation avec les marchés capitalistes, peu d'entreprises ont pu survivre du fait du manque de ressources pour l'innovation ainsi que de pratiques managériales et commerciales inadapées. La troisième forme d'intégration internationale est l'avantage de la sous-traitance de produits simples pour le compte d'entreprises multinationales³³ (3). Elle repose sur de faibles coûts de main-d'œuvre et elle a été observée temporairement dans les pays d'Europe du Centre-Est durant les années quatre-vingt-dix. L'exportation de marchandises³⁴ (4) était la forme observée au début des an-

³¹ *Export-oriented FDI in complex sectors*

³² *Export-oriented complex sectors without FDI*

³³ *Simple manufacturing subcontracting to MNCs*

³⁴ *Commodity exports*

nées quatre-vingt-dix, quand les entreprises s'appuyaient sur la base productive existante pour exporter des produits homogènes ne nécessitant pas d'innovations importantes. Ce type d'intégration internationale concerne surtout actuellement les pays exportateurs de matières premières. La dépendance aux envois de fonds et aux aides³⁵ (5) concerne les pays dont l'architecture institutionnelle est peu développée. Ceux-ci compensent les déficits commerciaux par des aides internationales ainsi que par les fonds envoyés par les citoyens travaillant à l'étranger. Enfin, la dépendance à la croissance financiarisée³⁶ (6) consiste en emprunts à l'étranger et les flux financiers. Trois conditions préalables sont nécessaires pour développer ce type d'intégration internationale : l'intérêt des prêteurs, des dépôts bancaires insuffisants et la demande de crédit de l'économie domestique.

1.3.4.1.3 *Les variétés du capitalisme dans les économies en transition*

L'analyse de ces formes d'intégration internationale, de la nature des droits de propriété, du rôle de l'État, de la nature de la relation entre l'État et les principaux acteurs économiques a conduit à la distinction de cinq types de capitalisme dans les pays en transition. Le premier type est représenté par les économies de marché fondées sur les IDE³⁷ (1). Ce sont des pays démocratiques, les exportations s'organisent autour des entreprises multinationales (EMN). Cependant, malgré des structures d'exportations complexes, ces pays occupent des places secondaires dans les réseaux internationaux. Ce type de capitalisme est représenté par les pays d'Europe du Centre-Est, notamment ceux intégrés à l'Union européenne. Les économies de marché périphériques³⁸ (2) sont également des pays démocratiques dotés de bases légales et institutionnelles pour les affaires, mais les exportations de biens manufacturés y sont moins stables. Un exemple de ce type de capitalisme est donné par les pays baltes. Le capitalisme oligarchique ou clientéliste³⁹ (3) est représenté par les États autoritaires où l'on observe une connivence prononcée entre la sphère politique et les milieux d'affaires. La protection sociale et l'environnement pour le développement d'affaires y sont faiblement

³⁵ *Dependence on remittances and aid*

³⁶ *Dependence on financialized growth*

³⁷ *FDI-based (second-rank) market economies*

³⁸ *Peripheral market economies*

³⁹ *Oligarchic or clientelistic capitalism*

développés. Ce type de capitalisme se rencontre surtout dans les pays de la Communauté des États indépendants. Les États d'ordre⁴⁰ (4) dont la qualification en tant que pays capitalistes reste incertaine sont des pays autoritaires. La propriété d'État prédomine dans les entreprises. Leur intégration internationale dépend de subventions d'État aux biens exportés. Les économies basées sur les envois de fonds et les aides⁴¹ (5) sont représentés par certains pays de la Communauté des États indépendants à faible revenu.

1.3.4.2 *Étude de la diversité du capitalisme à la périphérie de l'Europe : Bohle et Greskovits (2012)*

L'ouvrage de Bohle et Greskovits (2012) fait suite à une série d'articles (Bohle et Greskovits, 2006, 2007a,b, 2009). L'approche de la VoC est jugée inappropriée pour expliquer les spécificités des pays d'Europe du Centre-Est. Les auteurs s'appuient sur le travail de Polanyi (1983) pour constituer un cadre d'analyse original mieux adapté à la compréhension du capitalisme de ces pays.

1.3.4.2.1 *La théorie de la Grande Transformation de Polanyi (1983)*

Dans son ouvrage, Polanyi (1983) analyse les bouleversements à la fois économiques et politiques durant l'avènement de l'économie de marché en Angleterre au XIX^e siècle. Selon lui, le capitalisme repose sur le conflit entre trois piliers : le marché, la cohésion sociale et les institutions politiques. Contrairement aux économistes classiques, Polanyi ne considère pas le marché comme un espace d'échange qui s'autorégule. Il le perçoit au contraire comme un « *processus institutionnalisé* », car « *les actes d'échanges au niveau personnel ne créent des prix que s'ils ont lieu dans un système de marché créateur de prix, structure institutionnelle qui n'est en aucun cas engendrée par de simples actes fortuits d'échanges* » (Polanyi, 1957, p. 245). L'extension du marché sur la monnaie, le travail et la terre (les marchandises fictives selon Polanyi) a des conséquences sociales négatives⁴². Dès

⁴⁰ *Order states*

⁴¹ *Remittance- and aid-based economies*

⁴² « [...] telle institution [le marché autorégulateur] ne pouvait exister de façon suivie sans anéantir la substance humaine et naturelle de la société, sans détruire psychiquement l'homme et sans transformer son environnement en un désert. Inévitablement, la société a pris des mesures pour se protéger elle-même, mais toutes les mesures, quelles qu'elles fussent, compromirent l'autorégulation du marché, désorganisèrent la vie industrielle et exposèrent ainsi la société et

lors, une demande de protection apparaît dans la société. Cette protection peut prendre la forme de protection sociale au niveau national ou du protectionnisme au niveau international. Dès lors, le capitalisme est marqué par un constant mouvement de tension entre le marché et la protection qui tentent de s'imposer l'un à l'autre. Le troisième élément est la sphère politique. Celle-ci trouve en partie sa source dans le conflit entre le marché et la demande de protection, mais se caractérise également par une certaine autonomie. Son rôle est de donner à la société des objectifs et des directions. Le capitalisme est caractérisé par des tensions entre ces trois piliers. Il est marqué par des configurations institutionnelles qui permettent de s'opposer à ces tensions et qui régissent, en réalité, différentes formes de capitalisme. Trois types de capitalisme émergent de ce concept : le libéralisme, qui va privilégier la création des marchés, le capitalisme social, qui va accentuer les compensations du coût des changements socio-économiques, et enfin le capitalisme démocratique, qui privilégie les dimensions institutionnelles en prenant en compte les électeurs, les entreprises et le travail.

1.3.4.2.2 *La méthodologie de Bohle et Greskovitz (2012)*

L'approche de Polanyi (1983) présente plusieurs avantages. Elle permet tout d'abord l'analyse du capitalisme sur plusieurs niveaux (international et national), tout en offrant des bases pour mieux comprendre la diversité à l'intérieur de l'unité du système. Elle permet aussi de mieux saisir les facteurs favorisant l'ascension et le déclin du système. Bohle et Greskovits (2012) complètent le cadre polanyien par trois autres éléments grâce auxquels il sera possible de mieux caractériser les États d'Europe du Centre-Est. Le premier élément correspond à la coordination macroéconomique (fiscale et monétaire) qui produit de la stabilité économique. Le deuxième élément est le corporatisme⁴³ qui désigne les institutions mises en place pour mener le dialogue social sur les salaires, les retraites ou la santé. Enfin, la démocratie représente la légitimité du pouvoir. Les auteurs illustrent les six pôles par des indicateurs et utilisent l'analyse statistique pour distinguer plusieurs types de capitalisme (figure 1.5).

à d'autres dangers » (Polanyi, 1983, p. 22)

⁴³ *Corporatism*

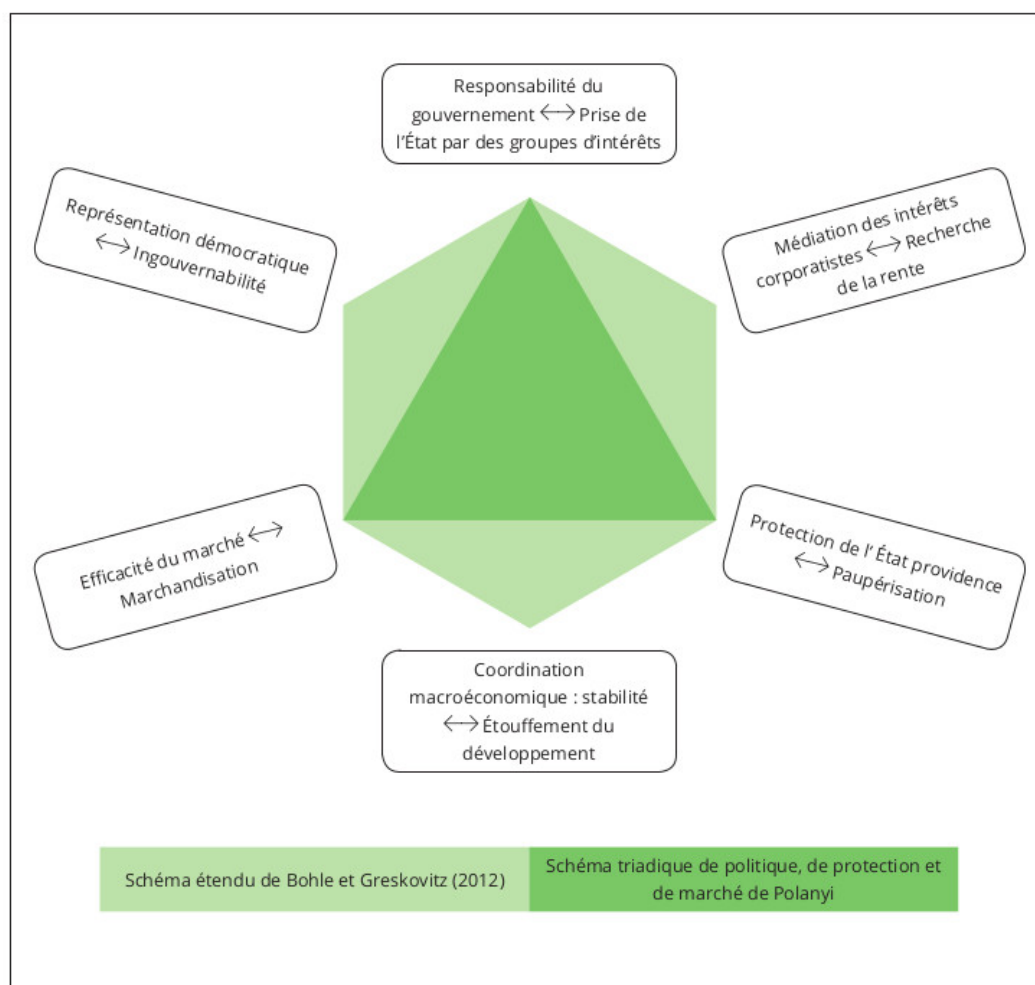
1.3.4.2.3 Typologie

Le travail de Bohle et Greskovits (2012) porte sur des pays membres de l'Union européenne faisant partie du bloc de l'Est, notamment la Lituanie, l'Estonie, la Lettonie, la Pologne, la République tchèque, la République slovaque, la Hongrie et la Slovénie. Les auteurs considèrent clairement la variété du capitalisme centre-est européen à l'exception de la Slovénie comme des « sous-variantes » du néo-libéralisme. À l'intérieur de ce cadre théorique, une typologie du capitalisme en Europe du Centre-Est a été établie. Le régime néo-libéral comprend les trois pays baltes. Ces pays ont fait le choix d'une économie de marché avec une faible compensation des coûts de transition ou d'aide à l'entrée sur le marché. La protection sociale a été considérablement réduite. Du fait de l'exclusion d'une grande partie de la population de la vie politique, les gouvernements de ces pays n'ont pas été totalement démocratiques (à l'exception de la Lituanie qui cependant enregistrait des taux de participation très bas). Le partenariat social⁴⁴ est le moins institutionnalisé de tous les pays d'Europe du Centre-Est. Le régime néo-libéral encastré⁴⁵ est représenté par les quatre pays de Visegrád. En se tournant vers l'économie de marché, ces pays ont mis en place des compensations des coûts de transition pour les entreprises nationales subissant la transition marquée par l'expansion de firmes internationales. Cette compensation associée à une protection sociale relativement généreuse est la particularité des États de Visegrád. Politiquement parlant, ces États sont devenus démocratiques en garantissant des droits à tous les citoyens. Le partenariat social était initialement fort, mais il s'est affaibli au cours du temps. Enfin, la Slovénie est un pays qualifié de néo-corporatiste. La stratégie de transition y a été moins radicale que dans les autres pays, les compensations y étant très élevées. Le capital étranger a été introduit plus graduellement. La protection sociale est la plus généreuse de tous les États d'Europe du Centre-Est. Les négociations avec les partenaires sociaux sont largement institutionnalisées.

⁴⁴ *Social partnership*

⁴⁵ *Embedded neoliberal regime*

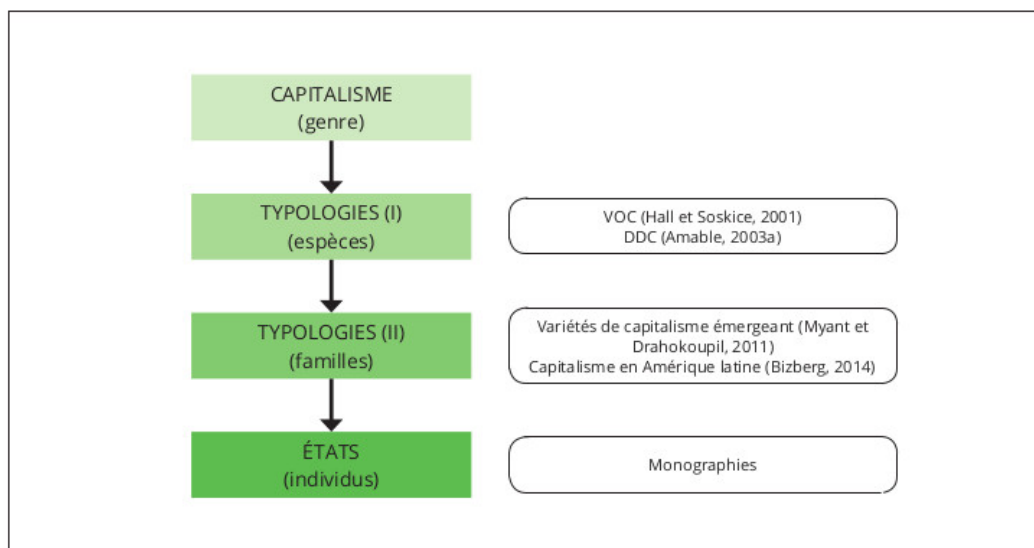
Fig. 1.5: Conceptualisation de l'approche de Bohle et Greskovitz (2012)



Source : Bohle et Greskovitz, 2012, p. 21

1.3.5 Les approches contemporaines dans l'analyse comparative des capitalismes : une tentative de synthèse

Fig. 1.6: Approches contemporaines dans l'analyse comparative du capitalisme



Source : Présentation de l'auteur

En s'inspirant de la métaphore biologique utilisée par Chavance (1999), nous proposons un schéma d'étude du capitalisme (figure 1.6). Le capitalisme étant le système économique dominant dans le monde, il sera donc considéré comme le genre du système économique. L'étude de ce système conduit nécessairement à l'apparition de typologies dont chacune a des avantages et inconvénients. Ces typologies permettent de mieux comprendre le fonctionnement des économies capitalistes qui ont toutes des caractéristiques en commun et qui en même temps se différencient. Elles conduisent donc à l'apparition d'« espèces » dont le capitalisme est le genre. Nous décrivons ici les deux typologies les plus présentes dans la recherche universitaire : celle de la VoC (Hall et Soskice 2001) et celle de la DdC (Amable, 2003). Un type particulier de capitalisme peut cacher des particularités qui pourront être à la source d'une typologie plus avancée et qui pourra donner des familles à l'intérieur d'une même espèce. C'est le cas par exemple du

travail de Bohle et Greskovits (2012) et, dans une certaine mesure du travail de Myant et Drahokoupil (2011) qui s'intéressent aux pays de l'Est. On peut citer également les travaux de Bafoil (2012) sur le travail ceux de Harada et Tohyama (2015) sur le capitalisme asiatique ou les publications de Bizberg (2012, 2014) sur le capitalisme d'Amérique latine. On retrouve enfin, au niveau inférieur, les États qui font figure d'individus ayant tous leurs particularités.

Conclusion du chapitre

L'ACC est un champ de recherche qui s'est construit progressivement depuis le XIX^e siècle. Le but de ce chapitre était de réfléchir à ses contributions afin de choisir la grille de lecture théorique qui peut répondre à notre problématique. Nous tirons de cette réflexion trois constats. Premièrement, nous avons pu rendre compte de la multitude de concepts, angles d'approche et méthodologies qui caractérisent ce champ de recherche. Nous avons tenté de présenter cette richesse et d'organiser les différentes approches pour mieux comprendre leur place au sein de ce domaine de recherche. Le deuxième constat qui s'est imposé à nous est le rôle que les institutions jouent au sein de l'analyse comparative des capitalismes. La majorité des contributions adopte la perspective institutionnaliste. C'est notamment le cas de la théorie de la régulation, qui insiste sur le rôle des institutions dans la formation du régime d'accumulation. L'ACC, puise dans les contributions de l'économie institutionnaliste pour expliquer la structure et le fonctionnement du capitalisme. En retour, elle enrichit l'économie des institutions, notamment par les concepts de la complémentarité et hiérarchie institutionnelles. Troisièmement, nous avons pu montrer l'émergence de deux grands courants de l'analyse comparative des capitalismes depuis les années quatre-vingt-dix. Il s'agit des approches de la VoC et de la DdC. Malgré de nombreuses limites, l'approche de la VoC qui met au centre de la réflexion l'entreprise, domine dans la recherche sur le capitalisme comparé. La limite principale, c'est-à-dire la binarité, a été dépassée dans une certaine mesure par plusieurs contributions. En effet, le cadre d'analyse a permis d'analyser les économies de marché mixtes, hiérarchiques ou dépendantes. Il serait donc possible d'adapter cette approche pour répondre à notre problématique. De son côté l'approche de la DdC, qui s'inscrit dans le cadre de la

théorie de la régulation met au centre de l'analyse les institutions. Elle repose sur un outil statistique qui permet d'élargir et de compléter l'analyse en introduisant de nouvelles formes institutionnelles, mais aussi de nouvelles économies. Ces deux grandes approches conçues pour étudier le capitalisme dans les pays développés n'ont pas été pertinentes pour étudier le capitalisme des pays en transition. Par conséquent, l'étude du capitalisme dans les pays d'Europe du Centre-Est reposait principalement sur les approches spécifiques. Toutefois, leur perspective reste trop étroite et elle ne permet pas de situer ces économies dans une perspective plus large.

Cette analyse de différentes approches nous a amené à effectuer le choix de la grille de lecture théorique qui sera expliqué dans le chapitre suivant.

2. QUELLE GRILLE DE LECTURE THÉORIQUE POUR PENSER LE CAPITALISME POLONAIS ?

Introduction du chapitre

L'ACC est un domaine de recherche très large qui offre de nombreux cadres d'analyse pour étudier les modèles économiques des pays. Nous avons décidé d'adopter pour la suite de notre travail l'approche de la DdC de Bruno Amable (2003) liée au cadre théorique de la théorie de la régulation sous-jacente, car elle présente, à notre avis, plusieurs avantages que nous allons expliquer dans le premier sous-chapitre. En même temps, il nous faut tenir compte de la spécificité des économies d'Europe du Centre-Est, à savoir le rôle particulier que joue l'ouverture internationale. Le deuxième sous-chapitre expliquera la modification que nous avons décidé d'apporter à la méthodologie d'Amable (2003) qui nous permettra d'introduire cette spécificité dans notre cadre d'analyse. Nous allons y décrire le fondement théorique mis en œuvre afin de prendre en compte le mode d'insertion dans l'économie internationale de ces pays.

2.1 Dépasser les limites des approches contemporaines de l'analyse comparative des capitalismes pour penser le capitalisme polonais

2.1.1 Dépasser les limites de la VoC et des approches spécifiques

Bien qu'elle soit la plus employée dans l'étude de modèles économiques, l'approche de la VoC nous semble trop limitée. En effet, le caractère binaire qu'elle implique, malgré les prolongements opérés avec les développements sur EMH, EMM et EMD semble peu adapté à l'étude des pays d'Europe du Centre-Est.

De leur côté, les approches construites pour étudier spécifiquement le capitalisme dans les pays d'Europe du Centre-Est ne permettent pas d'inscrire ces pays dans une réflexion et une typologie plus générale. Au contraire, l'approche de la diversité du capitalisme est très ouverte, car elle repose sur un outil statistique. Dès lors, elle permet d'inclure n'importe quel pays, pourvu que les données nécessaires soient accessibles.

2.1.2 *Intérêts et limites de l'approche de la DdC*

2.1.2.1 *Avantages de l'approche de la DdC dans l'étude du capitalisme polonais*

2.1.2.1.1 *L'utilisation d'un cadre théorique élaboré*

L'approche de la DdC trouve ses fondements dans la théorie de la régulation. Il s'agit d'un cadre théorique solide qui permet d'inscrire notre travail dans un contexte plus large qui est l'économie institutionnelle et une véritable théorie du capitalisme. L'approche de la VoC, dont les fondements théoriques sont moins élaborés apparaît plus limitée.

2.1.2.1.2 *Notion de hiérarchie institutionnelle*

Alors que les approches de la VoC et de la DdC font toutes les deux appel à la notion de complémentarité institutionnelle pour expliquer que les différentes configurations institutionnelles peuvent engendrer de « bonnes » performances économiques, seule l'approche de la DdC inclut dans l'analyse la notion de hiérarchie institutionnelle. Celle-ci est un pas supplémentaire dans l'analyse des modèles de capitalisme. En effet, elle permet de mieux comprendre le rôle et les liens qui peuvent exister entre les différentes institutions ou formes institutionnelles. Les approches spécifiques qui ont été conçues pour étudier le capitalisme d'Europe du Centre-Est ne font pas appel non plus à cette notion de hiérarchie institutionnelle.

2.1.2.1.3 *Inscrire le modèle économique polonais dans une perspective large*

L'approche de la DdC, grâce à sa dimension empirique, permettra de situer notre objet d'étude qu'est la Pologne dans une perspective très large parmi de nombreux pays capitalistes. En effet, nous allons pouvoir montrer l'existence d'une

« espèce » distincte de capitalisme qu'est le capitalisme centre-est européen auquel appartient la Pologne. Dès lors, nous n'insisterons pas uniquement sur les particularités de la Pologne, mais nous lui trouverons une place sur la carte du capitalisme. Suivre l'approche d'Amable (2003) permettra de confirmer l'existence d'un modèle spécifique aux pays d'Europe du Centre-Est, qui a déjà été mis en évidence par les travaux de Berroux et Carrincazeaux (2005), et de Farkas (2011).

2.1.2.2 Limites de l'approche de la DdC

2.1.2.2.1 Une approche privilégiée pour étudier les pays développés

Le travail sur la diversité du capitalisme de Bruno Amable a été publié au début des années deux-mille lorsque les pays d'Europe du Centre-Est étaient encore dans la phase de transition. Naturellement, l'auteur s'est concentré sur les pays développés. À l'époque, de nombreuses données, par exemple l'indicateur PMR¹ fourni par l'OCDE, n'étaient pas disponibles pour les pays en transition. Actuellement, la majorité des pays d'Europe du Centre-Est font partie de l'OCDE, ce qui facilite leur intégration dans l'analyse statistique. Toutefois, pour de nombreux pays en développement, les données statistiques sur lesquelles repose l'approche de la DdC ne sont pas disponibles. Cela rend l'approche de la DdC moins intéressante pour l'étude du capitalisme dans ces pays.

2.1.2.2.2 L'absence de l'analyse du mode d'insertion dans l'économie internationale

L'approche de la DdC telle qu'elle a été conçue par Bruno Amable n'a pas intégré la forme institutionnelle de la théorie de la régulation qu'est le mode d'insertion dans l'économie internationale. Or, l'histoire économique récente et notamment la crise de 2008 ont montré des vulnérabilités des économies à l'égard de la contrainte extérieure. L'importance de cette forme institutionnelle pour l'analyse du capitalisme a été reconnue par plusieurs travaux (Boyer, 2015; Magnin *et al.*, 2018).

¹ *Product Market Regulation*

2.2 *Élargir l'approche de la diversité du capitalisme : le mode d'insertion dans l'économie internationale*

L'une de particularités des économies d'Europe du Centre-Est est leur relation avec le système économique international. Cette spécificité a été mise en évidence par de nombreux auteurs (Bandelj, 2009; Nölke et Vliegenthart, 2009; Myant et Drahokoupil, 2011). La théorie de la régulation donne des éléments qui permettent d'inclure cette sixième forme institutionnelle dans la méthodologie de la DdC. Cette démarche a déjà été effectuée par Harada et Tohyama (2015) dans l'étude du capitalisme asiatique. Nous allons présenter ici d'une part les fondements théoriques du mode d'insertion dans l'économie internationale et d'autre part les trois éléments constitutifs de cette forme institutionnelle à partir desquels nous allons effectuer l'analyse empirique.

2.2.1 *Le mode d'insertion dans l'économie internationale dans la théorie de la régulation*

2.2.1.1 *Trois approches des dynamiques internationales*

Dans la théorie de la régulation, c'est l'État-nation qui est souvent privilégié dans les concepts, la problématique et l'analyse. Au cours du temps, des dynamiques internationales ont été introduites dans trois approches : l'approche du système productif de l'école grenobloise de la régulation, l'étude des régimes monétaires internationaux par l'école parisienne de la régulation et l'approche de l'école américaine des régimes internationaux (Vidal, 2002). La première approche introduit la notion de système productif qui est un ensemble plurinational d'activités productives. Le processus d'accumulation du capital s'effectue dans un pays-foyer et dans des pays affiliés. La circulation monétaire est unifiée et la régulation s'effectue par « l'ensemble des ajustements et des institutions qui opèrent comme contre-tendances à la baisse du taux de profit, assurent la circulation du capital entre branches et reproduisent l'hégémonie du pays-foyer » (Vidal, 2002, p. 171). La deuxième approche se centre sur les États-nations et étudie la concurrence entre les pays. Les différenciations structurelles des pays incitent les agents à développer des relations internationales. Cette tension est transformée par le régime

international en principe de croissance, « en approfondissant les complémentarités entre espaces nationaux et en limitant les spécificités nationales à des variétés tolérables, ce qui permet d'endiguer les concurrences destructrices » (Vidal, 2002, p. 172). La dynamique de l'économie dominante (importantes innovations technologiques et sociales) détermine la nature du régime international. La régulation internationale consiste dans la traduction des principes du régime international en norme et institutions qui s'imposent aux agents privés et aux États. La troisième approche qualifiée d'institutionnalisme internationaliste analyse l'évolution des institutions économiques internationales.

2.2.1.2 *Formes de régulation internationale (Mistral 1986)*

Le travail de Jacques Mistral (1986) s'inscrit dans l'approche de l'école de Paris. En plaçant son analyse au niveau de l'État-nation, il explique par quelles voies une économie s'intègre et se relie au système international. L'auteur analyse les formes de régulation internationale qui sont des « ensemble[s] de normes, de règles, de contraintes et d'institutions canalisant le comportement des uns et contraignant la conduite des autres pour médiatiser les rivalités concurrentielles et les antagonismes entre nations » (Mistral, 1986, p. 181). Il en distingue trois catégories qu'il faut analyser. Premièrement, il s'agit des réseaux et firmes dont la « fonction est d'élargir les marchés et de réduire l'incertitude et les coûts » (Mistral, 1986, p. 181). L'échange des biens, des services et du capital diffuse des normes de production, homogénéise des modes de vie, mais peut également conduire vers la dépendance. L'activité des firmes et des réseaux s'inscrit dans une deuxième catégorie qui est le pouvoir (création politique) et la monnaie. Le pouvoir permet de travailler à des compromis pour encadrer les relations internationales. La monnaie et plus particulièrement les flux monétaires sont gérés par la puissance dominante qui doit assurer la bonne circulation des liquidités, des agents qui les détiennent vers ceux en sont en déficit, et de ce fait rendre le fonctionnement du système d'échanges internationaux possible. Le troisième élément est constitué par la contrainte extérieure et l'ajustement positif. La contrainte extérieure « traduit l'insuffisance des mécanismes de marché, des contraintes monétaires automatiques, des comportements des agents privés (les firmes multinationales par

exemple) pour garantir un processus régulier d'internationalisation » (Mistral, 1986, p. 198). Les économies nationales doivent donc effectuer un ajustement par rapport au régime international qui peut prendre la forme des crises économiques ou des crises de compétitivité.

2.2.2 *Les fondements théoriques des trois composantes du mode d'insertion dans l'économie internationale*

Dans ce sous-chapitre, nous souhaitons présenter succinctement deux catégories qui traduisent les liens d'une économie avec le système international. Il s'agit du commerce international et des investissements directs à l'étranger. Notre but est de comprendre leur place dans la théorie économique et expliquer leur articulation au sein de la théorie de la régulation. Nous souhaitons également présenter un troisième élément que nous avons décidé d'intégrer dans l'analyse empirique du mode d'insertion dans l'économie internationale et qui n'a pas été traité par Jaques Mistral : les migrations. En effet, les mouvements des populations influencent les autres formes institutionnelles et par conséquent ont un impact sur le modèle économique. Notre analyse empirique de la sixième forme institutionnelle consistera en une analyse statistique des indicateurs qui illustrent les différentes catégories distinguées par Mistral (1986).

2.2.2.1 *Le commerce international*

La première composante sur laquelle nous reposerons l'analyse statistique de la sixième forme institutionnelle est le commerce international. Les données sur les échanges internationaux illustrent l'activité de la première catégorie distinguée par Mistral (1986) qui sont les réseaux et les firmes. Les théories classiques et néoclassiques du commerce international (théorie des avantages comparatifs de Ricardo, modèle Heckscher-Ohlin-Samuelson) ne proposent qu'une vision très limitée des relations entre les pays. En étudiant les mécanismes qui régissent les échanges, elles tentent d'expliquer les structures du système productif des pays qui seraient déterminées par des avantages détenus par ceux-ci. Dans la nouvelle théorie du commerce international Krugman (1990, 1991) propose une vision plus complexe en insistant, entre autres, sur le rôle de l'État qui peut agir à travers les

subventions ou des régulations (Rainelli, 2001). Dans l'approche institutionnelle et notamment la théorie de la régulation les échanges de biens s'inscrivent dans le contexte plus complexe des institutions, des organisations et des régulations internationales. Du point de vue institutionnel la réflexion sur le commerce international doit intégrer le rôle des institutions et accords internationaux. Du point de vue mondial c'est l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui régit l'organisation du commerce international. Le but de cette organisation créée en 1995 et qui rassemble la grande majorité des pays est de favoriser le libre-échange des biens. Avant la création de l'OMC c'est l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (AGETAC²) qui jouait ce rôle.

Les accords commerciaux peuvent être également négociés au niveau régional. Les exemples de ce type d'accords peuvent être le Marché commun du Sud (Mercosur), l'Accord commercial Asie-Pacifique, mais également l'UE. Les pays peuvent également négocier les accords bilatéraux. L'analyse institutionnelle dépasse et complète l'analyse statistique du commerce international et permet de comprendre des stratégies des États employés pour inscrire les économies nationales au sein de l'environnement international (Palan, 1998)

2.2.2.2 *Les investissements directs à l'étranger*

Le deuxième élément que nous souhaitons inclure dans notre analyse sont les indicateurs illustrant les investissements directs à l'étranger (IDE). Il s'agit des mouvements des capitaux qui s'inscrivent dans la première et la deuxième catégorie par laquelle les États s'insèrent dans le système économique international, décrite par Mistral (1986)³. Les IDE sont des « investissements effectués par une entreprise d'un pays investisseur dans un pays hôte étranger, dans le but de créer une relation de long-terme avec une influence très importante au niveau de la gestion » (Bandelj, 2009, p. 129)⁴. L'approche néoclassique se concentre sur l'analyse

² GATT

³ La troisième catégorie (la contrainte extérieure) sera traitée à travers les données sur la balance commerciale et extérieure.

⁴ Par convention, dans le cas d'une acquisition, un investissement étranger est considéré comme IDE s'il conduit à l'acquisition d'au moins 10 % de l'entreprise. Toutefois, les acteurs étrangers peuvent créer des entreprises par eux-mêmes ou avec les acteurs locaux (*Greenfield investment*).

des incitations qui expliquent l'attraction des IDE dans un pays (le paradigme OLI⁵ de Dunning, 1977). Certains auteurs mettent en évidence des facteurs spécifiques à la transition qui sont : « *democratic reforms resulting in an improvement of political freedom and civil liberties as well as economic reform. Including macroeconomic stabilisation, price and market reform, large scale privatisation* » (Johnson, 2006, p. 23). Concernant les pays d'Europe du Centre-Est⁶, Johnson (2006) a montré que la demande nationale est un facteur important (*market-seeking FDI*). En revanche les *ressource-seeking FDI* ne sont pas déterminant. La perspective institutionnelle permet d'élargir la perspective de l'analyse des IDE. En effet, du point de vue institutionnel les déterminants économiques des IDE sont également le résultat de la demande construite par des pays d'accueil (Palan, 1998). Il s'agit de « *social-constructivist account of economic action, which emphasizes that institutional, political, and cultural forces guide FDI behaviour and, consequently, that aggregate demand for IDE is created and should not be taken as self-evident* » (Bandelj, 2009, p. 130). La construction de la demande s'opère à un niveau formel⁷ et informel⁸. Le niveau formel correspond à des réformes de libéralisation concernant le marché, les règles de la propriété privée, de la concurrence etc. Le niveau informel s'articule autour de trois points : « *(1) commitment of the governing elite to FDI, (2) professionalization of FDI activity, and (3) production of high-profile FDI outcomes* » (Bandelj, 2009, p. 132).

2.2.2.3 Les migrations

L'analyse du mode d'insertion dans l'économie internationale dans la théorie de la régulation pensée par Mistral (1986), ne traite pas l'aspect qui sont les migrations. Toutefois, compte tenu de notre objet de recherche et notamment de l'importance des flux migratoires dans les pays d'Europe du Centre-Est, surtout depuis l'adhésion à l'UE, cette dimension est un élément important de notre sixième forme institutionnelle. L'analyse des migrations concerne la circulation des hommes et complète naturellement l'analyse de la circulation des marchandises (le commerce

⁵ *Ownership, localisation, internalisation*

⁶ Les pays de l'Union européenne d'Europe de l'Est

⁷ *Formal legitimacy of FDI*

⁸ *Substantive legitimacy of FDI*

extérieur) et des capitaux (les IDE).

2.2.2.3.1 *Les théories des migrations*

Du point de vue économique, la théorie néo-classique explique les migrations par la différence au niveau géographique entre l'offre et la demande du travail. Ainsi la main d'œuvre va migrer d'un pays où le taux de salaire est bas vers le pays où celui-ci est plus élevé. La théorie néo-classique a été complétée par la théorie de transition de mobilité⁹ de Zelinsky (1971). Selon elle, les pays se trouvent chacun dans des phases différentes de la transition démographique. Ceux où la population croît rapidement se trouvent en situation d'excès de main d'œuvre, ce qui va pousser les gens à émigrer. En revanche, les pays où la population vieillit deviennent la destination des émigrés. Ainsi, pour Zelinsky les migrations internationales sont le résultat de différences dans les taux de croissance démographique dans les pays (Kulu, 2000). Un autre outil permettant d'analyser les migrations est le *push and pull model* de Lee (1966). Dans ce modèle les agents économiques rationnels évaluent constamment l'attractivité économique de l'endroit où ils vivent et la comparent avec d'autres régions. Ils prennent en compte les barrières légales et la réglementation résultant des politiques migratoires. Le modèle distingue deux types de facteurs. Les facteurs qui poussent les agents à migrer sont les salaires bas, le chômage ou le manque de perspectives. Les facteurs qui tirent les migrations sont des opportunités pour les affaires ou le taux d'emploi élevé (Bijak *et al.*, 2004).

Dans le cas des migrations l'approche classique de l'analyse est également très réductrice. Il faudrait qu'elle soit complétée par les perspectives historiques et sociologiques. Pour notre part, nous souhaitons inclure dans l'analyse le point de vue institutionnel. Dans cette perspective le facteur qui détermine les migrations est la politique migratoire. Différentes régulations peuvent inciter ou décourager les gens à émigrer (Leitner, 1995). La gestion des migrations relève la plupart du temps des responsabilités des États. Cependant, il y a des régions où la libre circulation des populations a été établie, dont l'exemple peut être l'UE.

⁹ *Theory of mobility transition*

Conclusion du chapitre

Ce chapitre nous a permis d'expliquer et de motiver le choix méthodologique effectué pour la suite de notre travail. En adoptant la méthodologie de la DdC développée par Bruno Amable (2003), nous pensons pouvoir montrer l'existence d'un nouveau type de capitalisme qui est le capitalisme d'Europe du Centre-Est, et dont la Pologne est un exemple. En nous appuyant sur les apports de la théorie de la régulation, nous allons introduire dans la méthodologie de la DdC une sixième forme institutionnelle qui est le mode d'insertion dans l'économie internationale. Enfin, notre analyse du modèle d'Europe du Centre-Est en général et celui de la Pologne en particulier s'appuiera sur une recherche bibliographique très exigeante. Cela nous permettra de le mettre en perspective et complétera son analyse.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Cette partie rend compte de la grande variété d'approches qui ont pour objectif l'analyse des systèmes économiques en général et celle des modèles de capitalisme en particulier. Le modèle économique des pays d'Europe du Centre-Est a déjà été l'objet de telles analyses. Elles ont permis d'introduire une nouvelle forme d'économies dans l'approche de la variété du capitalisme : les DME (Nölke et Vliegenthart, 2009). Les travaux de Berrou et Carrincazeaux (2005) et de Farkas (2011) qui suivent la méthodologie de la DdC montrent l'existence d'un modèle de capitalisme spécifique dans les pays d'Europe du Centre-Est. Par ailleurs, les travaux de Myant et Drahokoupil (2011) et de Bohle et Greskovitz (2012), qui postulent la différence des économies d'Europe du Centre-Est par rapport aux pays développés, permettent de rendre compte de la diversité constatée à l'intérieur même de ce groupe de pays. Nous souhaitons contribuer à cette recherche sur le capitalisme dans les pays d'Europe du Centre-Est. Pour cela, choisissons d'adopter dans la partie suivante la méthodologie de la DdC de Bruno Amable (2003) en l'élargissant pour inclure une nouvelle forme institutionnelle, à savoir, le mode d'insertion dans l'économie internationale. Nous espérons confirmer le résultat de Berrou et Carrincazeaux (2005) et de Farkas (2011), ainsi que mettre en évidence la spécificité de ces économies au niveau des liens particuliers avec l'international. L'approche DdC servira également de grille de lecture dans la troisième partie de cette thèse est nous permettra de mettre en évidence des spécificités du capitalisme polonais.

La mobilisation des concepts de l'économie institutionnelle est incontournable dans le processus d'analyse d'un modèle économique. Ils sont les fondements des méthodologies qui permettent de rendre compte de la diversité des modèles économiques. Ils vont nous aider à comprendre la genèse et l'évolution des institutions particulières ainsi que celle des formes institutionnelles. Nous allons tenter

de montrer à l'aide de ces outils, les relations qui peuvent exister entre les différentes formes institutionnelles qui contribuent à la cohérence et aux performances du modèle économique.

Deuxième partie

LE CAPITALISME D'EUROPE DU CENTRE-EST

INTRODUCTION DE LA DEUXIÈME PARTIE

Dans la première partie nous avons pu inscrire le sujet de notre thèse dans le champ de recherche de l'analyse comparative du capitalisme. Ce travail nous a conduit à choisir le cadre théorique proposé par Bruno Amable (2003) le plus à même, de répondre à notre problématique. Nous proposons de l'amender par l'introduction d'une sixième forme institutionnelle, ce qui permettra de le rendre plus complète, par la modélisation des relations d'une économie avec son environnement international. L'objectif principal de cette partie est de situer le capitalisme polonais au sein de différentes familles de capitalisme. Pour cela, nous allons tenter de confirmer, à l'aide de la grille de lecture de la DdC, l'existence du modèle de capitalisme des pays d'Europe du Centre-Est (PECE)¹⁰ dont la Pologne ferait partie. Comme il a été décrit dans la première partie, l'existence d'une forme particulière de capitalisme dans les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) a déjà été étudiée dans de nombreux travaux qui ont suivi des méthodologies différentes. Ce travail contribue à cette réflexion et cherche à décrire les principaux traits de cette famille de capitalisme mais également de donner des bases pour une analyse du modèle économique polonais. Nous proposons également de comparer nos résultats à ceux de travaux antérieurs qui ont suivi la même méthodologie. Nous pourrions aussi vérifier si les modèles de capitalisme trouvés par Bruno Amable ont persisté dans le temps et souligner leur évolution. Nous voulons aussi mieux comprendre l'émergence et la dynamique du modèle de capitalisme des PECE. C'est la raison pour laquelle nous nous intéresserons à la

¹⁰ Dans la suite de ce travail nous allons utiliser le terme de pays d'Europe du Centre-Est (PECE) pour définir les six pays que nous étudions dans l'analyse statistique et qualitative (Estonie, Hongrie, Pologne, République slovaque, République tchèque et Slovénie). Bien que l'Estonie ne fasse pas partie des pays du Centre-Est européen, nous l'intégrons dans cette appellation pour des raisons de simplification. Si l'analyse concerne les pays de cette région européenne dans l'ensemble, nous utilisons le terme de pays d'Europe centrale et orientale (PECO).

perspective historique de l'apparition de ce modèle et nous tenterons de décrire ses caractéristiques de manière plus approfondie. De ce fait nous allons pouvoir souligner les traits communs des PECE mais également comprendre en quoi ils diffèrent. Ce travail est nécessaire du point de vue du sujet de notre recherche, car il permet de situer le capitalisme polonais au sein de la diversité du capitalisme. Comprendre les caractéristiques et l'articulation de différentes formes institutionnelles est le premier aspect de l'étude du modèle de capitalisme. Cependant, la réflexion sur ce sujet nécessite également l'analyse des complémentarités éventuelles qui se créent entre les différentes formes institutionnelles. L'analyse statistique et qualitative nous mènera donc à la description des complémentarités des formes institutionnelles dans les PECE. Cette partie est composée de deux chapitres. Le premier (chapitre 3) présente l'analyse statistique de six formes institutionnelles. Pour chacune d'entre elles, nous expliquons les concepts théoriques qui se trouvent à leur fondements, nous donnons les résultats de l'analyse en composantes principales et ceux de la classification ascendante hiérarchique ainsi qu'une mise en perspective compte tenu des recherches antérieures. Le deuxième (chapitre 4) complétera les résultats de l'analyse statistique par des éléments qualitatifs obtenus par la recherche documentaire. Dans notre réflexion nous privilégierons la période de la transition dans la mesure où, il s'agit de la période de la mutation profonde de chaque forme institutionnelle et de la formation et d'émergence d'un modèle de capitalisme dans les PECE. L'adhésion à l'UE a marqué une nouvelle étape dans l'évolution des économies des PECE. Dans chaque sous-chapitre nous étudieront les changements de chaque forme institutionnelle après 2004. Dans la dernière section du deuxième chapitre de cette partie nous synthétiseront les principales caractéristiques de chaque forme institutionnelle et nous présenterons les complémentarités institutionnelles qu'il est possible de distinguer dans le modèle économique des PECE.

3. ANALYSE STATISTIQUE DES SIX FORMES INSTITUTIONNELLES

Introduction du chapitre

L'analyse statistique menée dans ce chapitre permettra de confirmer l'existence d'un modèle de capitalisme centre-est européen. Pour cela, nous utiliserons la méthodologie développée par Amable (2003) dont les contours ont été présentés dans la première partie. Nous procéderons ensuite à la présentation des résultats de l'analyse statistique de cinq domaines institutionnels : la régulation sur le marché des produits (deuxième sous-chapitre), le rapport salarial (troisième sous-chapitre), le système financier (quatrième sous-chapitre), la protection sociale (cinquième sous-chapitre) et le système éducatif (sixième sous-chapitre). Nous ajoutons également l'analyse statistique d'un sixième domaine institutionnel, à savoir le mode d'insertion dans l'économie internationale (septième sous-chapitre). Après une brève présentation des données, chaque sous-chapitre présente les résultats de l'analyse en composantes principales et de la classification hiérarchique ascendante. Ils sont suivis d'une comparaison à un ensemble de résultats obtenus lors de travaux antérieurs. Ces derniers incluent les recherches d'Amable (2003), de Berrou et Carrincazeaux (2005) et de Farkas (2011). Le dernier sous-chapitre présente les résultats de l'analyse à un niveau agrégé.

3.1 La démarche méthodologique

3.1.1 Échantillon et base de données

La première étape de ce travail a été de constituer une base de données. Nous sommes partis d'un échantillon d'États très large composé de 27 pays (tableau

1.2)¹. Les données datent principalement de 2011 ce qui constitue une différence d'une décennie par rapport aux données utilisées par Bruno Amable (2003) qui étaient de la période 1997-2000. Cette année a été choisie, car au moment de la recherche les dernières données disponibles pour la majorité des indicateurs dataient de 2011. La principale exception à cette règle concerne les indicateurs de régulation sur le marché des produits. Il s'agit d'un indicateur fourni par l'OCDE et actualisé tous les cinq ans. Nous avons choisi de prendre en compte la mise à jour datant de 2013. Les autres cas où les données ne datent pas de 2011 sont mentionnés dans la liste des indicateurs pris en compte figurent dans l'annexe (tableaux A7-A11). Par ailleurs, nous avons rencontré une autre difficulté du fait de l'indisponibilité des données concernant les dépenses dans l'éducation de la Grèce. Pour cette raison, la Grèce n'est pas prise en compte dans l'analyse de cette forme institutionnelle.

3.1.2 Outils statistiques : ACP et CAH

3.1.2.1 L'analyse en composantes principales (ACP)

L'analyse en composantes principales (ACP) est une méthode statistique descriptive. Elle appartient à la famille des techniques factorielles. L'ACP s'applique à un groupe d'individus caractérisés par un ensemble de variables. Il s'agit d'une procédure mathématique qui transforme les variables corrélées en un nombre réduit des variables qui ne sont pas corrélées (composantes principales). Celles-ci résument l'information contenue dans l'ensemble de variables initiales². Cet outil sert à comprendre les liaisons qui existent entre des différentes variables et fait apparaître la ressemblance entre les individus. Appliquée à notre problématique, l'ACP permet de distinguer, pour chaque forme institutionnelle, les principaux axes d'opposition des différentes variables. Ces axes donnent une indication sur les caractéristiques essentielles des modèles de capitalisme donnés, mais aussi des

¹ Initialement, nous souhaitons constituer un échantillon beaucoup plus large qui prendrait en compte tous les pays traités dans les études qui avaient adopté cette méthodologie, soit tous les PECE membres de l'UE. La Chine, la Russie, l'Israël, la Turquie et les pays d'Amérique latine (Mexique, Brésil, Chili). Notre objectif était de constituer une carte de types de capitalise dans le monde. Cependant, l'indisponibilité des données a été la raison pour laquelle nous avons décidé d'écarter plusieurs pays, notamment plusieurs PECE.

² Mathématiquement, il s'agit de l'inertie totale du nuage des individus.

pays qui font partie de ces modèles.

3.1.2.2 *La classification ascendante hiérarchique (CAH)*

La classification ascendante hiérarchique (CAH) est une méthode de classification qui permet de grouper les individus dans des classes de plus en plus larges. La représentation graphique de la CAH est le dendrogramme. Dans notre analyse la CAH permet de distinguer les groupes des pays qui partagent plusieurs caractéristiques et donc peuvent appartenir à un même modèle économique. L'algorithme utilisé dans notre travail est la méthode de Ward³. En ce qui concerne le niveau de partition, nous nous sommes appuyés sur le critère automatique de l'entropie, mais dans certains cas nous avons choisi le nombre de classes en s'appuyant sur la possibilité d'interprétation des résultats.

Nous avons effectué l'ACP et la CAH à l'aide de logiciel XLStat. Afin que les grandeurs des indicateurs n'influencent pas les résultats, les variables ont été centrées et réduites avant l'analyse statistique.

3.2 *Formes de la concurrence*

3.2.1 *Concurrence et régulation*

La première dimension qui permet de distinguer les différents modèles de capitalisme est le niveau de la concurrence sur le marché des produits. L'étude du marché des produits est ancrée dans la théorie de la régulation qui décrit et analyse le processus de la formation des prix par le domaine institutionnel qui est la concurrence (formes de la concurrence). La théorie de la régulation penche vers la distinction des régimes de concurrence⁴ et par conséquent prend une perspective historique et s'inscrit dans le temps long. En revanche, notre travail a pour but de comprendre les différences dans l'organisation et le fonctionnement des marchés qui peuvent exister parmi les pays ou les groupes de pays formant un modèle de capitalisme à un moment donné dans le temps. Pour cela nous allons étudier le niveau de régulation qui renseigne sur l'intensité de la concurrence dans un

³ La même méthode a été utilisée par Amable (2003).

⁴ Concurrentiel, monopolistique et administré

secteur économique donné ou dans une économie envisagée dans son ensemble (niveau agrégé). La littérature scientifique offre plusieurs définitions de la régulation (Baldwin et Cave, 1999; Ogus, 2004; Hertog, 2010). Pour notre part, nous proposons de définir la régulation comme l'ensemble des mesures légales qui encadrent la liberté économique (Hertog, 2010). Il s'agit donc dans ce sous-chapitre de distinguer des groupes de pays se différenciant par le degré de régulation et par conséquent par l'intensité de la concurrence.

3.2.2 Analyse statistique des formes de la concurrence

3.2.2.1 Les données

L'analyse de l'intensité de la concurrence sur le marché des produits recourt à des indicateurs de réglementation fournis par l'OCDE (PMR⁵, construits par Nicoletti *et al.* (2000) et dont les mises à jour (pour l'année 2013) ont été présentées par Koske *et al.* (2015). Ces indicateurs sont divisés en deux groupes (tableau 3.1). Le premier groupe mesure les politiques orientées vers l'intérieur qui reflètent le niveau de la libéralisation du marché. Le second groupe mesure les politiques orientées vers l'extérieur qui montrent l'intégration internationale des marchés de produits. Dans ce sous-chapitre nous allons nous intéresser uniquement au premier groupe d'indicateurs le second sera étudié dans le sixième sous-chapitre. Dans l'ACP, nous n'utilisons comme variables actives que les indicateurs détaillés qui mesurent la rigidité de la réglementation sur le marché des produits. Les indicateurs agrégés sont des variables inactives et pourront contribuer à l'interprétation des résultats.

⁵ *Product Market Regulation*

Tab. 3.1: Variables de régulation sur le marché de produits

Politiques	Catégories	Indicateur global	Indicateurs détaillés
Intérieur <i>Inward-oriented policies</i>	Contrôle de l'État <i>State control</i>	Propriété publique <i>Public ownership</i>	Étendu des entreprises appartenant à l'État <i>Scope of public enterprise</i>
			Implication du gouvernement dans secteurs réseaux <i>Government involvement in network sectors</i>
			Contrôle direct des entreprises <i>Direct control over business enterprises</i>
			Gouvernance des entreprises de l'État <i>Governance of SOEs</i>
		Implication dans le fonctionnement de l'entreprise <i>Involvement in business operation</i>	Contrôle des prix <i>Price controls</i>
			Régulation des contrôles et commandes <i>Use of command and control regulation</i>
	Barrières à l'entrepreneuriat		Système des permis et des licences <i>Licenses and permits system</i>
			Communication et simplification des règles et des procédures <i>Communication and simplification of rules and procedures</i>
	Barrières administratives pour les jeunes entreprises <i>Administrative burdens for corporations</i>		

Tab. 3.1 : Variables de régulation sur le marché de produits (suite)

			Barrières administratives pour les entrepreneurs individuels <i>Administratives burdens for sole proprietor firms</i>
			Barrières dans le secteur des services <i>Barriers in services sectors</i>
			Barrières légales à l'entrée <i>Legal Barriers to entry</i>
			Exemptions anti-monopole <i>Antitrust exemptions</i>
			Barrières dans le secteurs de réseaux <i>Barriers in network sectors</i>
			Barrières aux IDE <i>Barriers to FDI</i>
			Tarifs <i>Tariffs</i>
			Traitement différentiel des fournisseurs étrangers <i>Differential treatment of foreign suppliers</i>
			Barrières à la facilitation du commerce <i>Barriers to trade facilitation</i>
		<i>Administratives burdens on start-ups</i>	
		Régulation protégeant entreprises en exercice <i>Regulatory protection of incumbents</i>	
		Barrières explicites au commerce et investissement <i>Explicit barriers to trade and investment</i>	
		Autres barrières au commerce et à l'investissement <i>Other barriers to trade and investment</i>	
	<i>Barriers to entrepreneurship</i>		
	Barrières au commerce et à l'investissement <i>Barriers to trade and investment</i>		
Extérieur <i>Outward-oriented policies</i>			

Source : Koske & al., 2015, p. 15

3.2.2.2 L'ACP de la régulation sur le marché des produits

Nous retenons pour l'analyse les trois premiers axes qui cumulent 52 % de l'inertie totale du nuage. Les variables et les pays les plus associés avec ces axes sont présentés dans le tableau 3.2. La projection des variables sur les axes retenus est représentée par les figures 3.1 et 3.2. Le premier axe cumule 25 % de la variance totale. A son extrémité négative se trouve la variable des exemptions anti-monopole, tandis qu'à son extrémité positive se trouve la variable des barrières administratives pour les corporations ainsi qu'une variable inactive, celle des barrières administratives pour les jeunes entreprises. Cet axe représente la différence qui existe en termes d'intensité de régulation entre les jeunes entreprises et les entreprises en exercice. La projection des individus sur le premier axe (figure 3.3) permet d'identifier les pays libéraux (Australie, Nouvelle-Zélande, Canada et États-Unis) qui se caractérisent par une régulation moins intense à l'égard des entreprises (jeunes et en exercice). De l'autre côté de l'axe se trouvent la Pologne et la Slovaquie où la régulation à l'égard des entreprises est plus intense. Le deuxième axe résume 15 % de l'information. Il oppose la variable des barrières dans le secteur de services (côté négatif) à la variable d'implication du gouvernement dans les secteurs de réseau (côté positif). La variable inactive de la propriété publique se trouve également du côté positif du deuxième axe. Celui-ci reflète la différence en termes de contrôle exercé par l'État, notamment au moyen de la propriété publique et des barrières à l'entrepreneuriat. La projection des individus sur le deuxième axe (figure 3.4) fait apparaître les pays qui se distinguent par un contrôle de l'État sur l'économie exercé par les biais de la propriété publique. Les pays où ce contrôle est plus important se trouvent du côté positif de l'axe (Suisse et Pologne) et les pays où il est moins important se trouvent du côté négatif de l'axe (États-Unis). Le troisième axe cumule 12 % de l'information. A l'extrémité négative se trouve la variable du système de permis et des licences. A l'extrémité positive se trouve la variable des barrières dans les secteurs de réseaux et la variable de contrôle des prix. La projection des individus sur cet axe (figure 3.4) fait apparaître, du côté négatif, le Royaume-Uni et, du côté positif la Corée.

Tab. 3.2: Axes retenues dans l'analyse ACP de la régulation sur le marché des produits

	-	Axes	+
Variables	Exemptions anti-monopole	1	Barrières administratives pour les corporations <i>Barrières administratives pour les jeunes entreprises^a</i>
Pays	Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, États-Unis	1	Pologne, Slovénie
Variables	Barrières dans le secteur des services	2	Implication du gouvernement dans secteurs réseaux <i>Propriété publique</i>
Pays	États-Unis	2	Pologne, Suisse
Variables	Système de permis et de licences <i>Complexité des procédures de régulation</i>	3	Contrôle des prix Barrières dans les secteurs de réseaux <i>Régulation protégeant les entreprises en exercice</i>
Pays	Royaume-Uni	3	Corée

^a En italique les variables inactives

Fig. 3.1: Projection des variables sur le premier et le deuxième axes

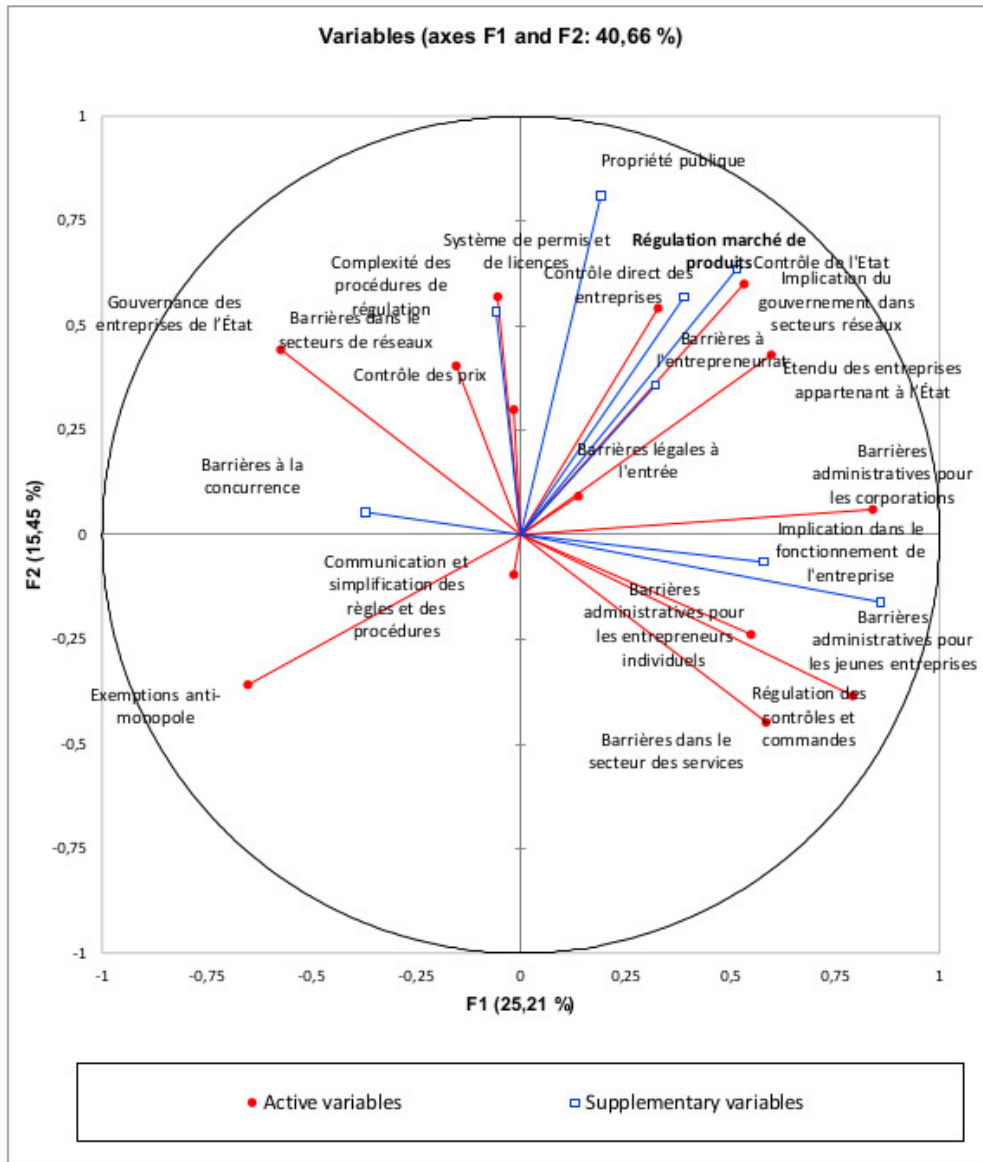


Fig. 3.2: Projection des variables sur le deuxième et le troisième axes

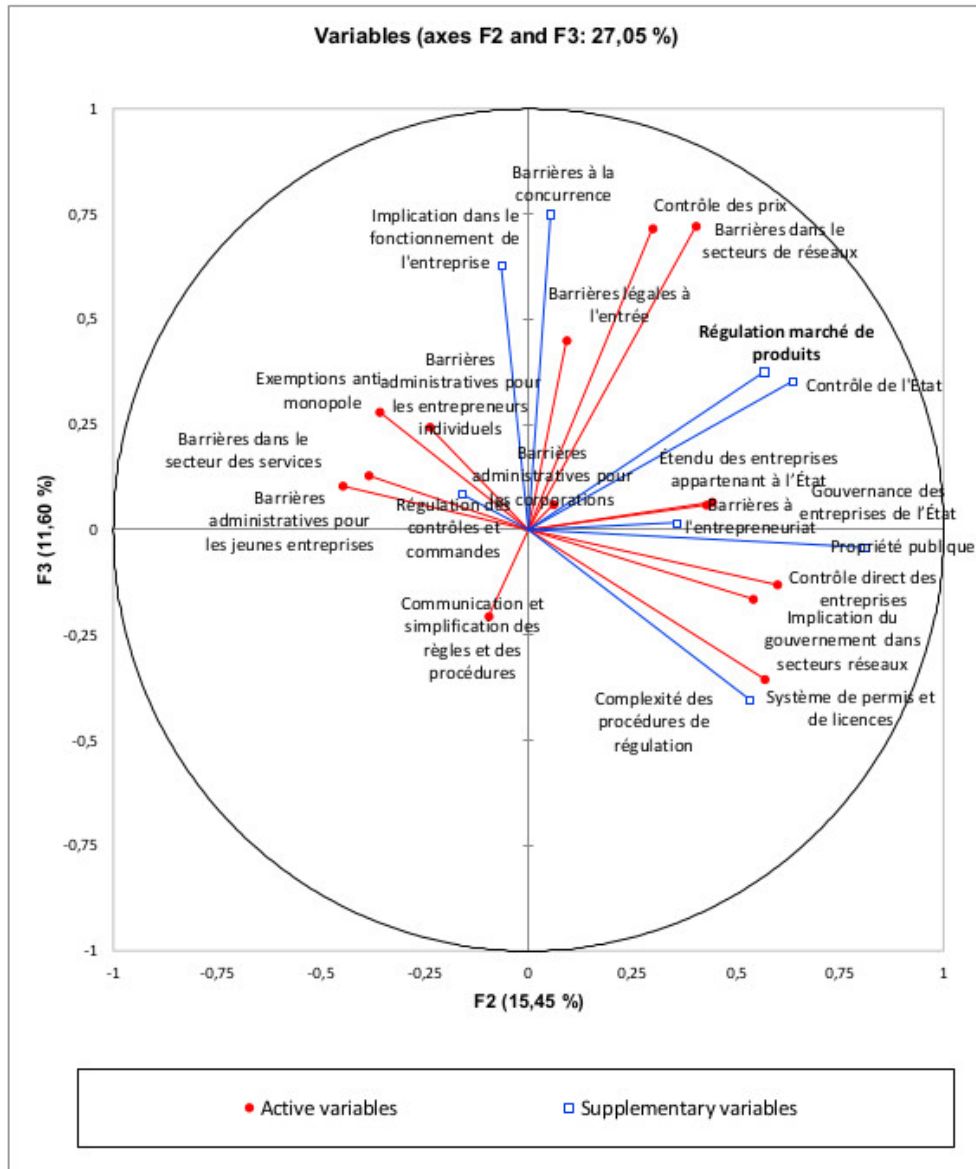


Fig. 3.3: Projection des individus sur le premier et le deuxième axes

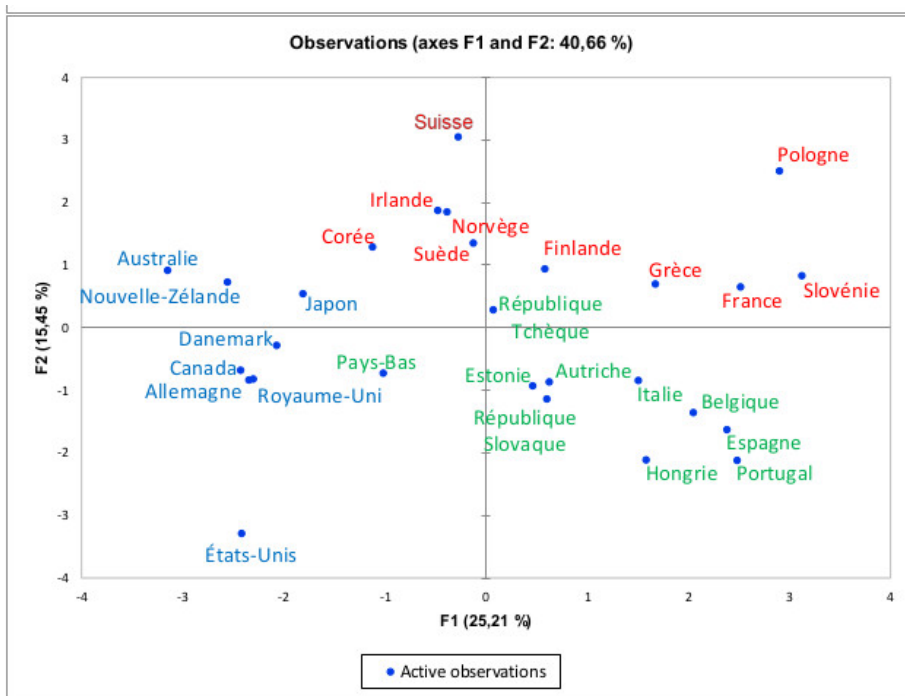
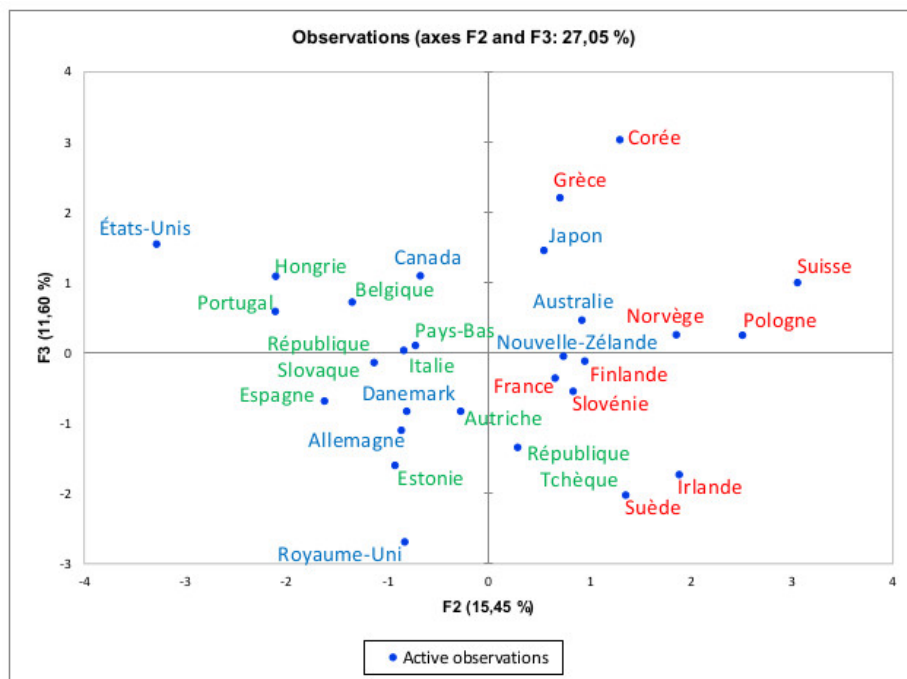


Fig. 3.4: Projection des individus sur le deuxième et le troisième axes



3.2.2.3 La CAH de la régulation sur le marché des produits

Dans l'analyse CAH nous avons décidé d'appliquer le critère de troncature automatique qui nous a conduit à retenir trois groupes⁶ (figure 3.5). Le premier groupe réunit les pays libéraux (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et États-Unis) ainsi que le Danemark, l'Allemagne et le Japon. Il s'agit globalement des pays où l'indicateur de la régulation sur le marché des produits est le plus faible. Ces économies se caractérisent donc par des niveaux d'intensité de la concurrence les plus élevés de tous les pays étudiés. Les indicateurs de contrôle de l'État sont en général légèrement plus faibles par rapport aux pays du deuxième groupe et beaucoup plus faibles par rapport à ceux des pays du troisième groupe. L'indicateur de gouvernance des entreprises affiche en revanche les valeurs pour ce groupe les plus élevées par rapport aux deux groupes restants. Concernant les indicateurs de barrières à l'entrepreneuriat, ils sont les plus faibles parmi les pays étudiés. L'attention mérite d'être attirée sur l'indicateur des exemptions anti-monopole dont les valeurs sont les plus élevées parmi tous les pays étudiés. Le deuxième groupe rassemble les pays méditerranéens (Italie, Portugal, Espagne), les PECE (République tchèque, République slovaque, Estonie et Hongrie) les pays continentaux (Autriche, Belgique et les Pays-Bas). Concernant ce groupe, les valeurs des indicateurs synthétiques restent très hétérogènes. Il semblerait qu'il s'agisse des pays se caractérisant par l'intensité de la concurrence intermédiaire par rapport aux deux autres groupes. Le contrôle de l'État sur l'économie se situe au niveau intermédiaire. Les indicateurs des barrières à l'entrepreneuriat restent également à un niveau intermédiaire, mais plus proche du troisième groupe. Le troisième groupe réunit les pays restants : Finlande, Norvège, Suède, France, Grèce, Irlande, Corée, Pologne, Slovénie et Suisse. Ces pays se caractérisent par la valeur la plus élevée de l'indicateur de la régulation sur le marché des produits. Dans ces pays l'intensité de la concurrence est la plus faible parmi les pays étudiés. Les indicateurs du contrôle de l'État sont le plus élevés parmi les pays étudiés à l'exception de gouvernance des entreprises de l'État. Il en est de même pour les indicateurs de barrières à l'entrepreneuriat à l'exception des exemptions

⁶ Alors qu'il distingue 6 groupes, Amable (2003) souligne qu'il aurait été possible pour lui de distinguer trois groupes également.

anti-monopole. Il s'agit donc des pays où l'implication de l'État dans l'économie est relativement importante.

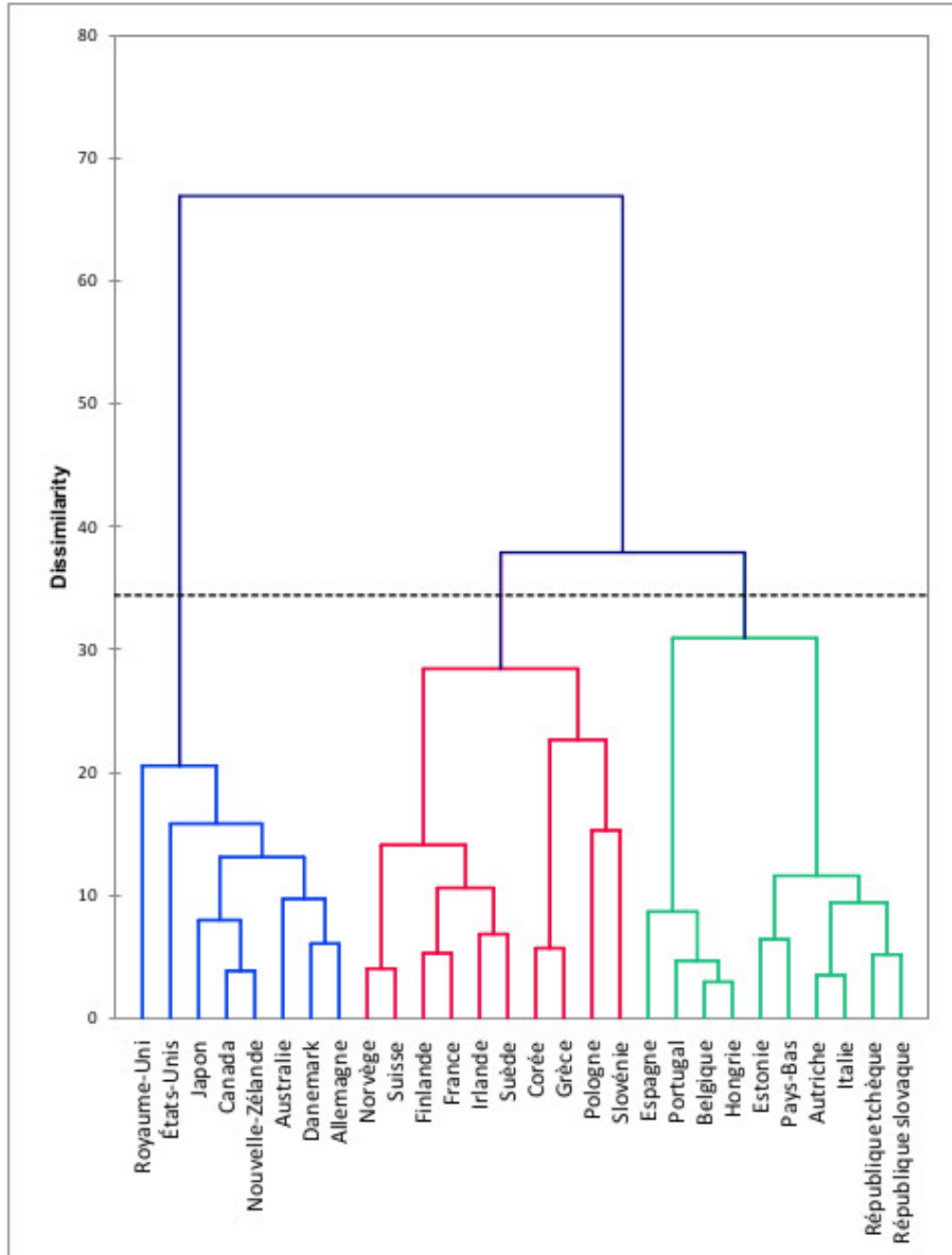
3.2.3 Résultats et la mise en perspective

Dans toutes les études que nous avons décidées de prendre en compte, l'analyse du premier domaine institutionnel repose sur les indicateurs de régulation sur le marché des produits fournis par l'OCDE. La difficulté de la comparaison réside premièrement dans le fait que nous ne prenons pas en compte les indicateurs portant sur les politiques extérieures. La deuxième difficulté consiste dans le fait que l'échantillon des États considérés varie d'une étude à l'autre. La comparaison des résultats statistiques obtenus par les études antérieures (tableau 3.3) révèle une certaine stabilité à l'intérieur du groupe des pays libéraux. L'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis se retrouvent toujours dans le même groupe qui se caractérise par une faible régulation et, par conséquent, par une concurrence plus intense. Cette stabilité caractérise également les pays méditerranéens et social-démocrates qui globalement se retrouvent dans le même groupe d'une étude à l'autre. Les deux pays asiatiques appartiennent à des groupes différents, sauf dans l'article de Berrou et Carrincazeaux (2005). La France, l'Allemagne et la Belgique, qui jusqu'à notre étude, se retrouvaient toujours dans le même groupe, figurent maintenant chacune dans un cluster différent. Concernant les PECE que nous prenons en compte, ils sont repartis en deux groupes. En effet, la République tchèque, la République slovaque, l'Estonie et la Hongrie font partie du deuxième groupe alors que la Pologne et la Slovénie appartiennent au troisième groupe. Ce résultat va dans le sens de la typologie établie par Farkas (2011), tout en gardant à l'esprit le fait que les indicateurs de politique extérieure ne sont pas pris en compte dans cette partie de l'analyse.

3.3 Rapport salarial - marché du travail

Comme nous l'avons présenté dans la première partie, le rapport salarial dans la théorie de la régulation est une notion très large qui englobe à la fois les rapports de travail et la consommation. Toutefois, dans son étude de la diversité du capita-

Fig. 3.5: Dendrogramme de la CAH de la régulation sur le marché de produits - troncature automatique (3 groupes)



Tab. 3.3: Groupes distingués par la CAH de la régulation sur le marché des produits dans les études antérieures^a

Pays	Amable (2003)	Berrou et Carrincazeaux (2005)	Farkas (2011)	Notre étude
Australie	1	1		1
Canada	3	1		1
Nouvelle-Zélande				1
Royaume-Uni	1	1	1	1
États-Unis	1	1		1
Danemark	2	2	1	1
Allemagne	6	6	1	1
Japon	6	5		1
Italie	5	4	4	2
Portugal	4	6	1	2
Espagne	5	6	4	2
République tchèque		3	3	2
République slovaque			3	2
Estonie			3	2
Hongrie		2	3	2
Autriche	4	4	1	2
Belgique	6	6	1	2
Pays-Bas	4	2	1	2
Finlande	2	2	1	3
Norvège	3			3
Suède	2	2	1	3
France	6	6	1	3
Grèce	5	6	4	3
Irlande	1	2	1	3
Corée	5	5		3
Pologne		3	2	3
Slovénie			2	3
Suisse	5			3

^aLes groupes sont signifiés par les chiffres placés dans les lignes de chaque pays. Par exemple, Amable (2003) a distingué six groupes. Le premier groupe a été composé de l'Australie, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Irlande)

lisme Amable (2003) s'est limité à prendre en compte seulement le premier aspect, c'est-à-dire le « marché du travail ». Ce dernier peut être considéré comme une forme institutionnelle, dans la mesure où il est caractérisé par un ensemble des lois qui en déterminent le fonctionnement. Le « marché du travail » est donc étudié à travers trois dimensions : les relations industrielles, les politiques d'emploi et la protection légale de l'emploi. Il convient de remarquer que Bruno Amable analyse ces dimensions séparément. Dans la mesure où nous disposons seulement d'un nombre limité d'indicateurs, notre étude regroupe les données sur ces trois dimensions. Le deuxième aspect du rapport salarial, c'est-à-dire la formation et l'utilisation du revenu salarial, n'est traité dans la méthodologie de la DdC que partiellement et dans une grande mesure de façon indirecte.

3.3.1 *Les trois dimensions du marché du travail*

3.3.1.1 *La protection légale de l'emploi*

La protection légale de l'emploi⁷ (PLE) comprend toutes les mesures qui encadrent le recours à des travailleurs salariés par les employeurs (Addison et Teixeira, 2003). Leur but est de protéger les salariés des actions injustes de leur employeurs et de favoriser une stabilité des revenus. Ces mesures peuvent concerner les formes d'embauche (la nature du contrat de travail ou d'autres types de contrats), les conditions de licenciement, les conditions de travail (par exemple la pénibilité) ou l'organisation du travail (les heures supplémentaires, organisation des cadences, etc.). L'analyse de la PLE nous permettra de distinguer les pays par rapport au niveau de « flexibilité » de leur marché du travail.

3.3.1.2 *Les relations industrielles*

Les relations industrielles⁸ sont « des relations individuelles et collectives qui se nouent dans, à l'occasion ou à propos du travail au sein des sociétés touchées par l'industrialisation » (Weiss, 1979, p. 79). Selon Dunolp (1958), les relations industrielles sont un sous-système social dans le contexte d'une société industrialisée. Elles s'organisent autour de trois acteurs principaux : employeurs, syndicats

⁷ *Employment protection legislation*

⁸ *Industrial relations*

et gouvernement. Bien que cette dimension couvre un champ très large, notre analyse statistique se concentrera sur les relations collectives qui sont au cœur de l'acception du terme de relations industrielles en anglais (Weiss 1979). L'accent y est mis sur l'importance des syndicats qui sont au centre des processus de négociation salariale (Kaufman, 2008).

3.3.1.3 *Les politiques de l'emploi*

Les politiques de l'emploi sont des mesures prises par les pouvoirs publics dans le but d'améliorer le taux d'emploi de la population. Traditionnellement deux grands types de politiques d'emploi sont distingués. Premièrement, les politiques d'emploi actives qui ont pour objectif d'inciter les individus à trouver un emploi et de les aider dans leur recherche. Des telles mesures peuvent passer par des créations directes d'emplois publics, des dispositifs de formation, des incitations à l'embauche. Deuxièmement, il y a des politiques d'emploi passives⁹. Celles-ci ont pour but de soutenir financièrement les personnes en situation de chômage. Les exemples de mesures des politiques passives peuvent être les dispositifs d'assurance-chômage, les systèmes de pré-retraites, l'abaissement de l'âge de la retraite ou la réduction du temps de travail (Gazier, 1992, p. 391-392). Dans cette partie de notre étude, nous incluons également des informations concernant le coût du travail et le coin fiscal. D'après la définition de l'OCDE « le coin fiscal désigne le rapport entre le montant des impôts payés par un travailleur (...) et les coûts totaux de main-d'œuvre qu'il représente pour son employeur »¹⁰. Le but de cet indicateur est d'évaluer l'effet dissuasif exercé sur l'emploi par l'impôt.

3.3.2 *Analyse statistique du marché du travail*

3.3.2.1 *Les données*

Chaque composante du « marché du travail » est caractérisée par plusieurs indicateurs. Les indicateurs de la protection légale de l'emploi concernent les contrats

⁹ Il est possible de qualifier certaines mesures de politiques passives de l'emploi comme celles de la protection sociale.

¹⁰ Source : OCDE (2017), Coin fiscal (indicateur). doi : 10.1787/32dc7d10-fr (Consulté le 03 janvier 2017)

à durée indéterminée (CDI), contrats à durée déterminée (CDD) et les licenciements collectifs. L'analyse des relations industrielles se concentre surtout sur les caractéristiques des syndicats (niveau des négociations, coordination et taux de syndicalisation). Enfin, les politiques de l'emploi sont caractérisées par les dépenses publiques pour le marché du travail, plusieurs indicateurs du coin fiscal, mais également les indicateurs du taux de remplacement et de l'ancienneté dans l'entreprise. Les sources principales de données sont l'OCDE et la base de données ICTWSS¹¹ (Visser, 2015) Les données datent du 2011. La liste complète des indicateurs ainsi que leur définitions et les sources sont détaillées dans l'annexe (tableau A7).

3.3.2.2 L'ACP du marché du travail

Dans l'ACP, nous retiendrons deux axes qui cumulent 63 % de l'inertie totale. Les variables et les pays les plus associés à ces axes sont détaillés dans le tableau 3.4. Le premier axe (45 % de l'inertie totale) révèle l'effet de taille¹² (figure 3.6). Les deux variables qui contribuent le plus à la formation de cet axe sont le niveau des négociations collectives et le niveau réel de la négociation. Nous allons donc distinguer les pays où les négociations s'effectuent plutôt à un niveau décentralisé (Nouvelle-Zélande, États-Unis) des pays où la négociation salariale a lieu à un niveau centralisé (Belgique). Le deuxième axe cumule 18 % de l'inertie totale. Il traduit l'impact des politiques de l'emploi. Du côté négatif de cet axe nous trouvons les variables concernant le coin fiscal qui mesure l'effet dissuasif de l'impôt sur les revenu sur l'emploi. Les variables qui contribuent les plus à la formation du côté positif de l'axe sont celles du taux de remplacement. Le deuxième axe oppose la Grèce et l'Italie où la fiscalité sur le travail impacte moins l'emploi et où le taux de remplacement est relativement élevé à l'Irlande et à la Nouvelle-Zélande. Pour ces derniers, la fiscalité du travail joue un rôle dissuasif sur l'emploi et les politiques passives de l'emploi sont plutôt faibles.

¹¹ *Institutional Characteristics of Trade Unions, Wage Setting, State Intervention and Social Pacts*

¹² Toutes les variables sont corrélées positivement entre elles.

Tab. 3.4: Axes retenus dans l'ACP

	-	Axes	+
Variables		1	Niveau prédominant des négociations collectives Niveau auquel les négociations collectives ont lieu
Pays	Nouvelle-Zélande	1	Belgique
Variables	Coin fiscal moyen pour un célibataire gagnant 100 % du revenu moyen sans enfants Coin fiscal moyen pour un couple avec une personne qui travaille gagnant 100 % du revenu moyen avec deux enfants	2	Taux de remplacement brut pour travailleur moyen Taux de remplacement net
Pays	Irlande	2	Grèce

Fig. 3.6: Projection des variables sur le premier et le deuxième axes

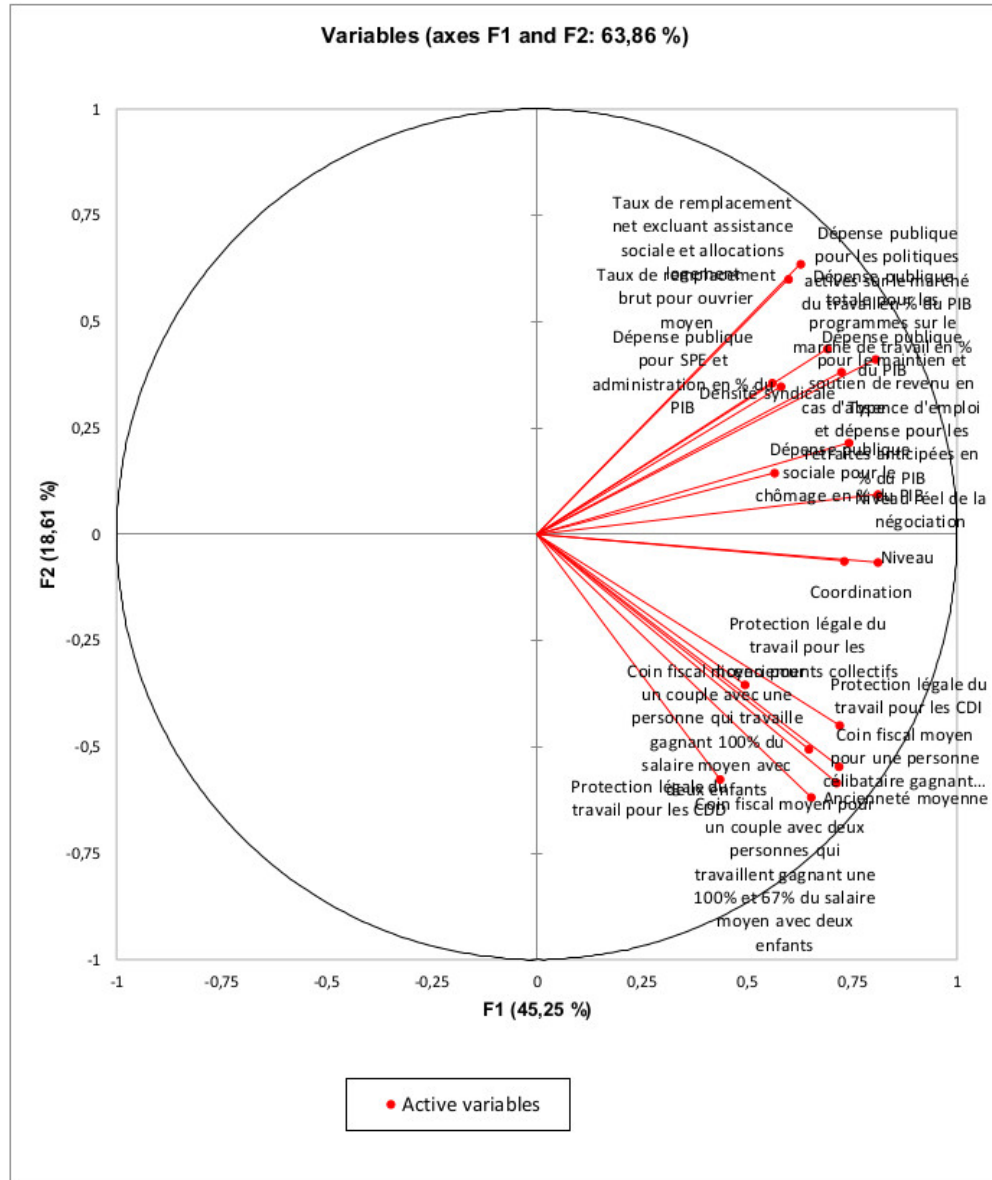
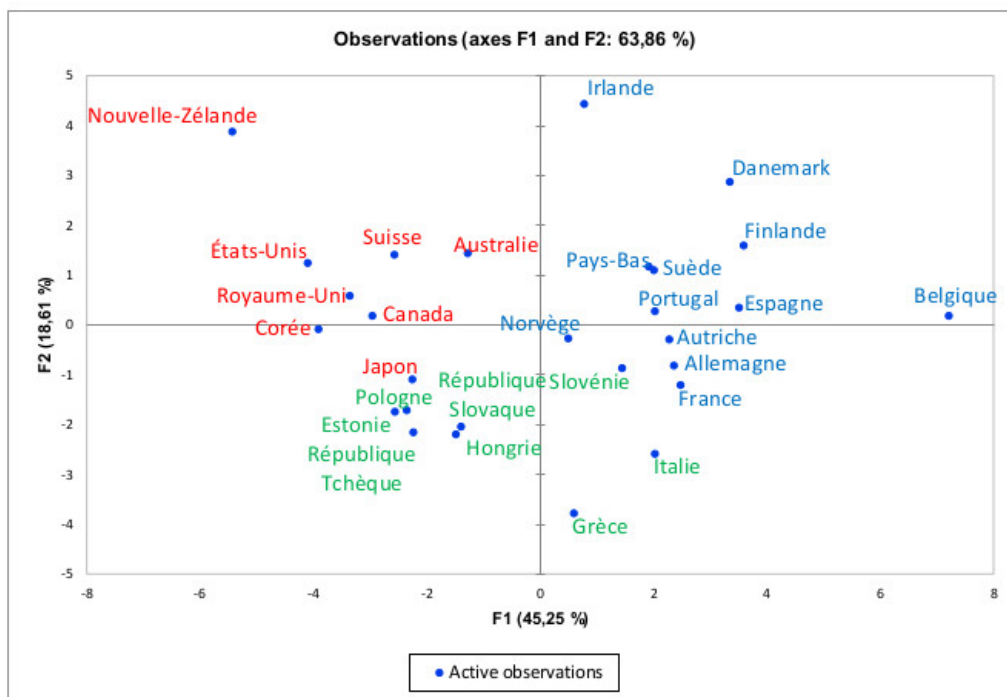


Fig. 3.7: Projection des individus sur le premier et le deuxième axes



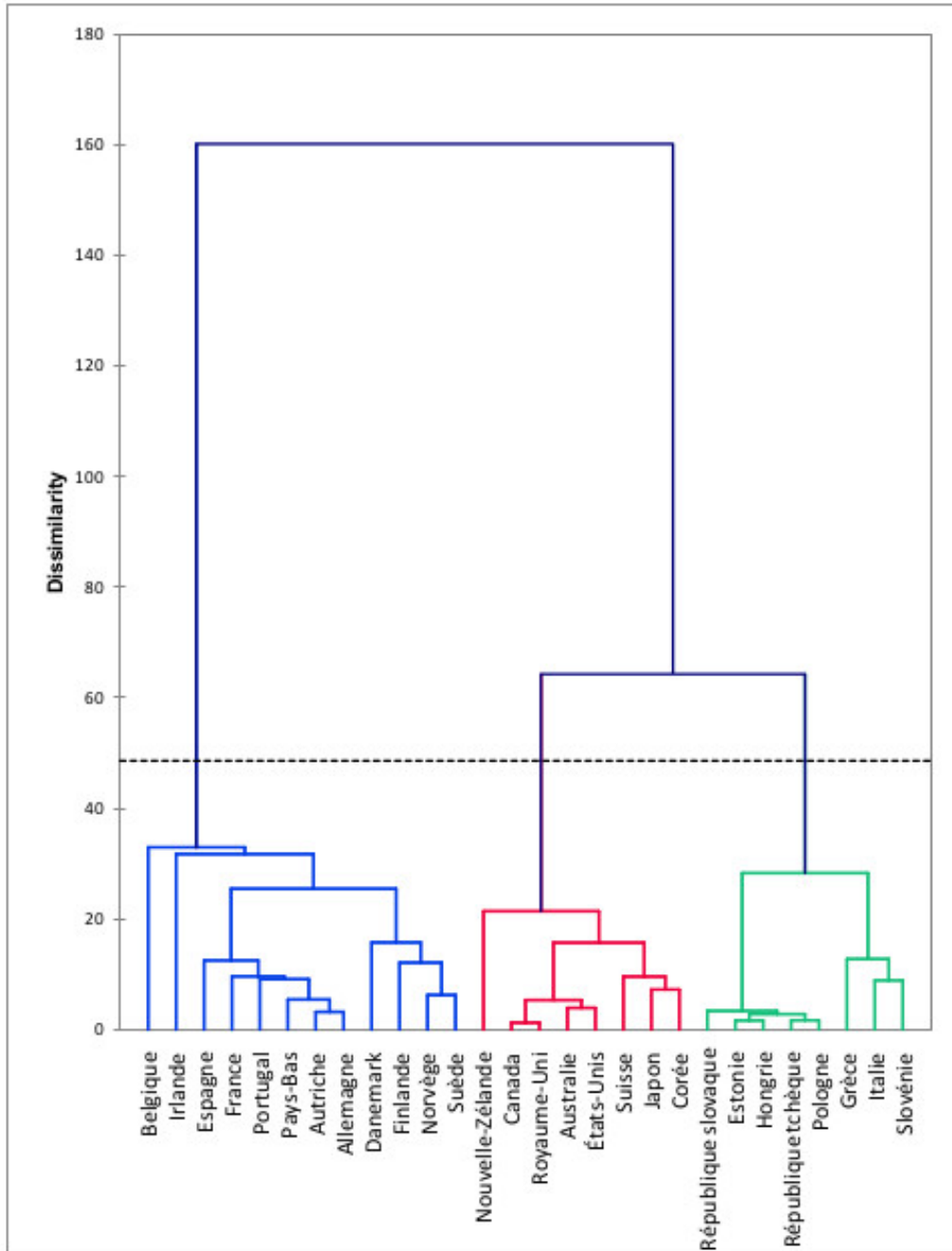
3.3.2.3 La CAH des marchés du travail

L'analyse en classification de groupe nous a permis d'identifier trois groupes distincts. Le premier groupe rassemble des pays anglo-saxons : l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis, le Royaume-Uni, deux pays asiatiques : la Corée et le Japon ainsi que la Suisse. Il s'agit des pays où les négociations salariales s'effectuent à un niveau décentralisé, où les dépenses publiques consacrées aux politiques sur le marché du travail sont faibles et où la flexibilité sur le marché du travail est importante.

Le deuxième groupe réunit les pays du modèle continental (Autriche, Belgique, France, Allemagne, Pays-Bas), deux pays méditerranéens (Portugal, Espagne), les pays sociaux-démocrates (Norvège, Suède, Danemark et Finlande) et l'Irlande. Dans ces pays, les relations industrielles s'organisent à un niveau décentralisé. Les dépenses sur le marché du travail sont élevées. La PLE est stricte. Les taux de remplacement sont très élevés ainsi que le coin fiscal.

Le troisième groupe est composé de cinq PECE et de l'Italie et la Grèce. Il s'agit

Fig. 3.8: Dendrogramme de la CAH du rapport salarial - troncature automatique (3 groupes)



d'un groupe « intermédiaire » entre deux autres groupes dont les pays sont toutefois plus proches du premier groupe. En effet, les négociations salariales s'effectuent plutôt à un niveau décentralisé, les taux de remplacement sont faibles. En revanche, les indicateurs de la PLE sont plutôt élevés de même que les variables du coin fiscal.

3.3.3 Résultats et la mise en perspective

En comparant avec les résultats des études antérieures (tableau 3.5), nous constatons que les pays libéraux forment d'une étude à l'autre un groupe stable. Les États-Unis, le Canada, l'Australie et le Royaume-Uni se caractérisent par un « marché du travail flexible » (la PLE est faible) et le rôle des pouvoirs publics sur le marché du travail est également faible. Ces caractéristiques ont été décrites dans les études antérieures. Nous en déduisons que la structure institutionnelle du « marché de travail » dans les pays libéraux reste stable. Dans notre étude, ils sont rejoints par les pays asiatiques. Les principales caractéristiques communes sont la décentralisation des négociations collectives, le faible niveau des dépenses publiques sur le marché du travail et le faible taux de remplacement. En revanche, les indicateurs de la PLE des pays asiatiques sont légèrement plus élevés.

Notre travail permet de confirmer l'existence d'une configuration institutionnelle spécifique du marché du travail dans les PECE. En effet, les pays de cette région se retrouvent dans le même groupe dans l'étude de Berrou et Carrincazeaux (2005) et Farkas (2011). La Slovénie fait figure d'exception en intégrant le groupe des pays continentaux. Ces pays combinent les caractéristiques des modèles libéral et continental. En effet, la PLE s'y situe au niveau moyen, ces marchés du travail ne sont pas très flexibles, l'organisation des syndicats est décentralisée et les dépenses pour la politique de l'emploi sont très faibles.

Nos résultats démontrent la fusion des pays continentaux et social-démocrates dans un seul groupe. Il s'agit là d'un changement important par rapport aux autres études où ces pays formaient des groupes différents. Dès lors, il est difficile de retenir des caractéristiques communes qui ressortiraient d'une étude à l'autre. L'une des explications peut être la crise économique qui a fortement impacté les marchés de travail et forcé les pouvoirs publics les réformer.

Tab. 3.5: Groupes distingués par la CAH du marché de travail dans les études antérieures

Pays	Amable (2003)			Berrou et Carrincazeaux (2005)	Farkas (2011)	Notre étude
	PLE	RI	PE			
Australie	1	1	1	1		1
Canada	1	1	1	1		1
Japon	3		4	2		1
Corée	4	1	5	2		1
Nouvelle-Zélande						1
Suisse	2	1	1			1
Royaume-Uni	1	1	1	1	5	1
États-Unis	1	1	1	1		1
Autriche	3	1	3	2	4	2
France	3	3	2	5	4	2
Allemagne	4	3	3	5	4	2
Pays-Bas	4	4	1	5	3	2
Norvège	3	1	4			2
Portugal	5	2	2	3	4	2
Slovénie					4	3
Espagne	5	1	2	3	4	2
Suède	4	4	5	5	2	2
Belgique	2	5	2	5	2	2
Danemark	2		5	4	2	2
Finlande	3	3	5	4	4	2
Irlande	1	5	3	1	5	2
Grèce	5	1	4	3	1	3
Italie	5	2	2	3	1	3
République tchèque				2	1	3
Estonie					1	3
Hongrie				2	1	3
Pologne				2	1	3
République slovaque					1	3

Concernant les pays méditerranéens, ils formaient un groupe distinct dans les études d'Amable (2003) et de Berrou et Carrincazeaux (2005). En revanche, dans l'étude de Farkas ils ont été divisés en deux groupes distincts : la Grèce et l'Italie appartiennent au groupe des PECE. L'Espagne et le Portugal font partie du groupe des pays continentaux. Notre travail confirme cette division des pays méditerranéens.

3.4 *Le système financier*

La théorie de la régulation examine le rôle du régime monétaire entendu comme les règles de gestion du système de paiement et de crédit (Boyer 2015) dans le fonctionnement d'un système économique. Ses concepts permettent de comprendre le rôle de la monnaie dans les régimes de croissance. Cependant, à cette étape de notre recherche le but est de distinguer les groupes de pays dont les systèmes financiers partagent les mêmes caractéristiques. Le point de départ de notre analyse est la définition du système financier proposée par FMI : « *Institutional units and markets that interact, typically in a complex manner, for the purpose of mobilizing funds for investment and providing facilities, including payment systems, for the financing of commercial activity* » (IMF, 2004, p. 12). Il est composé de deux segments : le système bancaire et les marchés financiers. Avec la mondialisation et le développement de nouvelles technologies une autre forme de financement a gagné de l'importance : le capital-investissement¹³.

3.4.1 *Composantes du système financier*

3.4.1.1 *Le système bancaire*

Le système bancaire est composé de deux types d'institutions : la banque centrale et les banques commerciales. Il remplit trois rôles : assurer le bon fonctionnement du système de paiement, assurer le fonctionnement du système en versant les liquidités à travers la politique monétaire et être l'intermédiaire entre les épargnants et les investisseurs. Les deux premiers rôles appartiennent à la banque centrale. Le rôle de l'intermédiaire relève de l'activité des banques commerciales,

¹³ *Private equity*

mais également des marchés financiers. La médiation des banques a ses spécificités par rapport à l'activité des marchés financiers. Le travail des banques consiste en la sélection des projets et le monitoring des entreprises.

3.4.1.2 *Les marchés financiers*

Les marchés financiers¹⁴ offrent aux entreprises la possibilité de trouver les fonds externes. Dans la théorie économique standard les marchés permettent l'allocation des ressources aux projets les plus rentables et de ce fait, stimulent l'industrialisation, car les investisseurs concentrent leur attention sur les perspectives du développement des entreprises. Toutefois, le processus de financiarisation de l'économie a dévoyé le rôle des marchés financiers et a conduit à l'apparition d'un nouveau régime de croissance appelé parfois patrimonial (Aglietta, 2001).

3.4.1.3 *Le capital-investissement*

Le capital-investissement est une alternative au financement traditionnel des entreprises. Il concerne surtout les entreprises innovantes à un grand potentiel de croissance. Il s'agit d'une forme de financement moderne, effective et qui s'adapte facilement. Le capital-investissement concerne tout type d'entreprise (avec une préférence pour les entreprises matures) alors que le capital-risque¹⁵ est une variante de ce premier et concerne surtout les jeunes entreprises innovantes¹⁶ (Pelka, 2007; Antkiewicz, 2008). Bien que le capital-investissement et notamment le capital-risque représentent des montants modestes par rapport aux autres solutions de financement qui existent dans l'économie, leur analyse est importante pour comprendre le modèle économique d'un pays. En effet, ces investissements aident l'économie à devenir plus innovante et plus compétitive (Lulek, 2013).

¹⁴ *Stock markets*

¹⁵ *Venture capital*

¹⁶ *Start-up*

3.4.2 Analyse statistique

3.4.2.1 Les données

Nous allons caractériser les systèmes financiers des pays étudiés par plusieurs indicateurs datant de 2011 (sauf quelques exceptions) dont la liste complète, les définitions et les sources se trouvent dans l'annexe (tableau A8). Concernant le système bancaire, nous allons caractériser sa taille, l'efficacité des banques, la structure du marché bancaire, la rentabilité et la stabilité des banques. Les marchés financiers vont être caractérisés par les indicateurs de leur taille et les indicateurs sur le marché des actions. Par ailleurs, nous allons utiliser les indicateurs caractérisant le capital-risque, le secteur des assurances, les fonds de pension, l'accès au prêt, les institutions légales et la gouvernance. Enfin, nous allons inclure dans notre travail les indicateurs concernant la fiscalité. Les données proviennent de bases de l'OCDE, mais également de bases de données de la Banque Mondiale : *World Bank Data*, *The Worldwide Governance Indicators* GFDD¹⁷ ainsi que de rapport *The Global Competitiveness Report 2012-2013*.

3.4.2.2 L'ACP des systèmes financiers

L'ACP nous conduit à retenir les trois premiers axes qui cumulent plus de 61 % de l'inertie totale. Les variables et les pays qui sont les plus associés avec trois axes sont présentées dans le tableau 3.6. Les figures 3.9 et 3.10 montrent la projection des variables actives sur les trois plans factoriels. Le premier axe résume 28,4 % de l'information. Il permet d'introduire une opposition entre les systèmes financiers qui reposent sur la banque et ceux basés sur les marchés financiers. En effet, cet axe rend compte de l'opposition des variables de l'efficacité bancaire d'une part et, d'autre part, les variables de la taille des marchés financiers et du respect de l'État de droit. Du côté négatif se trouve la variable d'efficacité bancaire qui est la marge d'intérêt nette. Du côté positif de l'axe nous distinguons la variable de la capitalisation du marché financier en pourcentage du PIB et l'indicateur de l'État de droit et du contrôle de la corruption. Le deuxième axe (18,9 % de l'inertie totale) traduit les caractéristiques du système bancaire. Du côté négatif de cette

¹⁷ *Global Financial Development Database*

Tab. 3.6: Axes retenus dans l'ACP du système financier

	-	Axes	+
Variables	Marge d'intérêt nette		Capitalisation du marché financier en % du PIB
		1	État de droit
			Contrôle corruption
Pays	Grèce		États-Unis
Variables	ROE	2	Actifs de banques de dépôt en % du PIB
Pays	Estonie		Grèce
Variables	Marge d'intérêt nette Investissement en capital-risque en % du PIB	3	Concentration du secteur bancaire
Pays	États-Unis		Pays-Bas

axe nous distinguons la variable de la rentabilité des capitaux propres des banques (ROE¹⁸) tandis que du côté positif nous retenons la variable des actifs des banques du dépôt en pourcentage du PIB. Le troisième axe résume 14 % de l'information. Comme le deuxième axe, il renseigne principalement sur les caractéristiques des systèmes bancaires en opposant la variable de l'efficacité bancaire qui est la marge d'intérêt nette (côté négatif) à la variable de la concentration bancaire. Nous remarquons également du côté négatif de cette axe la variable des investissements du capital-risque en pourcentage du PIB.

Le premier axe (figure 3.11) sépare clairement les pays où les résultats économiques des banques sont élevés (les services bancaires sont chers), les marchés financiers sont peu développés, le respect de l'État de droit et le contrôle de la corruption sont relativement faibles, des pays où les marchés financiers sont fortement développés, le respect de l'État de droit et le contrôle de la corruption sont forts et les banques sont moins efficaces. Ainsi la Grèce, mais également dans une moindre mesure l'Italie et certains PECE (Pologne, République slovaque, Slovénie) s'opposent aux États-Unis, mais également au Royaume-Uni et à la Suisse. Le deuxième axe (figure 3.12) opère une distinction entre les pays où la rentabilité des banques est élevée et la taille du secteur bancaire en pourcentage du PIB est faible (l'Estonie et dans une moindre mesure la Norvège) et les pays où les actifs des banques de dépôts sont importants, mais leur rentabilité est moins bonne. Le dernier axe retenu oppose du côté négatif les États-Unis où le système bancaire est faiblement concentré et où les sommes investies en capital-risque sont très importantes. Du côté positif nous distinguons les Pays-Bas avec le système bancaire concentré et la marge d'intérêt nette relativement faible.

3.4.2.3 La CAH des systèmes financiers

L'analyse en classification de groupe nous conduit à retenir six groupes (figure 3.13). Le premier groupe est composé des pays libéraux (Australie, Canada et Royaume-Uni) ainsi que les Pays-Bas et la Suisse. Ce groupe se caractérise par un système financier très développé. La taille des marchés financiers et du système bancaire est importante. La rentabilité des banques est plutôt élevée ainsi que les

¹⁸ *Return on equity*

Fig. 3.9: Projection des variables sur le premier et le deuxième axes

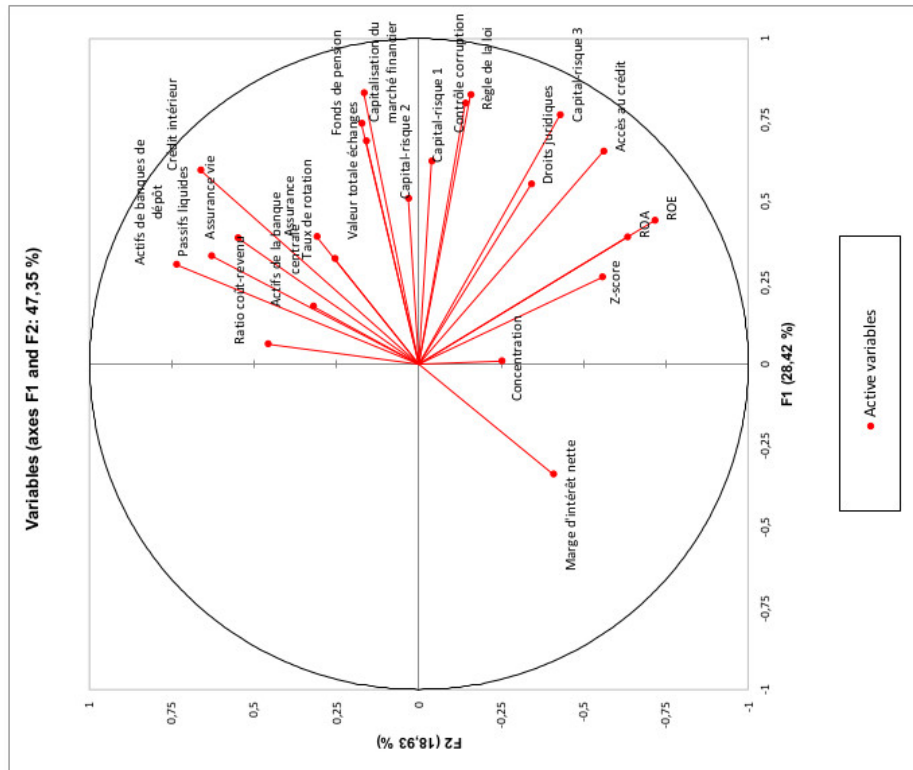


Fig. 3.10: Projection des variables sur le deuxième et le troisième axes

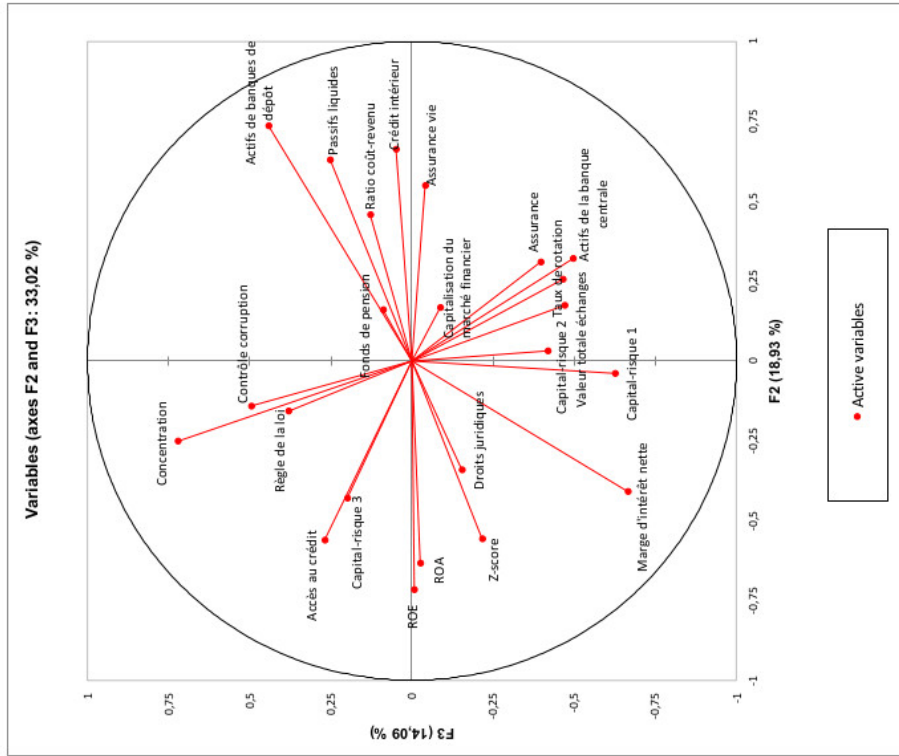


Fig. 3.11: Projection des individus sur le premier et le deuxième axes

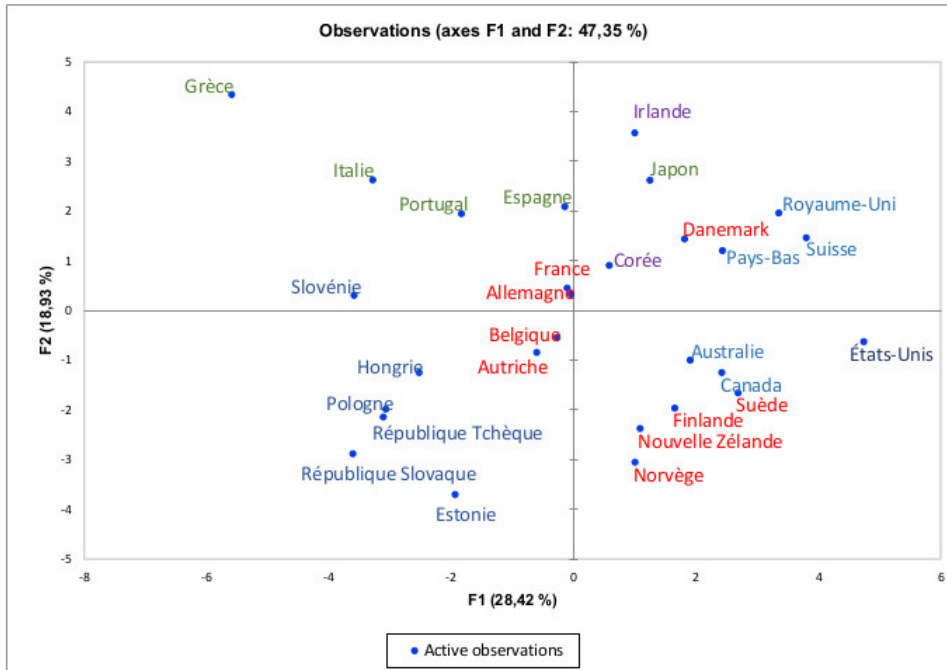
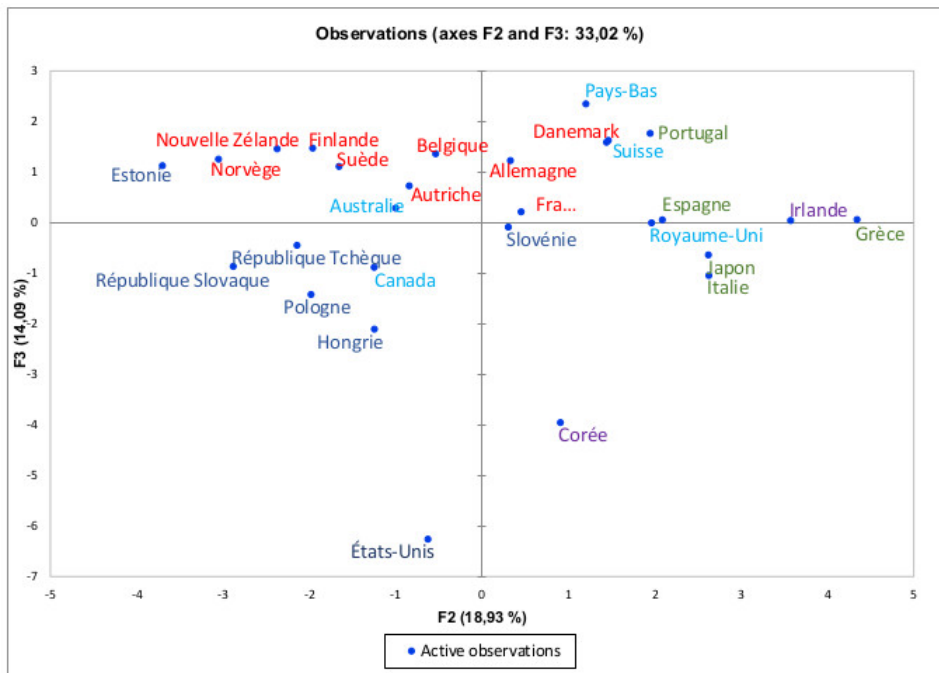


Fig. 3.12: Projection des individus sur le deuxième et le troisième axes



indicateurs de l'État de droit et le contrôle de la corruption. Le capital-risque en pourcentage du PIB est également élevé.

Le deuxième groupe est composé des pays du modèle social-démocrate (Finlande, Norvège, Suède, Danemark), des pays continentaux (Allemagne, Autriche, France, Belgique) ainsi que de la Nouvelle-Zélande. Ces pays sont très proches du premier groupe. La capitalisation du marché financier en pourcentage du PIB est moins élevée que dans les pays du premier groupe, en revanche le taux de rotation du marché boursier¹⁹ est plus grand. Concernant les actifs de banques de dépôt en pourcentage du PIB, ils sont plus élevés que dans le premier groupe.

Le troisième groupe est formé par un seul pays – les États-Unis. Ce pays se distingue par la grande taille de son marché financier et par l'importance de ce dernier dans l'économie (valeur des échanges et taux de rotation). La taille du système bancaire est moins importante. L'efficacité du système bancaire (marge d'intérêt nette) est élevée. Une autre particularité est l'importance du capital-risque dont la valeur en pourcentage du PIB est la plus importante parmi les pays étudiés.

Le quatrième groupe est constitué par l'Irlande et la Corée. La première caractéristique qui distingue ces deux pays des autres est le niveau du capital-risque exprimé en pourcentage du PIB qui est le plus élevés parmi les pays étudiés (à l'exception des États-Unis). Le système financier de ces pays repose sur la banque. En effet, les actifs de banques de dépôt en pourcentage du PIB sont élevés.

Les PECE constituent le cinquième groupe. Le système financier y est faiblement développé. Les indicateurs de la taille et de l'activité des marchés financiers et du système bancaire sont les plus faibles parmi les pays étudiés. La marge d'intérêt nette est très élevée. Il en est de même concernant les indicateurs du capital-risque qui jouent un rôle très faible dans ces pays.

Le dernier groupe est formé par les pays méditerranéens et le Japon. Ces pays se caractérisent par une taille des marchés financiers, qui toutefois jouent un rôle plus important que dans les PECE. Les valeurs assez élevées du taux de rotation du marché boursier et la valeur totale des échanges en pourcentage du PIB en témoignent. Le système bancaire est fortement développé, les actifs de banques de dépôt en pourcentage du PIB sont comparables aux pays du premier groupe.

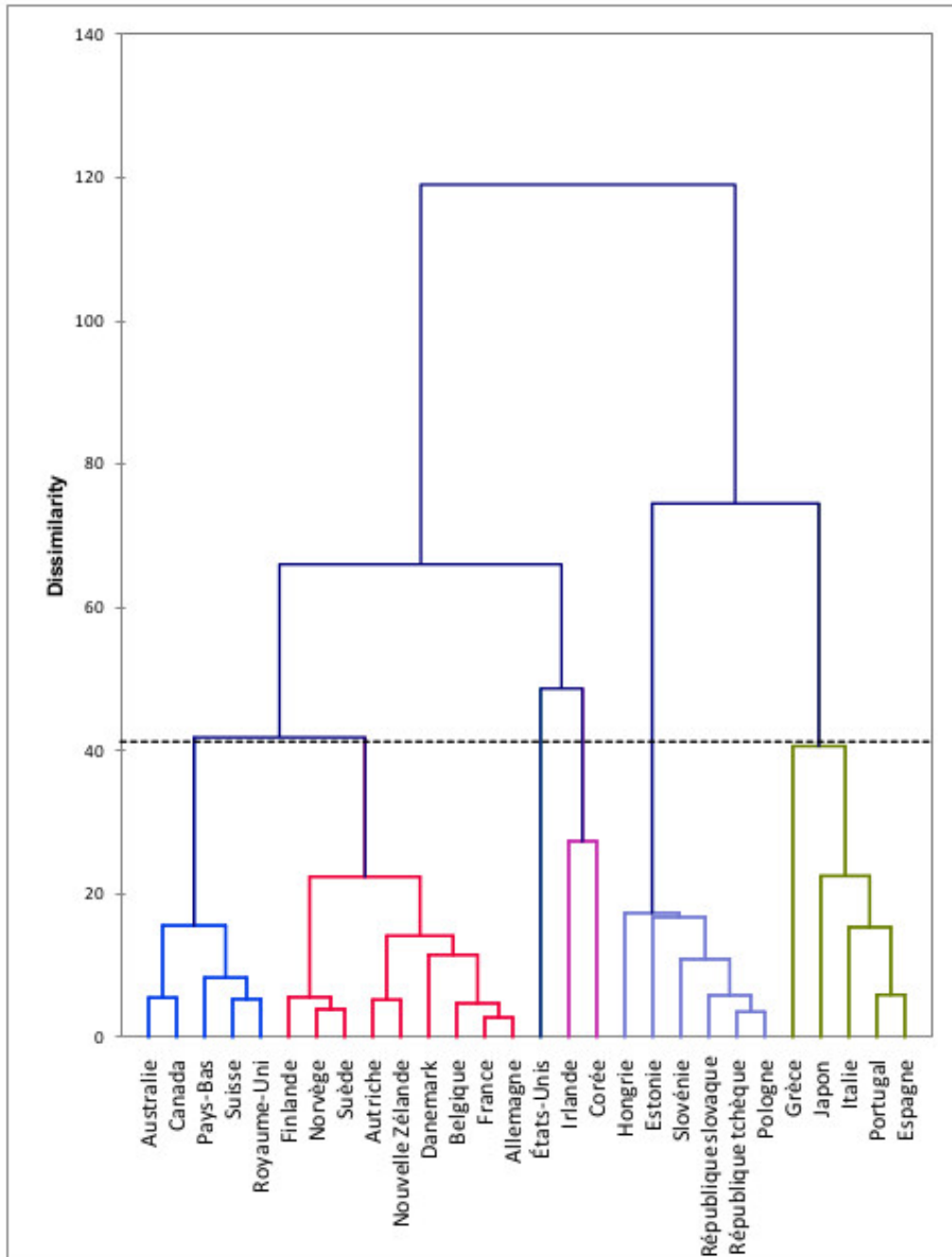
¹⁹ La définition dans l'annexe (tableau A8)

Toutefois, les indicateurs de la rentabilité sont très faibles, voir négatifs. Le niveau du capital-risque y est également très faible.

3.4.3 Résultats dans la perspective des recherches antérieures

La comparaison de nos résultats avec ceux des analyses antérieures (tableau 3.7) nous permet de faire plusieurs constats. Premièrement, les États-Unis ont été séparés des autres pays du modèle libéral. La distinction se fait principalement au niveau de l'activité des marchés financiers qui sont plus dynamiques aux États-Unis, la taille du système bancaire qui est proportionnellement plus faible aux États-Unis que dans les autres pays libéraux, l'importance du capital-risque, les indicateurs de la masse monétaire (M3) et de la concentration du système bancaire qui sont beaucoup plus faibles aux États-Unis que dans les pays libéraux. Deuxièmement, d'une manière générale le groupe des autres pays libéraux reste stable d'une étude à l'autre. En effet, l'Australie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suisse se retrouvent toujours dans le même groupe. La principale caractéristique qui distingue ce groupe des autres est la taille des marchés financiers et la taille des fonds de pension (actifs des fonds de pension en pourcentage du PIB) qui sont relativement élevées. En même temps, le système bancaire est également bien développé. Le troisième fait marquant est la confirmation du modèle de système financier des pays méditerranées. Les quatre pays se sont retrouvés dans le même groupe d'une étude à l'autre. Ils se caractérisent par le rôle prédominant des banques avec le taux de rentabilité affecté par la crise. Quatrièmement, notre analyse confirme l'existence d'un modèle spécifique du système financier dans les PECE. Il se distingue principalement par son faible niveau de développement, qu'il s'agisse du système bancaire des marchés financiers, du capital-risque ou des autres composantes. Enfin, cinquièmement, les pays du modèle continental (Autriche, France, Allemagne, Belgique) dont le système financier repose également sur le poids de la banque qui forment un groupe stable d'une étude à l'autre. Dans notre travail, ils sont rejoints par les pays du modèle social-démocrate. La place de ceux derniers a évolué d'une étude à l'autre. Dès lors, il serait plus difficile de généraliser les caractéristiques de leur système financier.

Fig. 3.13: Dendrogramme de la CAH du système financier - troncature nombre de classes (4 groupes)



Tab. 3.7: Groupes distingués par la CAH du système financier dans les études antérieures

Pays	Amable (2003)	Berrou et Carrinca- zeaux (2005)	Farkas (2011)	Notre étude
Australie	1	2		1
Pays-Bas	1	2	4	1
Royaume-Uni	1	2	4	1
Canada	1	3		1
Suisse	1			1
Autriche	4	3	5	2
France	4	3	5	2
Allemagne	4	3	5	2
Belgique	4	3	5	2
Danemark	2	3	5	2
Suède	2	3	1	2
Finlande	3	2	1	2
Norvège	3			2
Nouvelle-Zélande				2
États-Unis	1	2		3
Irlande	3	3	5	4
Corée	3	3		4
République tchèque		1	3	5
Estonie			3	5
Hongrie		1	3	5
République slovaque			3	5
Pologne				5
Slovénie			3	5
Japon	4	3		6
Italie	4	3	5	6
Portugal	4	3	5	6
Espagne	4	3	5	6
Grèce	4	3	5	6

3.5 Protection sociale

Tout au long du XX^e siècle, les systèmes de protection sociale se sont imposés comme un élément incontournable de l'État moderne. Leur existence répond à deux objectifs principaux. Premièrement, par le soutien financier qu'ils représentent, ils permettent aux individus d'assurer leurs besoins élémentaires en cas de « risques sociaux ». Deuxièmement, la structure du système de protection sociale joue un rôle dans les performances économiques d'un pays. En effet, la protection sociale « *[enhances] the quality of life of individuals and societies by developing and unleashing human potential, facilitating structural change, increasing stability, advancing social justice and cohesion, and promoting economic dynamism* (Bonilla Garcia et Gruat, 2003, p. 1). Le système de protection sociale représente une dimension institutionnelle dont la formation est fortement influencée par les choix institutionnels du passé et les compromis sociaux propres à chaque pays. Il dépend aussi de l'évolution de la démographie et du développement des marchés. Traditionnellement, le système de protection sociale répond aux cinq risques sociaux : la santé, la vieillesse, la pauvreté, la famille, le chômage. Dans la mesure où la protection contre le chômage a été analysée dans la deuxième partie, nous allons nous intéresser uniquement aux quatre premiers risques. Pour la théorie de la régulation la protection sociale est le résultat des relations entre trois ordres : économique, politique et domestique. Elle doit assurer « les conditions de reproduction d'une population tant pour l'activité économique que pour le pouvoir politique » (Boyer, 2015, p. 148)

L'analyse du système de protection sociale sera enrichie par les indicateurs caractérisant le système fiscal. En effet, le système de protection sociale et le système fiscal sont liés dans la mesure où ils relèvent des compromis socio-économiques et politiques fondamentaux qui touchent au choix de la redistribution. C'est un élément de différenciation entre les pays. Le système fiscal est un ensemble de lois et d'institutions qui déterminent et perçoivent les impôts. Il joue un rôle important dans le financement de l'économie en effectuant d'une part une pression plus ou moins forte sur les entreprises et les ménages et d'autre part en remplissant les objectifs politiques, sociaux et économiques de l'État. Parmi plusieurs classifications des impôts nous souligneront celle entre les impôts directs et indirects. Les

premiers dont l'exemple peut être l'impôt sur le revenu sont considérés comme plus égalitaires. Les deuxièmes (par exemple la taxe sur la valeur ajoutée) peuvent favoriser les inégalités.

3.5.1 Cadre théorique pour l'analyse des régimes de protection sociale

3.5.1.1 Typologie d'Esping-Andersen (1994)

Dans les pays développés les études des systèmes de protection sociale, sont le plus souvent effectuées suivant l'approche du régime de protection sociale²⁰. Celle-ci permet de comprendre l'architecture des systèmes de protection sociale²¹. L'étude et la typologie proposées par Esping-Andersen (1994) ont posé les fondations de cette approche. En étudiant les différentes configurations entre l'État, le marché et la famille, celle-ci distingue trois types de systèmes : social-démocrate, conservatiste-corporatiste et libéral. Le modèle libéral, représenté par les États-Unis, le Canada et l'Australie, repose sur le marché, qui est l'institution qui garantit la protection des individus. Dans le modèle social-démocrate représenté par la Suède, la Finlande, le Danemark et la Norvège, l'État est le garant d'une protection sociale des individus fondée sur l'universalisme et la solidarité. Enfin, dans le modèle conservatiste-corporatiste représenté par l'Allemagne, la France ou l'Italie, la protection sociale est assurée par une participation au marché du travail.

3.5.1.2 Typologie d'Esping-Andersen élargie : le modèle est-européen

Plusieurs travaux (Deacon, 1992; Aidukaite, 2004; Wehner *et al.*, 2004; Oorschots et Arts, 2005; Kääriäinen et Lehtonen, 2006) soulignent que les systèmes de protection sociale des PECO ont évolué et représentent maintenant un modèle spécifique. Celui-ci ne correspond à aucun idéal-type proposé par Esping-Andersen (1994). Souvent appelé est-européen, post-communiste, *catching-up* ou *hybrid model*, il est le double résultat de l'héritage institutionnel socialiste et des choix qui ont été faits durant la période de transition. Cependant, les tentatives de généra-

²⁰ *Welfare regime approach*

²¹ Une approche alternative centrée sur les institutions (*institution oriented approach*) a été proposée par Kopri et Palme (1998, 2003)

lisation et de conceptualisation d'un modèle de protection sociale des PECO ont rencontré des difficultés (Fodor *et al.*, 2002; Aidukaite, 2004; Bohle et Greskovits, 2012). La raison principale en est que les PECO sont un groupe trop hétérogène pour qu'il soit possible de déterminer suffisamment de caractéristiques communes. En effet, les résultats des travaux divergent en fonction des pays et des variables étudiés.

3.5.2 *Analyse statistique*

3.5.2.1 *Les données*

Notre analyse du système de protection sociale repose sur quatre types de risques couverts : les retraites, la santé, la famille et l'aide sociale. Nous les caractérisons principalement par les indicateurs de dépenses en pourcentage du PIB. Dans la mesure de la disponibilité des données, nous distinguons les dépenses publiques et privées. Concernant le système fiscal les indicateurs mobilisés sont les différents taxes et impôts exprimés en pourcentage du PIB. Nous distinguons les impôts sur le revenu, les cotisations de la sécurité sociale, les taxes sur les biens et services, les taxes sur le patrimoine et les taxes sur la production. Les données, dont la description plus détaillée se trouve dans l'annexe (tableau A9), proviennent de l'OCDE et de la Banque Mondiale. Elles datent de 2011.

3.5.2.2 *L'ACP des systèmes de protection sociale*

Nous retenons pour notre analyse le trois premiers axes résumant 65 % de l'inertie totale. Les figures 3.14 et 3.15 présentent la projection des variables sur le deux premiers plans factoriels. La projection des individus sur les deux premiers axes est présentée sur les figures 3.16 et 3.17. Les variables ainsi que les pays qui sont les plus associés avec les trois axes sont présentés dans le tableau 3.8. Le premier axe qui cumule 29 % de l'inertie totale. Il traduit la relation entre le poids des impôts indirects et le financement privé de la protection sociale. Il oppose de son côté négatif les variables des dépenses privées (de santé et sociales) et de son côté positif les variables des taxes et impôts indirects (sur les biens, les services, la production, la vente, etc.). Le deuxième axe qui cumule 21 % de l'inertie totale, renseigne sur le poids de la taxation directe dans le financement de la protection

Tab. 3.8: Les axes retenus dans l'ACP du système de la protection sociale

	-	Axes	+
Variables	Dépense sociale privée en % du PIB	1	Taxes production en % du PIB ^a
Pays	Dépenses privées de santé en % du PIB		Impôts généraux en % du PIB
	États-Unis		Hongrie, Finlande
Variables	Dépenses directes de santé (% de la dépense santé totale)	2	Impôts sur le revenu et bénéfices en % du PIB
	Cotisations de la sécurité sociale en % du PIB		Impôts sur le revenu des personnes physiques en % du PIB
Pays	Corée		Danemark
Variables	Dépenses publiques de santé en % du PIB	3	Dépenses directes de santé (% de la dépense santé privée)
Pays	France		Corée

^a Impôts sur la production, les ventes, le transfert, la location et la livraison des biens et la prestation des services en % du PIB

Fig. 3.14: Projection des variables sur le premier et le deuxième axes

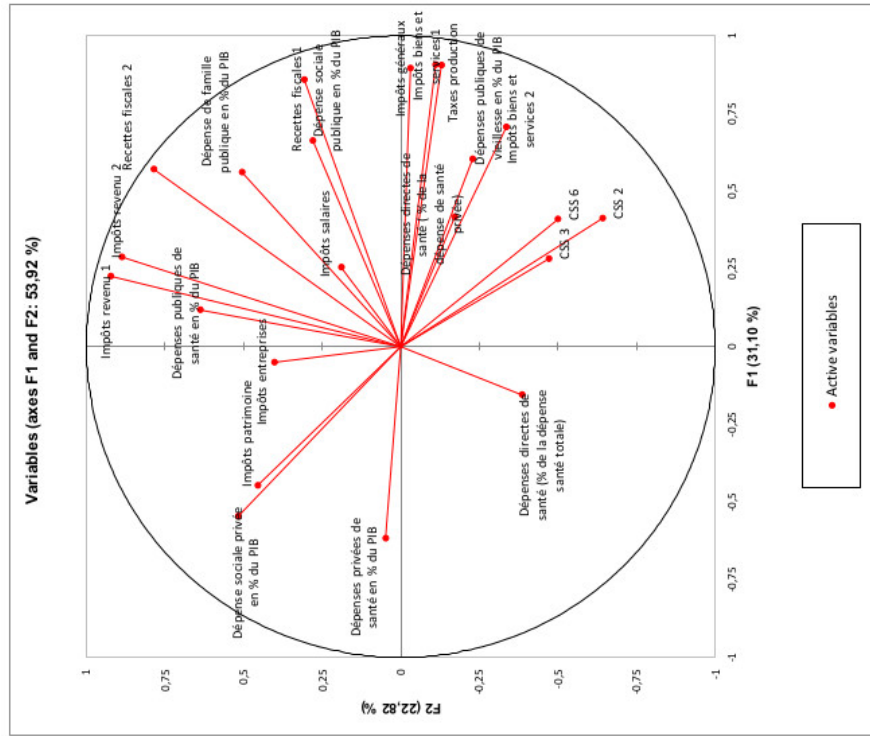


Fig. 3.15: Projection des variables sur le deuxième et le troisième axes

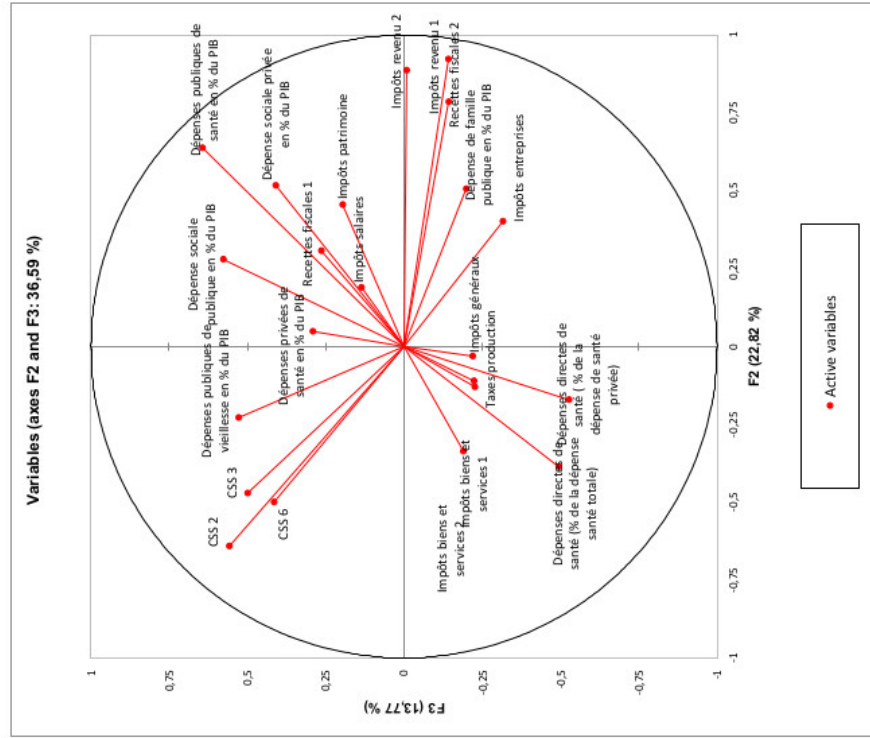


Fig. 3.16: Projection des individus sur le premier et le deuxième axes

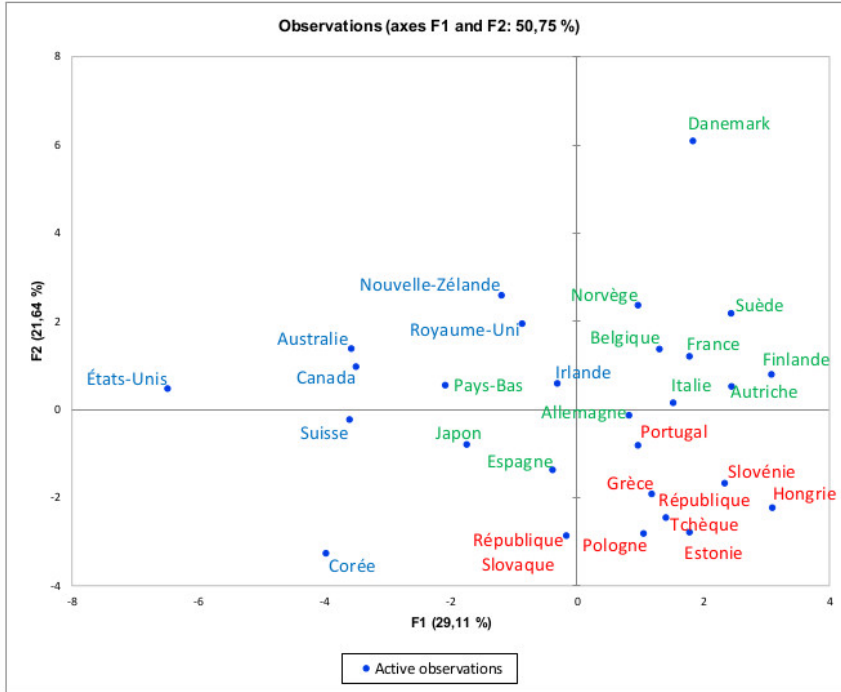
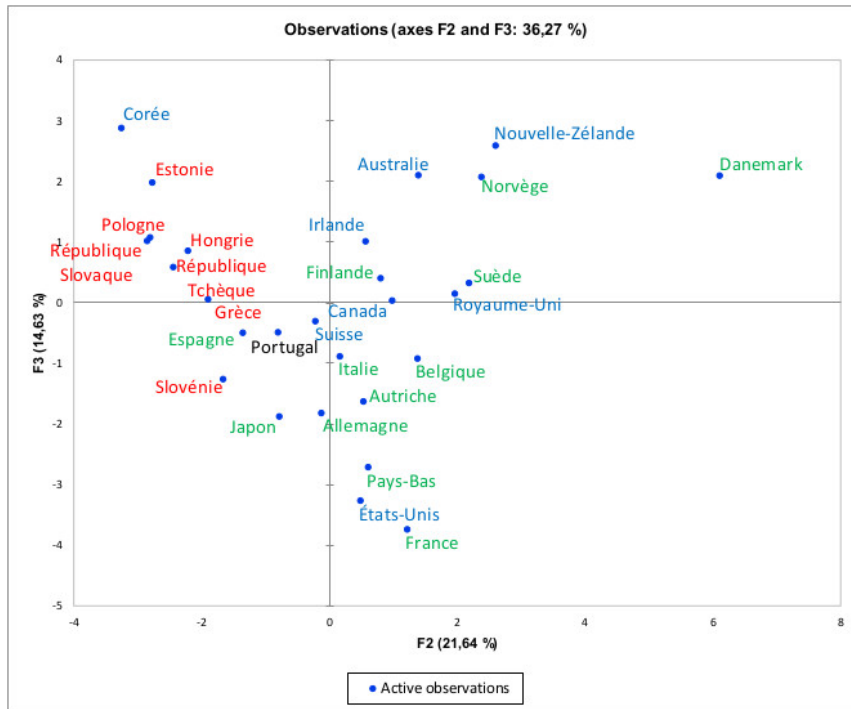


Fig. 3.17: Projection des individus sur le deuxième et le troisième axes



sociale. Il oppose les variables des dépenses directes de santé en pourcentage de la dépense de santé totale, des cotisations de la sécurité sociale en pourcentage du PIB (côté négatif) à la variable des impôts sur le revenu et bénéfices (côté positif). Le troisième axe qui cumule 15 % de l'inertie totale, renseigne sur la structure du financement des systèmes de santé. La variable qui caractérise le plus cet axe de son côté négatif est celle des dépenses publiques de santé en pourcentage du PIB. A l'opposé, la variable qui contribue le plus à la formation de l'axe est celle des dépenses directes de santé en pourcentage de la dépense de santé totale. La projection des individus sur le premier axe factoriel fait apparaître l'opposition entre les pays où les impôts sur la production et les impôts sur les biens et services sont très élevés et où les dépenses sociales privées et les dépenses de santé privées en pourcentage du PIB sont plutôt faibles (Finlande, Hongrie) aux pays où cette dépense est très élevée et qui se caractérisent par un niveau très bas des impôts indirects. Les États-Unis se distinguent très clairement à l'extrémité négative de cet axe. Le deuxième axe rassemble d'un côté les pays où les dépenses directes de santé sont élevées et où les impôts sur le revenu et les bénéfices sont faibles. On y trouve (côté négatif) en premier lieu la Corée, mais aussi les PECE. De l'autre côté, les pays où ces impôts sont très élevés se caractérisent également par un niveau de la dépense directe de santé plutôt faible. Le Danemark s'y distingue très clairement. Le côté négatif du troisième axe est occupé par les pays dont les dépenses de santé publiques sont très importantes et les dépenses directes de santé (en pourcentage de la dépense privée) très faibles (France, États-Unis). Le côté positif rassemble les pays où la part des dépenses directes de santé dans la dépense de santé privée est très importante (Corée, Nouvelle-Zélande).

3.5.2.3 La CAH des systèmes de protection sociale

La CAH nous permet de distinguer trois groupes (figure 3.18). Le premier rassemble l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Irlande, la Corée et la Suisse. Ces pays se caractérisent par un faible niveau des dépenses publiques de vieillesse. Les dépenses de santé directes exprimées en pourcentage de la dépense de santé privée sont les plus faibles parmi les pays étudiés. La dépense sociale privée en pourcentage du PIB est la plus importante

parmi les pays étudiés. Ces pays se caractérisent par un faible niveau des cotisations à la sécurité sociale et un faible niveau des impôts sur la production et sur les biens et services. En revanche, le niveau de l'impôt sur le revenu est élevé.

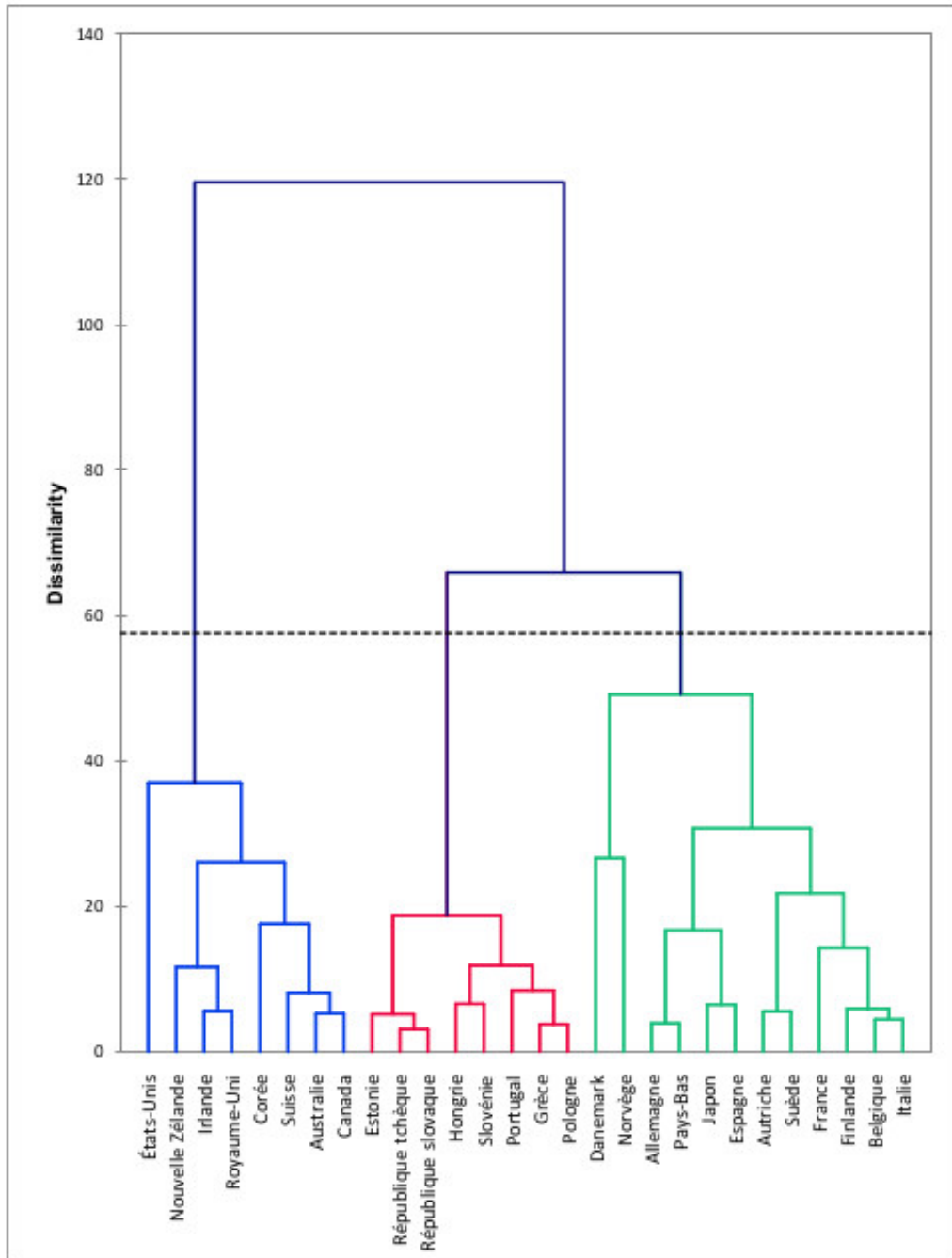
Le deuxième groupe comprend tous les PECE étudiés, la Grèce et le Portugal. Les pays de ce groupe se caractérisent par la dépense publique de santé la plus faible parmi les pays étudiés. Les dépenses privées de santé sont également plutôt faibles. Cependant, on remarque l'importance des dépenses de santé directes. La dépense sociale privée est très faible et la dépense sociale publique est comparable aux pays du premier groupe. Nous remarquons le faible niveau des impôts sur le revenu et le patrimoine. En revanche, les cotisations de sécurité sociale et les taxes sur la production et les biens et services sont très élevées.

Le troisième groupe réunit tous les pays restant : les quatre pays sociaux-démocrates, les pays continentaux, l'Italie et l'Espagne ainsi que le Japon. Ces pays se caractérisent par un niveau élevé des dépenses pour toutes les composantes de la protection sociale. Celle-ci est financée par le niveau de fiscalité important concernant tous les types d'impôt.

3.5.3 Résultats dans la perspective des recherches antérieures

Le premier groupe inclut les pays où le système de la protection sociale est faiblement développé. Les dépenses sociales (concernant chaque risque) sont faibles. L'Australie, le Canada et l'Irlande sont le socle de ce groupe, car on les y retrouve d'une étude à l'autre (tableau 3.9). La présence du Royaume-Uni, du Norvège et de la Suisse dans ce groupe est une nouveauté. La composition du deuxième groupe, qui représente les pays où la protection sociale est la plus développée, indique la fusion du modèle continental, méditerranéen et social-démocrate. La Slovaquie mise à part, tous les PECE forment un groupe auquel est attachée la Corée. Dans les études précédentes, la Hongrie et la Pologne appartenaient toujours au même groupe distinct du groupe qui rassemblait les autres pays (République tchèque, Estonie et République slovaque). Les résultats de l'analyse des systèmes de protection sociale d'Amable (2003) correspondent à la typologie d'Esping-Andersen (1994). Berrou et Carrincazeaux (2005, p. 23) retrouvent « globalement (...) les grandes tendances relevées par Bruno Amable (2003) ».

Fig. 3.18: Dendrogramme de la CAH du système de la protection sociale - troncature nombre de classes (4 groupes)



Tab. 3.9: Groupes distingués par la CAH du système de la protection sociale dans les études antérieures

Pays	Amable (2003)	Berrou et Carrinca- zeaux (2005)	Farkas (2011)	Notre étude
Australie	1	1		1
Irlande	1	1	2	1
Corée	2			1
États-Unis	2	1		1
Canada	2	1		1
Royaume- Uni	3	3	3	1
Suisse	6			1
Nouvelle- Zélande				1
Portugal	3	1	3	2
Grèce	5	3	3	2
Hongrie		3	3	2
Pologne		3	3	2
Slovénie			3	2
République tchèque		1	4	2
Estonie			4	2
République slovaque			4	2
Autriche	6	3	3	3
Allemagne	6	3	3	3
Pays-Bas	3	3	3	3
Espagne	3	3	3	3
Italie	5	3	3	3
Belgique	6	2	3	3
France	6	2	3	3
Suède	4	2	1	3
Finlande	4	2	1	3
Danemark	4	2	1	3
Norvège	4			3
Japon	2	1		3

Leur travail ne permet pas de distinguer un cluster spécifique pour les pays est-européens qu'ils étudient. Ils expliquent ce fait par la différenciation de ces pays en ce qui concerne « les formes socio-économiques et institutionnelles de capitalisme émergent » (Berrou et Carrincazeaux, 2005, p. 24). Dans l'analyse de Farkas (2011) les pays est-européens étudiés sont divisés en deux parties. La Pologne, la Hongrie et la Slovénie appartiennent au groupe des pays continentaux alors que la République tchèque, la République slovaque et l'Estonie appartiennent au groupe des pays est-européens avec les autres pays baltes, la Roumanie et la Bulgarie. Notre analyse nous permettent de confirmer les résultats de Farkas (2011) en ce qui concerne l'existence d'un modèle de protection sociale spécifique dans les PECO auquel appartiennent tous les PECE que nous étudions à l'exception de la Slovénie.

3.6 Le système éducatif

Le système éducatif est la dimension institutionnelle centrale dans la théorie de la DdC. Son rôle est d'assurer la formation d'une main d'œuvre compétente. De ce fait, le système éducatif est « avant toute chose (...) [un] élément déterminant du compromis social qui affecte le niveau des inégalités » (Lechevalier, 2011, p. 239). La principale caractéristique des systèmes d'éducation est le fait qu'ils soient particulièrement spécifiques à chaque pays, car leur structure est fortement influencée par des facteurs historiques. L'analyse structurelle devrait porter sur « *the extent and nature of standardization of curricula; the degree of flexibility of the system, i.e. whether a 'second chance' is given or not; whether vocational training is mainly school-based or work-based; whether the system is mainly public funded or private, etc.* » (Amable, 2003, p. 160). C'est la raison pour laquelle les comparaisons internationales sont compliquées. En effet, de nombreux traits sont de nature qualitative et donc difficiles à résumer par des indicateurs numériques. Comprendre l'organisation et le fonctionnement du système éducatif est crucial pour comprendre l'organisation de l'innovation sur laquelle repose le fonctionnement du modèle économique (Amable *et al.*, 1997).

3.6.1 *Analyse statistique du système éducatif*

3.6.1.1 *Les données*

Notre analyse repose principalement sur des données qui caractérisent la structure des systèmes éducatifs. Celle-ci est décrite à l'aide de données sur la dépense d'éducation en pourcentage du PIB, en distinguant les dépenses publiques, des dépenses privées (en fonction du niveau d'éducation) ainsi que les données sur la formation professionnelle. Les résultats sont caractérisés par : le taux de scolarisation et le taux d'emploi, les indicateurs de qualité et les données sur les étudiants étrangers. Toutes nos données proviennent de l'OCED (2013). La liste complète des indicateurs, leur définitions et les sources se trouvent dans l'annexe (tableau A10).

3.6.1.2 *L'ACP des systèmes d'éducation*

Nous limitons notre analyse aux trois premiers axes qui cumulent 65 % de l'inertie totale. Les figures 3.19 à 3.22 représentent la projection des variables et des individus sur les plans factoriels. Les variables ainsi que les pays qui sont les plus associés avec trois axes sont présentés dans le tableau 3.10. Le premier axe résume 35 % de l'information. Il traduit le financement du système éducatif. Il oppose du côté négatif la part des dépenses d'éducation tertiaire privées à la dépense d'éducation publique aux variables de la qualité du système éducatif et de la dépense publique pour l'éducation tertiaire en pourcentage du PIB. Du côté négatif de cet axe se trouve la République slovaque et à l'opposé le Danemark. Le deuxième axe cumule 20 % de l'inertie. Comme le premier axe, il se constitue autour des variables de l'éducation tertiaire. Il oppose le pourcentage des étudiants tertiaires étudiant à l'étranger aux dépenses publiques pour les institutions de l'éducation tertiaire en pourcentage du PIB. Cet axe oppose la République slovaque (côté négatif) où le pourcentage des étudiants de l'enseignement tertiaire à l'étranger est le plus élevé (14,1 %) aux États-Unis (côté positif) où la partie de la dépense privée dans le financement de l'éducation tertiaire est la plus grande. Le troisième axe cumule 10 % de l'inertie. Il traduit le lien entre les résultats du système éducatif et le financement du système éducatif. Il oppose le taux d'emploi des personnes ayant terminé l'enseignement tertiaire à la variable de la dépense totale pour les

institutions de l'enseignement tertiaire en pourcentage du PIB. Du côté négatif du troisième axe se situe la Suisse où les dépenses de l'enseignement tertiaire en pourcentage du PIB dans ces pays ne sont pas élevées (1,2%). La Corée, mais également la Finlande et le Danemark se distinguent clairement du côté positif de cet axe. Dans ces pays les dépenses d'enseignement tertiaire sont très élevées.

3.6.1.3 *L'analyse CAH des systèmes de l'éducation*

La CAH nous conduit à distinguer cinq groupes (figure 3.23). Le premier groupe réunit l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. Ce groupe se caractérise par la part très élevée des dépenses privées dans le financement de l'éducation tertiaire. Les dépenses par étudiant de l'éducation tertiaire y sont relativement basses. Le financement de la formation professionnelle est très faible. Le taux d'emploi des personnes ayant terminé l'éducation secondaire ou tertiaire est très élevé.

Le deuxième groupe rassemble l'Autriche, la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Irlande, les Pays-Bas, la Suisse. La caractéristique principale de ces pays est le faible niveau des dépenses privées pour l'éducation tertiaire. Les dépenses par étudiant dans l'éducation tertiaire sont importantes. Des montants élevés sont consacrés à la formation professionnelle. Les taux d'emploi des personnes ayant terminé l'éducation tertiaire est comparable à celui du premier groupe. En revanche, le taux d'emploi des personnes ayant terminé l'éducation secondaire est assez bas en comparaison avec les autres pays.

Le troisième groupe réunit le Canada, les États-Unis, la Corée et le Japon. Ces pays se caractérisent par le niveau des dépenses publiques pour l'éducation comparable aux pays du deuxième groupe. En ce qui concerne l'éducation tertiaire (excepté la Corée) les dépenses par étudiant y sont très élevées notamment du fait des dépenses privées très importantes. Le pourcentage des personnes ayant terminé l'éducation tertiaire est le plus élevé parmi les pays étudiés. Les dépenses pour la formation professionnelle en pourcentage du PIB sont très faibles. Les taux d'emploi sont comparables à ceux du premier groupe.

Le quatrième groupe réunit les PECE et les pays méditerranéens²². D'une fa-

²² La Grèce n'est pas incluse dans l'analyse de cette forme institutionnelle faute de données disponibles.

Tab. 3.10: Axes retenus dans l'ACP des systèmes d'éducation

	-	Axes	+
Variables	Dépense privée pour les institutions de l'éducation tertiaire en % de la dépense totale du tertiaire	1	Qualité du système éducatif
Pays	République slovaque		Dépense publique pour l'éducation tertiaire en % du PIB
Variables	Pourcentage des étudiants nationaux étudiant à l'étranger	2	Danemark
Pays	République slovaque		Dépense publique pour les institutions de l'éducation tertiaire en % du PIB
Variables	Taux d'emploi en fonction du niveau d'éducation pour tertiaire (25-64)	3	Dépense privée pour les institutions de l'éducation tertiaire en % de la dépense totale
Pays	Suisse		États-Unis
			Dépense totale pour les institutions de l'éducation tertiaire en % du PIB
			Corée

Fig. 3.19: Projection des variables sur le premier et le deuxième axes

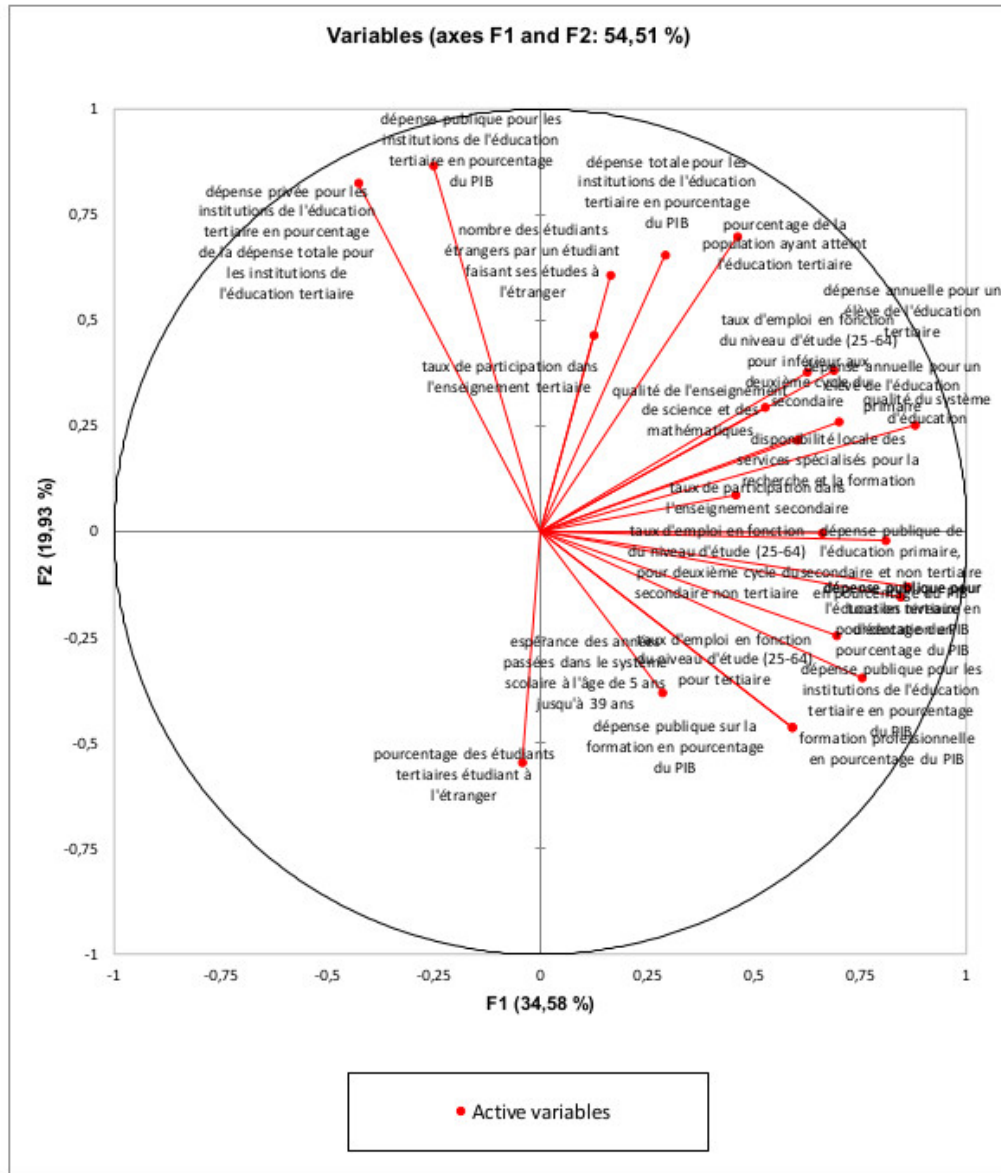


Fig. 3.20: Projection des variables sur le deuxième et le troisième axes

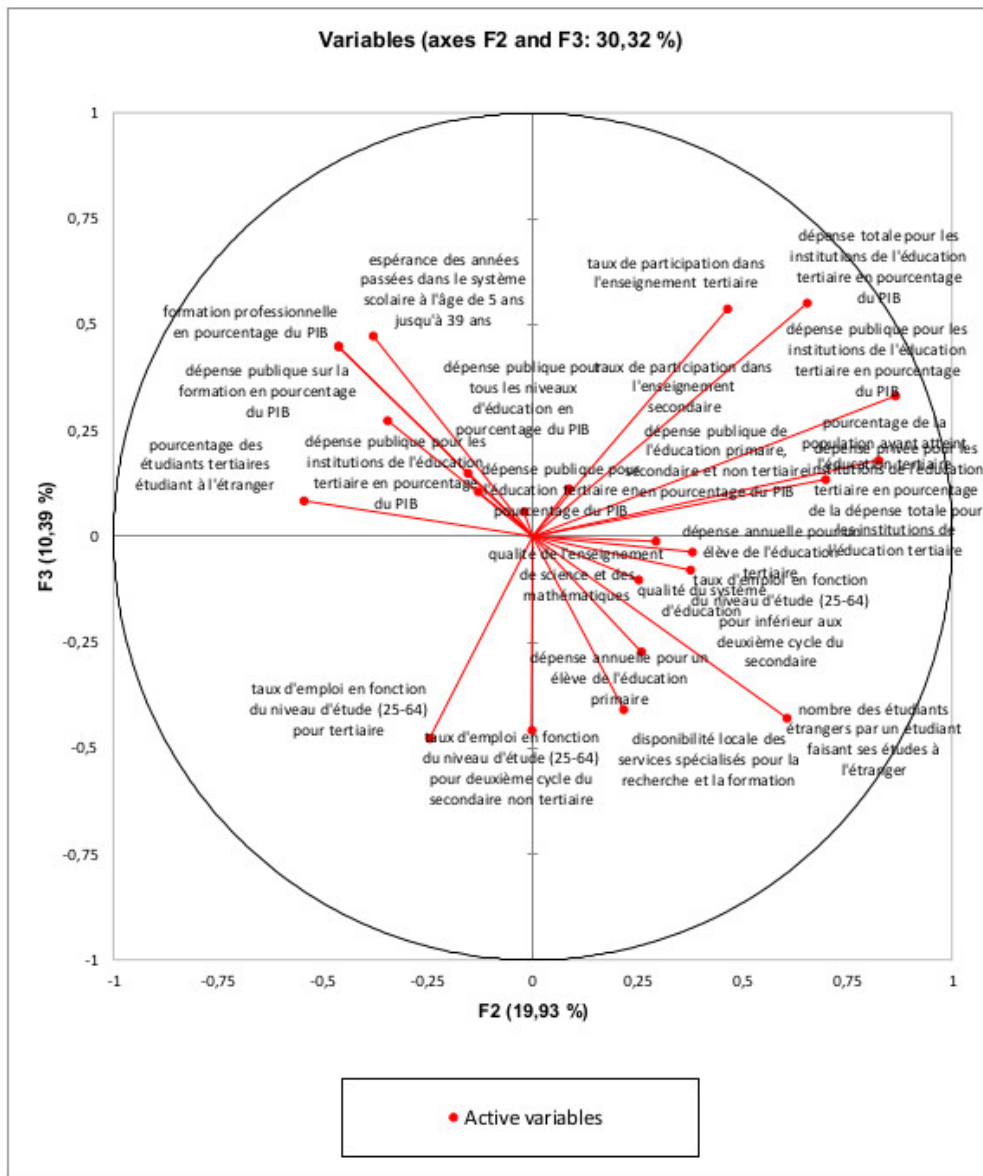


Fig. 3.21: Projection des individus sur le premier et le deuxième axes

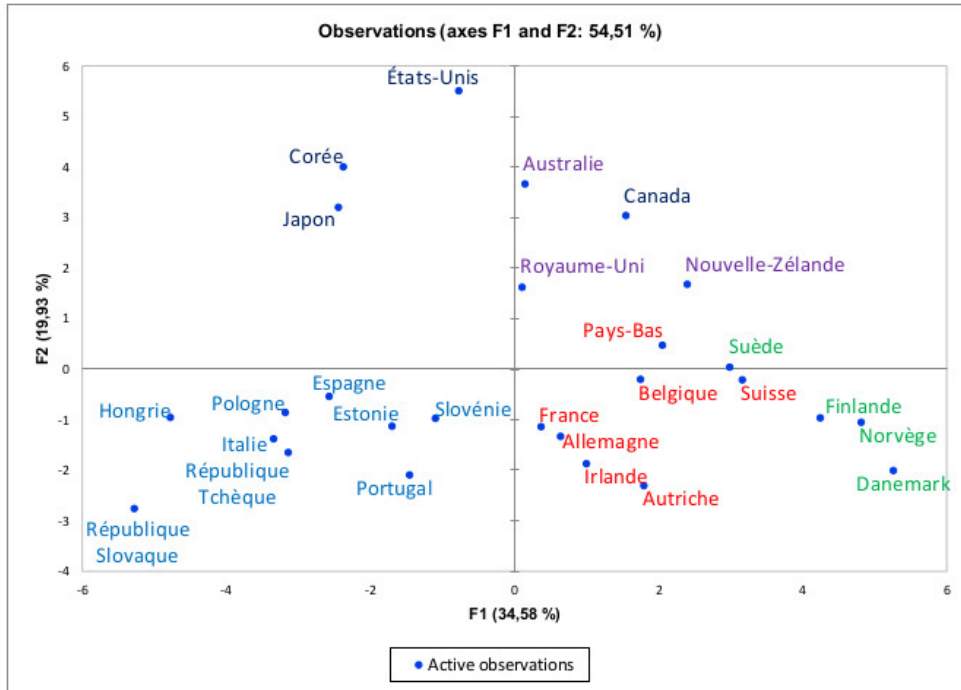
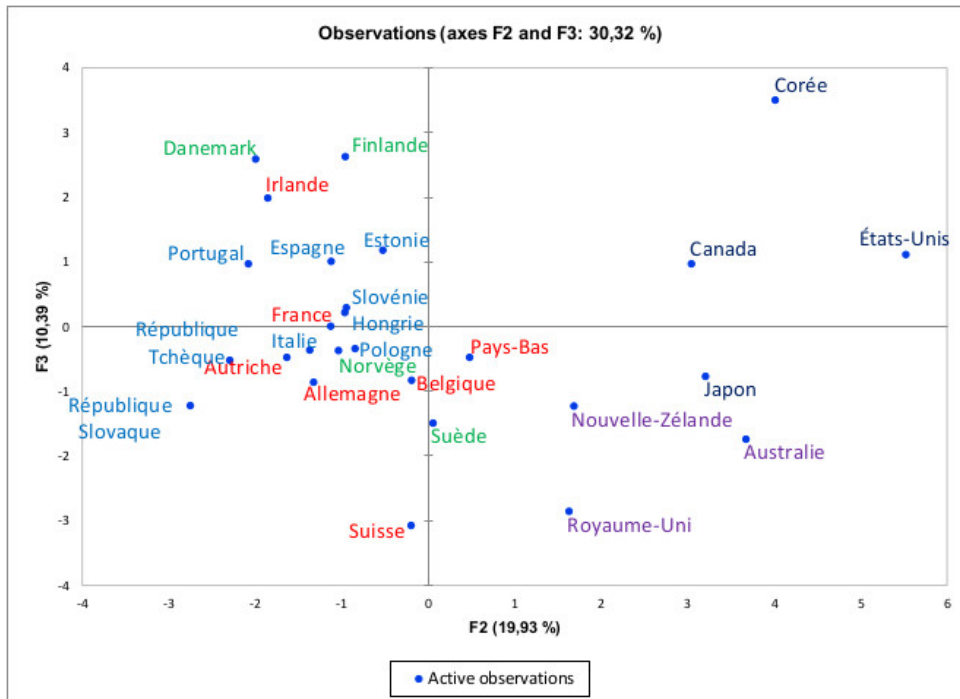


Fig. 3.22: Projection des individus sur le deuxième et le troisième axes

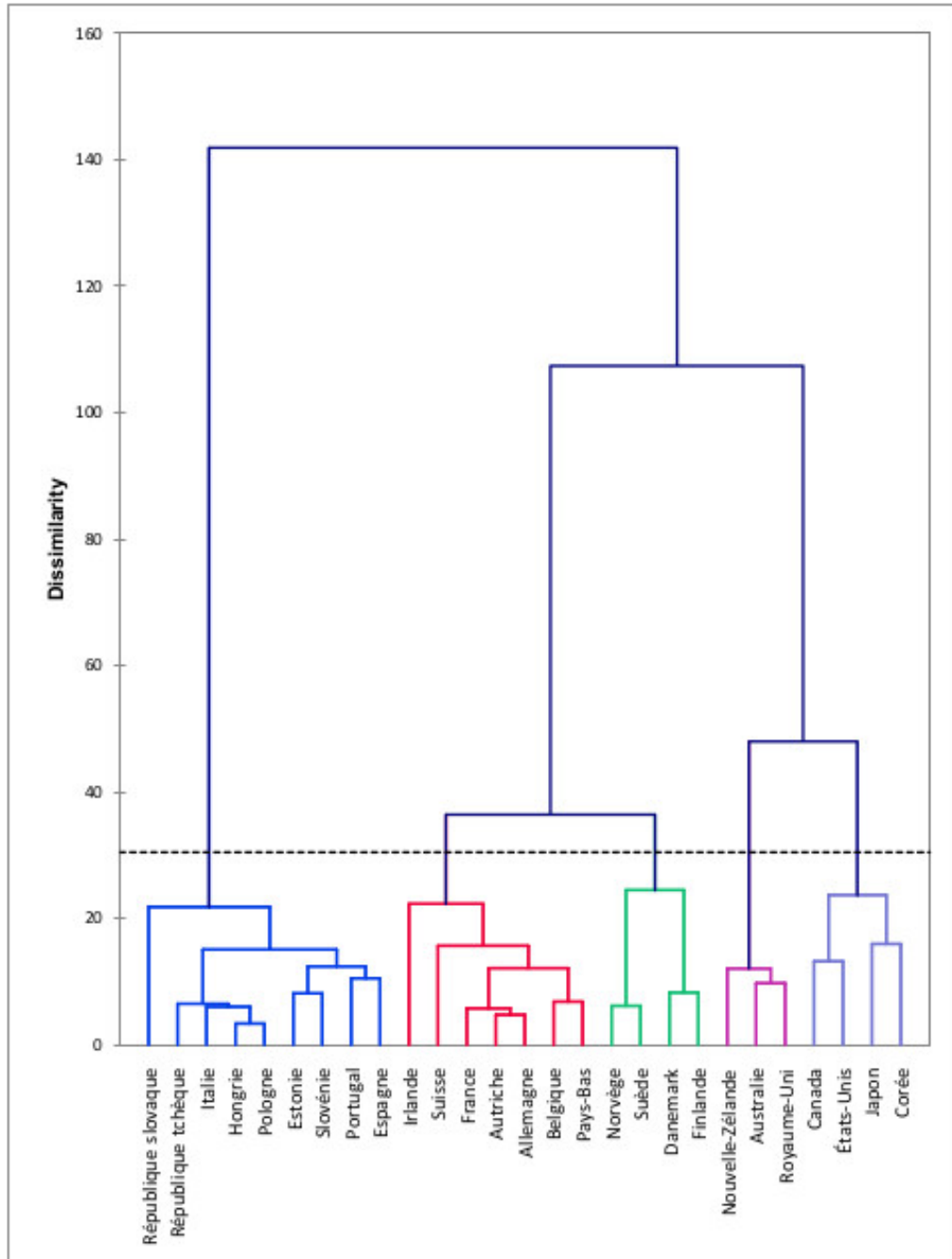


çon générale ces pays se caractérisent par un niveau de dépenses consacrées à l'éducation très faible. La qualité du système éducatif est la plus faible parmi les pays étudiés. Concernant l'éducation tertiaire, les dépenses par l'étudiant sont très faibles bien que le niveau de dépenses privées soit plus élevé que celui du deuxième groupe. Le taux des personnes qui ont terminé l'éducation tertiaire est le plus bas des pays étudiés. Le financement de la formation professionnelle est également très bas. Le taux d'emploi des personnes ayant terminé l'éducation tertiaire est comparable aux autres pays étudiés. En revanche, les taux d'emploi des personnes avec d'autres types de diplôme est plus bas que dans d'autres pays. Le cinquième groupe réunit le Danemark, la Finlande, la Suède et la Norvège. Les systèmes éducatifs de ces pays se caractérisent par des dépenses de l'éducation publiques en pourcentage du PIB le plus élevées parmi les pays étudiés. Concernant l'éducation tertiaire, les dépenses par étudiant sont très élevées. Il s'agit surtout des dépenses publiques, car les dépenses privées (en pourcentage du PIB) dans ce domaine sont les plus faibles de tous les pays étudiés. Le Danemark et la Finlande dépensent des montants importants pour la formation professionnelle ce qui n'est pas le cas des deux autres pays. Les taux d'emploi sont les plus élevés quel que soit le niveau de diplôme.

3.6.2 Résultats dans la perspective des recherches antérieures

L'analyse de l'appartenance des différents pays aux groupes de la CAH du système de l'éducation (tableau 3.11) démontre une grande stabilité de ces groupes d'une étude à l'autre. Le premier fait marquant de notre analyse est la stabilité du modèle d'éducation social-démocrate dont les pays se retrouvent dans le même groupe d'une étude à l'autre. Les systèmes éducatifs dans ces pays sont dits « performants » (Berrou et Carrincazeaux, 2005). Ils se caractérisent par de forts taux de scolarisation (généraux et secondaires), une forte participation à la formation professionnelle et continue, des taux d'emploi élevés pour toutes les niveaux de d'éducation ainsi que par le niveau très élevé du financement public. Le groupe des pays libéraux qui ont été rejoints par les pays asiatiques dans l'étude d'Amable (2003) a été scindé en deux : l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni forment un groupe, et les États-Unis, le Canada et les pays asia-

Fig. 3.23: Dendrogramme de la CAH du système de la protection sociale - troncature nombre de classes (5 groupes)



Tab. 3.11: Groupes distingués par la CAH des systèmes d'éducation dans les études antérieures

Pays	Amable (2003)	Berrou et Carrinca- zeaux (2005)	Farkas (2011)	Notre étude
Australie	5	3		1
Royaume- Uni	5	3	1	1
Nouvelle- Zélande				1
Autriche	1	1	1	2
Belgique	3	3	3	2
France	3	1	3	2
Allemagne	3	1	3	2
Irlande	3	2	3	2
Pays-Bas	3	3	1	2
Suisse				2
Canada	5	2		3
Japon	5	2		3
Corée	5	2		3
États-Unis	5	3		3
République tchèque		1	4	4
Hongrie		1	4	4
Pologne		1	4	4
Estonie			3	4
République slovaque			4	4
Slovénie			1	4
Espagne	1	1	2	4
Grèce	1	1	3	
Italie	1	1	2	4
Portugal	1	1	2	4
Danemark	4	3	1	5
Finlande	2	3	1	5
Norvège	4			5
Suède	4	3	1	5

tiques forment un autre groupe. Cette division a déjà été observée dans l'étude de Berrou et Carrincazeaux (2005). Les deux traits principaux de ces économies est le niveau élevé des dépenses privées pour l'éducation tertiaire et le faible niveau des dépenses pour la formation professionnelle. En ce qui concerne les pays du modèle continental, nous pouvons affirmer que ce modèle reste relativement stable. En effet, seulement dans le travail de Berrou et Carrincazeaux (2005) ces pays appartiennent à trois groupes différents²³. Le dernier groupe dans notre étude est formé par les pays méditerranéens et les PECE. Les pays méditerranéens ont formé un groupe stable d'une étude à l'autre. Il en était de même pour les PECE (à l'exception de la Slovaquie). La caractéristique principale de ces groupes de pays est le faible niveau de dépenses consacrées à l'éducation et à la formation professionnelle.

3.7 *Le mode d'insertion dans l'économie internationale*

Comme il a été présenté dans la description de la méthodologie dans la première partie de cette thèse, nous allons aborder l'analyse de cette sixième forme institutionnelle à travers trois groupes de caractéristiques : le commerce extérieur, les investissements directs à l'étranger et les migrations.

3.7.1 *L'analyse statistique*

3.7.1.1 *Présentation des données*

Les données utilisées dans l'analyse statistique correspondent aux éléments caractérisant le mode d'insertion des économies dans l'économie internationale. Le premier type de variables caractérise le commerce international, les importations et les exportations, la part de la valeur ajoutée locale dans les exportations et les barrières au commerce. Le deuxième type concerne les IDE, leur flux, leur stock et les restrictions réglementaires à leur encontre. Le troisième type rassemble des données sur les migrations, notamment la migration nette en pourcentage de la population totale ou l'indicateur de la « fuite des cerveaux ». Dans notre analyse statistique nous avons inclus également des variables diverses comme le contrôle

²³ A l'exception de l'Autriche et des Pays-Bas (tableau 3.11)

de la distribution internationale, la part des propriétaires étrangers dans des entreprises nationales. Ces données peuvent renseigner sur le caractère dépendant d'un modèle de capitalisme. Les sources et les définitions des données qui datent du 2011 sont détaillées dans l'annexe (tableau A11).

3.7.1.2 *L'ACP du mode d'insertion dans l'économie internationale*

L'ACP nous conduit à retenir les deux premiers axes qui cumulent 52 % de l'inertie totale. Les variables ainsi que les pays les plus associés avec ces axes sont présentés dans le tableau 3.12. La figure 3.24 représente la projection des variables sur le plan factoriel. Le premier axe (28 % de l'inertie totale) traduit la structure du commerce international. Du côté négatif se situe la variable de la part de la valeur ajoutée locale dans les exportations. Du côté positif se trouvent les variables des exportations et des importations exprimées en pourcentage du PIB. Le deuxième axe cumule 23 % de l'inertie totale. Il traduit le lien entre l'ouverture de l'économie et les migrations.²⁴ Du côté négatif de cet axe se trouvent la variable qui fait partie de l'indicateur de la régulation sur le marché des produits qui est les barrières à la facilitation au commerce. La variable qui joue le plus dans la formation du côté positif de l'axe est la fuite des cerveaux et le solde migratoire. La figure 3.25 représente la projection des individus sur le plan factoriel. En ce qui concerne le premier axe le Japon se trouve du côté négatif et l'Irlande du côté positif. S'agissant du deuxième axe il oppose la Grèce (côté négatif) à la Suisse (côté positif).

3.7.1.3 *La CAH du mode d'insertion dans l'économie internationale*

La CAH nous permet de distinguer cinq groupes des pays. Le premier groupe réunit l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada et les États-Unis. Il s'agit des pays assez prudents vis-à-vis des acteurs étrangers. Ils imposent des restrictions relativement importantes aux IDE et les barrières au commerce sont élevées en comparaison avec les autres pays étudiés. Ceci se traduit par des stocks et les flux d'IDE très bas. Ces pays sont relativement faiblement engagés dans le commerce extérieur : les importations et les exportations ne dépassent pas 30 % du PIB.

²⁴ Le solde migratoire net contribue également du côté positif de l'axe.

Fig. 3.24: Projection des variables sur le premier et le deuxième axes

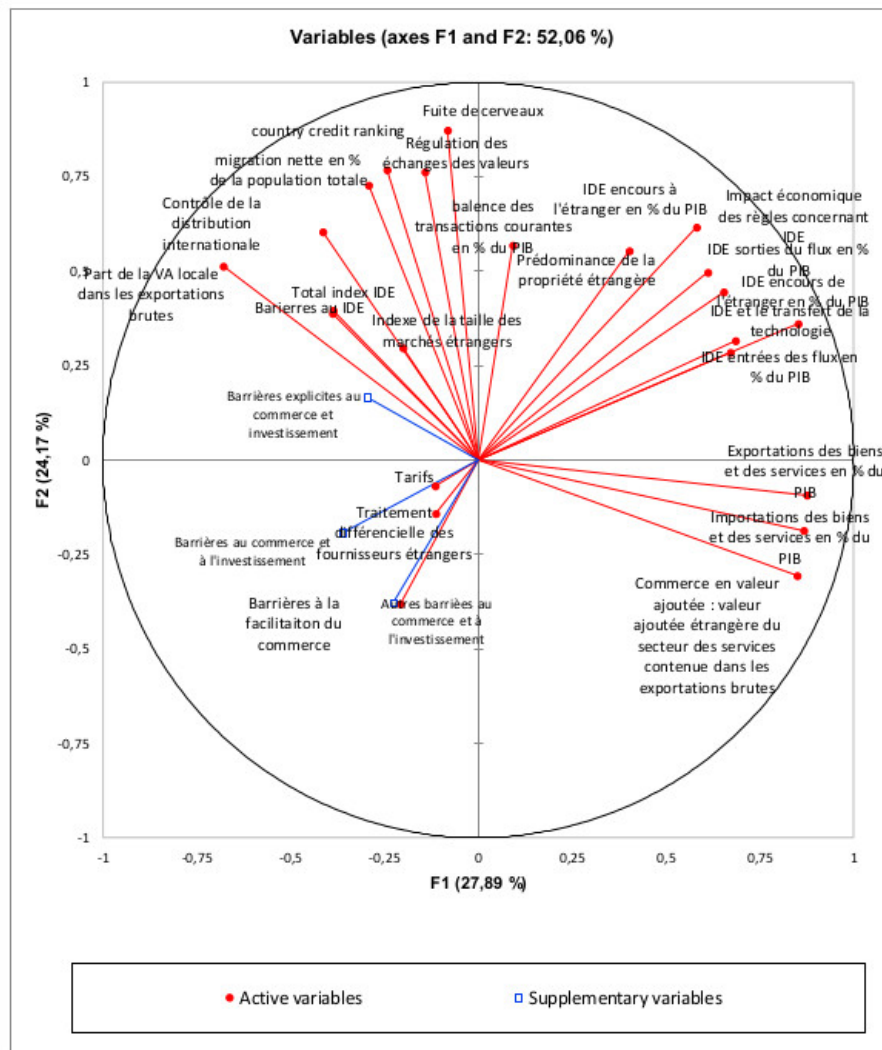
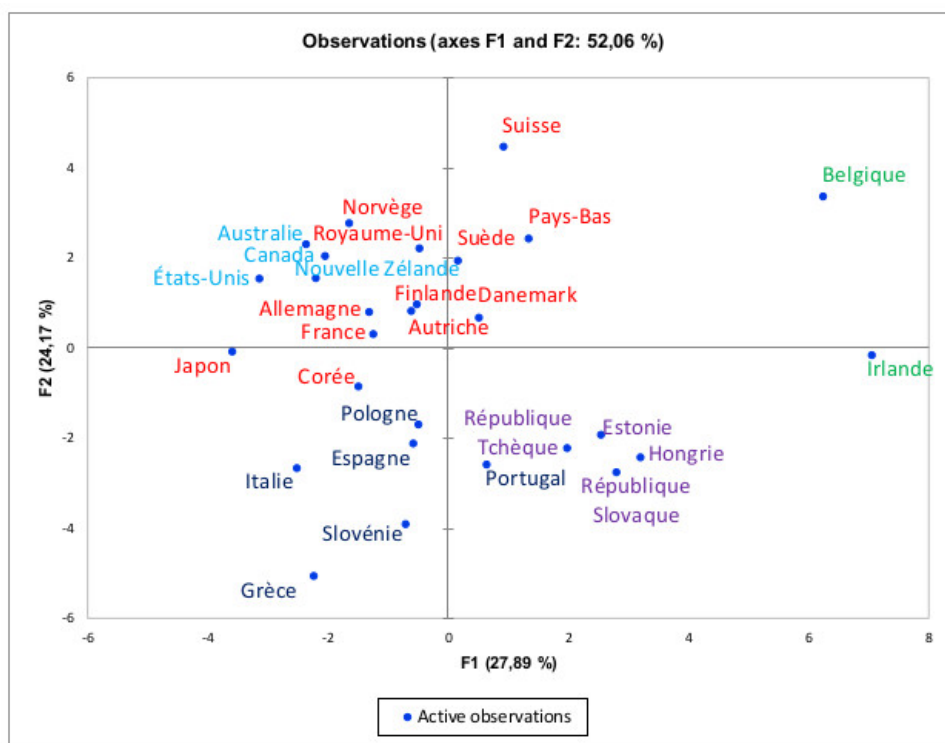


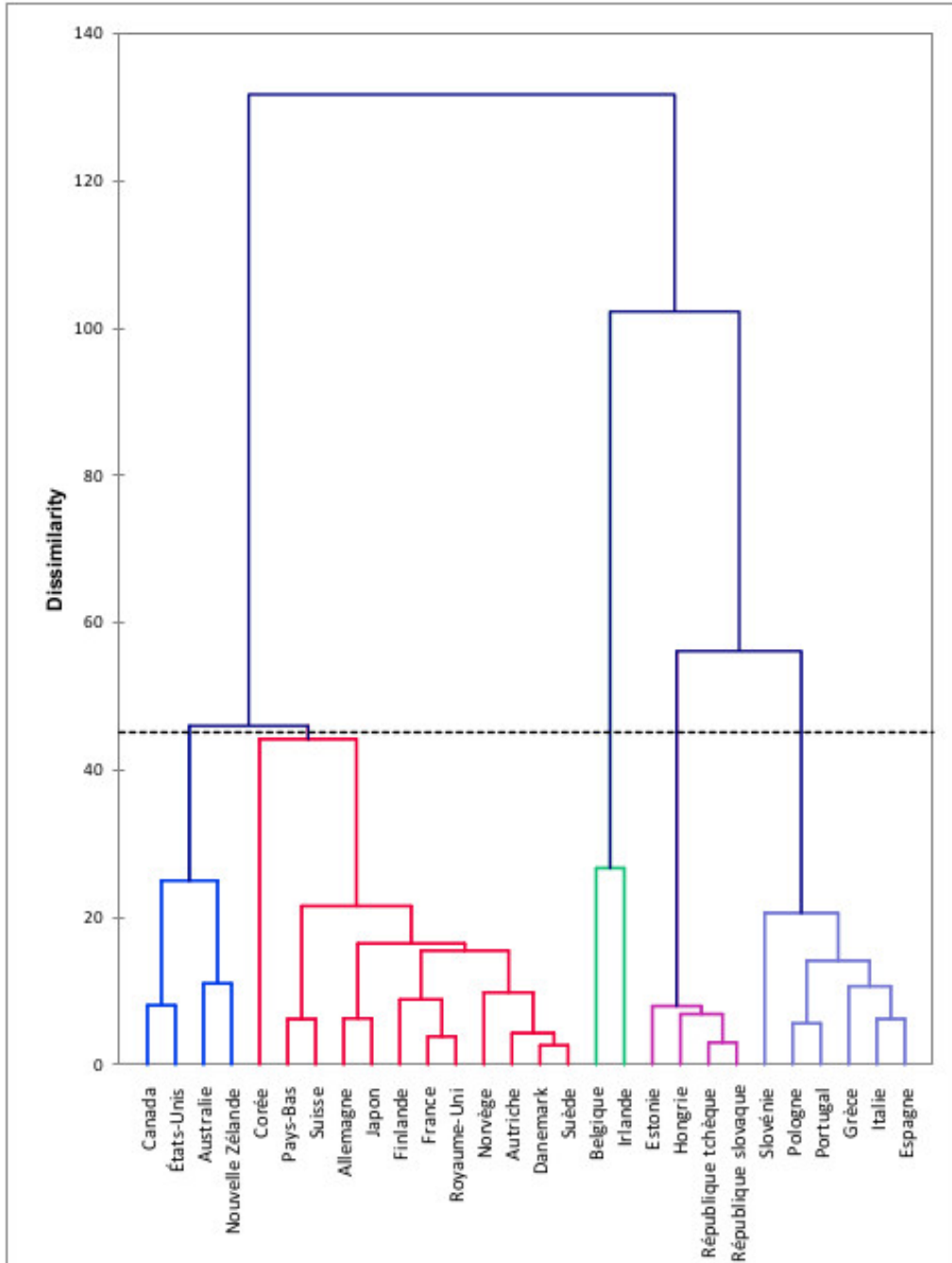
Fig. 3.25: Projection des individus sur le premier et le deuxième axes



Tab. 3.12: Axes retenus dans l'ACP du mode d'insertion dans l'économie internationale

	-	Axes	+
Variables	Part de la VA locale dans les exportations brutes	1	Importations des biens et des services en % du PIB Exportations des biens et des services en % du PIB
Pays	Japon		Irlande
Variables	Barrières à la facilitation du commerce	2	Fuite des cerveaux
Pays	Grèce		Suisse

Fig. 3.26: Dendrogramme de la CAH du mode d'insertion dans l'économie internationale
 - troncature nombre de classes (5 groupes)



Le deuxième groupe est formé par les pays continentaux (Pays-Bas, Allemagne, France Autriche), les pays sociaux-démocrates (Suède, Danemark, Norvège, Suède), asiatiques (Corée et Japon), la Suisse et le Royaume-Uni. Ces pays se caractérisent par un niveau moyen du commerce international. En effet, les exportations et les importations en pourcentage du PIB dépassent 30 % (à l'exception du Japon). Il s'agit plutôt des pays exportateurs et la part de la valeur ajoutée locale dans les exportations est importante. La place des IDE dans ce groupe est très variée, mais d'une manière générale, il ne s'agit pas d'un trait particulier de ces économies. Globalement les IDE sortants sont plus importants que les IDE entrants. Le solde migratoire en pourcentage de la population totale varie, mais est positif pour tous les pays de ce groupe.

Le troisième groupe réunit la Belgique et l'Irlande. Il s'agit des pays très spécifiques qui se distinguent à plusieurs égards. Premièrement, les niveaux des stocks d'IDE entrants et sortants sont très élevés, atteignant 195 % du PIB. Il en est de même en ce qui concerne les flux d'IDE (les flux entrants étant plus importants que les sortants) qui atteignent environ 20 % du PIB pour la Belgique et environ 10 % du PIB pour l'Irlande. Deuxièmement, ces économies sont très ouvertes : les exportations et les importations dépassent 80 % du PIB (dans le cas de l'Irlande les exportations en pourcentage du PIB ont dépassé le 100 %). Troisièmement, la part des entreprises nationales qui appartiennent aux acteurs étrangers est importante.

Le quatrième groupe rassemble la République tchèque, la République slovaque, l'Estonie et la Hongrie. Ces pays, très ouverts aux IDE, en sont de grands receveurs, en revanche les montants des IDE sortant sont plutôt faibles. De même les stocks d'IDE de l'étranger dépassent largement 50 % du PIB alors que les stocks à l'étranger sont nettement moins élevés. Il s'agit des économies très ouvertes, où les importations et les exportations dépassent 80 % du PIB. D'une manière générale les exportations sont supérieures aux importations²⁵. Toutefois, la valeur ajoutée locale dans les exportations dépasse légèrement les 50 % et donc est très faible. Les nombre des propriétaires étrangers des entreprises dans ces pays est jugé im-

²⁵ Les réexportations des biens intermédiaires en pourcentage des importations de produits intermédiaires sont très élevées. Cela caractérise les économies qui dans la chaîne de production internationale transforment les biens intermédiaires importés pour les réexporter.

portant. Le cinquième groupe rassemble les pays méditerranéens (Espagne, Italie, Grèce, Portugal), la Pologne et la Slovénie. Le commerce international est moins important que dans les pays du quatrième groupe, mais la part de la valeur ajoutée locale dans les exportations brutes est plus élevée. Le stock des IDE est plus faible que dans les pays du quatrième groupe, mais comparable avec les pays du troisième groupe. Les pays de ce groupe (à l'exception de l'Italie et de la Slovénie) se caractérisent par un solde migratoire négatif.

3.8 Analyse statistique agrégée de six domaines institutionnelles

3.8.1 Les résultats de l'analyse agrégée

Dernière étape de l'analyse statistique consiste en une analyse CAH agrégée de tous les domaines institutionnelles. Comme Bruno Amable (2003) nous allons effectuer la CAH pour l'ensemble des variables qui caractérisent les formes institutionnelles. La démarche est d'effectuer plusieurs fois la CAH en ajoutant progressivement les indicateurs des formes institutionnelles les unes après les autres. Le but est d'obtenir « *an indication of the relative coherence of the country groupings and the specific mechanisms governing institutional complementarities for each model* » (Amable, 2003, p. 171). Les résultats de ces analyses sont résumés dans le tableau 3.13. Compte tenu du fait que les données concernant le système éducatif pour la Grèce étaient indisponibles, nous avons intégré cette forme institutionnelle en dernier lieu en excluant la Grèce de cette dernière étape d'analyse. Nous constatons en premier lieu la formation d'un groupe des pays libéraux. Nous y incluons l'Australie, le Canada, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. Ce groupe est marqué par une grande stabilité. En effet, tous ces pays appartiennent au même groupe à chaque étape de l'analyse agrégée. Par ailleurs, tout au long de notre analyse statistique, les pays libéraux se sont souvent retrouvés au sein du même groupe, il est donc possible d'en préciser les traits principaux. Ils se caractérisent par un degré de régulation sur le marché des produits très faible, une faible protection légale de l'emploi, un système financier très bien développé où les marchés financiers jouent un rôle important. En ce qui concerne la protection sociale, les dépenses publiques en % du PIB sont faibles (à

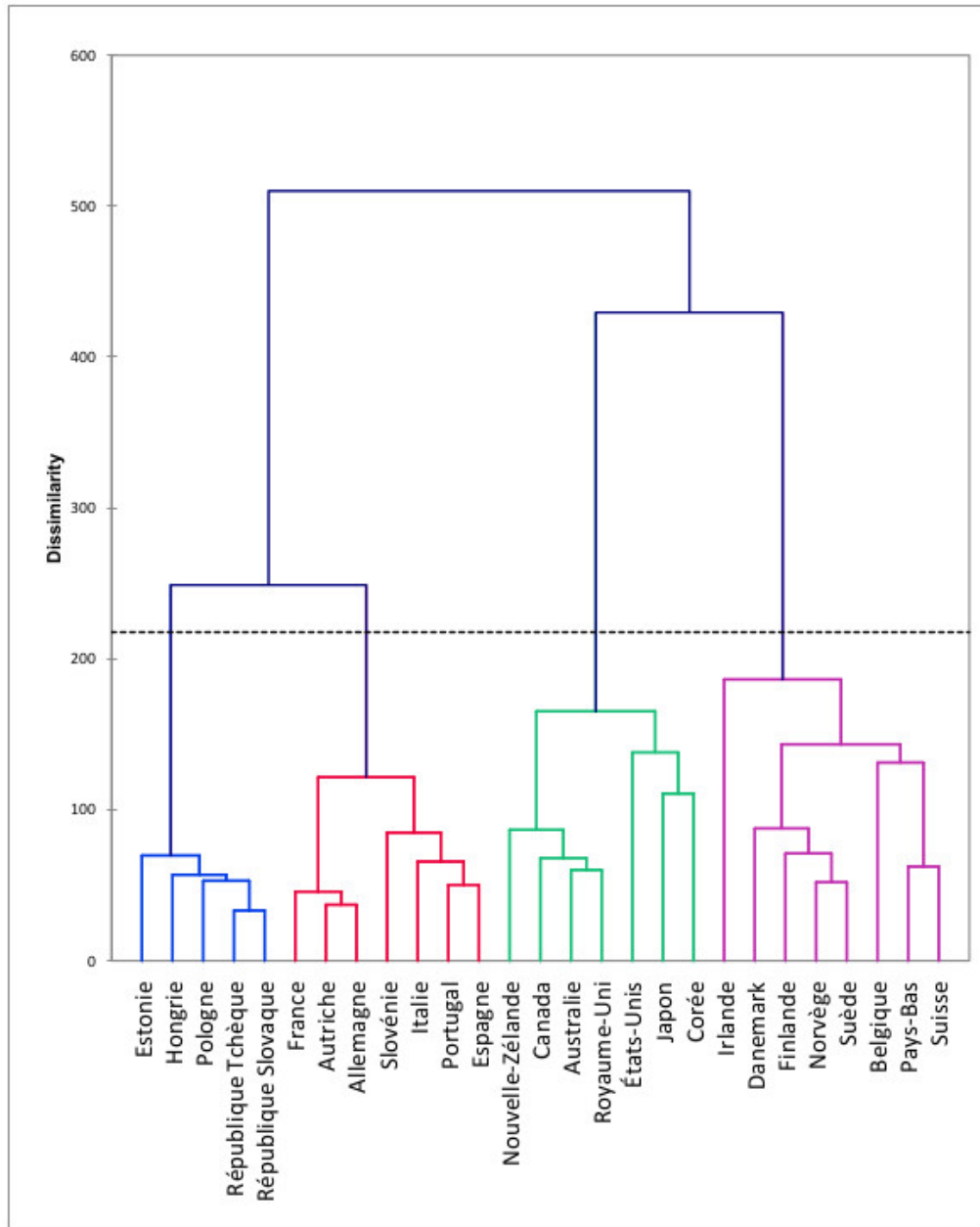
Tab. 3.13: Groupes distingués par la CAH à chaque étape de l'analyse agrégée

Pays	PMR+ Rapport salarial	PMR+ Rapport salarial+ Finance	PMR+ Rapport salarial+ Finance+ Protection sociale	PMR+ Rapport salarial+ Finance+ Protection sociale+ International	PMR+ Rapport salarial+ Finance+ Protection sociale+ International+ Éducation
Australie	1	1	1	1	1
Canada	1	1	1	1	1
Corée	1	1	1	1	1
Japon	1	1	1	1	1
États-Unis	1	1	1	1	1
Nouvelle-Zélande	1	1	1	1	1
Royaume-Uni	1	1	1	1	1
Autriche	2	2	2	2	2
Allemagne	4	2	2	2	2
Espagne	2	2	2	2	2
France	2	2	2	2	2
Italie	2	2	2	2	2
Portugal	2	2	2	2	2
Slovénie	2	2	2	2	2
Grèce	3	2	2	2	2

Tab. 3.13 : Groupes distingués par la CAH à chaque étape de l'analyse agrégée (suite)

Pays	PMR+ Rapport salarial	PMR+ Rapport salarial+ Finance	PMR + Rapport salarial+ Finance+ Protection sociale+ sociale	PMR + Rapport salarial+ Finance+ Protection sociale+ International	PMR + Rapport salarial+ Finance+ Protection sociale+ International+ Éducation
Belgique	2	2	2	3	3
Danemark	4	4	4	5	3
Finlande	4	4	4	5	3
Irlande	4	4	1	3	3
Norvège	4	4	4	5	3
Pays-Bas	4	4	1	1	3
Suisse	4	1	1	1	3
Suède	4	4	4	5	3
Estonie	3	3	3	4	4
Hongrie	3	3	3	4	4
Pologne	3	3	3	4	4
République slovaque	3	3	3	4	4
République tchèque	3	3	3	4	4

Fig. 3.27: Dendrogramme de la CAH à la dernière étape de l'analyse agrégée - troncature nombre de classes (4 groupes)



l'exception des dépenses de santé). Le système d'imposition privilégie les impôts sur le revenu. Les systèmes d'éducation se caractérisent par une grande part de la dépense privée, notamment pour l'éducation tertiaire. Le commerce extérieur joue un rôle modéré dans la création du PIB, il en est de même en ce qui concerne le rôle des IDE dans l'économie. Les pays libéraux se sont également clairement distingués par des caractéristiques similaires dans les études antérieures sur la DdC.

Les PECE étudiés (à l'exception de la Slovaquie) constituent le deuxième groupe. Comme celui des pays libéraux, celui-ci se caractérise également par une grande cohérence. En effet, à chaque étape de l'analyse agrégée, les PECE se retrouvent dans le même groupe. En outre, dans l'analyse de chaque forme institutionnelle, presque à chaque fois ces pays font partie des mêmes groupes. **Ces résultats confirment l'existence d'un modèle spécifique de capitalisme centre-est européen.** Notre analyse statistique a permis de distinguer les principaux traits de ce modèle de capitalisme. Tout d'abord les PECE se situent dans le groupe des pays où la régulation sur le marché des produits est moyenne. La Pologne fait figure d'exception, car elle appartient au groupe des pays où la régulation est forte, notamment du fait de la propriété publique. En ce qui concerne le rapport salarial, ces pays sont proches des pays libéraux, surtout en ce qui concerne la décentralisation des négociations collectives et la faiblesse des dépenses pour les politiques de l'emploi. Le système financier de ces pays se caractérise par un faible développement. Il repose sur la banque et le capital-investissement y joue un rôle insignifiant. En ce qui concerne la protection sociale les dépenses en pourcentage du PIB sont faibles. Les impôts indirects et les cotisations de la sécurité sociale prédominent dans le système fiscal, alors que les impôts sur le revenu des personnes physiques et sur les bénéfices des entreprises jouent un rôle moins important. Le système éducatif est très proche de celui des pays méditerranéens. Il se distingue par la faiblesse des dépenses qui y sont consacrées. Les indicateurs de la qualité et des résultats sont également très faibles. Enfin, la dernière forme institutionnelle qui est le mode d'insertion dans l'économie internationale a permis de compléter l'image de ce groupe des PECE. Les pays de ce modèle se distinguent par un rôle très important des IDE dans le fonctionnement de l'économie et le rôle très important du commerce extérieur dans la création du PIB. La Pologne

fait figure d'exception. En effet, elle se distingue par le rôle moins important des IDE et une structure du commerce extérieur différente.

Le troisième groupe est formé par les pays sociaux-démocrates (Norvège, Suède, Finlande et Danemark), trois pays continentaux (Pays-Bas, Suisse et Belgique) ainsi que l'Irlande. Les pays sociaux-démocrates se retrouvent au sein d'un même groupe d'une étape à l'autre de l'analyse agrégée. Il s'agit des pays où la régulation sur le marché des produits est forte (à l'exception du Danemark). En ce qui concerne le rapport salarial, l'État joue un rôle très fort, notamment à travers les politiques de l'emploi financées à un niveau très élevé. Les systèmes financiers de ces pays reposent sur la banque et sont bien développés. Les dépenses publiques pour toutes les composantes de la protection sociale sont élevées et elles sont financées par les taux d'imposition les plus élevés parmi les pays étudiés. La dépense publique pour l'éducation (notamment tertiaire) est également très élevée. Il s'agit des pays exportateurs de biens à haute valeur ajoutée. Concernant la Belgique et les Pays-Bas dans l'analyse statistique de chaque forme institutionnelle, ces pays partagent de nombreuses caractéristiques des pays sociaux-démocrates et des autres pays continentaux avec lesquels ils se retrouvent dans les mêmes groupes. Il s'agit notamment de l'analyse du rapport salarial, de la protection sociale ou du système financier (Belgique). Cependant, l'analyse agrégée et plus particulièrement les données de l'éducation et de le mode d'insertion dans l'économie internationale font entrer ces deux pays dans le groupe des pays sociaux-démocrates. Concernant la Suisse, l'analyse des résultats de chaque forme institutionnelle et ceux de l'analyse agrégée démontre que ce pays dans ses nombreuses caractéristiques, reste proche du modèle libéral. Elle intègre ce groupe seulement à la dernière étape de l'analyse.

Le cas de l'Irlande reste très particulier. En effet, ce pays se retrouve dans des groupes différents en fonction de la forme institutionnelle étudiée. Il semblerait qu'il a mis en place des configurations institutionnelles originales qu'il est difficile d'attacher à un modèle spécifique. Dans ces conditions, on peut s'interroger sur l'existence des complémentarités entre les formes institutionnelles et par conséquent, l'existence d'un modèle spécifique dont l'Irlande serait un exemple.

Le dernier groupe distingué dans notre analyse est formé par les pays méditerra-

néens (Italie, Espagne, Portugal et Grèce²⁶) et une partie des pays continentaux (Autriche, Allemagne, France). La Slovénie fait également partie de ce groupe. Les résultats des analyses de chaque forme institutionnelle ne fournissent pas d'éclaircissements sur la composition de ce groupe. En effet, les trois pays continentaux s'assemblent avec les pays sociaux-démocrates dans l'analyse statistique de certaines formes institutionnelles (le rapport salarial, le système financier, la protection sociale et le mode d'insertion dans l'économie internationale). Dès lors, il est très difficile d'indiquer des traits qui caractérisent ce groupe. **La Slovénie est le seul PECE qui se place clairement en dehors du cluster d'Europe du Centre-Est.** C'est le pays où la régulation sur le marché des produits est forte. Dans l'analyse du rapport salarial, de la protection sociale, de l'éducation, la Slovénie se retrouve dans le groupe des PECE, mais qui rassemble aussi les pays méditerranéens. **Le mode d'insertion dans l'économie internationale fait pencher la Slovénie vers les pays méditerranéens.**

L'un des faits marquants de notre travail est **l'absence d'un groupe des pays asiatiques.** En effet, les deux pays asiatiques que nous avons intégrés dans cet analyse font partie du groupe des pays libéraux. **L'autre résultat marquant de l'analyse agrégée est le fait que nous ne distinguons pas clairement le groupe des pays continentaux.** En effet, ils sont divisés entre deux groupes. Une partie est assemblée avec les pays méditerranéens et l'autre avec les pays sociaux-démocrates. Cela nous amène à réfléchir sur la pérennité du modèle continental.

3.8.2 Résultats de l'analyse agrégée dans la perspective des études antérieures

Les résultats de l'analyse agrégée ne correspondent pas entièrement à ceux des autres études sur la DdC qui suivaient la méthodologie de Bruno Amable (2003). En effet, Amable avait distingué cinq modèles de capitalisme et ces résultats ont été confirmés par Berrou et Carrincazeaux (2005). Ces derniers avaient en plus distingué un groupe des PECE qui se différenciaient des autres pays ce qui a amené les auteurs à penser qu'il pourrait s'agir d'un modèle de capitalisme spécifique. L'étude de Farcas (2011) a distingué quatre groupes des pays qui ne

²⁶ Nous considérons que la Grèce faisant partie de ce modèle, bien qu'elle n'ait pas été intégrée dans le dernier étape de l'analyse agrégée faute de données.

Tab. 3.14: Caractéristiques des modèles de capitalisme

	Libéral	Centre-est européen	Social-démocrate
Concurrence	faible régulation	niveau de régulation moyen	forte régulation
Marché du travail	PLE faible faibles dépenses pour les politiques de l'emploi	décentralisation des négociations collectives faibles dépenses pour les politiques de l'emploi	fortes dépenses pour les politiques de l'emploi
Système financier	fortement développé rôle prépondérant des marchés financiers	faiblement développé orienté vers la banque	fortement développé orienté vers la banque
Protection sociale	faible dépense sociale publique	faible dépense sociale publique prépondérance des impôts indirectes	forte dépense publique niveau d'imposition très élevé
Éducation	importante dépense privée surtout dans l'éducation tertiaire	faible niveau de dépenses	dépense publique élevée
International	solde commercial faible rôle des IDE faible	niveau des IDE très important économies ouvertes	économies très ouvertes

correspondaient pas tout à fait aux cinq modèles de capitalisme trouvés dans les travaux antérieurs. Le principal mérite de notre analyse est d'avoir confirmé l'existence un groupe des PECE qui partagent de nombreuses caractéristiques et qui peuvent donc former un modèle de capitalisme distinct. Nous avons pu également confirmer l'existence d'un modèle de capitalisme libéral de marché. L'évolution et les caractéristiques des modèles méditerranéen, continental et social-démocrate nécessite une analyse plus approfondie et nuancée. De même le cas du capitalisme asiatique mériterait une analyse plus approfondie. En effet, la nôtre ne nous a pas permis de distinguer ces pays comme les représentants d'un modèle spécifique. Plusieurs éléments peuvent expliquer notre constat. Premièrement, la taille et la composition de l'échantillon changent d'une étude à l'autre (tableau 1.2). Or, l'analyse statistique ne s'est pas faite par rapport à un idéal-type, mais place les pays les uns en fonction des autres. Deuxièmement, les indicateurs choisis pour caractériser les formes institutionnelles, changent d'une étude à l'autre. Nous avons tenté de se rapprocher le plus des indicateurs utilisés par Bruno Amable sans toutefois pouvoir reproduire sa base de données à l'identique. Troisièmement, nous avons introduit une nouvelle forme institutionnelle dans notre analyse ce qui permet de donner une image plus complète des modèles de capitalisme et qui en même temps influence les résultats finaux. Enfin, il est également probable que la structure et le fonctionnement des formes institutionnelles aient évolué au fil du temps, notamment à cause de la crise économique.

Conclusion du chapitre

L'analyse statistique a permis de distinguer un groupe de PECE qui forment un modèle de capitalisme distinct. Nous y incluons les cinq PECE (à l'exception de la Slovaquie). Cette partie a permis de présenter les principaux traits qui différencient les PECE des autres pays. Toutefois, l'analyse statistique a également signalé certaines différences au sein du groupe de PECE. En effet, nous avons exclu du groupe la Slovaquie qui, de part de ses caractéristiques, se rapproche du modèle de capitalisme continental ou méditerranéen. Nous avons également vu que la Pologne, se distingue au niveau de la première et sixième forme institutionnelle. Nous y voyons des marques de la singularité du modèle économique polonais que nous approfondissons dans la troisième partie. Ce chapitre nous a également permis d'inscrire notre analyse dans la lignée des recherches antérieures reposant sur la méthodologie similaire. Cette comparaison a permis de confirmer la stabilité de certains modèles, à l'instar du modèle libéral ou social-démocrate, mais aussi d'observer l'évolution des autres modèles, en particulier le modèle continental ou asiatique. Nous avons pu également indiquer les cas particuliers de certains pays, dont les systèmes économiques s'organisent autour de configurations institutionnelles tout à fait particulières. L'Irlande illustre ce phénomène. L'analyse de ces cas particuliers mériterait d'être plus approfondie. Par ailleurs, le fait d'ajouter dans la méthodologie l'analyse d'une forme institutionnelle supplémentaire a permis de donner une image plus nuancée de chaque modèle de capitalisme.

4. LES CONDITIONS D'ÉMERGENCE DU CAPITALISME D'EUROPE DU CENTRE-EST

Introduction du chapitre

Le premier chapitre de cette partie (chapitre 3) a permis de distinguer un groupe de cinq PECE qui forment un modèle de capitalisme spécifique et d'en définir les principaux traits. Bien qu'elle s'inscrive dans la lignée des travaux ayant le même objectif, cette analyse statistique reste « une photographie » des modèles de capitalisme à un moment donné. L'objectif du présent chapitre est d'examiner les aspects historiques et institutionnels qui ont influencé la formation et l'évolution des formes institutionnelles dans les PECE étudiés. Ceci nous permettra de comprendre les facteurs qui ont conduit à l'émergence de cette forme de capitalisme et qui ont modelé ses différentes caractéristiques. Les PECE que nous étudions ont chacun leurs particularités liées à l'histoire, la géographie ou la démographie. Nous souhaitons trouver des caractéristiques institutionnelles communes qui les différencient des autres pays développés. Nous tentons dans ce qui suit de rappeler l'importance de l'héritage socialiste, des choix effectués durant le processus de transformation et l'influence des acteurs extérieurs. Les six premiers volets de ce chapitre correspondent à l'analyse des six formes institutionnelles étudiées dans le chapitre précédent. Il ne s'agit pas ici de présenter une revue exhaustive des transformations socio-économiques qu'ont connu ces pays depuis 30 ans, mais de sélectionner certains éléments clés, certaines réformes, qui ont influencé l'évolution des formes institutionnelles et des indicateurs retenus, et d'expliquer les spécificités. Nous distinguerons spécifiquement deux périodes, celle de la transformation (1989-2004) et celle de l'appartenance à l'UE (2004-2015). L'analyse menée nous conduira à une dernière section où nous effectuerons une synthèse des caractéristiques du modèle de capitalisme du Centre-Est européen et nous

permettra de présenter les principales complémentarités institutionnelles qui le caractérisent.

4.1 *La régulation sur le marché de produits dans les PECE*

4.1.1 *Liberté économique et régulation*

Le processus de transition était pensé comme un passage de l'économie planifiée vers l'économie de marché. Le but de la transition était « de créer un mécanisme de coordination stable pour rendre possible la stabilisation macro-économique, l'efficacité micro-économique, la restructuration de l'économie et la croissance économique » (Swadźba, 2009, p. 69). Les PECE ont dû choisir entre deux modalités de réformes de la transition : la thérapie de choc ou le gradualisme (Andreff, 1993b; Kornai, 1996; Bandelj, 2008; Magnin, 2016). La première, qui s'inscrit dans le consensus de Washington (Williamson, 1990), impliquait la mise en place d'un nouveau système économique de façon presque instantanée. Le deuxième préconisait la mise en place des réformes de façon progressive. Dans la mesure où l'un des éléments fondamentaux de l'économie considérée comme l'économie du marché est la liberté, un processus de libéralisation économique était la base de la transition. Concrètement, pour les économistes standard, il s'agissait d'assurer la liberté économique et plus spécifiquement la liberté d'entreprendre, la libéralisation du système des prix et le droit de propriété. Ce dernier supposait d'apporter des changements importants dans le système de propriété et dans le respect de la propriété privée, ce qui était la condition préconisée pour la mise en place d'un secteur privé dans l'économie. La liberté économique concernait, entre autres, le choix de la nature, du type d'activité exercée, du moment et de la forme d'organisation, mais aussi le choix du métier (Paczocho et Rogowski, 2013). Loin d'être absolue, son exercice restait soumis à des limites imposées par différentes régulations afin de protéger les valeurs et libertés fondamentales : la vie, la santé, la sécurité des citoyens (Biernat et Wasilewski, 2000; Paczocho et Rogowski, 2006).

4.1.2 Privatisation et propriété publique

4.1.2.1 Le rôle du processus de privatisation

Durant la période socialiste la majorité du secteur productif appartenait à l'État. Dès le début de la transition, le processus de privatisation a été considéré comme un élément fondamental de la création de l'économie de marché (Jarmołowicz et Piątek, 2013). Le but de la privatisation était de limiter le rôle du secteur public dans l'économie. En effet, les entreprises publiques sont considérées, dans la tradition économique dominante, moins efficaces et plus soumises aux pressions politiques. Par ailleurs, le besoin de maîtriser les finances publiques a incité les gouvernements des PECE à privatiser les entreprises publiques (Błaszczuk, 1993; Nellis, 2002; Błaszczuk, 2007). Outre l'amélioration de l'efficacité de l'économie, son but était le partage juste de la propriété, l'obtention de ressources budgétaires, l'attraction de capitaux étrangers, l'acquisition de savoir-faire et la création des marchés (Jarmołowicz et Piątek, 2013).

Plusieurs méthodes de privatisation ont été employées par les pouvoirs publics. Premièrement, la privatisation directe qui consistait soit en une vente directe du bien public concerné, soit dans le recrutement d'un investisseur stratégique (apportant au moins 25 % du capital), soit dans le transfert de la propriété de l'entreprise à ses employés. L'autre méthode - la commercialisation, c'est-à-dire la transformation d'une entreprise publique en une société par actions détenue par l'État destinée à une privatisation ultérieure, a concerné surtout les entreprises minières, industrielles et énergétiques. Dans ce cas-là, il s'agit d'une privatisation de type indirect. Une dernière méthode a été la liquidation des entreprises compte tenu de leur mauvaise situation économique (Andreff, 1993a; Magnin, 1999).

4.1.2.2 Le processus de privatisation dans les PECE

Le processus de privatisation a varié d'un pays à l'autre. La littérature académique explique ces différences par l'héritage de l'ancien système, la condition économique des entreprises elles-mêmes et surtout le contexte politique dans le pays concerné (Stark, 1991; Drahekoupil, 2009). La République slovaque et la Ré-

publique tchèque ont opté pour la privatisation par coupon¹ en ouvrant le droit d'acquérir des entreprises à des investisseurs nationaux extérieurs à l'entreprise (Magnin, 1999). En Pologne, le processus de privatisation a consisté dans un premier temps dans l'achat de parts des entreprises par les employés et les managers. La participation par l'intermédiaire de capitaux étrangers a été strictement encadrée. L'ouverture des entreprises publiques aux capitaux étrangers ne s'est faite qu'à partir de la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix. La privatisation en Slovaquie a été plus lente, étalée dans le temps et tournée vers les investisseurs nationaux. Parmi les pays étudiés, la Hongrie a été le seul pays à ouvrir largement, dès le début de la privatisation, ses entreprises aux capitaux étrangers. Le but était d'obtenir des moyens pour rembourser les dettes détenues principalement par des banques privées étrangères (Drahokoupil, 2009). L'Estonie a mené la privatisation très rapidement, en combinant ces différentes stratégies (Nellis, 1996).

4.1.3 *Le rôle des acteurs internationaux dans la régulation sur les marchés de produits*

La première phase de transition a été fortement influencée, dans le cadre du consensus de Washington, par des institutions internationales telles que la Banque mondiale ou le FMI. Dans la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix cependant, c'est l'UE qui gagne en influence. Les PECO ayant formulé le souhait d'adhérer à l'UE ont dû harmoniser leur législation, y compris concernant la régulation sur les marchés de produits, avec l'acquis communautaire. L'adhésion à l'UE a, évidemment, obligé à poursuivre le processus d'harmonisation et également la transposition du droit communautaire dans le droit national de chaque pays. Aujourd'hui l'UE s'est affirmée comme l'acteur décisif concernant l'harmonisation de la régulation sur le marché des produits.

¹ *Voucher privatisation*

4.2 *Le rapport salarial dans le modèle centre-est européen*

4.2.1 *La protection légale de l'emploi*

4.2.1.1 *La période socialiste*

Durant la période socialiste, chaque personne avait le droit et l'obligation constitutionnelle de travailler. La politique de plein emploi était réalisée par l'État qui était l'employeur principal. La PLE était très forte. En effet, l'emploi était souvent occupé à vie et les licenciements étaient très rares et très encadrés (Boeri et Keese, 1992; Ederveen et Thissen, 2007; Szikra et Tomka, 2009). Le chômage n'existait pas officiellement, il était dissimulé par des emplois créés sans réel besoin économique².

4.2.1.2 *La transition*

En 1989, le rejet du modèle de planification centrale apparaît comme un préambule à la construction d'une économie de marché. Ce processus a exposé les entreprises des PECE à des chocs qui nécessitaient des ajustements notamment en termes de politique d'emploi. Ces ajustements ont été rendus possibles par l'affaiblissement de la PLE. Cazes et Nesporova (2004) distinguent trois moyens de flexibilisation du marché du travail. À l'exception de l'Estonie, la forme la plus répandue était l'augmentation très importante de l'utilisation des contrats à durée déterminée. Le deuxième aspect caractéristique de la flexibilisation du marché du travail était le recours à des contrats civils³ pour effectuer un travail pendant une période de temps donnée. Ce type de contrat n'assure pas la protection sociale de la partie qui fournit le travail. Le troisième aspect était le statut de travailleur indépendant dont le nombre a considérablement augmenté pendant la période de transition. Bien que le processus de flexibilisation du marché du travail ait été mis en place dans tous les PECE étudiés ici, l'ampleur et l'intensité de ce phénomène restent différentes en fonction des pays. En effet, la comparaison des

² Certaines études estiment que ce type d'emploi (*labour hoarding*) représentait entre 15 à 30 % de l'emploi total (Góra *et al.*, 1991; Karpisek, 1991).

³ Régulés par le code civil et non pas par le code du travail.

Tab. 4.1: Évolution de l'indicateur PLE dans les PECE (2004-2013)

	Estonie	Hongrie	Pologne	Rép. tchèque	Rép. slo- vaque	Slovénie	Moyenne OCDE
Licenciement individuels - contrats à durée indéterminée							
2004	nc	2	2,23	3,31	2,22	nc	nc
2009	2,74	2	2,23	3,05	2,22	2,65	2,16
2013	1,81	1,59	2,23	2,92	1,84	2,6	2,04
Contrats temporaires							
2004	nc	1,13	1,75	0,5	0,63	nc	nc
2009	1,88	1,13	1,75	1,13	1,63	1,81	1,75
2013	3	1,25	1,75	1,44	1,75	1,81	1,72

Source : OCDE

valeurs de PLE à la fin des années quatre-vingt-dix pour les six PECE⁴ effectuée par Riboud et al. (2002) démontre que les PECE ne forment pas un groupe homogène. La Hongrie, la Pologne et la République tchèque avaient les « marchés du travail » les plus flexibles (valeur de l'PLE entre 1,7 et 2,1/6), en République slovaque et en Estonie, le marché du travail était moyennement flexible (PLE de 2,4 et 2,6/6), tandis que la Slovénie était le pays où il était le plus rigide (PLE égal à 3,5).

4.2.1.3 L'évolution de la protection légale de l'emploi (2004-2013)

L'analyse de l'évolution de l'indicateur PLE après l'adhésion des pays étudiés à l'UE (tableau 4.1) démontre que ces six pays présentent des différences à plusieurs niveaux. D'une manière générale, l'indicateur concernant les CDI est plus élevé que dans le cas des CDD, ce qui signifie que la réglementation est plus restrictive pour les premiers. Concernant les CDI, la tendance a été de diminuer le PLE (sauf pour la Pologne où l'indicateur reste stable). S'agissant des CDD, la tendance a été d'augmenter le PLE (excepté pour la Pologne), c'est-à-dire de mieux protéger les personnes travaillant sous CDD.

⁴ République tchèque, Estonie, Hongrie, Pologne, République slovaque, Slovénie.

4.2.2 Les relations industrielles

4.2.2.1 La transition

Les relations industrielles, décrites dans la littérature pour les économies capitalistes n'existaient pas dans les pays socialistes. Les intérêts des travailleurs étaient représentés par l'État (employeur principal) à travers les liens entre le syndicat unique et le Parti communiste (Kees, 2004). Durant la période de la transition, un nouvel environnement économique s'est constitué et a permis la lente constitution des relations industrielles dans les PECE. Ce processus a consisté en la mise en place d'une législation sur la négociation collective et le droit de grève, ainsi que l'introduction de formes de résolution de conflit. La vitesse et la profondeur de ces réformes n'ont pas été les mêmes suivant les pays (Kees, 2004). Durant cette période, la place des syndicats n'a cessé de s'affaiblir. En effet, dans la majorité des pays étudiés (à l'exception de la Slovénie et de la République slovaque), le taux de syndicalisation a diminué. Ce phénomène s'explique en partie par la proximité des syndicats avec le Parti communiste dans l'ancien système, mais également par le manque de structures permettant de conduire le dialogue social et d'encadrer la concurrence qu'ils se faisaient entre eux (Crowley et Ost, 2001; Kees, 2004; Bernarciak, 2015). Une autre caractéristique notable est la grande différence qui apparaît entre le secteur privé en train de se constituer, où le taux de syndicalisation était faible, et le secteur public, où le taux de syndicalisation s'est maintenu à des niveaux plus élevés (Riboud *et al.*, 2002). Par ailleurs, une décentralisation des négociations a été observée. Celles-ci ont été mises en place principalement au niveau de la branche⁵ ou de la firme (Riboud *et al.*, 2002).

4.2.2.2 Les syndicats après l'adhésion à l'Union européenne

Malgré les espoirs d'amélioration des relations industrielles et du dialogue social suscités par l'adhésion à l'UE, le nombre d'adhérents et l'influence des syndicats ont continué à baisser après 2004 (Contrepolis et Jefferys, 2010; Meradi, 2012; Kahancová, 2015). Sur le plan des relations industrielles, le groupe des PECE est loin d'être homogène (Bohle et Greskovits, 2012; Bernarciak *et al.*, 2014; Bernarciak,

⁵ *Industry*

2015). Cependant, certains défis sont communs à ces États. Il s'agit notamment du faible taux de syndicalisation (excepté pour la Slovaquie) et du manque de soutien institutionnel aux syndicats, surtout en matière de financement (Bernarciak *et al.*, 2014). Dans ce contexte, les syndicats cherchent à réinventer leur rôle et leurs moyens d'action afin de défendre les droits des salariés et de peser dans les négociations salariales (Kahancová, 2015). Deux événements ont poussé les syndicats à se mobiliser dans l'histoire récente : l'adhésion à l'UE et la crise financière. Ils ont tissé des liens avec des syndicats d'autres pays européens, ont joué un rôle central dans la négociation et la mise en place des plans anti-crise. Certains ont fusionné afin d'augmenter leur puissance, profitant du mécontentement populaire provoqué par les politiques d'austérité, pour organiser des mobilisations (Kahancová, 2015).

4.2.3 Les politiques de l'emploi

4.2.3.1 Politiques de l'emploi durant la transition

C'est pendant la période de transition que le chômage est apparu dans la majorité des PECE. Le phénomène a été très rapide et d'une grande ampleur, ce qui a contraint les pouvoirs publics à mettre en place des politiques d'emploi⁶. Durant la transition, les politiques passives ont été les premières à être mises en place et ont absorbé la majorité des budgets consacrés aux politiques de l'emploi. Elles ont progressivement laissé la place aux politiques actives. À l'origine plutôt généreuses, les mesures passives ont été limitées faute de moyens financiers. Durant la décennie quatre-vingt-dix, le taux de remplacement était de 40 à 64 % dans les pays étudiés, à l'exception de l'Estonie où il était de 10 %. La durée d'indemnisation variait également selon les pays et allait de 6 à 24 mois. Concernant les politiques actives, on remarque également une disparité de choix au sein des pays étudiés durant les années quatre-vingt-dix. Ceux-ci y consacrent entre 0,08 % du PIB en Estonie et 0,83 % dans le cas de la Slovaquie (Riboud *et al.*, 2002). Durant la transition, les charges sociales étaient très élevées (de 33 % en Estonie à 50 % en République slovaque). Ce choix était dicté par un besoin de financement lié au

⁶ La République tchèque constitue une exception dans la mesure où le chômage est apparu avec un certain décalage.

chômage qui augmentait, mais également par la fragilisation du système de retraites causée par le vieillissement de la population et l'augmentation du chômage (Riboud *et al.*, 2002).

4.2.3.2 Les politiques d'emploi après l'adhésion à l'UE

4.2.3.2.1 Dépenses pour les politiques d'emploi

Dans les PECE, le financement des politiques sur le marché du travail (aussi bien actives que passives) est en dessous de la moyenne européenne à 28 (tableau 4.2). C'est le financement des politiques passives qui est le plus important. Les PECE où le financement de ces mesures est le plus significatif en 2014 sont la Slovénie (0,61 % du PIB) et l'Estonie (0,39 % du PIB). Concernant les politiques actives, les pays qui se distinguent en 2014 est la Hongrie (0,78 % du PIB) ainsi que la Pologne (0,41 % du PIB, données de 2013). Pour la Hongrie, ce financement concerne surtout la création directe d'emplois, alors qu'en Pologne c'est le financement de l'emploi protégé et la réadaptation des chômeurs de longue durée qui sont privilégiés. Les pays qui dépensent le moins sont l'Estonie (0,1 % du PIB) et la République slovaque (0,16 % du PIB).

4.2.3.2.2 Impact de la Stratégie européenne pour l'emploi

Les politiques menées sur le marché du travail dans les PECE ont été influencées par la Stratégie européenne pour l'emploi. Mise en place à partir de la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix dans le contexte de la crise économique, cette stratégie avait pour but d'améliorer la situation sur le marché du travail européen. Les mesures de la politique d'offre ont été au cœur de cette stratégie : investissement dans la formation et dans les services publics de l'emploi et politiques d'activation (Rie et Marx, 2012). À travers la méthode de la coordination, les pays de l'UE ont été invités à modifier leurs législations et à rendre compte de leurs progrès sur une base régulière.

Tab. 4.2: Dépenses liées aux politiques sur le marché du travail (en % du PIB)

	Estonie	Hongrie	Pologne	Rép. tchèque	Rép. slo- vaque	Slovénie	UE 28 pays
Mesures de politique active							
2005	0,05	0,23	0,36	0,11	0,17	0,19	0,52
2009	0,13	0,38	0,52	0,15	0,15	0,25	0,51
2014	0,1	0,78	0,41	0,24	0,16	0,28	nc
Mesures de politique passive							
2005	0,12	0,39	0,86	0,22	0,26	0,38	1,21
2009	1,35	0,68	1,43	0,41	0,66	0,6	1,34
2014	0,39	0,27	0,27	0,23	0,35	0,61	nc

Source : OCDE

4.3 Les caractéristiques du système financier

4.3.1 L'importance de l'héritage socialiste

En ce qui concerne les systèmes financiers des pays socialistes, ils partageaient deux caractéristiques communes qui ont fortement influencé le processus de transition. Premièrement, ceux-ci reposaient sur la monobanque dont le rôle économique et politique était très faible. Dans certains pays (Pologne, Hongrie), des réformes ont été menées afin de diviser la monobanque en plusieurs banques, spécialisées chacune dans un secteur spécifique (par exemple dans l'agriculture ou dans le commerce extérieur). La deuxième caractéristique commune a été l'absence de marchés financiers durant la période du socialisme (Scholtens, 2000; Bonin et Wachtel, 2002). Ceux-ci ont dû être mis en place *ex nihilo* dans tous les PECE.

4.3.2 Transition - le système financier en construction

4.3.2.1 Le système bancaire

Plusieurs éléments caractérisent la mise en place et le développement du système bancaire durant la transition. Scholtens (2000) constate que chaque pays a développé le système bancaire à sa façon et à son rythme. Le nouveau système repose sur le modèle législatif des économies développées. Cependant, les PECO manquaient de ressources pour le mettre en place de façon effective (Bonin et Wachtel, 2002). Le manque d'expérience, mais surtout la mauvaise situation des entreprises dans les premières années de la transition ont eu des conséquences sur la situation des banques qui devaient passer par un processus de restructuration. Celui-ci a consisté principalement en l'achat des petites banques en difficulté par les plus grandes qui appartenaient à l'État. Cette présence de l'État dans le secteur bancaire a été très forte durant toute la période de la transition. Comme le note Delis (2010), en 1999, les banques commerciales publiques dans les PECE contrôlaient 31 % des actifs des banques commerciales. Dans la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix, les banques étrangères ont commencé à s'établir dans les PECO. Le mode d'entrée privilégié était par l'achat de banques privatisées ou privées. L'installation des banques étrangères sans prise de participation⁷ était très rare. À la fin des années quatre-vingt-dix dans tous les pays étudiés, à l'exception de la Slovaquie, la propriété étrangère des actifs bancaires dépassait 50 %. En 2000, en Estonie, elle atteignait 97,4 %. Dès les premières années de la transition, tous les PECE étudiés ont fait le choix de la banque universelle.

4.3.2.2 Les marchés financiers

Avec la liberté économique, la création des marchés financiers représente un des principaux symboles de la transition dans les PECO. La croissance de ces marchés était liée au processus de privatisation. Leur développement a été inégal d'un pays à l'autre. Cependant, du fait du manque de capitaux et de la faiblesse de l'infrastructure institutionnelle, leur rôle dans le financement de l'économie est resté faible (Bonin et Wachtel, 2002).

⁷ *Greenfield operations*

4.3.3 Les caractéristiques du système financier des PECE depuis l'adhésion à l'Union européenne

4.3.3.1 Le système bancaire

4.3.3.1.1 Taille et concentration des banques

Afin de caractériser la taille du système bancaire, nous utiliserons deux indicateurs : les actifs des banques de dépôt en pourcentage de PIB et le crédit privé accordé par les banques de dépôt en pourcentage de PIB⁸ (tableau 4.3). Le premier indicateur caractérise la taille du secteur bancaire dans l'économie. Nous constatons que le niveau et l'évolution de cet indicateur varient d'un pays à l'autre et que la Slovénie fait exception parmi les pays étudiés. En effet, les actifs des banques de dépôt en pourcentage du PIB se situaient entre 44 % et 57 % pour les PECE en 2004. Il ont augmenté systématiquement jusqu'en 2013 pour la République tchèque (70,48 % en 2013), la Pologne et la République slovaque (64,74 % et 64,18 % respectivement en 2013). L'augmentation a été la plus rapide pour la Slovénie (91,58 % en 2013). Pour l'Estonie et la Hongrie, l'indicateur augmente de façon dynamique jusqu'en 2009 et décroît ensuite pour atteindre en 2013 73,9 % et 64,09 % respectivement. Le deuxième indicateur caractérise l'importance du secteur bancaire dans le financement de l'économie et la facilité avec laquelle il attribue le crédit. Pour la Pologne, la République slovaque et la République tchèque il a été légèrement supérieur à 25 % en 2004. Il a augmenté progressivement pour se placer autour de 50 % du PIB. Pour la Hongrie, cet indicateur se situe au niveau de 42 % en 2004 et a augmenté pour atteindre 66 % en 2009. Par la suite il a enregistré une baisse et est descendu à 47,84 % du PIB. Son niveau pour l'Estonie et la Hongrie a suivi la même évolution mais en 2013 cet indicateur dépassait dans ces pays les 70 %. Concernant la concentration du système bancaire (tableau 4.3), c'est en Estonie, qu'elle est la plus importante (supérieure à 95 %). En République tchèque, elle est supérieure à 60 % et dépasse les 70 % en Hongrie. En Pologne, la concentration est passée de 69,17 % en 2004 à 40,69 % en 2013. Une même tendance à la baisse a été observée en Slovénie (51,42 % en 2004 à 76,58 % en 2012). De la même manière, l'évolution du taux

⁸ Les définitions des indicateurs présentés dans ce chapitre se trouvent dans l'annexe (tableaux A7-A11).

de concentration est très irrégulière en République slovaque, mais a globalement baissé entre 2004 et 2013 en passant de 89,08 % à 76,58 %. L'indicateur des actifs étrangers dans le total des actifs bancaires (tableau 4.3) caractérise l'importance de la propriété étrangère dans les systèmes bancaires dans les PECE. Sur la période étudiée (2004-2013), c'est en Estonie qu'elle est la plus élevée (supérieure à 95 %). En République tchèque et en République slovaque elle est supérieure à 80 %. En Pologne elle dépasse 70 % et en Hongrie 60 %. Le cas de la Slovénie se distingue des autres pays, car la propriété étrangère des banques ne dépasse pas 25 %. Le système bancaire des pays socialistes manquait de moyens financiers et humains pour accompagner efficacement le processus de transition (Naneva *et al.*, 2004). Ceci a été la principale cause de l'importance prise par les banques étrangères dans le développement du système financier durant cette période. Une présence si importante des acteurs étrangers a été rendue possible par les choix réglementaires qu'ont faits à l'époque les acteurs politiques. Elle a eu des conséquences positives, mais également négatives. Si la Slovénie fait exception dans ce schéma, son cas s'explique par l'héritage particulier de la période socialiste qui a été le sien ainsi que par les choix politiques différents opérés dans ce pays pendant la période de transition (Bonin et Wachtel, 2002).

4.3.3.2 Les marchés financiers

4.3.3.2.1 La taille des marchés financiers

L'indicateur principal de la taille des marchés financiers est celui de la capitalisation boursière en pourcentage du PIB. Si son niveau atteint 20 %, il est alors possible de considérer que les marchés financiers jouent un rôle économique dans un pays (Pietrzak, 1998). Ce rôle est significatif si ce niveau dépasse 50 % du PIB (Opałka, 2010). L'évolution de cet indicateur depuis 2000 dans les PECE (tableau 4.4) montre que les marchés financiers y sont faiblement développés. Sa valeur dépasse rarement 40 % du PIB. Un autre indicateur pertinent concernant la taille des marchés financiers est le nombre d'entreprises cotées en bourse pour un million d'habitants⁹. Parmi les pays étudiés, la Slovénie et la République

⁹ *Number of domestically incorporated companies listed on the country's stock exchanges at the end of the year per 1,000,000 people (does not include investment companies, mutual funds, or other collective investment vehicles).* Source : GFDD, World Bank, 2018

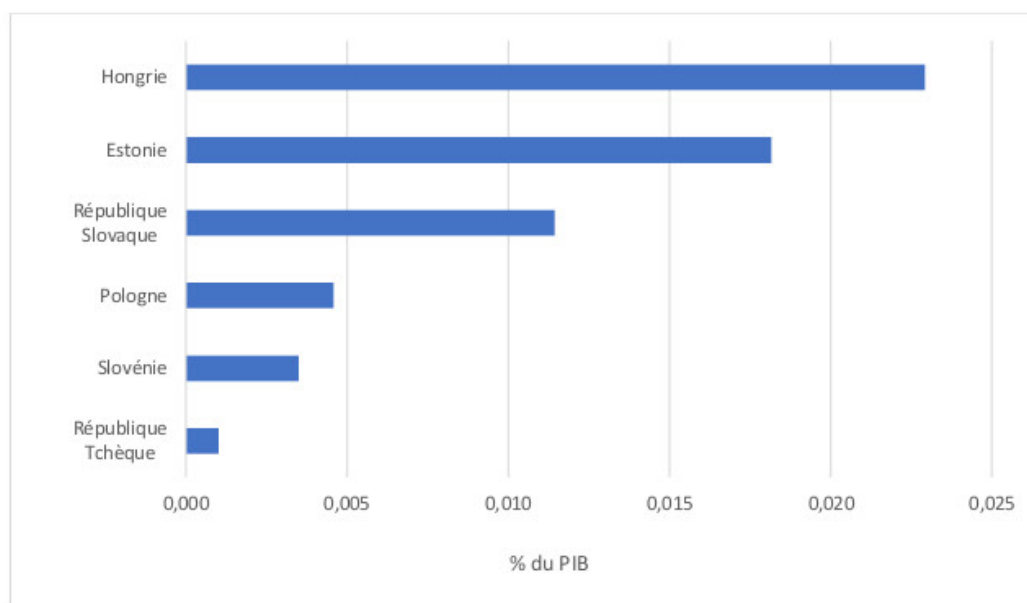
tchèque se distinguent clairement (tableau 4.4). La première a compté le plus d'entreprises cotées par million habitants (67,69), mais leur nombre a cependant baissé et a atteint 26,69 en 2013. La deuxième se distingue par un niveau particulièrement faible (4,32 en 2002 et 1,42 en 2013) de cet indicateur. Pour les autres pays l'indicateur varie entre 8 et 30 selon l'année.

4.3.3.2 *Activité boursière*

L'activité boursière est caractérisée par le ratio de la rotation¹⁰ (tableau 4.4). Il est assez élevé en République tchèque et en Hongrie et particulièrement faible en République slovaque.

4.3.3.3 *Le capital-investissement*

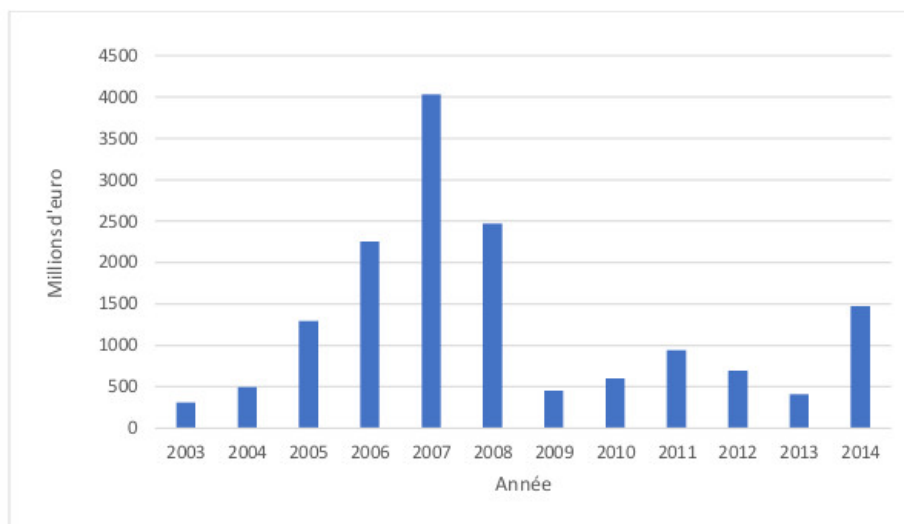
Fig. 4.1: Investissements du capital-investissement (% du PIB, 2015)



Source : OCDE

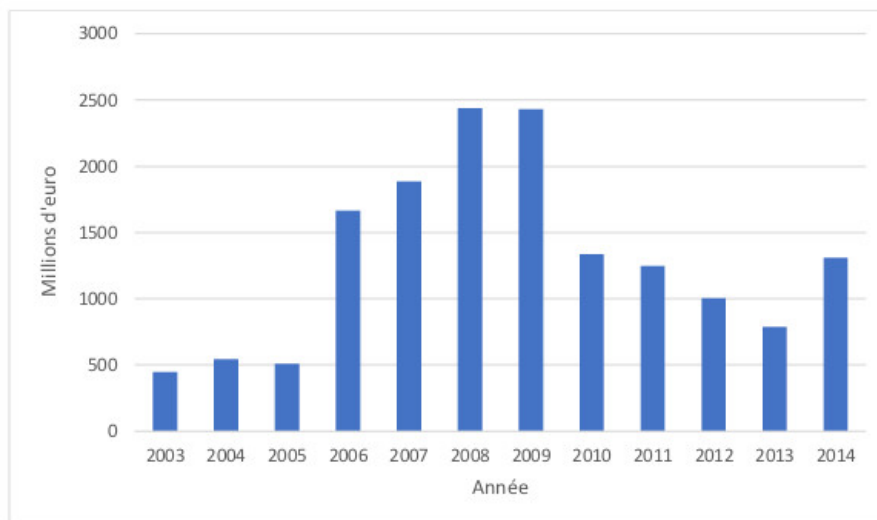
¹⁰ *Stock market turnover ratio*

Fig. 4.2: Levée des fonds pour le capital-investissements dans la région d'Europe du Centre-Est (millions d'euro, 2003-2014)



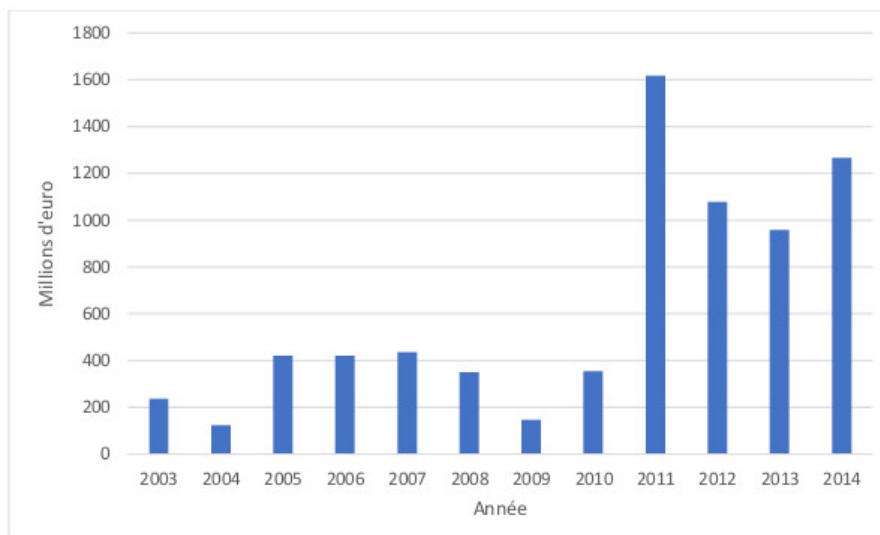
Source : EVCA, 2015, p. 6

Fig. 4.3: Investissement du capital-investissements dans la région d'Europe du Centre-Est (millions d'euro, 2003-2014)



Source : EVCA, 2015, p. 11

Fig. 4.4: Désinvestissement du capital-investissements dans la région d'Europe du Centre-Est (millions d'euro, 2003-2014)



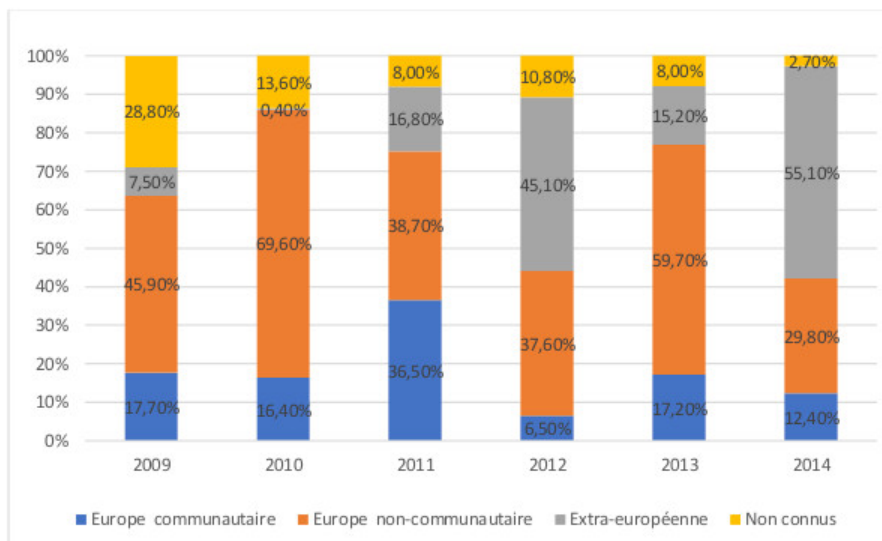
Source : EVCA, 2015, p. 22

Les niveaux des investissements du capital-investissement en pourcentage du PIB sont plutôt différenciés (figure 4.1). Cependant, ils sont beaucoup plus bas que dans d'autres pays de l'UE ou, plus généralement, des pays développés. Les montants des fonds levés¹¹ entre 2003 et 2014 semblent avoir été impactés par la crise économique (figure 4.2¹²). Ils ont augmenté jusqu'à 2007, baissé en 2008 et se sont effondrés en 2009. Il convient de remarquer que, jusqu'à 2013, ils étaient originaires principalement de l'UE. En revanche, en 2014, plus de la moitié des fonds levés venait de l'extérieur de l'Europe (figure 4.5). Les fonds investis ont également enregistré une baisse à la suite de la crise économique, mais elle a été

¹¹ Les données sur le capital-investissement sont de trois types. Chaque type reflète une phase différente : les montants levés correspondent aux sommes récoltées par les organisations et les institutions financières pour servir du capital-investissement ; les investissements, c'est-à-dire le capital-investissement réellement investi ; les désinvestissements quand il s'agit des retraits du capital-investissement.

¹² Les données des figures 4.2 à 4.5 proviennent du rapport annuel de EVCA. La région d'Europe du Centre-Est inclut dans ce rapport les pays suivants : Estonie, République tchèque, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Croatie, Pologne, Roumanie, Slovénie, République slovaque, Bulgarie, Ukraine. L'échantillon est donc plus large que dans notre étude.

Fig. 4.5: Origine géographique des fonds de capital-investissement levés dans la région d'Europe du Centre-Est (2003-2014)



Source : EVCA, 2014, p. 8

enregistrée en 2010 (figure 4.3). Concernant les désinvestissements, l'année 2011 marque une césure (figure 4.4). En effet, jusqu'à cette année, les désinvestissements dépassaient rarement 400 millions d'euros. En revanche, en 2011 ils ont dépassé 1 600 million d'euros et depuis se maintiennent à un niveau élevé.

Tab. 4.3: Évolution des indicateurs du système bancaire

Actifs des banques de dépôt en % du PIB												
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013		
Estonie	55,26	47,67	63,37	74,85	89,92	105,11	98,53	84,93	77,52	73,90		
Hongrie	57,52	52,47	70,09	78,77	83,13	75,91	75,53	72,11	72,10	64,09		
Pologne	46,2	39,29	41,37	45,27	55,02	51,94	62,13	63,69	64,75	64,74		
République slovaque	49,57	49,55	50,50	47,54	51,03	51,07	52,54	53,28	53,97	64,18		
République tchèque	44,3	44,14	47,26	51,29	58,26	61,63	61,62	64,28	68,94	70,48		
Slovénie	53,13	58,48	54,77	70,23	78,50	90,57	95,35	95,22	97,24	91,58		

Crédit privé accordé par les banques de dépôt en % du PIB												
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013		
Estonie	53,36	46,03	62,01	73,66	88,24	102,53	95,49	81,83	74,56	70,74		
Hongrie	42,27	46,63	50,53	56,77	64,07	66,44	60,46	59,34	55,56	47,84		
Pologne	26,97	27,74	30,13	34,66	43,23	48,02	47,75	49,64	51,17	51,02		
République slovaque	28,98	30,69	34,69	33,88	37,94	44,41	43,97	45,47	46,63	47,34		
République tchèque	27,57	30,24	34,41	39,19	46,02	47,78	46,15	47,47	49,80	50,78		
Slovénie	42,50	47,24	54,12	61,93	72	82,01	84,52	83,24	82,52	73,64		

Tab. 4.3 : Évolution des indicateurs du système bancaire (suite)

Taux de concentration des banques												
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013		
Estonie	95,05	94,24	97,40	93,21	93,38	97,41	97,74	98,53	97,28	96,55		
Hongrie	73,34	75,85	76,35	73,29	73,05	80,04	68,93	79,83	77,86	75,40		
Pologne	69,17	63,26	55,74	58,02	52,30	48,21	44,25	42,45	38,56	40,69		
République slovaque	89,08	65,12	59,09	67,63	70,43	59,93	71,99	72,50	68,53	76,58		
République tchèque	66,11	69,62	67,61	66,82	68,03	63,53	64,41	65,21	63,10	62,17		
Slovénie	78,07	63,41	59,38	60,94	57,26	57,96	57,26	56,68	51,43	51,42		

Actifs des banques étrangères en % du total des actifs bancaires												
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013		
Estonie	95	100	99	99	99	99	99	97	97	97		
Hongrie	65	67	65	64	67	64	63	62	59	nc		
Pologne	72	76	77	76	78	75	73	72	76	nc		
République slovaque	95	91	90	89	90	85	86	87	78	87		
République tchèque	84	83	84	85	84	83	83	82	81	85		
Slovénie	21	25	24	24	26	25	24	24	26	25		

Source : GFDD, 2018

Tab. 4.4: Évolution des indicateurs du marché financier

Capitalisation des marchés financiers en % du PIB													
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
Estonie	27,57	34,34	43,13	35,02	27,98	28,28	18,05	11,40	12,36	8,81	8,47	nc	
Hongrie	18,50	18,88	23,19	27,86	31,77	34,90	22,71	17,13	21,54	17,18	15,14	15,25	
Pologne	13,86	15,46	21,79	28,67	36,03	43,61	31,44	23,58	34,65	31,97	30,73	37,01	
République slovaque	5,06	5,54	6,66	7,08	7,17	7,59	6,63	5,36	4,84	4,71	4,89	4,9	
République tchèque	16,50	18,22	21,28	26,37	29,04	33,79	29,70	23,62	23,27	18,72	17,55	nc	
Slovénie	15,95	21,14	25,29	24,27	29,20	46,85	39,21	22,91	21,62	15,90	13,38	14,58	

Nombre d'entreprises cotées (en ‰)													
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
Estonie	10,15	10,21	9,54	11,07	11,88	13,43	13,46	11,99	11,27	11,30	12,10	nc	
Hongrie	4,73	4,94	4,65	4,36	4,07	3,88	3,98	4,19	4,80	5,21	5,14	5,05	
Pologne	5,28	4,92	5,53	6,13	6,63	9,23	11,33	12,32	14,98	19,98	22,17	22,84	
République slovaque	2,05	1,67	1,49	1,30	34,80	29,77	23,24	19,86	16,69	27,23	12,76	12,37	
République tchèque	4,32	3,63	3,24	2,25	1,47	1,26	1,83	1,53	1,53	1,43	1,62	1,42	
Slovénie	67,69	67,14	70,10	57,99	49,83	43,11	41,56	37,26	35,15	32,15	29,65	26,69	

Tab. 4.4 : Évolution des indicateurs du marché financier (suite)

		Taux de rotation des marchés financiers												
		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
Estonie		11,98	16,73	15,91	50,91	20,48	33,35	17,93	16,71	13,38	12,10	9,36	nc	
Hongrie		51,66	55,67	59,89	71,24	85,38	99,22	79,44	118,41	91,92	65,31	57,57	52,78	
Pologne		11,85	23,27	32,44	30,16	43,04	47,70	30,48	51,05	39,98	43,53	39,54	37,43	
République slo-vaque		2,80	1,47	0,97	0,07	0,07	0,03	0,33	3,42	6,84	9,16	3,43	2,28	
République tchèque		59,54	63,90	81,39	107,39	70,04	63,87	51,17	42,40	29,23	36,36	28,13	nc	
Slovénie		20,31	7,29	8,85	5,40	9,14	13,06	6,22	8,82	4,59	6,28	6,46	5,93	

Source : GFDD, 2018

4.4 *Le modèle centre-est européen du régime de protection sociale et du système fiscal*

4.4.1 *Les origines historiques*

Certains traits des systèmes de protection sociale dans les PECE trouvent leurs racines dans des institutions qui sont apparues dans la première moitié du XX^e siècle. L'appartenance territoriale à l'un des trois empires de l'époque (Russie, Prusse et Autriche-Hongrie) jouent un rôle déterminant dans l'existence et les caractéristiques du système de protection sociale (Inglot, 2008). Durant la période socialiste, deux sous-périodes peuvent être distinguées en ce qui concerne les politiques sociales (Szikra et Tomka, 2009). La première, qui s'étend de la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à la deuxième moitié des années soixante, se caractérise par la pauvreté d'une grande partie de la population et le manque de droits civiques contrastant avec les privilèges d'une élite. La deuxième période, qui s'ouvre après les événements de 1956 en Pologne et en Hongrie, est caractérisée par une protection sociale plus développée. Ce développement concerne à la fois l'étendue des droits et le niveau de la dépense publique mobilisée pour les financer. Dans les pays socialistes, le système de protection sociale s'inscrivait dans un contexte plus large que celui de l'État providence. Il était lié étroitement au droit et à l'obligation de travailler. Dès lors, le système de subvention des prix, les avantages pécuniaires et en nature, mais aussi la protection sociale dépendaient plus ou moins de l'emploi. L'universalité du système de protection sociale s'est construite petit à petit, la priorité du pouvoir politique après la guerre étant de rompre avec les systèmes instaurés dans la période de l'entre-deux-guerres concentrés sur la protection de certaines catégories d'individus¹³. Le principe de solidarité s'est mis en place progressivement ce qui rendait le système plus universel. Cependant, le lien entre le système de protection sociale et l'emploi occupé restait très fort et limitait ce caractère universel (Szikra et Tomka, 2009).

¹³ Il s'agit de privilèges accordés à certaines catégories importantes pour l'État (armée, policiers, services de sécurité). Les ouvriers étant aussi favorisés par rapport aux agriculteurs, ce qui était surtout visible en Pologne où la population agricole était particulièrement importante.

4.4.2 La protection sociale durant la transition

4.4.2.1 Le système de santé

4.4.2.1.1 Réformes durant la transition

Pour les pays qui faisaient partie de l'empire austro-hongrois, les origines des systèmes de santé remontent à la deuxième moitié du XIX^e siècle et la mise en place du système de Bismarck. En revanche, en Estonie et dans une partie de la Pologne aucun système de santé n'était en place avant la Seconde Guerre mondiale. Durant la période socialiste les systèmes de santé dans les PECE (le cas de la Slovénie étant un peu particulier) reposaient sur le modèle de Semashko qui se caractérisait par une forte centralisation.

La transition a été le moment de la réforme des systèmes de santé. La Hongrie, la Pologne, la République tchèque, l'Estonie et la Slovénie ont fait le choix du système quasi-public. La République slovaque a été la seule à intégrer une composante privée dans le système de santé en offrant le choix de participation à un des trois fonds de santé dont un est public et deux autres sont privés. Cet élément de concurrence est également mis en place en République tchèque, où les assurés ont le choix entre sept fonds qui sont toutefois tous publics (Alexa *et al.*, 2015; Albrecht *et al.*, 2016; Lai *et al.*, 2013; Nei, 2017; Kapalla *et al.*, 2010).

4.4.2.1.2 Caractéristiques

Dans les PECE la participation au système de santé est obligatoire et est liée à l'emploi. Ces systèmes sont financés par les cotisations sociales (sauf en Estonie où le système de santé est financé par le budget de l'État) qui sont payées par les employés et les employeurs et dont le niveau varie en fonction du pays concerné. Les déficits sont couverts par les moyens du budget de l'État. Le financement privé du système de santé reste symbolique, par exemple à travers de petites contributions qui sont demandées pour certains services en République tchèque ou en République slovaque¹⁴. Toutefois, la dépense privée de santé reste importante et elle consiste principalement en la dépense directe, notamment pour

¹⁴ Elles ont été mises en place principalement pour éviter la surconsommation des services de santé.

les médicaments, les soins dentaires et certaines consultations spécialisées (Alexa *et al.*, 2015; Albrecht *et al.*, 2016; Lai *et al.*, 2013; Nei, 2017; Kapalla *et al.*, 2010).

4.4.2.1.3 Dépenses de santé

Durant la transition les dépenses publiques de santé (tableau 4.5) dans les PECE se situaient entre 3,5 et 5,9 % du PIB. Pour l'Estonie, la Hongrie et la République slovaque elles ont plutôt tendance à baisser, bien que l'année 2003 marque une augmentation. La Slovénie a le niveau le plus élevé des dépenses de santé publiques et privées (tableaux 4.5 et 4.6). Pour la République slovaque et la République tchèque, le niveau de dépense publique est élevé et la dépense privée est faible. En revanche, en Pologne et en Hongrie, où la dépense publique est plus faible les dépenses directes ont augmenté et restent assez élevées.

4.4.2.2 Les réformes des régimes de retraite

4.4.2.2.1 Réforme de la structure des régimes de retraite

Les PECE sont tous entrés en transition avec les systèmes de retraite publics qui reposaient sur la solidarité intergénérationnelle, c'est-à-dire le régime de retraite par répartition¹⁵. La transition a été la période de la réforme des systèmes de retraite dans la majorité des PECE. Ces réformes ont consisté en la privatisation partielle des systèmes entièrement publics. Il s'agissait d'adopter un modèle à trois piliers (figure 4.6) : le premier pilier obligatoire public, le deuxième pilier obligatoire privé et le troisième pilier volontaire privé. Le premier pilier doit garantir les conditions de vie minimales pour les retraités, le deuxième et le troisième doivent apporter le complément de revenu durant la retraite (Holzmann et Hinz, 2005). Plusieurs raisons ont poussé les pouvoirs publics à réformer leur systèmes de retraites : les attentes des gouvernements vis-à-vis des fonds de pension privés qu'ils investissent dans les marchés domestiques, les prévisions démographiques qui se dégradent avec les taux de natalité qui baissent déjà durant la décennie quatre-vingt-dix, les institutions internationales (le FMI, la Banque mondiale) qui soutenaient fortement ces réformes (Batty et Hailichova, 2012; Majcen et Verbič, 2009).

¹⁵ *Pay-as-you-go*

Tab. 4.5: Dépenses publiques de santé (en % du PIB)

Pays	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Estonie	nc	nc	nc	nc	4,4	4,0	3,8	3,6	3,7
Hongrie	5,6	5,4	5,0	4,9	4,9	4,7	4,6	4,9	5,7
Pologne	3,6	3,9	3,5	3,5	3,8	3,6	4,0	4,3	4,1
République slovaque	nc	nc	5,2	5,1	5,0	4,7	4,8	4,9	4,8
République tchèque	5,1	5,0	5,0	5,0	5,2	5,1	5,3	5,6	5,9
Slovénie	nc	nc	nc	nc	nc	5,7	5,6	5,9	5,9

Source : OCDE

Tab. 4.6: Dépenses directes des ménages pour la santé (en % du PIB)

Pays	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Estonie	nc	nc	nc	nc	1,1	1,2	1,0	1,1	1,1
Hongrie	1,2	1,3	1,3	1,7	2,0	2,1	2,2	2,2	2,4
Pologne	1,3	1,4	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,8	1,8
République slovaque	nc	nc	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7
République tchèque	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7
Slovénie	nc	nc	nc	nc	nc	2,1	2,2	2,1	2,2

Source : OCDE

Fig. 4.6: Structure du régime de retraite en trois piliers

Système de retraites		
Premier pilier	Deuxième pilier	Troisième pilier
Obligatoire	Obligatoire	Volontaire
Public	Privé	Privé

Source : Présentation de l'auteur

La mise en place des réformes variait d'un pays à l'autre. Trois pays sont passés au modèle à trois piliers durant la transition : la Hongrie (1997), la Pologne (1999), l'Estonie (2002). La République slovaque a effectué la réforme après l'adhésion à l'UE (2005). La Slovénie et la République tchèque ont choisi de réformer le premier pilier et d'introduire seulement le troisième pilier. Concernant la République tchèque le deuxième pilier a été mis en place par la réforme de 2013.

4.4.2.2.2 Retraites anticipées

La période de transition se caractérisait par la fermeture de nombreuses entreprises et, par conséquent, par l'augmentation importante du chômage. L'un des moyens de répondre à ce problème était la mise en place des plans de retraite anticipée. Cela permettait aux gouvernements d'assurer les moyens d'existence à une grande partie de la population active qui avait peu de chances de retrouver un emploi, mais en même temps fragilisait l'équilibre financier des systèmes de retraites et était une des raisons qui incitaient les pouvoirs publics à une réforme de ceux-ci (Majcen et Verbič, 2009).

4.4.2.2.3 Dépenses publiques de retraites

Concernant la dépense publique pour la vieillesse durant la transition (tableau 4.7), son niveau a été le plus important en Pologne et en Slovénie où il dépassait 10% du PIB dans la deuxième partie de la période de transition. Cette dépense était supérieure à la moyenne de l'OCDE sauf en Estonie et en République slovaque. L'augmentation la plus importante a été enregistrée en Pologne, où cette

dépense est passée de 9,2 % du PIB en 1995 à 11,92 % du PIB en 2003.

4.4.2.3 *Le système fiscal*

La transformation du système fiscal était une autre réforme difficile que les PECE ont dû conduire durant la période de transition. En effet, le système fiscal des économies planifiées ne pouvait pas répondre aux besoins de l'économie de marché. Durant la période socialiste, l'activité de collecte des impôts consistait principalement dans le prélèvement par la banque du montant de l'impôt sur les comptes de quelques milliers d'entreprises publiques. Bien que les ménages n'étaient pas taxés directement, les gouvernements pouvaient mettre en place des taxes indirectes, par exemple en augmentant le prix des biens ou en diminuant les salaires (Gordon, 1994). L'un des premiers défis pour les gouvernements des PECE a donc été la mise en place d'un système fiscal à même de permettre le fonctionnement d'un État dans le contexte de l'économie de marché. Concrètement, il s'agissait d'une part de mettre en place un appareil fiscal capable de collecter les impôts et d'autre part de choisir le type et le taux des impôts à appliquer.

4.4.2.3.1 *La mise en place d'un appareil fiscal*

Il s'agissait donc de mettre en place des institutions fiscales. Ceci correspondait au passage de l'État à une administration décentralisée, c'est-à-dire à un système où l'allocation des moyens se ferait au plus proche du besoin. La difficulté principale était le manque d'agents formés pour la collecte des impôts et les contrôles fiscaux. En effet, l'apparition d'une multitude de petites entreprises a exigé de développer la capacité de l'État à lever des impôts (Martinez-Vazquez et McNab, 1999; Grabowski et Tomalak, 2004).

4.4.2.3.2 *Les types d'impôts et le niveau d'imposition*

Un deuxième aspect de cette mutation a été d'ordre politique. Dans le contexte de forte instabilité macroéconomique de la transition, surtout à ses débuts, le choix du type d'impôt et de son niveau s'est avéré très complexe. Trois impôts caractéristiques de l'économie de marché ont été mis en place (tableau 4.8). Les premiers impôts sur les revenus des entreprises (CIT)¹⁶ nécessitaient des ajuste-

¹⁶ *Corporate income tax*

Tab. 4.7: Dépenses publiques de prestations en espèces de retraite et de réversion (en % du PIB)

Pays	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Estonie	nc	nc	nc	nc	6,6	6,0	5,5	5,5	5,4	5,5
Hongrie	nc	nc	nc	nc	7,7	7,4	7,4	7,9	7,8	7,9
Pologne	9,2	9,2	9,6	9,2	9,3	10,5	11,5	11,7	11,9	11,6
République slovaque	6,2	6,2	6,1	6,3	6,3	6,3	6,3	6,3	6,1	6,1
République tchèque	5,9	6,0	6,7	6,8	6,9	6,9	6,8	7,0	6,8	6,6
Slovénie	nc	10,2	10,3	10,4	10,3	10,3	10,5	10,7	10,1	10,0
Moyenne OCDE	6,7	6,7	6,6	6,6	6,5	6,6	6,6	6,7	6,7	6,7

Source : OCDE

ments fréquents à cause de l'inflation, mais ont apporté au départ des revenus significatifs aux États. Cependant, celles-ci accroissaient les difficultés d'entreprises déjà fragilisées. Leur niveau trop élevé et volatil décourageait les investissements (notamment étrangers) très convoités par les gouvernements. Son taux a été systématiquement réduit dans les pays étudiés. La taxe sur les ventes¹⁷ a été unifiée¹⁸, mais finalement délaissée au profit d'une taxe indirecte sur le revenu - la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Très élevée dans les PECE (au-dessus de 20 %), la TVA était la source principale de revenus pour les États, après les cotisations de la sécurité sociale. Durant la transition, les gouvernements ont également mis en place l'impôt sur le revenu (PIT)¹⁹. Les PECE ont décidé de mettre en place l'impôt progressif.

Vers la fin de la période de transition le niveau d'imposition (toutes taxes comprises) dépassait 30 % dans les PECE (tableau 4.9). Les cotisations de sécurité sociale représentaient le poids de taxation le plus important en pourcentage du PIB. La deuxième source de revenu pour l'État était la TVA ainsi que l'impôt sur le revenu.

4.4.3 *Le système de protection sociale et fiscal depuis l'adhésion à l'Union européenne*

4.4.3.1 *Le système de santé*

Depuis l'adhésion à l'UE les systèmes de santé des PECE n'ont pas subi de réformes majeures. En ce qui concerne le financement, les dépenses publiques (tableau 4.10) ont eu tendance à augmenter durant cette période dans tous les pays sauf en Hongrie. Les dépenses directes (tableau 4.11) ont également augmenté. La hausse a été la plus forte pour la République tchèque et la République slovaque.

¹⁷ *Turnover tax*

¹⁸ Durant la période socialiste des centaines de taux existaient pour différents types de biens.

¹⁹ *Personal income tax*

4.4.3.2 *Le système de retraites*

4.4.3.2.1 *Retour au système à deux piliers*

Le passage au modèle de système de retraites à trois piliers a résulté en la baisse des cotisations pour la partie publique du système et donc le déficit dans le financement des retraites actuelles. Ce déficit était comblé par l'État. Cela accroissait la dette publique ce que, dans le contexte des critères de convergence, a incité les gouvernements hongrois et polonais à la « nationalisation » du deuxième pilier. Elle a été entière dans le cas de la Hongrie (2010) et partielle dans le cas de la Pologne (2013).

4.4.3.2.2 *Modifications de l'âge du départ légal*

Comme les autres pays développés, les PECE sont confrontés d'une part à l'allongement de la durée de vie et, d'autre part, à la baisse du taux de natalité. Des mesures ont été prises pour augmenter l'âge légal du départ à la retraite (tableau 4.12). L'Estonie, la Hongrie et la République tchèque ont choisi d'augmenter cet âge progressivement jusqu'à ce qu'il atteigne 65 ou 67 ans. La Slovénie et la Pologne ont augmenté l'âge du départ à la retraite instantanément. Dans le cas de la Pologne cette augmentation a été annulée après les élections de 2015.

4.4.3.2.3 *Niveau de dépenses pour les retraites*

La décennie commencée avec l'adhésion à l'UE se caractérisait par l'augmentation de la dépense publique pour les retraites (tableau 4.13). La Pologne fait l'exception de cette règle, car cette dépense y reste stable aux alentours de 11 % du PIB. Elle est la plus élevée en Pologne et en Estonie.

4.4.3.3 *Les réformes du système fiscal*

4.4.3.3.1 *L'évolution des taux*

L'évolution des taux d'imposition dans les différents pays étudiés depuis l'adhésion à l'UE sont résumées dans le tableau 4.14. Elles montrent que les PECE ont procédé à une baisse de l'impôt sur le revenu. La Slovénie, qui a réduit le nombre de taux, mais a maintenu un taux de 50 %, fait figure d'exception. L'impôt sur les entreprises a également baissé durant cette période (Magnin, 2009). En revanche,

la TVA a augmenté dans tous les PECE étudiés. C'est la Hongrie et la Slovénie qui ont le niveau d'imposition le plus élevé : celui-ci a dépassé 36,5 % du PIB en 2014 (tableau 4.15). C'est en République slovaque et en Pologne où ce niveau est le plus faible. La comparaison des données à la fin de la transition (tableau 4.9) avec celles depuis l'adhésion (tableau 4.15) permet de faire plusieurs observations. Premièrement, la part de l'impôt sur le revenu dans le revenu total des taxes tend à baisser. Deuxièmement, la part de l'impôt sur les sociétés a, quant à elle, augmenté. Étant donné que les taux ont baissé, nous en déduisons une augmentation du nombre et de la taille des entreprises. Troisièmement, la part des impôts indirects sur le revenu, c'est-à-dire les taxes sur les biens et les services, a augmenté, pour s'approcher du niveau des cotisations de sécurité sociale dont la part a également augmenté. Le système fiscal des PECE privilégie donc clairement les taxes indirectes. Plus facilement acceptées par la population, elles permettent au pouvoir politique de baisser les impôts directs, notamment sur les entreprises ce qui favorise les IDE.

4.4.3.3.2 La décentralisation

Dès son début, la réforme du système fiscal a été caractérisée par un processus un décentralisation. Le terme de décentralisation « *refers to the 'location' of decision making. It describes the process of re-distribution of authority among the levels and different actors of educational management. (...) Decentralization is about the extent to which central government responsibility is shared with other actors at lower levels* » (Rado, 2001, p. 65). Il s'agit d'un processus qui donne au « *local government [...] the capacity and authority to define and collect taxes and revenues [...], manage public resources and make expenditures for the provision of public services* » (Aristovnik, 2012, p. 6). Le principal argument en faveur de la décentralisation est la plus grande efficacité liée à la proximité du service public par rapport à la population.

4.4.4 *Le système de protection sociale : une tentative d'analyse*

4.4.4.1 *Un modèle spécifique de protection sociale*

Le processus de transition vers l'économie de marché, notamment sa première étape, s'est focalisé sur l'aspect économique (privatisations). Un accompagnement de ce processus en termes de politique sociale n'a pas été prévu. Cependant, l'augmentation du chômage et de la pauvreté ont forcé les pouvoirs publics à mettre en place certaines solutions permettant d'atténuer les conséquences sociales de la transition. Après la chute du socialisme, certains auteurs (Deacon, 1992) s'attendaient à la mise en place d'un modèle de protection sociale « de transition » qui allait combiner les caractéristiques du système socialiste et celles des modèles existants dans les pays développés. L'hypothèse sous-jacente était que, progressivement, les systèmes de protection sociale de ces pays allaient évoluer vers l'un des trois modèles de la typologie Esping-Andersen. Cette hypothèse s'est confirmée, jusqu'à un certain point. Aujourd'hui, le processus de transition est terminé et les systèmes de protection sociale des PECE restent marqués par des spécificités qui leur sont propres. Il est donc possible d'affirmer qu'ils représentent un modèle distinct.

4.4.4.2 *Le rôle des acteurs internationaux*

Durant les premiers temps de la transition, l'UE n'a pas joué de rôle important en ce qui concerne la transformation du système de protection sociale. Cette absence d'action a laissé la place libre aux autres acteurs internationaux, notamment à la Banque mondiale et au FMI. Par exemple, les réformes des retraites effectuées dans la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix ont été fortement influencées par la Banque mondiale (Orenstein, 2009). À partir du début des années deux-mille, l'influence de l'UE est devenue à la fois plus marquée et plus ambiguë. D'une part, l'UE impose des contraintes budgétaires ainsi qu'une politique de dérégulation et de flexibilité qui rendent difficile la mise en place d'un système de protection sociale étoffé (Sapir, 2006; Tache et Neesham, 2011; Adascalitei, 2012). D'autre part, le processus de convergence vers le modèle social européen a permis la mise en place d'institutions et d'un soutien financier (Potůček, 2004, 2008; Adascalitei, 2012).

Tab. 4.8: Évolution des principaux impôts durant la transition

Pays	PIT	CIT	TVA
République tchèque	1994 : 6 taux (15, 20, 25, 32, 40, 44 %) 1996 : abolition du taux de 40 % 1997 : abolition du taux de 44 % restauration du taux 40 % 2000 : abolition du taux de 40 %	1991 : 55 % 1993 : 45 % 1994-1998 réduction graduelle jusqu'à 35 % 2000 : réduction du taux à 31 % 2004 : 28 %	1993 : taux normal à 23 %, taux réduit à 5 % 1995 : taux normal à 22 % 2004 : taux unique à 19 %
Estonie	1993 : 3 taux 16,24 et 33 % 1994 : taux forfaitaire de 26 %	1991 : 3 taux de 15, 23 et 30 % 1992 : taux unique de 35 % 1994 : baisse du taux à 26 % 2000 : abolition de la taxe	1991 : 10 % 1992 : taux normal de 18 % 1994 : limitation des exemptions 2000 : taux réduit à 5 %
Hongrie	1988 : 10 taux : 20, 25, 30, 35, 39, 44, 48, 52, 56 et 60 % 1990 : 4 taux : 15, 30, 40 et 50 % 1992 : 3 taux : 25, 35 et 40 % 1994 : 5 taux : 20, 25, 35, 40 et 44 % et 44 % 1997 : 6 taux : 20, 22, 31, 35, 39 et 42 %	1989 : 40 et 50 % 1990 : taux réduit à 35 et 40 % 1991 : 40 % 1994 : 36 % 1995 : 18 %	198 : 3 taux : 0, 15 et 25 % 1993 : taux normal à 25 %, taux réduit à 6 % et ensuite 10 % 1995 : taux réduit à 12 %

Tab. 4.8 : Évolution des principaux impôts durant la transition (suite)

Pays	PIT	CIT	TVA
Hongrie	1999 : 3 taux : 20, 30 et 40 %	2002 : 15 % 2004 : 16 %	
Pologne	1991 : 3 taux : 20, 30 et 40 % 1994 : 1994 : augmentation des taux à 21, 33 et 45 % 1997-1998 : taux maximal réduit à 44 % et 40 % 1999 : 3 taux : 19, 30 et 40 %	1992 : 40 % 1998-2002 diminution graduelle à 27 % 2004 : taux réduit à 19 %	1993 : 7 et 22 % 1994-2002 : mise en place de nombreuses exceptions
République slovaque	1993 : 6 taux de 15 à 47 % 1994 : taux maximal réduit à 42 % 1999 : 7 taux de 15 à 47 % 2001 : taux maximal réduit à 42 % 2002 : 5 taux de 10 % à 38 % 2004 : taux forfaitaire 19 %	1993 : 45 % 1994 : taux réduit à 40 % 2000 : taux réduit à 29 % 2001 : taux réduit à 25 %	1993 : taux normal 23 %, taux réduit 6 % 1999 : taux réduit rehaussé à 10 % 2003 : 14 % et 20 % 2004 : taux unique à 19 %
Slovénie	1993 : 6 taux : 17, 35, 37, 40, 45 et 50 %	1994 : 30 % 1996 : 25 %	1999 : taux normal à 19 %, taux réduit à 8 % 2002 : taux réduit à 8,5 %

Source : Grabowski et Tomalak, 2004 p. 277-278

Tab. 4.9: Revenu des taxes (en % du PIB, 1999-2002)

Pays	Total	PIT	CIT	TVA	Accise	Contributions sociales	Douane	Propriété	Autres
République tchèque	36,4	5,7	1,8	7,9	3,5	11,5	0,5	0,2	2,6
Estonie	32,5	7,4	0,8	9,1	3,6	11	0	x	0,6
Hongrie	37,6	7,5	2,4	8,4	3,6	11,3	0,8	0,2	
Pologne	33,6	4,6	1,8	7,4	4	9,6	0,6	x	5,6
République slovaque	31	3,5	2	7,4	2,9	12,7	0,4	0,2	1,9
Slovénie	39,8	7,5	2,4	8,4	3,6	11,3	0,8	0,2	3,4

Source : Grabowski et Tomalak, 2004 p. 270

Tab. 4.10: Dépenses publiques de santé (en % du PIB)

Pays	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Estonie	3,8	3,8	3,6	3,8	4,4	5,1	4,8	4,5	4,5	4,5	4,7	4,9	5,1
Hongrie	5,5	5,7	5,5	5,0	4,9	5,0	5,0	5,0	4,9	4,8	4,8	4,8	4,9
Pologne	4,0	4,0	4,0	4,1	4,6	4,7	4,6	4,4	4,3	4,5	4,4	4,4	4,6
République slovaque	5,0	5,0	4,8	5,0	5,3	5,8	5,6	5,5	5,5	5,6	5,5	5,5	5,8
République tchèque	5,7	5,5	5,3	5,1	5,2	6,1	5,8	5,9	5,9	6,5	6,3	6,0	5,9
Slovénie	5,8	5,9	5,7	5,4	5,8	6,3	6,3	6,3	6,3	6,3	6,0	6,1	6,2

Source : OCDE

Tab. 4.11: Dépenses directes des ménages pour la santé (en % du PIB)

Pays	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Estonie	1,2	1,1	1,3	1,2	1,3	1,4	1,5	1,4	1,4	1,5	1,5	1,6	1,6
Hongrie	2,3	2,3	2,3	2,2	2,2	2,3	2,5	2,5	2,6	2,4	2,3	2,4	2,5
Pologne	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,9	1,8	1,8	1,9	1,9	1,8	1,9	2,0
République slovaque	1,5	1,6	2,1	2,2	1,7	2,1	2,2	1,9	2,1	1,9	1,4	1,4	1,4
République tchèque	0,7	0,8	0,8	0,9	1,1	1,2	1,2	1,1	1,1	1,3	1,3	1,2	1,3
Slovénie	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,3	2,3	2,3	2,5	2,5	2,5	2,4	2,3

Source : OCDE

Tab. 4.12: Age légal du départ à la retraite en 2018

Pays	Femmes	Hommes	Modifications
Estonie	63 et 9 mois	63 et 9 mois	augmente progressivement pour atteindre 65 ans en 2026
Hongrie	63 et 6 mois	63 et 6 mois	augmente progressivement pour atteindre 65 ans en 2022
Pologne	60	65	
République slovaque	62	62	
République tchèque	63 et 3 mois	de 58 et 8 mois à 62 et 8 mois ²⁰	augmente progressivement pour atteindre 67 ans en 2044
Slovénie	65	65	

4.5 Les systèmes d'éducation dans les pays d'Europe du Centre-Est

4.5.1 L'héritage socialiste

Au début de la transition, les systèmes éducatifs des PECO se différençaient considérablement. L'une des raisons de ce phénomène est à trouver dans les différences culturelles et historiques liées à l'appartenance de chaque pays à des zones d'influence différentes au cours de l'histoire (Cerych, 1997). Malgré ces différences, les systèmes éducatifs de la majorité des PECE partageaient quelques caractéristiques communes pendant la période socialiste, à savoir des systèmes publics, centralisés autour d'une école unique qui couvrait toute la période de l'éducation obligatoire (Kogan *et al.*, 2011). L'éducation secondaire y était structurée selon trois voies : l'enseignement général, l'enseignement professionnel secondaire inférieur et supérieur (Noelke et Müller, 2011).

4.5.2 Les réformes durant la transition

Les réformes des systèmes d'éducation ont eu pour but de les adapter aux exigences du nouveau système économique, politique et social. Durant la transition, dans la majorité des PECE ces réformes ont été marquées par deux ten-

Tab. 4.13: Dépenses publiques pour la vieillesse (en % du PIB)

Pays	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Estonie	5,3	5,3	5,1	6,1	7,8	7,6	6,7	6,5	6,5	6,5	7,0
Hongrie	8,3	8,5	9,0	9,5	9,6	9,6	9,7	10,4	10,2	9,6	9,2
Pologne	11,3	11,4	10,6	10,8	11,6	11,1	10,6	10,8	11,2	11,1	nc
République slovaque	6	5,9	5,7	5,6	6,9	6,8	6,8	7,0	7,2	7,4	7,3
République tchèque	6,7	6,6	6,8	7,1	7,9	8,1	8,4	8,6	8,7	8,4	8,1
Slovénie	9,7	9,8	9,5	9,3	10,6	11,0	11,2	11,3	11,7	11,4	11,1
Moyenne OCDE	6,7	6,6	6,6	6,9	7,6	7,6	7,6	7,9	8,0	8,0	7,5

Source : OCDE

Tab. 4.14: Évolution des principaux impôts depuis l'adhésion à l'Union européenne

Pays	PIT	CIT	TVA
République tchèque	2006 : 12, 19, 25 32 % 2008 : taxe unique à 15 % ^a	2004-2009 : baisse progressive de 28 à 20 % 2010 : 19 %	2004 : taux normal de 19 % 2010 : taux normal de 20 % 2013 : taux normal de 21 %, taux réduit de 10 % et 15 %
Estonie	2005-2008 baisse graduelle de 24 à 21 % 2015 : 20 %	2005-2008 baisse graduelle de 24 à 21 % 2015 : 20 %	2009 : taux standard 20 %, taux réduit de 9 %
Hongrie	2004 : 18,26 % 2005 : 18, 38 % 2006 : 18, 38 % 2010 : 17, 32 % 2011 : 16 % 2016 : 15 %	2006 : 17,33 % 2007 : 20 % 2010 : 19 % 2017 : 9 %	2006 : 20 % 2010 : 25 % 2012 : taux standard 27, taux réduit 5 et 18 %

^a Surcharge de 7 % si revenu égal salaire moyen x 48

Tab. 4.14 : Évolution des principaux impôts depuis l'adhésion à l'Union européenne (suite)

Pays	PIT	CIT	TVA
Pologne	2009 : 18, 32 %	2004 : 19 %	2011 : taux standard de 23 %, taux réduit de 5 % et de 8 %
République slovaque	2004 : 19 % 2013 : 19, 25 %	2004 : 19 % 2013 : 23 % 2014 : 22 % 2017 : 21 %	2004 : 19 % 2011 : taux standard de 20 %, taux réduit de 10 %
Slovénie	2005 : 16, 33, 38(27 ^a), 42(41), 50 2007 : 16, 27, 41 % 2013 : 16, 27, 41, 50 %	2007-2011 baisse graduelle de 23 à 20 % 2013 : 17 % 2017 : 19 %	2013 : taux standard de 22 %, taux réduit de 9,5 %

Source : OCDE

^a Entre parenthèses le taux pour 2006

Tab. 4.15: Revenu des taxes (en % du PIB, 2004-2014)

Pays	Total	PIT	CIT	Taxes biens et services	Cotisations de sécurité sociale	Propriété	Autres
2004							
République tchèque	34,7	4,5	4,2	10,8	14,7	0,4	0,1
Estonie	31,2	6,3	1,7	12,5	10,3	0,3	0,1
Hongrie	37,2	6,6	2,1	15,1	11,8	0,8	0,8
Pologne	32,1	4	2	12,2	12,2	1,5	0,2
République slovaque	31,4	3	2,5	12	12,8	0,5	0,6
Slovénie	37,4	5,6	1,9	13,4	13,9	0,6	2
2009							
République tchèque	32,4	3,5	3,4	10,8	14,2	0,4	0,1
Estonie	34,9	5,6	1,8	14,2	12,9	0,3	0,1
Hongrie	39,2	7,3	2,2	15,5	12,7	0,8	0,7
Pologne	31,4	4,6	2,3	11,7	11,2	1,4	0,2
République slovaque	28,9	2,8	2,5	10,4	12,3	0,4	0,5
Slovénie	36,2	5,7	1,8	13,3	14,6	0,6	0,2

Tab. 4.15 : Revenu des taxes (en % du PIB, 2004-2014) (suite)

Pays	Total	PIT	CIT	Taxes sur biens et services	Cotisations de sécurité sociale	Propriété	Autres
République tchèque	33,1	3,6	3,5	10,9	14,5	0,4	0,2
Estonie	32,4	5,7	1,7	13,7	10,9	0,3	0,1
Hongrie	38,2	5,3	1,5	16,8	12,5	1,3	0,8
Pologne	32,1	4,6	1,7	11,6	12,2	1,4	0,6
République slovaque	31,2	3	3,3	10,7	13,4	0,4	0,4
Slovénie	36,5	5,1	1,4	14,7	14,4	0,6	0,3

Source : OCDE

dances. Premièrement, elles ont été inspirées par les systèmes d'éducation tels qu'ils étaient organisés avant la Seconde Guerre mondiale. Deuxièmement, les réformes ont été influencées par des modèles de systèmes éducatifs de pays d'Europe de l'Ouest (Cerych, 1997; Rado, 2001). Certains traits communs peuvent être distingués dans les réformes menées durant la transition : la décentralisation, l'arrêt du monopole de l'État et certaines réformes structurelles. Leur mise en place a été plus ou moins rapide suivant les pays.

4.5.2.1 *La décentralisation des responsabilités*

La décentralisation des responsabilités dans le système éducatif est une caractéristique qui se retrouve dans tous les PECE. Pour certains d'entre eux, le processus a commencé avant la chute de l'ancien système (Slovénie au milieu des années soixante-dix, Hongrie en 1985) et pour d'autres sa mise en place a été plus longue (Pologne). Certains pays ont choisi la voie du système « démocratico-politique » où les gouvernants des unités d'éducation sont élus par un processus de vote (Pologne, Hongrie). D'autres pays (République tchèque, Slovénie) ont choisi le système « administratif-professionnel » où les gouvernants sont nommés sur le critère de leur expertise (Rado, 2001). La décentralisation des systèmes éducatifs était encouragée par les acteurs internationaux qui ont exercé une influence sur les réformes. Elle était aussi liée aux difficultés budgétaires des pays qui voyaient en elle la possibilité de réduction des dépenses.

4.5.2.2 *L'arrêt du monopole d'État*

Alors que le droit à l'éducation primaire et secondaire gratuite demeurait assuré, la période de transition a rendu possible l'apparition d'établissements privés. Depuis 1989 les établissements privés d'enseignement primaire et secondaire ont été très marginaux. En revanche, dans l'enseignement post-secondaire et supérieur, le nombre d'établissements privés a augmenté considérablement.

4.5.2.3 *Les réformes structurelles*

Dans l'éducation secondaire, la composante professionnelle a fait face au désengagement des entreprises dans la participation à la formation. Dès lors, l'effort

principal de la formation reposait sur les écoles. Les programmes de formation ont été restreints. L'éducation secondaire professionnelle laissait désormais plus de possibilités d'intégrer l'éducation tertiaire (Kogan *et al.*, 2011). Concernant la composante générale de l'éducation secondaire, celle-ci a vu ses programmes s'élargir. L'éducation tertiaire a été marquée par l'expansion de l'offre privée. Le nombre de formations a augmenté avec le regain d'intérêt pour les domaines des sciences sociales et du « commerce ». La majorité des pays a introduit des frais de scolarité.

4.5.3 Les caractéristiques du système éducatif centre-est européen

4.5.3.1 L'éducation secondaire : la hausse de l'enseignement général, le déclin des écoles professionnelles

L'organisation de l'enseignement secondaire dans les PECE a maintenu la structure héritée de la période socialiste. Elle s'organise autour de trois voies : générale, écoles techniques et écoles professionnelles. Concernant la première, ses capacités ont été augmentées du fait de l'augmentation de la demande. En effet, la tendance à choisir l'éducation secondaire générale puis à se diriger vers l'enseignement supérieur s'est renforcée. L'intérêt pour les écoles professionnelles a baissé. Contrairement à la période socialiste, le lien de ces écoles avec l'entreprise a été rompu. Le manque d'implication dans la formation de la part des entreprises pose un problème de main d'œuvre qualifiée dans de nombreux métiers (Kogan *et al.*, 2011).

4.5.3.2 L'enseignement supérieur : privatisation et processus de Bologne

Les changements mis en place durant la transition se sont accentués après l'adhésion des PECE dans l'UE. L'offre privée s'est durablement inscrite dans le paysage de l'enseignement supérieur. Bien que moins prestigieux que les universités publiques, les établissements privés proposent souvent des cursus en réponse à la demande de formation. L'accent y est souvent mis sur les relations avec les entreprises (Kogan *et al.*, 2008, 2011). L'une des réformes les plus importantes de l'enseignement supérieur depuis l'adhésion à l'UE était la mise en œuvre du processus de Bologne. Lancé en 1998, le processus imposait une réforme du système d'enseignement supérieur reposant sur l'architecture unique « licence-master-doctorat » dans les pays qui y adhéraient. Elle a permis, entre autres, une formidable mobilité des étudiants. Concernant les PECE le nombre d'étudiants partant pour effectuer une partie de leur scolarité à l'étranger a au moins doublé (tableau 4.16). Les chiffres d'accueil des étudiants Erasmus dans les PECE ont également beaucoup progressé. Par ailleurs, le processus de Bologne a modifié « (...) le palier institutionnel où sont décidées les orientations des politiques d'enseignement supérieur et certaines normes techniques de son organisation et de son fonctionnement » (Croché et Charlier, 2009, p. 6).

Tab. 4.16: Étudiants Erasmus dans les PECE

	République tchèque	Estonie	Hongrie	Pologne	République slovaque	Slovénie
	2005					
Étudiants sortants	4178	444	2316	8390	979	742
Étudiants accueillis	1946	275	1297	2332	284	378
	2010					
Étudiants sortants	5975	758	4140	14021	2151	1368
Étudiants accueillis	4616	708	2804	6070	1085	1271
	2015					
Étudiants sortants	8226	1278	4421	16735	3819	1987
Étudiants accueillis	8330	1579	5403	13101	1791	2248

Source : Commission européenne

4.5.3.3 *L'influence des acteurs internationaux*

Comme pour d'autres formes institutionnels, les réformes des systèmes d'éducation nationaux ont été influencées par les organisations internationales. Les influences de différents acteurs varient d'un pays à l'autre.

4.5.3.3.1 *L'impact de l'Union européenne*

Durant les années quatre-vingt-dix les réformes des systèmes d'éducation des PECE ont été influencées par l'UE, notamment à travers le programme PHARE²¹ (Slim, 2015). L'adhésion à l'UE des PECE s'est effectuée dans le contexte de la mise en place de la Stratégie de Lisbonne qui accorde à l'éducation un rôle essentiel. Enfin, le Processus de Bologne, mis en place après l'adhésion à l'UE a également impacté la forme de l'enseignement tertiaire (Halász, 2015).

4.5.3.3.2 *Le rôle des autres acteurs internationaux*

La Banque mondiale a joué un rôle important dans les six PECE (Halász, 2015) en fournissant des conseils concernant la conception de nouvelles institutions et l'attribution des moyens financiers pour les mettre en place. L'OCDE par ses études et recommandations a également influencé les réformes de l'éducation. D'autres acteurs étaient les gouvernements des pays occidentaux²² qui, au travers des programmes bilatéraux, investissaient dans l'amélioration des ressources humaines dans les PECE. Les fondations et organisations non gouvernementales²³ ont également mené des programmes qui soutenaient le développement du secteur de l'éducation (Halász, 2015).

4.6 *Le mode d'insertion dans l'économie internationale dans des PECE*

L'analyse sur le mode d'insertion dans l'économie internationale constitue une originalité de cette thèse. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'illustrer les différentes composantes de cette forme institutionnelle par davantage de données par rapport aux autres formes institutionnelles.

²¹ Programme d'aide communautaire aux pays d'Europe centrale et orientale

²² Royaume-Uni, Pays-Bas, Norvège, Suisse, Suède, Japon, États-Unis

²³ Par exemple Soros Foundation (Halász, 2015).

Tab. 4.17: Chiffre d'affaires du commerce international des pays centre-est européens en 1988 (en %)

Pays	Membres CAEM	Pays de l'Ouest
Tchécoslovaquie	74,6	17,4
Hongrie	45,1	41,3
Pologne	69,9	22,5
USSR	59,7	23,4

Source : Pichugin (1992) p. 98

4.6.1 Commerce international

4.6.1.1 Échanges internationaux avant la transition

Le commerce international des PECE durant la période socialiste a naturellement été orienté principalement vers les autres pays du bloc soviétique. Bien que son analyse soit confrontée à une difficulté et liée à la disponibilité et à la fiabilité des données, déformées par des taux de change croisés, et par l'importance du troc (Hoekman et Djankov, 1997), il est possible de constater une grande dépendance de ces pays vis-à-vis des échanges avec les pays du Conseil d'aide économique mutuelle (CAEM). Le CAEM était l'institution coordinatrice des échanges. Il développait des plans de long terme, assurait la coordination des plans quinquennaux de différents pays et veillait au bon déroulement des accords quinquennaux sur les livraisons de marchandises (Pichugin, 1992)²⁴. Toutefois, les PECE ont également développé des relations commerciales avec les pays de l'Ouest (tableau 4.17). Quatre d'entre eux étaient membres d'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT, tableau 4.18). Quant à la spécialisation, les PECE exportaient principalement des produits agro-alimentaires, des biens de consommation et des machines-outils. Les importations comprenaient principalement en le pétrole et ses dérivés, d'autres matières premières ainsi que des machines et des moyens de transport (Pichugin, 1992).

²⁴ Le système de prix fixes en roubles transférables isolait encore plus les pays du système des échanges mondiaux.

Tab. 4.18: Adhésion des PECE à l'OMC

Pays	GATT	OMC
République tchèque	1993	1995
Estonie	–	1999
Hongrie	1973	1995
Pologne	1967	1995
République slovaque	–	1995
Slovénie	1994	1995

4.6.1.2 Cadre institutionnel des échanges internationaux

Du point de vue institutionnel, le commerce international après 1989 s'est organisé autour de trois types d'accords : les accords avec les zones de libre-échange déjà existants tels que l'Association européenne de libre-échange (AELE) ou les accords européens, la création de nouveaux accords au niveau régional et la signature des accords bilatéraux (Ciešlik, 2007).

4.6.1.2.1 Accords avec les zones de libre-échange déjà existantes

Organisation mondiale du commerce (OMC)

Dès la première partie de la transition les PECE ont entamé les démarches pour faire partie du GATT et par la suite de l'OMC. Les dates d'adhésion sont résumées dans le tableau 4.18.

Accords européens

En 1991, la Pologne et la Hongrie ont signé un accord commercial avec les douze pays de l'UE qui est entré en vigueur en 1994²⁵. Les accords européens créaient une zone de libre-échange en abaissant progressivement les droits de douane et éliminant les barrières à l'échange.

Association européenne de libre-échange (AELE)

L'accord avec plusieurs pays non membres de l'UE²⁶ a eu lieu en 1992 et est entré en vigueur en 1993. Les dispositions de cet accord étaient similaires aux

²⁵ La ratification par tous les pays a été nécessaire, mais il a été mis en place dès 1992 par l'Accord intérimaire

²⁶ Autriche, Islande, Norvège, Suisse, Suède

dispositions des accords européens. Il convient de remarquer que la production agricole a été exclue de ces accords.

Espace économique européen (EEE) et Union européenne

L'espace économique européen a été créé en 1994, suite à la signature d'un accord entre les pays AELE et de l'UE. Il a été modifié plusieurs fois suite aux adhésions de certains pays de l'AELE à l'Union européenne, mais il est toujours en application.

L'adhésion à l'UE a eu pour résultat la participation à part entière dans le marché commun et dans les accords bilatéraux signés par les pays de l'UE. Par ailleurs, étant membres de l'UE les PECE sont automatiquement membres de l'OMC.

4.6.1.2.2 Autres accords

Accord de libre-échange centre-européen (ALECE)

En 1992, les quatre pays de Visegrád ont signé un accord de libre-échange. Dans la mesure où le but des pays signataires était l'adhésion à l'UE, cet accord était considéré comme un complément des accords européens. L'ALECE a été élargi aux autres pays ayant fait la demande d'adhésion à l'UE.

4.6.1.2.3 Accords bilatéraux

Outre la participation dans les associations du libre-échange européennes, les PECE ont signé de nombreux accords bilatéraux avec d'autres pays.

4.6.1.3 Caractéristiques des échanges commerciaux

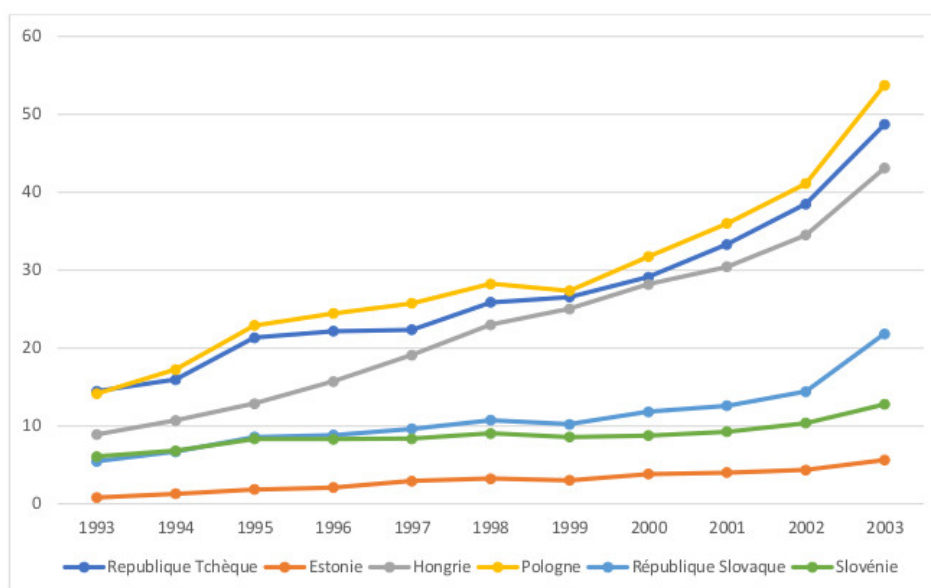
4.6.1.3.1 Caractéristiques des échanges commerciaux durant la transition

Augmentation des échanges

Le processus de transition s'est produit au moment de la mondialisation qui se caractérise, entre autres, par une augmentation des échanges commerciaux. Bien que le début de cette période ait été marqué par un effondrement du commerce international dans les pays du bloc soviétique (Broadman, 2005), nous observons dans l'ensemble une croissance du commerce extérieur. La Pologne, la République tchèque et la Hongrie sont les trois pays où ces échanges sont les plus importants,

et où ils ont augmenté le plus rapidement (figures 4.7 et 4.8). D'une manière générale, le solde commercial²⁷ des PECE a été négatif durant cette période (tableau 4.19). Ce déficit a augmenté pour la République tchèque, l'Estonie et la Hongrie, mais l'augmentation a été la plus importante en Pologne. Son évolution a été plus complexe pour la République slovaque et la Slovénie.

Fig. 4.7: Exportations des PECE durant la transition (en milliards de dollars)



Source : FMI, Direction of Trade Statistics (DOTS)

Spécialisation géographique des échanges internationaux

Durant la transition, l'UE est devenue le principal partenaire commercial des PECE (tableaux 4.20 et 4.21). En ce qui concerne les exportations à la fin de la transition, les pays UE15 représentaient les deux tiers de débouchés pour la République tchèque, la Hongrie et la Pologne. Pour les trois autres pays étudiés, ce niveau était légèrement inférieur et oscillait autour de 60 %. La Slovénie est le seul pays où l'importance des pays de l'UE dans les exportations a baissé

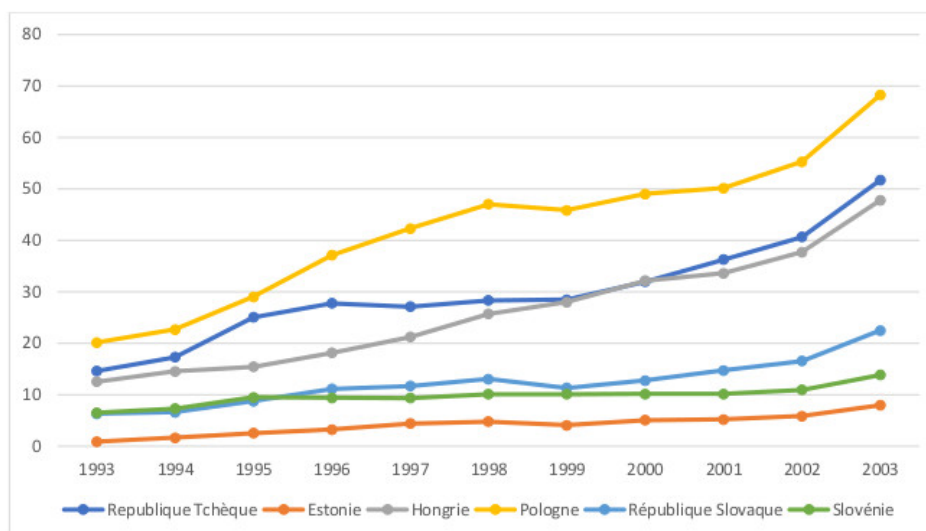
²⁷ Pour des marchandises uniquement

Tab. 4.19: Solde commercial des biens

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
République tchèque	-0,09	-1,33	-3,80	-5,62	-4,69	-2,46	-1,77	-3,09	-3,12	-2,11	-2,51
Estonie	-0,08	-0,35	-0,70	-1,13	-1,49	-1,55	-1,04	-1,08	-0,99	-1,37	-1,94
Hongrie	-3,46	-3,87	-2,44	-2,26	-1,98	-2,51	-2,73	-3,68	-2,84	-2,96	-4,35
Pologne	-4,42	-4,27	-6,21	-12,68	-16,57	-18,37	-18,42	-17,43	-14,32	-14,10	-14,47
République slovaque	-0,85	0,10	-0,18	-2,26	-2,14	-2,29	-0,73	-0,64	-1,49	-1,48	-0,51
Slovénie	nc	nc	nc	nc	nc	nc	-1,84	-1,64	-0,9	-0,62	-1,09

Source : OCDE, Statistiques mensuelles du Commerce international des marchandises SCIM
 nc - non communiqué

Fig. 4.8: Importations des PECE durant la transition (en milliards de dollars)



Source : FMI, Direction of Trade Statistics (DOTS)

durant cette période. Le rôle des BRICS²⁸ a également diminué durant la transition. L'Estonie est le seul pays pour lequel les BRICS constituent plus de 10 % des débouchés pour les exportations du fait de la proximité de la Russie. Les exportations vers les pays de l'Amérique du Nord²⁹ sont restées stables durant cette période et elles dépassent rarement 5 % du total des exportations. En ce qui concerne les importations, les pays de l'UE15 sont le partenaire principal (tableau 4.21). Toutefois, le niveau des importations de l'UE est inférieur au niveau des exportations. L'importance des BRICS n'a cessé de croître au cours de cette période. Les importations de ces pays oscillent entre 10 et 20 % du total des importations. En 2001, elles ont même dépassé 25 % pour l'Estonie. La Slovénie fait figure d'exception, car les importations des BRICS n'ont pas dépassé 5 % du total des importations.

²⁸ Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud

²⁹ États-Unis, Canada, Saint-Pierre-et-Miquelon, Bermudes, Groenland.

Tab. 4.20: Origine géographique des exportations (en % du total des exportations)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
	République tchèque								
UE27	81,74	80,39	80,88	83,55	87,26	85,93	86,38	85,30	87,30
UE15	59,37	56,55	58,03	63,76	69,17	68,57	68,94	68,29	69,82
BRICS	3,92	4,04	4,03	2,88	1,97	2,04	2,08	2,30	2,14
Amérique	2,17	2,38	2,81	2,44	2,65	3,03	3,17	3,61	2,59
	Estonie								
UE27	67,15	65,45	63,28	69,30	76,92	81,01	73,26	72,20	73,02
UE15	53,19	49,83	47,36	53,88	62,77	68,43	59,87	57,22	58,32
BRICS	17,76	16,54	18,99	13,53	9,84	7,34	9,26	10,74	12,39
Amérique	2,50	2,30	2,05	2,14	2,66	2,15	2,55	2,52	2,68
	Hongrie								
UE27	72,52	72,68	76,70	78,66	84,49	83,68	83,78	84,44	84,14
UE15	61,20	61,10	67,41	69,36	76,23	75,17	74,27	75,09	73,64
BRICS	7,00	6,39	5,33	3,28	1,95	2,21	2,29	2,18	2,39
Amérique	3,33	3,73	3,28	4,77	5,30	5,39	5,15	3,68	3,30
	Pologne								
UE27	75,34	72,50	71,25	76,42	81,82	81,80	81,66	81,56	82,29
UE15	67,69	64,13	62,14	65,87	70,64	70,79	69,98	69,39	69,36
BRICS	6,61	7,54	9,03	6,45	3,64	3,41	3,96	4,14	3,67
Amérique	3,01	2,78	2,97	3,05	3,14	3,69	2,89	3,23	2,67
	République slovaque								
UE27	82,82	84,40	83,12	86,51	89,56	89,67	90,51	89,37	85,88
UE15	36,46	41,38	45,39	53,53	59,43	59,05	59,90	60,55	60,78
BRICS	5,00	4,39	4,09	2,10	1,36	1,47	1,48	1,55	2,06
Amérique	1,46	1,14	2,00	1,36	1,60	1,56	1,41	1,61	5,66
	Slovénie								
UE27	71,76	70,35	69,16	71,32	74,03	73,65	71,60	70,24	69,30
UE15	66,41	64,24	62,56	64,01	65,93	64,84	62,61	60,28	59,03
BRICS	4,29	4,03	4,28	2,89	1,77	2,67	3,66	3,54	3,51
Amérique	3,91	3,75	3,54	3,52	3,52	3,71	3,18	3,24	3,97

Source : OCDE BTDIxE

Tab. 4.21: Origine géographique des importations (en % du total des importations)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
	République tchèque								
UE27	75,32	70,96	72,96	74,52	76,23	74,09	73,64	70,61	71,79
UE15	59,07	56,69	59,28	62,34	64,01	61,93	61,81	57,74	59,25
BRICS	8,85	9,21	8,77	7,51	7,32	9,24	9,02	11,83	10,41
Amérique	3,68	3,71	4,10	3,94	4,43	4,70	4,26	3,36	3,36
	Estonie								
UE27	69,88	70,67	67,62	68,73	66,47	61,68	58,82	59,95	60,76
UE15	64,30	63,85	61,38	62,03	59,52	54,49	49,75	50,46	49,74
BRICS	16,34	15,02	15,16	12,13	16,05	21,92	25,26	23,84	18,69
Amérique	4,05	2,88	2,75	3,53	4,26	2,25	1,91	2,28	2,69
	Hongrie								
UE27	67,25	66,36	67,24	68,06	71,75	66,17	65,92	65,00	64,50
UE15	59,15	57,54	60,01	61,32	64,44	58,48	57,79	56,26	55,01
BRICS	13,51	14,92	11,05	8,66	8,92	11,98	12,15	12,60	14,08
Amérique	3,40	3,82	4,15	4,25	3,68	4,05	4,43	3,94	3,48
	Pologne								
UE27	68,56	67,95	67,86	69,82	72,27	69,17	69,86	69,88	69,77
UE15	62,08	61,43	61,12	63,00	65,02	61,45	61,65	61,95	61,36
BRICS	9,26	10,06	9,56	8,45	9,39	13,41	13,36	12,76	12,80
Amérique	4,32	4,93	4,94	4,28	4,02	4,76	3,73	3,57	2,90
	République slovaque								
UE27	71,55	70,78	69,08	72,78	74,48	69,76	71,66	73,49	74,86
UE15	35,73	38,67	42,32	48,59	51,68	48,88	49,78	50,32	51,36
BRICS	12,47	13,45	15,21	11,87	13,60	18,90	16,79	15,17	13,81
Amérique	2,87	2,26	3,44	3,18	2,80	2,23	2,06	2,25	2,07
	Slovénie								
UE27	77,24	75,35	77,09	78,50	80,22	80,06	80,42	80,37	79,63
UE15	69,90	68,61	69,66	71,02	71,72	71,04	71,03	70,95	70,46
BRICS	3,04	2,94	3,36	2,97	2,90	3,54	4,07	4,10	4,68
Amérique	2,52	2,77	2,41	2,89	2,48	2,74	2,39	2,30	2,06

Source : OCDE BTDIxE

Commerce extérieur en fonction du type de biens échangés

Le type de biens le plus souvent exportés et importés par les PECE sont les biens intermédiaires (tableaux 4.22 et 4.23). Ils représentent entre 50 et 60 % de toutes les exportations. Cette proportion est légèrement plus élevée pour la République tchèque où ces biens correspondent à plus de 60 % des exportations. Les importations des biens intermédiaires ont augmenté en République tchèque, en Hongrie et en République slovaque et elles dépassaient 60 % du total des importations en 2003. En Pologne et en Slovaquie, ces biens ont représenté entre 55 % et 64 % du total des importations et finalement cette part est restée stable sur la période. Pour l'Estonie les importations des biens intermédiaires correspondent à environ 50 % du total des importations. Le deuxième groupe de biens le plus souvent échangés sont les biens de consommation. Leur part dans le total des exportations dépasse 20 % en Estonie, Pologne et Slovaquie. Dans les trois autres pays elle oscille entre 10 et 20 %. Mis à part la Pologne, l'importance de ce type de biens dans les exportations a baissé durant la transition. Concernant les importations des biens de consommation, durant la transition elles se situaient entre 10 % et 15 % et leur part dans le total des importations avec une tendance à la baisse. Cette part est plus élevée en Estonie, mais elle a également baissé durant la transition.

Les biens d'utilisation finale mixte³⁰ sont le troisième poste d'exportations dans tous les pays sauf en Pologne. Durant la transition les exportations de ces biens en pourcentage total des exportations ont significativement augmenté. En 2003, elles se situaient entre 8 % et 19 %. La Pologne est le pays où les exportations de ce type de biens sont restées stables et ont rarement dépassé 5 %. En ce qui concerne les échanges des biens d'utilisation finale mixte les exportations ont fortement augmenté pour la République tchèque, la Hongrie et la République slovaque. Les importations de ce type de biens représentent environ 10 % du total des importations. Cette part a légèrement augmenté durant la transition. Les biens d'équipement constituent le troisième poste des exportations en Pologne. Les exportations de ce type de biens y ont augmenté durant la transition et ont dépassé les 13 %. Pour les autres PECE étudiés les exportations de ces biens ont également augmenté (sauf pour la République slovaque) mais leur importance dans le total

³⁰ Les biens dont l'utilisation finale est mixte, par exemple les ordinateurs personnels ou les véhicules particuliers

des exportations est plus faible que celle des biens d'utilisation mixte. Concernant les importations, on peut dire que les biens d'équipement constituent le deuxième ou le troisième poste dans tous les pays avec le niveau proche du niveau des biens de consommation. Durant la transition les importations des biens d'équipement ont augmenté sauf pour la République tchèque et la République slovaque.

4.6.1.4 *Le commerce international depuis l'adhésion à l'Union européenne*

L'adhésion à l'UE a eu pour conséquence une formidable augmentation des échanges commerciaux (figures 4.9 et 4.10).

4.6.1.4.1 *Caractéristiques des échanges commerciaux depuis l'adhésion à l'UE*

Spécialisation géographique des échanges internationaux

Depuis 2004 l'UE est restée le principal partenaire du commerce extérieur des PECE. Toutefois, la part des pays de l'UE dans le total des exportations a diminué depuis l'adhésion à l'UE (tableau 4.24). Il en est de même pour les importations (tableau 4.25). La part des exportations vers les BRICS a augmenté pour tous les pays à l'exception de la Hongrie. Concernant les importations en provenance d'Amérique, elles ont baissé. Il en était de même pour la part des importations venues des BRICS, à l'exception de la République tchèque et de la Slovaquie où cette part a augmenté.

Commerce extérieur en fonction du type de biens échangés

La comparaison des données sur le type de bien exportés montre deux principales tendances depuis l'adhésion à l'UE (tableaux 4.26 et 4.27). Premièrement, les biens intermédiaires représentent le poste le plus important dans les exportations et importations. Cependant, d'une manière générale cette importance a baissé et en 2016 ce type de biens a représenté entre 45 % et 52 % des exportations et entre 52 % et 62 % des importations. Deuxièmement, le commerce des biens de consommation a suivi des évolutions spécifiques au pays. Par exemple l'importance des exportations de ces biens a diminué pour l'Estonie et la Slovaquie, mais a augmenté pour la Pologne ou la République slovaque. En ce qui concerne les importations des biens de consommation, leur pourcentage dans le total des importations a augmenté pour tous les pays. Troisièmement, concernant les échanges des biens

Tab. 4.22: Exportations en fonction de type de biens (en % du total des exportations)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
	République tchèque										
Biens intermédiaires	62,05	62,47	67,99	64,95	62,07	61,77	61,75	62,99	61,36	57,36	61,25
Biens de consommation	18,30	18,89	14,89	17,02	16,70	14,91	14,40	12,83	12,28	11,33	11,31
Biens d'équipement	11,71	11,00	10,73	11,67	13,43	14,26	13,94	13,17	13,88	10,88	12,57
Biens d'utilisation finale mixte	5,54	5,12	4,30	5,44	7,06	8,43	9,08	10,02	11,52	18,35	14,14
Biens divers	2,39	2,53	2,10	0,93	0,75	0,63	0,83	1,00	0,95	2,08	0,72
	Estonie										
Biens intermédiaires	nc	nc	56,15	55,62	56,10	59,12	61,18	53,00	55,36	58,77	59,43
Biens de consommation	nc	nc	30,51	30,82	24,63	25,80	23,89	19,15	22,07	23,70	23,23
Biens d'équipement	nc	nc	5,60	6,09	6,37	5,11	4,53	4,61	5,50	5,61	6,04
Biens d'utilisation finale mixte	nc	nc	4,51	4,41	8,86	7,73	7,23	20,04	14,34	8,36	8,68
Biens divers	nc	nc	3,24	3,07	4,04	2,24	3,18	3,19	2,72	3,56	2,62
	Hongrie										
Biens intermédiaires	48,22	49,03	53,66	51,88	52,26	55,34	53,88	54,07	52,52	49,91	52,20
Biens de consommation	34,86	34,08	31,41	34,57	24,08	21,13	18,95	16,39	17,58	17,27	14,90
Biens d'équipement	8,91	7,12	7,74	7,20	10,78	10,82	10,51	10,82	11,44	10,71	11,37
Biens d'utilisation finale mixte	3,01	3,38	3,40	2,42	10,53	11,12	15,33	17,11	15,70	18,70	19,19
Biens divers	5,01	6,39	3,79	3,92	2,36	1,59	1,33	1,62	2,76	3,42	2,35

Tab. 4.22 : Exportations en fonction de type de biens (en % du total des exportations) (suite)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
	Pologne										
Biens intermédiaires	55,28	54,55	55,79	51,77	52,65	49,99	51,18	53,49	52,71	53,24	55,26
Biens de consommation	28,63	30,43	29,39	31,89	33,55	31,35	29,96	26,62	26,08	25,34	25,20
Biens d'équipement	9,97	10,10	10,29	11,31	8,85	13,53	13,10	13,06	13,22	13,53	13,69
Biens d'utilisation finale mixte	5,22	4,07	3,73	4,21	4,13	4,35	4,64	5,25	4,55	4,09	4,73
Biens divers	0,89	0,86	0,80	0,82	0,82	0,78	1,11	1,59	3,45	3,80	1,12
	République slovaque										
Biens intermédiaires	nc	65,93	68,64	60,71	62,42	56,91	54,41	52,94	54,40	55,16	54,36
Biens de consommation	nc	16,53	14,78	17,51	16,74	15,41	16,07	14,25	15,03	15,23	13,36
Biens d'équipement	nc	10,01	9,86	10,92	10,13	8,98	9,19	8,30	9,27	8,72	8,26
Biens d'utilisation finale mixte	nc	2,58	2,17	5,02	6,22	15,29	15,67	17,57	15,03	15,70	19,78
Biens divers	nc	4,96	4,56	5,84	4,50	3,41	4,66	6,94	6,26	5,20	4,23
	Slovénie										
Biens intermédiaires	nc	47,97	51,05	49,43	49,93	50,43	52,15	53,43	53,78	52,94	53,89
Biens de consommation	nc	30,12	26,82	26,24	24,73	23,39	23,52	22,01	21,98	21,51	20,49
Biens d'équipement	nc	10,27	9,78	10,51	11,14	10,94	10,50	11,33	11,35	11,52	11,24
Biens d'utilisation finale mixte	nc	11,27	11,95	13,49	13,80	15,01	13,55	12,94	12,70	13,89	14,26
Biens divers	nc	0,37	0,40	0,32	0,40	0,24	0,28	0,28	0,19	0,14	0,11

Source : OCDE BTDIxE

Tab. 4.23: Importations en fonction de type de biens (en % du total des importations)

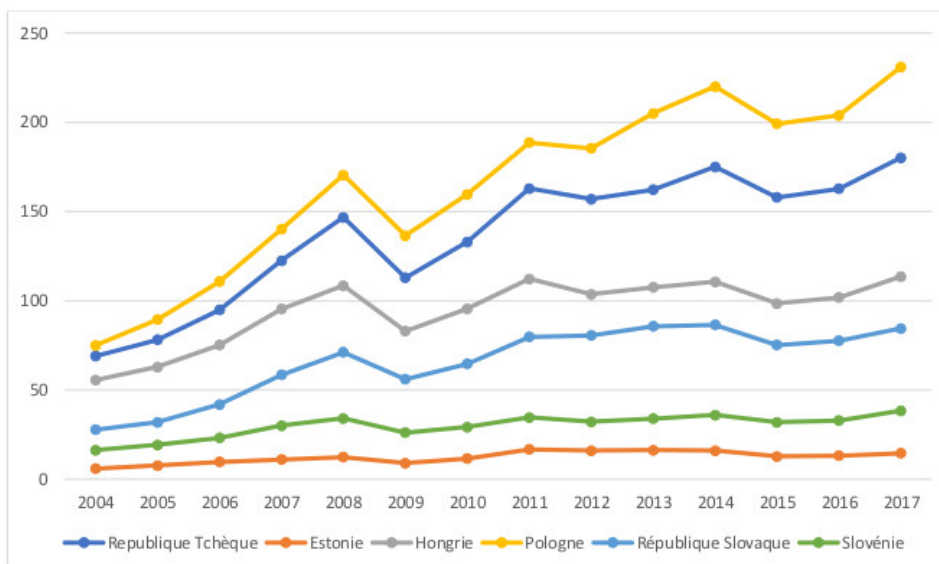
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
					République tchèque						
Biens intermédiaires	54,84	53,96	58,68	59,71	61,05	62,96	59,50	62,13	62,92	61,71	61,67
Biens de consommation	15,10	16,15	14,63	14,88	14,55	13,32	14,41	12,43	12,10	12,24	12,77
Biens d'équipement	19,33	18,78	16,93	16,10	15,13	15,62	16,77	15,50	14,81	11,95	14,28
Biens d'utilisation finale mixte	7,89	8,82	7,43	8,03	7,70	6,78	7,48	7,59	7,99	9,85	9,63
Biens divers	2,85	2,30	2,32	1,28	1,56	1,32	1,84	2,36	2,17	4,24	1,64
					Estonie						
Biens intermédiaires	nc	nc	49,76	50,10	47,48	51,01	53,42	54,52	53,31	50,93	48,76
Biens de consommation	nc	nc	22,51	23,80	21,90	22,33	20,04	15,99	17,68	18,45	17,54
Biens d'équipement	nc	nc	12,37	13,15	14,16	14,76	13,84	15,93	14,55	15,27	17,40
Biens d'utilisation finale mixte	nc	nc	6,89	6,01	10,11	7,72	7,22	7,53	9,08	9,76	11,20
Biens divers	nc	nc	8,47	6,94	6,34	4,19	5,48	6,04	5,38	5,59	5,10
					Hongrie						
Biens intermédiaires	55,09	58,94	63,24	63,94	68,59	67,76	66,69	64,08	66,53	62,88	62,03
Biens de consommation	13,27	13,56	12,64	12,11	10,51	10,09	9,85	9,04	9,43	10,02	10,37
Biens d'équipement	13,59	14,14	14,14	14,18	13,14	14,85	15,76	15,42	14,97	15,32	14,79
Biens d'utilisation finale mixte	7,24	8,32	6,94	7,58	6,04	6,15	6,45	6,27	7,39	9,60	10,86
Biens divers	10,81	5,05	3,04	2,19	1,72	1,14	1,26	5,19	1,68	2,18	1,95

Tab. 4.23 : Importations en fonction de type de biens (en % du total des importations) (suite)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
	Pologne										
Biens intermédiaires	59,11	61,27	64,30	62,09	60,53	58,80	59,36	61,00	60,21	58,67	59,92
Biens de consommation	14,89	14,50	13,03	12,90	12,73	12,81	12,96	11,53	12,28	12,14	11,53
Biens d'équipement	16,46	15,49	14,73	15,64	16,56	18,14	16,06	15,82	15,40	16,73	16,41
Biens d'utilisation finale mixte	7,29	6,49	6,28	7,29	8,10	8,87	10,02	10,11	10,74	11,21	10,88
Biens divers	2,26	2,25	1,66	2,08	2,07	1,37	1,60	1,54	1,37	1,26	1,26
	République slovaque										
Biens intermédiaires		65,65	62,65	59,27	63,23	62,69	64,94	68,88	66,48	66,07	68,11
Biens de consommation		13,22	13,77	13,61	12,79	12,48	12,80	11,06	11,11	11,82	10,79
Biens d'équipement		14,24	15,06	15,58	14,22	15,20	13,34	12,46	13,57	12,93	12,78
Biens d'utilisation finale mixte		6,23	7,76	10,81	8,90	8,84	7,87	6,94	7,97	8,11	7,44
Biens divers		0,66	0,76	0,74	0,86	0,79	1,05	0,67	0,88	1,07	0,88
	Slovénie										
Biens intermédiaires	nc	55,85	55,80	55,50	56,22	57,13	54,38	55,97	56,62	57,65	56,41
Biens de consommation	nc	14,44	14,25	16,61	16,34	15,90	16,15	14,46	15,20	15,36	14,81
Biens d'équipement	nc	13,19	14,02	12,56	12,48	13,59	13,66	14,00	13,40	13,21	14,45
Biens d'utilisation finale mixte	nc	8,86	9,44	9,97	9,59	9,87	11,77	9,13	9,00	8,95	9,48
Biens divers	nc	7,66	6,48	5,35	5,38	3,50	4,04	6,43	5,78	4,82	4,86

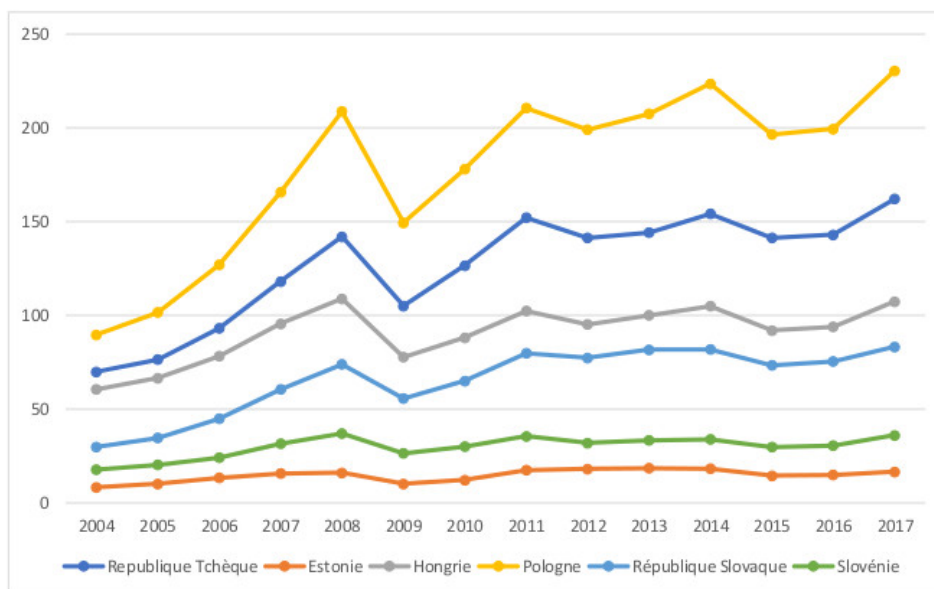
Source : OCDE BTDIxE

Fig. 4.9: Exportations des PECE depuis l'adhésion à l'UE (en milliards de dollars)



Source : FMI, Direction of Trade Statistics

Fig. 4.10: Importations des PECE depuis l'adhésion à l'UE (en milliards de dollars)



Source : FMI, Direction of Trade Statistics

d'équipement, notre attention est attirée par le cas de l'Estonie, où les exportations de ces biens a très fortement augmenté. La part de ces biens dans le total des importations a globalement diminué. Enfin, concernant le cas de biens d'utilisation finale mixte, nous remarquons le cas de la République slovaque, où leur commerce a gagné en importance depuis l'adhésion à l'UE.

4.6.1.5 Spécialisation internationale

Dans les PECE, la période de transition a été le début de profondes mutations du commerce international quant à la spécialisation géographique et industrielle. Les changements amorcés durant cette période se sont poursuivis après l'adhésion à l'UE. L'augmentation des exportations s'explique premièrement par la spécialisation géographique. En effet, les pays de l'UE restent de loin le principal partenaire commercial des PECE. Le deuxième facteur qui influence les exportations est la compétitivité-prix (Chiappini, 2011). L'importance des secteurs de moyenne-basse et de basse technologie a diminué au profit des produits de moyenne-haute technologie. Par exemple la République slovaque a abandonné le secteur du textile, la République tchèque la sidérurgie au profit du secteur automobile et électronique. La Pologne se caractérise par une « multi-spécialisation » dans les secteurs de basse, moyenne-basse et moyenne-haute technologie. En revanche, la Hongrie est le seul des pays étudiés à se spécialiser dans les secteurs de haute-technologie, bien que ses avantages comparatifs y soient très faibles (Dupuch *et al.*, 2001; Aussilloux et Pajot, 2003; Chiappini, 2011). L'évolution des spécialisations géographique et sectorielle des PECE est étroitement liée aux flux d'IDE (Eichengreen et Kohl, 1998; Andreff *et al.*, 2001; Jakab *et al.*, 2001). Alors que la Pologne a principalement attiré les IDE dans les industries intenses en travail, les IDE en Hongrie et en République tchèque ont concerné plutôt les industries intensives en technologie (Jakab *et al.*, 2001).

4.6.2 Investissements directs à l'étranger

4.6.2.1 Cadre institutionnel des IDE

Les années quatre-vingt-dix ont été marquées par un grand flux d'IDE vers les PECO (figure 4.11). Ces investissements ont été encouragés par deux phéno-

Tab. 4.24: Origine géographique des exportations (en % du total des exportations)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	République tchèque												
UE27	86,88	85,56	85,66	85,04	85,21	84,67	83,85	83,01	80,93	80,78	81,90	82,93	83,35
UE15	68,13	66,18	65,68	64,19	63,49	64,61	63,94	62,86	60,67	60,33	61,76	62,18	63,40
BRICS	2,41	2,94	3,24	3,85	4,13	4,08	4,79	5,37	5,89	5,77	5,14	3,99	3,91
Amérique	2,45	2,86	2,54	2,07	1,87	1,73	1,87	2,09	2,43	2,33	2,36	2,51	2,31
	Estonie												
UE27	72,85	72,64	62,98	65,65	63,41	60,01	60,91	59,34	57,52	62,95	65,56	69,05	69,38
UE15	56,01	56,00	46,00	46,67	46,31	45,07	45,70	45,53	42,59	45,45	47,58	50,42	50,93
BRICS	12,73	10,78	12,74	12,94	16,15	18,24	16,59	18,07	19,08	19,53	16,04	11,77	11,64
Amérique	3,58	4,15	7,12	4,99	6,22	6,73	5,15	7,07	7,12	3,65	5,41	5,52	3,95
	Hongrie												
UE27	83,22	80,74	79,15	79,18	78,30	78,92	77,43	76,17	75,93	75,65	76,71	77,60	78,00
UE15	70,85	65,43	61,32	59,83	57,51	59,17	57,10	54,03	53,65	54,19	56,03	56,90	57,03
BRICS	2,82	3,16	4,39	4,81	5,12	5,63	6,19	6,16	6,30	5,99	5,21	4,23	4,31
Amérique	3,11	3,19	2,92	2,52	2,49	2,51	2,29	2,24	2,67	3,34	3,80	3,85	3,69
	Pologne												
UE27	80,34	78,64	78,87	78,80	77,89	79,60	78,95	77,73	75,24	74,48	76,34	78,50	78,60
UE15	67,30	65,05	63,57	62,84	61,60	64,27	63,38	61,59	58,98	57,90	59,40	61,39	61,66
BRICS	5,01	5,66	5,54	5,84	6,57	5,39	5,98	6,28	7,40	7,17	6,26	4,71	4,73
Amérique	2,76	2,69	2,31	1,85	1,88	2,28	2,43	2,44	2,54	2,87	2,86	2,94	3,17

Tab. 4.24 : Origine géographique des exportations (en % du total des exportations) (suite)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
UE27	86,71	87,14	86,77	86,65	85,20	85,70	84,22	84,55	83,67	82,42	83,54	84,61	84,64
UE15	59,65	57,20	56,98	57,56	55,53	55,00	52,91	52,17	50,85	50,25	52,46	54,07	55,41
BRICS	1,82	2,32	2,49	3,39	5,03	5,28	6,56	6,68	6,71	6,82	5,63	4,01	3,92
Amérique	4,99	3,35	3,49	2,69	1,90	1,29	1,70	1,82	2,10	2,05	2,17	2,41	2,84
	République slovaque												
UE27	69,30	67,87	70,16	70,95	70,22	70,22	71,33	71,53	69,53	68,40	68,49	69,13	67,84
UE15	58,03	56,79	58,04	56,05	54,30	55,73	56,36	56,11	54,90	53,20	52,77	52,84	52,28
BRICS	3,63	3,91	4,55	4,49	5,42	4,93	5,21	5,20	6,24	6,37	5,88	4,75	4,91
Amérique	3,52	2,51	2,73	2,09	1,75	1,86	2,04	1,99	2,22	2,12	2,32	2,55	2,63
	Slovénie												

Source : OCDE BTDIxE

Tab. 4.25: Origine géographique des importations (en % du total des importations)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	République tchèque												
UE27	72,36	71,49	70,66	70,72	67,03	66,88	63,38	64,29	64,84	65,72	66,39	65,52	67,22
UE15	58,91	57,67	55,88	55,48	51,63	51,45	48,29	48,13	47,54	47,98	48,88	47,89	49,16
BRICS	10,18	11,57	12,78	13,48	16,04	16,07	18,50	18,84	17,77	17,14	16,31	17,34	15,69
Amérique	3,38	2,94	2,67	2,55	2,31	2,29	2,37	2,08	2,27	2,31	2,54	2,44	2,43
	Estonie												
UE27	66,55	67,45	67,84	72,76	73,75	73,04	70,90	67,99	67,47	69,90	70,26	71,99	73,03
UE15	52,27	51,51	51,58	53,18	51,22	46,83	47,30	43,48	43,47	45,33	46,21	45,98	46,78
BRICS	18,00	18,86	19,92	14,63	11,77	12,94	16,04	18,49	19,61	18,99	19,20	17,19	16,24
Amérique	1,92	1,77	1,61	1,75	1,62	1,94	1,60	2,05	1,21	1,46	1,59	1,81	1,70
	Hongrie												
UE27	73,47	69,85	70,51	69,86	68,31	68,79	67,79	69,42	70,35	71,16	74,55	76,35	77,46
UE15	62,57	58,00	56,99	55,83	53,66	53,48	51,11	51,13	52,07	51,81	54,30	55,59	56,44
BRICS	10,84	13,33	13,40	12,75	15,62	14,41	15,34	15,32	15,10	14,54	12,47	9,93	8,79
Amérique	1,78	1,87	1,84	1,85	2,02	2,32	2,02	2,65	2,74	2,76	2,07	2,20	2,25
	Pologne												
UE27	68,79	66,22	63,83	64,09	61,98	61,81	58,95	59,35	56,32	57,96	57,76	58,85	59,48
UE15	59,59	56,92	54,49	54,78	52,84	52,38	49,29	49,51	46,94	48,41	48,43	49,66	49,77
BRICS	12,96	15,26	16,86	16,95	18,79	19,14	21,09	22,20	24,90	22,97	22,87	20,93	20,29
Amérique	2,69	2,61	2,45	2,35	2,38	2,45	2,86	2,44	2,88	2,87	2,68	2,92	3,12

Tab. 4.25 : Origine géographique des importations (en % du total des importations)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
UE27	68,75	62,89	59,35	57,73	59,28	54,33	53,04	53,06	50,97	53,66	54,86	57,12	59,10
UE15	46,35	41,04	37,89	36,44	37,58	33,40	32,42	32,13	31,38	30,58	31,28	32,80	34,48
BRICS	12,61	14,51	15,56	14,81	16,90	14,94	16,35	17,85	16,72	18,04	16,83	14,72	13,02
Amérique	1,72	1,45	1,31	1,16	1,33	1,26	1,03	1,06	1,02	1,08	1,21	1,28	1,18
	République slovaque												
UE27	81,09	77,98	77,49	75,57	74,09	73,70	71,69	69,82	69,44	68,52	67,29	65,65	65,12
UE15	71,29	67,63	67,36	64,72	63,12	62,26	59,99	58,18	57,75	56,62	55,20	53,59	53,01
BRICS	4,19	4,36	4,98	5,40	5,80	6,32	7,97	8,19	8,54	8,68	8,83	9,55	9,66
Amérique	1,75	1,65	1,54	1,73	1,96	1,92	1,66	2,43	1,76	1,85	1,56	1,71	1,76
	Slovénie												

Source : OCDE BTDIxE

Tab. 4.26: Exportations en fonction de type de biens (en % du total des exportations)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	République tchèque												
Biens intermédiaires	61,02	59,31	57,92	56,76	56,69	54,90	54,37	54,88	54,78	55,24	54,49	53,70	52,52
Biens de consommation	10,77	11,17	10,62	12,96	12,82	13,83	13,14	12,36	12,55	12,86	12,75	12,98	14,10
Biens d'équipement	14,15	13,75	13,96	14,70	14,92	13,94	12,87	13,70	13,19	13,23	12,74	12,95	13,13
Biens d'utilisation finale mixte	13,49	14,02	15,79	15,10	14,71	16,81	17,42	18,18	18,51	17,73	19,03	19,45	19,54
Biens divers	0,57	1,74	1,71	0,49	0,87	0,51	2,20	0,88	0,97	0,94	0,99	0,92	0,71
	Estonie												
Biens intermédiaires	56,72	55,15	50,15	53,24	53,57	46,97	49,32	45,50	45,55	47,84	48,04	49,14	47,98
Biens de consommation	22,17	19,11	17,21	19,65	19,16	19,44	18,55	17,12	17,64	19,34	18,29	17,67	18,33
Biens d'équipement	6,82	7,63	7,03	9,01	10,30	10,15	13,24	17,94	18,12	19,17	19,28	17,99	19,95
Biens d'utilisation finale mixte	9,41	8,75	8,46	4,89	4,98	6,78	3,20	2,86	2,52	3,58	3,57	3,79	4,15
Biens divers	4,88	9,36	17,15	13,21	11,99	16,65	15,69	16,58	16,16	10,08	10,83	11,41	9,58
	Hongrie												
Biens intermédiaires	50,83	52,03	51,00	47,87	47,15	44,34	45,95	48,71	50,70	51,82	51,82	53,16	52,44
Biens de consommation	13,64	12,47	11,23	13,32	14,10	17,33	16,38	14,91	15,91	15,80	15,26	14,87	14,75
Biens d'équipement	11,33	11,03	12,67	9,95	9,99	11,14	11,78	10,85	11,79	11,74	13,03	12,03	13,22
Biens d'utilisation finale mixte	22,26	19,63	19,66	21,86	22,10	21,91	20,50	19,83	16,49	17,00	16,50	17,46	17,04
Biens divers	1,94	4,85	5,45	7,00	6,67	5,28	5,38	5,71	5,10	3,64	3,39	2,48	2,54

Tab. 4.26 : Exportations en fonction de type de biens (en % du total des exportations)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Pologne												
Biens intermédiaires	55,59	53,00	53,98	54,15	52,68	47,25	50,23	51,67	50,96	50,02	49,84	48,38	48,86
Biens de consommation	23,76	23,51	22,17	25,39	25,71	29,64	28,77	26,93	27,41	27,87	28,30	29,87	30,28
Biens d'équipement	13,17	13,05	13,91	11,17	11,26	10,58	10,25	11,25	11,50	12,03	11,74	12,42	12,04
Biens d'utilisation finale mixte	6,37	6,79	7,18	6,64	7,99	10,52	9,23	8,06	7,55	7,58	7,75	7,52	7,48
Biens divers	1,10	3,64	2,76	2,66	2,36	2,02	1,52	2,09	2,58	2,50	2,37	1,81	1,34
	République slovaque												
Biens intermédiaires	54,66	53,51	49,48	46,59	45,94	44,87	46,64	47,17	46,90	44,82	44,40	45,16	45,02
Biens de consommation	13,19	13,14	11,39	20,24	21,75	24,85	22,47	20,32	18,00	18,11	18,82	17,92	18,13
Biens d'équipement	9,36	11,78	14,95	9,15	9,67	10,82	10,11	8,81	8,71	8,72	8,73	8,33	7,83
Biens d'utilisation finale mixte	17,62	15,51	18,38	19,17	17,23	15,30	16,88	18,62	21,64	23,71	24,39	25,72	26,86
Biens divers	5,17	6,07	5,80	4,84	5,41	4,17	3,90	5,08	4,74	4,64	3,66	2,87	2,16
	Slovenie												
Biens intermédiaires	55,03	54,40	56,66	54,41	53,80	49,95	53,58	55,45	54,85	54,27	53,16	53,50	53,43
Biens de consommation	19,12	18,25	16,68	16,12	16,11	17,06	15,90	15,22	14,88	14,56	14,53	14,41	13,98
Biens d'équipement	11,00	10,17	10,51	10,43	10,64	10,19	9,12	9,09	9,53	9,51	9,45	10,09	11,36
Biens d'utilisation finale mixte	14,69	16,99	15,88	18,50	17,92	21,20	19,23	17,48	17,09	17,45	18,83	18,83	18,98
Biens divers	0,17	0,20	0,27	0,54	1,54	1,60	2,17	2,77	3,65	4,21	4,04	3,17	2,25

Source : OCDE BTDIxE

Tab. 4.27: Importations en fonction de type de biens (en % du total des importations)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	République tchèque												
Biens intermédiaires	61,25	63,10	65,04	63,35	63,71	61,79	63,35	63,29	63,45	63,09	61,94	59,23	58,27
Biens de consommation	13,23	13,51	12,62	13,06	13,01	15,29	13,14	13,01	13,49	13,97	13,95	14,51	16,16
Biens d'équipement	14,11	12,55	12,00	13,53	13,08	11,48	10,66	11,34	11,19	11,17	12,00	12,71	12,57
Biens d'utilisation finale mixte	9,44	7,79	8,06	8,24	8,47	9,85	9,85	10,71	10,21	9,92	10,36	12,15	11,48
Biens divers	1,96	3,06	2,28	1,84	1,73	1,58	3,00	1,65	1,66	1,86	1,75	1,41	1,51
	Estonie												
Biens intermédiaires	51,10	48,93	43,32	43,13	44,50	43,31	48,00	46,77	44,98	45,70	46,43	45,89	44,72
Biens de consommation	16,19	15,73	14,08	17,47	18,92	20,86	18,85	16,33	16,23	17,70	18,26	18,67	19,82
Bien d'équipement	14,35	14,58	13,35	13,23	12,43	9,27	10,57	12,23	13,12	14,20	11,06	12,60	13,44
Biens d'utilisation finale mixte	10,02	8,99	9,35	10,33	8,40	8,42	5,99	6,42	6,27	7,40	7,73	8,46	9,33
Bien divers	8,34	11,77	19,90	15,84	15,75	18,13	16,58	18,25	19,40	15,00	16,52	14,39	12,70
	Hongrie												
Biens intermédiaires	62,43	61,03	62,37	61,94	62,80	61,43	63,76	64,12	62,79	63,85	64,77	63,84	62,25
Biens de consommation	10,17	10,21	9,59	10,02	10,36	11,48	10,32	10,29	10,25	10,59	11,31	11,39	11,91
Biens d'équipement	13,84	11,97	10,74	10,39	10,39	10,25	10,10	9,05	9,16	10,17	11,24	11,76	11,86
Biens d'utilisation finale mixte	11,51	10,85	10,25	10,56	9,51	8,33	7,23	7,65	9,30	9,52	7,70	7,82	8,40
Biens divers	2,04	5,95	7,05	7,10	6,94	8,51	8,59	8,90	8,50	5,87	4,98	5,20	5,58

Tab. 4.28 : Importations en fonction de type de biens (en % du total des importations) (suite)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Pologne												
Biens intermédiaires	61,07	61,02	60,72	58,09	57,86	57,23	59,87	61,47	61,76	60,56	60,61	57,51	56,74
Biens de consommation	11,21	11,73	11,30	12,20	12,68	15,18	14,36	13,81	13,88	14,84	15,56	17,31	18,60
Biens d'équipement	16,76	14,43	13,77	15,47	14,78	14,34	13,65	13,37	12,86	13,74	13,26	14,76	13,40
Biens d'utilisation finale mixte	9,33	8,40	8,29	8,20	8,83	8,95	8,31	7,06	7,28	7,42	7,58	7,94	8,84
Biens divers	1,62	4,43	5,92	6,04	5,85	4,30	3,80	4,29	4,23	3,44	2,98	2,48	2,41
	République slovaque												
Biens intermédiaires	66,30	64,25	63,86	66,76	66,16	62,76	65,77	65,23	62,52	61,05	59,95	58,86	59,12
Biens de consommation	11,17	11,86	10,52	11,52	12,52	16,08	14,72	14,14	13,21	13,20	14,06	14,26	14,46
Biens d'équipement	13,09	13,35	15,64	12,42	11,72	11,54	10,62	11,42	12,52	11,80	11,96	12,69	11,75
Utilisation finale mixte	7,97	8,02	7,83	7,39	7,52	7,86	6,78	6,96	9,56	11,59	12,14	12,72	13,35
Biens divers	1,48	2,52	2,14	1,91	2,08	1,76	2,12	2,25	2,19	2,35	1,88	1,46	1,32
	Slovénie												
Biens intermédiaires	57,10	57,98	57,89	56,10	52,90	52,73	55,03	54,36	54,04	53,10	51,67	53,61	52,69
Biens de consommation	14,22	14,02	13,61	13,99	14,68	18,21	16,57	16,01	15,62	15,66	16,55	16,77	16,46
Biens d'équipement	13,06	12,16	12,86	13,37	13,26	11,50	9,85	9,68	9,37	10,07	10,36	10,71	12,43
Biens d'utilisation finale mixte	10,14	9,03	8,87	10,41	9,82	9,81	9,62	9,28	8,82	10,17	11,61	11,59	13,30
Biens divers	5,48	6,80	6,76	6,13	9,35	7,75	8,93	10,67	12,15	11,01	9,81	7,33	5,12

Source : OCDE BTDIxE

mènes : la transition et le processus d'adhésion à l'UE. Dès le début, le processus de transition a créé pour les acteurs étrangers une incitation à investir dans les PECO. Les investissements étrangers ont été facilités par « la mise en place d'un cadre juridique plus favorable et plus clair, l'abandon des directives planifiées, la décentralisation du système bancaire et du commerce extérieur, le lancement des programmes de privatisation, l'introduction de la convertibilité interne des monnaies, la démocratisation de la vie politique. » (Hammid, 1994, p. 140). De même, le début du processus d'adhésion à l'UE a été l'un des facteurs principaux de l'accroissement des IDE dans les PECE. Ceci concernait surtout les pays où la conduite de la transition a été jugée efficace et où la perspective d'adhésion était relativement proche. Dès lors, les pays du groupe de Viségrad et la Slovaquie ont attiré plus d'investissements que les autres PECO (Brenton *et al.*, 1999; Bevan et Estrin, 2004; Carstensen et Toubal, 2004).

Les travaux sur les IDE dans les PECO ont souligné un facteur additionnel qui a joué dans les décisions d'investissement. Il s'agit des avantages organisationnels et financiers accordés aux investisseurs (Carstensen et Toubal, 2004). Drahekoupil (2009) décrit la création du cluster industriel qui comprend le sud de la Pologne, l'ouest de République slovaque, l'est de la République tchèque et le nord-est de la Hongrie, qui a favorisé le développement d'une forte concurrence entre ces pays pour attirer les investisseurs. La volonté d'attirer des investisseurs a provoqué une véritable « course vers le bas³¹ » (Bohle, 2008). Dans un premier temps les États ont mis en place des « machines de promotion pour l'investissement³² » (Drahekoupil, 2009). Ce sont des organisations « *constituted in an ad-hoc fashion, around particular FDI-reliant regional development projects, or even around the promotion of a single investor within the region, these temporary articulations of the power bloc are mobilised when a locality is promoted to lure an investor into bidding for an investment location* » (Drahekoupil, 2009, p. 198). Il s'agit des articulations temporaires des blocs de pouvoir mobilisés dans le but d'attirer des investisseurs. Regroupant de nombreux acteurs, leur but est d'accorder au possible investisseur le maximum d'avantages et de faciliter le plus possible son implantation sur le territoire. La mise en place de ces organisations a été suivie

³¹ *Race to the bottom*

³² *Investment-promotion machines*

Tab. 4.28: Part des stocks d'IDE par pays d'origine, état pour décembre 2003 (en % du stock des IDE total)

République tchèque		République slovaque	
UE	87,98	UE	89,78
Autriche	11,82	Autriche	13,87
Allemagne	20,57	Allemagne	19,59
Pays-Bas	30,92	Pays-Bas	23,20
France	7,92	France	14,54
États-Unis	5,16	États-Unis	8,75
Hongrie		Pologne	
UE	69,68	UE	84,41
Autriche	9,72	France	14,54
Allemagne	25,29	Allemagne	17,98
Pays-Bas	17,02	Pays-Bas	23,20
États-Unis	4,51	États-Unis	8,75
Estonie		Slovénie	
UE	85,22	UE	76,18
Suède	45,44	Autriche	24,19
États-Unis	5,13	Suisse	20,32
Fédération de la Russie	1,96		

Source : UNCTAD Bilateral FDI Statistics, 2014

dans un deuxième temps par des réformes visant à attirer les investisseurs par des avantages fiscaux, mais également par le relâchement des contraintes liées aux relations du travail ou des allègements de cotisations de la sécurité sociale (Bohle, 2008). Il convient de mentionner que de leur côté, les entreprises multinationales effectuent également des pressions pour obtenir ces avantages (Rizopoulos et Sergakis, 2010)

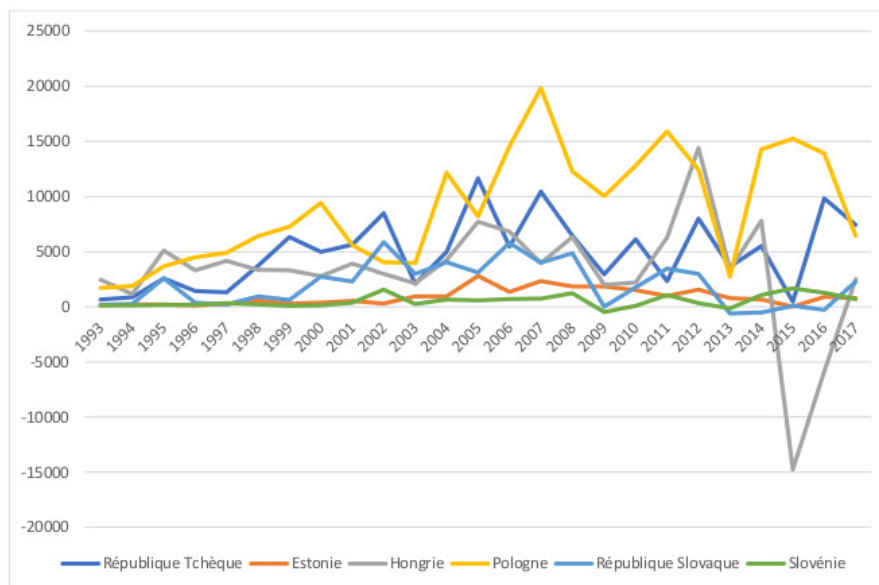
4.6.2.2 Caractériser des IDE

4.6.2.2.1 Caractéristiques des IDE durant la transition

Niveau des IDE

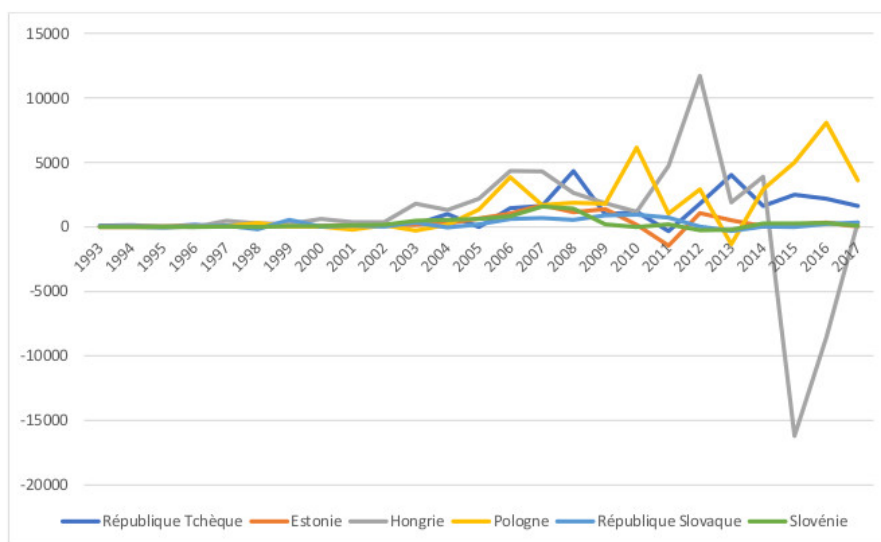
La période de la transition se caractérisait par l'augmentation constante des flux d'IDE entrants (figure 4.11). Ceux-ci n'ont cependant jamais dépassé un milliard

Fig. 4.11: Flux d'IDE entrant dans les PECE (millions de dollars, prix courants)



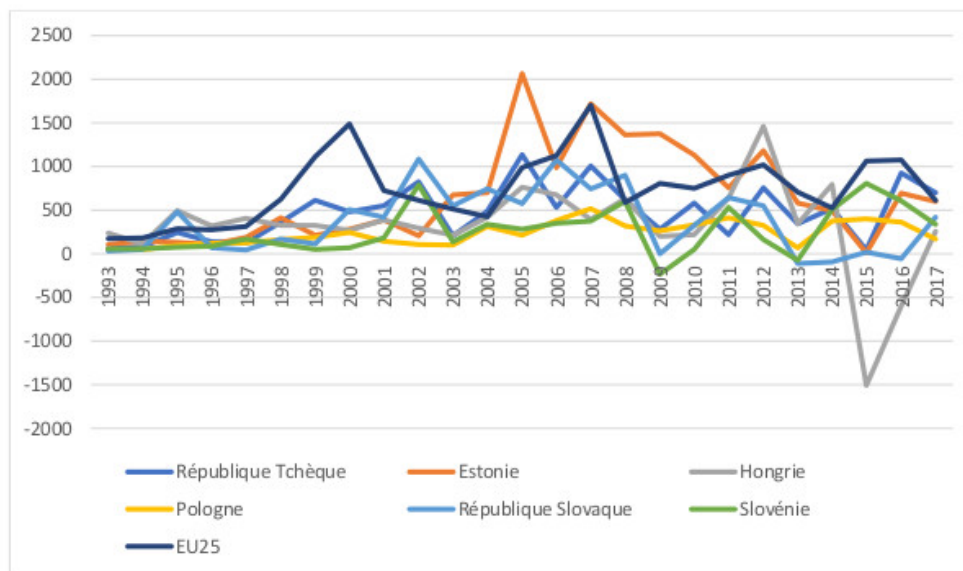
Source : UNCTAD

Fig. 4.12: Flux d'IDE sortant dans les PECE (millions de dollars)



Source : UNCTAD

Fig. 4.13: Flux d'IDE entrant dans les PECE (millions de dollars par habitant)



Source : UNCTAD

de dollars. En ce qui concerne les flux d'IDE sortants (figure 4.12) ils ont été quasi inexistantes. Ce sont la Pologne et la République tchèque qui ont reçu le plus d'IDE en montant absolu durant cette période.

Origine géographique

Plus de 80 % des IDE proviennent des pays de l'UE (tableau 4.28). La Hongrie et la Slovaquie où les IDE en provenance de l'UE constituaient 69,68 % et 76,18 % respectivement, font exception à la règle. Les principaux investisseurs dans la région d'Europe du Centre-Est ont été d'origine allemande, autrichienne et néerlandaise.

Déterminants des IDE

Les déterminants des IDE dans les PECE durant la transition ont été principalement de deux sortes. Premièrement, il s'agit des facteurs traditionnels. La majorité des études s'accorde sur le fait que les IDE ont été motivés par la recherche de marchés et de l'efficacité économique (Lansbury *et al.*, 1996; Holland et Pain, 1998; Kinoshita et Campos, 2003; Janicki et Wunnava, 2004; Botric et Skuflic, 2006; Clausing et Dorobantu, 2005; Schoors et Merlevede, 2004). En

revanche, l'importance d'autres types de déterminants (main d'œuvre qualifiée, proximité géographique, bon niveau d'indicateurs macroéconomiques) n'a pas été démontrée de façon certaine (Altomonte et Guagilano, 2001; Bevan et Estrin, 2004; Kinoshita et Campos, 2003; Tondel, 2001). Le deuxième type de déterminants relève des facteurs liés au processus de transition. Les études ont montré que dans le contexte de la transition, les facteurs qui attiraient les IDE étaient la libéralisation des marchés et des échanges et la privatisation des entreprises publiques. Concernant les autres déterminants on peut citer la réforme du secteur bancaire, les déterminants extérieurs et, déjà mentionnée, l'anticipation par les investisseurs de l'adhésion à l'UE (Sakali, 2013; Demekas *et al.*, 2007; Brada *et al.*, 2006; Altomonte et Guagilano, 2001; Kinoshita et Campos, 2003; Bevan et Estrin, 2004).

Effets des IDE

Dans les PECE les IDE ont joué un rôle dans le soutien et la stabilisation du processus de transition (Walkenhorst, 2004). Concernant la croissance, les études n'ont pas démontré d'effet positif durant la transition. Les niveaux d'IDE étaient faibles et surtout ils étaient placés dans les entreprises privatisées et non dans de nouveaux projets³³ (Kleber et Jimborean, 2017; Kornecki et Raghavan, 2011; Iwasaki et Tokunaga, 2014). Les études n'ont pu démontrer non plus d'effets indirects³⁴. En revanche, les IDE ont représenté la part de nouvelles technologies et de nouvelles pratiques dans l'organisation du travail et le management des entreprises (Hanousek *et al.*, 2011).

4.6.2.2.2 Caractéristiques des IDE depuis l'adhésion à l'Union européenne

Niveau des IDE

L'adhésion à l'UE marque un décollage des IDE dans les PECE dont les montants ont pratiquement doublé. C'est la Pologne, la Hongrie et la République tchèque qui sont les pays qui en accueillent le plus. En revanche, dans l'analyse des IDE par habitant c'est l'Estonie qui se démarque (figure 4.13). Cette période a vu également l'augmentation des IDE sortants. Les données relatives aux stocks d'IDE

³³ *Greenfield investemts*

³⁴ *Spillover effects*

montrent que la Pologne et la République tchèque en ont accueilli le plus (figure 4.14). Concernant les stocks d'IDE sortants (figure 4.15), ils sont les plus élevés pour la Hongrie, la Pologne et la République tchèque. Le tableau 4.29 permet de mettre les IDE des PECE étudiés dans le contexte mondial. Les montants investis dans ces pays ont dépassé 3 % des IDE dans le monde en 2004 et 2005. Depuis, ils se situent sous la barre de 3 %.

Origine géographique

Depuis 2004 les pays de l'UE ont confirmé leur rôle d'investisseurs principaux dans les PECE étudiés (tableau 4.30). Dans certains pays (République slovaque, Slovénie), les IDE en provenance de UE dépassent 99 %. L'Autriche, l'Allemagne et les Pays-Bas ont maintenu leur rôle principal. Les faits marquants par rapport à la période de transition sont d'une part le niveau des IDE en provenance du Luxembourg (notamment en Pologne et en Hongrie), et d'autre part le recul des IDE américains.

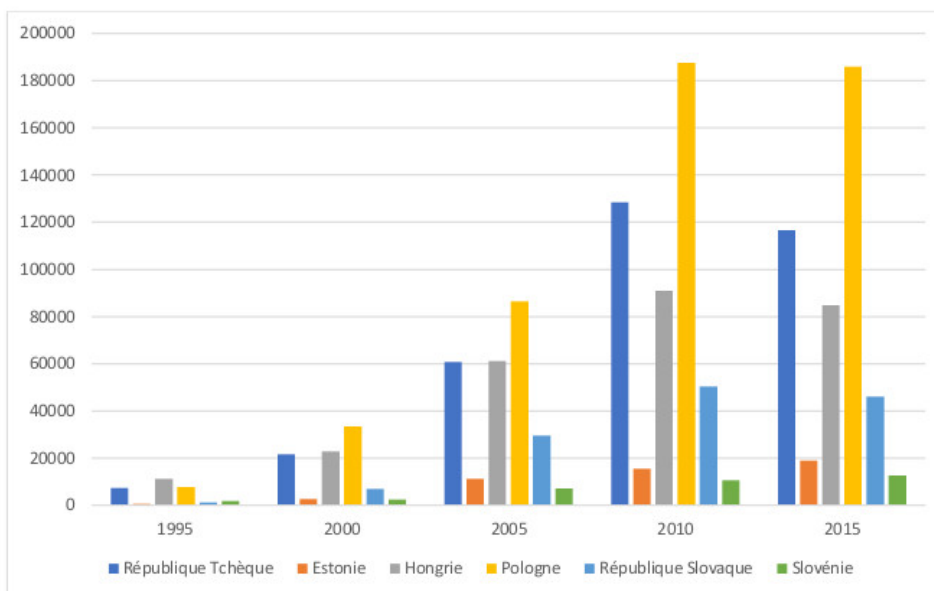
Déterminants et effets des IDE

L'augmentation significative des IDE dans les PECE coïncide avec l'adhésion à l'UE. Celle-ci a garanti aux yeux des investisseurs une stabilité institutionnelle et économique, et la disparition de certaines barrières à l'entrée, qui les ont encouragés à investir davantage notamment dans les projets nouveaux³⁵. À partir de ce moment les IDE ont commencé à avoir un impact sur la croissance économique (Kornecki et Raghavan, 2011; Popescu, 2014). Les IDE réalisés dans les PECE, notamment depuis l'adhésion à l'UE, ont été déterminés par le coût limité d'une main d'œuvre bien formée³⁶ (Drożyńska et Drożyński, 2015). Cette dernière constitue un « *comparative advantage in the assembly and production of relatively complex and durable consumer goods* » (Nölke et Vliegenthart, 2009, p. 672). Du fait de la proximité géographique ce processus concerne principalement l'Allemagne, mais aussi l'Autriche. Les IDE ont contribué à l'augmentation de la productivité dans les PECE (Bijsterbosch et Kolasa, 2010; Hanousek *et al.*, 2011). Traditionnellement, l'un des avantages des IDE est le transfert du savoir

³⁵ *Greenfield operations*

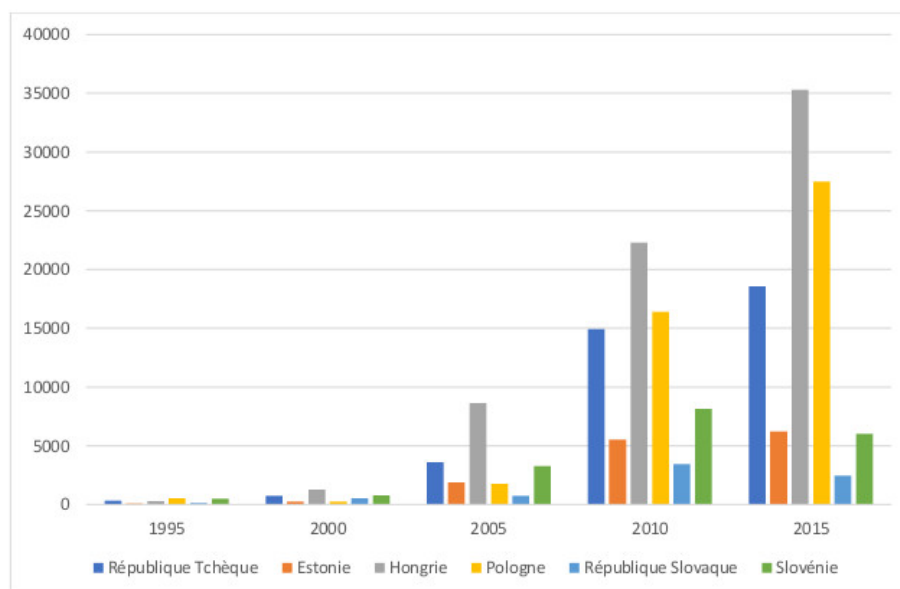
³⁶ *Labour oriented*

Fig. 4.14: Stock d'IDE entrant dans les PECE (millions de dollars)



Source : UNCTAD Bilateral FDI Statistics, 2014

Fig. 4.15: Stock d'IDE sortants dans les PECE (millions de dollars)



Source : UNCTAD Bilateral FDI Statistics, 2014

Tab. 4.29: Flux d'IDE entrants en pourcentage des IDE totaux dans le monde

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
PECE	3,90	3,59	2,47	2,18	2,22	1,38	1,79	1,92	2,52	0,69	2,15	0,14	1,06
République tchèque	0,72	1,23	0,39	0,55	0,43	0,25	0,45	0,15	0,51	0,26	0,41	0,02	0,53
Estonie	0,14	0,29	0,10	0,12	0,12	0,16	0,11	0,06	0,10	0,05	0,05	0,00	0,05
Hongrie	0,62	0,81	0,49	0,21	0,43	0,17	0,16	0,40	0,92	0,24	0,58	-0,77	-0,31
Pologne	1,75	0,86	1,04	1,05	0,83	0,85	0,93	1,02	0,79	0,19	1,07	0,79	0,75
République slovaque	0,58	0,33	0,41	0,21	0,33	0,00	0,13	0,22	0,19	-0,04	-0,04	0,01	-0,02
Slovénie	0,10	0,06	0,05	0,04	0,08	-0,04	0,01	0,07	0,02	-0,01	0,08	0,09	0,07
Économies en développement													
Afrique	2,56	3,11	2,46	2,70	3,91	4,79	3,40	2,98	3,30	3,56	3,92	2,95	2,85
Asie	25,37	23,67	20,91	18,65	25,48	26,83	30,09	26,59	25,77	29,14	34,36	26,88	25,45
Économies développées													
Amérique ^a	19,67	13,75	21,21	17,60	24,78	14,10	16,53	17,17	15,38	19	19,47	26,61	26,47
UE15	22,41	41,83	33,25	37,46	15,22	30,28	22,49	24,59	24,30	22,56	15,74	25,64	26,24
UE28	30,09	49,58	38,92	43,49	20,57	33,18	26,44	27,73	31,24	24,18	19,42	26,85	28,06

Source : UNCTAD Bilateral FDI Statistics, 2014

^a États-Unis et Canada

Tab. 4.30: Part des stocks d'IDE par le pays d'origine, état pour décembre 2012 (en % du stock des IDE total)

République tchèque		République slovaque	
UE	87,39	UE	90,66
Autriche	12,97	Autriche	15,76
Allemagne	14,12	Allemagne	11,63
Pays-Bas	21,02	Pays-Bas	14,75
États-Unis	3,36	États-Unis	1,27
Hongrie		Pologne	
UE	76,46	UE	87,71
Allemagne	24,86	Allemagne	15,09
Pays-Bas	12,13	Pays-Bas	14,75
Luxembourg	13,60	Luxembourg	10,22
Autriche	11,55	France	12,31
Estonie		Slovénie	
UE	81,35	UE	95,97
Suède	26,92	Autriche	47,81
Finlande	23,59	Allemagne	6,56
Pays-Bas	10,23	Pays-Bas	4,35
Fédération de la Russie	4,65	Suisse	8,66

Source : UNCTAD Bilateral FDI Statistics 2014

et de la technologie³⁷. L'étude de ce phénomène nécessite une analyse approfondie dans chaque secteur économique concerné par les IDE. Toutefois, certaines études montrent les effets insignifiants voir négatifs des IDE (Hanousek *et al.*, 2011). Dans une perspective de court et de moyen terme, les investissements étrangers dans les PECE sont stables. Cependant, dans une perspective de long terme ces investissements sont des risques viables dans la mesure où, généralement, les entreprises multinationales sont moins intéressées par cette perspective que les acteurs nationaux³⁸ (Nölke et Vliegthart, 2009).

4.6.3 Les migrations

4.6.3.1 Le contexte historique

Jusqu'à la Première Guerre mondiale, le phénomène des migrations en Europe du Centre-Est s'est inscrit dans un contexte politique très complexe. Cette région divisée entre l'Empire Austro-Hongrois, la Russie et la Prusse était marquée par la multiethnicité des entités politiques et le retard économique (Drbohlav, 2012). Elle a été touchée par des vagues d'émigration vers l'Europe de l'Ouest ou l'Amérique du Nord, mais également vers la Russie en ce qui concerne la population de l'Estonie avant la Seconde Guerre mondiale (Tammaru *et al.*, 2010). Durant la période de l'entre-deux-guerres qui a vu l'apparition de plusieurs États indépendants, le processus d'émigration s'est poursuivi. Toutefois, les retours de migrants ont également été observés. La fin de la Seconde Guerre mondiale a été marquée par la redéfinition des frontières et les déplacements forcés de populations (Fassmann et Munz, 1995; Wallace, 2002; Drbohlav, 2012).

Durant la période socialiste les PECE se caractérisaient par des régimes migratoires très restrictifs. L'émigration vers les pays de l'Ouest nécessitait un passeport et des visas dont l'obtention était encadrée par des processus très complexes. La migration se caractérisait alors par trois aspects. Premièrement, la plupart des mouvements ont été dirigés vers les pays de l'Ouest. Deuxièmement, très peu de retours ont été enregistrés. Enfin, la mobilité entre les PECE a été très faible, à l'exception des pays de l'Union soviétique (Bijak *et al.*, 2004). Cependant, durant

³⁷ *Spillover effects*

³⁸ *Domestic bourgeoisies*

cette période, des tendances différenciées sont apparues dans les pays centre-est européens. Par exemple, les économies de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie manquaient de main d'œuvre et devenaient des pays d'immigration en accueillant des travailleurs d'Ukraine, de Roumanie ou du Vietnam. À l'opposé, la Pologne était un pays d'émigration³⁹ qui se caractérisait par une grande mobilité des émigrés entre le pays d'accueil et la Pologne⁴⁰ (Drbohlav, 2012).

4.6.3.2 *La transition post-soviétique*

La période de la transition a été marquée à la fois par l'augmentation des migrations et par la complexification du phénomène migratoire. La quantification du phénomène reste difficile à cause de grandes différences dans des sources des données et la difficulté de comparaison. Dès lors, nous nous limiterons à présenter les principaux traits caractérisant les migrations durant la transition.

4.6.3.2.1 *Complexité démographique*

L'une des raisons de la complexité démographique sont les changements géopolitiques durant cette période dans les PECE. Alors que la Pologne et la Hongrie formaient des États durant la période socialiste, l'Estonie faisait partie de l'Union soviétique. Elle est devenue un État indépendant en 1991. La même année la Slovénie qui faisait jusqu'alors partie de la Yougoslavie, obtient son indépendance. Enfin, la République tchèque et la République slovaque deviennent deux États indépendants après la partition de la Tchécoslovaquie en 1993. Une autre difficulté est la taille et la composition ethnique de la population. Au moment de l'entrée dans le processus de transition l'Estonie comptait 1,5 million d'habitants dont 61,5 %⁴¹ d'Estoniens. La population estonienne était constituée de nombreuses minorités dont la plus importante était russe. L'effondrement de l'Union soviétique était à l'origine de la forte émigration des Russes vers la Fédération de Russie, ce qui a causé la baisse de la population en Estonie. En ce qui concerne la Slovénie, au moment de l'indépendance sa population comptait 1,99 million d'habitants, dont presque 90 % étaient des Slovènes. Les principales minorités

³⁹ Par exemple la vague d'émigration – répartition vers la République fédérale de l'Allemagne dans les années quatre-vingt.

⁴⁰ *Circular mobility*

⁴¹ Eurostat

ethniques étaient les Hongrois et les Italiens. En 1990, la République slovaque comptait 5,2 millions d'habitants. La population était principalement slovaque (85 %) et hongroise (10 %). Concernant la République tchèque la population du pays était en 1990 de 10,3 millions. Les habitants étaient les Tchèques (90 %) les Slovaques et les Hongrois. La Hongrie comptait en 1990 10,3 millions d'habitants dont 95 % de Hongrois. Il convient de remarquer que la diaspora hongroise est très importante dans les pays avoisinants. La Pologne, dont la population sera étudiée dans la troisième partie, a compté en 1990 38 millions d'habitants qui à 97 % étaient des Polonais.

4.6.3.2.2 *Fondements légaux des migrations vers les pays ouest-européens*

Durant la période de transition, les migrations des populations des PECE vers les pays d'Europe de l'Ouest s'effectuaient sur la base des traités bilatéraux en fonction des besoins des pays d'accueil, principalement pour organiser les migrations saisonnières⁴². D'une manière générale, les pays de l'Ouest craignant une émigration massive ont imposé des barrières légales à l'immigration. Comme le note Claire Wallace (2002, p. 603) « *the decade of the 1990s, rather than being one of increasing freedom of movement, has therefore been one of increasing restriction of movement, especially since these countries form[ed] the new border of the Schengen region [...]* ».

4.6.3.2.3 *Tendances*

La grande complexité démographique et géopolitique, ainsi que les divergences dans des sources et la méthodologies des données, ne nous permet que d'indiquer quelques tendances qui sont apparues durant la transition dans les PECE. Premièrement, des mouvements d'expatriation à la suite de la création des nouveaux États. Les exemples peuvent en être l'émigration des Russes de l'Estonie vers la Russie (Tammaru *et al.*, 2010) ou l'émigration des Slovaques de la République tchèque vers la République slovaque. Deuxièmement, certains PECE sont devenus des pays de transition pour les immigrés souhaitant rejoindre l'Europe de l'Ouest. À la suite du durcissement des règles d'obtention d'asile ou de permis de travail, ces pays sont devenus la destination des immigrés. Pour la plupart, ils

⁴² L'exemple peut en être *Seasonal Agricultural Workers Schemes* signé par le Royaume-Uni avec plusieurs PECO.

étaient originaires des pays de l'ex-bloc soviétique (Ukraine, Roumanie, Russie), mais également de certains pays asiatiques (Corée du Sud, Vietnam, Chine). La stabilité politique et la proximité géographique ont été des facteurs supplémentaires qui ont incité des immigrants à s'installer dans les PECE. Troisièmement, l'apparition du phénomène théorisé plus tard sous le concept de « migration liquide⁴³ » qui relève plus de la mobilité internationale. Il s'agit de personnes qui partent vers les pays ouest-européens pour des missions, contrats de travail d'une courte durée ou pour le travail saisonnier. Ces migrants ne développent pas des liens forts avec les pays de destination et émigrent dans une optique de retrouver leur pays d'origine ou de changer de pays d'accueil à court ou moyen terme. Quatrièmement, l'émigration a diminué d'importance du fait de la stabilité politique, l'amélioration progressive de la situation économique, mais également du durcissement des règles relatives à l'immigration dans les pays ouest-européens.

4.6.3.3 *La période post-adhésion*

4.6.3.3.1 *Fondements légaux des migrations intra-européennes*

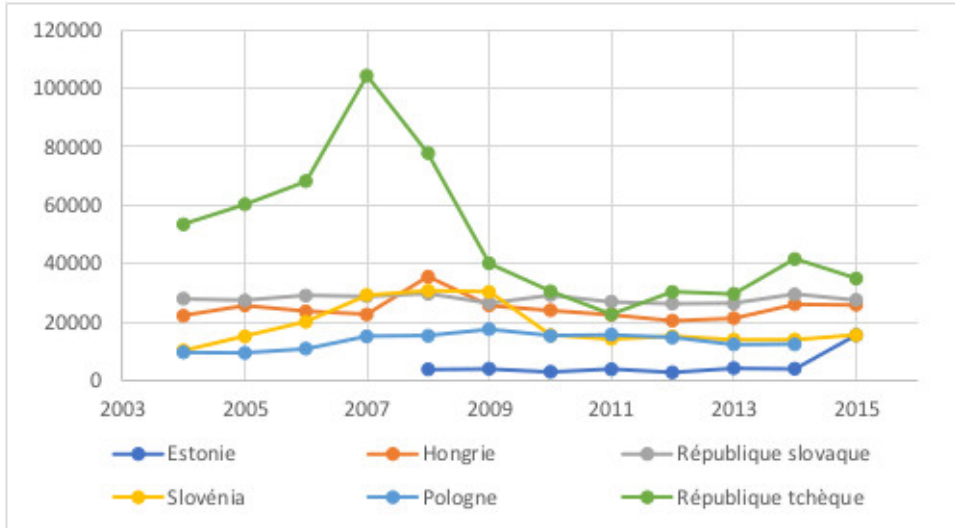
L'adhésion des PECE à l'UE a ouvert un nouveau chapitre dans l'histoire des migrations en Europe. Le principe fondamental du fonctionnement de l'UE est la libre circulation de la main d'œuvre. La base légale de ce principe est la Directive 2004/38/EC de 2004⁴⁴ par laquelle les citoyens des nouveaux pays membres ont acquis non seulement le droit de se déplacer sur tout le territoire européen, mais également y résider et y travailler. Toutefois, craignant des vagues migratoires trop importantes, la majorité des anciens membres de l'UE a décidé de mettre en place des périodes de transition, limitant certains droits pour les populations des nouveaux pays⁴⁵. Les institutions européennes et notamment la Commission européenne soutiennent la mobilité de la main d'œuvre. L'un des axes de la Stratégie Europe 2020, la « Nouvelle stratégie pour les compétences en Europe » ou

⁴³ *Liquid migration*

⁴⁴ Directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres.

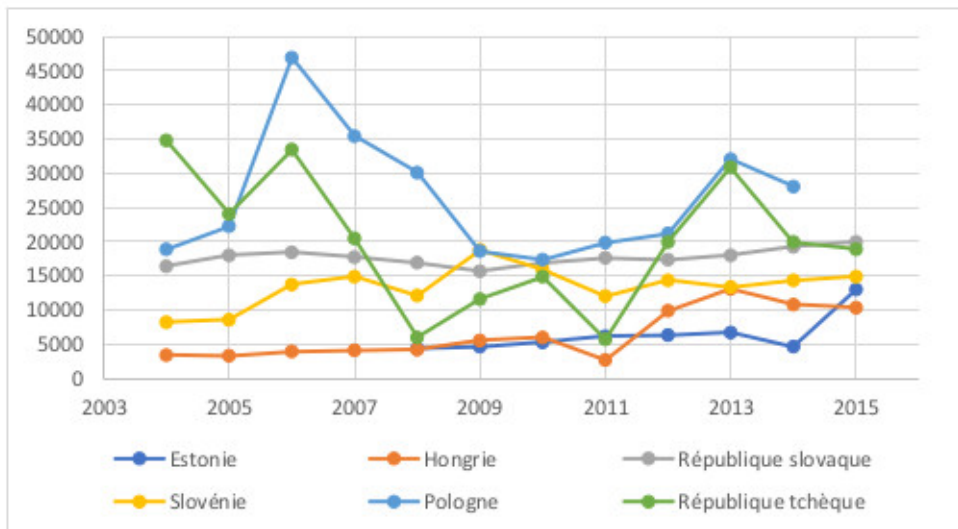
⁴⁵ Seuls le Royaume-Uni, l'Irlande et la Suède ont ouvert leur marché du travail et le système de protection sociale sans entraves. La durée maximale de la période de la transition que les pays ont pu mettre en place était de sept ans.

Fig. 4.16: Statistiques de l'immigration 2004-2015



Source : Bureaux de statistiques nationaux des PECE étudiés

Fig. 4.17: Statistiques de l'émigration 2004-2015



Source : Bureaux de statistiques nationaux des PECE étudiés

Tab. 4.31: Évolution du solde migratoire dans les PECE depuis 2004

Pays	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
République tchèque	18 635	36 229	34 720	83 945	71 790	28 344	15 648	16 889	10 293	-1 297	21 661	15 977
Estonie	-	-	-	-	735	774	2 484	2 505	3 682	2 642	733	-2 410
Hongrie	18 698	22 262	19 613	18 474	31 306	19 982	17 837	19 827	10 424	8 139	15 176	15 414
Pologne	-9 382	-	-	-	-	-1 196	-2 114	-4 334	-6 617	-	-	0
République slovaque	11 501	9 344	10 544	10 909	12 775	10 734	12 194	9 200	8 821	8 278	10 178	7 539
Slovénie	1 902	6 436	6 267	14 250	18 584	11 508	-521	2 059	644	487	-490	507

Source : Bureaux de statistiques nationaux des PECE étudiés

le Paquet Emploi en sont les exemples⁴⁶ (Organiściak-Krzykowska, 2017).

4.6.3.3.2 Principales caractéristiques des migrations

Évolution des migrations et du solde migratoire

Le principal obstacle dans la caractérisation de la migration est la difficulté liée aux données. Nous sommes confrontés aux nombreuses sources utilisant différentes méthodologies et définitions. D'une manière plus générale, le phénomène migratoire est difficile à appréhender du fait de sa partie illégale. Les données sont particulièrement peu fiables en ce qui concerne la Pologne. En effet, pour l'émigration, elles recensent uniquement les personnes qui ont déclaré leur départ à l'État civil. Or, la majorité des Polonais qui ont pris la décision d'émigration ne l'ont pas signalé à l'administration. Dès lors, le but de ce sous-chapitre est de présenter quelques tendances des migrations dans les PECE et non de décrire le phénomène d'une manière précise. Selon les données d'Eurostat, en 2016 7,3 millions de citoyens des dix PECO ont résidé dans les anciens pays membres (Organiściak-Krzykowska, 2017). La figure 4.16 présente le nombre d'immigrés arrivés dans les pays étudiés entre 2004 et 2015. Nous constatons que l'immigration dans les PECE est stable depuis l'adhésion à l'UE. La République tchèque constitue une exception. Les émigrations sont représentées par la figure 4.17. Pour la Pologne et la République tchèque nous observons deux vagues des départs accrus qui correspondent à la période directement après l'adhésion et à l'année 2011. Concernant les autres pays étudiés, l'émigration est relativement stable. L'analyse du solde migratoire (tableau 4.31) permet de constater que la Pologne est le seul pays où ce solde est négatif. Pour les autres pays, ce solde peut être négatif ponctuellement, mais d'une manière générale, il est positif.

L'adhésion à l'UE et plus particulièrement l'ouverture des marchés du travail par certains pays ont eu pour conséquence l'augmentation des migrations. Des tendances apparues durant la transition ont été confirmées durant les quinze dernières années. Les migrations saisonnières ou de courte durée ont continué à

⁴⁶ Communication from the Commission to the EP, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of Regions. Towards a Job rich Recovery/* COM/2012/0173 and Communication from the Commission Europe 2020 (2010), A Strategy for Smart, Sustainable and Inclusive Growth.

jouer un rôle important. Par ailleurs, le phénomène de « migration liquide » a pris de l'ampleur. L'adhésion à l'UE était un facteur important d'amélioration de la situation économique des PECE. Ces pays sont devenus plus attractifs pour les immigrés, notamment pour les Roumains avant l'adhésion de la Roumanie à l'UE et surtout pour les Ukrainiens.

4.7 *Le modèle de capitalisme des PECE : une tentative de synthèse*

4.7.1 *Caractéristiques des formes institutionnelles*

4.7.1.1 *Formes de la concurrence*

Les formes de la concurrence dans les PECE sont de deux types. Il y a quatre pays (République tchèque, République slovaque, Hongrie et Estonie) pour lesquels nous avons qualifié le niveau de régulation de moyen. Les deux autres pays (Pologne, Slovénie) se caractérisent par un niveau de régulation fort. Ces différences sont dues principalement au rôle de l'État dans l'économie et plus particulièrement à la propriété publique. L'une des explications réside dans des différences dans l'approche de la privatisation durant la transition. Elle a été plus lente et est restée moins aboutie dans le cas de la Pologne et de la Slovénie.

4.7.1.2 *Rapport salarial*

Le modèle de « marché du travail » des PECE se rapproche le plus du modèle libéral. Il partage avec celui-ci la décentralisation des négociations salariales et la faiblesse des dépenses allouées aux politiques de l'emploi. La PLE est par contre plus restrictive, ce qui est le résultat du contexte historique et économique. Toutefois, l'existence de contrats civils qui ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indicateur PLE pourrait, au contraire, rapprocher le marché du travail des PECE du celui des pays libéraux.

4.7.1.3 *Le système financier*

La première caractéristique des systèmes financiers des PECE est le fait qu'ils reposent sur la banque⁴⁷. Le deuxième élément les caractérisant est leur sous-développement. Malgré l'amélioration de nombreux indicateurs depuis l'entrée de ces pays dans l'UE, l'écart avec les autres pays reste très important, qu'il s'agisse des marchés financiers, du capital-investissement ou même des banques. Une troisième caractéristique est l'importance des capitaux étrangers dans les banques. À l'exception de la Slovaquie, tous les PECE étudiés ont des taux de propriété étrangère des banques très importants. Cette caractéristique est liée au processus de privatisation durant la transition et a été décrite dans de nombreux travaux (Reininger *et al.* 2002 ; Mihaljek, 2004 ; Pissarides, 2004 ; Franklin *et al.*, 2005 ; Marton & McCarthy, 2008 ; Nolke & Vliegenthart, 2009).

4.7.1.4 *Le système de protection sociale*

Le modèle de protection sociale dans les PECE résulte d'une combinaison du modèle libéral et conservateur-corporatiste d'une part, et de traits spécifiques aux économies post-socialistes d'autre part. Le système de protection sociale dans ces pays est généralement basé sur l'assurance⁴⁸. Il se distingue principalement par son caractère universel, le critère de revenu n'étant que la condition d'accès à certains services. Faute de moyens, l'offre de l'État ne répond pas aux besoins de la population. Ce manque est comblé par l'offre privée qui est plus ou moins institutionnalisée et plus ou moins formelle. Par exemple, dans la mesure où l'État n'avait pas la capacité d'assurer un système de retraites par répartition, la majorité des PECE ont effectué des réformes mettant en place une composante privée de système de retraites. Un autre exemple de ce mécanisme est le système de santé qui ne comble pas les besoins en termes de soins, et oblige la population à se tourner vers des fournisseurs privés et à financer les soins principalement par la dépense directe. Par ailleurs, la famille joue un rôle important dans l'organisation de la protection sociale (Potůček, 2008 ; Audukaite, 2009) bien que, paradoxalement, les politiques familiales de ces pays soient parmi les moins développées et

⁴⁷ *Bank-oriented*

⁴⁸ *Insurance-based system*

organisées. La protection sociale est financée par des prélèvements sociaux très élevés. Par ailleurs, la fiscalité qui privilégie les taxes indirectes contribue au maintien des inégalités.

4.7.1.5 *Le système éducatif*

La structure du système éducatif se caractérise par une décentralisation poussée par les institutions internationales. Le système éducatif tertiaire repose sur le financement public qui est cependant plus faible que dans d'autres pays développés. La dépense privée pour l'éducation tertiaire est significative. La dépense dans la formation professionnelle est faible. Il en est de même pour la R&D.

4.7.1.6 *Le mode d'insertion dans l'économie internationale*

Comme dans le cas de la première forme institutionnelle, les PECE sont divisés en deux groupes quant à leur approche du mode d'insertion dans l'économie internationale. La principale différence entre les deux groupes concerne le niveau des IDE. Analysés en pourcentage du PIB, ils sont plus élevés en République tchèque, République slovaque, Estonie et Hongrie. La Pologne et la Slovénie en accueillent moins et de ce fait sont plus proches des pays méditerranéens. La deuxième différence découle de la première et concerne le commerce international. Les pays du premier groupe sont plus ouverts et la balance commerciale est généralement positive. En revanche, pour la Slovénie et la Pologne, le commerce international compte moins dans la création du PIB.

4.7.2 *Complémentarités et hiérarchie institutionnelles*

4.7.2.1 *Une hiérarchie dominée par le mode d'insertion dans l'économie internationale*

Le mode d'insertion dans l'économie internationale se trouve au sommet de la hiérarchie institutionnelle du système économique des PECE (figure 4.18). Il donne de la cohérence au modèle de capitalisme centre-est européen et en même temps, il témoigne de son caractère dépendant. Cette forme institutionnelle impacte toutes les autres. Toutefois, cette influence est plus ou moins marquée en

fonction de la forme institutionnelle concernée. Le mode d'insertion dans l'économie internationale donne une cohérence à ce modèle de capitalisme dépendant, car il apporte le capital nécessaire au développement des économies centre-est européennes, marquées par son insuffisance. L'impact le plus important concerne le système financier, notamment les IDE dans le système bancaire. Les capitaux étrangers contrôlent la majorité des actifs bancaires dans les PECE. De ce fait, ils contrôlent le financement des projets économiques. Le deuxième élément où l'influence du système international est cruciale est le système productif. Il s'agit notamment des IDE qui sont placés dans des projets industriels et de services et qui, de fait, financent le développement des économies centre-est européennes. Troisièmement, à travers les migrations, le mode d'insertion dans l'économie internationale contribue à la régulation du marché du travail. Bien que les formes de migrations varient, d'une manière générale, les travailleurs qui émigrent (temporairement ou définitivement) dans d'autres pays font baisser les tensions sur le marché du travail.

4.7.2.2 *Une complémentarité imposée par le mode d'insertion dans l'économie internationale*

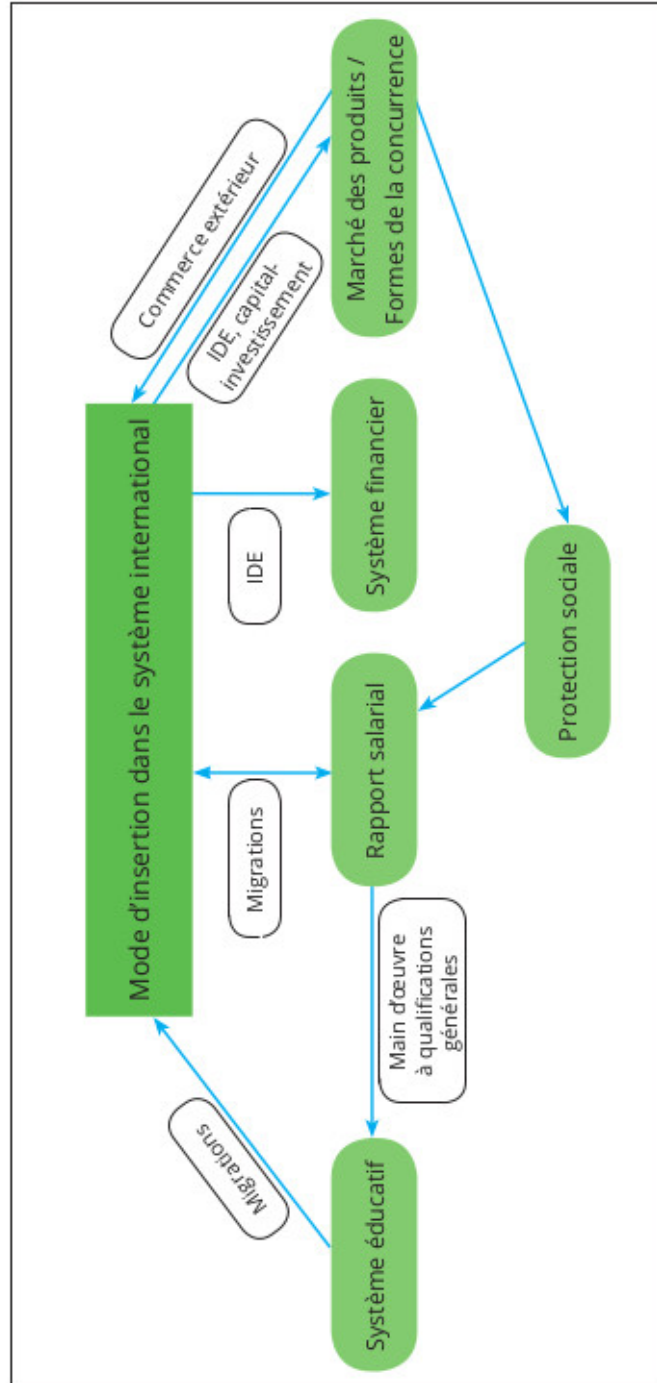
Les autres formes institutionnelles ne constituent pas le levier capable de contrebalancer la dominance du mode d'insertion dans l'économie internationale. Le système éducatif forme la main-d'œuvre dont les qualifications sont générales et ne correspondent pas aux besoins du marché de travail, mais sont appréciées sur les marchés du travail étrangers. En même temps, le faible niveau de la dépense pour l'éducation tertiaire et surtout la R&D ne permet pas de soutenir un système d'innovation capable d'être le moteur du développement économique. La forme de la concurrence est marquée par la présence de l'État mais ce dernier n'est pas suffisamment puissant pour former les bases d'un système économique indépendant. Le système productif reste dominé par les acteurs étrangers et ne permet pas de fournir des produits innovants qui tireraient la croissance économique. Le système de protection sociale et notamment le niveau bas des dépenses n'a pas pour but de protéger les compétences spécifiques du marché du travail.

De ce fait, la main d'œuvre quitte facilement les entreprises pour chercher du travail à l'étranger. Les grandes entreprises, qui offrent aux employés des prestations sociales intéressantes (assurance santé privée, couverture des frais de crèche), et remplissent certaines fonctions en matière de la protection sociale, mais en même temps elles contribuent au creusement des inégalités. Il n'existe pas de liens avec le système financier qui permettraient de développer des solutions de protection sociale privée (par exemple en matière d'assurance santé ou plan retraite).

4.7.2.3 *Le caractère dépendant du capitalisme centre-est européen*

Le mode d'insertion dans l'économie internationale donne une forme dépendante au modèle centre-est européen dans le sens où il apporte le capital nécessaire au développement de l'économie. Le financement que représentent les IDE permet à ces pays de se moderniser, se développer et augmenter le niveau de vie des habitants. En revanche, la structure de cette forme institutionnelle freine le développement du capital national et de ce fait approfondit le caractère dépendant du modèle de capitalisme dans ces pays. Nous sommes donc en mesure de nous poser la question sur le type de développement que les pays centre-est européens empruntent. S'agit-il d'une trajectoire de moindre développement (*low road*)? Les indicateurs présentés dans le tableau 4.32 semblent confirmer cette thèse. La dépense intérieure brute de R&D est beaucoup plus basse dans les PECE que dans les pays de l'UE15 ou par rapport à l'ensemble des pays de l'OCDE. Les données pour la Slovaquie se trouvent au niveau de l'UE15 ce qui confirme sa place en dehors du modèle centre-est européen. D'une manière générale la dépense de R&D des entreprises est plus faible que dans les pays de l'UE15 et la dépense de l'État est plus élevée. La part de la dépense financée par le reste du monde est significativement plus élevée que dans les pays de l'UE15 ou la moyenne des l'OCDE. Le nombre des brevets déposés est très faible par rapport à la totalité des brevets déposés par l'ensemble de l'UE15. Concernant ces indicateurs, nous confirmons encore une fois la place en dehors du groupe de la Slovaquie. Les données pour l'Estonie semblent particulièrement intéressantes et elles mériteraient une analyse plus approfondie. Ce bref rappel des données statistiques concernant la R&D, mais également, la faiblesse des dépenses pour l'enseignement supérieur,

Fig. 4.18: Complémentarités et hiérarchie dans le modèle de capitalisme dépendant



Tab. 4.32: Quelques indicateurs de R&D

Dépense intérieure brute de R&D							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
République tchèque	1,56	1,78	1,9	1,97	1,93	1,68	1,79
Estonie	2,31	2,0	1,72	1,43	1,47	1,25	1,29
Hongrie	1,19	1,26	1,39	1,35	1,36	1,20	1,35
Pologne	0,75	0,88	0,87	0,94	1	0,96	1,03
République slovaque	0,66	0,80	0,82	0,88	1,17	0,79	0,88
Slovénie	2,42	2,57	2,58	2,37	2,20	2,01	1,85
UE15	2,02	2,05	2,06	2,09	2,09	2,10	2,11
OCDE	2,31	2,31	2,33	2,35	2,34	2,34	2,37
Pourcentage de dépense intérieure brute de R&D financée par les entreprises							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
République tchèque	37,68	36,38	37,60	35,93	34,53	39,54	39,32
Estonie	55,01	51,29	42,05	37,06	41,01	48,24	nc
Hongrie	47,46	46,88	46,80	48,28	49,72	56,43	nc
Pologne	28,12	32,30	37,33	39,00	39,00	53,10	nc
République slovaque	33,85	37,71	40,19	32,21	25,06	46,22	nc
Slovénie	61,23	62,22	63,85	68,39	69,21	69,25	nc
UE15	55,52	55,71	55,65	55,86	55,94	nc	nc
OCDE	59,67	60,08	60,69	61,25	61,33	62,08	nc
Pourcentage de dépense intérieure brute de R&D financée par l'État							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
République tchèque	14,68	12,99	10,71	9,22	7,60	6,12	7,03
Estonie	6,80	9,23	10,18	10,33	8,37	4,72	nc
Hongrie	14,53	15,67	19,04	16,49	19,36	8,33	nc
Pologne	12,67	11,18	9,96	11,49	10,01	16,32	nc
République slovaque	10,36	6,76	5,11	3,93	6,50	3,69	nc
Slovénie	15,08	13,84	12,62	7,74	4,27	3,10	nc
UE15	6,58	6,53	6,08	6,16	6,12	nc	nc
OCDE	7,26	7,06	6,53	6,00	5,99	5,29	nc

Source : OCDE Principaux indicateurs de la science et de la technologie

Tab. 4.33: Quelques indicateurs de R&D (suite)

Pourcentage de dépense intérieure brute de R&D financée par le reste du monde							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
République tchèque	19,66	25,92	27,15	30,48	32,50	23,98	25,01
Estonie	11,86	9,98	10,34	12,46	12,18	13,55	nc
Hongrie	13,45	15,40	16,57	17,54	14,95	16,58	nc
Pologne	13,39	13,35	13,12	13,36	16,74	5,47	nc
République slovaque	14,16	18,65	17,97	23,68	39,43	10,71	nc
Slovénie	7,02	8,56	8,91	9,26	10,56	10,16	nc
UE15	8,85	9,16	9,43	9,33	9,83	nc	nc
OCDE	5,27	5,55	5,85	6,15	6,46	6,63	nc
Nombre de demandes de brevets déposées au titre du PCT							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
République tchèque	193,00	215,25	254,35	265,65	259,46	221,69	nc
Estonie	40,94	17,67	33,07	36,50	27,37	38,17	nc
Hongrie	267,83	238,71	241,02	252,98	277,72	261,16	nc
Pologne	292,23	370,07	377,62	425,57	543,74	397,14	nc
République slovaque	55,20	45,48	70,64	51,11	64,74	77,21	nc
Slovénie	133,26	126,01	156,16	141,80	84,22	92,97	nc
UE15	49 886	49 273	50 158	50 647	51 115	51 379	nc
OCDE	163 648	169 391	176 104	173 493	176 576	179 711	nc

Source : OCDE Principaux indicateurs de la science et de la technologie

et la structure du commerce international rappelées dans les sous-chapitres précédents, ainsi que les transferts de technologies, et d'une manière plus générale les IDE dans la R&D très faibles, ne permettent pas au capitalisme des PECE d'acquérir une forme d'indépendance vis-à-vis des capitaux et technologies étrangers.

Conclusion du chapitre

Le but de ce chapitre était de compléter l'analyse statistique du chapitre précédent avec des éléments du contexte historique et institutionnel pour comprendre l'émergence du modèle de capitalisme centre-est européen. Les données qualitatives et chiffrées que nous avons rassemblées illustrent chacune de formes institutionnelles étudiées. Nous tirons plusieurs constats de cette réflexion. Premièrement, l'héritage de la période socialiste a influencé l'architecture des formes institutionnelles. Cette remarque rejoint les analyses de la littérature sur l'importance de la *path dependency* dans la formation d'un modèle de capitalisme. Son impact varie en fonction de la forme choisie, cependant son influence est la plus manifeste dans le cas de la protection sociale. En effet, malgré plusieurs réformes et l'introduction d'une composante privée, les systèmes de retraites et de santé restent publics. Deuxièmement, nous avons pu constater l'importance des décisions prises durant la période de transition pour la structure et le fonctionnement des institutions actuellement. Le processus de privatisation en constitue un exemple. Sur ce point particulier, la Slovaquie, qui a fait le choix de la privatisation graduelle, a pu maintenir le contrôle sur le développement de son économie, dont la forme actuelle se distingue de celle des autres pays étudiés sur de nombreux points. Un autre exemple concerne l'ouverture aux capitaux étrangers dans le secteur bancaire, qui a conduit à la domination de la propriété étrangère dans celui-ci. Un troisième constat est l'influence des acteurs étrangers dans la constitution du capitalisme du Centre-Est européen. Dès 1990 la plus grande influence a été celle de l'UE, et elle a commencé avec la demande d'adhésion. L'influence de l'UE concerne l'organisation et le fonctionnement de toutes les formes institutionnelles mais la façon de l'exercer est différente et dépend des compétences de l'UE dans le domaine donné. D'autres acteurs internationaux ont également

joué un rôle dans la formation du capitalisme du Centre-Est européen, tel qu'il existe aujourd'hui. Il s'agit notamment de la Banque mondiale et du FMI, qui par leurs recommandations mais également par leur financement, ont façonné la structure de certaines institutions. Quatrièmement, nous avons pu souligner la hiérarchie et quelques complémentarités institutionnelles du modèle de capitalisme des PECE qui se dessinent. Le fondement de ce modèle est la façon particulière dont les PECE intègrent leurs économies au système international. Cette intégration s'opère tout d'abord par des IDE très élevés, qui permettent le financement d'économies dont les systèmes financiers restent sous-développés. De leur côté, les IDE déterminent, pour une grande partie une structure du commerce international dominé par les échanges de biens intermédiaires. Un autre aspect significatif est la domination du capital étranger dans le système.

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

L'objectif principal de cette partie était de confirmer l'existence d'un modèle de capitalisme centre-est européen et d'en préciser les principales caractéristiques. Nous avons divisé notre réflexion en deux parties. La première repose en l'analyse statistique qui a permis de démontrer l'existence d'un groupe de PECE qui se distingue des autres groupes des pays. Elle a également permis de dégager les principaux traits qui distinguent ce groupe des autres. Le travail dans la deuxième partie a permis d'apporter des éléments qualitatifs, historiques et institutionnelles, qui permettent de mieux décrire et mieux comprendre ce modèle de capitalisme. La méthodologie que nous avons décidée de suivre pour notre analyse statistique est celle de la DdC de Bruno Amable (2003), présentée et amendée dans la première partie. Cette méthodologie nous a permis de structurer notre propos autour de six formes institutionnelles étudiées. Plusieurs apports se dégagent de cette deuxième partie. Tout d'abord, nous avons pu confirmer l'existence d'un modèle particulier de capitalisme dans les PECE. Ainsi, notre travail montre la pérennité de ce modèle qui a été mis en évidence dans les études antérieures. Bien que cela ne soit pas l'objectif principal de notre analyse, nous avons également pu observer l'évolution des autres modèles de capitalisme identifiés par les travaux qui ont suivi la méthodologie de la DdC. Ainsi nous avons constaté une stabilité et une cohérence du modèle libéral et quelques changements au niveau des autres modèles de capitalisme. La deuxième contribution importante de ce chapitre, à notre sens, concerne le capitalisme polonais que nous avons pu situer au sien de la famille du capitalisme centre-est européen. De ce fait nous avons pu dessiner les principales caractéristiques du capitalisme polonais qui seront développées et approfondies dans la troisième partie. Troisièmement, du point de vue méthodologique, nous avons pu intégrer avec succès la sixième forme institutionnelle dans l'analyse statistique, le mode d'insertion dans l'économie internationale. Cela a

contribué à la mise en valeur de la spécificité du capitalisme centre-est européen, mais également a permis d'enrichir l'analyse des autres modèles de capitalisme. Notre travail a montré qu'il s'agit de l'une des principales caractéristiques qui distinguent ces pays des autres groupes. Cette forme institutionnelle reste primordiale pour comprendre ce modèle de capitalisme. En effet, elle domine la hiérarchie institutionnelle et influence sur les relations entre les formes institutionnelles qui déterminent la cohérence du modèle.

Troisième partie

LA POLOGNE : UN CAS PARTICULIER DE
CAPITALISME DÉPENDANT D'EUROPE DU
CENTRE-EST

INTRODUCTION DE LA TROISIÈME PARTIE

Grâce à l'analyse statistique, nous avons obtenu une représentation instantanée du modèle de capitalisme que nous avons pu inscrire dans la continuité avec les autres recherches qui ont suivi la grille de lecture théorique de la DdC (partie 1). Nous avons également apporté des éléments du contexte historique de la formation et de l'évolution de ce modèle durant les trente dernières années (partie 2). Dans cette troisième et dernière partie nous nous donnons deux objectifs principaux qui sont complémentaires. Premièrement, nous souhaitons approfondir la connaissance du capitalisme polonais. Nous avons dans un premier temps montré que la Pologne faisait partie de la famille du capitalisme centre-est européen. Nous voulons à présent mieux comprendre sa place au sein de ce modèle. En effet, le cas de la Pologne est représentatif à beaucoup d'égards de ce modèle de capitalisme centre-est européen qui s'apparente au capitalisme dépendant. En même temps, la Pologne se caractérise par de nombreuses singularités, ce qui fait d'elle un terrain d'étude particulièrement intéressant. Il s'agit donc de souligner toutes ses spécificités, comprendre leurs origines et également leurs conséquences sur le fonctionnement de l'économie polonaise actuellement et dans le futur. Deuxièmement, par la réflexion sur le modèle économique de la Pologne, nous souhaitons enrichir la réflexion sur le capitalisme des PECE et sur son caractère dépendant. C'est en étudiant les choix politiques et institutionnels qui ont été faits depuis trente ans que nous allons mieux comprendre l'actualité de ce modèle capitaliste et donner des pistes pour son évolution dans le futur proche. Cette partie sera organisée autour de trois chapitres qui relatent trois étapes de la construction du capitalisme polonais. La première étape est celle de la transition. Dans le cas de la Pologne elle a commencé en 1989 par les négociations de la table ronde et la signature d'un paquet de réformes. Il s'agit d'une époque charnière pour le capitalisme polonais. En effet, les choix effectués durant la transition ont été

cruciaux, car ils ont façonné les institutions du modèle économique actuel. Ils ont été influencés par plusieurs facteurs, dont le rôle et l'impact varient en fonction de la composante concernée. Il y a eu tout d'abord le rôle de l'héritage institutionnel du passé. Bien que le modèle socialiste fût une structure imposée dans tous les pays du bloc soviétique, les configurations institutionnelles différaient d'un pays à l'autre. C'était notamment le cas juste avant la chute du socialisme, car la décennie quatre-vingt a été riche en de nombreuses réformes. Toutefois, le poids du passé ne s'exprimait pas uniquement par la forme des institutions qu'il fallait reformer durant la transition. D'autres aspects hérités du passé ont également influencé la vie économique. Il s'agit par exemple du niveau de l'endettement du pays, de la structure et des liens commerciaux avec le reste du monde notamment avec l'Ouest ou des attentes de la population vis-à-vis du rôle de l'État. Les organisations internationales ont également joué un rôle dans la formation des institutions pendant la transition. Leurs représentants ont conseillé les décideurs polonais, mais ils disposaient également de moyens de pression (politiques ou financiers) pour imposer certains choix institutionnels. Au tout début de la transition, l'influence de la Banque mondiale et du FMI était prédominante. À partir de la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix, c'est l'UE qui prend naturellement de plus en plus d'importance dans le contexte du processus d'adhésion. Dans le premier chapitre de cette partie, nous allons donc présenter les principaux aspects de la formation du modèle capitaliste polonais en insistant sur le rôle du contexte historique et des organisations internationales.

La deuxième étape de la formation du modèle capitaliste polonais a commencé au moment de l'adhésion de la Pologne à l'UE. À l'exception de grands mouvements migratoires dès 2004, cette période ne connaît pas de changements majeurs des différentes formes institutionnelles. D'une manière générale, nous montreront que la forme des institutions, telle qu'elle s'est constituée durant la transition, a peu évolué depuis l'adhésion à l'UE. Au contraire, cette période se caractérise par une stabilisation et une consolidation des formes institutionnelles, dont les éventuelles réformes peuvent être considérées comme des ajustements dus au contexte politique et économique. L'adhésion à l'UE a clôturé symboliquement la période de transition et a ouvert l'économie polonaise à de nouvelles opportunités, mais également à de nouvelles exigences et menaces. Ces défis doivent être replacés

dans une perspective plus large qui est le contexte de la mondialisation. Cette période est en effet marquée par deux crises importantes : la crise économique qui commence en 2008 et la crise migratoire de 2015. Ces deux crises ont influencé le fonctionnement des institutions économiques et politiques en Europe ainsi qu'en Pologne. L'UE est devenue le principal acteur international qui influence le fonctionnement des institutions polonaises durant cette période. Dans le deuxième chapitre de cette partie nous tenterons de rendre compte de ce processus de stabilisation, marqué par quelques réformes importantes. L'influence de l'UE mais également de différentes crises sont pour nous les principaux facteurs de la mondialisation qui jouent un rôle dans la forme et le fonctionnement du modèle de capitalisme polonais.

La troisième séquence, que nous souhaitons distinguer, est la période qui commence en 2015. Suite aux élections présidentielles et parlementaires, c'est le parti conservateur Prawo i Sprawiedliwość (PIS) qui arrive au pouvoir et remplace le parti libéral Platforma Obywatelska (PO). Les élections ont eu lieu dans un contexte tendu. En effet, l'opinion publique a été bouleversée par plusieurs scandales et affaires liés à PO, mais également, plus globalement, par la crise migratoire et sa gestion par les instances européennes. Le nouveau gouvernement a entrepris plusieurs réformes dont le trait commun est la tentative de donner plus de caractère social au modèle économique polonais. Nous allons donc, dans le troisième chapitre de cette partie, présenter ces réformes et réfléchir à leur impact sur le modèle économique et son évolution dans le futur.

5. HÉRITAGE SOCIALISTE ET TRANSITION

Introduction du chapitre

Le but de cette partie est d'étudier la formation du modèle de capitalisme en Pologne. En suivant la trame de la méthodologie de la DdC, nous allons structurer notre réflexion autour des six formes institutionnelles étudiées dans les parties précédentes. Dans la mesure où il s'agit d'une période décisive en ce qui concerne la mise en place des institutions, nous allons insister sur les nombreux actes législatifs qui leur ont donné naissance. Nous souhaitons souligner deux aspects. Premièrement, il nous paraît essentiel d'insister sur le rôle et le poids de l'héritage socialiste et, pour certaines composantes du modèle économique, de l'héritage historique plus large. Le deuxième aspect que nous souhaitons souligner est le rôle du capital étranger dans la formation et le fonctionnement des formes institutionnelles (formes de concurrence, système financier et le mode d'insertion dans l'économie internationale) et par conséquent de toute l'économie. En effet, nous avons vu dans la deuxième partie que le mode d'insertion dans l'économie internationale était très important dans la formation du modèle de capitalisme centre-est européen. Un bref aperçu historique et la description des principales caractéristiques soulignera son influence dans la formation du capitalisme polonais. Nous souhaitons comprendre son impact sur les réformes et les politiques qui ont été décidées durant la transition, mais également sur la forme des institutions après l'adhésion de la Pologne à l'UE. Troisièmement, nous insisteront sur le rôle des différents acteurs internationaux dans la mise en œuvre et les réformes des principales institutions du modèle économique durant la transition.

5.1 *La mise en place de l'économie de marché*

Durant la période socialiste le système économique sous le contrôle d'un parti unique reposait sur le principe de la propriété d'État. Soumis à la planification centrale, il est devenu inefficace, s'est endetté et est entré en crise durant les années soixante-dix. Les événements du début des années quatre-vingt mais également l'attitude réformiste du pouvoir en Union soviétique ont conduit à la mise en place de plusieurs réformes en Pologne. Leurs objectifs étaient la limitation des barrières au développement de différentes formes d'entrepreneuriat et l'amplification du rôle du marché en Pologne (Kaliński, 2015). L'un des aspects les plus importants de ces réformes a été la loi de 1988¹ sur l'activité économique introduisant en Pologne la liberté d'entreprendre². Cette loi a joué un rôle majeur car elle a permis l'accélération du développement du secteur privé au moment où le processus de transition commençait (Balcerowicz *et al.*, 2005).

L'année 1989 est considérée comme le début de la transition vers une économie de marché en Pologne. La Pologne a fait le choix de la thérapie de choc, c'est-à-dire de la mise en place d'une réforme de tous les aspects économiques à la fois et cela de façon rapide. Concrètement, il s'agissait d'un ensemble de onze lois désignées par le terme Plan Balcerowicz et entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1990. Les éléments constitutifs de ce plan étaient les suivants : la politique monétaire restrictive, une politique fiscale visant à limiter le déficit budgétaire, la libéralisation des prix et une convertibilité partielle de la monnaie. Du point de vue de la régulation sur le marché des produits, deux éléments étaient particulièrement importants : la création du système privé et le processus de privatisation.

5.1.1 *La création du secteur privé : liberté d'entreprendre et accroissement de la réglementation*

Introduite en 1988, la liberté d'entreprendre est devenue un droit constitutionnel en 1989 avec la modification de la Constitution de juillet³. Ceci a été confirmé

¹ Ustawa o działalności gospodarczej z dnia 23 grudnia 1988 r., Dz.U. Nr 41, poz. 324

² Excepté onze types d'activités qui nécessitaient l'obtention d'une concession.

³ Ustawa o zmianie Konstytucji Polskiej Rzeczypospolitej Ludowej z dnia 29 grudnia 1989 r., Dz.U. Nr 75, poz. 444

par la Petite Constitution⁴ ainsi que par la Constitution de 1997 (art. 20)⁵. Cette dernière prévoit la limitation de la liberté d'entreprendre par le biais d'une loi visant à assurer « la sécurité et l'ordre publics ainsi que les libertés et les droits des autres personnes » (art. 31, aliéna 3). Au début de la transition, la liberté d'entreprendre était très faiblement réglementée. Cependant, dès 1991, le champ réglementé a commencé à s'élargir pour toucher vingt-huit domaines à la fin des années quatre-vingt-dix (Balcerowicz *et al.*, 2005). Par ailleurs, le processus d'obtention des concessions et des permis (par exemple pour la vente de l'alcool, du tabac, l'activité du chauffeur de taxi, etc.) est devenu plus complexe et plus opaque (Balcerowicz *et al.*, 2005). La mise en place de la liberté d'entreprendre a eu pour conséquence la création de milliers d'entreprises (tableau 5.1), ce qui a contribué au développement de l'économie touchée par la crise au début de la transition. L'emploi dans les entreprises privées a ensuite systématiquement augmenté et est passé de 48,9 % en 1990 à 72,2 % en 2000. Leur participation dans la création du PIB a doublé durant la décennie quatre-vingt-dix, en passant de 30,9 % en 1990 à 61,2 % en 2000.

5.1.2 La privatisation

5.1.2.1 Les formes et processus de privatisation

La privatisation était essentielle dans le processus de transition économique. Elle repose sur de nombreux textes législatifs, dont les lois de 1981⁶, 1990⁷, 1993⁸ et 1996⁹.

Entre 1991 et 2010, presque six mille entreprises ont été privatisées en Pologne (tableau 5.2). Toutefois, le processus de privatisation s'est principalement déroulé

⁴ Ustawa Konstytucyjna o wzajemnych stosunkach między władzą ustawodawczą i wykonawczą Rzeczypospolitej Polskiej oraz o samorządzie terytorialnym z dnia 17 października 1992 r., Dz.U. Nr 84, poz. 426

⁵ Konstytucja RP z dnia 2 kwietnia 1997 r., Dz.U. Nr 78, poz. 483

⁶ Ustawa o przedsiębiorstwach państwowych z 25 września 1981 r., Dz.U. Nr 24, poz. 122

⁷ Ustawa o prywatyzacji przedsiębiorstw państwowych z dnia 13 lipca 1990 r., Dz.U. Nr 51, poz. 298

⁸ Ustawa o Narodowych Funduszach Inwestycyjnych i ich prywatyzacji z dnia 30 kwietnia 1993 r., Dz.U. Nr 44, poz. 202

⁹ Ustawa o komercjalizacji i prywatyzacji przedsiębiorstw państwowych z dnia 30 sierpnia 1996 r., Dz.U. Nr 118, poz. 561

Tab. 5.1: Développement du secteur privé durant la décennie quatre-vingt-dix

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Nombre d'entreprises privées (en milliers)	426	502	797	1 988	2 026	2 099	2 344	2 552	2 792	3 013	4 070
Emploi dans les entreprises privées (en % d'emploi total)	48,9	54,3	56	58,9	61	62,8	65,4	68,1	70,6	71,4	72,2
% du PIB crée	30,9	42,1	47,3	47,5	56	60	62,5	58,7	59,9	60,5	61,2

Source : Lenik et Krzywonos, 2015 p. 113-114

durant la décennie quatre-vingt-dix durant laquelle une majorité d'entreprises ont été soumises à une privatisation indirecte. La participation par l'intermédiaire de capitaux étrangers a été strictement encadrée. L'ouverture des entreprises publiques aux capitaux étrangers ne s'est faite qu'à partir de la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix.

5.1.2.2 *L'évaluation du processus de privatisation*

Les données du tableau 5.2 montrent que le processus de privatisation a été réalisé en grande partie dans les années quatre-vingt-dix. Le nombre d'entreprises privatisées a fortement baissé durant la décennie deux mille. Les vingt premières années écoulées depuis le début de la transition ont permis les premières analyses et évaluations du processus de privatisation (Czaplak et Zysko, 2014; Matuszczak, 2015; Stepniak-Kucharska, 2015). Parmi les conséquences positives de la privatisation, les auteurs retiennent : une meilleure gestion et de meilleurs résultats économiques des entreprises en Pologne, la diminution du poids des subventions aux entreprises publiques en difficulté dans le budget de l'État, la création et le développement du marché des capitaux. La privatisation a également eu des aspects négatifs. Le processus a été mené sans stratégie et sans objectifs clairs, la gouvernance a souvent été motivée par des considérations politiques et l'État a essuyé des pertes financières dues aux mauvaises estimations de la valeur des entreprises. Par ailleurs, la privatisation n'est toujours pas achevée (de grandes entreprises minières ou des réseaux comme les chemins de fer restent publics.) L'influence des pouvoirs publics sur leur activité reste l'une des plus importantes parmi les pays de l'OCDE (Stepniak-Kucharska, 2015).

5.1.3 *L'impact de la réglementation européenne*

Toutes les formes institutionnelles sont plus ou moins façonnées par le droit européen. Cependant, la régulation sur les marchés des produits subit la plus grande influence. La réglementation européenne exerce un impact sur tous les marchés et sur toutes les activités. En Pologne, celle-ci a commencé durant la transition, lors du processus de pré-adhésion à l'UE quand tous les pays candidats ont été tenus d'adopter l'acquis communautaire.

Tab. 5.2: Entreprises soumises au processus de privatisation

	Total		Commercialisation	Privatisation indirecte	Liquidation
	nombre	cumulé			
1991	1 258	1 258	308	416	534
1992	628	19 40	173	246	263
1993	653	2 593	156	203	294
1994	496	3 089	221	120	155
1995	492	3 581	246	113	133
1996	362	3 943	131	146	85
1997	298	4 241	49	186	63
1998	270	4 511	91	124	55
1999	309	4 820	96	160	53
2000	253	5 073	45	149	59
2001	159	5 232	15	92	52
2002	98	5 330	6	43	49
2003	75	5 405	7	38	30
2004	107	5 512	26	54	27
2005	98	5 610	15	42	41
2006	35	5 645	4	24	7
2007	92	5 737	60	18	14
2009	53	5 862	37	7	9
2010	18	5 880	12	2	4

Source : Chęcinski, 2012, p. 113

5.1.4 *La transition des formes de concurrence : les points clés*

Le processus de mise en place de l'économie de marché en Pologne peut être caractérisé par plusieurs éléments. Premièrement, les réformes menées déjà durant la période socialiste ont influencé le processus de transition. En effet, durant la décennie quatre-vingt, la Pologne a vu l'apparition d'un secteur privé. Le fonctionnement des entreprises privées était difficile, car la loi les désavantageait à plusieurs égards. Cependant, ces entreprises ont constitué une base pour un formidable développement du secteur privé dès le début de la transition. Deuxièmement, la privatisation s'est déroulée en deux temps concernant la participation du capital étranger. La Pologne s'y est distinguée des autres PECO comme la Hongrie, qui a complètement ouvert l'accès à son économie aux acteurs étrangers dès le début ou comme la Slovaquie qui a restreint cet accès plus longtemps. Initialement, le pays a été méfiant concernant l'ouverture aux IDE. Cette attitude a changé au milieu des années quatre-vingt-dix. Un troisième aspect, commun à tous les PECE étudiés, est la création d'une nouvelle structure économique, mais aussi la vitesse de la transition. Il s'agit notamment du choix de la thérapie de choc en Pologne conseillée par le FMI. Par ailleurs, la mise en place de différentes régulations a été influencée par le processus d'adhésion de la Pologne à l'UE dont la demande formelle a été faite en 1994¹⁰ (Swadźba, 2009).

5.2 *Le « marché du travail »*

5.2.1 *Contexte historique de la formation du marché du travail*

Durant la période socialiste en Pologne, la Constitution affirmait le droit et l'obligation de travailler (art. 14.1 de la Constitution de 1952 et art. 19.1 de la Constitution de 1976). L'État menait la politique de l'emploi qui se caractérisait par l'approche par l'offre de travail. Le niveau prévu de l'offre de travail déterminait le nombre d'emplois créés. De ce fait, l'économie socialiste se trouvait officiellement en situation de plein d'emploi. En revanche, le phénomène du chômage

¹⁰ Układ europejski ustanawiający stowarzyszenia między Rzeczpospolitą Polską z jednej strony a Wspólnotami Europejskimi z ich Państwami Członkowskimi z drugiej strony – sporządzony w Brukseli dnia 16 grudnia 1991 r., Dz.U., Nr 11, poz. 38

caché était très important (Zjawiona, 2004). Par ailleurs, la protection de l'emploi à cette période était très forte dans la mesure où les licenciements étaient très strictement encadrés par la loi. Concernant la troisième composante du marché du travail que sont les relations industrielles, les débuts du syndicalisme en Pologne remontent à la fin du XIX^e siècle et sont plutôt de caractère chrétien et social. Après la Première Guerre mondiale le mouvement syndical s'est développé fortement et défendait les travailleurs polonais dans le pays ayant retrouvé son indépendance depuis peu. Durant la période socialiste, les syndicats jouaient un rôle important, notamment par le biais de leur participation dans des conseils nationaux et des conseils d'entreprise ainsi que par le droit d'initiative législative qui leur a été attribué. L'organisation syndicale a été transformée avec la création des Syndicats Libres¹¹ qui ont été reconnus après de nombreuses grèves. Le plus connu, NSZZ Solidarność¹² a compté jusqu'à dix millions d'adhérents. L'importance du syndicat Solidarność dans la chute du pouvoir socialiste en Pologne et même dans toute l'Europe du Centre-Est, ainsi que son implication dans la création de nouvelles structures de l'État polonais n'ont pas besoin d'être soulignés. Après la chute du socialisme, une première loi régissant le statut et organisant le fonctionnement des syndicats en Pologne a été adoptée en 1991¹³. Cette loi a été plusieurs fois modifiée pour aboutir à l'organisation syndicale actuelle très décentralisée.

5.2.2 *La formation des institutions du marché du travail durant la transition*

Concernant les institutions du marché du travail, les premières réformes ont consisté en la diminution de la protection légale de l'emploi afin de permettre aux entreprises de mieux s'ajuster par rapport aux marchés et de devenir plus flexibles et compétitives. Les premières lois encadrant les licenciements et l'emploi faisaient partie du Plan Balcerowicz adopté en 1989. Par la suite, le code de travail a été amendé avec la loi de 1996¹⁴. Cette réforme avait pour but de poursuivre l'adaptation à l'économie du marché du droit du travail (Doliński,

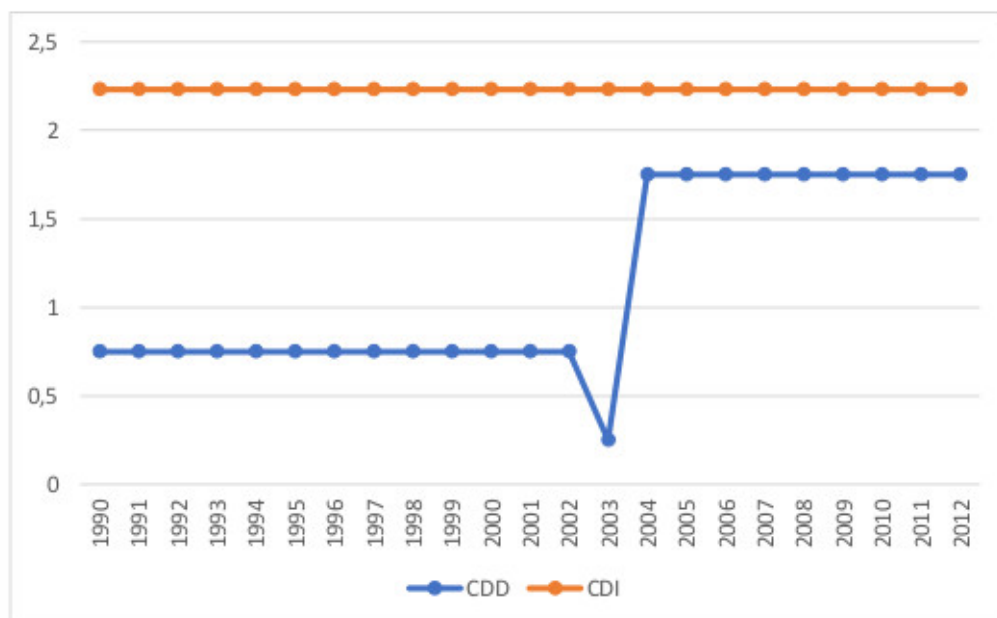
¹¹ Wolne Związki Zawodowe

¹² Niezależny Samorząd Związku Zawodowego Solidarność

¹³ Ustawa o związkach zawodowych z dnia 23 maja 1991 r., Dz.U. Nr 55, poz. 234

¹⁴ Ustawa o zmianie ustawy – Kodeks pracy oraz o zmianie niektórych ustaw z dnia 2 lutego 1996 r., Dz.U. Nr 24, poz. 110

Fig. 5.1: Valeurs de l'indicateur PLE pour la Pologne (1990-2013)



Source : OCDE, base de données de l'emploi (série 1985-2013)

2013). Ces ajustements ont fatalement résulté en un niveau de chômage très élevé (tableau 5.3). En effet, celui-ci est passé de 6,1 % en 1989 à 11,4 % en 1990 pour atteindre 20 % en 2000. Cette augmentation a été la conséquence de la baisse de la production occasionnée par les politiques économiques du programme de stabilisation de Balcerowicz dont l'objectif principal était de combattre l'inflation (Zjawiona, 2004). Parallèlement aux changements dans le domaine de la PLE, les pouvoirs publics ont commencé à mettre en place un nouveau cadre institutionnel et la nouvelle politique du marché du travail. Trois lois ont été votées en 1989¹⁵, 1991¹⁶ et 1994¹⁷. Dans un premier temps, avec la loi de 1989 les mesures passives ont été privilégiées. Des indemnités chômage étaient attribuées à tous les chômeurs à durée indéterminée. Progressivement, ce droit a été restreint en fonction de l'ancienneté et des revenus et la durée d'indemnisation a été raccourcie. Une autre mesure passive très importante a concerné les prestations et les allocations pré-retraites. Celles-ci permettaient d'aider les personnes avec une ancienneté importante mais qui avaient une faible chance de trouver un emploi. Depuis 2002, les allocations pré-retraite ne sont plus attribuées et l'obtention des prestations pré-retraite a été très limitée depuis 2004 (Stasiak, 2008). La période de transition a également vu la mise en place de mesures actives de la politique du marché du travail. Initialement, il s'agissait surtout de formations, de création de postes subventionnés¹⁸ et de travaux publics. En ce qui concerne la participation ce sont les formations qui ont été la mesure la plus souvent employée. Les deux autres mesures s'adressaient à un nombre restreint de chômeurs (Stasiak, 2008). Durant la transition les moyens financiers consacrés aux mesures passives ont été considérablement supérieurs à ceux alloués aux mesures actives (tableau 5.4).

¹⁵ Ustawa o zatrudnieniu z dnia 29 grudnia 1989 r., Dz.U. Nr 75, poz. 446

¹⁶ Ustawa o zatrudnieniu i bezrobociu z dnia 16 października 1991 r., Dz.U. Nr 106, poz. 457

¹⁷ Ustawa o zatrudnieniu i przeciwdziałaniu bezrobociu z dnia 14 grudnia 1994 r., Dz.U. Nr 1, poz. 1

¹⁸ Les travaux d'intervention font partie des emplois subventionnés. En effet, l'entreprise qui crée un poste de travail pour un chômeur se voit rembourser tout ou une partie du coût du travail.

Tab. 5.3: Évolution du taux de chômage en Pologne (1989-2004)

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Taux de chômage	6,1	11,4	13,6	16,4	16	14,9	13,2	10,3	10,4	13,1	15,1	17,5	20	20	19	17,6

Source : OCDE base de données de l'emploi

Tab. 5.4: Financement des politiques du marché d'emploi (en % du PIB)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Mesures actives	nc	nc	0,53	0,44	0,37	0,45	0,48	0,46	0,37	0,25	0,25	0,22	0,4
Mesures passives	1,3	2,3	1,75	1,64	1,68	1,61	1,06	0,53	0,62	0,81	0,98	1,16	1,07

Source : OCDE base de données de l'emploi

5.2.3 *Les éléments marquants de la transition du marché du travail*

Les réformes des institutions du marché du travail ont été sans doute les plus lourdes à supporter pour la population polonaise et ont demandé de sa part le plus grand effort d'acceptation. C'est la raison pour laquelle les politiques d'emploi passives ont été cruciales durant la période de transition. Elles ont progressivement cédé la place aux politiques actives du fait, d'une part, d'un manque de moyens financiers et, d'autre part, des recommandations venues des organisations et institutions internationales. D'une manière générale, cette évolution des politiques d'emploi est commune à tous les pays d'Europe du Centre-Est. En ce qui concerne la PLE (figure 5.1), en Pologne la valeur d'indicateur pour les CDI est restée stable depuis le début des années quatre-vingt-dix jusqu'à aujourd'hui. Dans ce cas précis, il est possible de considérer que le choix fait au début de la transition a eu des conséquences sur la structure du marché du travail actuel. En revanche, l'indicateur pour les CDD était stable durant la transition mais il a augmenté après l'adhésion à l'UE.

5.3 *Le système financier*

5.3.1 *Le système bancaire en Pologne*

5.3.1.1 *Aperçu de l'histoire du système bancaire en Pologne*

La première banque centrale sur le territoire du Royaume de Pologne, la Bank Polski, a fonctionné de 1828 à 1886. Elle a été fermée à la suite du développement de la Banque nationale de Russie. Au moment de l'indépendance en 1918 trois systèmes économiques différents fonctionnaient sur le territoire polonais. De ce fait, l'objectif principal des pouvoirs publics a été d'uniformiser la loi, l'administration et la monnaie. Dans un premier temps, les fonctions fondamentales du système bancaire étaient remplies par : la Polska Krajowa Kasa Pożyczkowa (l'émission des billets), la Poczтовая Kasa Oszczędności (la gestion de l'épargne) et la Bank Rolny (le crédit aux petits et moyens propriétaires agricoles). L'instabilité politique et le déficit budgétaire qui en a résulté ont retardé la mise en place d'un système financier uniforme et ont entraîné une période d'hyperinfla-

tion durant l'année 1923. Un système bancaire intégré à la banque centrale (Bank Polski SA) a été mis en place en 1924¹⁹ avec la réforme monétaire de Władysław Grabski. Le rôle principal de la banque centrale était l'émission des billets mais elle effectuait également des opérations de crédit (Leszczyńska, 2010). Avec cette même réforme, le zloty polonais²⁰ est devenu le seul moyen de paiement sur le territoire polonais. Pendant la guerre, la Bank Polski SA s'est installée à Paris et puis à Londres.

La fin de la guerre a vu la mise en place d'une nouvelle institution : la Narodowy Bank Polski²¹ (NBP). Depuis sa création, son rôle a évolué afin de s'adapter au système économique et financier socialiste. Ce processus a consisté en la transmission progressive des fonctions du système bancaire à la NBP. Les principaux contours institutionnels du système bancaire polonais durant la période socialiste ont été tracés entre 1948 et 1952. Après la guerre, la majorité des banques (à l'exception des banques coopératives dont l'activité a été toutefois strictement réglementée) ont été nationalisées et sont devenues l'outil de réalisation de la politique d'économie planifiée. La réforme bancaire de 1948²² a supprimé les institutions bancaires, à l'exception des banques suivantes : NBP, Bank Polski SA, Bank Polska Kasa Opieki SA, Bank Rolny, Bank Inwestycyjny, Powszechnej Kaszy Oszczędności, Bank Handlowy w Warszawie SA et caisses d'épargne de *gminas*). C'est la loi de 1958²³ qui a défini précisément le rôle de la NBP. Celle-ci vient cumuler les fonctions de la banque centrale et celles d'une institution publique coopérant avec l'administration pour la réalisation de la politique économique (Leszczyńska, 2010). Le rôle des banques était donc technique dans la mesure où elles appliquaient les instructions du gouvernement. Durant la période du socialisme, le système bancaire se caractérisait par une très grande concentration de l'activité bancaire au sein de la NBP devenue mono-banque. En effet, celle-ci était à la fois une banque centrale et une banque commerciale. Elle servait

¹⁹ Ustawa o naprawie Skarbu Państwa i reformie walutowej z dnia 11 stycznia 1924 r., Dz.U. 1924, nr 4, poz. 28

²⁰ *Złoty polski* contenait 1/3444 gramme d'or et correspondait au franc de l'ancienne Union latine.

²¹ La Banque nationale de Pologne a été créée par le décret de janvier 1945 et ensuite par la loi de 1958 (Ustawa o NBP z dnia 2 grudnia 1958 r., Dz.U. Nr 72, poz. 356)

²² Dekret z października 1948 r., Dz.U. Nr 52, poz. 410-412

²³ Ustawa o NBP z dnia 2 grudnia 1958 r., Dz.U., Nr 72, poz. 356

la majorité de l'économie, l'État et les autres unités administratives. L'économie du pays a été divisée de façon administrative entre quelques banques auxquelles était assurée une position monopolistique. La situation économique des banques était fragile notamment du fait de capitaux exclusivement nationaux (Kozioł, 2009). La réforme du système bancaire en Pologne a commencé dans les années quatre-vingt. Les dispositions de la loi bancaire de 1982²⁴ avaient pour but d'adapter le système bancaire en Pologne à l'économie du pays qui présentait de plus en plus de caractéristiques d'une économie de marché (Kozioł, 2009). Toutefois, la mise en application de cette loi a été retardée dans le temps pour des raisons politiques. Elle permettait, entre autres, la création de nouvelles banques, ce qui fut le cas en 1986 avec la création de Bank Rozwoju Eksportu SA et, en 1987, de Powszechna Kasa Oszczędności qui a été séparée de la NBP.

5.3.1.2 Création du système bancaire durant la transition

En ce qui concerne le système bancaire, le processus de transition a commencé avec deux lois de 1989²⁵. Celles-ci marquent la création d'un système bancaire à deux étages avec d'une part la banque centrale (NBP) et les banques commerciales d'autre part. Les instruments administratifs ont été remplacés par des instruments économiques tels que les taux d'intérêts, les taux de change ou les réserves obligatoires. La loi a créé les conditions de la concurrence entre les banques et a rendu possible la création de nouvelles banques y compris de banques au capital étranger (Kozioł, 2009). Durant cette période, les réformes ont également été fortement influencées par les régulations de l'UE.

5.3.1.2.1 La banque centrale

La transformation de la banque centrale s'est effectuée en deux temps. Premièrement, suite à la loi de 1989²⁶, la NBP est devenue la banque centrale. Sa fonction et son indépendance ont été renforcées avec la loi de 1992²⁷ et par le biais de la Constitution de 1997. La NBP a arrêté alors toute activité commerciale et est

²⁴ Ustawa Prawo Bankowe z dnia 26 lutego 1982 r., Dz.U. Nr 7, poz. 56

²⁵ Ustawa Prawo Bankowe z dnia 31 stycznia 1989 r., Dz.U. Nr 4, poz. 21 et Ustawa o NBP z dnia 31 stycznia 1989 r., Dz.U. Nr 4, poz. 22

²⁶ Ustawa o Narodowym Banku Polskim z dnia 31 stycznia 1989 r., Dz.U. Nr 4, poz. 22

²⁷ Ustawa o NBP z dnia 20 lipca 1992 r., Dz.U. Nr 72, poz. 360

devenue une banque d'émission, l'institution de la politique monétaire, la banque des banques ainsi que la banque d'État (Kozioł, 2009; Leszczyńska, 2010). Au début de la transition, ses missions principales étaient la lutte contre l'inflation, le rétablissement de la confiance dans le zloty et la mise en place des mécanismes d'une politique monétaire efficace (Węclawski, 2015). Dans la première partie des années quatre-vingt-dix, les résultats de l'activité de la NBP ont été décevants. Les causes doivent être recherchées dans la mauvaise coordination de la politique monétaire et budgétaire, l'imprévisibilité du processus de transition lui-même, le manque de compétences d'analyse et la crise du change de 1996 (Leszczyńska, 2010). La loi de 1997²⁸, qui a adapté la banque centrale aux standards européens, a marqué une seconde étape de la transformation du rôle de la banque centrale en Pologne. Concernant la NBP, le processus d'adhésion à l'UE a résulté en la création en 1998 d'un Comité de préparation de la NBP à l'intégration européenne²⁹. L'objectif principal était de la préparer au fonctionnement dans le cadre du Système européen des banques centrales mis en place par le Traité de Maastricht. La loi de 1997 a également mis en place la Rada Polityki Pieniężnej³⁰, un corps collégial³¹ qui détermine la politique monétaire du pays. Depuis l'adhésion de la Pologne à l'UE, la NBP fait partie du Système européen des banques centrales.

5.3.1.2.2 *Les banques commerciales*

Les banques commerciales ont commencé leur activité en 1989. Toutes ces banques nouvellement créées³², ainsi que celles qui ont existé à ce moment-là³³, ont été publiques.

²⁸ Ustawa o Narodowym Banku Polskim z dnia 29 sierpnia 1997 r., Dz.U. Nr 140, poz. 938

²⁹ Komitet ds Przygotowania NBP do Integracji Europejskiej

³⁰ Le Conseil de politique monétaire

³¹ Cet organe, contrairement à la NBP, est soumis au contrôle démocratique.

³² Powszechny Bank Gospodarczy à Łódź, Powszechny Bank Kredytowy à Varsovie, Wielkopolski Bank Kredytowy à Poznań, Bank Śląski à Katowice, Bank Zachodni à Wrocław, Bank Gdański à Gdańsk, Bank Przemysłowo-Handlowy à Cracovie, Bank Depozytowo-Kredytowy à Lublin, Pomorski Bank Kredytowy à Szczecin

³³ Bank Gospodarki Żywnościowej, Bank Handlowy, Bank Polska Kasa Opieki, Bank Rozwoju Eksportu, Powszechna Kasa Oszczędności et Bank Gospodarstwa Krajowego

Tab. 5.5: Nombre de banques en Pologne (1993-2003)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Banques commerciales	87	82	81	81	83	83	77	74	71	62	60
<i>dont</i> à majorité de capital public	29	29	27	24	15	13	7	7	7	8	7
à majorité de capitaux privés	10	11	18	25	29	31	39	47	48	47	47
contrôlées par des investisseurs polonais	48	42	36	32	39	39	31	20	16	7	6
<i>dont</i> contrôlées par des investisseurs étrangers	10	11	18	25	29	31	39	47	48	47	47
Banques coopératives	1 652	1 612	1 510	1 394	1 295	1 189	781	680	642	605	600
TOTAL	1 740	1 694	1 591	1 475	1 378	1 272	858	754	713	667	660

Source : Calculs de l'auteur sur la base de données NBP

Apparition de nouvelles banques et processus de concentration

Au tout début de la transition, les autorités ont suivi une politique libérale de distribution des licences pour la création des banques. Cette politique a été renforcée par des allègements fiscaux. En 1993, le nombre de banques commerciales était de 87 et le nombre de banques coopératives de 1 652 (tableau 5.5). Les nouvelles banques se sont retrouvées très rapidement dans une situation économique très fragile. Les principales causes étaient : la situation difficile de l'économie polonaise et des entreprises publiques suite au processus de transition, le manque d'outils de gestion et de compétences économiques des nouvelles entités ainsi que le contrôle insuffisant du secteur bancaire. À partir de 1993, le gouvernement a décidé de durcir les conditions de distribution des licences et a encouragé le processus de consolidation des banques ainsi que la concentration du secteur (Kozioł, 2009; Węclawski, 2015). Dans un premier temps, celle-ci a été menée par une série de reprises. À partir de 1997, c'est le processus de fusion qui a pris de l'importance principalement, du fait de la présence d'investisseurs étrangers (Krasiuk, 2006).

Processus de privatisation et rôle des banques étrangères

Initialement, les autorités polonaises ont été hostiles à l'établissement de banques étrangères en Pologne afin de protéger les « intérêts polonais » (Balcerowicz et Bratkowski, 2001). La volonté politique était de faire en sorte que le secteur bancaire reste aux mains polonaises. Dans ce contexte les banques étrangères avaient la possibilité d'avoir des succursales³⁴, d'acquérir des parts dans des banques polonaises en situation difficile³⁵ ou d'acquérir des parts minoritaires de banques privatisées. En effet, le processus de privatisation des banques, commencé en 1993, autorisait les institutions étrangères à acquérir jusqu'à 30 % des actions d'institutions privatisées. Quelques banques seulement ont décidé de s'installer en Pologne, principalement en suivant leurs clients qui s'y établissaient (Havrylchuk, 2006). En 1995, leur participation au secteur bancaire polonais était de moins de 5 % (Kozioł, 2009, tableau 5.6), tandis qu'en 1997 les banques étrangères contrôlaient 15,3 % du total des actifs bancaires (Havrylchuk, 2006, tableau 5.6). Dans la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix, plusieurs raisons ont contribué à

³⁴ *Greenfield operation*

³⁵ *Taking over distressed institutions*

l'augmentation considérable de la participation des acteurs étrangers au système bancaire polonais. Outre une législation favorable, ceux-ci y ont vu l'opportunité de combler les besoins de capitalisation, la nécessité des banques polonaises d'acquérir un savoir-faire et des nouvelles technologies, leur obligation du respect des engagements liés à l'adhésion à l'OCDE en 1997 et du processus d'adhésion à l'UE mais également de la perspective de recettes supplémentaires pour le budget de l'État³⁶. La loi de 1997 a favorisé les acquisitions de banques polonaises par les banques étrangères et a changé les règles de la privatisation (Kraciuk, 2006; Koziol, 2009; Dąbrowska-Gruszczyńska, 2013). Les privatisations et les fusions ont surtout profité aux banques étrangères dont le nombre est passé de 29 à 47 entre 1997 et 2003 (tableau 5.5). L'augmentation du nombre de banques contrôlées par les investisseurs étrangers s'est accompagnée des gains de parts de marché (en termes de pourcentage du total du bilan). En effet, en 1997, le total du bilan des banques étrangères était de 15,3 % alors qu'en 2003, il est monté à 67,8 % (tableau 5.6). En 2003, les investisseurs étrangers dans le secteur bancaire polonais étaient de quinze nationalités différentes, les plus importants étant les investisseurs allemands, italiens et américains (KNF, 2004).

5.3.2 *Marché financier*

5.3.2.1 *Éléments marquants de l'histoire des marchés financiers en Pologne*

La première bourse sur le territoire polonais a été créée en 1817 à Varsovie. Elle a fonctionné jusqu'en 1839 et a été une institution importante dans la vie économique du Royaume de Pologne. Après l'indépendance, l'organisation du système boursier reposait sur un décret de 1924 du président de la République³⁷. L'autorisation de création d'une bourse était attribuée par le ministre du Trésor en consultation avec le ministre de l'Industrie et du Commerce. L'organe de surveillance était un commissaire de la Bourse nommé par le ministre du Trésor. Durant la période de l'entre-deux-guerres, cinq bourses fonctionnaient en Pologne. La prin-

³⁶ La privatisation consistait dans la majorité des cas dans la vente d'actions appartenant au Trésor public. Ces recettes n'augmentaient pas les fonds propres des banques mais alimentaient le budget de l'État (Koziol 2009).

³⁷ Rozporządzenie Prezydenta RP o organizacji giełd z dnia 28 grudnia 1924 r., Dz.U. Nr 114, poz. 1020

Tab. 5.6: Total du bilan des banques en Pologne (1993-2003)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Banques commerciales	93,4	94,7	95,2	95,4	95,5	95,7	95,8	95,8	95,4	95	94,7
à majorité de capital public	80,4	76,1	68,3	66,5	49,3	45,9	23,9	22,9	23,5	25,1	24,4
à majorité de capitaux privés	13	18,6	26,9	28,9	46,2	49,8	71,8	72,9	71,9	69,9	70,3
contrôlées par des investisseurs polonais	10,4	15,4	22,7	15,1	30,9	33,2	24,6	3,4	3,2	2,5	2,5
contrôlées par les investisseurs étrangers	2,6	3,2	4,2	13,7	15,3	16,6	47,2	69,5	68,7	67,4	67,8
Banques coopératives	6,6	5,3	4,8	4,6	4,5	4,3	4,2	4,2	4,6	5	5,3
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : calculs de l'auteur sur la base de données NBP

cipale et la plus importante était celle de Varsovie. Les quatre autres étaient appelées des bourses provinciales (Łódź, Cracovie, Poznań et Liev). Comme dans d'autres pays, la Grande Dépression a touché la Pologne et a entraîné déflation, baisse de la production industrielle, effondrement des cours boursiers ainsi que faillite des banques et des entreprises (Leszczyńska, 2010). En 1939, les bourses ont été fermées. Après la guerre, des tentatives ont été faites pour rouvrir les bourses mais dans l'économie planifiée qui commençait à se mettre en place leur existence n'avait pas de raison d'être.

5.3.2.2 *Retour du marché financier durant la transition*

5.3.2.2.1 *Création de la bourse*

Le processus de transition vers l'économie de marché a rendu possible et nécessaire la création d'une bourse de valeurs. Elle a commencé son activité en 1991 sur la base d'une loi de la même année³⁸. L'adhésion à l'UE a modifié les bases législatives du marché du capital. Le marché du capital a été créé en Pologne *ex nihilo*, ce qui a permis la création de la bourse sur des bases modernes incluant la dématérialisation des titres et un système électronique de transactions (Tomaszewski, 2007). En 2004, la loi de 1991 a été modifiée et elle a été remplacée en 2005 par trois nouvelles lois³⁹, avec pour but d'approfondir la libéralisation des échanges des titres, notamment en élargissant les possibilités d'autorégulation et en permettant la création de nouvelles plateformes d'échange (Tomaszewski, 2007).

5.3.2.2.2 *Développement du marché du capital*

Durant la transition, le marché des actions n'a cessé de se développer, ce dont témoigne l'augmentation de la capitalisation de la bourse en pourcentage du PIB (tableau 6.8). Cette augmentation est principalement due au processus de

³⁸ Ustawa prawo o publicznym obrocie papierami i wartościami i funduszach powierniczych z dnia 22 marca 1991 r., Dz.U. Nr 35, poz. 155

³⁹ Ustawa o obrocie instrumentami finansowymi z dnia 29 lipca 2005 r., Dz.U. Nr 183, poz. 1538; Ustawa o ofercie publicznej i warunkach wprowadzania instrumentów finansowych do zorganizowanego systemu obrotu oraz o spółkach publicznych z dnia 29 lipca 2005 r., Dz.U. Nr 184, poz. 1539; Ustawa o nadzorze nad rynkiem kapitałowym z dnia 29 lipca 2005 r., Dz.U. Nr 183, poz. 1537

privatisation des entreprises publiques. Les entreprises étrangères sont cotées en bourse en Pologne depuis 2003. Les années quatre-vingt-dix ont également vu le nombre d'entreprises cotées en bourse augmenter très rapidement (tableau 6.8). La période de transition est également le moment de la mise en place du marché des obligations. Il est créé en 1992 et joue un rôle moins important que le marché des actions. Son développement a été lent, principalement à cause d'une réglementation défavorable (loi de 1995⁴⁰), mais également du fait de la concentration des échanges en dehors de la bourse (Tomaszewski, 2007). Il est dominé par les échanges d'obligations du Trésor public (Tomaszewski, 2007; NBP, 2014).

5.3.3 *Le capital-investissement*

En Pologne, le capital-investissement a commencé à se développer dès le début de la transition. Les fonds qui ont été créés⁴¹ ont apporté les capitaux nécessaires au financement de la privatisation des entreprises publiques. Les bases réglementaires de l'activité des fonds de capital-investissement sont assez complexes. La loi de 2004⁴² a tenté de simplifier leur fonctionnement mais elle a également imposé de nombreuses barrières à leur activité (Antkiewicz, 2008, p. 433).

5.3.4 *Le système financier durant la transition : les points clés*

5.3.4.1 *Un système financier dominé par les banques*

En Pologne comme dans d'autres pays du modèle centre-est européen les trente dernières années ont abouti à l'existence d'un système financier qui repose sur la banque⁴³. En effet, bien que les marchés financiers jouent un rôle de plus en plus important dans le financement de l'économie de ces pays, celui-ci reste très faible par rapport à celui des banques. Son degré varie selon la conjoncture

⁴⁰ Ustawa o obligacjach z dnia 29 czerwca 1995 r., Dz.U. Nr 83, poz. 420

⁴¹ Polsko-Amerykański Fundusz Przedsiębiorczości (PAFP) (1990), Duński Fundusz dla Europy Centralnej i Wschodniej (1990), Towarzystwo Inicjatyw Społeczno-Ekonomicznych (1991), Caresbac-Polska S.A.

⁴² Ustawa o funduszach inwestycyjnych i zarządzaniu alternatywnymi funduszami inwestycyjnymi z dnia 27 maja 2004 r., Dz.U. Nr 146, poz. 1546

⁴³ *Bank based*

dans la mesure où les périodes de hausse économique ouvrent des possibilités de financement plus larges et élastiques par rapport à celles des banques (Peřka, 2007). Toutefois, le cas de la Pologne se distingue de celui des autres PECE par l'importance de la Bourse de Varsovie, qui est la plus grande de la région et qui encourage l'entrée des capitaux en la Pologne.

5.3.4.2 Principales difficultés durant la transition

La création du système financier était la tâche la plus difficile pour les États en transition. Deux difficultés peuvent être soulignées. La première était liée au manque d'infrastructures et de connaissances des systèmes financiers modernes. Les expériences acquises durant la période de l'entre-deux-guerres ont été trop éloignées dans le temps et de façon évidente n'ont pas intégré toute l'évolution des outils bancaires et financiers. La deuxième difficulté réside dans le manque de capital humain capable de mettre en place des structures modernes adaptées à l'économie de marché et capable de fonctionner dans le système financier international, lui-même inscrit dans un processus de déréglementation et de mondialisation. Le nombre important des faillites bancaires en Pologne durant les premières années de la transition illustre bien ces difficultés. Leur résultat était une large ouverture des systèmes bancaires aux acteurs étrangers.

5.3.4.3 Évaluation du processus de privatisation des banques et du rôle des banques étrangères

Le processus de privatisation a contribué à la modernisation du système bancaire polonais. Toutefois, certains doutes ont été émis quant au prix auquel les investisseurs étrangers ont acquis les participations majoritaires. En effet, les banques privatisées maintenaient des positions fortes sur le marché polonais et le prix de vente aurait pu être mieux négocié. La décision initiale des pouvoirs publics de protéger les intérêts polonais dans le capital des banques n'a pas porté ses fruits et les a obligés à faciliter l'accès au système bancaire aux capitaux étrangers. Les choix des autres pays quant à l'accès aux capitaux étrangers au système bancaire varient (par exemple la Hongrie a décidé de faciliter cet accès dès le début de la transition) mais le résultat au bout d'un quart de siècle est

similaire, car en Pologne, comme dans d'autres pays d'Europe du Centre-Est le secteur bancaire est dominé par les acteurs étrangers. Il s'agit de la caractéristique principale de ces systèmes qui est apparue durant la transition et dont la conséquence pour ces économies est très forte jusqu'à maintenant. Outre les avantages que les investisseurs étrangers pouvaient apporter dans le développement du secteur bancaire, leur présence dominante sur le marché bancaire national a soulevé quelques craintes. En effet, d'un point de vue politique, certaines décisions stratégiques pour le financement de l'économie peuvent être influencées par des acteurs étrangers. Par ailleurs, les banques étrangères étant plus efficaces, les banques polonaises se sont retrouvées à travailler avec les secteurs d'activité moins rentables. Face aux difficultés, elles devaient chercher des investisseurs étrangers. D'une manière générale les conséquences politiques et économiques de ce poids des capitaux étrangers dans les systèmes bancaires mériteraient d'être davantage étudiées dans la littérature.

5.4 *Le système de protection sociale*

5.4.1 *Bref rappel historique sur le système de santé en Pologne*

Les origines du système de protection sociale en Pologne remontent au début du XX^e siècle. L'existence, l'organisation et le fonctionnement de ce système variaient selon les traditions des pays auxquels le territoire était annexé. La partie nord-ouest du pays appartenait au deuxième Reich. C'est avec la loi de 1911, qui instaure le Code des assurances du Reich, que le système de retraites obligatoire, d'assurance santé et d'assurance en cas d'accident est mis en place. Quant à la partie sud du pays, elle appartenait à l'Empire austro-hongrois où le système de protection sociale est similaire à celui qui existait en Prusse mais moins étendu. Aucune législation sociale n'était en place sur les territoires de l'Est du pays, la Russie accusant un retard social et économique (ZUS, 2013). Dès 1918, l'État devenu indépendant a été confronté à ces différences de systèmes et de législation sur son territoire. En 1919, face à l'instabilité politique et sociale, le gouvernement a mis en place l'assurance maladie obligatoire. Cette mesure a été confirmée par le Parlement par la loi de 1920 mettant en place un premier système d'as-

surance maladie et maternité. Il convient de remarquer que la couverture et le niveau de prestations n'étaient pas les mêmes selon le territoire annexé. Cette situation posait des difficultés d'ordre politique et économique. Les différences de droit étaient la source du mécontentement social. Les travailleurs en situation de mobilité perdaient leurs droits et les entreprises des territoires où les systèmes étaient plus développés dénonçaient leur impact sur la compétitivité. Enfin, le très grand nombre d'institutions chargées de la gestion du système de protection sociale le rendait illisible de celui-ci et la crise économique profonde contribuait à l'instabilité politique. Afin de répondre à ces difficultés, le Parlement vote en 1933 la loi⁴⁴ visant à uniformiser le système de protection sociale sur tout le territoire polonais. Après la guerre et au début des années cinquante celle-ci a influencé également la construction du système de protection sociale socialiste (ZUS, 2013). La structure du système de soins était définie comme multisectorielle (un secteur public appartenant à l'État et aux collectivités territoriales et un secteur privé appartenant aux organisations caritatives et religieuses). Chaque secteur était chargé de financer ses centres de soins de façon autonome. Le financement s'effectuait uniquement par des cotisations. Il s'agissait d'un système d'assurance accessible seulement à certains groupes de travailleurs, le système d'assurance maladie n'étant pas universel (Fogt, 2012). La période de reconstruction du pays après la Seconde Guerre mondiale marque une seconde étape dans la construction du système de protection sociale polonais. En 1950, le système de santé a été réformé et étendu à toute la population. En Pologne, comme dans d'autres pays d'Europe du Centre-Est, l'architecture du système de santé reposait sur le modèle de Semashko. Selon ce modèle, le système de santé est public (financé par le budget de l'État), universel, uniforme et complexe (toutes les unités forment un ensemble dirigé par l'État). Il se caractérise donc par une forte centralisation (Fogt, 2012). La loi de 1950⁴⁵ a lié son financement au budget de l'État et plus particulièrement aux performances économiques de celui-ci. Cette organisation du système de santé a été maintenue jusqu'en 1989. Pour certains, une grande partie de la population a hérité de ce modèle une conviction que le financement de l'assurance maladie est une responsabilité de l'État. Il est d'ailleurs possible que

⁴⁴ Ustawa o ubezpieczeniu społecznym z dnia 28 marca 1933 r., Dz.U. Nr 51, poz. 396

⁴⁵ Ustawa o Zakładzie Ubezpieczeń Społecznych z dnia 20 lipca 1950 r., Dz.U. Nr 36, poz. 333

cela soit l'une des raisons principales pour lesquelles les assurances privées sont difficiles à introduire et certains professionnels de santé sont corrompus. (Sagan *et al.*, 2011).

5.4.2 *Le système de santé*

5.4.2.1 *Structure du système de santé en Pologne*

5.4.2.1.1 *Législation*

Le droit à l'égalité d'accès aux soins médicaux est inscrit dans la Constitution polonaise de 1997 (art. 68). Dès l'année 1991, un processus de décentralisation du système de santé a été entamé. L'État a progressivement transféré ses compétences aux collectivités territoriales (voïvodies, *powiats* and *gminas*). La loi de 1997⁴⁶ et la loi sur les services de santé financés par un fonds public de 2004⁴⁷ ont constitué deux grandes étapes de la réforme du système de santé polonais. Enfin, en 2011, plusieurs lois⁴⁸ ont eu pour but d'adapter la législation polonaise aux critères européens.

5.4.2.1.2 *Organisation*

La figure 5.2 schématise l'organisation du système de santé en Pologne. Son organisation et sa gouvernance, la politique qui le sous-tend, les principaux investissements, la recherche et l'éducation médicale sont de la responsabilité du ministère de la Santé. Le financement des services de santé est du ressort de Narodowy Fundusz Zdrowia⁴⁹ (NFZ). Cette institution a été créée par la loi de 2003⁵⁰ et reformée par la loi de 2004⁵¹. Le NFZ est composé d'un Office général et de seize

⁴⁶ Ustawa o powszechnym ubezpieczeniu zdrowotnym z dnia 6 lutego 1997 r., Dz.U. Nr 28, poz. 153

⁴⁷ Ustawa o świadczeniach opieki zdrowotnej finansowanych ze środków publicznych z dnia 27 sierpnia 2004 r., Dz.U. Nr 210, poz. 2135

⁴⁸ Ustawa o refundacji leków, środków spożywczych specjalnego przeznaczenia żywieniowego oraz wyrobów medycznych (ustawa refundacyjna) z dnia 12 maja 2011 r., Dz.U. Nr 122, poz. 696, Ustawa o systemie informacji w ochronie zdrowia z dnia 28 kwietnia 2011 r., Dz.U. Nr 113, poz. 657

⁴⁹ Fond national de santé

⁵⁰ Ustawa o powszechnym ubezpieczeniu w Narodowym Funduszu Zdrowia z dnia 23 stycznia 2003 r., Dz.U. Nr 45, poz. 391

⁵¹ Ustawa o świadczeniach opieki zdrowotnej finansowanych ze środków publicznych z dnia 27 sierpnia 2004 r., Dz.U. Nr 201, poz. 2135

branches (une pour chaque voïvodie). Il négocie et signe des contrats avec les fournisseurs de services de santé. Les contrats comprennent la valeur, le volume et la structure de soins (Sagan *et al.*, 2011). Les collectivités territoriales sont principalement responsables d'assurer que les services et les infrastructures de santé sont bien en adéquation avec les besoins du territoire ainsi que ceux de la prévention sanitaire. Elles sont également en charge de la gestion courante des hôpitaux pour tout ce qui touche à leur fonctionnement, leur entretien, la réparation et la rénovation des immeubles, l'investissement dans l'équipement médical. Les fournisseurs de soins sont des unités de soins publiques ou non publiques, des cabinets de soins individuels ou des groupements médicaux. La collecte des cotisations est faite par le Zakład Ubezpieczeń Społecznych⁵² (ZUS) et la Kasa Rolniczego Ubezpieczenia Społecznego⁵³ (KRUS). Elles sont ensuite transmises au NFZ.

5.4.3 Le régime de retraite en Pologne

5.4.3.1 Origines historiques du système de retraites polonais

Comme dans le cas des autres composantes du système de protection sociale, l'existence et le fonctionnement du système de retraites dépendaient de l'organisation politique et sociale du territoire, auquel chaque partie de la Pologne était annexée. L'élément le plus marquant est l'instauration de la retraite obligatoire par la loi de 1911 du deuxième Reich évoquée plus haut. Un premier grand pas dans la mise en place du système de retraites était la loi de 1933⁵⁴. En effet, celle-ci a permis de couvrir toutes les personnes qui travaillaient. Ce système était financé par des cotisations qui servaient à la création de fonds devant assurer la solvabilité du système. Il s'agissait donc d'un système par capitalisation. Modifié par la loi de 1950⁵⁵, le système s'est centralisé et était désormais financé par l'État. Le décret de 1955⁵⁶ a créé deux piliers d'assurances sociales : le pilier syndical, qui assurait les prestations à court terme (maladie et famille), et le pilier

⁵² Sécurité sociale

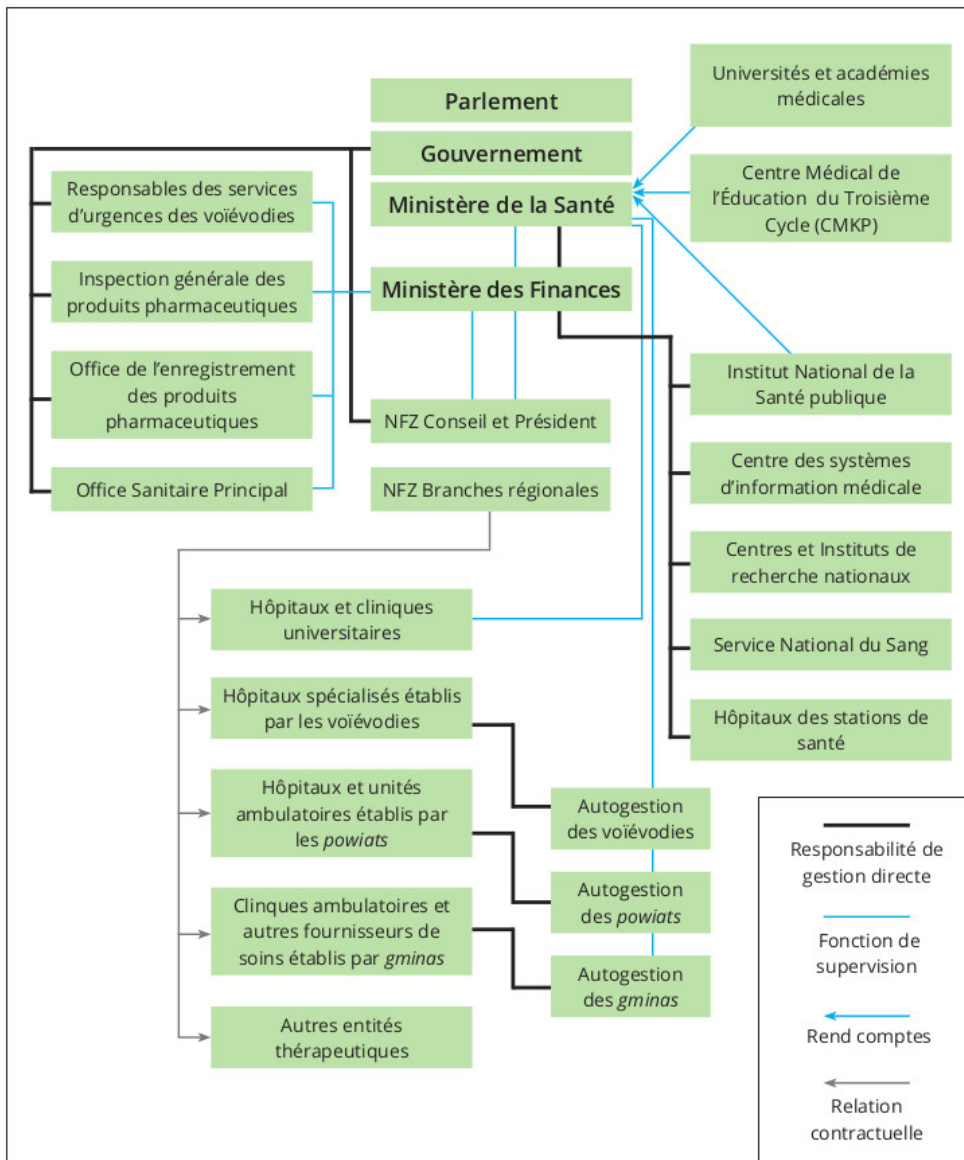
⁵³ Caisse agricole de sécurité sociale

⁵⁴ Ustawa o ubezpieczeniu społecznym z dnia 28 marca 1933 r., Dz.U. Nr 51, poz. 396

⁵⁵ Ustawa o Zakładzie Ubezpieczeń Społecznych z dnia 20 lipca 1950 r., Dz.U. Nr 36, poz. 333

⁵⁶ Dekret o przekazaniu wykonywania ubezpieczeń społecznych związkom zawodowym z dnia 2 lutego 1955 r., Dz.U. Nr 6, poz. 31

Fig. 5.2: Organisation du système de santé en Pologne



Source : Sagan et al., 2011, p. 15

étatique qui assurait les prestations de long terme (retraites). Cependant, cette organisation n'a pas rempli les attentes sociales et politiques de la population et en 1960⁵⁷, les pouvoirs publics sont revenus à une structure unique (Jędrasik-Jankowska, 2014). Le financement du système de retraites provenait alors à la fois du budget de l'État et de fonds dédiés. Il a été maintenu jusqu'en 1987. Cette année-là, un nouveau modèle a été créé dont le financement reposait uniquement sur des cotisations qui alimentaient un fonds dédié⁵⁸ que l'État pouvait subventionner (Jędrasik-Jankowska, 2014). D'une manière générale, pendant la période socialiste le système de retraites était gouverné par le principe d'égalitarisme. Cela n'excluait pas la présence de privilèges pour certains groupes professionnels, notamment dans certains secteurs stratégiques de l'État.

5.4.3.2 *La réforme du système de retraites pendant la transition*

Durant la transition, la première loi sur la réforme du système de retraites a été adoptée en 1998⁵⁹ et est entrée en vigueur en 1999. Le choix politique a été influencé par plusieurs facteurs. Premièrement, la privatisation des retraites était perçue comme un complément logique du passage de l'économie planifiée à l'économie du marché. Deuxièmement, la défiance vis-à-vis des institutions publiques et de l'architecture trop redistributive du système des retraites poussaient les pouvoirs publics à la réforme (Fultz, 2012). Troisièmement, les organisations internationales (la Banque mondiale, le FMI) qui étaient, pour certains, des créanciers importants de l'État polonais, recommandaient la privatisation des retraites. Les négociations autour de la réforme ont été organisées selon deux voies parallèles par le ministère des Finances (soutenu par la Banque mondiale) ainsi que par le ministère de la Protection sociale et ont abouti à deux propositions de réformes différentes. La première, soutenue par les organisations internationales, a été choisie. Afin d'éviter les contestations, le processus législatif a été très ra-

⁵⁷ Ustawa o utworzeniu Komitetu Pracy i Płac oraz o zmianach właściwości w dziedziczeniu ubezpieczeń społecznych, rent, zapatrzeń i opieki społecznej z dnia 13 kwietnia 1960 r., Dz.U. Nr 20, poz. 119 et Rozporządzenie Rady Ministrów o zakresie i trybie działania Zakładu Ubezpieczeń Społecznych z dnia 27 kwietnia 1960 r., Dz.U. Nr 23, poz. 134

⁵⁸ Ustawa o organizacji i finansowaniu ubezpieczeń społecznych z dnia 25 listopada 1986 r., Dz.U. z 1989 r. nr 25, poz. 137 z pozn. zm.

⁵⁹ Ustawa o organizacji i funkcjonowaniu funduszy emerytalnych z dnia 28 sierpnia 1997 r., Dz.U. Nr 139, poz. 934

pide. De ce fait, la réforme présente plusieurs lacunes qui ont été à la source des difficultés du système au début des années 2010 (Fultz, 2012).

5.4.3.3 *Organisation et fonctionnement du système de retraites après la réforme de 1999*

La réforme du système des retraites de 1999 avait pour but de transformer plusieurs caractéristiques de celui-ci : mettre en place un système à plusieurs niveaux, diversifier le risque et notamment la combinaison entre la répartition et la capitalisation, et instaurer une nouvelle façon individuelle de calculer les prestations (Ratajczak-Tuchołka, 2013). La source d'inspiration du système de retraites était le modèle suédois. La réforme (inspirée par la Banque mondiale) a créé un système de retraite reposant sur trois piliers (figure 5.5), les deux premiers étant obligatoires et le troisième, volontaire. Le premier pilier était public et géré par le ZUS. Il s'agissait d'un régime à cotisations définies (le montant de retraites n'est pas garanti). Il ne faisait pas appel aux marchés financiers et suivait le principe de retraite par répartition. Le deuxième pilier *Otwarty Fundusz Emerytalny*⁶⁰ (OFE), également à cotisations définies, était géré par des institutions privées *Powszechna Towarzystwa Emerytalne*⁶¹ (PTE) et fonctionnait quant à lui selon le système de retraite par capitalisation. Il devait faire appel aux marchés financiers. En pratique chaque assuré possédait deux comptes d'épargne retraite individuels gérés par ces deux institutions. Une cotisation est prélevée par la ZUS (19,52 % pour les salariés) et une partie de celle-ci (7,3 %) est réorientée vers le second pilier (l'annexe figure B11). Le troisième pilier est optionnel et correspond à une offre de plans de retraite proposée par des organismes privés. Il n'y a pas d'avantages fiscaux. Il existe aussi des régimes spéciaux de retraite. Notamment pour les agriculteurs (KRUS) et pour certains groupes professionnels considérés comme stratégiques par l'État (par exemple les mineurs, la police ou l'armée).

⁶⁰ Fonds ouvert de retraites

⁶¹ Associations universelles de retraites

Fig. 5.3: Structure du système de retraites en Pologne après la réforme 1999

Système de retraites		
Premier pilier	Deuxième pilier	Troisième pilier
<p>Obligatoire</p> <p>Supervisé par le ZUS</p> <p>Cotisations destinées à financer les retraites actuelles et aux comptes individuelles</p>	<p>Obligatoire</p> <p>Supervisé par le PTE</p> <p>Cotisations cumulées, investies et versées à la retraite</p>	<p>Volontaire</p> <p>Cotisations cumulées, investies selon la volonté du dépositaire, assurance retraite supplémentaire et privée</p>

Source : Présentation de l'auteur

5.4.4 L'aide sociale et son cadre légal

5.4.4.1 Cadre légal d'aide sociale en Pologne

Historiquement la première loi qui traite du sujet de l'aide sociale en Pologne date de 1923⁶². Elle avait pour but d'organiser l'aide publique dédiée aux personnes qui ne pouvaient pas subvenir à leurs besoins de façon ponctuelle ou durable, par leurs moyens ou leur travail. L'aide sociale concernait entre autres : les enfants et les adolescents surtout les orphelins et les enfants en danger, la protection de la maternité, les personnes âgées, les handicapés, les sans-abri. La loi de 1923 organisait également la protection sociale après la guerre, dans les années 1945-1990. En 1970, l'aide sociale est devenue une prérogative des centres de santé⁶³ sous la responsabilité du ministère de la Santé. Au début des années quatre-vingt-dix, la loi de 1990⁶⁴ a réformé l'aide sociale en Pologne et c'est le ministère du Travail qui en est devenu l'organe responsable. Cette réforme a également effectué un partage des compétences entre le gouvernement et les collectivités

⁶² Ustawa o opiece społecznej z dnia 16 sierpnia 1923 r., Dz.U. Nr 92, poz. 726

⁶³ *Zespoły Opieki Zdrowotnej*

⁶⁴ Ustawa o opiece społecznej z dnia 29 listopada 1990 r., Dz.U. Nr 87, poz. 506

territoriales (principalement *gminas*). Aujourd'hui, outre la loi de 1990, l'aide sociale est encadrée également par la loi de 2004⁶⁵.

5.4.5 *La politique familiale*

5.4.5.1 *Aspects historiques de la politique familiale en Pologne*

Dans la période de l'entre-deux-guerres, les mesures qu'il serait possible de qualifier comme relevant de la politique familiale faisaient partie des lois évoquées plus haut (la loi de 1920 instaurant les allocations maternité, la loi de 1923 relative à l'aide sociale et la loi de 1933). Le décret du 28 octobre 1947 relatif à l'assurance famille introduit dans le système de protection sociale les allocations familiales, qui octroyaient une aide à l'éducation des enfants. D'autres mesures ont été mises en place en 1974 (les allocation naissance, les allocations de soins) et en 1981 (l'allocation parentale). Il convient de souligner le rôle des syndicats durant cette période. En effet, ceux-ci géraient l'attribution de diverses allocations et avantages familiaux ainsi que l'accueil de jeunes enfants dans des crèches d'entreprise. Depuis le début de la transition, la politique familiale en Pologne se caractérise par une multitude de programmes⁶⁶, mesures et sources de financement⁶⁷. La loi de 2003 détermine les conditions et modalités de versement des allocations familiales.

5.4.5.2 *Caractéristiques principales de la politique familiale*

Parmi les mesures de soutien financier aux familles, on peut citer : l'allocation familiale attribuée en fonction du revenu des familles, l'allocation unique à la naissance attribuée à toutes les familles sans condition, l'allégement fiscal qui permet de déduire un certain montant de la somme d'impôt par enfant (accessible seulement aux familles imposables). Parmi les mesures qui permettent de concilier travail et vie familiale nous pouvons citer : jusqu'à 52 semaines de congé

⁶⁵ Ustawa o opiece społecznej z dnia 12 marca 2004 r., Dz.U. Nr 64, poz. 593

⁶⁶ Program polityki rodzinnej z 1997 r., Program polityki prorodzinnej państwa z 1999 r., Projekt polityki rodzinnej z 2007 r.

⁶⁷ Selon la Haute Chambre de contrôle, les mesures sont financées par 50 voies différentes gérées par huit institutions (Durasiewicz, 2014)

maternité, le congé de paternité (2 semaines), la possibilité de congé parental pour une durée de trois ans.

5.4.5.3 *Les limites de la politique familiale en Pologne*

Le manque de caractère global et complexe de la politique familiale est sans doute sa plus grande faiblesse. Les changements politiques fréquents contribuent à son caractère dénué de véritable vision à long terme. Sa deuxième limite est le caractère sélectif des aides attribuées en fonction du revenu, ce qui contribue à une faible efficacité des mesures (Durasiewicz, 2014).

5.4.6 *Le système fiscal en Pologne*

5.4.6.1 *Contexte historique du système fiscal en Pologne*

Comme dans d'autres domaines, après l'indépendance en 1918, les pouvoirs publics polonais se sont retrouvés confrontés à divers systèmes fiscaux en fonction du territoire annexé. Ils ont donc lancé le chantier de l'uniformisation du système fiscal. Les premières réformes ont eu lieu dans les années 1920-1923. Elles ont permis d'uniformiser le système fiscal et de faire en sorte que les recettes budgétaires couvrent les dépenses de l'État. La création d'un système fiscal adapté aux choix politiques du pays, mais également à sa situation socio-économique instable a été compromise par une situation politique fragile et l'irruption de la Grande Dépression. C'est seulement avec la loi de 1934⁶⁸ (amendée en 1936) que toutes les questions relatives au système fiscal ont été réglées (Grata, 2012). La mise en place de la politique fiscale durant la période de l'entre-deux-guerres a été fortement influencée par le système autrichien car une grande partie des fonctionnaires de l'administration fiscale provenaient de ce territoire et soutenaient naturellement cette vision. Les discussions théoriques de l'époque penchaient vers la mise en place d'impôts directs (impôts sur le revenu et sur le patrimoine) considérés par les auteurs classiques comme les impôts modernes. Ces types d'impôts étaient également soutenus par les personnalités politiques de gauche car ils étaient moins dirigés vers les classes sociales défavorisées (Grata,

⁶⁸ Ordynacja podatkowa z dnia 15 marca 1934 r., Dz.U. Nr 39, poz. 346

2012). Cependant, de façon paradoxale, la politique fiscale de cette période s'est caractérisée par des mesures à court terme, avec plusieurs taxes exceptionnelles et une grande importance d'impôts indirects (notamment sur la consommation) ainsi des impôts sur les monopoles (jusqu'à 50 % des recettes fiscales durant la Grande Dépression). C'est seulement durant la deuxième moitié des années trente que de nouvelles réformes du système fiscal ont tenté d'inverser ces tendances. Il convient également de mentionner un autre facteur qui a influencé de façon importante la politique fiscale, à savoir la priorité donnée à l'équilibre budgétaire, très présente dans la vie politique. Celle-ci a empêché de mener les réformes en profondeur, surtout celles qui avaient été susceptibles de diminuer les recettes budgétaires (Grata, 2012). En ce qui concerne l'administration fiscale, la loi de 1919⁶⁹ a séparé l'administration fiscale de l'administration générale et l'a organisée selon trois niveaux (Offices du Trésor, chambres du Trésor et ministère du Trésor). Les auteurs considèrent cette organisation comme le modèle de l'actuel appareil fiscal. La loi de 1934⁷⁰ a réformé l'administration fiscale tout en maintenant ces trois niveaux ainsi que les deux instances de la procédure juridique (Teszner, 2009; Kulicki, 2014). Après la guerre, la politique fiscale a tendu vers la création d'un système fiscal typique du système socialiste. Le but principal était le transfert du profit des entreprises publiques vers le budget de l'État. Le système fiscal a été divisé en deux sous-systèmes indépendants : le système de taxation des entreprises socialisées d'une part⁷¹ et le système de taxation de la population et des entreprises non socialisées⁷², d'autre part. Le système était très individualisé et le montant de l'impôt dépendait par exemple de la branche de l'entreprise. À la fin de la période socialiste, les entreprises socialisées payaient les impôts sur la base de la loi de 1982⁷³ qui a introduit un système plus égalitaire et les entreprises non socialisées payaient l'impôt sur le revenu sur la base de la loi de 1972⁷⁴ (Kurowski, 1998). En 1945, l'impôt (proportionnel) sur le salaire a

⁶⁹ Ustawa o tymczasowej organizacji władz i urzędów skarbowych z dnia 31 lipca 1919 r., Dz.Pr.P.P. Nr 65, poz. 391

⁷⁰ Ustawa Ordynacja Podatkowa z dnia 15 marca 1934 r., Dz.U. Nr 39, poz. 346

⁷¹ *Uspołeczniionych*

⁷² *Nieuspołeczniionych*

⁷³ Ustawa o opodatkowaniu jednostek gospodarki uspołecznionej z dnia 26 lutego 1982 r., Dz.U. Nr 19, poz. 103

⁷⁴ Ustawa o podatku dochodowym z dnia 16 grudnia 1972 r., Dz.U. Nr 53, poz. 339

été mis en place, avant d'être supprimé au début des années soixante-dix pour les salariés des entreprises socialisées. Les salariés du secteur privé et les salariés indépendants y ont été soumis jusqu'en 1991. Au-delà d'un certain seuil, les salariés (du secteur socialisé et privé) étaient tenus de payer un impôt compensateur. Jusqu'en 1984, les terres agricoles ont été soumises à l'impôt agricole et les revenus de la production à l'impôt compensatoire (progressif). En 1985, ce système a été réformé.

Dans l'économie planifiée de la Pologne, l'administration fiscale relevait des compétences du ministère des Finances et non du ministère du Trésor. Le ministère des Finances appliquait la politique financière du gouvernement sur la base du plan économique national. Durant les années cinquante, des réformes de l'administration publique ont visé à remplacer les Offices et les Chambres du Trésor par des départements financiers dont les conseils nationaux dépendaient de la présidence des Conseils et du ministère des Finances. Leur rôle était organisationnel. Les départements financiers sont devenus des unités organisationnelles de l'administration de l'État avec la réforme du début des années soixante-dix⁷⁵ (Kulicki 2014). La réforme de 1982⁷⁶ reprend des éléments du modèle de la deuxième République (les trois niveaux de l'administration fiscale et le rôle du ministère des Finances). Elle marque le début de l'évolution vers le système fiscal moderne, élément particulièrement important des premiers temps de la transition (Kulicki 2014).

5.4.6.2 *Le système fiscal durant la transition*

Au début de la transition, le système fiscal dont le pays héritait ne correspondait pas aux exigences de l'économie de marché. En réalité, la réforme du système financier a donc commencé avant la transition par la loi de 1988⁷⁷ relative à l'activité économique, qui garantissait des conditions de fonctionnement identiques,

⁷⁵ Ustawa o dwustopniowym podziale administracyjnym państwa oraz o zmianie ustawy o radach narodowych z 28 maja 1975 r., Dz.U. Nr 16, poz. 91

⁷⁶ Ustawa o urzędzie Ministra Finansów oraz urzędach i izbach skarbowych z dnia 29 grudnia 1982 r., Dz.U. Nr 45, poz. 289

⁷⁷ Ustawa o działalności gospodarczej z dnia 28 grudnia 1988 r., Dz.U. Nr 4, poz. 12

y compris pour ce qui est de la fiscalité, à toutes les entreprises. La loi de 1991⁷⁸ introduisait l'impôt sur le revenu des personnes physiques (l'impôt progressif de 20 %, 30 % et 40 %) et la loi de 1991⁷⁹ a réformé des impôts et taxes locales. Alors que la loi de 1992⁸⁰ réformait quant à elle l'impôt des personnes morales, la loi de 1993⁸¹ introduisait la TVA et le droit d'accise (Kurowski 1998). Ces différentes mesures ont également été incluses dans la loi de 1997⁸².

5.4.7 *Le système de protection sociale durant la transition : les points clés*

La période de transition a été marquée par deux réformes importantes de la protection sociale : la réforme des retraites et celle du système de la santé. Ces réformes ont eu plusieurs objectifs : répondre aux attentes de la protection sociale émanant de la population, adapter le système à l'économie du marché, mise en place d'un financement qui assurerait la pérennité du système. Ces objectifs n'ont pas été tenus et par conséquent plusieurs réformes ont eu lieu dans la période post-adhésion à l'UE.

5.4.7.1 *Rôle de l'héritage historique*

Comme dans tous les autres PECO, le système de protection sociale au début de la transition était marqué par des caractéristiques de période socialiste. Les traditions en commun atteignent même la fin du XIX^e siècle et le modèle de Bismarck. Il en découle que la conviction de la population est que la protection sociale doit être assurée par l'État. La conséquence en est la difficulté d'introduction des composantes privées de la protection sociale, bien que celles-ci soient fortement recommandées par les institutions internationales. En Pologne, le seul aspect privé concernait le deuxième et le troisième pilier des retraites et il s'est soldé par un échec dans les années deux mille. Comme dans d'autres pays d'Europe du

⁷⁸ Ustawa o podatku dochodowym od osób fizycznych z 26 lipca 1991 r., Dz.U. Nr 90, poz. 416

⁷⁹ Ustawa o podatkach i opłatach lokalnych z dnia 12 stycznia 1991 r., Dz.U. Nr 9, poz. 31

⁸⁰ Ustawa o podatku dochodowym od osób prawnych z dnia 15 lutego 1992 r., Dz.U. Nr 90, poz. 416

⁸¹ Ustawa o podatku od towarów i usług i podatku akcyzowym z dnia 8 stycznia 1993 r., Dz.U. Nr 11, poz. 50

⁸² Ordynacja podatkowa z dnia 29 sierpnia 1997 r., Dz.U. Nr 137, poz. 926

Centre-Est, le système de protection sociale en Pologne est lié à la participation au marché du travail et la couverture est universelle.

5.4.7.2 Décentralisation

Le système de protection sociale durant la période socialiste étant très centralisé, les réformes de la transition se caractérisaient par une volonté de décentralisation. Cela concerne en premier lieu le système de santé, mais également la gestion de l'aide sociale et la collecte des impôts.

5.5 Le système éducatif

5.5.1 L'éducation primaire et secondaire

5.5.1.1 L'éducation primaire et secondaire jusqu'à la réforme de 1999

Dans la période de l'entre-deux-guerres, les efforts des pouvoirs publics étaient concentrés sur l'unification de trois systèmes d'éducation différents. La loi de 1932⁸³ a été la plus importante de cette période, car elle a uniformisé l'organisation de l'éducation et a amélioré la formation professionnelle. Durant la période socialiste, l'organisation du système éducatif reposait sur la loi de 1961⁸⁴. Le système d'éducation se caractérisait par une grande centralisation. Les lignes directrices étaient établies par les dirigeants du Parti communiste et les autres aspects (même mineurs) ont été gérés par le ministère de l'Éducation. Le but du système d'éducation était de préparer des ouvriers qualifiés pour qu'ils puissent intégrer rapidement le système économique. Comme le montre la figure 5.6, les élèves intégraient le système scolaire à l'âge de sept ans et y restaient pendant huit ans. À l'issue de l'école primaire, après un examen, 20 % d'élèves entraient au lycée général qui se terminait par le baccalauréat (*matura*) et les préparait à l'intégration de l'université. Les autres (50 %) élèves intégraient les écoles professionnelles, où les études durent trois ans. Ces écoles étaient souvent gérées par

⁸³ Ustawa o ustroju szkolnictwa z dnia 11 marca 1932 r., Dz.U. Nr 38, poz. 389

⁸⁴ Ustawa o rozwoju systemu oświaty i wychowania z dnia 15 lipca 1961 r., Dz.U. Nr 32, poz. 160

des entreprises qui, à l'issue de la formation, assuraient un emploi aux élèves. Le tiers restant intégrait des établissements d'enseignement professionnel secondaire dont la durée était de cinq ans. Ce système se caractérisait par un taux de participation à l'enseignement secondaire général qui en 1990 était le plus bas des pays de l'OCDE (Wiśniewski, 2007).

5.5.1.2 Initiatives après la chute du socialisme

La décennie 1989-1999 a vu des changements très importants se produire dans le système d'éducation en Pologne. En réalité, le processus s'est effectué en deux étapes. La première s'est déroulée entre 1993 et 2000. Elle a consisté dans le transfert de la gestion des établissements aux collectivités territoriales (l'annexe tableau A12). La deuxième étape, qui a commencé en 2000 et qui dure jusqu'à aujourd'hui, consiste en l'amélioration continue et l'adaptation du système aux besoins de l'économie. Cette étape consiste en l'adaptation de l'offre d'enseignement aux attentes de la population. En effet, plusieurs facteurs ont obligé le gouvernement à initier des réformes : le désengagement des entreprises dans la gestion des écoles professionnelles, l'impossibilité de ces entreprises d'assurer un emploi aux élèves sortants, le manque d'engagement des employeurs dans la construction d'un système de formation professionnelle qui correspondrait plus à leurs besoins, l'évolution des ambitions des parents et des élèves qui voyaient dans l'intégration de l'enseignement secondaire général des possibilités de réussite plus grandes, notamment en intégrant plus tard l'enseignement supérieur. En réponse à ces attentes, un processus de baisse progressive du nombre d'élèves intégrant les écoles professionnelles et d'augmentation du nombre d'élèves intégrant le lycée général a été mis en place. De nouveaux établissements ont ouvert et accueilli des élèves dont les résultats à l'examen d'entrée au lycée étaient moins bons. Les changements de programmes comportaient par exemple l'introduction de nouvelles langues étrangères, des cours d'informatique et la promotion de l'entrepreneuriat. Par ailleurs, les lycées techniques d'une durée de quatre ans ont été ouverts afin de répondre à l'objectif d'augmentation du nombre de personnes qui intégraient l'enseignement secondaire et obtenaient en même temps une formation professionnelle spécialisée. Durant cette décennie, les

Fig. 5.4: Organisation du système d'éducation primaire et secondaire en Pologne 1989-2017

Classe	Le système d'éducation en 1989	Âge	Classe	Le système d'éducation après la réforme 1999	Âge
	éducation pré-scolaire	3		éducation pré-scolaire	3
		4			4
		5			5
0	classe « zéro »	6	0	classe « zéro »	6
I	école primaire	7	I	école primaire	7
II		8	II		8
III		9	III		9
IV		10	VI		10
V		11	V		11
VI		12	VI		12
VII	gymnasium	13	I	gymnasium	13
VIII		14	II		14
		15	III		15
I	école professionnelle	16	I	école professionnelle	16
II	école professionnelle secondaire	17	II	lycée général	17
III		18	III		18
IV	lycée général	19	IV	lycée général	19
V					

Source : Présentation de l'auteur

pouvoirs publics ont également été confrontés aux évolutions démographiques. Les enfants du baby-boom de la fin des années soixante-dix commençaient leur éducation secondaire, ce qui a contribué à l'augmentation de la demande d'enseignement secondaire général. Aujourd'hui, le ministère de l'Éducation nationale est responsable de l'éducation au niveau national. Il coordonne et réalise les politiques d'éducation. Le financement et la gestion de l'éducation reposent sur les collectivités territoriales.

5.5.1.3 La réforme du système éducatif de 1999

La réforme de 1999 a fait partie d'un ensemble de quatre réformes⁸⁵, qui a changé le système d'éducation primaire et secondaire en profondeur, et lui a conféré une architecture qu'il a maintenue jusqu'en 2017.

5.5.1.3.1 Objectifs de la réforme

Les objectifs de la réforme étaient d'améliorer le niveau d'éducation de la population en augmentant le nombre de personnes qui ont les qualifications de niveaux secondaire et supérieur, d'assurer l'égalité des chances ainsi que d'améliorer la qualité de l'enseignement (en termes de méthodes d'instruction et de progression)⁸⁶. La réforme a englobé plusieurs domaines : la structure du système scolaire, les méthodes d'administration et de supervision, les programmes scolaires, l'introduction d'un système indépendant d'évaluation des écoles, le financement des écoles, et la définition des échelons de progression pour les carrières des professeurs.

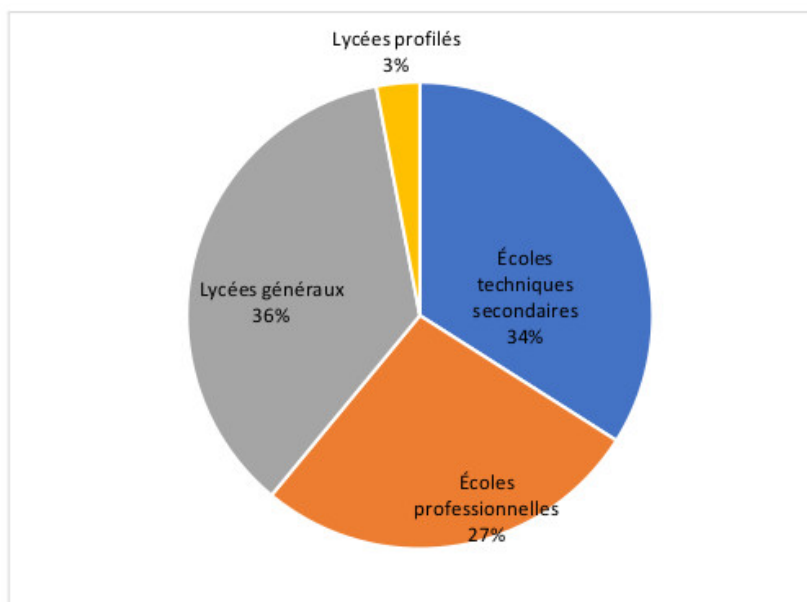
5.5.1.3.2 Organisation du système de l'enseignement primaire et secondaire

Le système d'éducation primaire en huit ans a été supprimé. Un système « 6+3+3 » a été introduit (figure 5.4). Les six premières années de l'école primaire se terminent par un examen de compétences. Les élèves intègrent ensuite le *gymnasium*, où l'éducation dure trois ans. L'éducation primaire a donc été allongée d'une année. À la fin du *gymnasium* les élèves passent un examen et intègrent l'enseigne-

⁸⁵ Les retraites, l'administration, la santé et l'éducation

⁸⁶ *Upbringing*

Fig. 5.5: Effectifs de l'enseignement secondaire après *gymnasium* 2013/2014



Source : GUS, 2014c

ment secondaire qui offre quatre options⁸⁷ : le lycée général en trois ans, l'école professionnelle secondaire en cinq ans, l'école professionnelle en trois ans et le lycée profilé en quatre ans. Les trois ans de lycée se terminent par le baccalauréat dont les résultats déterminent l'entrée à l'université. L'objectif est d'obtenir un modèle « 80-20 » (80 % des élèves dans des écoles secondaires se terminant par le baccalauréat, pour 20 % des élèves dans des écoles professionnelles) (Juchnowicz, 2007). En 2014, 27% d'élèves de l'enseignement secondaire fréquentaient des écoles professionnelles. Les autres élèves fréquentaient des écoles qui conduisent au baccalauréat dont 36% étaient scolarisés dans les lycées généraux (figure 5.5).

5.5.1.3.3 Modifications apportées par la loi de 2001

Le calendrier et le contexte politique (les élections parlementaires de 2001 et la surreprésentation des enseignants dans l'un des partis de la coalition⁸⁸) ont influencé des modifications de la réforme de 1999. En effet, la réforme prévoyait

⁸⁷ Quatrième option ajoutée en 2001

⁸⁸ Unia Lewicy Demokratycznej

initialement d'augmenter le nombre de places dans les lycées généraux et de diminuer le nombre d'écoles professionnelles et professionnelles secondaires. Les enseignants de ces dernières ont craint la réduction des postes et d'être moins accompagnés pour obtenir des postes dans les lycées. Leurs compétences ne leur permettaient pas d'occuper les postes qui s'ouvraient. Avec la loi de 2001⁸⁹, l'organisation du système d'enseignement a donc été modifiée de façon à introduire des lycées professionnels (profilés) qui coexisteraient avec les écoles secondaires professionnelles.

5.5.1.3.4 Résultats de la réforme de 1999

Aspects positifs de la réforme

L'évaluation du nouveau système d'enseignement primaire et secondaire a été rendue possible par le programme PISA⁹⁰. En 2000, ce classement concernait les élèves dont le parcours scolaire n'était pas affecté par la réforme de 1999. Les classements suivants concernaient les élèves inscrits dans le nouveau système. L'évaluation de 2003 a montré que : « *the average score of Poland increased from 479 in 2000 to 497 points what was at the same level of the OECD average. There were only 15 % of students who scored 400 point or less (21,4 % in 2000) and 13,7 % with 600 or more points (10,6 % in 2000).* » (Wiśniewski, 2007, p. 12). Plus généralement, les études consacrées aux conséquences de cette réforme et notamment aux inégalités sont très rares. L'étude menée par Ledonée (2014) a montré que l'allongement de la scolarité primaire d'une année, la mixité introduite par la réforme et la réforme des conditions d'apprentissage ont eu des effets positifs sur le niveau des élèves d'une part, et sur la réduction des inégalités sociales face aux acquis scolaires d'autre part. Outre l'amélioration des résultats scolaires des élèves, un autre aspect positif de la réforme a été l'augmentation de l'investissement dans les écoles. Les collectivités territoriales ont investi dans l'immobilier, mais également dans l'équipement des écoles, notamment pour favoriser leur informatisation.

⁸⁹ Ustawa o zmianie ustawy – Karta Nauczyciela, ustawy o systemie oświaty oraz przepisy wprowadzające reformę ustroju szkolnego z dnia 21 listopada 2001 r., Dz.U. Nr 144, poz. 1615

⁹⁰ Programme for International Students Assessments. The programme launched in 2000 measures every 3rd year the competences of 15-year olds in reading literacy, mathematics and science.

Aspects négatifs de la réforme

Le système de rémunération des enseignants et la gestion des effectifs devant s'adapter aux évolutions démographiques restent un point faible de la réforme. Le choix du modèle 80-20 a résulté dans la diminution du nombre d'établissements et d'élèves des écoles professionnelles. La qualité de l'enseignement dans celles-ci était jugée insuffisante, mais la critique la plus importante concernait le manque d'implication des entreprises dans le processus d'enseignement (Kacperska, 2014).

5.5.2 *L'éducation tertiaire*

5.5.2.1 *Aperçu de l'histoire du système d'enseignement supérieur polonais*

L'enseignement supérieur en Pologne s'inscrit dans une tradition très ancienne⁹¹. Le système moderne d'enseignement supérieur a été mis en place durant la période de l'entre-deux-guerres. Deux lois ont marqué cette époque : la loi de 1920⁹² et la loi de 1933⁹³. Alors que le but de la première était de constituer un système d'enseignement supérieur qui contribuerait à l'unification de territoires, la deuxième marquait l'augmentation du contrôle de l'État sur les universités. Le système d'enseignement supérieur pendant la période socialiste était organisé sur la base de la loi de 1951⁹⁴ et la loi de 1958⁹⁵. Il se caractérisait par une grande centralisation, un nombre d'établissements faible, une structure claire et un programme unique. Les buts et les moyens de l'enseignement supérieur étaient décidés par le parti unique et mis en place par le ministère de l'Enseignement supérieur. Le contexte politique du début des années quatre-vingt a incité les pouvoirs publics à réformer l'enseignement supérieur, en lui accordant notamment une plus grande autonomie avec la loi de 1982⁹⁶. Néanmoins, les attentes des autorités qui souhaitaient gagner le soutien de la communauté académique ne se sont pas réalisées et cette avancée a été retirée trois ans plus tard.

⁹¹ La première université a été fondée par le roi Casimir le Grand en 1364 à Cracovie

⁹² Ustawa o szkołach akademickich z dnia 13 lipca 1920 r., Dz.U. Nr 72, poz. 494

⁹³ Ustawa o szkołach akademickich z dnia 15 marca 1933 r., Dz.U. Nr 1933, poz. 247

⁹⁴ Ustawa o szkolnictwie wyższym i pracownikach nauki z dnia 15 grudnia 1951 r., Dz.U. Nr 6, poz. 38

⁹⁵ Ustawa o szkołach wyższych z dnia 5 listopada 1958 r., Dz.U. Nr 32, poz. 191

⁹⁶ Ustawa o szkolnictwie wyższym z dnia 4 maja 1982 r., Dz.U. Nr 14, poz. 113

5.5.2.2 *Le contexte des réformes de l'enseignement supérieur*

La transition vers l'économie de marché a incité les Polonais à augmenter leur niveau d'éducation afin d'améliorer leurs chances d'obtenir un bon travail. Outre le niveau de chômage élevé, la fin des années quatre-vingt-dix est la période d'entrée dans l'âge adulte des personnes du baby-boom de la fin des années soixante-dix. L'État polonais a été confronté au nombre croissant d'étudiants souhaitant s'engager dans des études supérieures. Ces problématiques sont apparues dans le contexte de la signature de la Déclaration de Bologne (1999) et de l'adhésion de la Pologne à l'UE (2004), ce qui sous-entendait la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne.

5.5.2.3 *Première réforme post-socialiste de l'enseignement supérieur (1990)*

La loi sur l'enseignement supérieur de 1990⁹⁷ a été la base sur laquelle se sont construits l'enseignement supérieur et la recherche en Pologne après la chute du socialisme. Les principaux aspects de la réforme étaient : « (...) les principes d'autonomie institutionnelle, d'indépendance par rapport à l'administration de l'État, de liberté académique (liberté de recherche et d'enseignement), les principes de gestion de l'enseignement supérieur par les mécanismes (le système de financement par concurrence), il y a eu le développement de l'autogouvernance interne et la stabilisation juridique du rôle du Conseil principal de l'éducation supérieure⁹⁸ dans la détermination de la politique de l'État en ce qui concerne l'éducation supérieure » (Dziedziczak-Foltyn, 2009, p. 54). Les nouvelles règles ont permis la création d'un système d'enseignement supérieur correspondant aux besoins de l'économie de marché et qui pourraient fonctionner selon les règles qui existaient dans des pays de l'Ouest. L'ouverture du monde universitaire a eu pour conséquence l'augmentation du nombre d'établissements d'enseignement privé (tableau 5.7) ainsi que celui du nombre d'étudiants (tableau 5.8).

⁹⁷ Ustawa o szkolnictwie wyższym z dnia 12 września 1990 r., Dz.U. Nr 65, poz. 385

⁹⁸ Rady Głównej Szkolnictwa Wyższego

Tab. 5.7: Nombre d'établissements dans l'enseignement supérieur

	Total	Non-publics	Publics
1990/1991	112	1	111
1997/1998	246	146	100
1998/1999	266	158	108
1999/2000	287	174	113
2000/2001	310	195	115
2001/2002	344	221	123
2002/2003	377	252	125
2003/2004	400	274	126
2004/2005	455	315	130
2005/2006	455	315	130
2006/2007	461	330	131
2009/2010	461	330	131
2012/2013	453	321	132
2013/2014	438	306	132

Source : Piotrowska-Marczak, 2013, p. 66

Tab. 5.8: Nombre d'étudiants dans les établissements l'enseignement supérieur

	Total en milliers	Non-publics	Publics
1990/1991	403,4	nc	nc
1996/1997	927,5	142,9	784,6
1997/1998	1 091,8	226,9	864,9
1998/1999	1 274	331,5	942,5
1999/2000	1 431,9	419,1	1 012,7
2000/2001	1 584,8	472,3	1 112,5
2001/2002	1 718,7	509,3	1 209,4
2002/2003	1 800,5	528,8	1 271,7
2003/2004	1 858,7	545,9	1 312,7
2005/2006	1 953,8	620,8	1 333
2009/2010	1 900	630,1	1 270
2012/2013	1 676,27	459,4	1 217,4
2013/2014	1 549,877	398,6	1 151,3

Source : Piotrowska-Marczak, 2013, p. 66

5.5.2.4 Impact des réformes de l'enseignement supérieur

Les réformes de l'enseignement supérieur et les conséquences du baby-boom du début des années quatre-vingt-dix ont eu pour résultat l'augmentation du taux de participation dans l'enseignement supérieur en Pologne. En effet, le nombre d'établissements a augmenté de façon spectaculaire notamment en ce qui concerne les établissements privés. Mécaniquement, le nombre d'étudiants a suivi cette évolution. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, le taux d'entrée à l'université a augmenté de façon significative (9,8 % pour l'année 90/91 à 30,6 % pour l'année 2000/01) (Wiśniewski, 2007). La réforme de l'université publique a permis cette évolution. Le financement s'effectuait sur la base du nombre d'étudiants, les étudiants en cours du soir ou des cours *extra-muros*. Pendant cette période, l'ouverture des établissements privés d'éducation supérieure a été rendue possible. L'augmentation du nombre d'établissements et d'étudiants n'a pas été forcément suivie par l'augmentation de la qualité de l'enseignement, notamment à cause du manque d'enseignants universitaires. Les établissements ont organisé leur offre en fonction de leurs moyens et de la disponibilité du corps enseignant. Les cursus et les spécialisations ne répondent pas forcément aux attentes des employeurs mais reflètent les possibilités des établissements en termes de corps enseignant et de moyens financiers. Par exemple, 80 % des étudiants des établissements supérieurs privés étudiaient le marketing et la gestion (Juchnowicz, 2007). Par ailleurs, il s'agit souvent d'un enseignement très théorique qui minimise l'apprentissage des compétences sociales et du travail pratique. La cause en est le manque de moyens des écoles, la formation insuffisante des enseignants et le manque d'engagement des entreprises dans la formation des étudiants (Piotrowska-Marczak, 2013; Grudowski et Lewandowski, 2012). Grudowski et Lewandowski (2012, p. 398) résumant ce processus de la façon suivante : « premièrement, le nombre d'étudiants a considérablement augmenté, mais il n'a pas été accompagné par l'augmentation du nombre des enseignants – chercheurs, en même temps un manque d'investissements dans la base matérielle des établissements a été observé. Deuxièmement, l'augmentation du nombre d'étudiants concernait surtout des cursus dont la création ne nécessitait pas de laboratoires appliqués et par conséquent de coûts importants de fonctionnement. Il en a résulté un nombre trop importants des jeunes

demandeurs d'emploi dont le profil était humaniste, économique, de sciences sociales, alors que le marché du travail nécessitait des personnes bénéficiant d'une instruction plus technique. Cette situation a été en partie causée par un système de surveillance des besoins de l'économie défaillant et par le manque d'un système de surveillance du devenir professionnel des étudiants ».

5.5.3 *Formation continue*

5.5.3.1 *Le contexte historique de la formation continue en Pologne*

Bien que la formation continue ait gagné beaucoup d'importance durant le XXI^e siècle, son histoire en Pologne remonte beaucoup plus loin. Durant la période de l'entre-deux-guerres des associations de formation pour les adultes sont apparues. Par le biais de stages et de cours leur but était d'améliorer l'éducation des ouvriers et de promouvoir l'auto-éducation. Un exemple en est le Towarzystwo Uniwersytetu Robotniczego⁹⁹ créé en 1923 à Varsovie. La formation continue s'est développée également après la guerre dans des institutions qui organisaient des cours de perfectionnement professionnel¹⁰⁰. Par ailleurs, les établissements publics et les entreprises organisaient régulièrement des cours d'apprentissage ou de perfectionnement des métiers. Le système de formation continue qui s'est développé pendant la période socialiste s'est considérablement affaibli à partir des années quatre-vingt suite au désengagement de l'État et à la baisse du niveau d'enseignement.

5.5.4 *Éléments d'analyse*

5.5.4.1 *La décentralisation*

La réforme de l'Éducation nationale de 1999 s'est inscrite dans la tendance mondiale de décentralisation des services de l'éducation qui a eu lieu depuis les années quatre-vingt dans de nombreux pays (Mons, 2004). C'est donc l'une des caractéristiques que le système éducatif en Pologne partage avec les autres pays d'Europe du Centre-Est et que l'on peut considérer comme l'impact de la mondialisation. Le

⁹⁹ Société d'université ouvrière

¹⁰⁰ Par exemple à Związek Zakładów Doskonalenia Zawodowego

but affiché de la décentralisation était d'améliorer l'efficacité, la transparence et la responsabilisation des participants au système. Pour les gouvernements, il s'agissait d'offrir la possibilité de se décharger de certaines responsabilités financières. Le gouvernement polonais connaissait de graves difficultés budgétaires durant la décennie quatre-vingt-dix. Déléguer la gestion de l'éducation primaire et secondaire aux collectivités territoriales enlevait une charge au gouvernement central. Par ailleurs, plusieurs générations ayant vécu dans un système où la vie sociale et économique étaient gérées par l'État, la décentralisation du système d'éducation offrait la possibilité de responsabiliser la population. La gestion de ce système par les collectivités territoriales devait être plus démocratique et plus participative. Enfin, le but était d'organiser la formation de sorte qu'elle améliore la qualité de formation des enfants et les prépare à vivre et à travailler dans une économie de marché ouverte à la concurrence internationale et où le niveau d'éducation est un facteur important de réussite professionnelle.

5.5.4.2 *Une nouvelle organisation du système*

La réforme de l'organisation du système d'éducation primaire et secondaire avait pour but de répondre aux deux difficultés du système d'éducation liées à la transition. Premièrement, les attentes de la population ont également évolué dans la direction de l'intégration des établissements d'éducation tertiaire. Deuxièmement, le système d'éducation a perdu la cohérence avec les besoins du marché du travail. Les entreprises se sont désengagées de la formation professionnelle et n'offrait plus d'emploi aux élèves. La réforme a ajouté une année d'enseignement général à tous les élèves, ce qui augmentait leurs chances de réussite dans les lycées et par conséquent dans la poursuite des études supérieures.

5.5.4.3 *Massification et privatisation de l'enseignement supérieur*

Le processus de massification de l'enseignement supérieur devait répondre au besoin de donner un niveau d'éducation plus élevé à une partie importante de la population, mais également d'organiser l'enseignement supérieur conformément aux exigences du processus de Bologne. Dans une économie de marché, les études supérieures augmentent les chances de réussite professionnelle. La massification

de l'enseignement supérieur était rendue possible d'une part par la réforme de l'enseignement secondaire qui permettait l'accès au baccalauréat à une partie plus importante de la population. D'autre part, la création du secteur privé de l'enseignement supérieur augmentait les possibilités et l'offre de formations supérieures. De ce fait, l'enseignement supérieur est devenu lui-même une partie du marché. Ce processus s'opposait à la logique de l'État socialiste où les études supérieures étaient réservées à une faible partie de la population et où le but principal du système éducatif était de former les ouvriers et les techniciens employés par les entreprises d'État.

5.6 *Le mode d'insertion dans l'économie internationale*

5.6.1 *Le commerce international*

5.6.1.1 *Le commerce international avant 1989*

La période de l'entre-deux-guerres a commencé par la guerre entre l'Union soviétique et la Pologne durant laquelle le commerce extérieur a été strictement encadré par l'État dans le cadre de l'étatisme de guerre¹⁰¹. Après la guerre, les décisions concernant les biens achetés et vendus à l'étranger étaient prises par des acteurs privés. Cependant, l'État (notamment à travers le ministère de l'Industrie et du Commerce) contrôlait le commerce extérieur par la réglementation ou le soutien de certaines branches. En ce qui concerne le contrôle des importations, l'État utilisait la politique douanière et la politique des contingentements, notamment durant la Grande Dépression. Concernant les exportations, l'État pouvait soutenir financièrement certaines branches exportatrices ou faciliter les contacts par le travail des consulats (Łazor, 2016). Outre le contexte historique, notamment la vague de protectionnisme qui a été mis en place durant la Grande Dépression, le commerce extérieur polonais a été rendu difficile par les difficultés d'ordre culturel c'est-à-dire l'absence d'une classe marchande expérimentée et organisée¹⁰² (Łazor, 2016).

Durant la période socialiste, le monopole du commerce extérieur appartenait à

¹⁰¹ *Etatyzm wojenny*

¹⁰² Ces difficultés ont été caractérisées par le terme *Polenrisko*

l'État conformément à l'article 7 de la Constitution de 1952¹⁰³. Kalinski (2011) divise la période socialiste en deux parties. La première partie correspond aux années 1940-1970, où le rôle des relations avec l'étranger était plutôt faible. Toutefois, le commerce international durant cette période n'a cessé de croître. En effet, le total des importations et des exportations est passé de mille zloty transférables¹⁰⁴ en 1946 à vingt mille zloty de devises en 1970. Durant cette période les échanges internationaux ont été déficitaires et marqués par l'influence grandissante de l'Union soviétique qui imposait les conditions d'échanges. Les exportations étaient principalement dirigées vers les pays de l'URSS. Les échanges avec les pays capitalistes se concentraient principalement autour des importations de biens de production. La deuxième partie de la période socialiste, selon Kalinski (2011), démarre à partir des années soixante-dix. Cette période a commencé par l'augmentation très importante du commerce extérieur dans les années 1971-1975, qui a été amplifiée par l'obtention de crédits par des banques des pays capitalistes. Le commerce extérieur était dominé par les importations, en provenance des pays capitalistes principalement. À partir de 1976, la dynamique du commerce extérieur a commencé à ralentir et les importations des biens d'investissement (venant principalement des pays capitalistes) ont cédé la place aux importations des biens de consommation. Les événements du début des années quatre-vingt (les grèves du syndicat Solidarnosc) ont conduit à des sanctions commerciales de la part des pays capitalistes (levées en 1987), qui n'ont fait qu'aggraver la baisse des échanges commerciaux. Par ailleurs, le pays a rencontré de plus en plus de difficultés pour obtenir de l'étranger des crédits pour financer ses importations.

5.6.1.2 *Le commerce international durant la transition*

5.6.1.2.1 *Les accords internationaux*

Outre les accords de commerce énumérés dans la deuxième partie, la Pologne a signé plusieurs accords bilatéraux (tableau 5.9). La Slovénie et la Croatie ont, quant à elles, adhéré à ALECE peu après la signature de ces accords. Les accords avec les pays baltes (qui n'ont pas adhéré de ALECE) ont été en vigueur jusqu'à

¹⁰³ Konstytucja PRL z dnia 22 lipca 1952 r., Dz.U. Nr 33, poz. 232

¹⁰⁴ *Złoty dewizowy*. 1 zloty de devises à cette période correspondait à 0,25 dollar

Tab. 5.9: Accords commerciaux conclus (1992-2004)

Accords régionaux	Signature	Entrée en vigueur
Accord européen	1991	1992
AELE	1992	1993
ALECE	1992	1993
Croatie	2001	2002
Estonie	1998	1999
Iles Féroé	1998	1999
Israël	1997	1998
Lituanie	1996	1997
Lettonie	1997	1999
Slovénie	1995	1995 entrée de la Slovénie dans l'ALECE
Turque	1999	2000

Source : Cieslik 2007, p. 8

l'adhésion à l'UE. Concernant les accords avec Israël, la Turquie et les Îles Féroé, ils concernaient principalement les produits industriels.

5.6.1.2.2 Les principales tendances du commerce extérieur

La signature des accords internationaux a conduit à une croissance du commerce international polonais. Durant la transition la balance commerciale a été constamment déficitaire (tableau 5.10). Les échanges commerciaux se sont fait principalement (entre 70 % et 75 %) avec les pays développés, notamment avec les pays de l'UE (tableau 5.11).

5.6.2 Les IDE

5.6.2.1 Investissements directs à l'étranger avant la transition

Dans la période de l'entre-deux-guerres le rôle du capital étranger dans l'économie matérielle était très important. En effet, bien qu'il représentait environ 6 % du PIB, il était localisé dans les secteurs-clés de l'économie du pays et notamment l'industrie minière, la sidérurgie, les banques et l'industrie textile (Landau et Tomaszewski, 1964).

Tab. 5.10: Commerce international des biens de la Pologne durant la transition (milliards de dollars)

Année	Importations	Exportations
1991	15,08	14,64
1992	15,96	13,34
1993	18,72	14,22
1994	21,42	17,17
1995	29,25	23,05
1996	37,16	24,56
1997	42,42	25,87
1998	46,80	28,44
1999	45,91	27,52
2000	49,97	32
2001	50,69	36,36
2002	55,36	41,26
2003	68,58	54,11

Source : OECD International Trade Database

Tab. 5.11: Commerce international de la Pologne selon les groupes des pays (1992-2004, en %)

Année	Pays développés	Pays en développement	Pays d'Europe centrale et de l'Est	Pays de l'ex Union soviétique
1992	72,2	11,0	6,1	10,7
1993	75,7	10,3	5,2	8,8
1994	75,2	9,8	5,5	9,5
1995	74,7	8,6	6,3	10,4
1996	72,8	9,4	6,6	11,2
1997	71,8	9,4	7,0	11,8
1998	74,4	9,4	6,9	9,3
1999	75,0	9,4	7,4	8,2
2000	73,1	8,4	7,7	10,8
2001	72,1	9,2	8,1	10,6
2002	72,3	9,3	8,2	10,2
2003	71,8	9,2	8,7	10,3
2004	70,1	9,1	10,1	10,7
Moyenne	73,2	9,4	7,2	10,2

Source : Cieslik 2007, p. 9

Après la Seconde Guerre mondiale, il n'existait pas de possibilités d'investissement étrangers de la part des pays capitalistes. Du côté des pays socialistes, ils ne disposaient pas de capital qui aurait pu servir pour financer les IDE¹⁰⁵. Certaines tentatives de recours aux investissements étrangers ont eu lieu durant les années soixante-dix lors de l'ouverture de l'économie polonaise vers les pays capitalistes. La loi de 1982¹⁰⁶, qui déterminait l'organisation et le fonctionnement des petites entreprises, mais également les conditions des investissements étrangers en Pologne. Elle marquait une certaine libéralisation des régulations concernant la circulation des capitaux. Cette loi a été modifiée à plusieurs reprises et son texte actualisé a été inscrit au Journal officiel en 1989¹⁰⁷ (Pach, 2001)

5.6.2.2 Les IDE durant la transition

5.6.2.2.1 Cadre institutionnel des IDE durant la transition

La libéralisation de la circulation des capitaux entamée au cours des années quatre-vingt-dix s'est poursuivie durant la transition. Pendant ce temps, le fonctionnement et l'organisation des IDE en Pologne étaient déterminés principalement par le processus d'adhésion à l'UE et notamment par l'accord sur les Associations de la Pologne aux Communautés européennes du 16 décembre 1991¹⁰⁸, qui assurait la libre circulation des capitaux entre les pays des Communautés européennes et la Pologne. Concrètement, c'est la loi de 1991¹⁰⁹ qui encadrait l'activité des IDE.

¹⁰⁵ En revanche, de nombreux projets d'infrastructures ou de construction étaient réalisés conjointement par plusieurs pays socialistes, par exemple l'Oléoduc Droujba, des lignes haute tension, etc.

¹⁰⁶ Ustawa o zasadach prowadzenia na terytorium Polskiej Rzeczypospolitej Ludowej działalności gospodarczej w zakresie drobnej wytwórczości przez osoby prawne i fizyczne z dnia 6 lipca 1982 r., Dz.U. Nr 19, poz. 146

¹⁰⁷ Obwieszczenie Ministra Współpracy Gospodarczej z Zagranicą dnia 28 kwietnia 1989 r. w sprawie ogłoszenia jednolitego tekstu ustawy o zasadach prowadzenia na terytorium Polskiej Rzeczypospolitej Ludowej działalności gospodarczej w zakresie drobnej wytwórczości przez osoby prawne i fizyczne z dnia 6 lipca 1982 r., Dz.U. Nr.27, poz. 148

¹⁰⁸ Art. 60 et 61 (chapitre II, partie IV)

¹⁰⁹ Ustawa o spółkach z udziałem zagranicznym z dnia 14 czerwca 1991 r., Dz.U. Nr 60, poz. 253

Tab. 5.12: Flux d'IDE entrants en Pologne (en millions de dollars, 1989-2003)

Année	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
IDE	9	120	369	1 605	3 224	4 926	7 788	14 027

Année	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
IDE	20 587	30 651	38 913	49 392	56 833	65 115	72 706

Source : Pilarska, 2006, p. 119

5.6.2.2.2 Caractéristiques des IDE

Évolution des IDE (1989-2003)

Comme le montre le tableau 5.12, dans la première partie des années quatre-vingt-dix, le niveau des IDE n'était pas très élevé. Les raisons en étaient la législation qui commençait à se mettre en place, les mauvaises performances de l'économie polonaise, les doutes sur la capacité de la Pologne à respecter ses engagements vis-à-vis du FMI, mais également l'appréhension des investisseurs en ce qui concerne l'aspect culturel de la gestion des entreprises (Witkowska, 1996; Pilarska, 2006). La deuxième partie des années quatre-vingt-dix s'est caractérisée par une augmentation significative de ces investissements. Les facteurs qui ont contribué à cette augmentation ont été l'amélioration de la situation économique en Pologne, mais également la signature des accords avec le Club de Paris (1991) et le Club de Londres (1994) concernant la dette publique auprès des créanciers étrangers (Pilarska, 2006).

Origine géographique des IDE

À la fin de la période de transition (décembre 2003), le plus grand nombre d'investisseurs¹¹⁰ étaient d'origine allemande (226), américaine (123), néerlandaise (110) et française (90). En revanche, en ce qui concerne la valeur du capital investi, les investisseurs les plus importants étaient français (13,8 milliards de dollars), néerlandais (9,8 milliards de dollars), américains (8,7 milliards de dollars) et allemands

¹¹⁰ IDE de plus d'un million de dollars

(8,4 milliards de dollars).

Investissements selon le secteur

La structure des IDE durant la période de transition présentée dans le tableau 5.13 montre que leur plus grande partie a été placée dans l'activité de production. Les secteurs qui en bénéficient le plus sont intensifs en travail mais avec peu de valeur ajoutée. Le deuxième secteur qui a reçu le plus d'investissements a été celui des services financiers où les investissements se sont concentrés surtout dans le secteur bancaire.

5.6.3 *Les migrations*

5.6.3.1 *La période 1800-1945*

Durant les deux derniers siècles, les Polonais étaient une nation d'émigration. Les raisons de l'émigration étaient politiques et économiques. Le XIX^e siècle est marqué par trois vagues d'émigration politiques (après la disparition du Duché de Varsovie en 1815, et après deux insurrections, en 1831 et 1861). Dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix du XIX^e a eu lieu une émigration à caractère économique (850 000 à 900 000 personnes dont 250 000 ont émigré en Amérique). Durant la période de l'entre-deux-guerres l'émigration économique a continué et a concerné environ 2 050 000 personnes dont 800 000 ont émigré en Amérique.

5.6.3.2 *La période 1945-1989*

Durant cette période, trois facteurs ont influencé les migrations. Premièrement, les territoires à l'ouest de Pologne, annexés après la Seconde Guerre mondiale (1944-1948), ont été peuplés par les populations polonaises de l'Union soviétique, de la France, de la Yougoslavie et de la Tchécoslovaquie¹¹¹. Ces mouvements concernaient 4,4 millions de personnes. Deuxièmement, les migrations ont également concerné la population juive. Sur la base des accords avec l'Union soviétique, les Juifs ont été rapatriés de l'URSS à partir de 1945. En 1946, la Pologne comptait 244 000 Juifs. Dans les années 1946-1947 environ 120 000 Juifs ont quitté la

¹¹¹ Sur la base des accords internationaux avec ces pays

Tab. 5.13: Structure des IDE selon les secteurs au 31 décembre 2003 (millions de dollars)

Secteur	Montant des investissements réalisés	%
Activité de production dont :	27 776,9	40
- les moyens de transport	6 581,3	9,5
- l'alimentation, boissons et tabac	6 247	9
- autres produits de matières non métalliques	3 936,1	5,7
- chimie	2 503,1	3,6
- appareils électriques et optiques	2 090,2	3,0
- papier, édition polygraphie	1 960,2	2,8
- bois	1 491,8	22
- caoutchouc et plastiques	968,8	1,4
- métal	770,5	1,1
- autres machines et appareils	709,41	1
- tissus et textiles	247,3	0,4
- autres	236,9	0,3
- cuir et produits de cuir	31,4	0
Services financiers	16 190,5	23,3
Commerce et réparations	8 127,4	11,7
Transport, logistique, communication	7 089,1	10,2
Construction	2 938,7	4,2
Énergie, distribution du gaz et de l'eau	2 565,7	3,7
Services et activités communaux	2 060,8	3
Services immobiliers	1 570,5	2,3
Hôtels et restaurants	847,2	1,2
Activité minière	224,5	0,3
Agriculture	49,6	0,1
Total IDE de plus 1 million de dollars	69 441	100

Source : Pilarska, 2006, p. 122

Encadré 3. Population polonaise de l'après-guerre jusqu'à la période de transition

L'une des conséquences de la Deuxième Guerre mondiale pour la Pologne était la diminution de sa population de 11 millions (de 35 à 24 millions). Cette perte a été causée par le changement de frontières et le rétrécissement du territoire, les décès durant la guerre et les migrations. Comme dans d'autres pays européens la décennie d'après-guerre était marquée par le phénomène du baby-boom, qui y était cependant encore plus marqué. En effet, le solde naturel dans les années 1946-1955 était inclus dans l'intervalle de 16 à 19,5. Les facteurs qui ont contribué à cette augmentation rapide de la population étaient l'attitude positive des Polonais vis-à-vis des familles nombreuses et la politique pro-nataliste de l'État (Balicki, 2010). Après cette décennie, la politique de l'État a commencé à changer en favorisant les familles avec peu d'enfants car on considérait cela comme facteur important de l'augmentation du niveau de vie. L'une des mesures était la loi sur l'avortement de 1956. Durant les années soixante le nombre de naissances a considérablement baissé. Le taux de naissances passe de 28,1 ‰ en 1956 à 16,2 ‰ en 1968. Il remonte ensuite à 17,2 ‰ en 1971. L'arrivée au pouvoir d'une nouvelle équipe en 1971 marque un changement dans la politique familiale de l'État.

(a) Évolution de la population polonaise (1946-2015)

Année	Population (milliers)	Année	Population (milliers)
1945	23 895	1983	36 745
1950	24 824	1990	38 073
1955	27 281	1995	38 284
1960	29 561	2000	38 254
1970	32 526	2005	38 157
1975	34 022	2010	38 529,9
1980	35 578	2015	38 437,2

Source : GUS

De nombreuses mesures pro-familiales ont été mises en place durant les années soixante-dix et au début des années quatre-vingt (entre autres l'allongement du congé maternité et du congé parental, l'introduction de crédits pour les jeunes mariés, la création de l'allocation naissance, l'allocation congé parental, le droit au congé parental pour les pères). Cette politique, ainsi que l'arrivée à l'âge de la procréation de la génération du baby-boom de l'après-guerre, a résulté en l'augmentation du nombre de naissances durant les années soixante-dix. Le taux de naissances était inclus dans l'intervalle 17,2 ‰ - 19,7 ‰ (le pic atteint en 1983). Le taux de naissances a baissé en 1984 (19,5 ‰). Cette baisse s'est poursuivie jusqu'à 2006 (9,8 ‰). Durant quatre décennies après la deuxième guerre mondiale, la population polonaise a augmenté de 13 millions.

Encadré 4. Population polonaise durant la transition et jusqu'en 2014

L'évolution de la population polonaise dans la période après 1989 se caractérise par la baisse constante du nombre des naissances. Les causes de cette baisse sont : la baisse du nombre de femmes en âge de procréer et l'augmentation de l'âge auquel les femmes ont leur premier enfant. Ces changements se sont accentués durant la période de transition. Alors qu'en 1990 le taux de fécondité était de 1,98 et l'âge moyen de la femme à la naissance du premier enfant de 23,5 ans, en 2014 le taux de fécondité est de 1,29 et l'âge moyen de la femme à la naissance du premier enfant de 27,4 ans. Cette situation s'explique par l'augmentation du nombre de femmes faisant des études supérieures. Les jeunes voient en l'augmentation de leur niveau d'éducation l'amélioration des chances d'avoir un meilleur travail. Ils aspirent également à atteindre le niveau de vie des pays d'Europe de l'Ouest. La décision de fonder une famille est donc repoussée. Cependant, l'arrêt de la politique pro-nataliste de l'État en est également le facteur important. Balicki (2010) cite des fermetures drastiques des crèches et écoles maternelles des entreprises ainsi que l'augmentation de la précarité et la pauvreté des familles avec plusieurs enfants durant les années quatre-vingt-dix.

(a) Taux de fécondité et l'âge moyen de la femme à la naissance du premier enfant

Année	Taux de fécondité	Âge moyen	Année	Taux de fécondité	Âge moyen
1960	2,98	25	2003	1,222	24,6
1970	2,2	22,8	2004	1,227	25,2
1980	2,276	23,4	2005	1,243	25,5
1990	1,989	23,5	2006	1,267	25,7
1991	1,976	23,4	2007	1,306	25,9
1992	1,849	23,4	2008	1,390	26
1993	1,767	23,4	2009	1,398	26,3
1994	1,720	23,4	2010	1,376	26,6
1995	1,545	23,5	2011	1,297	26,8
1996	1,525	23,6	2012	1,299	27
1997	1,468	23,7	2013	1,256	27,1
1998	1,407	23,8	2014	1,29	27,4
2001	1,315	24,3	2015	1,289	27,6
2002	1,249	24,6	2016	1,357	27,8

Source : GUS

Pologne. Leur émigration s'est poursuivie après la création de l'État d'Israël, durant les années cinquante et jusqu'au début des années soixante. Les persécutions qui ont eu lieu en 1968 ont causé d'autres départs. Cette année-là, la Pologne comptait entre 8 000 et 10 000 Juifs. Troisièmement, sur la base des traités internationaux, les populations des régions de la Prusse Orientale, de la Poméranie et de la Basse-Silésie qui se déclaraient comme Allemands ont été sujettes à des déplacements obligatoires sur les terrains outre-Oder. Ces déplacements concernaient 3 190 000 Allemands (1945-1950), la majorité des 200 000 qui sont restés a émigré après 1956. Les déplacements concernaient aussi les minorités nationales, notamment les Ukrainiens qui ont été déportés dans l'Union soviétique (490 000). Durant les années 1955-1989, 198 000 personnes ont émigré en RFA dans le cadre du regroupement familial ou pour des raisons économiques, ce pays menant une politique d'accueil favorable aux immigrants évoquant des origines allemandes. Les années quatre-vingt du XX^e siècle ont été un moment d'émigration économique et politique importante. On estime qu'entre 1980 et 1989 entre 1 050 000 et 1 300 000 personnes ont quitté le pays. Cette période se caractérisait également par une importante fuite des cerveaux (10 000 scientifiques ont quitté le pays). À l'inverse, la Pologne d'après-guerre a accueilli très peu d'immigrés autres que des Polonais.

5.6.3.3 *La période après 1989*

Les changements politiques et économiques ainsi que de nouvelles libertés ont modifié les mouvements au travers des frontières de la Pologne. Le nombre et les origines socio-économiques des émigrés ont changé. L'estimation précise des migrations s'avère plus difficile dans la mesure où de nombreux émigrés n'informent pas les administrations de leur changement de situation et sont toujours comptés comme habitants du pays. Durant les années quatre-vingt-dix la Pologne accueille plus d'immigrés. Il s'agit surtout de Polonais qui reviennent au pays après des séjours illégaux à l'étranger (300 mille) mais également des populations étrangères, dont le groupe le plus nombreux est formé par les Ukrainiens.

5.6.4 IDE et commerce international dans le contexte de la mondialisation croissante

La période de transition dans les PECO coïncide avec une période d'accélération de la mondialisation. En Pologne, comme dans la majorité des autres pays, l'ouverture aux IDE durant s'est faite progressivement. Elle a été plus forte dans la deuxième partie des années quatre-vingt-dix. Du côté positif, les IDE ont permis le développement des économies des pays d'Europe du Centre-Est, ont contribué à leur modernisation et ont été un facteur de meilleure insertion dans l'économie internationale et notamment à l'UE. Les IDE ont également influencé la structure du commerce international polonais avec des pays développés devenus le principal partenaire commercial. Contrairement aux autres PECE qui ont attiré les investissements des secteurs *medium-tech*, la spécialisation de la Pologne semble avoir évolué vers les produits intermédiaires à faible valeur ajoutée. Comme dans d'autres PECE durant la transition, les échanges ont augmenté et les balances commerciales sont restées déficitaires.

5.7 L'émergence d'un modèle de capitalisme polonais : quelques points à retenir

5.7.1 Le poids du passé dans la formation des institutions

Les structures institutionnelles héritées du passé ont eu une grande influence sur le processus d'émergence des formes institutionnelles caractéristiques de l'économie polonaise. Le tableau 5.14 résume les éléments de *path dependency* qui ont joué dans la formation des institutions durant la transition. Cependant, c'est le passé socialiste qui a le plus influencé le modèle capitaliste polonais. En effet, le système socialiste n'a pas permis le développement d'une classe moyenne ou supérieure qui disposerait du capital nécessaire à la modernisation et à l'adaptation de l'économie polonaise à une économie de marché de plus en plus mondialisée.

5.7.2 *Le caractère dépendant du capitalisme polonais*

Le caractère dépendant du capitalisme polonais a commencé à apparaître au cours du processus de transition. De ce point de vue, dans le cas de la Pologne, la période de transition pourrait être divisée en deux sous-périodes. Les premières années (1989-1995) sont marquées par des réformes économiques et politiques ayant pour but de transformer le système socialiste en système capitaliste. Il s'agit d'une période très difficile, où le système productif et le commerce extérieur se sont effondrés. La population polonaise a vu apparaître le chômage de masse et a dû s'adapter aux nouvelles règles de la vie économique. Durant ces années, l'action politique se caractérise par une certaine méfiance à l'égard des capitaux étrangers pour lesquels les possibilités d'investissement restaient limitées et strictement encadrées. Durant cette phase le capitalisme polonais pourrait être qualifié de capitalisme étatique. En effet, outre la prudence à l'égard des capitaux étrangers, l'État exerce un rôle très important par la propriété publique et par la protection sociale. L'attitude envers les IDE a changé dans la deuxième sous-période de transition (1995-2004). À ce moment-là plusieurs lois ont relâché les restrictions pour les IDE. Dès lors, les acteurs étrangers ont pu investir dans les banques et les entreprises privatisées et ont pu installer leurs filiales en Pologne. Une certaine stabilisation des indicateurs macroéconomiques et surtout le processus d'adhésion à l'UE ont contribué à la confiance des investisseurs. Comme pour d'autres PECE, la principale raison pour laquelle l'économie polonaise a cherché à attirer les IDE était le manque de capital. La période du socialisme n'a pas permis la création d'une classe moyenne ni supérieure (à part quelques personnes enrichies par des activités illégales et des apparatchiks du Parti communiste), qui auraient eu les moyens d'investir dans le système productif. Le système financier hérité de l'ère socialiste était lui-même en construction et n'a pas pu financer l'économie. L'État, très endetté et confronté à de nombreux défis, ne pouvait pas jouer le rôle d'investisseur. Les IDE se sont donc imposés comme la seule solution. Les données sur les IDE, que nous avons présentées dans le sixième sous-chapitre, montrent que la plus grande part des IDE était placée dans les secteurs productif et bancaire. De ce fait, une grande partie des moyens de financement de l'économie est contrôlée par les acteurs étrangers, conduisant le modèle économique du pays

sur la voie de la dépendance. La deuxième raison pour laquelle le recours aux IDE apparaît nécessaire est le manque de cadres et d'outils de gestion et de finance modernes, à même de répondre aux besoins d'une économie qui a l'ambition de se moderniser. Concernant les effets positifs des IDE, ils ont été un facteur de développement de l'économie polonaise. Ils ont contribué à la modernisation des systèmes productif et financier. Toutefois, les retombées en matière d'apports technologiques¹¹² ont été très faibles durant la transition. Comme nous avons pu le montrer, les IDE productifs se sont concentrés principalement dans les secteurs *low tech*. Ces investissements ont permis de placer l'économie polonaise sur la voie d'un certain rattrapage. En revanche, ils ne l'ont pas placée sur la trajectoire des économies développées, dont la croissance repose sur l'innovation comme dans les économies de l'UE15. Le caractère dépendant de l'économie est le principal effet négatif de ces IDE. Il se manifeste dans le besoin de financement que nous venons d'évoquer, mais également à d'autres niveaux, par exemple dans la prépondérance des investissements allemands.

5.7.3 Un modèle décentralisé

Le caractère décentralisé du modèle économique polonais commence à apparaître durant la transition. Il s'est dessiné en opposition à l'État centralisateur de la période socialiste. Le point clé qui a permis la décentralisation de divers aspects de la vie politique et économique était la réforme administrative menée par le gouvernement de Jerzy Buzek en 1998¹¹³. Les quarante-neuf voïvodies qui existaient depuis 1975 ont été remplacés par seize grandes voïvodies (encadré 3). Le niveau inférieur de la division administrative introduite par la réforme a été les trois cent-quinze *powiats*. La réforme de 1999 a été le début du transfert de plusieurs compétences de l'État aux niveaux inférieurs.

Les formes institutionnelles les plus concernées par la décentralisation sont la protection sociale, notamment le système de santé, et l'éducation. La gestion des hôpitaux et l'accès aux soins, ainsi que la gestion de l'éducation primaire et secondaire, ont été transférées aux voïvodies et *powiats*. Le processus de décen-

¹¹² *Spillover effects*

¹¹³ Ustawa o wprowadzeniu zasadniczego trójstopniowego podziału terytorialnego państwa z dnia 24 lipca 1998 r. Dz.U. Nr 96 poz. 603

Tab. 5.14: Héritage historique dans la formation des formes institutionnelles

Formes de la concurrence
Réformes des années quatre-vingt qui ont permis la mise en place du secteur privé de l'économie
Marché du travail/Rapport salarial
Attente de la sécurité d'emploi de la part de la population Nécessité de politiques passives fortes
Système financier
Système bancaire inadapté à l'économie de marché Inexistence du marché du capital Inexistence du capital-investissement
Protection sociale
Accès dépend de la participation au marché du travail Système de retraites par répartition
Éducation
Traditions de l'enseignement de la période de l'entre-deux-guerres Structure du système d'éducation primaire et secondaire de la période de l'entre-deux-guerres
Mode d'insertion dans l'économie internationale
Liens commerciaux avec les pays occidentaux Tradition de migrations

Source : Présentation de l'auteur

tralisation, qui vise à rendre la gestion de divers services publics aux collectivités territoriales, a été encouragé par l'UE. Il concerne les autres pays du modèle centre-est européen ainsi que les autres pays membres de l'UE.

Conclusion du chapitre

La réflexion sur la mise en place du modèle économique durant la transition nous conduit à faire plusieurs observations. Premièrement, nous avons souligné le rôle de l'héritage historique et institutionnel dans la formation des institutions. Bien qu'il ait joué différemment pour chaque forme institutionnelle, il a contribué fortement à leur forme telle qu'elle existe aujourd'hui. Ces différents aspects donnent au capitalisme polonais un caractère post-socialiste. Le deuxième élément que nous avons souligné est le caractère dépendant du modèle capitaliste polonais, qui a commencé à se mettre en place durant la transition, et dont l'importance s'est accrue après l'adhésion à l'UE. Le système financier n'ayant pas les capacités d'accompagner le développement de l'économie, ce sont les capitaux étrangers qui ont progressivement pris la relève. Les IDE se sont concentrés dans l'activité productive mais également dans le système bancaire, ce qui finalement a conduit à un accroissement du caractère dépendant du capital polonais. Le troisième aspect est le contexte de la mondialisation. Il se manifeste par les mouvements des capitaux, déjà évoqués à travers le rôle des IDE, mais également par l'impact des organisations internationales dans la formation des institutions du capitalisme polonais. L'organisme le plus important était l'UE, mais l'influence des autres organisations (le FMI, la Banque mondiale, la BERD, l'OCDE) a également été très importante durant cette période de transition.

6. CONSOLIDATION DU CAPITALISME POLONAIS APRÈS L'ADHÉSION À L'UE

Introduction du chapitre

Le but de ce chapitre est de présenter les évolutions de modèle du capitalisme polonais entre 2004 et 2015. Nous souhaitons montrer que la structure de celui-ci, telle qu'elle s'est construite au cours de la transition, sous l'influence de l'héritage socialiste et du processus de mondialisation, n'a pas subi de changements majeurs depuis l'adhésion à l'UE. Les principales caractéristiques des formes institutionnelles et du modèle économique se sont en réalité stabilisées durant cette décennie. Il s'agit donc d'une période de croissance pour l'économie polonaise, qui s'est faite à l'intérieur du cadre institutionnel bâti durant la transition. Dans ce chapitre nous souhaitons insister sur deux éléments importants. Premièrement, nous comptons présenter les évolutions du capitalisme polonais liées à la mondialisation, qui se sont manifestées durant cette période, principalement via l'impact de l'UE et de la crise économique. Deuxièmement, alors que dans le chapitre précédent nous avons insisté sur le processus de formation des institutions notamment par le processus législatif, nous cherchons ici à mieux présenter la dynamique de différentes formes institutionnelles. Pour cela nous nous appuyerons sur des données chiffrées. Comme dans le chapitre précédent, l'analyse de six formes institutionnelles de la méthodologie de la DdC servira de fil conducteur.

6.1 *La régulation sur le marché des produits depuis l'adhésion à l'UE*

6.1.1 *Analyse de l'indicateur PMR (Product Market Regulation) en Pologne*

L'analyse CAH effectuée dans la deuxième partie nous a permis de distinguer trois groupes se caractérisant par trois niveaux de régulation. La Pologne et la Slovénie faisaient partie du troisième cluster où le niveau de concurrence est le plus faible (la régulation est la plus forte). Les autres pays d'Europe du Centre-Est étudiés appartenaient au deuxième groupe se caractérisant par un niveau de régulation intermédiaire. En 2013, la valeur de l'indicateur PMR pour la Pologne était l'une des plus élevées de tous les pays de l'OCDE. La Slovénie, la Corée et la Grèce sont les seuls pays où cet indicateur a atteint une valeur encore plus haute. Concernant son niveau, il est surtout dû au contrôle très important de l'État sur l'économie, notamment à travers la propriété publique. En fait, pour ces deux composantes de l'indicateur PMR, la Pologne a les valeurs les plus importantes parmi tous les pays de l'OCDE inclus dans le calcul de l'indicateur PMR. Le poids de l'État dans l'économie, notamment à travers les entreprises publiques, est une caractéristique très spécifique au capitalisme polonais (tableau 6.1). Elle est liée au processus de privatisation, qui n'est toujours pas achevé, notamment pour les grandes entreprises minières ou de réseaux comme les chemins de fer (Stepniak-Kucharska, 2015).

La valeur de l'autre composante de l'indicateur PMR que sont les barrières à l'entrepreneuriat atteint également un niveau plutôt élevé pour la Pologne. Ces barrières sont importantes notamment pour les corporations et dans le secteur des services. En revanche, il ne s'agit pas d'un trait distinctif car d'autres pays comme la Slovénie ou la République tchèque, mais également l'Espagne, la Suède ou l'Irlande, se caractérisent par un niveau de barrières à l'entrepreneuriat plus élevé.

6.1.2 *L'impact de la réglementation européenne*

Toutes les formes institutionnelles ont été plus ou moins façonnées par le droit européen. L'influence de ce dernier est particulièrement forte pour la régulation

Tab. 6.1: Valeur de l'indicateur PMR pour les pays d'Europe du Centre-Est (2013)

	PMR	Contrôle de l'État	Propriété publique	Barrières à l'entrepreneuriat
Pologne	1,65	3,06	4,36	1,64
Slovénie	1,70	2,5	2,77	1,81
Estonie	1,29	1,61	1,86	1,56
Hongrie	1,33	2,05	2,34	1,69
République slovaque	1,29	2,17	2,65	1,15
République tchèque	1,39	1,95	2,91	1,82

Source : OCDE

sur les marchés des produits. La réglementation européenne exerce un impact sur tous les marchés et sur toutes les activités. Depuis l'adhésion, la forme des marchés est encore plus déterminée par l'UE et cela par le biais de quatre types de dispositions légales : les ordonnances européennes, les directives, les décisions ainsi que les recommandations et opinions. Le but est une intégration de plus en plus profonde des marchés européens. Étant donné les particularités de chaque secteur, il serait très difficile d'exposer ici les effets concrets de ce processus. Toutefois, ceux-ci sont très largement décrits dans la littérature. Nous citerons à titre d'exemple de cet impact de l'UE la loi de 2004¹. Inspirée par la Stratégie de Lisbonne, elle a facilité les démarches d'enregistrement d'une activité économique pour les entreprises individuelles. En revanche, les procédures concernant les sociétés sont plus complexes et prennent plus de temps.

6.1.3 Éléments d'analyse de la régulation sur le marché des produits

Le système économique polonais reste marqué par la structure institutionnelle passée. En effet, concernant la structure de la propriété, la propriété publique est parmi les plus importante de tous les pays de l'UE (Swadźba, 2009; OECD,

¹ Ustawa o swobodzie działalności gospodarczej z dnia 2 lipca 2004 r., Dz.U. Nr 173, poz. 1807

2014b). Dans de nombreux secteurs (surtout les secteurs dit stratégiques²), la propriété publique conduit naturellement à une action plus importante de l'État. La Pologne est régulièrement critiquée par les organismes internationaux pour le manque de concurrence qui perdure dans ces secteurs. Ce constat est confirmé par les résultats des analyses statistiques, qui ont placé la Pologne dans le groupe des pays ayant une valeur d'indicateur PMR parmi les plus élevées.

6.2 *Le « marché du travail » en Pologne*

6.2.1 *La PLE*

6.2.1.1 *Une législation liée à l'adhésion à l'UE*

Le processus d'adhésion à l'UE s'est traduit par l'harmonisation de la législation polonaise aux standards européens en ce qui concerne la flexibilité de l'emploi. Ce processus s'est concrétisé à travers trois lois (2002³, 2003⁴ - le travail temporaire, 2003⁵), qui ont introduit de nombreuses solutions concernant l'organisation et la flexibilité du marché du travail. Dans la période post-adhésion à l'UE, il convient de souligner la loi de 2009⁶ qui a introduit encore plus de flexibilité dans l'organisation du travail en Pologne et qui a été en vigueur pendant deux ans. Sa disposition principale permettait aux employeurs d'organiser le travail en fonction des besoins de leur entreprises et donc de faire travailler les employés six ou sept jours par semaine, des journées de repos étant octroyées dans les périodes de ralentissement économique.

² Parmi lesquels : l'exploitation minière, l'énergie, l'eau, les chemins de fer.

³ Ustawa o zmianie ustawy – Kodeks pracy oraz o zmianie niektórych innych ustaw z dnia 26 lipca 2002 r., Dz.U. Nr 135, poz. 1146

⁴ Ustawa o zatrudnianiu pracowników tymczasowych z dnia 9 lipca 2003 r., Dz.U. Nr 166, poz. 1608

⁵ Ustawa o zmianie ustawy – Kodeks pracy oraz o zmianie niektórych innych ustaw z dnia 14 listopada 2003 r., Dz.U. Nr 213, poz. 2081

⁶ Ustawa o łagodzeniu skutków kryzysu ekonomicznego dla pracowników i przedsiębiorców z dnia 1 lipca 2009 r., Dz.U. Nr 125, poz. 1035

6.2.1.2 *La mesure de la protection légale de l'emploi pour la Pologne*

La flexibilisation influencée par l'UE concernait surtout les contrats temporaires dont la valeur de la PLE était de 0,75 durant les années quatre-vingt-dix. Après l'adhésion, elle a ensuite augmenté jusqu'à 1,75 (figure 5.1). En revanche, la valeur de l'indice PLE pour la Pologne est restée stable pour les contrats à durée indéterminée (2,3). Le niveau relativement bas de l'indice pour les contrats temporaires a contribué sans doute à la grande proportion de ce type de contrats sur le marché de l'emploi. En 2013, 27 % de salariés étaient embauchés en contrats temporaires, ce qui est le pourcentage le plus important de l'UE. Cette proportion atteint 66 % chez les jeunes de 15 à 24 ans (Bogumił, 2015).

6.2.1.3 *Des contrats de travail atypiques*

Pour compléter la réflexion sur l'indicateur PLE selon les différents types de contrats, il convient de mentionner une autre forme de contrats existant sur le marché du travail, les contrats de droit civil, appelés souvent « contrats poubelle » car ils n'assurent aucune protection sociale et mettent les travailleurs en situation de très grande précarité. Prévus initialement pour des cas de figure spécifiques (les travailleurs indépendants), ils ont été de plus en plus utilisés en Pologne comme alternative aux contrats temporaires. Non soumis au code du travail, leur caractéristique principale est de ne pas assurer (ou de façon minimale) de protection sociale. D'après les estimations, en 2011, 5,6 % de tous les employés travaillaient sur la base de ce type de contrat (Bogumił, 2015).

6.2.2 *Les relations industrielles*

6.2.2.1 *Le taux de syndicalisation*

Durant la période 1999-2012, le taux de syndicalisation a diminué en Pologne. Il est passé de 20,5 % en 1999 à 12,5 % en 2012 (tableau 6.2). La tendance à la baisse de la syndicalisation cache cependant le fait que dans certains secteurs, les taux d'adhésion sont importants, par exemple les enseignants (39 %), les infirmières (58 %), les cheminots (80 %) et les mineurs (80 %) (Trappmann, 2012).

Tab. 6.2: Taux de syndicalisation (en %)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Pologne	20,5	17,5	15,5	14,1	18,8	19	18,1	16,3	15,6	15,1	14,6	14,6	13,6	12,7
Moyenne OCDE	21	20,4	20	19,7	19,6	19,2	18,9	18,3	18,1	18	18,1	17,7	17,6	17,2

Source : OCDE, base de données de l'emploi

Tab. 6.3: Évolution du taux de chômage en Pologne (2004-2017)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de chômage	19	17,8	13,8	9,6	7,1	8,2	9,6	9,6	10,1	10,3	9	7,5	6,2	4,9

Source : OCDE, base de données de l'emploi

Tab. 6.4: Financement des politiques du marché d'emploi (en % du PIB, 2003-2013)

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Mesures actives	0,4	0,35	0,42	0,45	0,5	0,56	0,62	0,68	0,41	0,44	0,49
Mesures passives	1,07	1,01	0,86	0,71	0,51	0,35	0,33	0,34	0,3	0,32	0,35

Source : OCDE, base de données de l'emploi

Tab. 6.5: Taux de remplacement en Pologne (2001-2013)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de remplacement et autres prestations	51	52	51	49	48	47	45	44	43	42	41	41	44
Taux de remplacement sans autres prestations	23	23	23	23	23	23	22	22	22	22	22	22	21

Source : OCDE, Benefits and Wages Database

6.2.2.2 *Coordination des syndicats*

En Pologne, le système syndical a une double structure. D'un côté l'organisation des syndicats se fait au niveau de l'entreprise. La formation d'un syndicat nécessite au moins dix membres et tous doivent être salariés de l'entreprise. Cette condition est prohibitive dans la mesure où 96 % des entreprises sont des petites PME et TPE qui emploient 40 % de salariés. La majorité des négociations s'effectue au niveau de l'entreprise. D'un autre côté au niveau sectoriel, trois syndicats principaux (NSZZ Solidarność, OPZZ, forum FZZ) organisent des négociations collectives. Au niveau de la branche, les négociations sont rares, car les syndicats y sont très faibles (Trappmann, 2012). La négociation collective en Pologne est donc décentralisée et faiblement coordonnée (Bogumił, 2015).

6.2.2.3 *Couverture des accords*

Étant donné l'organisation des syndicats en Pologne, les accords collectifs ne jouent un rôle important que dans quelques secteurs. On estime qu'en 2011, seulement 2,9 % des salariés étaient concernés par ces accords (Bogumił, 2015).

6.2.3 *Les politiques du marché du travail depuis l'adhésion à l'UE*

L'adhésion à l'UE a engendré des changements dans la politique du marché du travail. En effet, les mesures devaient s'aligner sur les recommandations de la Stratégie européenne pour l'emploi. En Pologne, c'est la loi de 2004⁷ (plusieurs fois modifiée) qui a tenté d'adapter la politique de l'emploi en Pologne aux standards européens. La stratégie européenne recommande d'améliorer l'offre et la qualité des mesures actives. Concernant les mesures passives, les restrictions imposées progressivement durant la transition ont été maintenues et approfondies.

6.2.3.1 *Les organisations relatives aux politiques du marché du travail en Pologne*

Au début de la transition, un organisme administratif spécifique était chargé de la mise en œuvre de la politique du marché du travail. Il a été supprimé après la

⁷ Ustawa o promocji zatrudnienia i instytucjach na rynku pracy z 2004 r., Dz.U. Nr 99, poz. 1001

réforme administrative et ses compétences ont été décentralisées. Actuellement, les politiques du marché du travail en Pologne sont mises en œuvre par les *Urząd Pracy*⁸, qui dépendent des voïvodies et des *powiats*. La réforme de 2004 a favorisé le rôle des acteurs non publics dans la mise en œuvre de la politique du marché du travail (ONG, associations, fondations). Ceux-ci peuvent effectuer une grande partie des tâches des *Urząd Pracy*. Le but de ce processus est de développer des partenariats locaux afin d'animer la vie économique et d'améliorer la situation sur le marché du travail (Szyłko-Skoczny, 2006, 2014). La politique du marché du travail est financée par le *Fundusz Pracy*⁹. Il s'agit d'une institution dont les racines remontent à la période de l'entre-deux-guerres. Les fonds proviennent principalement des cotisations patronales (pour 2,45 % actuellement) ainsi que du budget d'État. Cette institution finance les deux principales mesures de la politique passive du marché du travail (allocation chômage et allocations de retraite anticipée), ainsi que les mesures de politique active.

6.2.3.2 Les mesures de politique active

En ce qui concerne la politique active sur le marché du travail, deux processus ont été observés depuis le début de la transition et surtout après l'adhésion à l'UE : la diversification des mesures d'une part et la sélection des bénéficiaires d'autre part. Tout d'abord, plusieurs nouvelles mesures ont fait leur apparition, parmi lesquelles la possibilité d'effectuer des stages, les aides à la création d'entreprise, les travaux pour les *gminas*. Par ailleurs, la qualité de l'accompagnement s'est améliorée avec une tentative d'adaptation des mesures aux besoins des chômeurs. Une attention particulière est portée aux chômeurs de longue durée. Cette évolution est confirmée par l'analyse des dépenses consacrées aux politiques du marché du travail en Pologne (tableau 6.4). En effet, depuis l'adhésion à l'UE, le financement des mesures passives est passé de 1,01 % du PIB (2004) à 0,35 % du PIB (2013). En revanche, le financement des politiques actives a augmenté, passant de 0,35 % du PIB en 2004 à 0,39 % du PIB en 2013 ; ces dépenses dépassaient 0,6 % du PIB en 2009 et 2010.

⁸ Bureau du Travail

⁹ Fonds du travail

6.2.3.3 *Le taux de remplacement*

Les données sur la période 2001-2013 (tableau 6.5) montrent une légère tendance à la baisse des revenus de remplacement qui n'incluent pas autres prestations sociales¹⁰ (23 % en 2001 à 21 % en 2013). En revanche, la tendance à la baisse est beaucoup plus marquée dans le cas où dans le calcul du taux de remplacement on prend en compte d'autres prestations sociales. Dans ce cas de figure le taux de remplacement a chuté de 10 points entre 2001 (51 %) et 2011 (41 %), pour ensuite remonter à 44 % en 2013.

6.2.4 *Les institutions du marché du travail après 25 ans de d'économie capitaliste*

Les choix effectués durant la transition, mais également depuis que la Pologne fait partie de l'UE, ont conduit à une configuration institutionnelle du « marché du travail » polonais, qui est une combinaison des caractéristiques des modèles libéral et continental. Concernant les éléments du modèle libéral, nous soulignons la décentralisation qui caractérise l'organisation des structures syndicales ou la mise en place de la politique de l'emploi, mais également la faiblesse des dépenses pour les politiques de l'emploi. Les politiques passives ont joué un rôle dans l'acceptation par la population des conséquences négatives de la transition, notamment le chômage. Durant les années deux mille, ce sont les politiques actives qui se sont progressivement imposées. Concernant les caractéristiques du modèle continental que l'on peut distinguer dans le cas de la Pologne, c'est le niveau moyen des indicateurs PLE qui d'ailleurs se caractérise par sa stabilité, notamment depuis l'adhésion à l'UE, alors que cet indicateur a plutôt tendance à diminuer dans d'autres pays d'Europe du Centre-Est. Contrairement à la Slovaquie dont les configurations institutionnelles du marché du travail se rapprochent plutôt du modèle continental ou à l'Estonie, qui a fait un choix plus libéral, la Pologne hésite entre les deux. L'impact de l'héritage socialiste était plus important durant la transition et ne semble plus jouer de rôle significatif. En revanche, comme dans d'autres pays, la forme du « marché du travail » en Pologne dépend des mesures européennes et notamment de la Stratégie européenne pour l'emploi.

¹⁰ Par exemple les allocations logement

Il s'agit d'une force qui tend à homogénéiser certains aspects des marchés du travail dans ces pays européens.

6.3 *Le système financier*

6.3.1 *Le système bancaire depuis l'adhésion à l'UE*

6.3.1.1 *La modernisation du système bancaire*

L'adhésion de la Pologne à l'UE a eu pour conséquence l'adaptation du système financier du pays aux standards de l'UE. La loi de 2004¹¹ a permis d'introduire la sous-traitance¹², ainsi qu'une modification de l'organisation des banques pour qu'elles deviennent plus modernes et plus transparentes. La loi de 2006¹³ a instauré un organe de contrôle qui est devenu la Komisja Nadzoru Finansowego¹⁴ (KNF), qui supervise les marchés bancaire et financier¹⁵. La loi de 2007¹⁶ a eu pour but d'adapter le système bancaire aux standards européens en termes de capitalisation et de risques bancaires.

6.3.1.2 *Les banques publiques*

Depuis 2005, il existe en Pologne quatre banques contrôlées par l'État. Il s'agit de la Bank Gospodarstwa Krajowego qui est entièrement publique et dont le rôle est de soutenir les actions du gouvernement (par exemple les programmes d'investissement dans des infrastructures ou le soutien à l'export). Trois autres structures (PKO BP SA, Bank Ochrony Środowiska SA et Bank Pocztowy SA) sont toutes contrôlées par l'État. Leur poids dans le système bancaire a augmenté entre 2004 et 2014 et il a atteint environ 24,1 % du total du bilan des banques (tableau 6.7).

¹¹ Ustawa o zmianie ustawy Prawo Bankowe o zmianie innych ustaw z dnia 1 kwietnia 2004 r., Dz.U. Nr 9, poz. 870

¹² *Outsourcing*

¹³ Ustawa o nadzorze nad rynkiem finansowym z dnia 21 lipca 2006 r., Dz.U. Nr 157, poz. 1119

¹⁴ Commission de supervision des finances

¹⁵ Jusqu'alors le système bancaire et les marchés financiers étaient supervisés de façon séparée.

¹⁶ Ustawa o płatnościach w ramach systemów wsparcia bezpośredniego z dnia 26 stycznia 2007 r., Dz.U. Nr 42, poz. 272; Directives 2006/48/E, 2006/49/E

6.3.1.3 *La consolidation du capital étranger dans le système bancaire polonais*

Comme le montre le tableau 6.6, le nombre de banques privées a diminué en passant de 49 à 36 en 2014. Celles-ci sont majoritairement contrôlées par des investisseurs étrangers (41 en 2004 et 32 en 2014). Seulement quatre banques sont contrôlées par des investisseurs polonais (8 en 2004). L'évolution de la répartition par pays des investissements dans le secteur bancaire sont donnés dans les figures 6.1 à 6.3. La structure du capital des banques en Pologne se caractérise par une domination de capitaux étrangers dont le poids en pourcentage du total d'actif du secteur bancaire a diminué depuis l'adhésion à l'UE (67,6 % en 2004 à 61,4 % en 2014). Cette caractéristique de la domination du capital étranger est partagée avec les autres PECE. En Pologne, elle se situe à un niveau moyen (76 % du total des actifs du secteur bancaire en 2013 alors que ce taux atteint 97 % en Estonie ou 85 % en République tchèque, mais était de 25 % en Slovénie la même année (GFDD, 2018). Concernant les actifs contrôlés par les investisseurs polonais, ils ont également diminué en l'espace de dix ans passant de 6,6 % en 2004 à 5,5 % en 2014. Les investisseurs les plus importants sont de nationalité italienne, allemande et portugaise (NBP, 2013).

6.3.1.4 *Les banques coopératives*

Le nombre de banques coopératives a également continué à baisser après l'adhésion à l'UE, passant de 596 en 2004 à 567 en 2014. En revanche, leur part dans le pourcentage du total des actifs du secteur bancaire a augmenté de 5,3 % en 2004 à 6,9 % en 2014.

6.3.1.5 *Les établissements de crédit*

Les établissements de crédit¹⁷ sont apparus en Pologne en 2004 et leur nombre depuis n'a cessé d'augmenter pour atteindre 28 en 2014. En ce qui concerne la part des actifs du secteur bancaire de ces établissements, elle était de 0,3 % en 2004, a atteint le pic en 2008 (5,4 %) et est tombé à 2,1 % en 2014.

¹⁷ Les entreprises qui octroient des crédits.

Tab. 6.6: Structure du système bancaire en Pologne (2004-2014)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Banques commerciales	57	61	63	61	67	64	67	66	68	67	64
à majorité de capital public	5	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
à majorité de capitaux privés	49	50	42	43	45	42	42	41	39	35	36
<i>dont</i> contrôlées par des investisseurs polonais	8	7	7	3	3	3	2	4	3	4	4
contrôlées par des investisseurs étrangers	41	43	40	40	42	39	40	37	36	31	32
institutions de crédit	3	7	12	14	18	18	21	21	25	28	28
Banques coopératives	596	588	584	584	582	579	579	576	574	573	567
TOTAL	653	649	647	645	649	643	646	642	642	640	631

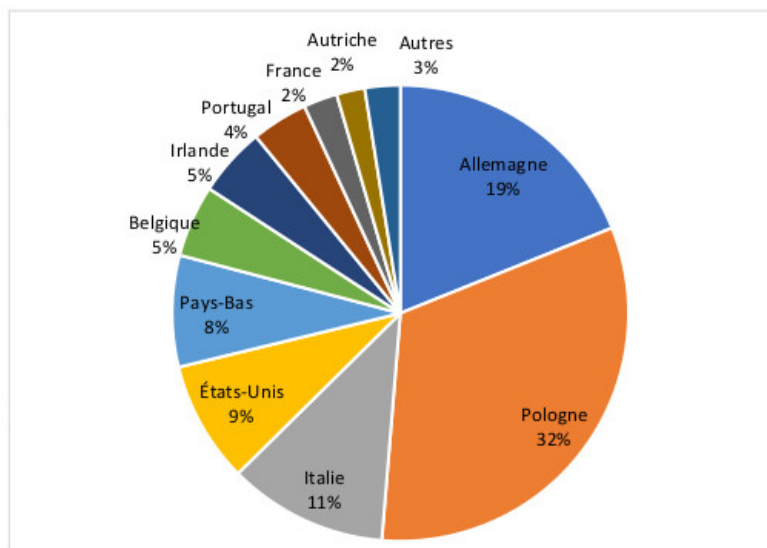
Source : Calculs de l'auteur sur la base de données de la NBP

Tab. 6.7: Total du bilan des banques en Pologne (2004-2014)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Banques commerciales	94,7	94,2	93,8	93,8	94,6	94,2	93,9	93,9	93,6	93,1	91,1
à majorité de capital public	20,6	20,3	19,7	18,3	17,3	20,8	21,5	22,2	23	22,3	24,1
à majorité de capitaux privés	73,5	73,1	71	71,2	71,9	68,1	67,7	67,4	66,4	66,2	64,9
<i>dont</i> contrôlées par des investisseurs polonais	6,6	4	4,4	4,6	5	5,3	6,2	4,6	5	5,3	5,5
contrôlées par des investisseurs étrangers	66,9	69,1	66,6	66,6	66,9	62,8	61,5	62,8	61,4	60,9	59,4
institutions de crédit	3	7	12	14	18	18	21	21	25	28	28
Banques coopératives	5,3	5,8	6,2	6,2	5,4	5,8	6,1	6,1	6,4	6,9	6,9
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

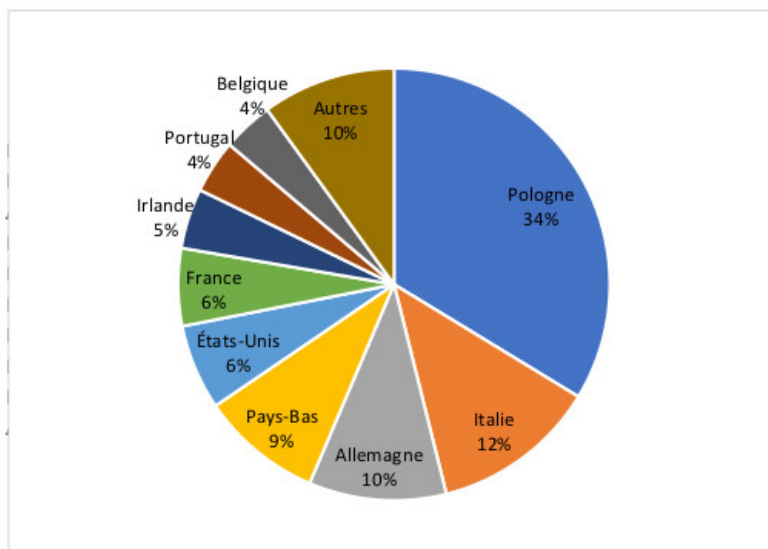
Source : NBP, 2013 et 2015

Fig. 6.1: Investissements dans le secteur bancaire en Pologne en fonction de la nationalité en 2004



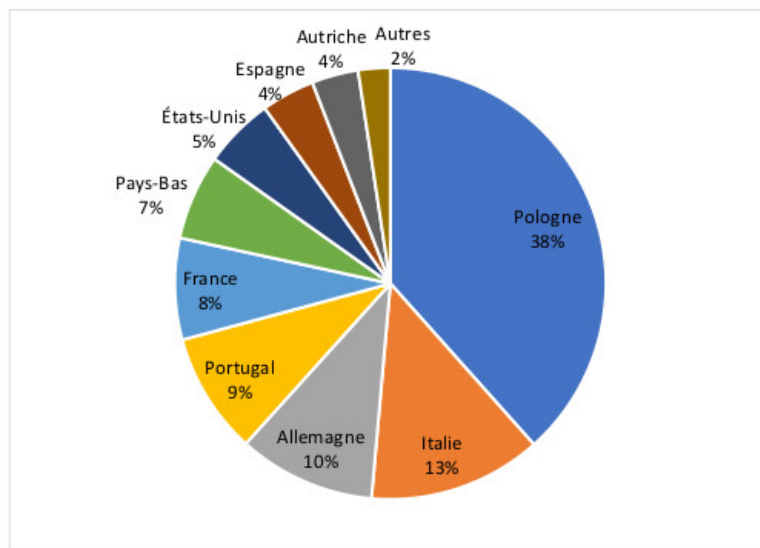
Source : NBP, 2005

Fig. 6.2: Investissements dans le secteur bancaire en Pologne en fonction de la nationalité en 2010



Source : NBP, 2014

Fig. 6.3: Investissements dans le secteur bancaire en Pologne en fonction de la nationalité en 2014



Source : NBP, 2014

6.3.1.6 Adhésion à l'Union bancaire ?

L'adhésion à l'Union bancaire est facultative pour les pays qui ne sont pas membres de la zone euro. Pour l'instant, la Pologne n'a pas pris la décision d'y participer.

6.3.1.7 La taille du système bancaire en Pologne

Le total des actifs du système bancaire en Pologne en fait le plus grand système bancaire d'Europe du Centre-Est (Lepczyński et Penczar, 2012). En revanche, le rapport des actifs bancaires au PIB (tableau 4.3) en Pologne reste l'un des plus faibles non seulement des pays de l'UE (64,74 % en 2014) mais aussi de tous les PECE étudiés (le ratio étant de 64,09 % pour la Hongrie en 2014). Il est comparable à celui des plus grandes banques européennes. Bien qu'il ait augmenté durant le dernier quart de siècle, il trahit un faible développement du secteur bancaire par rapport au potentiel économique du pays.

6.3.2 *Le marché financier*

6.3.3 *Les performances du marché du capital en Pologne*

6.3.3.1 *Le marché des actions*

6.3.3.1.1 *La capitalisation de la bourse en pourcentage du PIB*

Au moment de l'adhésion à l'UE, la capitalisation en pourcentage du PIB (tableau 6.8) était de 31,55%. Elle a atteint 91,99% en 2007. Elle a baissé durant la crise économique et est ensuite remontée au niveau de 60,51% en 2015. Les entreprises étrangères sont cotées en bourse en Pologne depuis 2003. Bien que leur nombre soit moins élevé que celui des sociétés nationales, leur capitalisation en pourcentage du PIB a dépassé celle des sociétés nationales en 2014 et 2015.

6.3.3.1.2 *Nombre de sociétés cotées et l'indice WIG*

En ce qui concerne le nombre de sociétés cotées en bourse (tableau 6.8), leur nombre a presque doublé entre 2004 et 2014. Il a augmenté rapidement dans les premières années après l'adhésion à l'UE mais cette augmentation a été moins rapide après la crise financière. En effet, les années qui ont suivi la crise ont été marquées par les difficultés des entreprises à trouver des investisseurs. En 2007, un autre marché a été créé (NewConnect) dont les conditions d'accès sont moins exigeantes (Banaszczak-Soroka, 2008). Le NewConnect cote actuellement 410 sociétés (juillet 2016) pour une valeur de capitalisation de 9 169,73 millions de zloty (0,5% du PIB).

Un autre indicateur qui permet de décrire l'évolution de la bourse en Pologne est l'indice WIG (figure 6.5). Comme les autres indices boursiers¹⁸, celui-ci reflète la conjoncture sur le marché des capitaux et participe de ce fait à l'accomplissement d'un autre rôle de la bourse qui est la diffusion de l'information économique. La valeur initiale de l'indice était de 1000. Son évolution reflète l'histoire des faits économiques en Pologne et dans le monde durant ce quart de siècle.

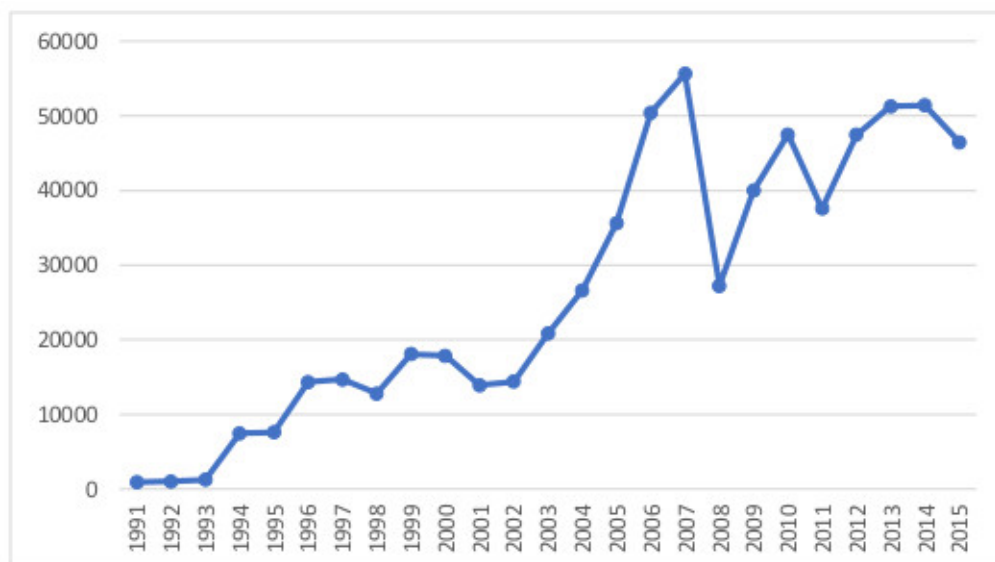
¹⁸ WIG-20, MIDWIG TechWIG, WIG-PL, WIRR et autres

Tab. 6.8: Caractéristiques du développement de la bourse en Pologne (1991-2015)

	Capitalisation des sociétés nationales en % du PIB	Nombre de sociétés nationales cotées	Capitalisation des sociétés étrangères en % du PIB	Nombre de sociétés étrangères cotées	Capitalisation en % du PIB
1991	0,20	9	0	-	0,20
1992	0,31	16	0	-	0,31
1993	2,75	22	0	-	3,75
1994	3,54	44	0	-	3,54
1995	3,66	65	0	-	3,66
1996	6,7	83	0	-	6,7
1997	9,33	143	0	-	9,33
1998	13,18	198	0	-	13,18
1999	20,06	221	0	-	20,06
2000	17,48	225	0	-	17,48
2001	13,26	230	0	-	13,26
2002	13,67	216	0	-	13,67
2003	16,60	202	3,29	1	19,89
2004	23,18	225	8,37	5	31,55
2005	31,37	248	11,85	7	43,21
2006	41,29	272	18,70	12	59,99
2007	43,33	328	48,47	23	91,8
2008	20,96	349	15,50	25	36,47
2009	31,33	354	21,91	25	53,24
2010	38,31	354	21,91	25	53,24
2011	29,20	387	12,87	39	42,07
2012	32,81	395	13,21	43	46,01
2013	36,28	403	15,12	47	51,40
2014	34,39	420	38,50	51	72,88
2015	28,88	433	31,63	54	60,51

Source : Makowiec et Górski, 2014, calculs de l'auteur sur la base de GPW

Fig. 6.4: Évolution de l'indice WIG (1991-2015)



Source : Giełda Papierów Wartościowych

6.3.4 Le capital-investissement

Les bases réglementaires de l'activité des fonds de capital-investissement sont assez complexes. La loi de 2004¹⁹ a tenté de simplifier leur fonctionnement, mais elle a également imposé de nombreuses barrières à leur activité (Antkiewicz, 2008).

6.3.4.1 Le développement difficile du capital-risque en Pologne

Les plus importantes barrières au développement du capital-investissement sont de nature réglementaire. La complexité de la réglementation concernant le capital-investissement et le capital-risque est le principal frein au développement de ceux-ci en Pologne (Antkiewicz, 2008; Bula, 2013; Grzegorzczuk et Krawczyk, 2013). Les autres freins sont : le système désavantageux de double imposition, l'absence d'incitation fiscale et la bureaucratie trop importante. De ce fait, de nombreux fonds investissant en Pologne sont basés à l'étranger (Antkiewicz 2008). Les barrières structurelles représentent le deuxième type d'obstacles au développement

¹⁹ Ustawa o funduszach inwestycyjnych i zarządzaniu alternatywnymi funduszami inwestycyjnymi z dnia 27 maja 2004 r., Dz.U. Nr 146, poz. 1546

Tab. 6.9: Origine des fonds de capital-investissement en Pologne (en %, 2007-2015)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Domestiques	65,5	69,9	55,1	81,6	90,6	79,7	86,5	67,7	86,8
Autres pays européens	34,5	34,5	44,6	11,7	8,9	17,9	8,7	28	9
Pays non-européens	0	0	0,2	6,7	0,5	2,4	4,8	4,3	4,5

Source : EVCA, 2015

du capital-investissement. Les difficultés que rencontrent les TPE/PME à accéder aux capitaux sont liées à l'obligation d'un montant minimal d'investissement (Antkiewicz, 2008). Les fonds préfèrent investir dans des projets plus grands qui dégagent des profits plus facilement. Dans d'autres pays européens, ce problème est résolu par l'existence de fonds publics auxquels participent les fonds européens. En Pologne, la loi de 2005²⁰ devait apporter les solutions à cette difficulté mais elle n'a pas été à la hauteur des attentes. Un autre problème est lié à certains aspects de la réalité économique et culturelle polonaise, à savoir les difficultés à tisser des liens entre le monde scientifique et le monde des affaires, le manque de personnel qualifié et l'insuffisance de la protection de la propriété intellectuelle (Bula, 2013; Grzegorzczuk et Krawczyk, 2013).

6.3.5 Le système financier polonais : synthèse et éléments clés

La structure institutionnelle du système financier polonais et les caractéristiques qui en découlent sont la conséquence des décisions prises durant la période de transition car la période 2004-2015 n'a pas apporté de changements significatifs. Le processus de transition a permis de mettre en place un secteur bancaire moderne. Il répond aux standards internationaux d'un point de vue réglementaire, organisationnel et technologique. Dès lors, son offre de service est comparable à celle des banques dans les autres pays européens y compris en ce qui concerne la qualité et la sécurité (Kozioł, 2009; Węclawski, 2015).

²⁰ Ustawa o Krajowym Funduszu Kapitałowym z dnia 4 marca 2005 r., Dz.U. Nr 57, poz. 491

6.3.5.1 *Un système financier faiblement développé*

Le système financier en Pologne, comme ceux des autres pays du modèle d'Europe du Centre-Est, est faiblement développé. Cet état de choses est la conséquence des années de guerre et de la période socialiste qui a suivi, qui n'ont pas permis à la population d'accumuler un niveau significatif de capital. D'un autre côté, les choix qui ont été faits et la gestion du capital accumulé par l'État, tels que décrits dans le chapitre précédent de cette partie, n'ont pas permis d'en dégager davantage. Dès lors, il y a moins de moyens financiers qui circulent dans le système économique. C'est l'une des raisons pour lesquelles les pays d'Europe du Centre-Est se sont tournés vers les capitaux étrangers, dont la prépondérance est la deuxième caractéristique majeure du système financier. Cependant, depuis 2004 le système financier des pays d'Europe du Centre-Est, et donc de la Pologne, a connu un développement. Bien que durant la crise financière les indicateurs que nous avons employés aient baissé, l'impact de la crise était moins fort que dans d'autres pays développés. Toutefois, par rapport aux autres économies de l'UE ou de l'OCDE, le système financier polonais, comme ceux des autres pays d'Europe du Centre-Est, reste de petite taille.

6.3.5.2 *Le poids des capitaux public et étranger*

La caractéristique principale que le système financier partage avec les autres pays d'Europe du Centre-Est est la prédominance du capital étranger. Bien que l'importance de ce capital ait légèrement diminué durant cette décennie, elle reste très forte aussi bien dans le secteur bancaire que sur le marché financier. Un autre aspect qui s'est stabilisé durant cette période est l'importance des banques publiques dans le secteur bancaire : celles-ci représentent presque un quart du total du bilan. Cela nous amène à faire le lien avec la valeur très élevée de l'indicateur PMR et notamment l'indicateur de la propriété publique abordée dans le premier sous-chapitre. En effet, le niveau élevé de la propriété publique en Pologne est en partie dû à la propriété publique dans le système bancaire.

6.3.5.3 *Stabilité du système bancaire*

L'adaptation de l'organisation du système bancaire polonais aux normes internationales a conduit à renforcer sa stabilité. En effet, depuis 2002, aucune banque n'a fait faillite et le système s'est montré particulièrement solide durant la crise financière (Węclawski, 2015). Cette stabilité repose sur les fondements institutionnels du système, la politique monétaire, la surveillance stricte et la bonne capitalisation des banques polonaises (Węclawski, 2015). Nazarczuk (2013) note que le secteur bancaire polonais était très peu concerné par les actifs toxiques et se caractérisait par une relative prudence sur le marché polonais, ce qui a contribué à le maintenir à l'écart de la crise. Dąbrowska-Gruszczyńska (2013) montre que le faible niveau de développement du secteur bancaire en Pologne par rapport aux autres pays européens a paradoxalement contribué à protéger les banques polonaises de la crise financière.

6.3.5.4 *Le marché financier*

En ce qui concerne la deuxième composante du système financier, les trente dernières années ont vu la mise en place de marchés financiers modernes. Le marché financier polonais est le plus grand d'Europe du Centre-Est. Son développement a sans doute été favorisé par la taille du pays. En revanche, il a été freiné par des facteurs législatifs et culturels. Le marché financier n'a pas atteint la taille nécessaire pour jouer un rôle significatif dans l'économie polonaise.

6.4 *La protection sociale*

6.4.1 *Le système de santé*

6.4.1.1 *Couverture et financement de services de santé*

L'assurance maladie universelle et obligatoire est pourvue par le NFZ et couvre 98 % de la population. Le reste de la population est autorisée à recevoir des soins gratuits dans des centres de soins spécifiques. Gravitant entre 6 et 6,7 %, le niveau des dépenses de santé exprimé en pourcentage du PIB est resté relativement stable durant la dernière décennie (tableau 6.10). Le financement de l'assurance maladie

Tab. 6.10: Évolution des dépenses de santé en Pologne (2003-2013)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total des dépenses de santé courantes (en millions zloty)	57 357	61 100	65 731	70 888	83 393	90 385	92 134	97 673	101 042	105 849
Total des dépenses courantes en % du PIB	6,21	6,21	6,20	6,02	6,55	6,72	6,5	6,39	6,33	6,47
Dépenses de santé courantes publiques (en millions zloty)	37 092	39 501	42 968	50 016	60 170	64 763	66 505	69 224	70 770	74 878
Dépenses de santé courantes privées (en millions zloty)	17 663	18 015	19 089	20 872	23 224	25 622	25 629	28 450	30 271	30 971
Part des dépenses publiques dans le total des dépenses courantes de santé	64,67	64,65	65,37	70,56	72,15	71,65	72,18	80,87	70,04	70,74

Source : GUS 2014a, GUS 2015b

universelle est public à 70 % environ. Atteignant 66,27 % en 2003, ce taux est passé à 72,18 % en 2010 (tableau 6.10). En 2013, le NFZ a financé 86,4 % des dépenses de santé courantes publiques. La deuxième source de financement public est le budget de l'État et des collectivités territoriales. Les sources privées financent environ 30 % des dépenses de santé. Le système d'assurances privées étant très peu développé, il s'agit principalement de dépenses directes (tableau 6.11). En 2013, la dépense de santé privée directe correspondait à 80 % des dépenses de santé courantes privées. Les dépenses individuelles privées financent principalement les médicaments et les consultations auprès de spécialistes dans des centres de santé privés.

6.4.1.2 Les limites du système de santé en Pologne

Dans bien des cas, le faible niveau des moyens financiers qui lui sont consacrés fait que le droit constitutionnel à la protection de la santé n'est pas assuré. Le système de santé en Pologne est touché par deux déséquilibres. Le premier est un déséquilibre entre les ressources et les dépenses. Il se manifeste par l'endettement et les pertes dans les hôpitaux publics. Un deuxième type de déséquilibre est celui que l'on observe entre le niveau des ressources et les besoins de santé. Il se traduit par de longs délais d'attente pour des consultations et/ou examens spécialisés (Sagan *et al.*, 2011). Il en résulte que les patients s'orientent vers des centres ou des praticiens de santé privés. La partie de la population qui n'en a pas les moyens, accède à des services de santé avec des délais d'attente. Cela entraîne une baisse de la qualité de la prise en charge.

6.4.2 Le régime de retraite

Depuis la réforme de 1999, le régime de retraite a été modifié plusieurs fois (l'annexe tableau A12 présente toutes les modifications du système de retraites). La réforme la plus importante a eu lieu en 2013²¹. Le but de cette dernière était de régler les problèmes causés par les insuffisances de la réforme de 1999.

Premièrement, la réforme de 1999 n'a pas prévu de plan sérieux de financement

²¹ Ustawa o zmianie ustawy o systemie ubezpieczeń społecznych oraz niektórych innych ustaw z dnia 26 lipca 2013 r., Dz.U. 2013, poz. 983

Tab. 6.11: Évolution des dépenses de santé en Pologne (2012-2013)

	2012		2013	
	millions zloty	% du PIB	millions zloty	% du PIB
PIB	1 596 378	100	1 635 745	100
Dépenses de santé courantes publiques	70 770	4,43	74 878	4,578
<i>dont</i> dépenses gouvernementales	2 384	0,15	5 747	0,351
dépenses des collectivités territoriales	4 097	0,26	4 431	0,271
NFZ	64 290	4,03	64 699	3,955
Dépenses de santé courantes privées	30 271	1,9	30 971	1,893
<i>dont</i> dépenses directes des ménages	24 517	1,54	24 978	1,527
autres dépenses privées	5 754	0,36	5 993	0,366

Source : GUS 2014a, GUS 2015b

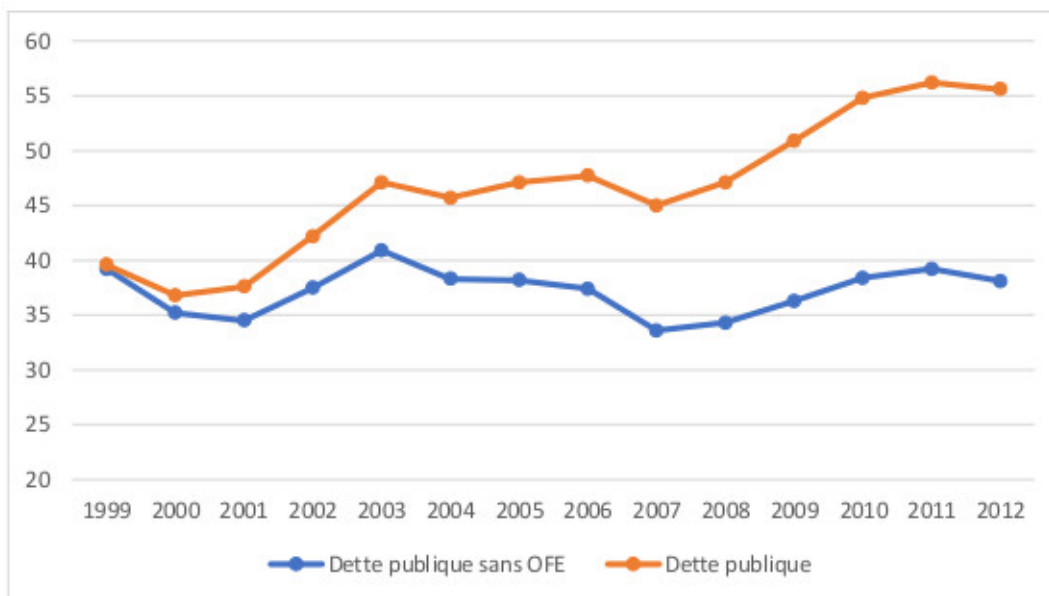
Tab. 6.12: Transmission de la partie des cotisations au II pilier

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Milliards de zloty	16,2	19,9	21,1	22,3	15,4	8,2	11,2
% PIB	1,38	1,56	1,57	1,58	1,01	0,51	0,69

Source : Ministère des Finances

des coûts de la transition du système par répartition au système par capitalisation. La privatisation partielle du système a causé un déficit de financement des retraites publiques. En effet, le manque à gagner que représentait le transfert d'une partie de la cotisation au deuxième pilier a provoqué le déficit du premier pilier. L'État a financé par emprunt un déficit qui n'a cessé d'augmenter (0,3 % du PIB en 1999 à 1,5 % du PIB en 2008). Dans le contexte de l'obligation du respect des critères de Maastricht, la moitié du déficit autorisé servait à couvrir les coûts de transition entre les deux systèmes de retraites. En effet, « *the gap arising from lower contributions available to finance an unchanged level of current benefits in the public pay-as-you-go system amounted to about 1,5-2 % of GDP between 2000 and 2010* » (FMI, 2011, p. 11). Au déficit annuel s'ajoute aussi le coût de la dette qu'il engendre. La figure 6.6 schématise la différence entre la dette publique et les prévisions de son évolution sans le déficit du premier pilier. Elle atteint 17,5 % PIB en 2012. Deuxièmement, la réforme n'a pas précisé de règles concernant les frais de gestion. En Pologne, ces frais étaient de 8,6 % des cotisations perçues. Par ailleurs, les fonds étaient majoritairement investis en obligations d'État, ce qui d'une part, ne correspondait pas aux attentes de la majorité des assurés et, d'autre part, ne pouvait pas apporter de rendements suffisamment élevés pour assurer l'augmentation du solde des comptes individuels. Troisièmement, la réforme n'indiquait pas de façon précise les prestations du deuxième pilier des retraites. Jusqu'à la crise de 2008, la Pologne n'a adopté aucune disposition en matière de prestations de retraites concernant le deuxième pilier (Fultz, 2012). Ces faiblesses ont causé la fragilité du système. La crise économique de la fin des années 2000 a remis fortement en cause l'existence du système avec la baisse de la valeur des comptes épargne retraite individuels et la fragilisation de la situation budgétaire des États. La Pologne a décidé en 2011 de réduire temporairement le montant des cotisations transférées aux OFE. En 2013, le président Komorowski a promulgué la réforme des OFE. En 2014, ceux-ci devaient transférer leur actifs à ZUS et leur fonctionnement est désormais encadré par des règles strictes. Le fonctionnement du système de retraites après la réforme est schématisé par la figure 6.7. Bien que l'architecture en trois piliers soit maintenue, la participation dans le deuxième pilier est volontaire (mais l'assuré doit exprimer la volonté de rester dans l'OFE sinon sa cotisation est retenue par le ZUS) et fortement réduite (de

Fig. 6.5: Évolution de la dette publique avec et sans OFE



Source : Ministère des Finances

7,3 % à 2,92 %). Il s'agit donc d'un démantèlement partiel du deuxième pilier.

6.4.3 Les caractéristiques de l'aide sociale en Pologne

6.4.3.0.1 La décentralisation

L'une des particularités de l'aide sociale en Pologne est sa décentralisation. Elle a ses origines dans les syndicats communaux d'avant la Seconde Guerre mondiale. Alors que le financement vient du gouvernement ou des collectivités territoriales, les décisions concernant l'attribution des aides reviennent presque toujours aux travailleurs sociaux des bureaux locaux. Le pouvoir et l'autonomie décisionnaire qu'ils détiennent a amené certains auteurs (Cerami, 2005) à qualifier le schéma d'attribution des aides de discrétionnaire.

6.4.3.0.2 Les critères d'attribution

L'attribution des aides sociales est soumise à deux critères. Premièrement, il s'agit du critère de revenu (le seuil d'entrée) pour intégrer le système d'aide sociale. Le

Fig. 6.6: Structure du régime de retraites après la réforme 2014

Système de retraites		
Cotisation pour la retraite 19,52 %		Troisième pilier
Premier pilier	Deuxième pilier	Volontaire Cotisations cumulées, investies selon la volonté du dépositaire, assurance retraite supplémentaire et privée
Obligatoire Public 12,22 % compte individuel ZUS	Obligatoire Public 7,3 % sous-compte individuel ZUS	
	Ou de façon volontaire	
	4,38 % sous-compte individuel ZUS 2,92 % OFE (privé)	

Source : Présentation de l'auteur

deuxième est le critère des risques sociaux dont la liste est inscrite dans la loi.

6.4.3.0.3 Les types d'aide

Deux types d'aide sociale sont prévus par la loi : des aides pécuniaires et des formes d'aides non-pécuniaires. Dans le deuxième cas, il s'agit surtout de l'attribution de travail social ou d'aide matérielle (par exemple l'organisation d'obsèques, le don de vêtements, de nourriture, etc.).

6.4.3.0.4 Le secteur non public

Le système d'aide sociale en Pologne repose en majeure partie sur le secteur public. Les données et les travaux sur l'aide sociale du secteur non public sont trop peu nombreux pour caractériser son activité. À titre d'illustration, Grewinski (2010) présente les statistiques des maisons d'aide sociale en Pologne en 2007. Selon les chiffres, le secteur public dispose de 616 maisons avec 67 400 places, l'Église catholique de 159 maisons (10 729 places), les ONG de 40 maisons (733 places) et le secteur privé de 13 maisons (663 places).

Tab. 6.13: Nombre de bénéficiaires des aides sociales (en millions de personnes, 2004-2014)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Tâches assignées et tâches propres ^a	2,4	2,57	2,81	2,36	2,1	2,08	2,08	2,01	1,92	1,98
Tâches assignées ^b	0,36	0,18	0,48	0,20	0,20	0,20	0,015	0,013	0,014	0,012
Tâches propres ^c	2,23	2,49	2,53	2,29	2,03	2,00	2,07	2,01	1,91	1,98

Source : Ministère du Travail et de la Politique sociale

^a Allocations attribuées dans le cadre des tâches assignées et des tâches propres indépendamment du type, de la forme et du nombre

^b Allocations attribuées dans le cadre des tâches assignées indépendamment du type, de la forme et du nombre

^c Allocations attribuées dans le cadre des tâches propres indépendamment du type, de la forme et du nombre

6.4.3.1 L'évaluation de l'aide sociale

Le tableau 6.13 présente le nombre de personnes bénéficiaires des aides sociales en Pologne entre 2004 et 2013. Durant cette décennie, le nombre de bénéficiaires a baissé et est passé de 2,4 millions à 1,98 million de personnes. Toutefois, l'évaluation du système de protection sociale en Pologne n'est pas possible faute de données. Les critiques portent souvent sur le montants des aides et les critères de leur attribution.

6.4.4 Le système fiscal actuel

Le système fiscal polonais se caractérise par une grande part d'impôts indirects dans les recettes fiscales dont ils constituent plus de 60 %. Le taux de la TVA en Pologne est de 23 %²² et elle constitue 40 % des recettes totales. Les droits d'accise constituent 21 % du total de recettes. Les impôts indirects présentent des qualités techniques, mais pèsent d'avantage sur les ménages modestes et de ce fait favorisent les inégalités. En Pologne, l'imposition du travail est supérieure à la moyenne de l'OCDE. Cela concerne le taux d'imposition et le niveau de cotisations sociales (Sieroń, 2015). Actuellement, les revenus du travail sont soumis à l'impôt progressif aux taux de 18 et 32 %. Les impôts sur le revenu des personnes physiques constituent 27 % des recettes fiscales de l'État. Le système fiscal polonais favorise les entreprises. La taxe sur les revenus des entreprises (CIT) est de 19 %, ce qui est un niveau modéré en comparaison avec d'autres pays européens. La part des recettes de la taxation des entreprises est également faible par rapport aux autres pays européens. La taxation des PME est également plutôt faible relativement aux standards internationaux (Krajewski et Krajewska, 2011). L'impôt sur le revenu des entreprises représente 11 % du total des recettes du budget. Concernant la taxation du revenu du capital, elle est moins élevée que dans d'autres pays de l'OCDE, cependant l'assiette est plus large (Sieroń, 2015). Pour des raisons politiques, les agriculteurs constituent un groupe très spécifique du point de vue de l'imposition. En effet, leurs cotisations sociales sont symboliques et ils ne sont pas tenus de payer l'impôt sur le revenu.

²² Sauf pour certaines catégories de produits par exemple le matériel pour les travaux dans le bâtiment (8 %), et pour les produits alimentaires (5 %).

6.4.5 *L'organisation de l'administration fiscale*

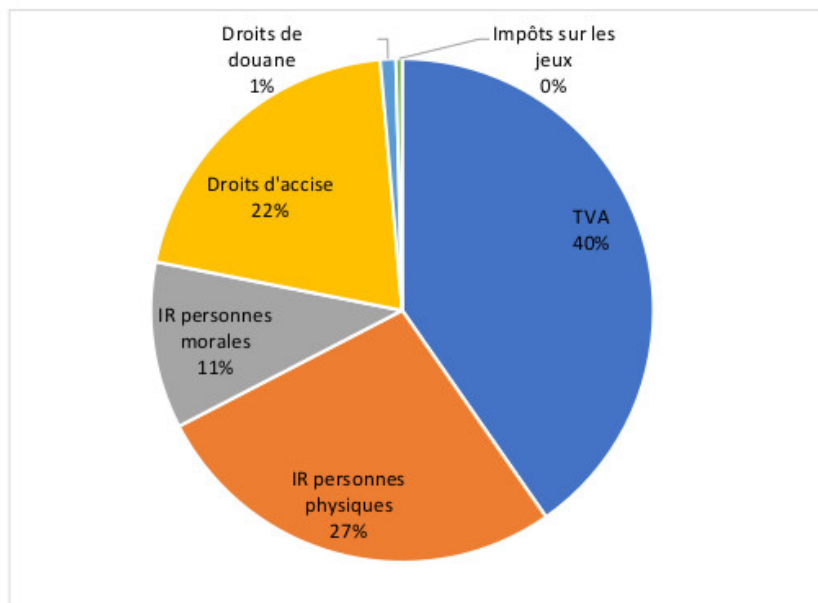
Durant la première décennie de la transition, l'administration fiscale a fonctionné sur la base de la réforme de 1982. Les défauts de son organisation, la perspective de l'adhésion à l'UE, mais également les recommandations du FMI ont inspiré des initiatives visant à la réformer. Actuellement, l'administration fiscale est organisée en trois niveaux. Premièrement, les Offices du Trésor (400 dont 20 spécialisées dans les grands contribuables), 16 Chambres du Trésor et le ministère des Finances. Deux bureaux gèrent l'information relative aux impôts et aux contribuables.

6.4.6 *Éléments d'analyse du système fiscal polonais*

Après l'adhésion à l'UE, la Pologne (comme les autres nouveaux membres) n'a pas suivi le même chemin que les pays ayant participé aux autres vagues d'élargissement en ce qui concerne la fiscalité ni les tendances à l'accroissement des impôts. En effet, les années qui ont suivi leur l'adhésion, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne et le Portugal ont connu un accroissement de la pression fiscale. Le but était notamment d'investir dans l'infrastructure et de récolter des fonds destinés à introduire les programmes structurels financés par l'UE. En Pologne, la période qui a suivi l'adhésion a été marquée par de nombreuses baisses d'impôt, notamment en ce qui concerne les personnes physiques, et dans une moindre mesure les entreprises. La politique de baisse d'impôts a été rendue possible par une bonne conjoncture économique dont les raisons étaient principalement politiques. En effet, le gouvernement a décidé de supprimer le taux de 40 %, baisser le taux de 190 % à 180 % et augmenter le taux de 300 % à 320 %. Ses effets ont été un cas d'école de la relance keynésienne (l'augmentation du revenu disponible des ménages et donc de la consommation) effectuée avant l'éclatement de la crise financière. Cette réforme a sans doute été l'une des raisons pour lesquelles l'économie polonaise a moins souffert de la crise économique (Krajewski et Krajewska, 2011). En 2013, les recettes fiscales constituaient 31,9 % du PIB alors que la moyenne de l'OCDE était 34,1 %.

Avec son organisation à trois niveaux, l'administration fiscale en Pologne repose clairement sur le modèle de l'administration de la période de l'entre-deux-guerres.

Fig. 6.7: Structure des recettes budgétaires en 2015



Source : Ministère des Finances

Malgré plusieurs réformes durant la période socialiste, celui-ci a été réintroduit au début des années quatre-vingt et perdue aujourd'hui. Nous retrouvons également des traits similaires avec l'époque de l'entre-deux-guerres en matière de politique fiscale et notamment le poids des impôts indirects. La facilité de perception et la stabilité des recettes font pencher le gouvernement vers ce type d'impôt, alors même qu'il touche particulièrement les classes défavorisées et contribue de fait au maintien et à l'accroissement des inégalités.

6.4.7 Le système de protection sociale en Pologne : les points clés

6.4.7.1 Le caractère public de la protection sociale

Le système de protection sociale en Pologne est public. Toutes ses composantes reposent sur le financement de l'État ou des collectivités territoriales. La décennie après l'adhésion s'est caractérisée par la quasi-suppression de la composante privée obligatoire du système, *i.e.* le deuxième pilier du système des retraites. Concernant le système de santé, son financement est majoritairement public, bien

que le niveau du financement privé de la santé soit relativement important (principalement la dépense directe). La difficulté d'introduction d'une composante privée est liée à l'héritage institutionnel, mais également au manque de moyens de la population.

6.4.7.2 *Le financement du système de protection sociale*

Les deux principales sources de financement sont les cotisations sociales et le budget de l'État. Ce dernier a eu un rôle très important notamment dans le financement du déficit du régime de retraites. Les collectivités territoriales participent également au financement, notamment dans l'entretien des centres de soin et des hôpitaux locaux.

6.5 *Le système éducatif*

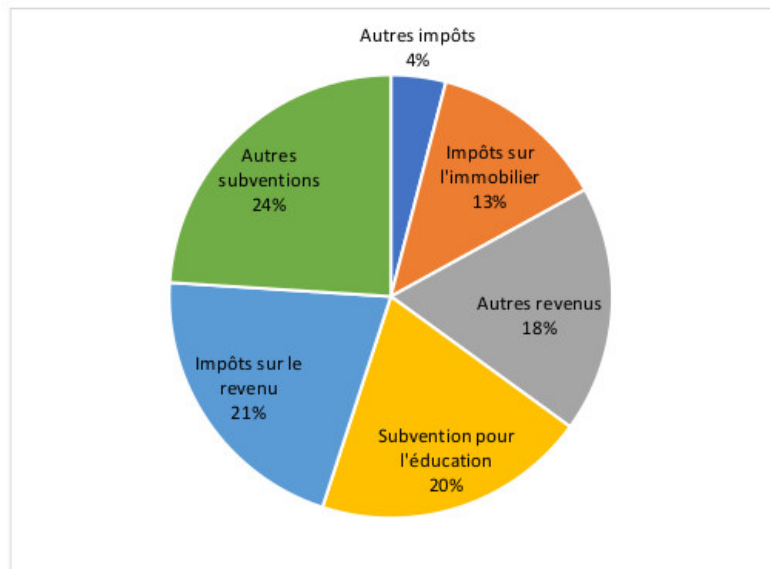
6.5.1 *Le financement du système d'éducation primaire et secondaire en Pologne*

Depuis la réforme de 1999, le système d'éducation a été décentralisé. Cette décentralisation se traduit par un financement de l'éducation qui repose sur les collectivités territoriales : l'éducation préscolaire, l'école primaire et le *gimnasium* sont financés par les *gminas* et l'éducation secondaire par les *powiats*.

6.5.1.1 *Les ressources*

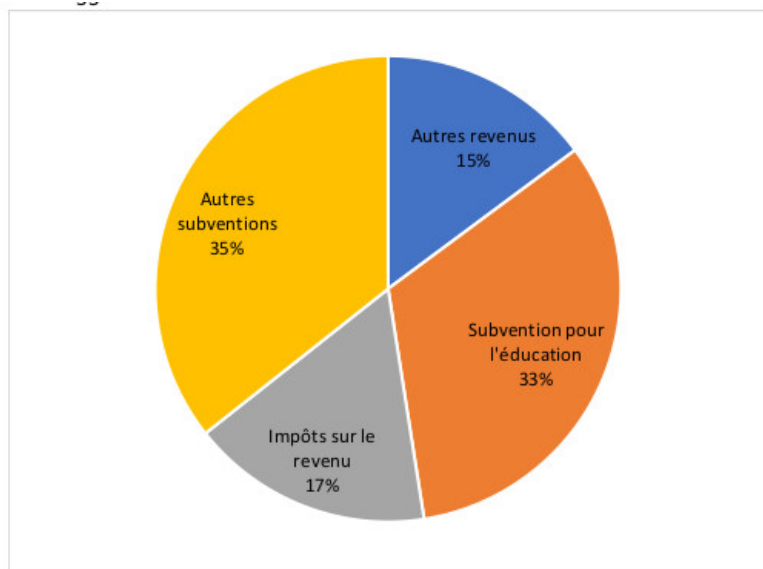
Les collectivités territoriales financent l'éducation par leurs propres ressources, dont une partie importante est surtout constituée par les subventions pour l'éducation, provenant de la subvention générale versée par l'État. En 2014, elle représentait 20 % des ressources des *gminas* (figure 6.8) et 33 % des ressources des *powiats* (figure 6.9). Cependant, les collectivités sont libres d'accorder à l'éducation le budget qu'elles souhaitent et de définir leur stratégie d'offre de services d'éducation. Ce mécanisme conduit à des inégalités d'offre et de qualité de l'enseignement surtout dans les territoires ruraux.

Fig. 6.8: Structure des ressources des *gminas* et villes ayant le status de *gminas* en 2014



Source : Calcul de l'auteur à partir de GUS, 2015b

Fig. 6.9: Structure des ressources des *powiats* en 2014



Source : Calcul de l'auteur à partir de GUS, 2015b

6.5.1.2 Les dépenses

Les écoles primaires représentent environ 40 % des dépenses totales des *gminas*, les *gimnasiums* environ 20 % et les écoles maternelles 16 %. Environ 60 % de ces sommes sont consacrés à la masse salariale. Concernant les dépenses des *powiats*, l'éducation représente environ 75 % de leur budget dont 50 % pour les écoles professionnelles et 25 % pour les lycées généraux (tableau 6.14).

6.5.2 L'enseignement supérieur

6.5.2.1 Les réformes de l'enseignement supérieur

6.5.2.1.1 La réforme de 2005

La loi de 2005²³ a été mise en place en réponse au besoin d'une nouvelle réforme du système d'enseignement supérieur. Le but était d'adapter le système polonais aux exigences du système de Bologne et d'améliorer l'adéquation du système d'enseignement aux besoins du marché du travail. Les aspects les plus importants de la réforme étaient : « *l'introduction du partage des études supérieures en trois niveaux (LMD), la nécessité de contrats entre les étudiants et les établissements pour les études payantes, le nouveau baccalauréat comme la base d'entrée à l'université, la continuation du système de carrière des chercheurs actuel (maintien de l'habilitation), la décision selon laquelle les recteurs des établissements non publics pourraient être des personnes aux qualifications moins importantes que dans les établissements publics (le niveau de doctorat est suffisant)* » (Dziedziczak-Foltyn, 2009, p. 56-57). Cependant, la réforme a été vivement critiquée pour son manque de profondeur et dès 2008 des travaux ont été entamés pour la modifier.

6.5.2.1.2 La réforme de 2011

La loi de 2005 était censée être la grande réforme du système de l'enseignement supérieur, car elle arrivait quinze ans après la première loi postsocialiste dans ce domaine. Cependant, dès le processus législatif, de nombreuses voix se sont élevées pour critiquer le manque de perspective à long terme et le manque de volonté politique (Dziedziczak-Foltyn, 2013). La réforme suivante a été introduite

²³ Ustawa Prawo o szkolnictwie wyższym z dnia 27 lipca 2005 r., Dz.U. Nr 164, poz. 1365

Tab. 6.14: Dépenses des collectivités territoriales pour l'éducation primaire et secondaire (en % de la dépense totale)

	Type de dépenses	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses des <i>gminas</i> et villes ayant le statut de <i>gminas</i>	écoles maternelles	14,2	14,6	15,1	16	16,6	16,1
	écoles primaires	41,7	41	40,6	40,2	40,1	38,4
	<i>gimnasiums</i>	21,7	21,6	21,3	21,1	20,3	18,8
	lycées généraux	5,4	5,3	5,3	5,1	4,9	4,6
	écoles professionnelles	5,6	5,6	5,7	5,6	5,4	5,3
Dépenses des <i>powiats</i>	salaires	57,3	60,7	60,3	59,7	58,9	58,5
	investissements biens	6,9	5	4,2	3,9	4,4	4,1
	lycées	27,6	27,5	27,3	26,3	25,8	24,8
	écoles professionnelles	49,8	49,5	49,6	50,2	50,4	50,1

Source : GUS, Bank Danych Lokalnych

avec la loi de 2011²⁴, qui reste la base de fonctionnement du système éducatif supérieur polonais actuel. Cette loi a également été très critiquée, notamment à cause du processus législatif hâtif et de l'absence d'analyse des effets de la réforme de 2005. Elle introduit plusieurs modifications du système : la limite des embauches d'enseignants du supérieur en dehors de leur lieu de travail principal (ce qui peut conduire au déficit des enseignants, à la fermeture d'établissements, à l'accélération des procédures d'obtention de titres scientifiques), l'introduction de *numerus clausus*, la mise en place des conditions de financement des établissements de recherche.

6.5.2.2 *Le financement de l'enseignement supérieur et de la recherche*

La loi de 2011 définit les règles de financement de la science (pour l'enseignement et la recherche) schématisées dans la figure 6.10. Les unités d'enseignement et de recherche peuvent recevoir des fonds de la part des institutions européennes et gouvernementales mais également des acteurs privés.

6.5.2.2.1 *Le financement de l'enseignement supérieur*

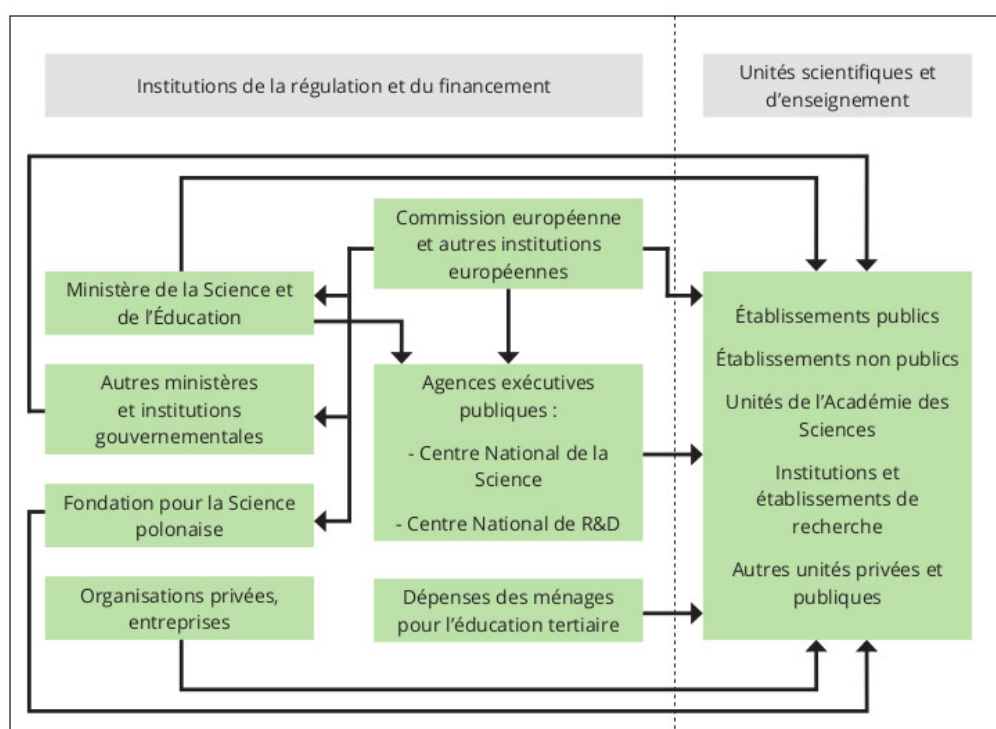
Le financement public de l'enseignement supérieur vient principalement du budget de l'État et pour une moindre partie des collectivités territoriales. Il représente moins de 1 % du PIB (figure 6.11). La loi de 1990 a rendu possible le financement privé de l'enseignement supérieur par la création d'établissements d'enseignement supérieur privés, mais également par la création des études à horaire décalé²⁵, des études par correspondance et des études complémentaires²⁶. Il en a été un pourcentage plus important de dépense privée pour l'enseignement supérieur. Le financement privé et notamment les frais de scolarité représente 12,13 % des ressources des établissements publics et plus de 80 % des ressources

²⁴ Ustawa o zmianie ustawy – Prawo o szkolnictwie wyższym, ustawy o stopniach naukowych i tytułach naukowych oraz o stopniach i tytułach w zakresie sztuki oraz o zmianie niektórych innych ustaw z dnia 18 marca 2011 r., Dz.U. Nr 84, poz. 455

²⁵ Les cours sont dispensés le week-end et parfois le soir. L'offre s'adresse principalement aux personnes qui travaillent et ces études sont payantes, même si organisées par des établissements publics.

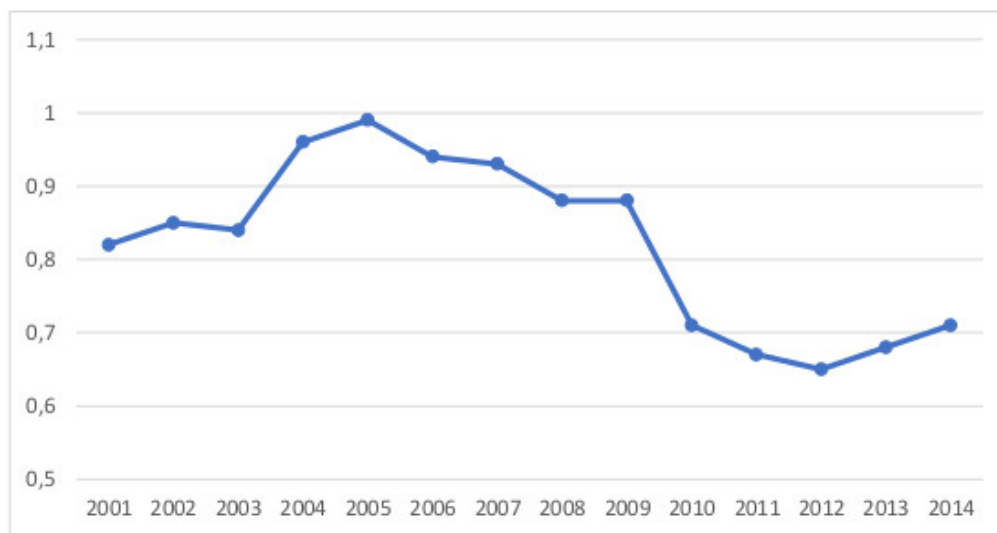
²⁶ *Studia podyplomowe*

Fig. 6.10: Financement d'enseignement supérieur en Pologne



Source : Wilkin, 2013, p. 55

Fig. 6.11: Évolution des dépenses publiques dans l'enseignement supérieur (en % du PIB, 2001-2014)



Source : GUS, 2014d

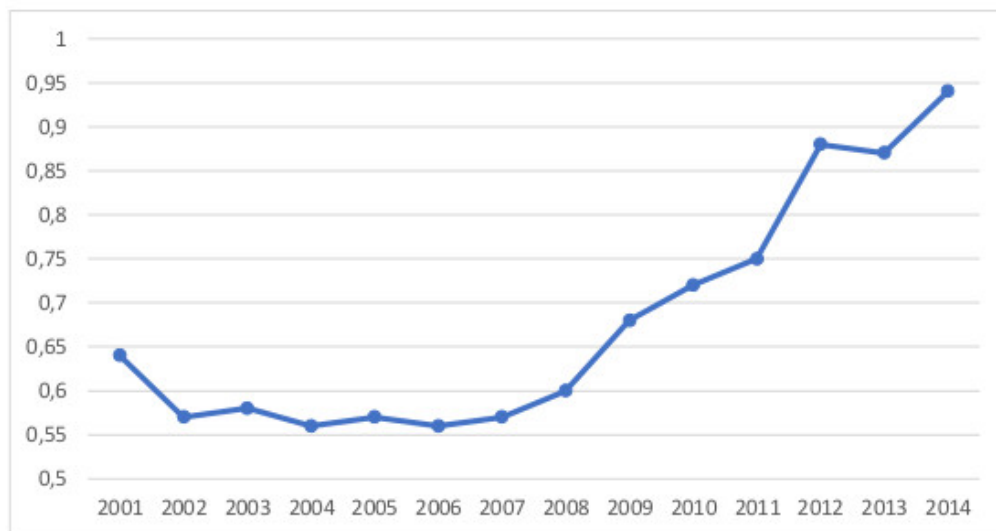
des établissements privés²⁷ (figure 6.13 et 6.14).

6.5.2.2.2 Le financement de la recherche

Les dépenses pour la recherche et le développement en Pologne ne dépassent pas 1 % du PIB, bien qu'une augmentation régulière soit observée depuis 2008 (figure 6.12). En 2014, le secteur de l'enseignement supérieur représentait 29 % de la dépense de R&D en Pologne (figure 6.15). Le financement de la recherche et du développement est en-deçà des objectifs européens. Les causes doivent être recherchées dans le manque d'engagement de l'État, mais également dans des configurations institutionnelles qui représentent autant d'obstacles au développement de la recherche. Ce sont entre autres : le manque d'incitation à la recherche de la part des établissements, des charges d'enseignement trop importantes, peu de projets interdisciplinaires, pas de possibilité d'apport de fonds propres, ce qui conditionne souvent l'obtention de subventions européennes (Wilkin, 2013).

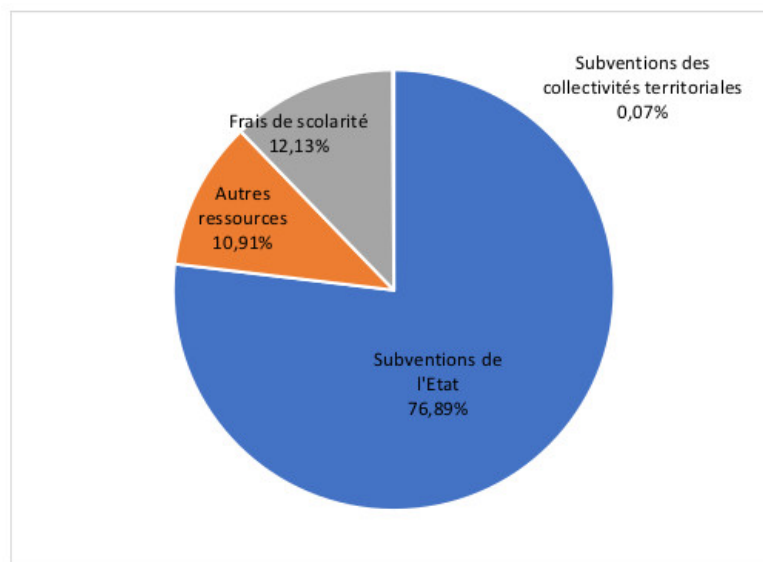
²⁷ Cependant les budgets absolus sont nettement supérieurs dans le cas des établissements publics. Le total des frais de scolarité en 2014 était de 1,85 de milliard zloty pour les établissements publics et de 1,7 milliard de zloty pour les établissements privés.

Fig. 6.12: Évolution de dépenses pour la recherche et le développement (en % du PIB, 2001-2014)



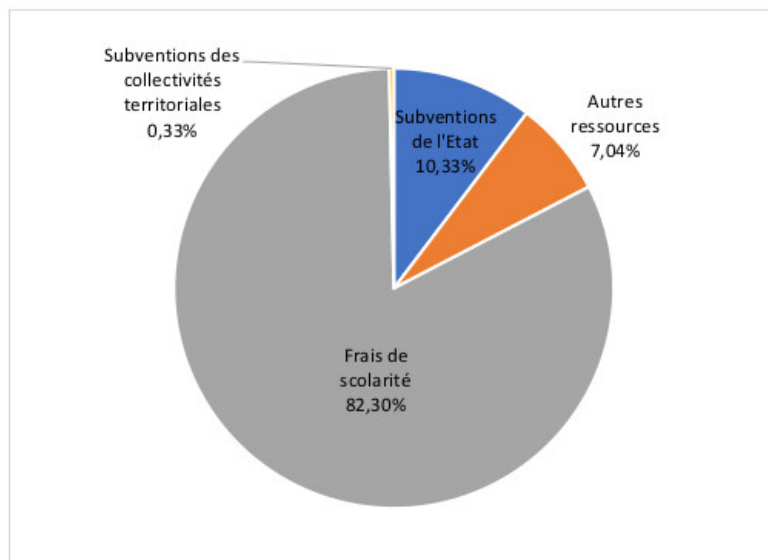
Source : GUS, 2014b

Fig. 6.13: Ressources des établissements d'enseignement supérieur publics (2013)



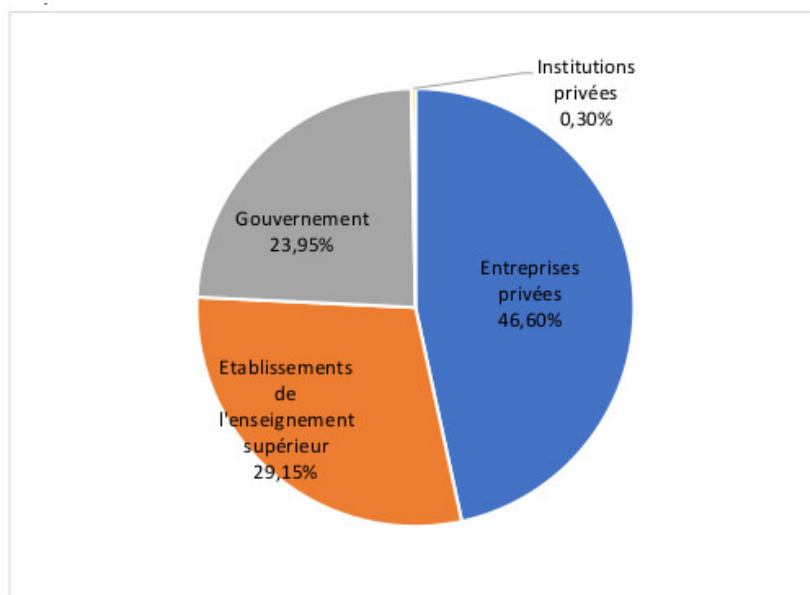
Source : GUS, 2014d

Fig. 6.14: Ressources des établissements d'enseignement supérieur privés (2013)



Source : Calcul de l'auteur à partir de GUS, 2014d

Fig. 6.15: Dépense de R&D en fonction du secteur en 2013



Source : Calcul de l'auteur à partir de GUS, 2014b

6.5.3 Les caractéristiques de la formation continue en Pologne

La mise en valeur de la formation continue dans la politique et la société polonaises a commencé dans le contexte européen à travers le processus de Bologne et la stratégie de Lisbonne. Les actes juridiques qui organisent la formation continue en Pologne sont détaillés dans la loi de 2004²⁸ et dans la Stratégie de développement du capital humain de 2010²⁹. Les résultats de l'étude effectuée par le GUS en 2012 (GUS, 2013) sont ici utilisés pour décrire la participation à la formation de la population adulte en Pologne. Ces données (tableaux 6.15 et 6.16) montrent qu'en 2011, 56 % de la population entre 18 et 69 ans ne participait à aucune formation. Cependant, ce pourcentage a diminué par rapport à 2006 (64,2 %). La période entre 2006 et 2011 a vu augmenter l'importance de la formation non-formelle³⁰ pour toutes les tranches d'âge. En 2011, elle dépassait 20 % pour les tranches d'âge 18-49 ans. La participation à la formation non-formelle a également augmenté entre 2006 et 2011. Au total 30 %, des Polonais entre 18 et 69 ans participent à ce type de formation. Les données statistiques montrent que ce sont les femmes qui profitent le plus des formations. Les habitants des villes et les personnes ayant un niveau d'éducation supérieur profitent également le plus des formations (tableau 6.16).

6.5.4 Éléments d'analyse

6.5.4.1 Une éducation tertiaire et une R&D en manque de financement

Les réformes de l'éducation tertiaire entreprises durant cette période n'ont pas permis de constituer un système éducatif compétitif du point de vue international. La Pologne n'est pas un pays attractif pour les étudiants étrangers. Par ailleurs, étant donné la faiblesse de la dépense pour la R&D et le financement insuffisant du système éducatif supérieur ne permet pas de soutenir le développement de

²⁸ Ustawa o promocji zatrudnienia i instytucjach rynku pracy z dnia 20 kwietnia 2004 r., Dz.U. Nr 99, poz. 1001

²⁹ Uchwała nr 104 Rady Ministrów z dnia 18 czerwca 2013 r w sprawie przyjęcia Strategii Rozwoju Kapitału Ludzkiego 2020

³⁰ L'étude que nous citons fait distinction entre la formation formelle (*formal learning*) dispensée par l'école ou l'université, la formation non-formelle (*nonformal learning*) entendue comme l'apprentissage en dehors des institutions classiques et la formation informelle (*informal learning*), c'est-à-dire la formation résultante de l'activité du travail ou des loisirs.

Tab. 6.15: Pourcentage de personnes entre 18 et 69 ans qui effectuent une formation (2006-2011)

Tranche d'âge	Tout type de formation		Type formation				Ne font aucune formation			
	2006	2011	formation formelle	formation non-formelle	formation informelle	2006	2011			
Total	35,8	44	5,5	13,6	18,6	20,9	25,5	30	64,2	56
18-24	nc	79,2	nc	68,1	nc	27,5	nc	41,5	nc	20,8
25-29	50,3	56	18,1	18,2	16,6	28,9	32,2	38,3	49,7	44
30-34	44,4	49,3	8,1	7	8,1	27,3	30,4	35,5	55,6	50,7
35-39	42,7	45,3	6,4	5,6	6,4	25,1	29,5	32,6	55,6	50,7
40-44	38,3	43,8	4,6	4,6	4,6	26,4	26,8	30,8	61,7	56,2
45-49	33,9	38,3	2	2,6	2	21,3	24,3	27	66,1	61,7
50-54	28,3	32,6	0,9	1,4	0,9	17,9	21,8	24,5	71,7	67,4
55-59	22,3	28,4	0,2	0,4	0,2	13	18,5	21,9	77,7	71,6
60-64	16	21,3	-	0,1	-	5,2	14,7	18,8	84	78,7
65-69	nc	16,6	nc	-	nc	2,8	nc	15,6	nc	83,4

Source : Grotowska-Leder, 2014, p. 125

nc - données non communiquées

Tab. 6.16: Pourcentage de personnes entre 18 et 69 ans qui effectuent une formation (2006-2011)

	Tout type de formation	Type formation			Ne font aucune formation
		formation formelle	formation non-formelle	formation informelle	
Total	44	13,6	20,9	30	56
		Sexe			
Homme	43,5	12,2	20,7	28,9	56,5
Femme	44,6	14,8	21,1	31,1	55,4
		Lieu de résidence			
Ville	49	14,6	24,8	34,1	51
Campagne	35,9	11,8	14,5	23,1	64,1
		Niveau d'éducation			
Supérieure	72,4	18,8	43	53,1	27,6
Post bac	50,4	12,2	23,5	34,5	49,6
Secondaire professionnel	41,6	7,8	18,6	28,3	58,4
Lycée général	57,8	34,9	20,1	36	42,2
École professionnelle	24,1	2,6	9,9	16,5	75,9
Gymnasium	29,4	19,4	10,8	16,4	70,6
		Situation d'emploi			
Employés	50,1	9,5	29,2	34,4	49,9
Sans emploi	33,9	10,4	10,9	23	66,1
Ne travaillent pas	36,4	21,7	9,2	24,4	63,6

Source : Grotowska-Leder, 2014, p. 130

l'économie polonaise.

6.5.4.2 *Adéquation du système d'enseignement aux besoins du marché du travail*

Selon Juchnowicz (2007), le système d'enseignement supérieur ne répond pas aux besoins du marché du travail pour deux raisons. D'une part, le choix du modèle 80-20 était le choix de favoriser le développement de compétences générales. Cette stratégie n'a pas trouvé de répondant sur le marché du travail, où le manque de compétences professionnelles spécifiques s'est fait de plus en plus sentir. Ce phénomène est accentué par l'émigration des professionnels rendue possible par l'adhésion de la Pologne à l'UE. D'autre part, l'enseignement supérieur a été considéré par l'État comme un amortisseur du marché du travail, ce qui a conduit à un surnombre de diplômés dans certaines spécialités (pédagogues, travailleurs sociaux, etc.). Le système éducatif en Pologne ne réagit pas dynamiquement aux changements des besoins et des attentes des employeurs (Juchnowicz, 2007). Les programmes d'enseignement ne prennent pas suffisamment en compte des compétences universelles telles que la créativité, le travail en équipe, la communication, l'organisation du travail ou la capacité d'analyse. En même temps, l'étude du système éducatif en Pologne fait ressortir le manque d'engagement dans le système éducatif de la part du secteur privé. Les entreprises s'engagent peu dans le processus de formation professionnelle de base et dans l'enseignement supérieur. Le degré d'investissement des acteurs privés dans la formation continue est également très faible.

6.6 *Le mode d'insertion dans l'économie internationale*

6.6.1 *Le commerce international après l'adhésion à l'UE*

6.6.1.1 *Les principales tendances*

L'analyse des données depuis l'adhésion à l'UE montre plusieurs traits du commerce extérieur. Premièrement, le volume du commerce sur cette période a plus que doublé. En revanche, sa progression n'a pas été constante. En effet, le volume a fortement été impacté par les deux crises : la crise de *subprimes* qui a conduit

à la crise de la dette souveraine, dont l'une de conséquences a été la baisse des échanges internationaux en 2009 et 2012. Le deuxième constat est que la balance commerciale est structurellement déficitaire. Les données de cette période ne font que confirmer les tendances qui se sont dégagées pendant la transition. L'année 2015 est la première année depuis le début de la transition où les exportations ont dépassé les importations. En 2016, ce solde est également positif (375,3 millions de dollars), mais il est encore difficile de savoir s'il s'agit d'un renversement de tendance (tableau 6.17).

6.6.1.2 *La distribution géographique du commerce extérieur de la Pologne*

L'UE est le principal partenaire commercial de la Pologne. En ce qui concerne les importations (tableau 6.18), la part de cette région dans le commerce polonais a baissé depuis l'adhésion à l'UE d'environ dix points. Les importations en provenance d'autres pays développés ont également baissé sur cette période d'un point. Les importations des pays d'Europe de l'Est ont oscillé entre 10 et 16 % et une chute significative a été enregistrée en 2015, liée aux sanctions imposées sur le commerce avec la Russie. En revanche, les importations des pays en développement ont augmenté d'environ dix points. S'agissant des exportations (tableau 6.19), les pays de l'UE représentent presque 80 % des échanges et ce chiffre est resté relativement stable depuis l'adhésion. Il en est de même concernant les exportations vers les autres pays développés qui représentent environ 6 %. La part des exportations vers les pays en développement a légèrement augmenté de 7 % à presque 9 %. Les exportations vers les pays de l'Est ont oscillé entre 7 et 10 % et ont chuté à 5,25 % en 2015.

6.6.1.3 *La structure du commerce extérieur selon la classification CTCI*

La structure du commerce extérieur se concentre autour de quatre postes de la classification CTCI³¹ (tableaux 6.20 et 6.21). Le poste le plus important est celui des machines et du matériel de transport dont la part des importations et exportations représente un peu moins de 40 %. Le deuxième poste comprend les articles manufacturés classés principalement d'après la matière première dont les

³¹ Classification type du commerce international

Tab. 6.17: Commerce international de la Pologne (2004-2015)

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Exportations	73 781,2	89 378,1	109 584,1	138 785	171 859,9	136 641,3
Importations	88 156,4	101 538,8	125 645,3	164 172,5	210 478,5	149 569,8
Solde	-14 375,2	-12 160,7	-16 061,2	-25 387,5	-38 618,6	-12 928,5

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Exportations	159 757,6	190 247,5	184 660,6	206 138	222 339,4	200 342,8
Importations	178 062,9	212 330,9	198 463,4	208 780,4	225 898,5	197 682,1
Solde	-18 305,3	-22 083,4	-13 802,8	-2 642,39	-3 559,10	2 660,69

Source : GUS Rocznik Statystyczny Handlu Zagranicznego 2009, 2010a, 2015a

Tab. 6.18: Importations de la Pologne par groupes des pays d'origine (flux annuel, 2005-2015)

	Total		UE		Pays développés hors UE		Pays en développement		Pays d'Europe de l'Est	
	millions dollars	% du total	millions de dollars	% du total	millions de dollars	% du total	millions de dollars	% du total	millions de dollars	% du total
2005	101538,8	65,59	66595,5	7,76	7881,4	15,11	15338,7	11,55	11723,2	11,55
2006	125645,3	63,14	79333,9	7,04	8848,2	17,41	21871	12,41	15592,2	12,41
2007	164172,5	64,10	105226,4	6,92	11360,6	18,36	30149,7	10,62	17435,8	10,62
2008	210478,5	62	130506,6	7,40	15566,6	18,95	39888,9	11,65	24516,4	11,65
2009	149569,8	61,82	92463,5	7,23	10811,7	20,92	31284,6	10,04	15010	10,04
2010	178062,9	59,60	106126,8	7,70	13719,4	20,89	37191,2	11,81	21025,5	11,81
2011	212330,9	59,47	126874,8	7,09	15048,3	19,07	40483,7	14,09	29924,1	14,09
2012	198463,4	57,47	114047,6	7,05	13987,1	19,51	38728,7	15,97	31700	15,97
2013	208780,4	58,47	122071,1	7,49	15627,5	20,40	42584,7	13,65	28497,1	13,65
2014	225898,5	59,04	133378,3	6,83	15430	22,31	50389,1	11,82	26701,1	11,82
2015	197682,1	60,08	118775,2	6,82	13476,8	24,51	48445,5	8,59	16984,6	8,59

Source : GUS Rocznik Statystyczny Handlu Zagranicznego 2009, 2010a, 2015a
Pays développés autres qu'UE : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, États-Unis, Canada, République d'Afrique du Sud, Israël, Japon, Australie, Nouvelle Zélande
Pays en développement : pays d'Asie et d'Océanie, d'Afrique et d'Amérique Centrale et du Sud
Pays d'Europe de l'Est : Albanie, Biélorussie, Croatie, Moldavie, Russie et Ukraine

Tab. 6.19: Exportations de la Pologne par groupes des pays destinataires (flux annuel 2005-2015)

	Total		UE		Pays développés hors UE		Pays en développement		Pays d'Europe de l'Est	
	millions dollars	% du total	millions de dollars	% du total	millions de dollars	% du total	millions de dollars	% du total	millions de dollars	% du total
2005	89 378,1	77,22	69 013,9	77,22	5 732,7	6,42	5 688,1	6,36	8 943,4	10,01
2006	109 584,1	77,33	84 738,1	77,33	6 351,3	5,80	6 662,4	6,08	11 832,3	10,80
2007	138 785	78,80	109 366,6	78,80	7 206,7	5,19	8 482,1	6,11	13 729,6	9,89
2008	171 859,9	77,89	133 858,5	77,89	8 852,2	5,15	11 453,3	6,66	17 695,9	10,30
2009	136 641,3	79,60	108 764,6	79,60	8 200,3	6	9 471,7	6,93	10 204,7	7,74
2010	159 757,6	79,33	126 742,2	79,33	9 149,5	5,73	11 195,3	7,01	12 670,6	7,93
2011	190 247,5	78,06	148 515,2	78,06	11 983,5	6,30	14 009,3	7,36	15 739,5	8,27
2012	184 660,6	76,03	140 404,9	76,03	11 449,8	6,20	14 983,2	8,11	17 822,7	9,65
2013	206 138	74,87	154 338,1	74,87	14 201,7	6,89	17 815,9	8,64	19 782,3	9,60
2014	222 339,4	77,44	172 182,3	77,44	14 753,2	6,64	19 242,6	8,65	16 161,3	7,27
2015	200 342,8	79,48	159 240,6	79,48	12 651,6	6,31	17 930,8	8,95	10 519,8	5,25

Source : GUS Rocznik Statystyczny Handlu Zagranicznego 2009, 2010a, 2015a

Pays développés autres qu'UE : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, États-Unis, Canada, République d'Afrique du Sud, Israël, Japon, Australie, Nouvelle Zélande

Pays en développement : pays d'Asie et d'Océanie, d'Afrique et d'Amérique Centrale et du Sud

Pays d'Europe de l'Est : Albanie, Biélorussie, Croatie, Moldavie, Russie et Ukraine

Tab. 6.20: Structure des importations selon la classification CTCI (en % du total des importations)

CTIC	2004	2010	2015
Produits alimentaires	4,78	6,52	7,29
Boissons et tabac	0,43	0,62	0,74
Matières brutes non comestibles, carburants non compris	3,38	3,05	3,14
Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	9,15	10,73	7,24
Huiles, graisses et cires d'origines animale ou végétale	0,38	0,32	0,36
Produit chimiques et produits connexes	14,17	14,26	14,01
Articles manufacturés classés principalement d'après la matière première	20,77	17,82	17,38
Machines et matériel de transport	38,69	34,28	36,54
Articles manufacturés divers	8,23	10,27	11,88
Articles et transactions non-classés ailleurs dans la CTCI	0,02	2,13	1,43

Source : GUS Rocznik Statystyczny Handlu Zagranicznego 2009, 2010a, 2015a

importations ont baissé de 20,77 % en 2004 à 17,38 % en 2015. Il en a été de même pour les exportations dont la part a également baissé de 23,38 % à 18,91 %. Troisièmement, les importations de produits chimiques et connexes représentent environ 14 %, part qui est restée stable sur la période. En revanche, les exportations de ces produits ont légèrement augmenté en passant de 6,43 % en 2004 à 8,83 % en 2015. Le quatrième poste inclut les articles manufacturés divers, dont la part dans les importations a augmenté sur la période de 8,23 % à 11,88 %. Leur part dans les exportations est restée stable autour de 15 %.

Tab. 6.21: Structure des exportations selon la classification CTCI (en % du total des exportations)

CTIC	2004	2010	2015
Produits alimentaires	7,72	9,23	10,84
Boissons et tabac	0,47	1,32	1,62
Matières brutes non comestibles, carburants non compris	2,59	2,32	2,27
Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	5,46	4,10	3,24
Huiles, graisses et cires d'origines animale ou végétale	0,07	0,20	0,28
Produit chimiques et produits connexes	6,43	8,55	8,83
Articles manufacturés classés principalement d'après la matière première	23,38	20,27	18,91
Machines et matériel de transport	38,79	41,10	38,46
Articles manufacturés divers	15,08	12,84	15,36
Articles et transactions non-classés ailleurs dans la CTCI	0,02	0,07	0,18

Source : GUS Rocznik Statystyczny Handlu Zagranicznego 2009, 2010a, 2015a

6.6.2 *Les investissements directs à l'étranger depuis l'adhésion à l'UE*

6.6.2.1 *Le cadre légal des IDE*

L'élément fondamental du cadre légal des IDE en Pologne est la loi de 2004³² qui autorise les personnes étrangères³³ de l'UE, AELE et EEE à exercer une activité entrepreneuriale au même titre que les entrepreneurs polonais. Cette loi prévoit que les personnes étrangères ne peuvent exercer une activité économique en Pologne que sous la forme de sociétés en commandite, sociétés en commandite par actions ou société anonyme à responsabilité limitée³⁴. Les entrepreneurs étrangers peuvent ouvrir en Pologne une filiale ou des représentations de leurs sociétés en Pologne (Gruszevska et Wakuluk, 2012).

6.6.2.2 *Données statistiques des IDE*

Les données du tableau 6.22 montrent que depuis l'adhésion de la Pologne à l'UE le poids des investisseurs étrangers s'est accentué. Les pays européens restent les plus grands apporteurs de capital en Pologne. Concernant les autres pays, seuls les États-Unis ont joué un rôle significatif durant cette période. Ces données permettent aussi de constater le ralentissement, voire le retrait des IDE en périodes de crise (2008-2009 et 2012-2013). En ce qui concerne la structure des IDE selon les secteurs (tableau 6.23), la distribution a suivi le modèle qui s'est mis en place durant la transition. L'activité de production concentre près de la moitié de tous les investissements, suivie par les services financiers puis le commerce et réparations. Par rapport à la période de transition, les services immobiliers ont pris de l'importance et les investissements dans le transport et la logistique ont diminué.

³² Ustawa o swobodzie działalności gospodarczej z dnia 2 lipca 2004 r., Dz.U. Nr 173, poz. 1807

³³ C'est-à-dire les personnes physiques résidant à l'étranger, n'ayant pas la nationalité polonaise, la personne morale résidant à l'étranger, unité organisationnelle qui n'est pas une personne morale mais qui détient la capacité morale résidant à l'étranger.

³⁴ Sauf si les traités internationaux stipulent différemment.

Tab. 6.22: Flux annuel d'IDE en fonction du pays d'origine (en millions de dollars, 2004-2016)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Total	12 755,6	10 248,7	19 590,9	22 612	14 883,9	13 698,1	13 872,6
Europe	11 461,2	8 979,2	17 631,1	19 140,7	15 027,6	12 379,8	14 147,8
<i>Luxembourg</i>	242,2	2 087,70	4 572,10	1 379,50	2 002,80	1 769,60	2 676,5
<i>Allemagne</i>	1 306,50	2 094,70	3 525,00	3 845,50	2 432,20	2 951,30	3 121,6
<i>Espagne</i>	505,9	227,5	1 430,00	779,4	433,1	553,8	414,3
<i>France</i>	3 384,10	-34,1	1 063,00	2 414,00	780,5	1 916,50	1 160,7
<i>Italie</i>	538,6	212,3	1 803,70	536,7	467,4	664,7	1 119,6
<i>Pays-Bas</i>	2 411,90	499,9	1 702,60	2 367,70	2 356,70	672,9	-1 049,0
<i>Grande Bretagne</i>	332,9	526,8	1 481,00	844,5	583,8	177,4	403,0
Amérique du Nord	148,2	801,9	590,2	1 672,80	468,4	1 436,10	-209,0
<i>États-Unis</i>	142,7	793,9	513,4	1 144,40	474,5	1 359,60	-106,9
Asie	443,6	388,4	984,4	494,2	-294,7	228,7	-322,5

Tab. 6.22 : Flux annuel d'IDE en fonction du pays d'origine (en millions de dollars, 2004-2016) (suite)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	État à la fin 2016
Total	20 619,6	6 059,2	2 733,9	14 266,2	15 268,4	13 926,7	176 005,0
Europe	21 520,4	6 030,3	2 647,0	14 956,9	15 791,3	13 985,9	16 8450,7
<i>Luxembourg</i>	7 475,5	-4 140,5	-2 765,1	6 255,7	2 031,2	2 206,7	23 450,5
<i>Allemagne</i>	5 316,9	4 489,6	2 682,3	1 305,4	2 789,1	3 477,3	29 239,8
<i>Espagne</i>	6 208,9	442,5	176,3	131,6	996,7	-189,5	10 260,5
<i>France</i>	2 777,7	4 024,8	696,4	1 601,4	-83,1	1 032,2	17 796
<i>Italie</i>	-112,9	385,0	-635,9	431,5	121,0	-418,3	7 336,0
<i>Pays-Bas</i>	48,0	-2 194,7	-597,3	4 683,9	3 498,5	5 120,2	33 893,4
<i>Grande Bretagne</i>	657,7	1 083,7	4 700,8	202,7	2 636,1	530,6	8 949,5
Amérique du Nord	-1 039,1	176,0	287,8	-807,2	-775,5	-7,4	4 663,1
<i>États-Unis</i>	-1 077,5	119,1	265,9	-886,0	33,8	-39,3	4 433,5
Asie	-93,4	-6,0	5,3	107,5	254,1	-19,8	2 331,0

Source : NBP

Tab. 6.23: Répartition annuelle des IDE selon le secteur d'activité (en millions de dollars, 2010-2016)

Secteur	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Cumulé	% du cumulé
Activité de production	640,2	5 204,3	3 593,5	1 792,4	3 674,2	3 155,4	3 648,8	55 473,9	31,52
<i>moyens de transport</i>	1 005,5	-129,8	1 680,2	983,7	1 112,4	1 045,0	928,4	11 070,5	
<i>alimentation, boissons et tabac</i>	-1 266,2	702,8	253,6	219,6	32,5	465,1	958,6	10 938,0	
<i>dont chimie</i>	1 866,8	319,9	358,6	300,1	394,5	-427,9	-89,9	2 640,1	
<i>appareils électriques et optiques</i>	-100,9	-75,0	-342,4	-76,4	217,8	19,7	88,8	1 147,3	
<i>papier, édition, poligraphie</i>	-3 092,1	494,9	156,5	30,7	1 076,6	485,3	-470,3	4 503,2	
<i>caoutchouc et plastiques</i>	385,8	384,6	347,7	257,6	243,1	66,8	108,4	9 389,1	
<i>métal</i>	1 165,6	2 026,3	-164,0	309,0	572,0	128,2	654,6	6 853,1	
Services financiers	-1 298,9	4 721,3	4 929,6	-1 270,9	-38,0	1 675,5	956,1	33 421,2	18,99
Commerce et réparations	3 232,1	1 197,1	1 014,0	2 510,5	754,8	2 883,8	1 370,3	25 802,5	14,66

Tab. 6.23 : Répartition annuelle des IDE selon le secteur d'activité (en millions de dollars, 2010-2016) (suite)

Secteur	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Accumulé	% du accu- mulé
Transport, logistique, communication	-568,6	248,3	432,3	697,9	69,2	294,1	-10,5	2 208,9	1,2
Construction	1 383,0	4 684,2	-150,7	1 063,2	1 239,4	38,4	708,8	8 283,7	4,70
Énergie, distribution du gaz et de l'eau	82,6	67,4	11,9	-20,7	5,2	14,9	6,0	382,4	2,78
Services et activités communaux	82,6	67,4	11,9	-20,7	5,2	14,9	6,0	382,4	0,21
Services immobiliers	1 538,1	419,1	539,3	727,4	1 756,3	1 862,7	1 338,6	14 511,0	8,24
Hôtels et restaurants	5,1	106,1	199,5	-42,8	28,4	39,7	3,6	889,6	0,50
Activité minière	35,9	627,7	160,1	-214,3	-563,0	-82,2	36,7	420,6	0,24
Agriculture	-18,4	105,1	-7,1	78,7	94,9	31,4	68,5	852,4	0,48

Source : NBP

6.6.3 Les migrations

6.6.3.1 La population polonaise en 2014

En 2014, la population polonaise comptait 38,5 millions d'habitants³⁵. Du point de vue démographique, elle est le sixième pays de l'UE. La densité de population est de 123 personnes/km. Avec 375 160 naissances et 376 467 décès, le solde naturel était -1 307 soit -0,03‰. Le taux de natalité était de 9,8‰. Concernant les migrations, 28 080 habitants ont émigré et on a compté 12 330 immigrés (le solde migratoire était de -15 750). L'émigration est la cause principale de la diminution de la population polonaise. L'espérance de vie pour un homme est de 73,75 ans et pour une femme 81,61 ans. Les prévisions établies par le GUS montrent qu'en 2050 la Pologne comptera environ 34 millions d'habitants.

6.6.3.2 L'émigration après l'adhésion à l'UE

L'adhésion à l'UE en 2004 a entraîné une vague d'émigration. La quantification de ce phénomène a été très difficile, car la grande majorité de ces personnes n'a pas effectué de démarches administratives adéquates. Elles ont été considérées comme des personnes effectuant un séjour temporaire à l'étranger. C'est la raison pour laquelle les données officielles ne reflétaient pas l'ampleur de l'émigration. C'est seulement en 2014 que les estimations publiées par le GUS confirment que 2,2 million de Polonais vivent à l'étranger dont 1,8 million vivent dans des pays de l'UE³⁶. Cette émigration concerne avant tout les personnes jeunes qui ont quitté le pays pour des raisons éducatives ou économiques.

6.6.3.3 L'immigration depuis l'adhésion à l'UE

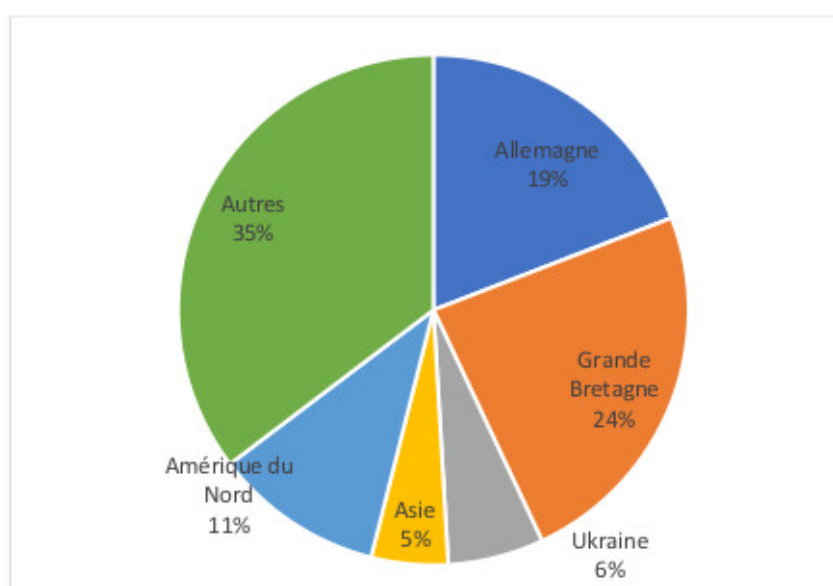
L'adhésion à l'UE marque une augmentation de l'immigration. Cependant, durant la première décennie après l'adhésion, le phénomène n'a pas été très important. Afin de l'illustrer, nous présentons les données statistiques pour les migrations pour les séjours permanents (tableau 6.24). Le solde migratoire sur cette période a été négatif. Concernant les origines des immigrés, nous présentons, à titre

³⁵ 38 478 602

³⁶ Grande-Bretagne (642 000), Allemagne (560 000), Irlande (115 000), Pays-Bas (103 000), Italie (96 000)

d'exemple, les données pour l'année 2014 (figure 6.17). Cependant, l'immigration pour séjour permanent n'illustre l'immigration que de façon partielle. Une autre manière de décrire l'immigration sont les données sur les permis de travail attribués (tableau 6.25). Leur nombre a plus que doublé entre 2008 et 2014, mais durant cette période ils se situaient à un niveau assez bas. La majorité des travailleurs étrangers sont employés dans l'agriculture.

Fig. 6.16: Origine des immigrés (2014)



Source : GUS

6.6.4 Le mode d'insertion dans l'économie internationale - les points clés

Le mode d'insertion dans l'économie internationale joue un rôle d'autant plus important dans le modèle du capitalisme polonais qu'il lui confère son caractère dépendant. Cependant, la Pologne ne faisait pas partie du groupe des pays d'Europe du Centre-Est dans l'analyse statistique que nous avons menée. En effet, ce pays se distingue à plusieurs égards des autres pays d'Europe du Centre-Est que nous avons étudiés.

Tab. 6.24: Migrations pour le séjour permanent (2004-2014)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Immigration	9 495	9 364	10 802	14 995	15 275	17 424	15 246	15 524	14 583	12 199	12 330
Émigration	18 877	22 242	46 936	35 480	30 140	18 620	17 360	19 858	21 200	32 103	28 080
Solde	-9 382	-12 878	-36 134	-20 485	-14 865	-1 196	-2 114	-4 334	-6 617	-19 904	-15 750

Source : GUS

Tab. 6.25: Permis de travail attribués (2008-2014)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Permis	18 022	29 340	36 622	36 189	35 416	35 843	40 038

Source : Ministère de la Famille, du Travail et de la Politique Sociale

Tab. 6.26: Importations et exportations (en % du PIB, 2011)

	Estonie	Hongrie	Pologne	République slovaque	République tchèque	Slovenie
Importations en % du PIB	80,8	81	44,5	86,1	67	68,5
Exportations en % du PIB	86,5	87,2	42,5	85,2	71,6	70,3

Source : OCDE

6.6.4.1 *Les IDE comme pilier des économies dépendantes*

Le bon fonctionnement et le développement des économies des pays d'Europe du Centre-Est dépendent des IDE. Depuis l'adhésion à l'UE les montants des IDE ont beaucoup augmenté. Bien que la Pologne partage avec les autres pays de la région cette caractéristique, le niveau et la structure des IDE sont différents par rapport à ceux des autres pays du modèle de capitalisme dépendant.

6.6.4.2 *Le rôle particulier du commerce international*

Comme pour les autres pays centre-est européens, l'adhésion à l'UE a engendré une augmentation des échanges commerciaux de la Pologne. Les pays de l'Union ont confirmé leur rôle de principal partenaire commercial de ces pays. En revanche, alors que la balance commerciale des autres pays est positive, l'économie de la Pologne se caractérise par la prédominance des importations. Ces économies se différencient également par leur degré d'ouverture. À titre d'exemple, nous citerons ici les données de l'analyse statistique datant de 2011 (tableau 6.26). Alors que le niveau des exportations et des importations exprimées en pourcentage du PIB dépasse 65 % et atteignent 87 % dans les autres pays ; en Pologne il dépasse légèrement 40 % du PIB.

6.6.4.3 *Les mouvements migratoires : une caractéristique du capitalisme polonais*

Concernant les migrations, la Pologne se distingue des autres pays centre-est européens par le niveau très élevé de l'émigration. Cette caractéristique s'inscrit dans le contexte historique de la Pologne marqué par des vagues d'émigration. Outre les IDE, il s'agit d'un élément primordial qui joue sur la structure et les résultats de l'économie de la Pologne.

6.7 *Le capitalisme polonais : éléments de complémentarité institutionnelle*

La forme institutionnelle du mode d'insertion dans l'économie internationale se situe au sommet de la hiérarchie du modèle de capitalisme polonais. À travers

les flux d'IDE, elle joue le rôle significatif dans le fonctionnement et le développement du système productif. Nous avons pu montrer que 31,52 % des IDE sont placés dans l'activité de production et 14,66 % dans les secteurs du commerce et de la réparation (tableau 6.23). Le lien entre le mode d'insertion dans l'économie internationale et le système financier apparaît dans la partie des IDE (18,99 %) placés dans les services financiers ou dans la part de propriété étrangère (environ 75 %) dans le secteur bancaire (tableau 4.3). Les IDE pallient un manque de financement qui résulte du manque de capital local et du faible développement du système financier. L'impact de cette forme institutionnelle s'exprime également via l'émigration et son impact sur le marché du travail. Dans la décennie qui a suivi l'adhésion à l'UE, la Pologne a perdu presque 2,5 millions d'actifs qui ont choisi pour la plupart l'émigration au Royaume-Uni et en Irlande. L'émigration a contribué à la baisse du taux de chômage qui est passé de 20 % au début des années deux mille (tableau 5.3) à 7,1 % en 2008 (tableau 6.3).

Le système financier reste peu développé et ne correspond pas aux besoins d'une économie en croissance. Il n'offre pas non plus les services ou les outils permettant d'assurer une protection sociale suffisante dans le domaine de la santé ou des retraites. En effet, le financement de la protection sociale est essentiellement public et repose sur les cotisations sociales. Cependant, il convient de remarquer le taux élevé de dépense directe de santé et le rôle des assurances privées proposées par des grandes entreprises à leurs employés. Le système éducatif dont la composante tertiaire repose sur le financement public, ne permet pas de satisfaire pleinement les besoins du marché du travail. Toutefois, le problème de l'adéquation entre système éducatif et marché du travail reste complexe, car les personnes qualifiées, attirées par des salaires plus élevés et de meilleures opportunités, quittent souvent le pays. La dépense consacrée à la R&D privée et publique ne permet pas non plus de mettre en place une dynamique d'innovation sur laquelle pourrait reposer le développement de l'économie avec une montée en gamme du système productif. Cette dynamique et ses effets ne semblent pas non plus avoir été amorcés par les IDE tel que le révèlent des études. D'un autre côté, les innovations qui apparaissent ont peu de chances d'être développées du fait du manque du capital-investissement. Il semble donc que la Pologne n'a pas réuni les conditions nécessaires pour sortir de la dépendance de son économie vis-à-vis des capitaux

étrangers.

6.8 *Le capitalisme polonais : les performances du modèle*

Bien que l'analyse des « performances » du modèle de capitalisme polonais dépasse le cadre de cette thèse, nous souhaitons présenter ici de façon succincte quelques indicateurs macroéconomiques (tableau 6.27).

Depuis l'adhésion à l'UE, la croissance économique en Pologne enregistre des valeurs au-dessus de 3 % du PIB sauf pour trois années durant lesquelles il y a eu la crise économique et la croissance est tombée à 2,8 % du PIB (2009), 1,6 % du PIB (2012) et 1,4 % du PIB (2013). Le moteur principal est la consommation qui contribue à hauteur de 80 % à la formation du PIB. La décennie 2004-2014 se caractérise par la baisse de l'importance de cette composante du PIB passée de 82,45 % en 2004 à 78 % en 2014. L'investissement correspond à environ 20 % du PIB. Globalement, cette part est restée stable sur la période 2004-2014, mais elle a enregistré une hausse en 2007 et 2008 en atteignant 25,21 et 24,66 % du PIB respectivement. Le commerce extérieur contribue négativement à la formation du PIB. Les années 2013 et 2014 marquent un changement de tendance avec le solde extérieur devient positif. Le niveau élevé de la croissance, mais également l'émigration après 2004 ont contribué à la baisse du taux de chômage, qui est passé de 19,1 % en 2004 à 9 % en 2014. Malgré de bons résultats économiques, les gouvernements ne maîtrisent pas des finances publiques suffisamment pour respecter les conditions de Maastricht. En effet, le déficit public dépasse les 3 % du PIB tous les ans (sauf en 2007, où il était à 1,9 % du PIB). La dette publique a fatalement augmenté de 45 à 50,4 % du PIB sur la période 2004-2014.

Tab. 6.27: Indicateurs macroéconomiques en Pologne (2004-2014)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
PIB par habitant (en euros)	13 342	13 898	15 146	16 790	18 315	19 081	20 789	22 576	23 542	24 423	25 298
Croissance économique	5,1	3,5	6,2	7	4,2	2,8	3,6	5	1,6	1,4	3,3
Déficit public en % du PIB	-5,0	-4,0	-3,6	-1,9	-3,6	-7,3	-7,3	-4,8	-3,7	-4,1	-3,7
Dette publique en % du PIB	45,0	46,4	46,9	44,2	46,3	49,4	53,1	54,1	53,7	55,7	50,4
Part de la consommation dans la formation du PIB	82,45	81,15	80,37	78,33	80,38	80,28	80,68	79,52	79,45	79,07	78,20
Part de l'investissement dans la formation du PIB	20,23	19,91	21,70	25,21	24,66	20,57	21,31	22,44	20,99	18,98	20,36
Part du solde extérieur dans la formation du PIB	-2,68	-1,06	-2,06	-3,53	-5,04	-0,86	-2,00	-1,96	-0,44	1,95	1,44
Taux de chômage	19,1	17,9	14,0	9,6	7,0	8,1	9,7	9,7	10,1	10,3	9,0
Taux d'inflation	2,4	2,3	3,1	2,5	2,6	-0,8	1,4	3,7	2,8	0,3	-0,3

Source : OCDE et calculs de l'auteur

Conclusion du chapitre

Le but de ce chapitre était de montrer que le capitalisme polonais n'a pas subi de changements institutionnels importants dans la décennie qui a suivi l'adhésion à l'UE et que cette période se caractérise plutôt par une stabilisation du modèle émergent du processus de transition. Les deux changements majeurs qui sont survenus entre 2004 et 2015 sont la vague d'émigration principalement vers le Royaume-Uni et l'Irlande, et la réforme des retraites de 2013. Le premier a impacté considérablement le « marché du travail » et a représenté un phénomène de société avec de nombreuses conséquences économiques et sociales. Le deuxième n'est pas non plus sans conséquences sociales et économiques, mais le plus important est sans doute l'échec de l'introduction d'une composante privée dans le régime de retraite. Mis à part ces deux changements, la période 2004-2015 se caractérise plutôt par l'adaptation du modèle économique polonais à son environnement qui conduit à une stabilisation de ses principaux traits. Plusieurs de ces modifications sont liées à la mondialisation. On peut citer par exemple : la crise économique de 2008 a eu pour résultat de modifier la PLE mais seulement pour une durée de deux ans, le processus de la décentralisation du système de santé ou du système éducatif (fortement recommandé par l'UE) qui s'est poursuivi, le poids de l'UE a influencé l'organisation du marché du travail ou de l'éducation à travers ses programmes. Le phénomène migratoire, évoqué précédemment, s'inscrit également dans l'accroissement des mouvements migratoires au niveau mondial. Toutefois, les principales caractéristiques du capitalisme polonais sont : la dépendance par rapport au capital étranger, un système financier sous-développé et dominé par les acteurs étrangers, un système productif avec une part relativement importante de propriété publique.

7. LE CAPITALISME POLONAIS : QUELLE ÉVOLUTION ?

Introduction du chapitre

La période 2004-2015 a été marquée par deux crises majeures. La première était la crise économique commencée en 2008. Cependant, ses conséquences négatives ont été moins ressenties en Pologne que dans d'autres pays européens. La deuxième crise, qui a bousculé l'UE, est la crise migratoire dont le pic a été atteint en 2015. Cette même année, les élections présidentielles et parlementaires en Pologne ont conduit à un changement de majorité. Le parti conservateur PIS a gagné les deux scrutins. Plusieurs raisons ont contribué au changement de la partie au pouvoir. Plusieurs hommes politiques du parti libéral PO ainsi que des hommes d'affaires et des personnages proches du pouvoir ont été liés à plusieurs scandales économico-politiques. Les médias ont révélé les enregistrements des conversations privées des politiciens et d'hommes d'affaires, qui ont mis les élites au pouvoir dans une lumière très défavorable. Le PO est également critiqué pour son absence de réponse politique aux problèmes de nombreux Polonais concernés par l'augmentation du coût des crédits à taux variable, la tentative d'imposer l'abaissement du début de la scolarisation obligatoire à l'âge de six ans, sur l'accord du gouvernement PO pour accueillir des migrants à la demande de l'UE mais refusé par la majorité de la population. Le nouveau gouvernement a pris un certain nombre de décisions qui ont impacté plusieurs formes institutionnelles. Malgré un manque de perspective nécessaire pour juger les effets de ces réformes, il est possible de les décrire et de s'interroger sur leurs conséquences sur le modèle économique polonais. Nous soutenons que diverses lois votées depuis le début du mandat PIS visent à renforcer l'aspect social du modèle polonais et à diminuer son caractère dépendant.

7.1 *Le retour de l'État dans le système bancaire*

La part des actifs du secteur bancaire détenus par les acteurs étrangers est en baisse depuis 2013. Elle est passée de 60,9 % en 2013 à 42,8 % en 2017 (tableau 7.1). Cette baisse ne se fait pas en faveur du capital privé polonais dont la part dans les actifs a légèrement baissé sur cette période. En effet, c'est le capital public qui en profite avec l'augmentation de la part des actifs du secteur bancaire contrôlés par l'État de 22,3 % en 2013 à 40 % en 2017. Cette même année le PZU (société contrôlée par l'État) a acheté deux banques (Alior Bank et Pekao). De ce fait, la part des actifs du secteur bancaire détenus par le capital polonais (public, privé et coopératif) a dépassé la moitié du total (54,7 %).

7.2 *Un capitalisme plus « social » : les réformes de la protection sociale*

7.2.1 *L'abaissement de l'âge du départ à la retraite*

Une des promesses électorales de PIS était l'abaissement de l'âge légal du départ à la retraite de 62 à 60 ans pour les femmes et de 67 à 65 pour les hommes. Elle a été accomplie par la loi de 2016¹, entrée en vigueur en 2017, qui annule à cet égard les dispositions de la loi de 2013. La loi laisse cependant la possibilité de travailler jusqu'à 67 ans. Afin d'atténuer les conséquences budgétaires négatives de cette loi, les pensions des personnes qui partent à la retraite avant 67 ans sont plus faibles.

7.2.2 *Les retraites pour les mères de familles nombreuses*

L'une des mesures prises afin de promouvoir la natalité est la retraite pour les femmes ayant au moins quatre enfants. Le programme « Mama+ » a été voté en 2019² et prévoit une allocation retraite de 1 000 zloty (environ 250 euros), versée depuis mars 2019.

¹ Ustawa o zmianie ustawy o emeryturach i rentach z Funduszu Ubezpieczeń Społecznych oraz niektórych innych ustaw z dnia 16 listopada 2016 r., Dz.U. Nr 2017 poz. 887

² Ustawa o rodzicielskim świadczeniu uzupełniającym z dnia 31 stycznia 2019 r., Dz.U. Nr 2019, poz. 303

Tab. 7.1: Structure du système bancaire en Pologne (2004-2014)

	Nombre de banques			Actifs des banques en pourcentage du total		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Banques commerciales	63	61	61	91,2	90,7	90,2
<i>dont</i> à majorité de capital public	5	6	6	23,9	28,8	40
à majorité de capitaux privés	31	28	25	65,3	59,7	47,7
<i>dont</i> contrôlées par des investisseurs polonais	5	4	4	5	4	4
contrôlées par des investisseurs étrangers	26	24	21	26	24	21
institutions de crédit	27	27	28	2	2,1	2,5
Banques coopératives	562	560	555	8,8	9,3	9,8
TOTAL	625	621	616	100	100	100

Source : Calculs de l'auteur sur la base de données NBP

7.2.3 *Le programme « Famille 500+ »*

Le programme « Famille 500+ » a été l'une des premières promesses électorales mises en place par le gouvernement élu en 2015. Il s'agit de la mesure la plus importante en ce qui concerne la politique familiale depuis le début de la transition. Le but affiché est de soutenir la démographie du pays, investir dans le capital humain et réduire la pauvreté des enfants. Il s'agit d'une allocation mensuelle de 500 zloty (environ 125 euros), par enfant à partir de deuxième enfant³, jusqu'à ses 18 ans. Il s'agit d'une prestation universelle. Durant les deux premiers mois du programme, 2,5 millions de demandes ont été déposées (selon les autorités 2,7 millions de familles sont éligibles). L'objectif du gouvernement est d'augmenter le taux de fécondité pour le faire passer de 1,29 à 1,6 en onze ans pour une augmentation du nombre de naissances de 278 000 en 10 ans). La critique principale faite au sujet de cette mesure porte évidemment sur son coût estimé à 20 milliards de zloty (5 milliards d'euros) par an (MPIPS, 2016).

7.2.4 *La lutte contre la fraude à la TVA*

Selon les données de la Commission européenne, l'écart de TVA en Pologne a augmenté entre 2006 et 2011 de 0,4 à 1,5 % du PIB. Le pic de 2,5 % du PIB soit 40 milliards de zloty (environ 10 milliards d'euros) a été atteint en 2012. Ensuite cet écart s'est maintenu au niveau de 2,1 % (CASE et IAS, 2018). Plusieurs mesures ont été prises pour améliorer le travail de l'administration fiscale. Elles avaient pour but d'améliorer la coopération entre les divers services et la concentration des contrôles sur les entreprises susceptibles de frauder. Selon les estimations de la Commission européenne, les actions des pouvoirs publics ont permis de baisser l'écart à 1,1 % du PIB, soit 23 milliards de zloty (5,1 milliard d'euros).

7.3 *Le système éducatif : les réformes de 2009 et de 2016*

En 2009, le gouvernement a décidé d'abaisser à 6 ans l'âge de la scolarisation obligatoire des enfants (contre 7 ans auparavant). Cette réforme a été motivée par des études montrant qu'une scolarisation plus précoce favorisait la réussite de

³ L'allocation pour le premier enfant est soumise à des conditions de ressources.

l'enfant. Une période transitoire a été organisée durant laquelle le choix d'envoyer l'enfant à l'école a été laissé aux parents. Cependant, en 2014, au moment de l'application de cette réforme, celle-ci a fait l'objet de protestations très virulentes de la part des parents. Les organisations parentales ont organisé une demande de référendum qui a récolté presque un million de signatures. Après les élections de 2015, le nouveau gouvernement a supprimé cette réforme et a laissé le choix de l'âge de scolarisation aux parents. Une autre réforme menée par le gouvernement après les élections de 2015 est la suppression de la réforme de 1999 et un retour à l'organisation de la scolarité primaire et secondaire d'avant la réforme. Cette réforme a gagné le soutien de la majorité de la population. L'argument principal en sa faveur était surtout l'allongement de la durée du lycée général, la réforme du baccalauréat pour mieux préparer les élèves aux études supérieures et la redirection d'un plus grand nombre d'élèves vers les écoles professionnelles. Le but était de combler les besoins en artisans et ouvriers qualifiés sur le marché du travail. Certains attendaient aussi de cette réforme la baisse de la violence scolaire. Ses détracteurs faisaient référence à certaines études montrant le faible niveau de violence dans les *gymnasiums* et les bons résultats obtenus lors des évaluations PISA dus à la réforme de 1999.

7.4 *L'augmentation de l'immigration*

L'amélioration des résultats économiques, notamment la baisse du chômage, et l'émigration d'une grande partie de la population active durant les premières années après l'adhésion à l'UE ont entraîné un manque de main d'œuvre notamment pour les emplois à bas niveau de qualification. Afin de répondre à ce besoin, le gouvernement polonais a relâché les conditions d'obtention du titre de séjour. Les principaux bénéficiaires de cette politique ont été les Ukrainiens, pour lesquels l'obligation d'obtention d'un visa pour les séjours de courte durée (trois mois) a été levée en juin 2017. Selon les données du gouvernement⁴, 377 239 immigrants légaux séjournaient en Pologne en janvier 2019. Parmi eux, 206 190 bénéficiaient d'un titre de séjour temporaire, 72 596 étaient des ressortissants de l'UE séjournant en Pologne et 70 457 bénéficiaient d'un titre de séjour permanent. En com-

⁴ Urząd do Spraw Cudzoziemców

Tab. 7.2: Indicateurs macroéconomiques en Pologne (2015-2018)

	2015	2016	2017	2018
PIB par habitant (prix courants) (en euros)	26 529	27 406	29 583	31 991
Croissance économique	3,8	3,1	4,8	5,1
Déficit public en % du PIB	-2,7	-2,2	-1,5	-0,4
Dettes publiques en % du PIB	51,3	54,2	50,6	48,9
Part de la consommation des ménages dans la formation du PIB	76,45	76,38	76,00	75,92
Part de l'investissement dans la formation du PIB	20,46	19,59	19,82	20,66
Part du solde extérieur dans la formation du PIB	3,09	4,04	4,18	3,42
Taux de chômage	7,5	6,2	4,9	3,9
Taux d'inflation	0,5	0,6	1,4	1,0

Source : OCDE, et calculs de l'auteur

paraison avec les autres pays de l'UE, la Pologne est le pays membre qui délivre le plus des permis de séjour. En revanche, les données sur le nombre d'étrangers vivant en Pologne sont difficiles à obtenir. Ce sont les Ukrainiens qui constituent le groupe le plus important. D'après le rapport de la NBP (2018), ils étaient 900 000 à vivre en Pologne en 2017.

7.5 *Résultats macroéconomiques depuis 2015*

Depuis 2015 la Pologne enregistre de très bons résultats économiques (tableau 7.2). La croissance a continué à se maintenir au-dessus de 3% du PIB en atteignant 5,1% du PIB en 2018. Elle est due en partie à des programmes sociaux qui portent des caractéristiques de relance keynésienne, mais également à l'amélioration des exportations. En effet, la tendance amorcée en 2013 s'est poursuivie et le solde extérieur contribue positivement à la formation du PIB à hauteur de 3-4%. La part de la consommation a diminué, et correspond actuellement à 76% du PIB. L'investissement se maintient au niveau de 20% du PIB. La politique des transferts sociaux n'a pas détérioré les comptes publics. Au contraire, le déficit public en % du PIB a diminué. Il en est de même pour la dette publique.

Conclusion du chapitre

Le trait principal des réformes entreprises par le parti conservateur est leur caractère social. Le programme « Famille 500+ » est la première mesure de la politique familiale de cette ampleur depuis 1989. L'indicateur de la natalité a augmenté depuis 2015 mais il est encore trop tôt pour effectuer une véritable évaluation de l'impact de ce programme sur la démographie. En revanche, les experts soulignent l'impact positif de cette mesure concernant la diminution de la pauvreté des familles. Le gouvernement a multiplié les mesures concernant la politique familiale et autres composantes de la protection sociale. Le coût est la principale faiblesse de ces mesures. Le gouvernement, qui bénéficie d'une situation économique très favorable, a insisté également sur l'augmentation des recettes de la TVA grâce à la lutte contre la fraude. Ces différentes mesures ont donné au modèle capitaliste polonais un caractère plus social qui, à notre avis, sera maintenu durablement. En effet, ils répondent aux attentes d'une partie de la population, qui a moins profité des avantages de la transition et de l'entrée dans l'UE et qui a choisi de ne pas émigrer.

Le deuxième élément qui apparaît dans la période récente suite à la présentation de différentes mesures est la tentative de diminuer le caractère dépendant du capitalisme polonais, notamment via le rachat des banques par l'État. Cependant, la mesure étant très récente, il n'est pas possible d'estimer s'il s'agit là d'un signal ou d'une tendance qui va se développer et quelles seront les conséquences sur le modèle de capitalisme polonais. D'un autre côté, l'économie polonaise, où le taux de chômage est très faible, est en pénurie de main d'œuvre pour les emplois à bas niveau de qualification et les emplois nécessitant des qualifications spécifiques. De ce fait, la Pologne fait appel à l'immigration qui comble en partie les besoins du marché du travail. Dans une certaine mesure, il s'agit d'une nouvelle forme de dépendance vis-à-vis de l'étranger. Du point de vue politique, la Pologne n'a pas mis en place de dispositifs d'accueil et de soutien à l'intégration des immigrants. Dans ce cas aussi, nous manquons de perspective suffisante pour analyser les conséquences de l'immigration sur le modèle économique polonais.

CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE

L'émergence et la consolidation des institutions nécessite de s'inscrire dans la durée. Toutefois, la période de trente années qui s'est écoulée depuis le début de la transition jusqu'à aujourd'hui nous permet de prendre du recul et de réfléchir à la forme et au fonctionnement des institutions du capitalisme polonais, d'autant plus que notre recherche se situe dans un contexte historique plus large.

Cette partie a mis l'accent sur le processus de formation d'un modèle de capitalisme dépendant en Pologne. Le processus de transition constitue une première étape durant laquelle les principaux choix institutionnels ont été faits. Ils ont été le fruit, d'une part, de différentes caractéristiques économiques institutionnelles et culturelles formées dans le passé. D'autre part, ils ont été influencés par les organisations internationales dans le contexte de la mondialisation naissante et notamment les institutions internationales. Les quinze années de transition représentent une période de réformes très importantes durant laquelle les principales spécificités institutionnelles du modèle économique sont apparues. La décennie commencée avec l'adhésion de la Pologne à l'UE est une deuxième étape. Durant cette période, les principales caractéristiques du capitalisme polonais se sont consolidées et stabilisées. L'enjeu de cette période est de trouver une place au sein de l'économie mondialisée par des ajustements institutionnels et économiques. Les principaux éléments à retenir sont : la vague d'émigration vers les pays de l'UE dès l'adhésion, les réactions face à la crise économique, l'accroissement de la dépendance de l'économie vis-à-vis du capital étranger. Il convient de remarquer que le contexte institutionnel durant cette période est celui de l'UE qui impose de nombreuses régulations.

L'analyse menée dans cette partie a permis de mettre en évidence le caractère dépendant du modèle de capitalisme des pays centre-est européens et de la Pologne en particulier. La Pologne, comme les autres pays de cette région a dû

affronter des changements politiques et économiques majeurs dans un contexte de manque de capital. Le processus de privatisation en a été fortement impacté, dans la mesure où ce sont les investisseurs étrangers qui ont été les seuls capables d'apporter le capital nécessaire au développement des entreprises existantes. De plus, dans le contexte de la mondialisation, ces investisseurs étaient les seuls à avoir les moyens pour soutenir la reconstitution du tissu productif. À travers les IDE, ils ont donc créé ou racheté de nombreuses entreprises qui ont été à la base du développement économique de la Pologne. Les conséquences de ces investissements sont particulièrement importantes dans le système bancaire.

Cette dépendance vis-à-vis du capital étranger dans le fonctionnement et le développement de l'économie est la caractéristique fondamentale du modèle de capitalisme des pays d'Europe du Centre-Est telle que Nölke et Vliegenthart (2009) le soulignent. La Pologne constitue donc un bon représentant. Toutefois, elle partage avec les autres pays de la famille du capitalisme centre-est européen d'autres caractéristiques parmi lesquelles nous citerons : un enseignement supérieur qui repose majoritairement sur le financement public, une décentralisation des relations industrielles, un système de protection sociale public avec un faible niveau de dépense publique pour la santé. Cependant, le capitalisme polonais présente certaines spécificités. Il s'agit par exemple du niveau plus élevé de la régulation sur le marché des produits, l'importance de la propriété publique, le marché financier le plus important de la région grâce à la Bourse de Varsovie, une balance commerciale généralement déficitaire, une émigration très importante.

Nous avons également tenté de rendre compte des évolutions les plus récentes du capitalisme polonais. Notre analyse montre une tendance plus sociale depuis les élections en 2015. Il s'agit d'une caractéristique qui pourrait contrebalancer dans une certaine mesure des traits libéraux du capitalisme polonais et s'y installer durablement.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La thèse qui s'achève ici avait pour ambition première d'identifier et d'analyser le capitalisme polonais, de son émergence au cours de la transformation post-socialiste à sa consolidation depuis l'adhésion à l'UE, jusqu'aux évolutions récentes sous le gouvernement de Mateusz Morawiecki. Au-delà de cette ambition, il s'agissait d'inscrire le capitalisme polonais dans une réflexion sur la diversité du capitalisme et de le situer sur la carte des différents modèles. Pour y parvenir, il était nécessaire de mener une réflexion sur la configuration des formes institutionnelles qui définissent le capitalisme polonais. Nous avons souligné l'importance du contexte historique et notamment l'héritage institutionnel et économique socialiste. Nous avons également mis en évidence l'évolution des formes institutionnelles. Cette réflexion a été menée parallèlement à la comparaison des formes institutionnelles en Pologne avec celles des pays appartenant au capitalisme centre-est européen. Dans cette conclusion générale, nous souhaitons d'une part, souligner les apports de cette thèse. D'autre part, nous montrerons des limites de notre recherche et proposeront des pistes de réflexion pour la prolonger.

La prise en compte du mode d'insertion dans l'économie internationale : une innovation de la grille d'analyse de la diversité du capitalisme

L'analyse du capitalisme polonais s'inscrit dans le cadre de l'analyse comparative des systèmes économiques, qui a laissé la place à l'analyse comparative des capitalismes. Il s'agit d'un champ de recherche dont les origines datent du XIX^e siècle et qui a produit de nombreuses approches, méthodologies et taxonomies. Nous avons tenté de rendre compte de cette richesse dans la première partie. La variété du capitalisme (VoC) de Hall et Soskice et la diversité du capitalisme (DdC) d'Amable et avant lui de Boyer sont les principales approches qui structurent ce champ. Parmi les principales approches de l'analyse des modèles de capitalisme nous avons choisi l'approche de la DdC de Bruno Amable (2003). Ce choix a été motivé principalement par sa perspective résolument institutionnelle. En effet, l'approche de la DdC a ses origines dans la théorie de la régulation où les institutions sont au centre de l'analyse. Un autre avantage de l'approche de la DdC est l'outil statistique sur lequel elle repose. Il permet de mener une analyse sur un échantillon de pays relativement large et de proposer un panorama plus complet

de modèles de capitalisme. L'approche de la DdC a été précédée par les travaux sur les SSIP. Leur but était de comprendre les configurations institutionnelles qui conduisent à la mise en place d'un SSIP et de proposer une analyse comparative internationale. Bien que le rôle de l'intégration au système international soit présent dans l'analyse SSIP, sa place est plutôt périphérique. Il en est de même pour l'approche de la DdC, où l'influence de l'environnement international sur les autres formes institutionnelles n'est traitée que de façon indirecte. Or, dans le contexte de la mondialisation, le rôle de l'économie internationale a gagné en importance. Ceci est particulièrement vrai dans les économies post-socialistes, notamment les PECE, et notamment pour la Pologne. Nous avons donc proposé **d'intégrer le mode d'insertion dans l'économie internationale dans l'approche de la DdC**. Le fondement théorique de cette démarche s'inscrit dans la théorie de la régulation. Du point de vue empirique, nous avons traité cette forme institutionnelle grâce à trois types de données : celles du commerce international, qui expriment la circulation des marchandises et des services, celles des IDE, qui renseignent sur la circulation des capitaux et celles sur les migrations. Cette innovation méthodologique présente deux avantages principaux. Premièrement, elle permet de donner une image plus complète de tous les modèles de capitalisme (y compris hors PECO). De ce fait, elle constitue un enrichissement certain de l'analyse comparative des capitalismes. Deuxièmement, cette forme institutionnelle nous permet de mettre en évidence une spécificité des PECE, l'influence significative de l'environnement international dans leurs économies, qui leur donne ce caractère « dépendant » décrit dans de nombreux travaux.

Bien que notre apport du point de vue théorique et empirique contribue à une meilleure compréhension des modèles de capitalisme, il nous semble que la recherche pourrait être approfondie dans plusieurs directions. En effet, l'une des formes institutionnelles définies par la théorie de la régulation est le régime monétaire. Or, cette forme institutionnelle est traitée par l'approche de la DdC de façon très partielle et indirecte dans l'analyse du système financier. Les politiques financière et monétaire pourraient être mieux prises en compte dans l'analyse des modèles de capitalisme, notamment dans le cadre des économies mondialisées. Notre travail s'est intéressé à la complémentarité institutionnelle et à la domi-

nation de certaines formes dans le cadre de la hiérarchie institutionnelle. Cependant, la recherche récente dans l'analyse comparée du capitalisme s'est beaucoup concentrée sur l'analyse de la hiérarchie institutionnelle au sein de différents modèles de capitalisme. Il s'agit d'un apport considérable dans la compréhension des relations entre les différentes institutions au sein d'un modèle et leur impact sur les performances de celui-ci. Bien que notre travail cherche à mettre en évidence cette hiérarchie des institutions au sein du modèle de capitalisme d'Europe du Centre-Est et de sa variante polonaise, cette réflexion mériterait d'être plus développée.

La mise en évidence du modèle de capitalisme centre-est européen

Le choix de la grille de lecture de la DdC nous a conduit à placer la Pologne sur la carte des modèles de capitalisme dans les pays développés. Afin de comparer les résultats de notre travail à ceux des études antérieures, nous avons tenté, dans la mesure de la disponibilité des données, de rapprocher notre échantillon et nos bases de données de ceux utilisés par Amable (2003). Faute de données, nous avons pu inclure dans notre échantillon seulement six PECE (Estonie, Pologne, République tchèque, République slovaque, Hongrie, Slovaquie). **L'analyse statistique a mis en évidence l'existence d'un modèle de capitalisme original qui rassemble les PECE et dont la Pologne fait partie.** Elle a été complétée par une analyse qualitative développée dans le quatrième chapitre. Cette dernière est nécessaire pour comprendre l'émergence du modèle centre-est européen et de sa configuration institutionnelle au cours du processus de transition et l'influence de l'environnement international. Nous avons pu dès lors souligner la caractéristique principale de ce modèle qui est **le rôle dominant du mode d'insertion dans le système international. Cette forme se trouve au sommet de la hiérarchie institutionnelle** et elle influence et détermine la forme et la manière dont les complémentarités se nouent avec et entre les autres formes institutionnelles. La deuxième caractéristique forte est **le faible développement du système financier.** L'un des faits marquants de notre analyse est la place de **la Slovaquie qui ne fait pas partie du modèle de capitalisme centre-est européen.** En effet, l'analyse statistique a fait ressortir les caractéristiques de ce

pays qui le rapprochent plus du modèle continental et méditerranéen. L'analyse qualitative a confirmé plusieurs particularités de la Slovénie qui l'éloignent du modèle centre-est européen.

Nous avons également comparé les résultats de notre analyse statistique à ceux des études antérieures. De ce fait, l'analyse statistique a permis de faire deux autres constats. Premièrement, nous avons pu **confirmer la stabilité du modèle libéral de capitalisme**. Son existence est mise en évidence par toutes les études antérieures et ses caractéristiques restent stables. Deuxièmement, l'analyse statistique a permis de **souligner les évolutions des autres modèles de capitalisme** distingués par Bruno Amable (2003). Il s'agit notamment des pays du modèle asiatique et continental. Ces différences, que nous avons mises en évidence, peuvent être liées à l'intégration dans l'analyse de la sixième forme institutionnelle ou être la conséquence de la crise économique de 2008 qui a obligé les États à introduire des réformes institutionnelles.

L'évolution des différents modèles de capitalisme n'est pas l'objectif principal de cette thèse. Elles méritent une réflexion plus profonde. Cette réflexion devra comparer nos résultats à ceux des autres études, même celles qui ont suivi des grilles de lecture différentes. Il est nécessaire également de s'interroger sur les causes de ces évolutions. Sont-elles la conséquence de la crise économique, de la mondialisation croissante, ou bien ont-elles des origines différentes ? S'interroger sur la pérennité de ces évolutions serait sans doute pertinent. S'agit-il de modifications durables des différents modèles de capitalisme où bien d'ajustements temporaires, qui n'ont pas vocation à durer ?

Nous avons limité notre travail à l'analyse de six PECE. Ce choix a été principalement motivé par l'indisponibilité des données pour les autres PECO. Afin de rendre notre analyse plus complète, les autres pays de cette région devraient être inclus dans l'analyse. Il serait intéressant d'étudier leur éventuelle appartenance à ce modèle et leurs particularités.

L'émergence du capitalisme « dépendant » durant la transition

L'analyse des institutions du modèle économique polonais menée dans la troisième partie permet de tirer trois enseignements principaux. Premièrement, nous avons souligné **le rôle décisif des réformes menées durant la transition dans l'émergence du capitalisme polonais et de sa configuration institutionnelle spécifique**. Les choix politiques effectués au cours de la transition ont été fortement influencés par l'héritage socialiste ce qui nous renvoie à une autre forme de dépendance, celle du chemin suivi (*path dependency*). Les caractéristiques des institutions, telles qu'elles ont été formées à la suite de ces choix n'ont évolué que d'une manière marginale après l'adhésion à l'UE. La période post-adhésion a été celle de la stabilisation du modèle économique polonais. Deuxièmement, nous avons souligné le rôle de la mondialisation dans l'émergence et l'évolution du capitalisme polonais. Il se manifeste à deux niveaux. Le premier est l'augmentation des échanges commerciaux et surtout des flux d'IDE. Le deuxième est le rôle des institutions internationales dans le façonnage des institutions en Pologne. **La mondialisation a donc été un facteur important de développement de l'économie polonaise, mais également de la formation de son caractère dépendant**. Troisièmement, nous avons pu **comparer les caractéristiques du modèle économique polonais à celles du modèle du capitalisme centre-est européen** décrites dans la deuxième partie. Nous avons pu aussi souligner les singularités de la Pologne, notamment dans les formes de la concurrence, le marché financier ou le mode d'insertion dans l'économie internationale.

Enfin, nous souhaitons exprimer un dernier regret. L'analyse statistique et institutionnelle nous a laissé trop peu de place à l'analyse des « performances » du modèle économique centre-est européen et en particulier du modèle de capitalisme polonais. Malgré la présentation de certains indicateurs clés tels que la croissance du PIB, le taux de chômage, le taux d'inflation, le déficit public, la dette publique ou les indicateurs d'innovation, l'analyse complète d'un modèle économique requerrait une plus grande attention consacrée aux résultats économiques, sociaux et environnementaux. Ces données permettraient de compléter l'analyse des complémentarités institutionnelles, donnerait des indications concernant la pérennité

du modèle, sa dynamique macroéconomique et permettrait également de formuler des scénarios d'évolution. Les dernières élections ont fait entrer la Pologne dans une nouvelle période, qui pourrait conduire à une inflexion de sa trajectoire vers un capitalisme plus étatique et moins dépendant. Mais il est sans doute encore trop tôt pour le dire.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

- ADASCALITEI, D. (2012). « Welfare State Development in Central and Eastern Europe : A State of the Art Literature Review ». *Studies of Transition States and Societies*, 4(2): p. 59–70.
- ADDISON, J. T. et TEIXEIRA, P. (2003). « The Economics of Employment Protection ». *Journal of Labor Research*, 24(1): p. 85–128.
- AGLIETTA, M. (1997). *Régulation et crise du capitalisme*. Calmann-Lévy.
- AGLIETTA, M. (2001). « Systèmes financiers et régimes de croissance ». *Revue d'économie financière*, (61): p. 83–115.
- AIDUKAITE, J. (2004). *The Emergence of the Post-socialist Welfare State : the Case of the Baltic States : Estonia, Latvia and Lithuania*. Thèse de doctorat, Sodertorn University College.
- ALBERT, M. (1991). *Capitalisme contre capitalisme*. Éditions du Seuil.
- ALBREHT, T., PRIBAKOVIĆ BRINOVEC, R., JOŠAR, D., POLDRUGOVAC, M., KOSTNAPFEL, T., ZALETEL, M., PANTELI, D. et MARESSO, A. (2016). « Slovenia : Health System Review ». *Health Systems in Transition*, 18(3): p. 1–207.
- ALEXA, J., REČKA, L., VOTÁPKOVÁ, J., GINNEKEN VAN, E., SPRANGER, A. et WITTENBECHER, F. (2015). « Czech Republic : Health System Review ». *Health Systems in Transition*, 17(1): p. 1–165.
- ALLEN, M. M. (2006). *The Varieties of Capitalism Paradigm. Explaining Germany's Comparative Advantage ?* Palgrave Macmillan.

- ALTOMONTE, C. et GUAGILANO, C. (2001). « Competing Locations' Market Potential and FDI in Central and Eastern Europe vs the Mediterranean ». *LICOS Discussion Paper*, (108).
- AMABLE, B. (2003). *The Diversity of Modern Capitalism*. Oxford University Press.
- AMABLE, B. (2005). *Les cinq capitalismes*. Éditions du Seuil.
- AMABLE, B., BARRÉ, R. et BOYER, R. (1997). *Les systèmes d'innovation à l'ère de la globalisation*. Economica.
- ANANYIN, O. et CHAVANCE, B. (2003). « Comment intégrer l'économie comparative dans l'économie ? ». *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, 34(2): p. 5–29.
- ANDREFF, W. (1993a). « Une approche comparative des privatisations : l'exemple français est-il transposable ?, Reflets et perspectives de la vie économique ». *Reflets et perspectives de la vie économique*, 32(3-4): p. 169–187.
- ANDREFF, W. (1993b). *La crise des économies socialistes : la rupture d'un système*. Presses universitaires de Grenoble.
- ANDREFF, W., ANDREFF, M. et BOURDIER-BENSEBAA, F. (2001). « Sous-traitance internationale et trafic de perfectionnement passif entre les pays de l'Union européenne et de l'Europe de l'Est ». *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, 32(2): p. 5–34.
- ANTKIEWICZ, S. (2008). « Fundusze wysokiego ryzyka w Polsce na przykładzie Narodowych Funduszy Inwestycyjnych ». *Studia Gdańskie*, 5: p. 259–257.
- AOKI, M. (1994). « The Contingent Governance of Teams : Analysis of Institutional Complementarity ». *International Economic Review*, 35(3): p. 657–676.
- AOKI, M. (2001). *Toward a Comparative Institutional Analysis*. MIT Press.
- ARISTOVNIK, A. (2012). « Fiscal Decentralisation in Eastern Europe : Trends and Selected Issues ». *Transylvanian Review of Administrative Sciences*, (37 E/2012): p. 5–22.

- AUDUKAITE, J. (2009). « Old Welfare State Theories and New Welfare Regimes in Eastern Europe : Challenges and Implications ». *Communist and Post-Communist Studies*, (42): p. 23–39.
- AUSSILLOUX, V. et PAJOT, M. (2003). « Enjeux commerciaux de l'élargissement de l'Union européenne ; suivi d'un commentaire de Mathilde Maurel ». *Economie et Statistique*, (363-365): p. 235–265.
- ŁAZOR, J. (2016). « Polenrisiko. Instytucjonalne ograniczenia handlu zagranicznego II Rzeczypospolitej ». *Kwartalnik Kolegium Ekonomiczno-Społecznego Studia i Prace/ Szkoła Główna Handlowa*, (3): p. 91–108.
- BAFOIL, F. (2012). *Capitalismes émergents. Economies politiques comparées, Europe de l'Est et Asie du Sud-Est*. Presses de Sciences Po.
- BALCEROWICZ, E. et BRATKOWSKI, A. (2001). *Restructuring and Development of the Banking Sector in Poland. Lessons to be Learn by Less Advanced Transition Countries*. CASE. (44).
- BALCEROWICZ, E., KOZŁOWSKI, E. et LASZEK, J. (2005). *Deregulacja rynku produktów i usług oraz nieruchomości*. CASE.
- BALDWIN, R. et CAVE, M. (1999). *Understanding Regulation : Theory, Strategy and Practice*. Oxford University Press.
- BALICKI, J. (2010). « Uwarunkowania i skutki kryzysu demograficznego w Polsce ». *Teologia i Moralność*, 7: p. 17–32.
- BANASZCZAK-SOROKA, U. (2008). *Instytucje i uczestnicy rynku kapitałowego*. PWN.
- BANDELJ, N. (2008). *From Communists to Foreign Capitalists. The Social Foundations of Foreign Direct Investment in Postsocialist Europe*. Princeton University Press.
- BANDELJ, N. (2009). « The Global Economy as Instituted Process : The Case of Central and Eastern Europe ». *American Sociological Review*, 74(1): p. 128–149.

- BŁASZCZYK, B. (1993). « Dyskusja nad komercjalizacją przedsiębiorstw państwowych w Polsce ». In BŁASZCZYK, B., éditeur : *Pierwsze lata prywatyzacji w Polsce (1989-1991) : dylematy koncepcji i realizacji*, pages 77–94. Wydawnictwo Poltext.
- BŁASZCZYK, B. (2007). « Sektor publiczny w Polsce i na świecie a polityka prywatyzacji ». In BŁASZCZYK, B., éditeur : *Przedsiębiorstwa sektora prywatnego i publicznego w Polsce (1999-2005)*, pages 7–19. Zeszyty BRE Bank–CASE.
- BATTY, I. et HAILICHOVA, H. (2012). « Major Pension Fund Reform in the Czech Republic : Creating a Three-pillar System ». *Pensions : An international journal*, 17(4): p. 225–228.
- BERNARCIAK, M. (2015). « Beyond the CEE 'Black Box' : Crisis and Industrial Relations in the New EU Member States ». *European Trade Union Institute Working Paper*, (2015.05).
- BERNARCIAK, M., GUMBRELL-MCCORMICK, R. et HYMAN, R. (2014). « European Trade Unionism : from Crisis to Renewal? ». *ETUI Working Paper*, (133).
- BERROU, J.-P. et CARRINCAZEAX, C. (2005). « La diversité des capitalismes et les pays d'Europe Centrale et Orientale. Une analyse statistique ». *Cahiers du GRES*, (38).
- BEVAN, A. A. et ESTRIN, S. (2004). « The Determinants of Foreign Direct Investment in Transition economies ». *Journal of Comparative Economics*, 32(4): p. 775–787.
- BIERNAT, S. et WASILEWSKI, A. (2000). *Wolność gospodarcza w Europie*. Kantor Wydawniczy "Zakamycze".
- BIJAK, J., KUPISZEWSKI, M. et KICINGER, A. (2004). « International Migration Scenarios for 27 European Countries, 2002-2052 ». *CEFMR Working Paper*, (4/2004).

- BIJSTERBOSCH, M. et KOLASA, M. (2010). « FDI and Productivity Convergence in Central and Eastern Europe : an Industry-level Investigation ». *Review of World Economics*, 145(4): p. 689–712.
- BIZBERG, I. (2014). Types of capitalism in Latin America ». *Revue Interventions économiques (En ligne)*, (49): p. 1–31. <http://interventionseconomiques.revues.org/1772>.
- BIZBERG, I. et THÉRET, B. (2012). « La diversité des capitalismes latino-américains : les cas de l'Argentine, du Brésil et du Mexique ». *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs (Online)*, (11).
- BLYTH, M. M. (2003). « Same as it Never Was : Temporality and Typology in the Varieties of Capitalism ». *Comparative European Politics*, 1(2): p. 215–225.
- BOERI, T. et KEESE, M. (1992). « Labor Markets and the Transition in Central and Eastern Europe ». *OECD Economic Studies*, (18): p. 134–163.
- BOGUMIŁ, P. (2015). « Securing Poland's Economic Success II : Labour Market and Product Specialisation – is There a Link ? ». *ECFIN Country Focus*, 12(4).
- BOHLE, D. (2008). « Race to the Bottom? Transnational Companies and Reinforced Competition in the Enlarged European Union ». In APELDOORN, B. v., DRAHOKOUPIL, J. et HORN, L., éditeurs : *Contradictions and Limits of Neoliberal European Governance. From Lisbon to Lisbon*, pages 163–186. Palgrave Macmillan.
- BOHLE, D. et GRESKOVITS, B. (2006). « Capitalism Without Compromise : Strong Business and Weak Labor in Eastern Europe's New Transnational Industries ». *Studies in Comparative International Development*, 41(1): p. 3–25.
- BOHLE, D. et GRESKOVITS, B. (2007a). « Neoliberalism, Embedded Neoliberalism and Neocorporatism : Towards Transnational Capitalism in Central-Eastern Europe ». *West European Politics*, 30(3): p. 443–466.
- BOHLE, D. et GRESKOVITS, B. (2007b). « The State, Internationalization, and Capitalist Diversity in Eastern Europe ». *Competition and Change*, 11(2): p. 89–115.

- BOHLE, D. et GRESKOVITS, B. (2009). « Varieties of Capitalism and Capitalism « tout court » ». *Archives Européennes de Sociologie*, 50(3): p. 355–386.
- BOHLE, D. et GRESKOVITS, B. (2012). *Capitalist Diversity on Europe's Periphery. Cornell Studies in Political Economy*. Ithaca-London : Cornell University Press.
- BONILLA GARCIA, A. et GRUAT, J.-V. (2003). *Social Protection. A Life Cycle Continuum Investment for Social Justice, Poverty Reduction and Sustainable Development*. ILO.
- BONIN, J. P. et WACHTEL, P. (2002). « Financial Sector Development in Transition Economies : Lessons from the First Decade ». *Bank of Finland Institute for Economies in Transition Discussion Papers*, (9).
- BOTRIC, V. et SKUFLIC, L. (2006). « Main Determinants of Foreign Direct Investment in the Southeast European Countries ». *Transition Studies Review*, 13(2): p. 359–377.
- BOWLES, S., GORDON, D. M. et WEISSKOPF, T. E. (1986). « Power and Profits : The Social Structure of Accumulation and the Profitability of the Postwar U.S. Economy ». *Review of Radical Political Economics*, 18(1-2): p. 132–167.
- BOYER, R. (1986). *La Théorie de la régulation : une analyse critique*. La Découverte.
- BOYER, R. (2002a). « Les institutions du capitalisme contemporain : variété du capitalisme versus théorie de la régulation ». *L'Année de la régulation*.
- BOYER, R. (2002b). « Vingt ans de recherches sur le rapport salarial. Un bilan succinct »t. In BOYER, R. et SAILLARD, Y., éditeurs : *Théorie de la Régulation, l'état des savoirs*, pages 106–114. La Découverte, Paris.
- BOYER, R. (2003). « Les institutions dans la théorie de la régulation ». *Cahiers d'économie politique*, 1(44): p. 79–101.
- BOYER, R. (2004a). *Théorie de la régulation. Les fondamentaux*. La Découverte.

- BOYER, R. (2004b). *Une théorie du capitalisme est-elle possible ?* Odile Jacob.
- BOYER, R. (2005). « Coherence, Diversity and the Evolution of Capitalism - The Institutional Complementarity Hypothesis ». *Evolutionary and Institutional Economic Review*, 2(1): p. 43–80.
- BOYER, R. (2015). *Economie politique des capitalismes*. La Découverte.
- BRADA, J. C., KUTAN, A. M. et YIGIT, T. M. (2006). The Effects of Transition and Political Instability on Foreign Direct Investment Inflows : Central Europe and the Balkans ». *Economics of Transition*, 14: p. 649–680.
- BRENTON, P., DI MAURO, F. et LUCKE, M. (1999). « Economic Integration and FDI : An Empirical Analysis of Foreign Investment in the EU and in Central and Eastern Europe ». *Empirica*, (26): p. 95–121.
- BROADMAN, H. G., éditeur (2005). *From Disintegration to Reintegration : Eastern Europe and the Former Soviet Union in International Trade*. World Bank.
- BULA, S. (2013). « Bariery i stymulatory rozwoju rynku venture w Polsce ». Association of Business Angels Networks.
- CAMPBELL, J. L. (2011). « The US Financial Crisis : Lessons for Theories of Institutional Complementarity ». *Socio-Economic Review*, 9(2): p. 211–234.
- CAMPBELL, J. L. et PEDERSEN, O. K. (2007). « The Varieties of Capitalism and Hybrid Success : Denmark in the Global Economy ». *Comparative Political Studies*, 40(3): p. 307–332.
- CARSTENSEN, K. et TOUBAL, F. (2004). « Foreign Direct Investment in Central and Eastern European Countries : a Dynamic Panel Analysis ». *Journal of Comparative Economics*, (32): p. 3–22.
- CASE et IAS (2018). Study and Reports on the VAT Gap in the EU-28 Member States : 2018 Final Report. TAXUD/2015/CC/131 Directorate General Taxation and Customs Union.

- CAZES, S. et NESPOROVA, A. (2004). « Labour Markets in Transition : Balancing Flexibility and Security in Central and Eastern Europe ». *Revue de l'OFCE*, (91bis): p. 23–54.
- CERAMI, A. (2005). *Social Policy in Central and Eastern Europe. The Emergence of a New European Model of Solidarity ?* Universität Erfurt.
- CERYCH, L. (1997). « Educational Reforms in Central and Eastern Europe : Processes and Outcomes ». *European Journal of Education*, 32(1): p. 75–96.
- CHAVANCE, B. (1999). « Le capitalisme et le socialisme comme espèces systémiques : formation, co-évolution, transformation ». In CHAVANCE, B., MAGNIN, E., MOTAMED-NEJAD, R. et SAPIR, J., éditeurs : *Capitalisme et socialisme en perspective. Evolution et transformation des systèmes économiques*, pages 298–315. La Découverte.
- CHAVANCE, B. (2007). *L'économie institutionnelle*. La Découverte.
- CHAVANCE, B., MAGNIN, E., MOTAMED-NEJAD, R. et SAPIR, J. (1999). « Introduction ». In BARNARD, C., MAGNIN, E. et MOTAMED-NEJAD, R., éditeurs : *Capitalisme et socialisme en perspective. Evolution et transformation des systèmes économiques*, pages 11–23. La Découverte.
- CHEĆIŃSKI, S. (2012). « Wykorzystanie metod prywatyzacji w procesie przekształceń własnościowych w Polsce ». *Acta Universitatis Lodziensis Folia Oeconomica*, (267): p. 109–118.
- CHIAPPINI, R. (2011). « Dynamique des spécialisations et performances commerciales des pays d'Europe Centrale et Orientale ». *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, (2011-2): p. 165–193.
- CIEŚLIK, A. (2007). « Wpływ porozumień o wolnym handlu na wielkość wymiany handlowej Polski w latach 1992-2004 ». *Bank i Kredyt*, (6): p. 3–23.
- CLAUSING, K. et DOROBANTU, C. (2005). « Re-entering Europe : Does European Union Candidacy Boost Foreign Direct Investment ? ». *The Economics of Transition*, 13(1): p. 77–103.

- COASE, R. (1937). « The Nature of the Firm ». *Economica*, 4(16): p. 386–405.
- CONN, D. (1978). « Economic Theory and Comparative Economic Systems : A Partial Literature Survey ». *Journal of Comparative Economics*, 2(4): p. 355–381.
- CONTREPOIS, S. et JEFFERYS, S. (2010). « Trade Unions Facing Uncertainty in Central and Eastern Europe ». In THORNLEY, C., JEFFERYS, S. et APPAY, B., éditeurs : *Globalization and Precarious Forms of Production and Employment. Challenges for Workers and Unions*, pages 77–79. Edward Elgar Publishing.
- CROCHÉ, S. et CHARLIER, J.-E. (2009). « Bologne, dix ans après ». *Educations et sociétés*, (24): p. 5–10.
- CROUCH, C. et STREECK, W. (1996). *Les capitalismes en Europe*. La Découverte.
- CROUCH, C., STREECK, W., BOYER, R., AMABLE, B., HALL, P. A. et JACKSON, G. (2005). « Dialogue on "Institutional Complementarity and Political Economy" ». *Socio-Economic Review*, 3(2): p. 359–382.
- CROWLEY, S. et OST, D. (2001). *Workers After Workers' States. Labor and Politics in Post-communist Eastern Europe*. Lanham MD : Rowman et Littlefield.
- CZAPLAK, J. et ZYSKO, R. (2014). « Struktura i znaczenie największych przedsiębiorstw publicznych w Polsce w latach 1996-2011 ». *Anales Universitatis Mariae Curie-Sklodowska*, 58(1): p. 55–65.
- DĄBROWSKA-GRUSZCZYŃSKA, K. (2013). « Kapitał zagraniczny w polskim sektorze bankowym a poziom jego rozwoju na tle państw OECD ». *Studia Ekonomiczne*, (170): p. 43–58.
- DEACON, B. (1992). « East European Welfare : Past, Present and Future in Comparative Context ». In DEACON, B., éditeur : *The New Eastern Europe : Social Policy Past, Present and Future*, pages 1–31. Sage Publications.
- DEEG, R. (2007). « Complementarity and Institutional Change in Capitalist Systems ». *Journal of European Public Policy*, 14: p. 611–630.

- DEISS, J. et GUGLER, P. (2012). *Politique économique et sociale*. De Boeck.
- DELIS, M. D. (2010). « Competitive Conditions in the Central and Eastern European Banking System ». *Omega*, (38): p. 268–274.
- DEMEKAS, D., HORVATH, B. et RIBAKOVA, E. (2007). « Foreign Direct Investment in European Transition Economies- The Role of Policies ». *Journal of Comparative Economics*, 35(2): p. 369–386.
- DIEMER, A. (2004). « Variétés de capitalisme et UEM ». Colloque : "Les transformations du capitalisme contemporain", LAME, 31 mars au 2 avril 2004.
- DOLIŃSKI, L. (2013). *Raport dotyczący analizy polskich i unijnych przepisów prawnych pod kątem elastycznych form zatrudnienia*. Fundusz Inicjatyw. Projekt PI - Innowacyjny model godzenie przez kobiety życia zawodowego i rodzinnego współfinansowany ze środków Unii Europejskiej w ramach Europejskiego Funduszu Społecznego.
- DRAHOKOUPIL, J. (2009). *Globalization and the State in Central and Eastern Europe : The Politics of Foreign Direct Investment*. Routledge.
- DRBOHLAV, D. (2012). Patterns of Immigration in the Czech Republic, Hungary and Poland. A Comparative Perspective. *In European Immigrations. Trends, Structures and Policy Implications*, pages 179–210. Amsterdam University Press.
- DROŻYŃSKA, A. et DROŻYŃSKI, T. (2015). « Human Capital and FDI in Central and Eastern Europe ». *Managing Global Transitions*, 13(2): p. 151–170.
- DUNLOP, J. T. (1958). *Industrial Relations Systems*. H Holt and Co.
- DUNNING, J. H. (1977). « Trade, Location of Economic Activity and the MNE : A Search for an Eclectic Approach ». *In* OHLIN, B., HESSELBORN, P.-O. et WIJKMAN, P. M., éditeurs : *The International Allocation of Economic Activity*, pages 395–418. Macmillan.

- DUPUCH, S., JENNEQUIN, H. et MOUHOUD, M. E. (2001). « Intégration européenne, élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale et économie géographique ». *Revue Région et Développement*, (2001-13): p. 126–162.
- DURASIEWICZ, A. (2014). « Kierunki rozwoju polityki rodzinnej w Polsce – dylemat społeczny zachodzących zmian i wyzwań na przyszłość ». In KUBIAK, M., éditeur : *Polityka społeczna wobec wyzwań i zmian zachodzących we współczesnym świecie*, pages 102–120. Uniwersytet Gdański.
- DZIEDZICZAK-FOLTYN, A. (2009). « O reformowaniu szkolnictwa wyższego w Polsce w latach 1989-2009 i towarzyszącej temu debacie publicznej ». *Przegląd socjologiczny*, (3/2009): p. 51–76.
- DZIEDZICZAK-FOLTYN, A. (2013). « Prawo o szkolnictwie wyższym pryzmacie jakości rządzenia i polityki rozwoju ». In PAKUKLA, J., éditeur : *Współczesne problemy nauki i szkolnictwa wyższego*, pages 87–98. Kikon.
- EDERVEEN, S. et THISSEN, L. (2007). « Can Labour Market Institutions Explain High Unemployment Rates in the New EU Member States? ». *Empirica*, 34(4): p. 299–317.
- EICHENGREEN, B. et KOHL, R. (1998). « The External Sector, the State and Development in Eastern Europe ». *CEPR Discussion Paper Series*, (1904).
- ESPING-ANDERSEN, G. (1994). « Welfare States and the Economy ». In SMELSER, N. J. et SWEDBERG, R., éditeurs : *The Handbook of Economic Sociology*, pages 711–732. Princeton University Press.
- EVCA (2015). *2014 European Private Equity Activity. Statistics on Fundraising, Investments and Divestments*. European Private Equity and Venture Capital Association.
- FARKAS, B. (2011). « The Central and Eastern European Model of Capitalism ». *Post-Communist Economies*, 23(1): p. 15–34.
- FASSMANN, H. et MUNZ, R. (1995). « La migration d'Est en Ouest en Europe (1918-1993) ». *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 11(3): p. 43–66.

- FODOR, E., GLASS, C., KAWACHI, J. et POPESCU, L. (2002). « Family Policies and Gender in Hungary, Poland and Romania ». *Communist and Post-Communist Studies*, 35(4): p. 475–490.
- FOGT, B. (2012). *Poznański Ośrodek Reumatologiczny w kontekście zmian zachodzących w ochronie zdrowia w latach 1952-2005*. Thèse de doctorat, Uniwersytet Medyczny im. Karola Marcinkowskiego w Poznaniu.
- FULTZ, E. (2012). « Enseignements de la réduction des retraites du deuxième pilier en Hongrie et en Pologne ». *Revue internationale de sécurité sociale*, 65(3): p. 1–29.
- GARRIGOU-LAGRANGE, A. (1976). *Systèmes et structures*. Précis Dalloz.
- GAZIER, B. (1992). *Economie du travail et de l'emploi*. Précis Dalloz.
- GEFFEN, D. A. et KENYON, T. (2006). « Heinz Capitalism : How Many Varieties Are There ? An Empirical Reexamination of Coordination Mechanisms in Advanced Market Economies ». *SSRN Electronic Journal*.
- GFDD (2018). Global Financial Development Database. World Bank. Base de données <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/global-financial-development>.
- GORDON, R. H. (1994). « Fiscal Policy during the Transition in Eastern Europe ». In BLANCHARD, O., FROOT, K. et SACHS, J., éditeurs : *The Transition in Eastern Europe*, pages 37–70. University of Chicago Press.
- GÓRA, M., KOTOWSKA, I., PANEK, T. et PODGÓRSKI, J. (1991). « Marché du travail, relations industrielles et politique sociale : situation de la Pologne ». Document établi pour la Conférence BIT-OCDE : Les incidences du changement structurel sur les politiques du marché du travail et les politiques sociales en Europe centrale et orientale », Paris.
- GRABOWSKI, M. et TOMALAK, M. (2004). « Reformy systemów podatkowych w krajach Europy Środkowej i Wspólnoty Niepodległych Państw ». In *Nowa Europa. Raport z transformacji 2004*. XIV Forum Ekonomiczne, Krynica 2004.

- GRATA, P. (2012). « Polityka podatkowa II Rzeczypospolitej zarys problematyki ». *Roczniki Dziejów Społecznych i Gospodarczych*, 72: p. 129–153.
- GREWIŃSKI, M. (2010). « System pomocy i integracji społecznej w Polsce – pluralizm, uspołecznienie i urynkwienie usług socjalnych ». In GREWIŃSKI, M., KARWACKI, A. et RYMSZA, M., éditeurs : *Nowa Polityka Społeczna - Aktywizacja, Wielosektorowość, Współdecydowanie*, pages 7–29. Biuletyn MCPS.
- GROSSMAN, G. (1967). *Economic Systems*. Englewood Cliffs.
- GROTOWSKA-LEDER, J. (2014). « Rzecz o kształceniu dorosłych. Lifelong learning w Polsce, w perspektywie Unii europejskiej ». *Acta Universitatis Lodzianensis. Folia Sociologica*, (50): p. 117–135.
- GRUDKOWSKI, P. et LEWANDOWSKI, K. (2012). « Pojęcie jakości kształcenia i uwarunkowania jej kwantyfikacji w uczelniach wyższych ». *Zarządzanie i Finance*, 10(3): p. 394–403.
- GRUSZEWSKA, E. et WAKULUK, I. (2012). « Napływ Bezpośrednich Inwestycji Zagranicznych do Polski - szanse rozwoju - scenariusze naprawcze ». *Zarządzanie i Finanse*, 10(1): p. 263–272.
- GRZEGORCZYK, E. et KRAWCZYK, M. (2013). « Aktualny stan rynku private equity/venture capital w Polsce oraz bariery jego rozwoju ». *Annales Universitatis Mariae Curie-Skłodowska*, 47(3): p. 209–217.
- GUS (2009). *Rocznik Statystyczny Handlu Zagranicznego*. Główny Urząd Statystyczny.
- GUS (2010a). *Rocznik Statystyczny Handlu Zagranicznego*. Główny Urząd Statystyczny.
- GUS (2010b). *Rocznik Statystyczny Pracy*. Główny Urząd Statystyczny.
- GUS (2013). *Kształcenie dorosłych*. Główny Urząd Statystyczny.
- GUS (2014a). *Narodowy Rachunek Zdrowia, 2004-2012*. Główny Urząd Statystyczny.

- GUS (2014b). Nauka i technika w 2013 r. Główny Urząd Statystyczny.
- GUS (2014c). Oświata i wychowanie w roku szkolnym 2013/2014. Główny Urząd Statystyczny.
- GUS (2014d). Szkoły Wyższe i ich finanse. Główny Urząd Statystyczny.
- GUS (2015a). *Rocznik Statystyczny Handlu Zagranicznego*. Główny Urząd Statystyczny.
- GUS (2015b). *Rocznik Statystyczny Rzeczypospolitej Polskiej*. Główny Urząd Statystyczny.
- GUTTMANN, R. (2002). « Monnaie et crédit dans la théorie de la régulation ». In BOYER, R. et SAILLARD, Y., éditeurs : *Théorie de la Régulation, l'état des savoirs*, pages 83–93. La Découverte.
- HAAKE, S. (2002). « National Business Systems and Industry-Specific Competitiveness ». *Organization Studies*, 23(5): p. 711–736.
- HALL, P. A. et GINGERICH, D. (2009). « Varieties of Capitalism and Institutional Complementarities in the Political Economy : An Empirical Analysis ». *British Journal of Political Science*, 39(3): p. 449–482.
- HALL, P. A. et GINGERICH, D. W. (2004). « "Spielarten des Kapitalismus" und institutionelle Komplementaritäten in der Makroökonomie - Eine empirische Analyse ». *Berliner Journal für Soziologie*, 14(1): p. 5–31.
- HALL, P. A. et SOSKICE, D. (2001). « Introduction ». In *Varieties of Capitalism : The Institutional Foundations of Comparative Advantage*, pages 1–68. Oxford University Press.
- HALÁSZ, G. (2015). « Education and Social Transformation in Central and Eastern Europe ». *European Journal of Education*, 50(3): p. 350–371.
- HAMMID, C. (1994). « Les investissements directs étrangers en Europe de l'Est ». *Economie et Statistique*, (279-280): p. 135–149.

- HANOUSEK, J., KOČENDA, E. et MAUREL, M. (2011). « Direct and Indirect Effects of FDI in Emerging European Markets : A Survey and Meta-analysis ». *Economic Systems*, 35(3): p. 301–322.
- HARADA, Y. et TOHYAMA, H. (2015). « Capitalismes asiatiques. Configurations institutionnelles et hétérogénéité des modèles d'entreprises ». In BOYER, R., UEMURA, H. et ISOGAI, A., éditeurs : *Capitalismes asiatiques. Diversity et transformations*, pages 307–331. Presses Universitaires de Rennes.
- HARDIE, I. et HOWARTH, D. (2013). *Market-Based Banking and the Financial Crisis*. Oxford University Press.
- HAVRYLCHYK, O. (2006). « Efficiency of the Polish banking industry : Foreign versus domestic banks ». *Journal of Banking and Finance*, 30(7): p. 1975–1996.
- HERTOG, J. A. d. (2010). « Review of Economic Theories of Regulation ». *Discussion Paper Series Tjalling C. Koopmans Research Institute*, (10-18): p. 1–61.
- HOEKMAN, B. et DJANKOV, S. (1997). « Determinants of the Export structure of Countries in Central and Eastern Europe ». *The World Bank Economic Review*, 11(3): p. 471–487.
- HOLESOVSKY, V. (1977). *Economic Systems : Analysis and Comparison*. McGraw-Hill Book Company.
- HOLLAND, D. et PAIN, N. (1998). « The Diffusion of Innovations in Central and Eastern Europe : A Study of the Determinants and Impact of Foreign Direct Investment ». *NIESR Discussion Paper*, (137).
- HOLLARD, M. (2002). « Les formes de la concurrence ». In BOYER, R. et SAILLARD, Y., éditeurs : *Théorie de la Régulation, l'état des savoirs*, pages 162–170. La Découverte, Paris.
- HOLLINGSWORTH, R. J. (1997). « Continuities and Changes in Social Systems of Production : the Cases of Japan, Germany and the United States ». In HOLLINGSWORTH, R. J. et BOYER, R., éditeurs : *Contemporary Capitalism : The Embeddedness of Institutions*, pages 265–310. Cambridge University Press.

- HOLZMANN, R. et HINZ, R. (2005). *Old Age Income Support in the 21st Century. An International Perspective on Pension Systems and Reform*. The World Bank.
- HOWELL, C. (2003). « Review : Varieties of Capitalism : And Then There Was One ? ». *Comparative Politics*, 36(1): p. 103–124.
- IMF (2004). *Financial Soundness Indicators. Compilation Guide*. International Monetary Fund.
- INGLOT, T. (2008). *Welfare States in East Central Europe, 1919-2004*. Cambridge University Press.
- IWASAKI, I. et TOKUNAGA, M. (2014). « Macroeconomic Impacts of FDI in Transition Economies : A Meta-Analysis ». *World Development*, 61: p. 53–69.
- JAKAB, Z. M., KOVÁCS, M. A. et OSZLAY, A. (2001). « How Far Has Trade Integration Advanced? : An Analysis of the Actual and Potential Trade of Three Central and Eastern European Countries ». *Journal of Comparative Economics*, 29(2): p. 276–292.
- JANICKI, H. P. et WUNNAVA, P. V. (2004). « Determinants of Foreign Direct Investment : Empirical Evidence from EU Accession Candidates ». *Applied Economics*, 36(5): p. 505–509.
- JARMOŁOWICZ, W. et PIĄTEK, D. (2013). « Polska transformacja gospodarcza – przesłanki, przebieg, rezultaty ». In OWSIĄK, S. et POLLOK, A., éditeurs : *W poszukiwaniu nowego ładu ekonomicznego*, pages 71–89. Polskie Towarzystwo Ekonomiczne.
- JĘDRASIK-JANKOWSKA, I. (2014). « Geneza, rozwój i stan ubezpieczenia społecznego w Polsce ». In FRIESKE, K. W. et PRZYCHODAJ, E., éditeurs : *Ubezpieczenia społeczne w procesie zmian. 80 lat Zakładu Ubezpieczeń Społecznych*. Instytut Pracy i Spraw Socjalnych.
- JOHNSON, A. (2006). « FDI inflows to the Transition Economies in Eastern Europe : Magnitude and Determinants ». *CESIS Electronic Working Paper Series*, (59).

- JUCHNOWICZ, M. (2007). « Polityka edukacyjna wobec potrzeb rynku pracy ». In WACHOWIAK, P., DĄBROWSKI, M. et MAJEWSKI, B., éditeurs : *Kształtowanie postaw przedsiębiorczych a edukacja ekonomiczna*, pages 40–47. Fundacja Promocji i Akredytacji Kierunków Ekonomicznych.
- JUILLARD, M. (2002). « Régimes d'accumulation ». In BOYER, R. et SAILLARD, Y., éditeurs : *Théorie de la Régulation, l'état des savoirs*, pages 85–93. La Découverte, Paris.
- KACPERSKA, M. (2014). « czy system edukacji w Polsce odpowiada na potrzeby współczesnego rynku pracy ? ». *Przegląd Polityczny*, (2/2014): p. 245–259.
- KAHANCOVÁ, M. (2015). « Central and Eastern European Trade Unions After the EU Enlargement : Successes and Failures for Capacity Building ». *European Review of Labour and Research*, 21(3): p. 343–357.
- KALIŃSKI, J. (2015). « Kiedy zaczęło się odradzanie gospodarki rynkowej w Polsce ? ». *Optimum Studia Ekonomiczne*, 73(1): p. 3–13.
- KANG, N. (2006). « A Critique of the "Varieties of Capitalism" Approach ». *ICCSR Research Papers Series, Nottingham University*, (45-2006).
- KAPALLA, M., KAPALLOVÁ, D. et LADISLAV, T. (2010). « An Overview of the Healthcare System in the Slovak Republic ». *EPMA Journal*, (1): p. 549–561.
- KARPISEK, Z. (1991). « Du suremplei marqué vers le chômage déclaré ». Document établi pour la Conférence OCDE-Eurostat-Istat sur les a Indicateurs du marché du travail pour la transition.
- KAUFMAN, B. E. (2008). « Paradigms in Industrial Relations : Original, Modern and Versions In-between ». *British Journal of Industrial Relations*, 46(2): p. 314–339.
- KEES, J. V. (2004). « Les relations industrielles en Europe centrale et orientale ». *Travail et Emploi*, (99): p. 55–62.
- KENWORTHY, L. (2001). « Wage-Setting Measures : A Survey and Assessment ». *World Politics*, 54(1): p. 57–98.

- KINOSHITA, Y. et CAMPOS, N. F. (2003). « Why Does FDI Go Where it Goes ? New Evidence from the Transition Economies ». *IMF Working Paper*, (WP/03/228).
- KLEBER, A. et JIMBOREAN, R. (2017). « Foreign Direct Investment Drivers and Growth in Central and Eastern Europe in the Aftermath of the 2007 Global Financial Crisis ». *Comparative Economics Studies*, 59(1): p. 23–54.
- KNF (2004). *Sytuacja finansowa banków w 2003 r. Synteza*. Komisja Nadzoru Finansowego.
- KOGAN, I., GEBEL, M. et NOELKE, C. (2008). *Europe Enlarged : A Handbook of Education Labour and Welfare Regimes in Central and Eastern Europe*. Policy Press at the University of Bristol.
- KOGAN, I., NOELKE, C. et GEBEL, M. (2011). *Making the Transition : Education and Labor Market Entry in Central and Eastern Europe*. Stanford University Press.
- KOLEVA, P. et MAGNIN, E. (2017). « L'exemple de la transition post-socialiste en Europe centrale et orientale ». *Association Multitudes*, (69): p. 82–90.
- KOLEVA, P., RODET-KROICHVILI, N. et VERCUEIL, J. (2006). *Nouvelles Europes. Trajectoires et enjeux économiques*. Presses de l'UTBM.
- KOOPMANS, T. C. et MONTIAS, J. M. (1971). « On the Description and Comparison of Economic Systems ». In ECKSTEIN, A., éditeur : *Comparison of Economic Systems : Theoretical and Methodological Approaches*, pages 27–78. University of California Press.
- KOPRI, W. et PALME, J. (1998). « The Paradox of Redistribution and Strategies of Equality : Welfare State Institutions, Inequality and Poverty in the Western Countries ». *American Sociological Review*, 63(5): p. 661–687.
- KOPRI, W. et PALME, J. (2003). « New Politics and Class Politics in the Context of Austerity and Globalization : Welfare State Regress in 18 Countries, 1975-95 ». *The American Political Science Review*, 97(3): p. 425–446.

- KORNAI, J. (1996). « Paying the Bill for Goulash-Communism - Hungarian Development and Macro Stabilization in a Political-Economy Perspective ». *Discussion Papers*. Collegium Budapest/Institute for Advanced Study. Budapest.
- KORNECKI, L. et RAGHAVAN, V. (2011). « Inward FDI Stock and Growth in Central and Eastern Europe ». *Review of Economics and Finance*, 1: p. 19–30.
- KOSKE, I., WANNER, I., BITETTI, R. et BARBIERO, O. (2015). « The 2013 Update of the OECD's Database on Product Market Regulation. Policy Insights for OECD and non-OECD Countries ». *OECD Economics Department Working Papers*.
- KOZIOŁ, J. (2009). « Dwadzieścia lat transformacji polskiego sektora bankowego ». *Rocznik Żyrardowski*, (7): p. 183–205.
- KRACIUK, J. (2006). « Procesy konsolidacji w polskim sektorze bankowym ». *Problemy Rolnictwa Światowego. Szkoła Główna Gospodarstwa Wiejskiego*, 15: p. 282–292.
- KRAJEWSKI, S. et KRAJEWSKA, A. (2011). « Fiscal Policy in Poland in the Times of Crisis - Origins and Consequences ». *Comparative Economic Research. Central and Eastern Europe*, 14(2): p. 79–100.
- KÄÄRIÄINEN, J. et LEHTONEN, H. (2006). « The Variety of Social Capital in Welfare State Regimes – A Comparative Study of 21 Countries ». *European Societies*, 8(1): p. 27–57.
- KRUGMAN, P. (1990). *Rethinking International Trade*. The MIT Press.
- KRUGMAN, P. (1991). *Geography and Trade*. Leuven University Press, Leuven et MIT Press.
- KULICKI, J. (2014). *Administracja danin publicznych w Polsce*. Wydawnictwo Sejmowe.
- KULU, H. (2000). « Policy towards the Diaspora and Ethnic (Return) Migration : An Estonian case ». *GeoJournal*, 51(3): p. 135–143.

- KUROWSKI, W. (1998). « Funkcja fiskalna podatków w Polsce w latach dziewięćdziesiątych ». *Ruch Prawniczy, Ekonomiczny i Socjologiczny*, LX(3, 4): p. 279–297.
- LAI, T., HABICHT, T., KAHUR, K., REINAP, M., KIIVET, R. et GINNEKEN VAN, E. (2013). « Estonia : Health System Review ». *Health Systems in Transition*, 15(6): p. 1–196.
- LANDAU, Z. et TOMASZEWSKI, J. (1964). *Kapitały obce w Polsce, 1918-1939. Materiały i dokumenty*. Książka i Wiedza.
- LANSBURY, M., PAIN, N. et SMIDKOVA, K. (1996). « Foreign Direct Investment in Central Europe Since 1990 : An Econometric Study ». *National Institute Economic Review*, 156(1): p. 104–114.
- LECHEVALIER, S. (2011). *La grande transformation du capitalisme japonais (1980-2010)*. Press de Sciences Po.
- LEE, E. S. (1966). « A Theory of Migration ». *Demography*, 3(1): p. 47–57.
- LEHMBRUCH, G. et SCHMITTER, P. C. (1979). *Trends toward corporatist intermediation*. Sage Publications.
- LEITNER, H. (1995). « International Migration and the Politics of Admission and Exclusion in Postwar Europe ». *Political Geography*, 14(3): p. 259–278.
- LENIK, P. et KRZYWONOS, M. (2015). Wybrane zagadnienia przedsiębiorczości w kontekście historii polskiej transformacji gospodarczej. In LENIK, P., éditeur : *Efektywność zarządzania zasobami organizacyjnymi*, pages 103–121. PWSZ.
- LEPCZYŃSKI, B. et PENCZAR, M. (2012). « Wpływ globalnego kryzysu zaufania na pozycje polskiego sektora bankowego w Unii Europejskiej ». *Zarządzanie i Finanse*, 10(4): p. 401–418.
- LESZCZYŃSKA, C. (2010). *Zarys historii polskiej bankowości centralnej*. Narodowy Bank Polski.

- LULEK, I. (2013). « Rozwój rynku venture capital/private equity w Polsce ». *Copernican Journal of Finance and Accounting*, 2(1): p. 119–137.
- LUNDVALL, B.-k. (1992). *National Systems of Innovation : towards a Theory of Innovation and Interactive Learning*. Pinter Publishers.
- MAGNIN, E. (1999). *Les transformations économiques en Europe de l'Est depuis 1989*. Dunod.
- MAGNIN, E. (2009). « Concurrence fiscale et modèle social dans l'Europe élargie Convergence ou désunion européenne? ». *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, 2(40): p. 55–86.
- MAGNIN, E. (2013). *Diversité des capitalismes et développement durable : effets de complémentarité ou basculement de la hiérarchie institutionnelle?* <http://afep2013.gretha.u-bordeaux4.fr/IMG/pdf/magnin-afep2013.pdf>.
- MAGNIN, E. (2016). « La grande transformation des pays d'Europe centrale et orientale : tous les chemins (r)évolutionnaires mènent-ils au capitalisme dépendant? ». *Les Dossiers du CERI*. Centre d'études sur le développement et la coopération internationale, Sciences Po.
- MAGNIN, E. (2018). « Varieties of Capitalism and Sustainable Development : Institutional Complementarity Dynamics or Radical Change in the Hierarchy of Institutions? ». *Journal of Economic Issues*, 52(4): p. 1143–1158.
- MAGNIN, E., DELTEIL, V. et VERCUEIL, J. (2018). « La dépendance dans les relations entre capitalismes nationaux : quelle portée analytique? ». *Revue de la régulation [En ligne]*, (24): p. 1–24.
- MAJCEN, B. et VERBIČ, M. (2009). « Slovenian Pension System in the Context of Upcoming Demographic Developments ». In HLOZMANN, R., MACKELLAR, L. et REPANŠEK, J., éditeurs : *Pension Reform in Southeastern Europe : Linking to Labor and Financial Market Reform*, pages 73–87. The World Bank.
- MAŁKOWSKI, T. et RZEŚNIEWIECKI, J. (2011). *Historia III, podręcznik dla klasy III gimnazjum*. Gdańskie Wydawnictwo Oświatowe.

- MARTINEZ-VAZQUEZ, J. et MCNAB, R. M. (1999). « Tax Systems in Transition Economies ». In HILDERTH, B. et RICHARDSON, J., éditeurs : *Handbook on Taxation*, pages 911–963. Dekker Publishing.
- MATUSZCZAK, A. (2015). « Ocena prywatyzacji z różnych punktów widzenia na przykładzie Polski ». *Współczesne Problemy Ekonomiczne. Zeszyty Naukowe Uniwersytetu Szczecińskiego*, 858(11): p. 171–183.
- MERADI, G. (2012). *Social Failures of EU Enlargement : a Case of Workers Voting with Their Feet*. Routledge.
- MISTRAL, J. (1986). « Régime international et trajectoires nationales ». In BOYER, R., éditeur : *Capitalismes fin de siècle*, pages 167–201. Presses Universitaires de France.
- MOLINA, O. et RHODES, M. (2002). « Corporatism : the Past, Present and Future of a Concept ». *Annual Review of Political Science*, 5: p. 305–331.
- MONS, N. (2004). « Politiques de décentralisation en éducation : diversité internationale, légitimations théoriques et justifications empiriques ». *Revue française de pédagogie*, (146): p. 41–52.
- MONTIAS, J. M. (1976). *The Structure of Economic Systems*. Yale University Press.
- MYANT, M. et DRAHOKOUPIL, J. (2011). *Transition Economies : Political Economy in Russia, Eastern Europe, and Central Asia*. Wiley.
- NANEVA, T., NENOVSKY, N. et TOMOVA, M. (2004). The efficiency of banking system in cee : inequality and convergence to the eu. In BALLING, M., LIERMAN, F. et MULLINEUX, A., éditeurs : *Financial Markets in Central and Eastern Europe : Stability and Efficiency*, pages 225–250. Routledge.
- NAZARCZUK, J. M. (2013). « Wpływ światowego kryzysu finansowego na gospodarkę Polski i jej regionów ». In KISIEL, R. et WOJARSKA, M., éditeurs : *Wybrane aspekty rozwoju regionalnego*, pages 75–89. Fundacja Wspieranie i Promocja Przedsiębiorczości na Warmii i Mazurach.

- NBP (2005). *Rozwój systemu finansowego w Polsce w 2004 r.* Narodowy Bank Polski.
- NBP (2014). *Rozwój systemu finansowego w Polsce w 2013 r.* Narodowy Bank Polski.
- NBP (2015). *Rozwój systemu finansowego w Polsce w 2014 r.* Narodowy Bank Polski.
- NEI, S. V. (2017). « Estonian Health Care System : Accomplishments and Challenges ». *European Scientific Journal*, Special Edition: p. 106–113.
- NELLIS, J. (1996). « Finding Real Owners : Lessons from Estonia's Privatization Program ». *The World Bank Note*, (66).
- NELLIS, J. (2002). « The World Bank, Privatization and Enterprise Reform in Transition Economies : a Retrospective Analysis ». *The World Bank Operations Evaluation Department Working Paper Series*, (23737).
- NELSON, R. R. (1993). *National Innovations Systems : A comparative Analysis*. Oxford University Press.
- NEUBERGER, E. et DUFFY, W. (1976). *Comparative Economic Systems : A Decision-Making Approach*. Allyn and Bacon.
- NICOLETTI, G., SCARPETTA, S. et BOYLAUD, O. (2000). « Summary Indicators of Product Market Regulation with an Extension to Employment Protection Legislation ». *OECD Economics Department Working Papers*, (226): p. 1–86.
- NÖLKE, A. et Vliegenthart, A. (2009). « Enlarging the Varieties of Capitalism : The Emergence of Dependent Market Economies in East Central Europe ». *World Politics*, 61(4): p. 670–702.
- NOELKE, C. et MÜLLER, W. (2011). « Social Transformation and Education Systems in Central and Eastern Europe ». In KOGAN, I., GEBEL, M. et NOELKE, C., éditeurs : *Making the transition. Education and labor market entry in Central and Eastern Europe*, pages 1–28. Stanford : Stanford University Press.

- NORTH, D. (1990). *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*. Cambridge University Press.
- NORTH, D. (1994). « Economic Performance Through Time ». *American Economic Review*, 84(3): p. 359–368.
- OECD (2013a). *Education at a Glance 2013*. OECD Publishing.
- OECD (2013b). *Entrepreneurship at a Glance*. OECD Publishing.
- OECD (2013c). *OECD Factbook. Economic, Environmental and Social Statistics*. OECD Publishing.
- OECD (2013d). *OECD Labour Force Statistics 2012*. OECD Publishing.
- OECD (2014a). *Education at a Glance 2014*. OECD Publishing.
- OECD (2014b). *OECD Economic Surveys : Poland 2014*. OECD Publishing.
- OECD (2016). *OECD-WTO : Statistics on Trade in Value Added*. OECD. Base des données.
- OGUS, A. (2004). « Corruption and Regulatory Structures ». *Law and Policy*, 26(3-4): p. 329–346.
- OORSCHOTS, v. W. et ARTS, W. (2005). « The Social Capital of European Welfare States : the Crowding out Hypothesis Revised ». *Journal of European Social Policy*, 15(1): p. 5–26.
- OPALKA, A. (2010). « Sytuacja na giełdzie papierów wartościowych w Warszawie. Próba oceny ». *Finanse, Rynki Finansowe, Ubezpieczenia*, (33): p. 53–64.
- ORENSTEIN, M. A. (2009). *Pensions, Social Security, and the Privatisation of Risk*. Columbia University Press.
- ORGANIŚCIAK-KRZYKOWSKA, A. (2017). « The Determinants and the Size of International Migration in Central and Eastern Europe After 2004 ». *Comparative Economic Research*, 21(4): p. 159–178.

- PACH, J. (2001). *Bezpośrednie inwestycje zagraniczne w świetle bezpieczeństwa ekonomicznego na przykładzie Polski w latach dziewięćdziesiątych XX wieku*. Wydawnictwo Naukowe Akademii Pedagogicznej.
- PACZOCHA, J. et ROGOWSKI, W. (2006). « Ustawowe ograniczenia wolności gospodarowania w Polsce w latach 1989-2003 ». *Ekonomia i Prawo*, (2): p. 189–208.
- PACZOCHA, J. et ROGOWSKI, W. (2013). « Legal Limitations of Doing Business in Poland in Period 1989-2009. A Quantitative Approach to Economic Freedom ». *Emerging Markets : A Review of Business and Legal Issues*, 4(1): p. 9–42.
- PAGUET, J.-M. (1998). « Coordination banque-industrie et nature du système financier ». *Revue d'économie financière*, 47(3): p. 213–249.
- PALAN, R. (1998). Les fantômes du capitalisme mondial : l'économie politique internationale et l'école française de la régulation. *L'Année de la régulation*, 2: p. 63–86.
- PEŁKA, W. (2007). « Finansowe uwarunkowania rozwoju innowacji w Polsce ». In OKOŃ-HORODYŃSKA, E. et ZACHOROWSKA-MAZURKIEWICZ, A., éditeurs : *Innowacje w rozwoju gospodarki i przedsiębiorstw. Siły motoryczne i bariery*. Instytut Wiedzy i Innowacji, Warszawa.
- PICHUGIN, B. M. (1992). « Economic Crisis - Eastern Europe and the Former Soviet Union ». *Security Dialogue*, 23(4): p. 97–108.
- PIETRZAK, E. (1998). *Projekcja rozwoju rynku kapitałowego do roku 2002*. Instytut Badań nad Gospodarką Rynkową.
- PILARSKA, C. (2006). « Bezpośrednie inwestycje zagraniczne na tle przemian systemowych w Polsce w latach 1989-2003 ». *Zeszyty Naukowe Akademii Ekonomicznej w Krakowie*, (78): p. 109–128.
- PIOTROWSKA-MARZAK, K. (2013). « Kontrowersje wokół systemu szkolnictwa wyższego w Polsce ». In RACZASZEK, A. et KOCZUR, W., éditeurs : *Problemy edukacji wobec rozwoju społeczno-gospodarczego*, pages 63–71. Zeszyty naukowe wydziałowe Uniwersytetu Ekonomicznego w Katowicach.

- PIZZORNO, A. (1978). « Political Exchange and Collective Identity in Industrial Conflict ». In CROUCH, C. et PIZZORNO, A., éditeurs : *Resurgence of Class Conflict in Western Europe Since 1968. Comparative Analysis*, pages 277–298. Macmillan.
- POLANYI, K. (1957). « L'économie comme procès institutionnalisé ». In ARENSBERG, C. M., PEARSON, H. W. et KARL, P., éditeurs : *Les systèmes économiques dans l'histoire et la théorie*, pages 239–260. Larousse (1957).
- POLANYI, K. (1983). *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Gallimard. Texte original : *The Great Transformation. The Political and Economic Origins of Our Time*, 1944, Boston : Beacon Press.
- POPESCU, G. H. (2014). « FDI and Economic Growth in Central and Eastern Europe ». *Sustainability*, 6(11): p. 1–15.
- POTŮČEK, M. (2004). « Accession and Social Policy : The Case of the Czech Republic ». *Journal of European Social Policy*, 14(3): p. 253–266.
- POTŮČEK, M. (2008). « Metamorphoses of Welfare States in Central and Eastern Europe ». In SEELEIB-KAISER, M., éditeur : *Welfare State Transformations*, pages 79–95. Palgrave Macmillan.
- PRYBYLA, J. S. (1969). *Comparative Economic Systems*. Meredith Corporation.
- PRZEWORSKI, A. et WALLERSTEIN, M. (1982). « The Structure of Class Conflict in Democratic Capitalist Societies ». *American Political Science Review*, 76(2): p. 215–238.
- RADO, P. (2001). *Transition in Education. Policy Making and the Key Educational Policy Areas in the Central-European and Baltic Countries*. Open Society Institute for Educational Policy.
- RAINELLI, M. (2001). *La nouvelle théorie du commerce international*. La Découverte.
- RATAJCZAK-TUCHOŁKA, J. (2013). « reformy systemu emerytalnego w Polsce w latach 1999-2012 ». *Studia Oeconomica Posnaniensia*, 1(11): p. 75–90.

- REGINI, M. (1984). « The Conditions for Political Exchange - How Concentration Emerged and Collapsed in Italy and Great Britain ». In GOLDTHORPE, J. H., éditeur : *Order and Conflict in contemporary Capitalism - Studies in the Political Economy of Western European Nations*, pages 124–142. Oxford University Press.
- RIBOUD, M., SANCHEZ-PARAMO, C. et SILVA-JAUREGUI, C. (2002). « Does Eurosclerosis Matter? : Institutional Reform and Labor Market Performance in Central and Eastern Europe ». *World Bank Publications*, (519).
- RICARDO, D. (1817). *On the Principles of Political Economy and Taxation*. John Murray, Albemarle-Street.
- RIE, T. v. et MARX, I. (2012). « The European Union at Work? The European Employment Strategy from Crisis to Crisis ». *Journal of Common Market Studies*, 50(2): p. 335–356.
- RIZOPOULOS, Y. A. et SERGAKIS, D. E. (2010). « MNEs and policy networks : Institutional embeddedness and strategic choice ». *Journal of World Business*, 45(3): p. 250–256.
- ROSZKOWSKI, W. (2015). « Command Economy in Theory ». In *East Central Europe. A Concise History*, pages 19–39. ISP PAN, Warsaw.
- SAGAN, A., PANTELI, D., BORKOWSKI, W., DMOWSKI, M., DOMAŃSKI, F., CZYŻEWSKI, M., GORYŃSKI, P., KARPACKA, D., KIERSZTYN, E., KOWALSKA, I., KSIĘŻAK, M., KUSZEWSKI, K., Lesniewska, A., LIPSKA, I., MACIĄG, R., MADOWICZ, J., MADRA, A., MAREK, M., MOKRZYCKA, A., POZNAŃSKI, D., SOBCZAK, A., SOWADA, C., ŚWIDEREK, M., TERKA, A., TRZECIAK, P., WIKTORZAK, K., WŁODARCZYK, C., WOJTYNIAK, B., WRZEŚNIEWSKA-WAL, I., ZLEWANSKA, D. et BUSSE, R. (2011). « Poland : Health System Review ». *Health Systems in Transition*, 13(8): p. 1–193.
- SAKALI, C. (2013). « Determinants of Foreign Direct Investment (FDI) in Bulgaria : An Econometric Analysis Using Panel Data ». *Journal of Economics and Business*, 16(1): p. 73–97.

- SAPIR, A. (2006). « Globalization and the Reform of European Social Models ». *Journal of Common Market Studies*, 44(2): p. 369–390.
- SCHARPF, F. W. (1987). Game-Theoretical Interpretations of Inflation and Unemployment in Western Europe ». *Journal of Public Policy*, 7(3): p. 227–257.
- SCHARPF, F. W. (1991). *Crisis and Choice in European Social Democracy*. Ithaca, New York : Cornell University Press.
- SCHMIDT, V. (2003). « French Capitalism Transformed, yet Still a Third Variety of Capitalism ». *Economy and Society*, 32(4): p. 526–554.
- SCHNEIDER, B. R. (2009). « Hierarchical Market Economies and Varieties of Capitalism in Latin America ». *Journal of Latin American Studies*, 41(3): p. 553–575.
- SCHNEIDER, M. R. et PAUNESCU, M. (2012). « Changing Varieties of Capitalism and Revealed Comparative Advantages from 1990 to 2005 : a Test of the Hall and Soskice Claims ». *Socio-Economic Review*, 10(4): p. 731–753.
- SCHOLTENS, B. (2000). « Financial Regulation and Financial System Architecture in Central Europe ». *Journal of Banking and Finance*, 24(4): p. 525–553.
- SCHOORS, K. et MERLEVEDE, B. (2004). « Reform, FDI and Economic Growth : Tale of the Tortoise and the Hare ». *William Davidson Institute Working Papers*, (730): p. 1–20.
- SHONFIELD, A. (1965). *Modern Capitalism — The Changing Balance of Public and Private Power*. Oxford University Press.
- SIEROŃ, A. (2015). « Polski system podatkowy : diagnoza problemów oraz propozycja reformy ». *Acta Universitatis Wratislaviensis*, 41(3663): p. 9–39.
- SLIM, A. (2015). « L’Aide européenne (1989-2020) aux PECO à travers le prisme de l’économie politique internationale ». *Revue d’études comparatives Est-Ouest*, 4(46): p. 185–228.

- STARK, D. (1991). « Path Dependence and Privatization Strategies in East Central Europe ». *East European Politics and Societies*, (6): p. 17–54.
- STASIAK, J. (2008). « Polityka rynku pracy wobec bezrobocia w Polsce ». *Acta Universitatis Lodzensis. Folia Oeconomica*, 219: p. 31–50.
- STĘPNIAK-KUCHARSKA, A. (2015). « Przekształcenia własnościowe polskiej gospodarki w latach 1990-2012 ». *Nierówności Społeczne a Wzrost*, (41): p. 136–147.
- STREECK, W. (1992). *Social Institutions and Economic Performance. Studies of Industrial Relations in Advanced Capitalist Economies*. Sage.
- SWADŹBA, S. (2009). « Refleksje nad systemem gospodarczym Polski (w dwudziestą rocznicę rozpoczęcia transformacji systemowej) ». In KOPCIŃSKA, D., éditeur : *Funkcjonowanie gospodarki polskiej po 20 latach transformacji*, pages 68–78. Katedra Mikroekonomii Uniwersytetu Szczecińskiego.
- SZIKRA, D. et TOMKA, B. (2009). « Social Policy in East Central Europe. Major Trends in the 20st Century ». In CERAMI, A. et VANHUYSEE, P., éditeurs : *Post-Communist Welfare Pathways : Theorizing Social Policy Transformations in Central and Eastern Europe*, pages 17–34. Palgrave.
- SZYŁKO-SKOCZNY, M. (2006). « Zwrot w polityce rynku pracy ». *Polityka społeczna*, (1): p. 1–5.
- SZYŁKO-SKOCZNY, M. (2014). « Zmiany w modelu pracy ». *Studia Ekonomiczne*, (167): p. 174–183.
- TACHE, I. et NEESHAM, C. (2011). « The Performance of Welfare Systems in Post-Communist Europe : The Cases of Romania and Bulgaria ». *European Research Studies*, 2(5): p. 90–107.
- TAMMARU, T., KUMER-HAUKANOMM, K. et ANNISTE, K. (2010). « The Formation and Development of the Estonian Diaspora ». *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 36(7): p. 1157–1174.

- TAYLOR, M. (2004). « Empirical Evidence Against Varieties of Capitalism's Theory of Technological Innovation ». *International Organization*, 58(3): p. 601–631.
- TESZNER, K. (2009). « model administracji podatkowej w Polsce w latach 1934–1939 jako wzorzec budowy efektywnej administracji podatkowej ». *Studia Ekonomiczne*, 11: p. 263–279.
- TOMASZEWSKI, J. (2007). « Giełda Papierów Wartościowych SA ». In SZELA-GOWSKA, A., éditeur : *Institutionen des Finanzmarktes in Polen*. CeDeWu.
- TONDEL, L. (2001). « Foreign Direct Investment During Transition. Determinants and Patterns in Central and Eastern Europe and the Former Soviet Union ». *CMI Reports*.
- TRAPPMANN, V. (2012). *Trade Union in Poland. Current Situation, Organisation and Challenges*. Friedrich Ebert Stiftung.
- UNCTAD (2014). *Bilateral FDI Statistics 2014*. United Nations Conference on Trade and Development. Base de données.
- UNDP (2013). *Human Development Report 2013*. United Nations Development Programme.
- VIDAL, J.-F. (2002). « Les régimes internationaux ». In BOYER, R. et SAILLARD, Y., éditeurs : *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, pages 171–179. La Découverte.
- VISSER, J. (2015). « ICTWSS database Database on Institutional Characteristics of Trade Unions, Wage Setting, State Intervention and Social Pacts in 34 countries between 1960 and 2012 ». *Amsterdam Institute for Advanced Labour Studies AIAS*. Base de données, <http://uva-aias.net/nl/ictwss>.
- WALKENHORST, P. (2004). « Economic Transition and the Sectoral Patterns of Foreign Direct Investment ». *Emerging Markets Finance and Trade*, 40(2): p. 5–26.

- WALLACE, C. (2002). « Opening and Closing Borders : Migration and Mobility in East-Central Europe ». *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 28(4): p. 603–625.
- WEĆLAWSKI, J. (2015). « Przekształcenia polskiego systemu bankowego w latach 1989-2014 ». *Annales Universitatis Mariae Curie-Skłodowska Lublin-Polonia*, 49(1): p. 189–199.
- WEF (2012). *The Global Competitiveness Report 2012-2013*. World Economic Forum.
- WEHNER, C., ABRAHAMSON, P., MURPHY, F., CLARK, R., HAHIGHASEMI, A. et HORT, S. (2004). « The Role of the Different Actors in the Development of Social Policy ». Papier présenté à EU-Special Conference, Ghent.
- WEISS, D. (1979). « Relations industrielles et développement des organisations ». *Revue d'économie industrielle*, 10(1): p. 79–93.
- WILKIN, J. (2013). « Finansowanie nauki i szkolnictwa wyższego w Polsce. Wybrane problemy i postulowane kierunki reform ». *Studia BAS*, 3(35): p. 51–70.
- WILLIAMSON, J. (1990). *Latin American Adjustment : How Much Has Happened ?* Institute for International Economics.
- WILLIAMSON, O. (1975). *Markets and Hierarchies. Analysis and Antitrust Implications*. The Free Press.
- WILLIAMSON, O. E. (1996). *The Mechanisms of Governance*. Oxford University Press.
- WIŚNIEWSKI, J. (2007). « Secondary Education in Poland : 18 Years of Changes ». Communication présentée lors de la Fourth ECA Education Conference, Tirana, 24-26 octobre.
- WITKOWSKA, J. (1996). « Przepływy bezpośrednich inwestycji zagranicznych w gospodarce światowej a procesy integracji gospodarczej (ze szczególnym uwzględnieniem Unii Europejskiej i Polskiej) ». *Studia Europejskie*, (1): p. 73–103.

- ZELINSKY, W. (1971). « The Hypothesis of the Mobility Transition ». *Geographical Review*, 61(2): p. 219–249.
- ZJAWIONA, E. (2004). *Kształtowanie się rynku pracy w Polsce przed i po przekształceniach systemowych*. Uniwersytet Wrocławski.
- ZUS (2013). *Ubezpieczenia społeczne dawniej i dziś. 80 lecie uchwalenia ustawy o ubezpieczeniu społecznym*. Zakład Ubezpieczeń Społecznych i Polskie Stowarzyszenie Ubezpieczenia Społecznego.
- ZYSMAN, J. (1983). *Government, Markets and Growth : Financial Systems and the Politics of Industrial Change*. Cornell university Press.

ANNEXES

Tab. A1: Le cinq modèles de capitalisme : les caractéristiques principales

Marchés des produits	Marché du travail	Finance	Protection sociale	Éducation
Capitalisme asiatique				
Concurrence « dirigiste » plutôt que réglementaire	Marché du travail réglementé Protection de l'emploi régulier Protection de l'emploi temporaire	Système financier à base de banques Concentration bancaire limitée Capital-risque limité	Faible niveau de protection sociale Dépenses sociales publiques faibles Dépenses de santé limitées	Système éducatif tertiaire privé
Capitalisme européen continental				
Marchés de produits concurrentiels faiblement réglementés Certains marchés sont plus lourdement réglementés	Marché du travail coordonné Variance dans le degré de protection de l'emploi Certains pays limitent le travail provisoire	Système financier fondé sur les institutions financières Contrôle des sociétés par les institutions financières Importance des compagnies d'assurances	Modèle corporatiste Allocations principalement fondées sur l'emploi	Système éducatif public Accents sur l'éducation secondaire Haut degré de standardisation
Capitalisme social-démocrate				
Marché de produits réglementés	Marché du travail réglementé Politique active sur le marché du travail Forts taux d'adhésion syndicale	Système à base de banques	Modèle universel Services pour les familles importants	Système éducatif public Fortes dépenses publiques dans l'éducation tertiaire Haut niveau des aides aux étudiants
Capitalisme méditerranéen				
Marché de produits réglementés Obstacles administratifs pour les sociétés Obstacles à l'entrepreneuriat Secteur public	Marché du travail réglementé Limitation au travail temporaire Relations conflictuelles entre employés et direction	Système à base de banques Peu de conformité aux standards de <i>corporate governance</i> Concentration de la propriété	Protection sociale limitée Importance des dépenses pour la vieillesse	Système éducatif faible Dépenses faibles pour l'éducation, notamment tertiaire Taux de scolarisation faibles Faiblesse dans l'éducation tertiaire en science et technologie

Tab. A1 : Le cinq modèles de capitalisme : les caractéristiques principales (suite)

Capitalisme libéral de marché				
Marchés de produits dérégulés	Flexibilité du marché du travail	Système financier et <i>corporate governance</i> fondés sur le marché	Modèle libéral de protection sociale	Système éducatif concurrentiel
Faibles barrières à l'entrepreneuriat	Peu de restrictions au renouvellement du travail temporaire	Propriété dispersée des sociétés cotées grands et moyennes	Résiduelle pour les États-Unis et le Canada	Système éducatif secondaire non homogène
Faibles réglementations administratives	Délais de préavis courts	Fort pourcentage d'actions dans les portefeuilles des investisseurs institutionnels	Plus universelle le Royaume-Uni et l'Australie	Éducation tertiaire concurrentielle
Faibles contrôles de l'État et participations publiques	Périodes d'essai	Nombre élevé de sociétés cotées		Taux de scolarisation élevés dans l'éducation tertiaire
	Protection de l'emploi limitée, même en cas de renvoi non justifié	Marchés financiers actifs (introductions en Bourse)		
	Protection de l'emploi limitée pour les contrats réguliers	Marchés financiers développés		
	Peu de coordination ou de centralisation pour les négociations salariales	Importance des fonds de pension parmi les investisseurs institutionnels		
	Licencement facile	Sociétés contrôlées par la famille		
	Faibles indemnités de licenciement en cas de renvoi injustifié	Capital-risque (fort pourcentage du PIB, accent sur la première étape et les projets de haute technologie)		
	Ancienneté moyenne faible	Forte rentabilité des banques		
	Flexibilité du salaire			

Source : Amable (2005), p. 224-225

Tab. A2: Complémentarités institutionnelles du capitalisme fondé sur le marché

	Marché de produits	Marché du travail	Système financier	Protection sociale	Système éducatif
Marché de produits		Une concurrence soutenue sur les marchés de produits engendre la flexibilité de l'emploi	La pression de marchés concurrentiels fait que les firmes souhaitent des marchés financiers réagissant rapidement		Le changement structurel rapide exige une main-d'œuvre avec des compétences flexibles
Marché du travail	Les marchés du travail décentralisés favorisent l'ajustement des firmes à la pression concurrentielle et rendent le changement structurel moins coûteux.		Un marché du travail flexible permet l'ajustement rapide de la main-d'œuvre et le maintien de profits à court terme.	Des marchés du travail liquides diminuent les risques de chômage et la demande de protection sociale.	La faible protection de l'emploi et le changement structurel important sont des incitations à investir dans des compétences générales.
Système financier	Des marchés financiers sophistiqués permettent une réaction rapide aux nouveaux marchés et favorisent le dynamisme industriel.	Des contraintes de court terme empêchent l'établissement d'un haut niveau de protection de l'emploi.		Un système à base de marchés financiers favorise la diversification des risques instantanés et réduit le besoin d'un système public de protection sociale.	Protection des actionnaires, pas des "partenaires", donc faibles incitations à investir dans des compétences spécifiques.
Protection sociale	Protection sociale publique minimale, donc faibles charges sociales.	La protection sociale libérale ne protège pas contre le chômage : des marchés du travail liquides sont nécessaires ; le filet de sécurité contre la pauvreté, minimal, favorise l'existence d'un marché du travail pour bas salaires.	Le faible degré de protection sociale publique laisse le champ aux moyens de diversification du risque par l'assurance privée ; les fonds de pension fournissent une voix institutionnalisée pour les actionnaires dans un système de <i>corporate governance</i> .		Aucune protection pour l'investissement dans les compétences spécifiques, d'où des incitations pour les individus à acquérir des compétences générales pour se déplacer d'emploi en emploi et faciliter le recyclage.
Système éducatif	Une main-d'œuvre avec des compétences générales favorise le changement structurel	Investissements en compétences spécifiques faibles, donc aucun problème de "hold-up"; moins de besoin d'une haute protection de l'emploi.	Un système d'enseignement supérieur privé exige une offre souple de crédit aux étudiants.		Aucune demande forte de protection de compétences spécifiques.

Source : Amable (2005) p. 140-141

Tab. A3: Complémentarités institutionnelles des économies social-démocrates

	Marché de produits	Marché du travail	Système financier	Protection sociale	Système éducatif
Marché de produits		La pression concurrentielle exige une certaine flexibilité du travail.	Les stratégies de long terme des firmes exigent un capital patient.	La concurrence forte implique des risques pour les salariés, ce qui crée une demande de protection sociale en l'absence de marchés financiers sophistiqués.	La compétitivité extérieure exige une main-d'œuvre fortement qualifiée.
Marché du travail	La centralisation des négociations salariales et le corporatisme favorisent la "coordination" parmi les firmes.	La protection de l'emploi demande l'absence de contraintes de court terme.		La flexibilité du travail augmente la demande de protection sociale.	La pression compétitive et la protection de l'emploi demandent une certaine flexibilité des compétences; besoin de formation permanente; la centralisation et la coordination favorisent la définition des compétences spécifiques utiles.
Système financier	Le capital patient permet des stratégies à long terme.	L'absence de contrainte à court terme permet la protection de l'emploi.		Le système financier ne peut pas fournir la diversification individuelle du risque.	
Protection sociale	Des dépenses élevées de protection sociale impliquent des niveaux élevés de charges sociales et des "distorsions" de prix.	Les hauts niveaux de protection sociale permettent aux salariés d'être flexibles.	Une protection sociale fortement développée réduit la demande de moyens privés de diversification du risque.		Une protection sociale fortement développée permet la protection des investissements en compétences spécifiques.
Système éducatif	Les hauts niveaux d'éducation et de compétences font des consommateurs sophistiqués pour le marché intérieur.	Demande de protection de compétences spécifiques, c'est-à-dire protection de l'emploi; les niveaux de compétence tiennent compte de la flexibilité (offensive).		Demande de protection de compétences spécifiques même avec une haute pression concurrentielle; donc besoin de la protection sociale.	

Source : Amable (2005) p.142-143

Tab. A4: Complémentarités institutionnelles du capitalisme asiatique

	Marché de produits	Marché du travail	Système financier	Protection sociale	Système éducatif
Marché de produits		Des stratégies à long terme d'entreprise permettent la stabilité <i>de facto</i> de l'emploi.	La protection contre l'investissement étranger ne fournit pas d'incitations fortes à des mécanismes sophistiqués de <i>corporate governance</i> .	La structure d'entreprise et de la concurrence permet une certaine protection pour les salariés sans un système de protection sociale entièrement développé.	La formation professionnelle efficace exige un bon niveau d'éducation secondaire.
Marché du travail	Des marchés du travail centrés sur la grande entreprise favorisent le changement structurel interne.		Des marchés du travail centrés sur la grande entreprise demandent une protection contre les exigences de court terme de marchés financiers.	La stabilité de fait de l'emploi diminue le besoin de protection sociale formelle.	La stabilité de fait de l'emploi permet l'investissement dans des compétences spécifiques.
Marché financier	L'absence de contrainte à court terme permet des stratégies à long terme et la restructuration interne au groupe.	L'absence de contrainte à court terme pour la grande firme permet la stabilité de l'emploi de fait.		Le manque de marchés financiers sophistiqués créera une demande de protection sociale.	
Protection sociale	Des dépenses sociales faibles impliquent une faible imposition.	Les faibles niveaux de protection sociale rendent les salariés plus dépendants de la firme.	Le manque de protection sociale publique implique le développement des fonds sociaux privés qui fournissent un grand volume de ressources disponibles pour l'offre de capital "patient".		Le manque de protection dissuade d'investir dans des compétences trop spécifiques.
Système éducatif	Une main-d'œuvre fortement instruite donne des consommateurs sophistiqués.	Un système d'éducation secondaire efficace fournit une main-d'œuvre homogène prête à acquérir des compétences spécifiques dans la société.		Une main-d'œuvre avec des compétences générales n'a pas nécessairement besoin d'une protection sociale très développée.	

Source : Amable (2005) p.144-145

Tab. A5: Complémentarités institutionnelles du capitalisme méditerranéen

	Marché de produits	Marché du travail	Système financier	Protection sociale	Système éducatif
Marché de produits	La pression concurrentielle interne modérée permet un degré relativement haut de protection de l'emploi, mais la pression extérieure exige des gains de productivité importants.	La pression concurrentielle modérée permet l'établissement de relations financières stables.	La recherche de gains de productivité implique des stratégies de suppressions d'emploi qui ne sont politiquement acceptables qu'avec la protection sociale.	La concurrence centrée sur la qualité exige une main-d'œuvre avec un haut niveau d'éducation générale; le changement structurel lent favorise l'acquisition des compétences spécialisées.	La protection de l'emploi est une incitation à investir dans des compétences spécifiques; la centralisation et la coordination favorisent le développement de compétences spécifiques utiles.
Marché du travail	La protection de l'emploi empêche le changement structurel rapide.	La protection de l'emploi limite la possibilité de respecter une stricte contrainte de bénéfice à court terme.	La protection de l'emploi limite la possibilité de respecter une stricte contrainte de bénéfice à court terme.	La protection de l'emploi permet un degré modérément haut de protection sociale.	La protection de l'emploi est une incitation à investir dans des compétences spécifiques; la centralisation et la coordination favorisent le développement de compétences spécifiques utiles.
Système financier	L'absence de contraintes à court terme permet des stratégies à long terme.	L'absence de contraintes à court terme permet la stabilité de l'emploi.	L'absence de contraintes à court terme permet la stabilité de l'emploi.	Possibilités de diversification du risque individuelle faibles; d'où besoin de protection sociale.	Possibilités de diversification du risque individuelle faibles; d'où besoin de protection sociale.
Protection sociale	Les dépenses sociales impliquent des hauts niveaux de charges sociales.	Sécurité sociale liée à l'emploi, les syndicats ont un rôle important dans son administration; la protection sociale renforce la différenciation entre les groupes sociaux; un haut niveau de protection sociale entraîne des charges sociales élevées, qui peuvent nuire à l'emploi à faibles compétences.	De fortes dépenses sociales réduisent le besoin de la diversification individuelle du risque.	Un niveau relativement haut de protection sociale permet l'acquisition de compétences spécialisées.	Un niveau relativement haut de protection sociale permet l'acquisition de compétences spécialisées.
Système éducatif	La main-d'œuvre avec des compétences spécialisées permet de suivre des stratégies industrielles stables.	Demande de protection d'investissements spécifiques.	Demande de protection d'investissements spécifiques.	Fortes demandes de protection de compétences spécifiques.	Fortes demandes de protection de compétences spécifiques.

Source : Amable (2005) p. 146-147

Tab. A6: Complémentarités institutionnelles du capitalisme européen continental

	Marché de produits	Marché du travail	Système financier	Protection sociale	Système éducatif
Marché de produits		La faible pression concurrentielle permet la stabilité d'emploi (dans les grandes firmes)	La faible pression concurrentielle permet l'établissement de relation finance-industrie stables.		La spécialisation et la structure industrielles (petites firmes) n'exigent pas de main-d'œuvre fortement qualifiée.
Marché du travail	La protection formelle de l'emploi empêche le changement structurel rapide (grandes firmes).		La stabilité de l'emploi exige l'absence de contraintes à court terme.	La stabilité de fait de l'emploi réduit la demande de protection sociale.	La stabilité de l'emploi n'exige pas de modernisation constante des compétences de la main-d'œuvre.
Système financier	Des marchés financiers sous-développés et des relations industries-banques stables ralentissent le changement structurel.	Le manque de contraintes à court terme permet la stabilité de l'emploi.		La faible possibilité de diversification individuelle du risque impliquerait un niveau plus haut de protection sociale.	
Protection sociale	Des dépenses sociales basses impliquent de faibles distorsions fiscales sur le marché intérieur.		Des dépenses sociales faibles augmentent la demande de diversification individuelle du risque.		Unie faible protection sociale dissuade d'investir dans des compétences spécifiques.
Système éducatif	Le niveau de compétence de la main-d'œuvre empêche de s'engager dans des activités de haute technologie.	Le système d'éducation ne fournit pas une main-d'œuvre fortement qualifiée.		Des investissements spécifiques faibles atténuent la demande de protection sociale.	

Source : Amable (2005) p. 148

Tab. A7: L'analyse du marché de travail : les données, les définitions, les sources

Négociation salariale et relations industrielles			
Nom	Indicateur	Définition/commentaires	Source de données
Niveau	Niveau prédominant où sont effectuées les négociations salariales	Niveau est considéré comme prédominant, s'il s'y effectuent au moins deux-tiers des négociations du taux de couverture dans le pays et année donnés.	ICTWSS database, (Visser, 2015)
Coordination	Coordination de la fixation des salaires	Degré plus que du type de coordination (Kenworthy, 2001, p. 78), (...) base sur un ensemble des attentes concernant les traits institutionnels de la fixation des salaires qui sont supposés de générer plus ou moins de la coordination (Kenworthy, 2001, p. 8)	ICTWSS database, (Visser, 2015)
Type	Type de la coordination de la fixation des salaires	Indicateur souligne la modalité du mécanisme à travers lequel la coordination du comportement de la négociation salariale est effectué, c'est-à-dire qu'il est basé sur les modèles ou activités comportementales des principaux acteurs (syndicats, employeurs, gouvernements) impliqués dans la négociation salariale.	ICTWSS database, (Visser, 2015)
Niveau réel	Niveau réel de la négociation salariale		ICTWSS database, Visser (2015)
Densité	Taux de syndicalisation	Correspond au ratio des salariés qui sont syndiqués et le nombre total des salariés.	OECD, 2013d
Dépenses politiques actives	Dépense publique pour les politiques actives sur le marché du travail en % du PIB		OECD, 2013d
Taux de remplacement net	Taux de remplacement net excluant assistance sociale et allocations logement		OECD, 2013d
Taux de remplacement brut	Taux de remplacement brut pour ouvrier moyen		OECD, 2013d
Dépense sociale	Dépense publique sociale pour le chômage en % du PIB		OECD, 2013d
Coin fiscal moyen 1	Coin fiscal moyen pour une personne célibataire gagnant 100 % du salaire moyenne sans enfants		OECD Taxing Wages
Coin fiscal moyen 2	Coin fiscal moyen pour un couple avec une personne qui travaille gagnant 100 % du salaire moyen avec deux enfants		OECD Taxing Wages
Coin fiscal moyen 3	Coin fiscal moyen pour un couple avec deux personnes qui travaillent gagnant entre 100% et 67 % du salaire moyen avec deux enfants		OECD Taxing Wages
Ancienneté	Ancienneté moyenne	Mesurée par la durée que les salariés ont passé dans leur travail actuel ou principal ou avec leur employeur actuel. Cette mesure estime le degré de fluidité du marché du travail.	OECD, 2013d

Tab. A7 : L'analyse du marché de travail : les données, les définitions, les sources (suite)

Politiques d'emploi			
Nom	Indicateur	Définition/commentaires	Source de données
Dépenses SPE ^a	Dépense publique pour SPE et administration en % du PIB	Coût des services publics pour la politique de l'emploi et tous les autres services publics pour les chercheurs de l'emploi. Pour la Grèce les données du 2010.	OECD, 2013d
Dépenses pro-grammes	Dépense publique totale pour les programmes sur le marché de travail en % du PIB	Pour la Grèce les données du 2010.	OECD, 2013d ; Pour la Grèce source Eurostat
Dépenses maintien	Dépense publique pour le maintien et soutien de revenu en cas d'absence d'emploi et dépense pour les retraites anticipées en % du PIB		OECD, 2013d
Protection légale de l'emploi			
Protection CDI	Protection légale du travail pour les CDI	Index	OCDE
Protection CDD	Protection légale du travail pour les CDD	Index	OCDE
Protection collectifs	Protection légale du travail pour les licenciements collectifs	Index	OCDE

^a Services Protection d'Emploi

Tab. A8: L'analyse du système financier : les données, les définitions, les sources

Nom	Indicateur	Définition/commentaires	Source de données
Capital-risque 1	Investissement en capital-risque en % du PIB	Données du 2012 sauf pour le Canada, l'Estonie, le Japon, la Slovénie où les données sont du 2011	OECD, 2013b
Capital-risque 2	Capital-risque stade précoce en % du PIB	Données du 2012 sauf pour le Canada, l'Estonie, le Japon, la Slovénie où les données sont du 2011	OECD, 2013b
Capital-risque 3	Disponibilité du capital-risque	Dans votre pays est-ce facile pour un entrepreneur avec un projet innovant mais risqué de trouver le capital-risque (1=très difficile, 7=très facile) ? 2011-2012 moyenne pondérée	WEF, 20123
Passifs liquides	Passifs liquides en % du PIB	Passifs liquides est l'offre de monnaie (M3) rapportée au PIB	GFDD (GFDD, 2018)
Capitalisation du marché financier	Capitalisation du marché financier en % du PIB	Valeur totale de toutes actions listées sur les marchés financiers en % du PIB. Les données pour la Nouvelle-Zélande du 2010.	GFDD (GFDD, 2018)
Actifs de la banque centrale	Actifs de la banque centrale en % du PIB	Actifs de la Banque centrale sont les créances sur le secteur réel non-financier intérieur	GFDD (GFDD, 2018)
Actifs de banques de dépôt	Actifs de banques de dépôt en % du PIB	Données pour la République tchèque du 2010, la Pologne 2009, Canada 2008, Norvège 2006	GFDD (GFDD, 2018)
Marge d'intérêt nette	Marge d'intérêt nette	Valeur comptable du revenu d'intérêts nets rapporté au total des actifs qui donnent des revenus	GFDD (GFDD, 2018)
Ratio coût-revenu	Ratio coût-revenu	Coût total rapporté au revenu total de toutes les banques commerciales	GFDD (GFDD, 2018)
Concentration	Concentration	Actifs de trois plus grandes banques rapportés aux actifs de tout les banques commerciales	GFDD (GFDD, 2018)
ROA	Rendement des actifs	Revenu net des banques rapporté au total des actifs (annuel)	GFDD (GFDD, 2018)
ROE	Rentabilité des capitaux propres	Revenu net des banques rapporté au total des capitaux propres	GFDD (GFDD, 2018)
Z-score	Z-score	Probabilité du défaut du système bancaire d'un pays	GFDD (GFDD, 2018)
Valeur totale échanges	Valeur totale des échanges en % du PIB	Données pour la Nouvelle Zélande du 2010	GFDD (GFDD, 2018)
Taux de rotation	Taux de rotation du marché financier	Valeur totale des action échangées durant une période rapporté à la capitalisation moyenne du marché financier	GFDD (GFDD, 2018)

Tab. A8 : L'analyse du système financier : les données, les définitions, les sources (suite)

Nom	Indicateur	Définition/commentaires	Source de données
Assurance vie	Pénétration de l'assurance vie	Ratio du volume des primes de l'assurance vie et PIB. Volume de primes de l'assurance vie sont les primes directes gagnés ou reçues par l'assuré durant l'année précédente	GFDD (GFDD, 2018)
Assurance	Pénétration de l'assurance autre que l'assurance vie	Ratio du volume des primes de l'assurance vie et PIB	GFDD (GFDD, 2018)
Crédit intérieur	Crédit intérieur au secteur privé en % du PIB	Ressources financières pourvues au secteur privé ; données pour Canada du 2008, Nouvelle Zélande 2010, Norvège 2006, République Slovaque 2008	World Development indicators The World Bank Data et The Global Innovation Index 2015
Accès au crédit	Facilité d'accès au crédit	Réponse au sondage : est-ce facile d'obtenir dans votre pays un crédit uniquement avec un bon business plan et pas de garant ? (1=très difficile, 7=très facile)	WEF, 2012
Fonds de pension	Actifs de fonds de pension autonomes en % du PIB		OCDE
Droits juridiques	Index de droits juridiques	Degré de la protection légale des prêteurs et des emprunteurs, l'échelle de 0-10	WEF, 2012
Règle de la loi	Règle de la loi		The Worldwide Governance Indicators, 2015 Update The World Bank
Contrôle corruption	Contrôle de la corruption		The Worldwide Governance Indicators, 2015 Update The World Bank

Tab. A9: L'analyse de la protection sociale et de la fiscalité : les données, les définitions, les sources

Nom	Indicateur	Définition/commentaires	Source de données
Protection sociale			
Dépenses publiques vieillesse	Dépenses publiques de vieillesse en % du PIB		OCDE Social Statistic
Dépenses privées santé	Dépenses privées de santé en % du PIB		The World Bank ; World Developments Indicators
Dépenses publiques de santé en % du PIB			
Dépenses directes santé 1	Dépenses directes de santé en % de la dépense santé totale		The World Bank ; World Developments Indicators
Dépenses directes de santé 2	Dépenses directes de santé en % de la dépense de santé privée		The World Bank ; World Developments Indicators
Dépenses publiques famille	Dépense publique pour les politiques familiales en % du PIB		OCDE Social Statistics
Dépense privée sociale	Dépense privée sociale en % du PIB		OCDE Social Statistics
Dépense publique sociale	Dépense publique sociale en % du PIB		OCDE Social Statistics
Fiscalité			
Recettes fiscales	Total de recettes fiscales en % du PIB		OCDE revenue statistics comparative tables
Impôts revenu 1	Impôts sur le revenu et bénéfices en % du PIB		OCDE revenue statistics comparative tables
Impôts revenu 2	Impôts sur le revenu des personnes physiques en % du PIB		OCDE revenue statistics comparative tables
Impôts entreprises 1	Impôts sur le revenu des entreprises en % du PIB		OCDE revenue statistics comparative tables
CSS 1	Cotisations à la sécurité sociale à la charge de salariés en % du PIB		OCDE revenue statistics comparative tables
CSS 2	Cotisations à la sécurité sociale à la charge de salarieux en % du PIB		OCDE revenue statistics comparative tables
CSS 3	Cotisations à la sécurité sociale à la charge de l'employeur en % du PIB		OCDE revenue statistics comparative tables
Impôts salaires	Impôts sur les salaires et la main d'œuvre en % du PIB		OCDE revenue statistics comparative tables
Impôts patrimoine	Impôts sur le patrimoine en % du PIB		OCDE revenue statistics comparative tables
Impôts biens et services 1	Impôts sur les biens et les services en % du PIB		OCDE revenue statistics comparative tables
Impôts biens et services 2	Impôts sur les biens et les services déterminés en % du PIB		OCDE revenue statistics comparative tables
Impôts généraux	Impôts généraux sur les biens et les services en % du PIB		OCDE revenue statistics comparative tables
Taxes production	Impôts sur la production, les ventes, le transfert, la location et la livraison des biens et la prestation des services en % du PIB		OCDE revenue statistics comparative tables

Tab. A10: L'analyse de l'éducation : les données, les définitions, les sources

Nom	Indicateur	Définition	Source de données
Dépense éducation 1	Dépense publique pour l'éducation primaire, secondaire et post secondaire non tertiaire en % du PIB		OECD, 2014
Dépense éducation tertiaire	Dépense publique pour l'éducation tertiaire en % du PIB	Données pour la Hongrie et la Suisse du 2012	OECD, 2014 Table B2.3
Dépense éducation 2	Dépense publique pour tous les niveaux d'éducation en % du PIB		OECD, 2014
Dépense élève primaire	Dépenses annuelles par élève dans l'éducation primaire		OECD, 2014, Table B1.1a
Dépense étudiant tertiaire	Dépenses annuelles par étudiant dans l'éducation tertiaire		OECD, 2014, Table B1.1a
Dépense institutions 1	Dépense publique pour les institutions de l'éducation tertiaire en % du PIB		OECD, 2014, Table B2.3
Dépense institutions 2	Dépense privée pour les institutions de l'éducation tertiaire en % du PIB		OECD, 2014, Table B2.3
Dépense institutions 3	Dépense totale pour les institutions de l'éducation tertiaire en % du PIB		OECD, 2014, Table B2.3
Dépense institutions 4	Dépense privée pour les institutions de l'éducation tertiaire comme le pourcentage du total des dépenses pour l'éducation tertiaire		OECD, 2014, calculs propres
Accès	Accès local aux centres de recherche et de formation spécialisés		WEF, 2012
Dépense formation	Dépense pour la formation professionnelle en % du PIB		OCDE Labour Force Statistics
Taux de scolarité 1	Taux de scolarité dans le secondaire brut		UNDP2013; Table 8
Taux de scolarité 2	Taux de scolarité dans le tertiaire		UNDP2013; Table 8
Taux d'emploi 1	Taux d'emploi en fonction du niveau d'éducation pour secondaire supérieur (25-64)		OECD, 2013a Table A5.1a
Taux d'emploi 2	Taux d'emploi en fonction du niveau d'éducation pour post secondaire non tertiaire (25-64)		OECD, 2013a; Table A5.1a
Taux d'emploi 3	Taux d'emploi en fonction du niveau d'éducation pour tertiaire (25-64)		OECD, 2013a; Table A5.1a
Étudiants étrangers 1	Pourcentage des étudiants nationaux étudiant à l'étranger		OECD, 2013a; Table C4.5
Étudiants étrangers 2	Nombre d'étudiants étranger par le nombre d'étudiants nationaux étudiants à l'étranger		OECD, 2013a; Table C4.5
Qualité 1	Qualité du système d'éducation		WEF, 2012

Tab. A10 : L'analyse de l'éducation : les données, les définitions, les sources (suite)

Nom	Indicateur	Définition	Source de données
Qualité 2	Qualité d'enseignement des mathématiques et des sciences		WEF, 2012
Années	Nombre d'années attendus dans le système d'éducation à partir de l'âge 5 ans jusqu'à 39 ans		OECD, 2014 Table C1.6
Population tertiaire	Pourcentage de la population qui a atteint le niveau de l'éducation tertiaire		OECD, 2013a ; Table A1.2a

Tab. A11: L'analyse de la relation avec l'étranger : les données, les définitions, les sources

Index	Total index IDE	Restrictivité de l'IDE (indicateur). doi :	OECD
IDEinvest	Impact des règles sur IDE sur l'investissement	10.1787/9cc6e874-fr To what extent do rules foreign direct investment (FDI) encourage or discourage it (1 strongly discourage 7 strongly encourage) weighted average 2011-2012	WEF, 2012
IDEtech	IDE et le transfert de technologie	To what extent does foreign direct investment brings new technology into you country? (1 not at all 7 FDI is a key source of new technology), 2011-2012 weighted average	WEF, 2012
IDEsortief	IDE sorties du flux en pourcentage du PIB	Flux d'IDI (indicateur). doi : 10.1787/c0825830-fr	OCDE.stat export
IDEentreef	IDE entrées des flux en pourcentage du PIB	Encours d'IDI (indicateur). doi : 10.1787/23a89c67-fr	OCDE.stat export
IDEencourse	Encours IDE entrants	Mondialisation stocks IDE; En pourcentage du PIB année 2011 ou dernière disponible	OECD, 2013c
IDEencours	Encours IDE sortants		OECD, 2013c
Importations	Importations en % du PIB		WEF, 2012
Exportations	Exportations en % du PIB		WEF, 2012
Transactioncour	Balance des transactions courantes		OECD, 2013c
CVAexportations	Commerce en valeur ajoutée : part de la VA locale dans les exportations brutes	Pourcentage, 2011	OECD, 2016
CVAareexport	Commerce en valeur ajoutée : réexportations des biens intermédiaires importés en % des importations des biens intermédiaires	Pourcentage, 2011	OECD, 2016
CVAexportbrut	Commerce en valeur ajoutée : valeur ajoutée étrangère du secteur des services contenue dans les exportations brutes	Pourcentage, 2011	OECD, 2016
Propretr	Importance de la propriété étrangère		
change	Régulation sur le marché de change	How prevalent is foreign ownership of companies in your country? (1= very rare ; 7 highly prevalent) 2011-2012 weighted average	WEF, 2012
Indexmarche	Index de la valeur du marché étranger	How you assess the regulation and supervision of securities exchanges in your country (lineffective, 7 effective) 2011-2012 weighted average	WEF, 2012
Controlledistrib	Contrôle de la distribution internationale	value of exports of goods and services, normalized on an 1-7 (best) scale 2011	WEF, 2012
		To what extent are international distribution and marketing from your country owned and controlled by domestic companies? (1 nota at all, they take place through foreign companies; 7 = extensively, they are primarily owned and controlled by domestic companies) 2011-2012 weighted average	WEF, 2012

Tab. A11 : L'analyse de la relation avec l'étranger : les données, les définitions, les sources (suite)

Nom	Indicateur	Définition	Source de données
netmigration	Migration nette	Net migration is the net total of migrants during the period, that is the total number of immigrants less the annual number of emigrants, including both citizens and noncitizens. Data are five-year estimates (2011-2015) Données du 2012 consultées 29 mai 2017	http://data.worldbank.org/indicator SM.POP.NETM
fuitedeceveaux	Fuite des cerveaux	Does your country retain and attract talented people (1 no the best and brightes normally leave to pursue opportunities in other countries, 7 = yes there are many opportunities for talented people within the country) 2011-2012 weithted average	WEF, 2012

Tab. A12: Changements du système de retraites polonais après 1999

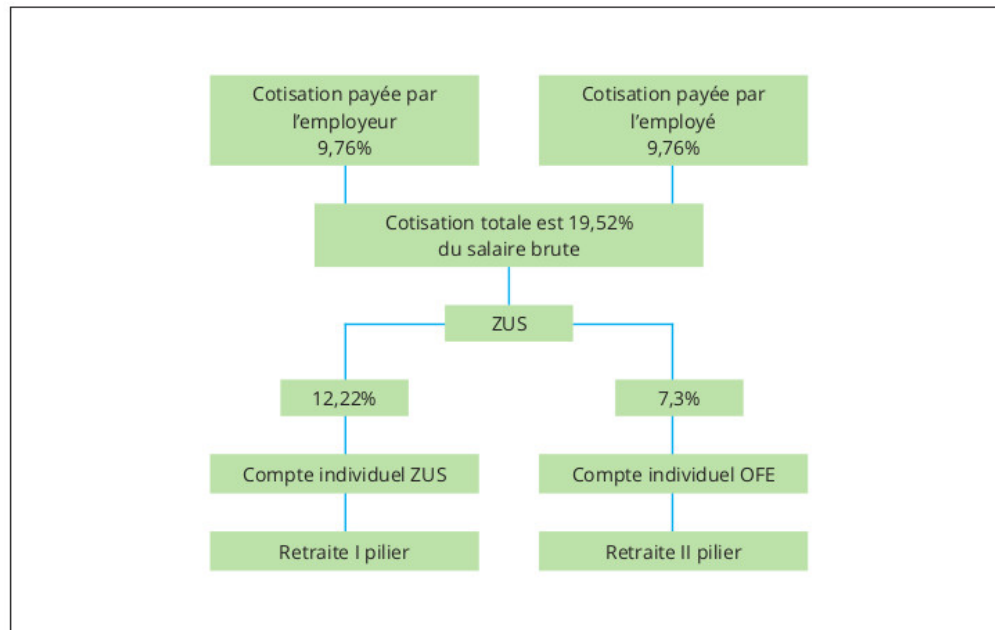
Diminution des ressources/ augmentation des dépenses		Augmentation des ressources/ diminution des dépenses
	1999	Réforme du système des assurances sociales
Exclusion du régime général le système spécial des retraites des services « en uniforme »	2000	
	2004	Limitation des frais de gestion pour deuxième pilier
Possibilité d'acquérir les droits à la retraite anticipée allongée jusqu'à fin 2007 Introduction du système des retraites des mineurs	2005	
Possibilité d'acquérir les droits à la retraite anticipée allongée jusqu'à fin 2008 Réduction de cotisation pour les pensions	2007	
	2008	Introduction des préretraites à partir 2009
	2009	Introduction des prestations de compensation pour les enseignants Limitation des frais de gestion pour deuxième pilier
	2011	Limitation des frais de gestion pour deuxième pilier et l'introduction de sous-compte chez ZUS
	2012	Augmentation de l'âge de retraite Augmentation de cotisation pour pension Réforme du régime général le système spécial des retraites des services « en uniforme »
Baisse de l'âge légal du départ à la retraite		

Tab. A13: Étapes de la décentralisation

Année	Étapes
1993	Transmission des écoles primaires sous la responsabilité des <i>gminas</i> sur la base de volontariat
1996	Transmission des écoles primaires sous la responsabilité des <i>gminas</i> obligatoire
1999	Transmission des <i>gymnasium</i> et des établissements de l'enseignement secondaire sous la responsabilité des <i>powiats</i>
2000	Mise en place du système des subventions actuel

Source : GUS, 2014c

Fig. B13: Schéma du partage de la cotisation pour les retraites jusqu'à fin avril 2011



LISTES DES TABLEAUX, DES FIGURES ET DES
ACRONYMES

Liste des tableaux

1.1	Types de capitalisme en fonction de la propriété et du contrôle de l'activité économique	38
1.2	Pays étudiés dans les différentes études qui suivent la méthodologie de la DdC de Bruno Amable (2003)	68
3.1	Variables de régulation sur le marché de produits	101
3.2	Axes retenues dans l'analyse ACP de la régulation sur le marché des produits	104
3.3	Groupes distingués par la CAH de la régulation sur le marché des produits dans les études antérieures ^a	111
3.4	Axes retenus dans l'ACP	115
3.5	Groupes distingués par la CAH du marché de travail dans les études antérieures	120
3.6	Axes retenus dans l'ACP du système financier	124
3.7	Groupes distingués par la CAH du système financier dans les études antérieures	131
3.8	Les axes retenus dans l'ACP du système de la protection sociale .	135
3.9	Groupes distingués par la CAH du système de la protection sociale dans les études antérieures	141
3.10	Axes retenus dans l'ACP des systèmes d'éducation	145
3.11	Groupes distingués par la CAH des systèmes d'éducation dans les études antérieures	151
3.12	Axes retenus dans l'ACP du mode d'insertion dans l'économie internationale	156
3.13	Groupes distingués par la CAH à chaque étape de l'analyse agrégée	160
3.14	Caractéristiques des modèles de capitalisme	166

4.1	Évolution de l'indicateur PLE dans les PECE (2004-2013)	174
4.2	Dépenses liées aux politiques sur le marché du travail (en % du PIB)	178
4.3	Évolution des indicateurs du système bancaire	186
4.4	Évolution des indicateurs du marché financier	188
4.5	Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	193
4.6	Dépenses directes des ménages pour la santé (en % du PIB)	193
4.7	Dépenses publiques de prestations en espèces de retraite et de ré- version (en % du PIB)	196
4.8	Évolution des principaux impôts durant la transition	201
4.9	Revenu des taxes (en % du PIB, 1999-2002)	203
4.10	Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	204
4.11	Dépenses directes des ménages pour la santé (en % du PIB)	204
4.12	Age légal du départ à la retraite en 2018	205
4.13	Dépenses publiques pour la vieillesse (en % du PIB)	206
4.14	Évolution des principaux impôts depuis l'adhésion à l'Union euro- péenne	207
4.15	Revenu des taxes (en % du PIB, 2004-2014)	209
4.16	Étudiants Erasmus dans les PECE	214
4.17	Chiffre d'affaires du commerce international des pays centre-est européens en 1988 (en %)	216
4.18	Adhésion des PECE à l'OMC	217
4.19	Solde commercial des biens	220
4.20	Origine géographique des exportations (en % du total des exporta- tions)	222
4.21	Origine géographique des importations (en % du total des impor- tations)	223
4.22	Exportations en fonction de type de biens (en % du total des ex- portations)	226
4.23	Importations en fonction de type de biens (en % du total des im- portations)	228
4.24	Origine géographique des exportations (en % du total des exporta- tions)	232

4.25	Origine géographique des importations (en % du total des importations)	234
4.26	Exportations en fonction de type de biens (en % du total des exportations)	236
4.27	Importations en fonction de type de biens (en % du total des importations)	238
4.28	Part des stocks d'IDE par pays d'origine, état pour décembre 2003 (en % du stock des IDE total)	241
4.29	Flux d'IDE entrants en pourcentage des IDE totaux dans le monde	247
4.30	Part des stocks d'IDE par le pays d'origine, état pour décembre 2012 (en % du stock des IDE total)	248
4.31	Évolution du solde migratoire dans les PECE depuis 2004	254
4.32	Quelques indicateurs de R&D	262
4.33	Quelques indicateurs de R&D (suite)	263
5.1	Développement du secteur privé durant la décennie quatre-vingt-dix	278
5.2	Entreprises soumises au processus de privatisation	280
5.3	Évolution du taux de chômage en Pologne (1989-2004)	285
5.4	Financement des politiques du marché d'emploi (en % du PIB)	285
5.5	Nombre de banques en Pologne (1993-2003)	290
5.6	Total du bilan des banques en Pologne (1993-2003)	293
5.7	Nombre d'établissements dans l'enseignement supérieur	318
5.8	Nombre d'étudiants dans les établissements l'enseignement supérieur	318
5.9	Accords commerciaux conclus (1992-2004)	324
5.10	Commerce international des biens de la Pologne durant la transition (milliards de dollars)	325
5.11	Commerce international de la Pologne selon les groupes des pays (1992-2004, en %)	326
5.12	Flux d'IDE entrants en Pologne (en millions de dollars, 1989-2003)	328
5.13	Structure des IDE selon les secteurs au 31 décembre 2003 (millions de dollars)	330
5.14	Héritage historique dans la formation des formes institutionnelles	337

6.1	Valeur de l'indicateur PMR pour les pays d'Europe du Centre-Est (2013)	341
6.2	Taux de syndicalisation (en %)	344
6.3	Évolution du taux de chômage en Pologne (2004-2017)	344
6.4	Financement des politiques du marché d'emploi (en % du PIB, 2003-2013)	345
6.5	Taux de remplacement en Pologne (2001-2013)	345
6.6	Structure du système bancaire en Pologne (2004-2014)	351
6.7	Total du bilan des banques en Pologne (2004-2014)	352
6.8	Caractéristiques du développement de la bourse en Pologne (1991-2015)	356
6.9	Origine des fonds de capital-investissement en Pologne (en %, 2007-2015)	358
6.10	Évolution des dépenses de santé en Pologne (2003-2013)	361
6.11	Évolution des dépenses de santé en Pologne (2012-2013)	363
6.12	Transmission de la partie des cotisations au II pilier	363
6.13	Nombre de bénéficiaires des aides sociales (en millions de personnes, 2004-2014)	367
6.14	Dépenses des collectivités territoriales pour l'éducation primaire et secondaire (en % de la dépense totale)	374
6.15	Pourcentage de personnes entre 18 et 69 ans qui effectuent une formation (2006-2011)	381
6.16	Pourcentage de personnes entre 18 et 69 ans qui effectuent une formation (2006-2011)	382
6.17	Commerce international de la Pologne (2004-2015)	385
6.18	Importations de la Pologne par groupes des pays d'origine (flux annuel, 2005-2015)	386
6.19	Exportations de la Pologne par groupes des pays destinataires (flux annuel 2005-2015)	387
6.20	Structure des importations selon la classification CTCI (en % du total des importations)	388
6.21	Structure des exportations selon la classification CTCI (en % du total des exportations)	389

6.22 Flux annuel d'IDE en fonction du pays d'origine (en millions de dollars, 2004-2016)	391
6.23 Répartition annuelle des IDE selon le secteur d'activité (en millions de dollars, 2010-2016)	393
6.24 Migrations pour le séjour permanent (2004-2014)	397
6.25 Permis de travail attribués (2008-2014)	397
6.26 Importations et exportations (en % du PIB, 2011)	397
6.27 Indicateurs macroéconomiques en Pologne (2004-2014)	401
7.1 Structure du système bancaire en Pologne (2004-2014)	405
7.2 Indicateurs macroéconomiques en Pologne (2015-2018)	408
A13 Étapes de la décentralisation	475

Table des figures

1.1	La théorie de la régulation	44
1.2	Du profil scientifique et technique aux systèmes d'innovation et de production	45
1.3	Complémentarités institutionnelles dans les EML	57
1.4	Complémentarités institutionnelles dans les EMC	58
1.5	Conceptualisation de l'approche de Bohle et Greskovitz (2012) . .	76
1.6	Approches contemporaines dans l'analyse comparative du capitalisme	77
3.1	Projection des variables sur le premier et le deuxième axes	105
3.2	Projection des variables sur le deuxième et le troisième axes . . .	106
3.3	Projection des individus sur le premier et le deuxième axes	107
3.4	Projection des individus sur le deuxième et le troisième axes . . .	107
3.5	Dendogramme de la CAH de la régulation sur le marché de produits - troncature automatique (3 groupes)	110
3.6	Projection des variables sur le premier et le deuxième axes	116
3.7	Projection des individus sur le premier et le deuxième axes	117
3.8	Dendogramme de la CAH du rapport salarial - troncature automatique (3 groupes)	118
3.9	Projection des variables sur le premier et le deuxième axes	126
3.10	Projection des variables sur le deuxième et le troisième axes . . .	126
3.11	Projection des individus sur le premier et le deuxième axes	127
3.12	Projection des individus sur le deuxième et le troisième axes . . .	127
3.13	Dendogramme de la CAH du système financier - troncature nombre de classes (4 groupes)	130
3.14	Projection des variables sur le premier et le deuxième axes	136

3.15	Projection des variables sur le deuxième et le troisième axes	136
3.16	Projection des individus sur le premier et le deuxième axes	137
3.17	Projection des individus sur le deuxième et le troisième axes	137
3.18	Dendogramme de la CAH du système de la protection sociale - troncature nombre de classes (4 groupes)	140
3.19	Projection des variables sur le premier et le deuxième axes	146
3.20	Projection des variables sur le deuxième et le troisième axes	147
3.21	Projection des individus sur le premier et le deuxième axes	148
3.22	Projection des individus sur le deuxième et le troisième axes	148
3.23	Dendogramme de la CAH du système de la protection sociale - troncature nombre de classes (5 groupes)	150
3.24	Projection des variables sur le premier et le deuxième axes	154
3.25	Projection des individus sur le premier et le deuxième axes	155
3.26	Dendogramme de la CAH du mode d'insertion dans l'économie internationale - troncature nombre de classes (5 groupes)	157
3.27	Dendogramme de la CAH à la dernière étape de l'analyse agrégée - troncature nombre de classes (4 groupes)	162
4.1	Investissements du capital-investissement (% du PIB, 2015)	182
4.2	Levée des fonds pour le capital-investissements dans la région d'Eu- rope du Centre-Est (millions d'euro, 2003-2014)	183
4.3	Investissement du capital-investissements dans la région d'Europe du Centre-Est (millions d'euro, 2003-2014)	183
4.4	Désinvestissement du capital-investissements dans la région d'Eu- rope du Centre-Est (millions d'euro, 2003-2014)	184
4.5	Origine géographique des fonds de capital-investissement levés dans la région d'Europe du Centre-Est (2003-2014)	185
4.6	Structure du régime de retraite en trois piliers	194
4.7	Exportations des PECE durant la transition (en milliards de dollars)	219
4.8	Importations des PECE durant la transition (en milliards de dollars)	221
4.9	Exportations des PECE depuis l'adhésion à l'UE (en milliards de dollars)	230

4.10	Importations des PECE depuis l'adhésion à l'UE (en milliards de dollars)	230
4.11	Flux d'IDE entrant dans les PECE (millions de dollars, prix courants)	242
4.12	Flux d'IDE sortant dans les PECE (millions de dollars)	242
4.13	Flux d'IDE entrant dans les PECE (millions de dollars par habitant)	243
4.14	Stock d'IDE entrant dans les PECE (millions de dollars)	246
4.15	Stock d'IDE sortants dans les PECE (millions de dollars)	246
4.16	Statistiques de l'immigration 2004-2015	253
4.17	Statistiques de l'émigration 2004-2015	253
4.18	Complémentarités et hiérarchie dans le modèle de capitalisme dépendant	261
5.1	Valeurs de l'indicateur PLE pour la Pologne (1990-2013)	283
5.2	Organisation du système de santé en Pologne	301
5.3	Structure du système de retraites en Pologne après la réforme 1999	304
5.4	Organisation du système d'éducation primaire et secondaire en Pologne 1989-2017	312
5.5	Effectifs de l'enseignement secondaire après <i>gymnasium</i> 2013/2014	314
6.1	Investissements dans le secteur bancaire en Pologne en fonction de la nationalité en 2004	353
6.2	Investissements dans le secteur bancaire en Pologne en fonction de la nationalité en 2010	353
6.3	Investissements dans le secteur bancaire en Pologne en fonction de la nationalité en 2014	354
6.4	Évolution de l'indice WIG (1991-2015)	357
6.5	Évolution de la dette publique avec et sans OFE	365
6.6	Structure du régime de retraites après la réforme 2014	366
6.7	Structure des recettes budgétaires en 2015	370
6.8	Structure des ressources des <i>gminas</i> et villes ayant le status de <i>gminas</i> en 2014	372
6.9	Structure des ressources des <i>powiats</i> en 2014	372
6.10	Financement d'enseignement supérieur en Pologne	376

6.11	Évolution des dépenses publiques dans l'enseignement supérieur (en % du PIB, 2001-2014)	377
6.12	Évolution de dépenses pour la recherche et le développement (en % du PIB, 2001-2014)	378
6.13	Ressources des établissements d'enseignement supérieur publics (2013)	378
6.14	Ressources des établissements d'enseignement supérieur privés (2013)	379
6.15	Dépense de R&D en fonction du secteur en 2013	379
6.16	Origine des immigrés (2014)	396
B13	Schéma du partage de la cotisation pour les retraites jusqu'à fin avril 2011	475

Liste des acronymes et des sigles

ACC	Analyse comparative des capitalismes
ACP	Analyse en composantes principales
AELE	Association européenne de libre-échange
AGETAC	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
ALECE	Accord de libre-échange centre-européen
BCB	Bank credit-based
BRICS	Bazil Russia India China South Afric
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
CAEM	Conseil d'aide économique mutuelle
CAH	Classification ascendante hiérarchique
CMB	Capital market-based
CDI	Contrat à durée indéterminée
CME	Coordinated market economies
CSU	Czech Statistical Office
CTCI	Classification type du commerce international
DdC	Diversité du capitalisme
Dz.U.	Dziennik Ustaw
EEE	Espace Économique Européen
EMC	Économies de marché coordonnées
EMD	Économies de marché dépendantes
EHM	Économies de marché hiérarchiques
EML	Économies de marché libérales
EMM	Économies de marché mixtes
EMN	Entreprises multinationales
EMR	Économies de marché en réseaux
ES	Statistics Estonia
EVCA	European Private Equity and Venture Capital Association
FDI	Foregin direct investments
FMI	Fond Monétaire International
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
GFDD	Global Financial Development Database

GLCB	Gouvernement-led credit-based
GPW	Giełda Papierów Wartościowych (Bourse de Varsoive)
GUS	Główny Urząd Statystyczny
IDE	Investissements directs à l'étranger
ICTWSS	Institutional Characteristics of Trade Unions, Wage Setting, State Intervention and Social Pacts
KNF	Komisja Nadzoru Finansowego
KRUS	Kasa Rolniczego Ubezpieczenia Społecznego
KSH	Hungarian Central Statistical Office
MNC	Multinational Companies
NBP	Narodowy Bank Polski
NFZ	Narodowy Fundusz Zdrowia
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFE	Otwarty Fundusz Emerytalny
OLI	Ownership Localisation Internalisation
OMC	Organisation Mondiale de Commerce
ONG	Organisations non gouvernementales
PAFP	Polsko-Amerykański Fundusz Przedsiębiorczości
PECE	Pays d'Europe du Centre-Est
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PHARE	Programme d'aide communautaire aux pays d'Europe centrale et orientale
PIB	Produit Intérieur Brut
PIS	Prawo i Sprawiedliwość
PISA	Programme for International Students Assessments
PME	Petites et moyennes entreprises
PMR	Product Market Regulation
PO	Platforma Obywatelska
PTE	Powszechne Towarzystwa Emerytalne
RFA	République fédérale de l'Allemagne
RSSU	Statistical Office of the Slovak Republic
SPE	Services Protection d'Emploi
SSIP	Systèmes sociaux d'innovations et de production
TPE	Très petites entreprises

TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UNCTAD	United Nations Conference on Trade and Development
UNCTD	United Nations Conference on Trade and Development
VoC	Varieties of capitalism (Variété du capitalisme)
ZUS	Zakład Ubezpieczeń Społecznych
UE	Union européenne

Résumé

Cette thèse s'intéresse à des spécificités du modèle économique polonais. En utilisant la grille de lecture théorique de la diversité des capitalismes, amendée par l'introduction de la sixième forme institutionnelle qui est le mode d'insertion dans le système international elle montre l'existence du capitalisme centre-est européen dont la Pologne fait partie. En complément de l'analyse statistique, l'analyse qualitative explique la formation de ce type de capitalisme durant la transition et son évolution depuis l'adhésion des PECO dans l'UE. La Pologne est analysée comme un cas particulier de ce modèle de capitalisme qui se distingue par le rôle important de l'État dans l'économie, notamment par la propriété publique, la taille de son marché financier et la spécialisation du commerce extérieur. La formation de ce modèle de capitalisme a été fortement influencée par l'héritage institutionnel, économique et social de la période socialiste. En revanche, après l'adhésion à l'UE, c'est la mondialisation, à travers les échanges commerciaux, les IDE et les institutions internationales, qui a influencé le plus l'évolution de ce modèle de capitalisme et qui a contribué à lui donner son caractère dépendant.

Mots clés : Analyse comparative des capitalismes, VoC, diversité des capitalismes, modèle de capitalisme, Pologne, PECO, capitalisme centre-est européen, capitalisme dépendant, pays post-socialistes, mondialisation, IDE

Summary

The thesis focuses on the specificities of polish model of capitalism. By following the diversity of capitalism approach, which was amend by introducing the sixth institutional form that is the mode of insertion in the international system, it shows the existence of Central and Eastern model of capitalism that includes Poland. The qualitative analysis that complements the statistical one, explain the formation of this particular capitalism model during the transition and its evolution since the EU accession of Central and Eastern Europe countries. Poland is analysed as an specific case of this model of capitalism. It's particularities are : the important place of the State in the economy, in particular the public ownership, relatively big financial markets and the specialisation of the international trade. The formation of this model of capitalism was strongly influenced by institutional, political and economic legacy of the socialist era. After the EU accession the evolution of institutions is impacted by the globalisation that who appears through the international trade, FDI and international institutions.

Key words : Capitalism comparative analysis, VOC, diversity of capitalism, model of capitalism, Poland, ECE, Eastern Europe capitalism dependent capitalism, post-socialist countries, globalisation, FDI

